



HAL
open science

L'accessibilité au collège dans l'agglomération du Cotentin

Pierre Carré

► **To cite this version:**

Pierre Carré. L'accessibilité au collège dans l'agglomération du Cotentin. Géographie. 2024. dumas-04746096

HAL Id: dumas-04746096

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04746096v1>

Submitted on 21 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

L'ACCESSIBILITÉ AU COLLEGE DANS L'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

Mémoire de recherche réalisé sous la direction de Patrice Caro

CARRÉ Pierre
Master 1 GAED
Parcours territoires en transition



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Remerciements

Je tiens avant tout à remercier M. Patrice Caro pour avoir suivi et encadré ce mémoire de recherche. Sa disponibilité et ses précieux conseils fournis tout au long de ce travail m'ont permis de réaliser ce mémoire.

Je remercie également pour leur confiance et leur participation les principaux, principaux adjoints, CPE et professeurs des collèges Bucaille-Charcot, Ingénieur Cachin, Le Hague Dike, Guillaume Fouace et Tiphaigne de la Roche.

Je tiens aussi à remercier les acteurs qui ont accepté de participer aux entretiens : Mme Dominique Aussant, M. David Alexandre, M. Jean-Pierre Mauquest, Mme Brigitte Léger-Lepaysant et Mme Christèle Castelein.

Enfin, je tiens à remercier mes proches pour leur soutien, ainsi que l'ensemble de la promotion de master 1 GAED 2023-2024, en particulier mon collègue Paul Dintras pour tous ces échanges autour de nos sujets.

Sommaire

Remerciements.....	2
Sommaire.....	3
Partie 1 :.....	10
Questionnements, définition de la méthodologie et du territoire étudié.....	10
Chapitre 1 : Définition de la méthodologie.....	11
Chapitre 2 : Justification du territoire étudié.....	21
Chapitre 3 : Présentation du territoire étudié.....	32
Partie 2 : Les situations d'inégalités d'accès au collège et aux activités sportives, culturelles et artistiques.....	77
Chapitre 1 : Les situations d'inégalité d'accès au collège.....	79
Chapitre 2 : Les situations d'inégalité d'accès aux ressources culturelles et sportives.....	102
Chapitre 3 Les inégalités d'accès au collège et aux activités sportives, culturelles et artistiques se cumulent avec d'autres inégalités sociales.....	123
Partie 3 :.....	145
Les conséquences de ces inégalités d'accès au collège.....	145
Chapitre 1 : Les conséquences de la durée du trajet domicile-collège sur la vie en dehors du collège.....	147
Chapitre 2 : Les conséquences de ces inégalités d'accès au collège et aux activités sportives et culturelles sur le rôle d'élève.....	161
Chapitre 3 : Les conséquences du trajet domicile-collège sur la santé et le bien-être des collégiens.....	186
Conclusion.....	205
Partie 4 :.....	207
Quelles perspectives d'accès au collège dans l'agglomération du Cotentin ?.....	207
Chapitre 1 : Les collèges structurent le territoire et contribuent au développement local.....	208
Chapitre 2 : Gouvernance et jeux d'acteurs dans la gestion des collèges manchois.....	220
Chapitre 3 : Améliorer l'accessibilité au collège pour garantir la justice spatiale.....	232
Conclusion générale.....	253
Bibliographie.....	256
Annexes.....	267
Table des figures.....	274
Tables des matières.....	280

Introduction générale

Pour le compte de l'*Observatoire des Inégalités*, Louis Maurin (2021) définit une inégalité comme une situation où « une personne ou un groupe détient des ressources, exerce des pratiques ou a accès à des biens et services socialement hiérarchisés, sous-entendu "et qu'une partie des autres ne détient pas" ». Toujours selon l'*Observatoire des Inégalités*, celui qui souhaite avoir la meilleure compréhension des inégalités doit se poser la question « des inégalités de quoi, entre qui et qui ? » puisque « comprendre les inégalités, c'est saisir comment elles constituent un système d'ensemble où des facteurs s'entrecroisent ». Pour être plus précis, il est nécessaire de se diriger vers la notion d'« inégalités sociales ».

A. Bihl et R. Pfefferkorn (2008) définissent les inégalités sociales comme « le résultat d'une distribution inégale, au sens mathématique de l'expression, entre les membres d'une société, des ressources de cette dernière, distribution inégale due aux structures mêmes de cette société et faisant naître un sentiment, légitime ou non, d'injustice au sein de ses membres ». Ces inégalités sociales prennent plusieurs dimensions : le revenu, le travail, le logement, la santé, l'accès à la culture et aux loisirs... la liste n'est pas exhaustive et il faut y inclure les inégalités scolaires. G. Felouzis (2020) définit ces dernières « comme une distribution inégale des biens éducatifs entre groupes sociaux, sexués, ethniques, etc. ».

Marco Oberti (2023) explique que « l'école est traversée par de profondes inégalités sociales qui trouvent leur origine en dehors de cette institution ; mais elle en produit d'autres qui lui sont propres, qui jouent un rôle important et qui sont liées à sa logique et son organisation. »

Dans ces inégalités propres au système scolaire se trouvent notamment l'inégalité de répartition des professeurs (selon des critères tels que la qualité de leur formation, leur expérience...); l'inégalité de quantité du personnel scolaire (certains collèges n'ont même pas de principal à plein temps); l'inégalité de qualité des bâtiments de l'établissement ou encore l'inégalité de qualité des repas scolaires.

Dans les inégalités produites par le contexte social, les inégalités de capital culturel et économique des parents, mises en avant par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron dans « *Les héritiers* » en 1964 sont les plus identifiées mais d'autres formes d'inégalités existent : les inégalités de conditions de logement ; les inégalités d'éloignement et de proximité des ressources (établissement scolaire, mais aussi associations sportives et culturelles) ; ou encore les inégalités des modes et temps de transport. La psychologue Agnès Florin (CNESCO, 2022) précise que « la France est le pays de l'OCDE où les inégalités sociales dans l'effet scolaire sont les plus fortes ».

Ce mémoire de recherche entrera dans cette question des inégalités scolaires à la fois à travers la question des inégalités d'éloignement et de proximité des ressources mais aussi en considérant la question des inégalités des modes et des temps de transport. Ces deux questions sont moins abordées que le rôle du capital culturel et du capital économique, pour reprendre les mots de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, dans les études des inégalités scolaires et sont parfois même oubliées.

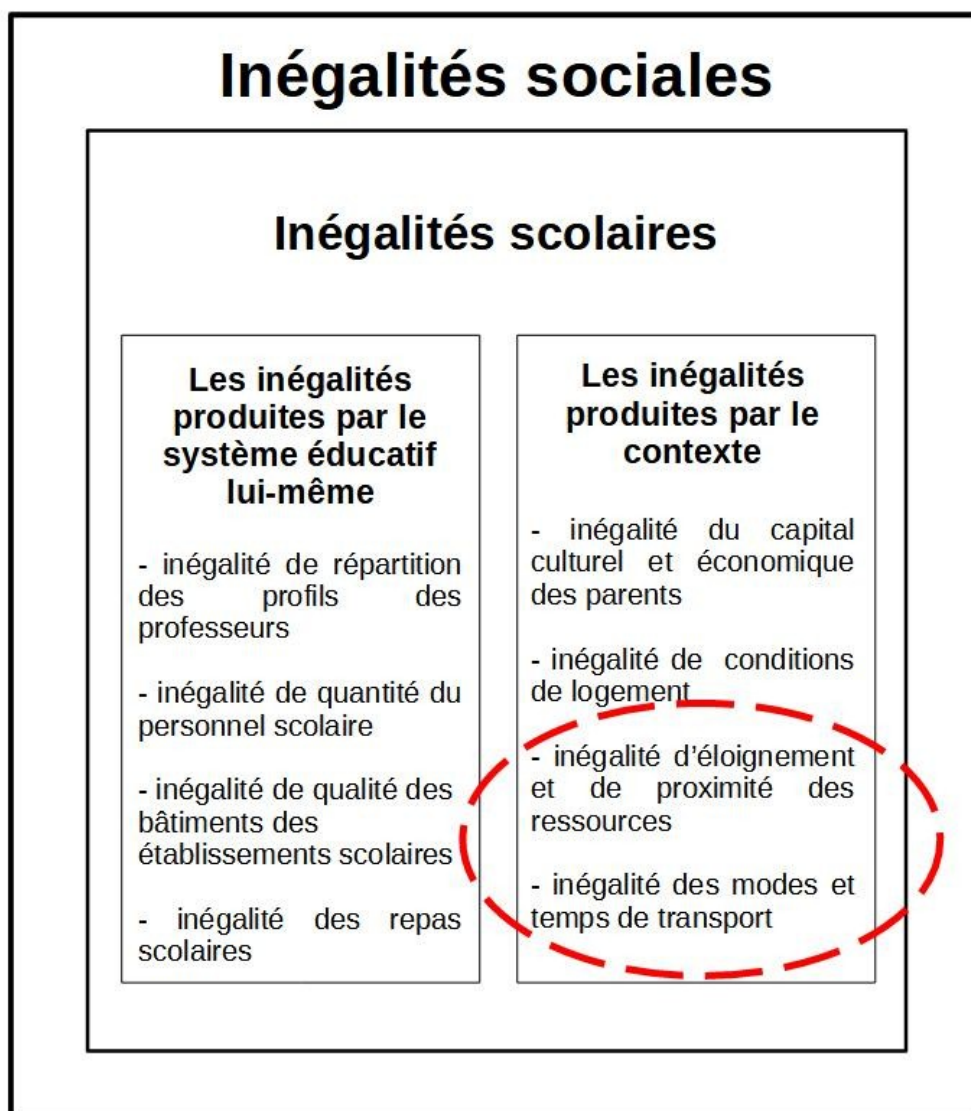


Figure 1: L'emboîtement d'inégalités sociales, scolaires et produites différemment

Dans un contexte de baisse démographique du nombre de collégiens, pointée depuis 2019 par l'INSEE¹, et d'une éventuelle modification du « réseau de collègues » dans le département de la Manche, ces thématiques constituent un sujet d'actualité. Le journal local *La Presse de la Manche* en faisait même sa Une le mardi 2 janvier 2024 en présentant ce thème comme un « enjeu fort de 2024 » (figure 2).

¹ [Les collégiens de la Manche : quelles perspectives démographiques à l'horizon 2035 ?](#), INSEE, 2019, Martial Maillard, Nabil Mouchit

LA MÈRE UITE

Le corps d'une femme
découvert dans la Vire

Page 4

FERMIANVILLE

Un nageur disparu en mer
depuis samedi

Page 4

LA PRESSE DE LA MANCHE

actu.fr

Mardi 2 janvier 2024 - 11 2024

LA POM

De puissants séismes
font plusieurs morts



Page 21

MÉTÉO

La Manche placée
en vigilance orange

Page 4

ÉTAT CIVIL

Le top des prisonniers
de JEU à Cherbourg



Page 5

La carte des collèges, enjeu fort de 2024



Dans la Manche, face à son vieillissement d'élèves, 11 collèges publics sont en situation de fermeture et 4 en état d'être fermés à plus ou moins long terme. La question s'envisage depuis quelques semaines au conseil départemental et suscitant une interrogation de savoir les 11 collèges devront-ils fermer la fin de l'année.

Page 3

INCORPORÉS

LOGEMENT

Les locataires des Cités
Cherbourgeoises voient
leur loyer augmenter

Après le 1^{er} janvier, les propriétaires des Cités cherbourgeoises ont augmenté de 2,5% les loyers de la plupart des logements. Cette hausse est le résultat de son passage de son statut de copropriété à celui de propriété.

Page 1



Figure 2: La Une du journal quotidien La Presse de La Manche le mardi 2 janvier 2024

De ce fait, deux questions de recherche seront abordées au cours de ce mémoire de recherche :

- L'accès au collège en milieu rural et en milieu urbain : quelles inégalités et quelles perspectives ?
- Dans quelle mesure les inégalités d'accès au collège influent-elles sur la vie des collégiens, au collège et sur leur temps libre ?

Avant de réfléchir à des hypothèses, il est essentiel de définir certaines notions qui affleurent au sujet. Le site *Géoconfluences*² définit l'accessibilité comme « l'ensemble des possibilités effectives pour relier deux lieux par un déplacement ou pour accéder à un service. L'accessibilité est une composante essentielle de la mobilité : elle représente l'offre de mobilité ». Pour le géographe *Laurent Chapelon*, « l'accessibilité d'un lieu est généralement définie comme la plus ou moins grande facilité avec laquelle ce lieu peut être atteint à partir d'un ou de plusieurs autres lieux, par un ou plusieurs individus susceptibles de se déplacer à l'aide de tout ou partie des moyens de transport existants. [Cette notion] ne renvoie pas uniquement à la seule possibilité d'atteindre ou non un lieu donné, mais elle traduit également la pénibilité du déplacement, la difficulté de la mise en relation appréhendée le plus souvent par la mesure des contraintes spatio-temporelles » (*L. Chapelon, 2004*). *Patrice Caro et al. (2021)* exposent que « l'accès à des ressources inégalement réparties dans l'espace est une dimension centrale de la justice spatiale [...]. L'éloignement du domicile des élèves et l'accessibilité des établissements scolaires apparaissent comme des sources d'inégalité, au sens d'une disparité ou une différence vécue comme une injustice spatiale ». Les auteurs parviennent par la suite à la conclusion qu'une accessibilité trop difficile aux établissements scolaires favorise le décrochage scolaire.

Toujours pour le site *Géoconfluences*, *Nicolas Lebrun*, définit la notion de proximité³ comme « une configuration spatiale dans laquelle la distance est suffisamment réduite pour que des effets, des usages et des pratiques spécifiques se développent, qui n'existent plus dans des situations où la distance vient à croître. »

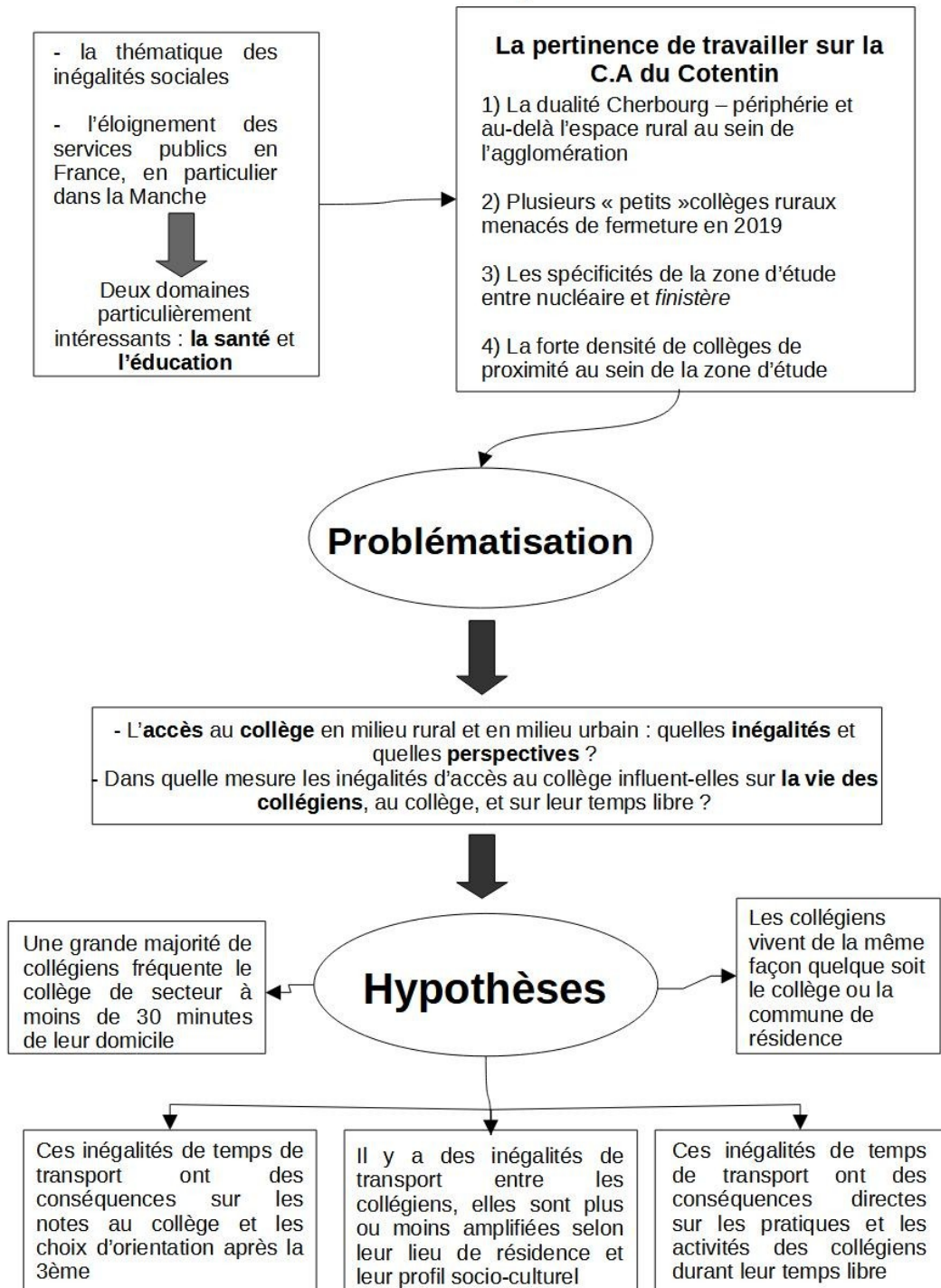
Cinq hypothèses découlent des deux questions de recherche énoncées précédemment :

- Une grande majorité de collégiens fréquente le collège de secteur et a un trajet inférieur à 30 minutes pour s'y rendre
- Les collégiens vivent de la même façon, quel que soit leur collège ou leur lieu de résidence
- Il y a des inégalités de temps de transport entre les collégiens, elles sont plus ou moins amplifiées selon leur lieu de résidence et leur profil socio-culturel
- Ces inégalités de temps de transport ont des conséquences sur les notes au collège et les choix d'orientation après la 3ème
- Ces inégalités de temps de transport ont des conséquences directes sur les pratiques et les activités des collégiens durant leur temps libre.

2 Définition de l'accessibilité par [Géoconfluences](#)

3 Définition de la proximité par [Géoconfluences](#)

Problématisation du sujet



Réalisation : Pierre Carré

Figure 3: Problématisation du sujet

Partie 1 :

Questionnements, définition de la méthodologie et du territoire étudié

Partie 1 : Définition du territoire étudié et de la méthodologie utilisée

Chapitre 1 : Définition de la méthodologie

Pour rappel, deux questions de recherche guident ce mémoire :

- L'accès au collège en milieu rural et en milieu urbain : quelles inégalités et quelles perspectives ?
- Dans quelle mesure les inégalités d'accès au collège influent-elles sur la vie des collégiens, au collège, et sur leur temps libre ?

Plusieurs approches seront combinées afin d'y répondre, à l'instar du schéma ci-dessous.

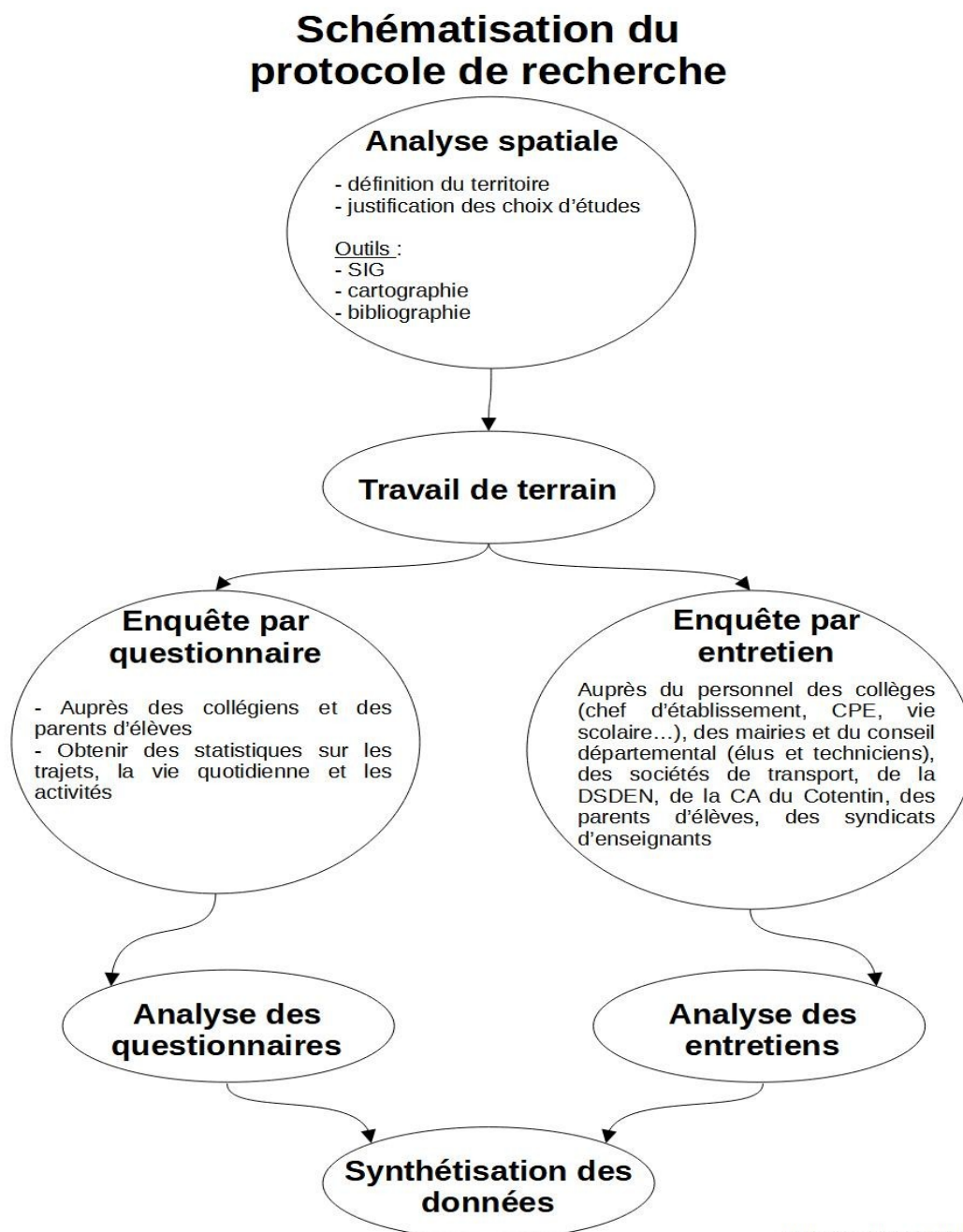


Figure 4: Schéma du protocole de recherche

1) L'analyse spatiale : cerner le territoire et le sujet

Denise Pumain et Thérèse Saint-Julien (1998) exposent que l'analyse spatiale « met en évidence des structures et des formes d'organisation spatiale récurrentes » qu'elle analyse des processus qui sont à l'origine de ces structures, à travers des concepts comme ceux de distance, d'interaction spatiale, de portée spatiale, de polarisation, de centralité, de stratégie ou choix spatial, de territorialité... Des lois de la spatialité relient ces formes et ces processus, et sont intégrées dans des théories et des modèles du fonctionnement et de l'évolution des systèmes spatiaux . »

L'analyse spatiale a permis de définir le territoire étudié et de justifier les choix d'études dans un premier temps.

Deux outils principaux sont mobilisés dans le cadre de l'analyse spatiale : les systèmes d'information géographique (SIG)⁴ et la cartographie.

Par exemple, ces trois outils ont permis de réaliser un indice d'accessibilité aux enseignements primaires et secondaires dans la Manche. La recherche bibliographique a permis de comprendre comment *Dejardin et al. (2019)* ont construit l'indice d'accessibilité aux soins de premiers recours en France métropolitaine (l'indice SCALE) ; les SIG ont permis d'obtenir les données au sujet des établissements scolaires dans la Manche ; et la cartographie a permis de mettre en forme et de représenter l'indice.

2) La méthode mixte : un travail de terrain entre quantitatif et qualitatif

Ninon Briot (2023) définit les méthodes mixtes comme « un mélange de méthodes quantitatives et de méthodes qualitatives, dans des proportions variables ».

L'analyse quantitative permet de mesurer, d'interpréter, de déduire des généralités à partir de données statistiques quantitatives. Dans le cadre de cette recherche, cette donnée statistique quantitative a été obtenue grâce à un questionnaire transmis à 463 collégiens et à 138 parents (annexe n°1). Ce questionnaire vise à mettre en évidence des habitudes que peuvent avoir les collégiens sur leur trajet pour aller au collège, sur leurs pratiques et leurs activités dans la semaine et de connaître le profil socio-culturel de leur famille. Toutefois, cette analyse quantitative montre des limites puisqu'elle enlève les nuances que peuvent contenir les réponses des enquêtés, par exemple leur stratégie ou leur intentionnalité.

L'analyse qualitative permet, elle, de glaner des données plus qualitatives telles que, justement, la stratégie ou l'intentionnalité des acteurs. Dans cette recherche, ces données qualitatives ont été recueillies par l'intermédiaire d'entretiens avec des principaux de collèges, des CPE de collèges, des maires, des conseillers départementaux, ainsi que le directeur Transports et Mobilités de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (annexe n°2, 3 et 4).

4 SIG : Selon [Géoconfluences](#), « un système d'information géographique est un système qui permet de recueillir, stocker, traiter, analyser puis mettre en forme des données géographiques.»

Ces entretiens ont rendu possible de confronter différents points de vue et différentes échelles. Néanmoins, cette analyse qualitative présente également des limites puisqu'elle nécessite de replacer constamment les réponses dans leur contexte et qu'il est impossible de conclure des généralités de ces réponses.

La méthode mixte aide alors à dépasser les limites de ces deux types d'analyse. Par la suite, de manière à mettre en exergue toutes les configurations des questions recherche, deux méthodes seront associées :

- la méthode synthétique qui réside dans le rassemblement et la composition des éléments constitutifs et des éléments essentiels, dans l'optique de présenter un ensemble structuré et cohérent, permettant d'avoir une vision large et globale sur l'objet de recherche
- la méthode déductive qui a pour nature de vérifier une hypothèse en la plaçant face à la réalité, à des observations, des analyses et en suivant des règles logiques.

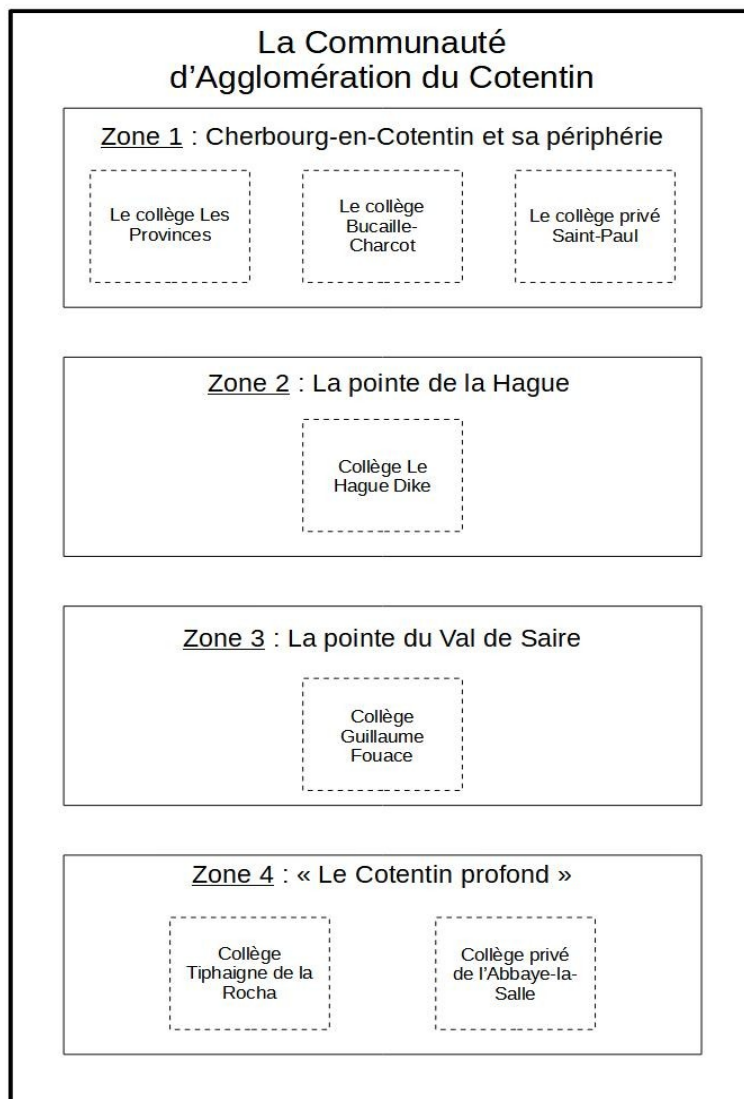
3) L'approche comparative

De Verdalle et al. (2012) rappellent que « La comparaison occupe une place centrale chez les pères fondateurs de la sociologie (*Durkheim, Weber, Tocqueville* ou *Simmel*) et chez des figures centrales de l'histoire (*Bloch, Braudel*), et ce même si les stratégies privilégiées par chacun d'eux diffèrent sensiblement ». De manière assez simple, le dictionnaire généraliste *Le Robert* définit une comparaison comme le « fait d'envisager ensemble (deux ou plusieurs objets de pensée) pour en chercher les différences ou les ressemblances. ». L'approche comparative pourrait donc être définie comme l'approche permettant d'énoncer les différences et les ressemblances entre plusieurs objets d'étude.

Dans cette recherche, l'approche comparative a été mobilisée à plusieurs reprises et à plusieurs échelles. Dans un premier temps, la comparaison a été établie entre le territoire étudié, à savoir la C.A du Cotentin, et les territoires avoisinants. Elle a contribué à mettre en évidence les spécificités économiques, sociales et culturelles du territoire étudié. Dans un second temps, la comparaison a été réalisée à l'intérieur du territoire étudié à travers quatre zones d'étude. L'objectif est d'abord resté le même : mettre en évidence les spécificités économiques, sociales et culturelles de chaque zone d'étude. Par la suite, la comparaison se fera également entre les données qualitatives et quantitatives collectées dans les différentes zones d'études. Dans un troisième temps la comparaison aura lieu entre les collèges étudiés. Si les spécificités de chaque collège (nombre d'élèves, options...) ont été mises en avant, la comparaison tient surtout sur les données quantitatives et qualitatives recueillies au sujet de chaque collège étudié.

Le schéma ci-dessous incarne cet emboîtement de plusieurs échelles comparées dans le cadre de cette recherche.

L'emboîtement des échelles entre
le **territoire étudié**, les **4 zones
d'études** et les **collèges en
exemple**



Réalisation : Pierre Carré

Figure 5 : L'emboîtement de plusieurs échelles étudiées dans cette recherche

4) La recherche bibliographique

En concomitance de l'approche comparative et de la méthode mixte, un travail bibliographique a été effectué tout au long de ce mémoire de recherche.

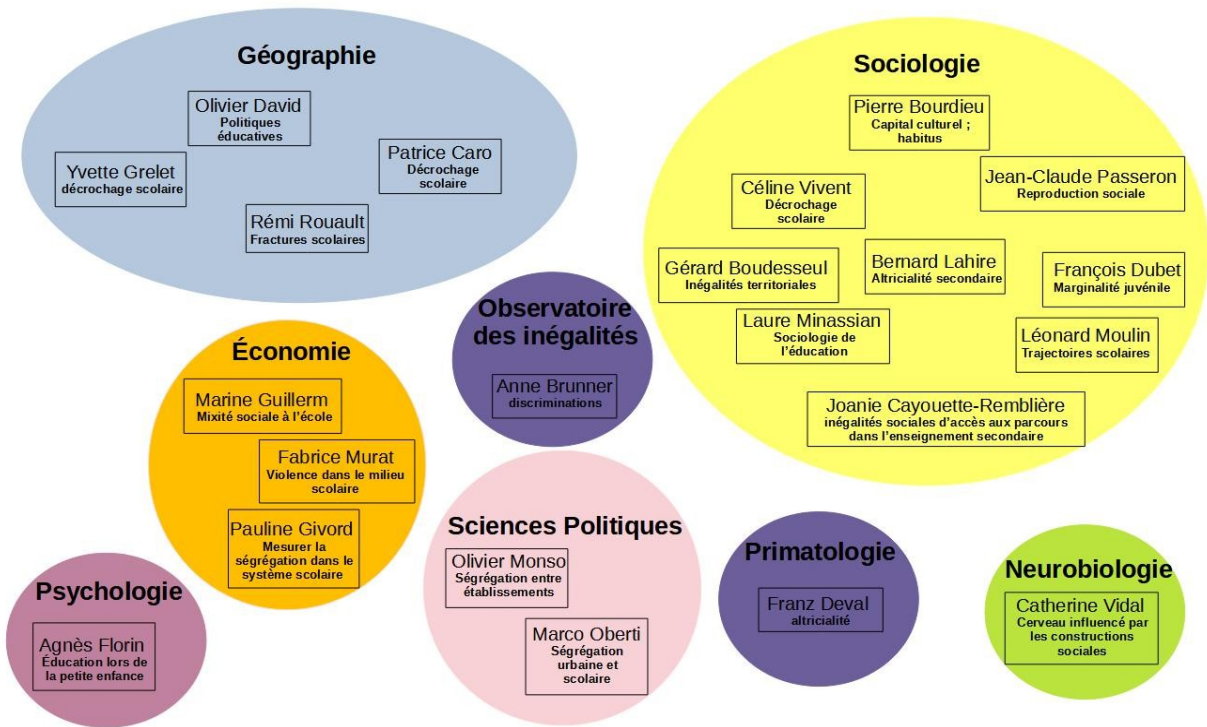
Cette recherche bibliographique a, dans un premier temps, permis de cerner le sujet et de formuler des hypothèses de recherche en réalisant un état de l'art au sujet des inégalités scolaires. Par la suite, la recherche bibliographique a contribué à l'élaboration des questionnaires destinés aux collégiens et à leurs parents, ainsi qu'à l'élaboration des grilles d'entretien, notamment en s'inspirant de ce que certains étudiants avaient réalisé précédemment sur des sujets différents (*Louise Carré*⁵ pour les questionnaires et *Cédric Tannevet*⁶ pour les grilles d'entretiens) mais également en observant quels critères étaient principalement retenus dans les études sur les inégalités scolaires. Par exemple, dans l'*Atlas des risques sociaux d'échec scolaire* (2016), les auteurs retiennent des critères tels que la part des familles monoparentales dans les ménages et réalisent une « typologie des risques sociaux contextualisés » (*Boudesseul et al*, 2016).

Plus tard, la recherche bibliographique a permis d'approfondir, de compléter, de nuancer ou de relativiser les résultats issus des questionnaires et des entretiens en confrontant ces résultats à des travaux menés dans des contextes et des environnements (sociaux, spatiaux et temporels) différents.

Au sein de ce travail bibliographique, il est nécessaire de se référer à des géographes, mais également de se confronter à des chercheurs en provenance de disciplines autres que la géographie et qui apportent un point de vue différent de celui d'un géographe. Cela demande de chercher de la complémentarité entre différentes disciplines. Le schéma ci-dessous représente quelques chercheurs mobilisés au cours de ce mémoire. Plusieurs sociologues y sont désignés en plus des géographes, mais il y a également des chercheurs en sciences politiques, en économie, en psychologie, en primatologie et en neurobiologie.

5 Louise Carré. L'approvisionnement alimentaire des ménages à l'épreuve de l'accessibilité spatiale et de la crise sanitaire du Covid-19. L'exemple de l'agglomération caennaise. Géographie. 2021. dumas- 03425396

6 Cédric Tannevet. La diversité du développement périurbain des trois grandes aires urbaines normandes : la manière dont celui-ci « fait avec » les histoires sociales, économiques et politiques locales. Géographie. 2018. (dumas-02079626)



Réalisation : Pierre CARRÉ

Figure 6: Schéma de chercheurs évoqués au cours de ce mémoire

5) La revue de presse

Ce sujet étant un sujet d'actualité, les journaux locaux constituent une source importante d'informations. Le territoire étudié se prête bien à une revue de presse puisque trois journaux suivent de près l'actualité du nord de la Manche. Deux quotidiens : *La Presse de la Manche* et *Ouest France*, et un hebdomadaire : *La Manche Libre*.

En 1996, *Jean-Marie Charon* exposait comment le journalisme en général a besoin des sciences sociales pour comprendre les faits que les journalistes décrivent dans leurs articles. Par ailleurs, il note que nombre de journalistes, à l'instar de *Serge July* ou *Edwy Plenel* sont issus « d'une solide formation universitaire en sciences sociales ».

Si *Ouest France*, *La Presse de la Manche*, et *La Manche Libre* ont des lignes éditoriales moins marquées que *Libération* ou *Mediapart*, les journalistes ont leurs opinions sur les sujets qu'ils relatent et ils les expriment plus ou moins ouvertement dans leurs articles. De plus, il peut arriver que des journalistes soient assez proches, personnellement ou idéologiquement, des élus locaux. De ce fait, il est primordial de garder un point de vue neutre en lisant les articles de presse locale.

La revue de presse permet de placer le sujet par rapport à d'autres sujets d'actualité locaux. Lorsque le 2 janvier 2024, *La Presse de la Manche* fait de la carte des collèges son « enjeu fort » de 2024 (figure 2), elle hiérarchise les sujets d'actualité locaux et en fait le sujet le plus important du département.

Ce mémoire de recherche est ainsi abreuvé par un article d'une page complète qui place le point de vue de la majorité « divers droite » au conseil départemental, le point de vue de l'opposition « gauche écologiste » et le point de vue des organisations syndicales, et ce alors que dans des éditions précédentes, notamment en décembre 2023 le quotidien avait déjà abordé le sujet (cf figure 7).

Enfin, la revue de presse permet de croiser le sujet de l'accessibilité au collège avec d'autres sujets et projets parfois proches comme la mobilité, la vie associative mais aussi avec d'autres sujets plus lointains mais qui ont des répercussions sur l'accessibilité au collège tels que la mise en route du réacteur EPR attendue en 2024 à Flamanville.

POLITIQUE. Le président du Département a annoncé fin novembre l'arrêt de la réforme du réseau de ces établissements scolaires

Les élus d'opposition réclament un débat sur les collèges

« **NOUS SOMMES** ici face à une posture purement politicienne, clientéliste et qui manque singulièrement de courage... » Et bing !

À la veille de la dernière session de l'année pour le conseil départemental, l'opposition sociale et écologiste a tenu hier une conférence de presse afin de « tirer la sonnette d'alarme ».

Un manque d'anticipation

En cause, la décision récente, et d'ailleurs diversement accueillie par les syndicats d'enseignants, de Jean Morin, président du Département, « de ne pas donner suite à une possible réforme du réseau de collèges, à l'heure où les Manchois sont en attente d'un service au plus proche de chez eux (lire *La Presse de la Manche* du 30 novembre) ».

Dit autrement, il n'y aura aucune fermeture d'établissement en 2024 au nom de la proximité, alors que la baisse démographique se poursuit.

Pour les élus de gauche (mais pas seulement eux, puisque Charly Varin, maire de Percy-en-Normandie, a adressé un courrier dans le même sens à

Jean Morin), rien ne va dans cette annonce.

Ni la forme : « La communication du président, pour le moins surréaliste, a en quelque sorte acté que la majorité départementale refusait de porter ce débat publiquement. Un déni de démocratie historique ! »

Ni le fond : « Depuis plusieurs années, un audit des collèges a été mené en collaboration avec l'Éducation nationale, aboutissant à un Livre blanc qui nécessitait d'être complété. Ce travail, de qualité, est mené depuis deux ans pour avancer des propositions sur le réseau, après une analyse multifactorielle de chaque établissement. Le constat de la nécessité d'agir et d'anticiper pour ne pas subir le choc démographique est évident, même si le caractère rural de notre département doit bien sûr être défendu avec force. Et là, le président du conseil départemental décide de tout arrêter... »

Ce qui pourrait donc de prime abord apparaître comme une annonce rassurante et satisfaisante ne l'est pas selon ces élus, qui au contraire pointent du doigt « un immobilisme » et « le choix du statu quo jusqu'à la fin du mandat ».



→ De gauche à droite, hier en conférence de presse : Gilles Lelong, Dominique Hébert et Karine Duval.

Ils se posent plusieurs questions : « Le travail qui a abouti au Livre blanc est-il enterré ? Comment expliquer aux Manchois que l'égalité des chances n'est pas garantie quand certains collèges, par exemple, n'adhèrent pas à des dispositifs, car ils ont des professeurs sur quatre établissements qui ne peuvent matériellement

s'investir ? Comment leur expliquer aussi que leurs enfants n'auront aucun échange à l'étranger pour les mêmes raisons et qu'ils ne pourront pas faire de l'italien ou une autre langue vivante ? Ou encore qu'ils verront des sections sportives fermer, car il faut un minimum d'élèves pour mettre en place les moyens néces-

saires ? »

La fermeture du collège Charcot, à Cherbourg-en-Cotentin, et celle du collège de Sourdeval avaient pourtant provoqué une levée de bouclier.

« Cela s'était fait en dehors de tout cadre de réflexion et de manière subie, impréparée. Nous ne sommes pas là pour

être les fossoyeurs de collèges, mais il faut avoir une vision à long terme pour un maillage cohérent, à l'échelle du territoire. La taille des collèges a un impact sur les moyens alloués. Or, la proximité sans moyens va à l'encontre de l'égalité des chances », martèlent, au nom du groupe, Karine Duval, Dominique Hébert et Gilles Lelong.

« Nous disposons de plusieurs armes, mais nous allons tendre la main »

La réunion plénière d'aujourd'hui à Saint-Lô pourrait donc être assez animée. « Nous allons réclamer qu'il y ait un débat sur ce sujet, qui nous paraît primordial, annonçaient-ils ce jeudi. Nous disposons de plusieurs armes, mais nous allons tendre la main. »

Et ce d'autant qu'ils croient savoir que « près des deux tiers de la majorité des élus de la majorité étaient pour la poursuite de la démarche ».

Corinne GALLIER

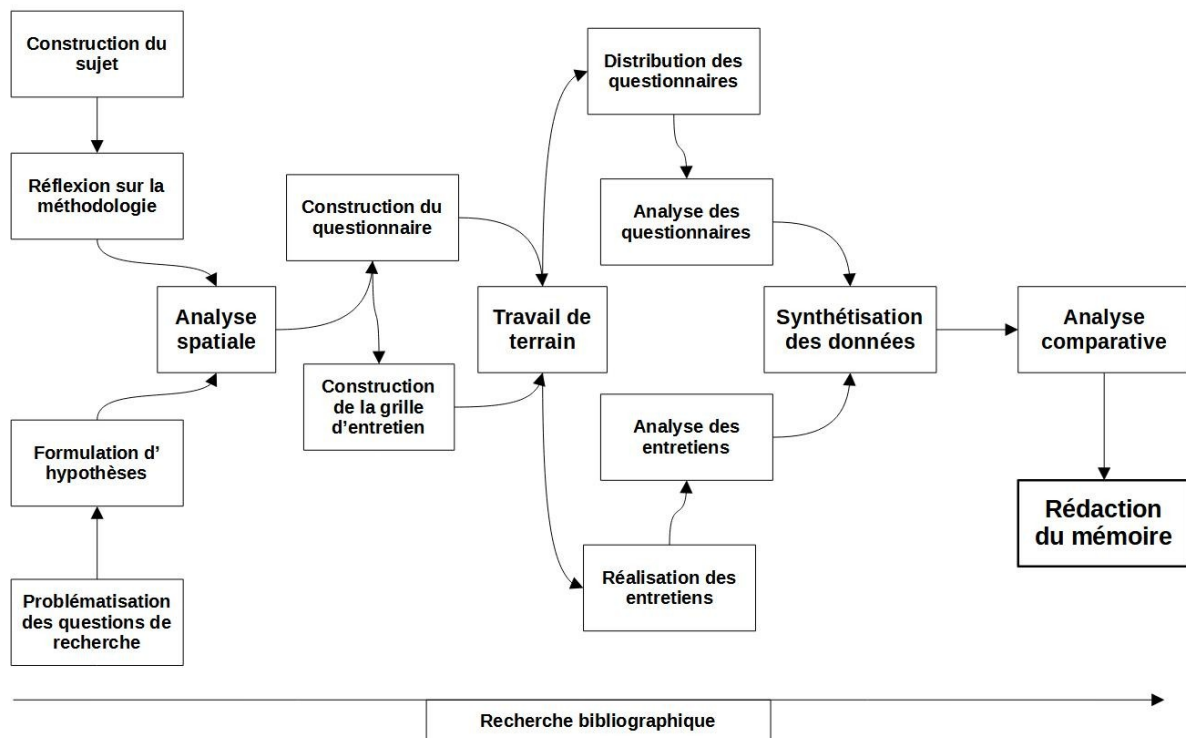
Figure 7: Article issu de *La Presse de la Manche* le 14 décembre 2023

6) La démarche de réalisation du projet de recherche

La démarche de réalisation du projet de recherche est représentée par le schéma ci-dessous. Cette démarche a été entamée par la construction du sujet et la problématisation des questions de recherches desquelles ont découlé la réflexion sur la méthodologie et les hypothèses. Dès lors, l'analyse spatiale a pu commencer. Est venue ensuite la préparation du travail de terrain à travers la construction des questionnaires puis des grilles d'entretien en reprenant les thèmes du questionnaire.

Par la suite, le travail de terrain a alors pu commencer avec les déplacements dans les collèges pour distribuer les questionnaires et réaliser les entretiens avec les principaux ou les CPE de ces établissements (annexe n°3).

Le travail d'analyse de ces questionnaires et des entretiens et de synthétisation des données a kirs pu commencé. En parallèle de tout cela, un travail de recherche bibliographique a complété la démarche de réalisation du projet de recherche.



Réalisation : Pierre CARRÉ

Figure 8: Schéma de la démarche de réalisation du projet de recherche

Chapitre 2 : Justification du territoire étudié

1) Un indice pour mesurer l'accessibilité aux enseignements primaires et secondaires dans la Manche

Afin de mettre en évidence les inégalités d'accès à la santé, *Olivier Dejardin, Fabien Guillot et Ludivine Launay* avaient réalisé l'indice « SCALE » en 2019, un « indice d'accessibilité aux de premiers recours en France métropolitaine ». De la même manière, l'indice d'accessibilité aux enseignements primaires et secondaires dans la Manche met en exergue les espaces où l'offre d'enseignements primaires et secondaires est faible, voire inexistante (plus la valeur est proche de 0) et les espaces où elle est importante (plus la valeur est proche de 1).

Indice d'accessibilité aux enseignements primaires et secondaires dans la Manche en 2023

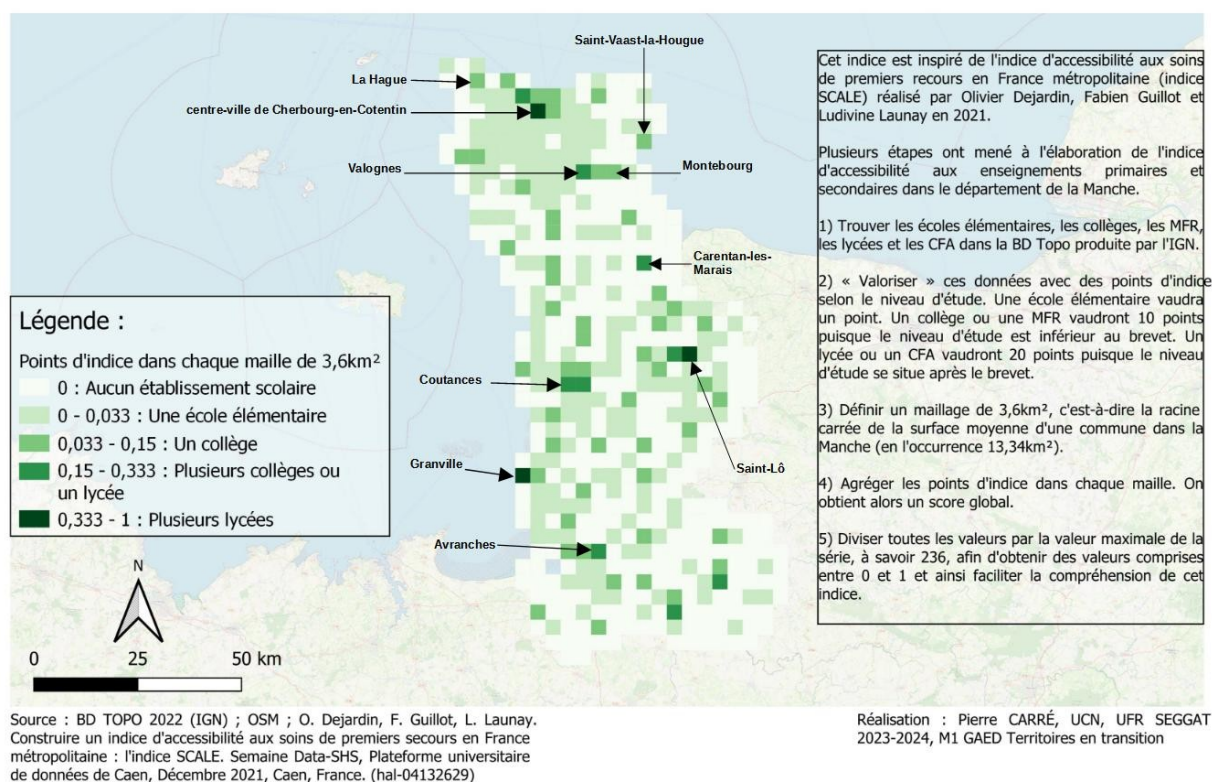


Figure 9: L'indice d'accessibilité aux enseignements primaires et secondaires dans la Manche en 2023

Bien que l'échelle du département de la Manche soit assez fine, l'écart entre le score minimum (0) et la score maximum (236) est assez conséquent. Les mailles où le score de l'indice est de 0, en blanc sur la carte, sont des espaces où il n'y a aucun établissement scolaire. On les retrouve généralement sur les bords du département, que ce soit la façade littorale ou les frontières avec les départements limitrophes. Néanmoins

certains territoires, tels que les marais de Carentan, au nord de Saint-Lô, ou le Mortainais, au sud-est du département, relèvent beaucoup de mailles sans aucun établissement scolaire.

Les mailles avec une valeur comprise entre 0,001 et 0,033 sont généralement des mailles qui comptent seulement une école primaire ou maternelle. On y retrouve beaucoup de villages qui comptent moins de 1 000 habitants tels que Barfleur. Cette carte démontre bien que la Communauté d'Agglomération du Cotentin recense plusieurs mailles de ce type, ce qui traduit un réseau assez dense de petites écoles primaires.

Les mailles avec une valeur située entre 0,033 et 0,15 sont principalement des mailles qui en plus d'avoir une école primaire ou maternelle, peuvent en avoir une deuxième ou une troisième mais surtout bénéficient de la présence d'un collège. Cela correspond en grande majorité à des bourgs de plus de 1 000 habitants comme Saint-Vaast-la-Hougue voire des petites villes de plus de 5 000 habitants à l'image de Bricquebec-en-Cotentin.

Avec une valeur entre 0,15 et 0,33 on retrouve les mailles qui dénombrent au moins une école primaire ou maternelle, au moins un collège et au moins un lycée ou un centre d'apprentissage. On retrouve dans cette catégorie des petites villes telles que Valognes ou Carentan. Néanmoins, toutes les petites villes ne disposent pas d'un lycée, c'est le cas de la Hague par exemple. Concrètement, cela signifie qu'en habitant dans une de ces mailles, un élève peut effectuer toute sa scolarité jusqu'à son baccalauréat dans une aire de 3,6km².

Seulement trois mailles ont une valeur supérieure à 0,33. Il s'agit de Granville, Saint-Lô et du centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin. Soit dit en passant, le centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin représente la valeur la plus élevée de cet indice. Dans ces trois espaces, on retrouve plusieurs écoles maternelles, plusieurs écoles primaires, un ou plusieurs collèges, au moins un lycée professionnel et au moins un lycée général et technologique. Cela traduit la possibilité pour les enfants d'avoir plus de confort dans le cadre de leur scolarité, notamment lorsqu'il est question de se déplacer entre le domicile et l'établissement scolaire. Par exemple, un enfant du centre-ville de Cherbourg n'a que quelques dizaines de mètres à parcourir pour se rendre à son école maternelle, pour se rendre à son école primaire, pour se rendre à son collège.

2) Le risque de décrochage scolaire dans l'agglomération du Cotentin

En 2016 plusieurs géographes ont rédigé l' « Atlas des risques sociaux d'échec scolaire » (Boudesseul et al.) au sein duquel était réalisée la typologie des d'échec scolaire ci-dessous :

Risques les plus élevés		Cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain
		Disparités de conditions de vie dans les grandes périphéries
		Précarité économique plutôt dans des communes de taille moyenne
Risques mesurés		Qualification industrielle traditionnelle dans les petites communes rurales
		Milieu rural isolé, de tourisme saisonnier et d'économie présentielle
Risques limités		Sécurité économique et soutien culturel
		Garantie de l'emploi à niveaux de qualification variés

Figure 10: Typologie des risques d'échec scolaire (par Boudesseul et al. en 2016)

Les auteurs de cet atlas avaient choisi l'unité du canton et l'échelle de l'Académie comme échelle de restitution. Par la suite, des indicateurs relatifs aux conditions de vie avaient été retenus : le revenu fiscal médian par unité de consommation pour le niveau de revenu ; la part des chômeurs dans la population active pour le chômage ; le taux d'emploi en CDI pour la précarité de l'emploi ; le taux de non-diplômés parmi les 45-54 ans pour le niveau de diplôme des parents ; la part des familles monoparentales dans les ménages ; la part des familles de quatre enfants et plus pour les familles nombreuses ; et la part de ménages vivant en HLM pour les conditions de logement.

L'académie de Caen en elle-même présente un cas unique en France puisque la moitié de ses cantons et 36 % de ses habitants sont concernés par le type « qualification industrielle traditionnelle dans les petites communes rurales », ce qui traduit une composante agricole de l'emploi significative mais aussi des emplois issus de l'industrie manufacturière, de l'agro-alimentaire (tels que les Maîtres Laitiers du Cotentin), et de l'artisanat (dont la sous-traitance des installations nucléaires).

Au sein de l'Académie de Caen, la Communauté d'Agglomération du Cotentin apparaît particulièrement intéressante dans le sens où, parmi ses cantons, elle regroupe six types de zones à risque d'échec scolaire. Seul le type le plus préjudiciable, à savoir « Cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain » est absent. Comme dans le reste de l'académie, le type « qualification industrielle traditionnelle dans les petites communes rurales » est surreprésenté. Le canton de Montebourg incarne particulièrement bien cela, plus de 55 % des moins de 18ans sont issus de catégories sociales défavorisés et l'orientation après la 3ème se fait majoritairement vers des filières courtes : 46,8 % des 15-

24ans sont diplômés d'un CAP ou d'un BEP. Dans des proportions moins marquées, les cantons de Saint-Vaast-la-Hougue, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Barneville-Carteret, de Portbail, de Bricquebec et des Pieux rencontrent ces mêmes caractéristiques. Le canton de Saint-Pierre-Église est, lui, qualifié de « milieu rural isolé, de tourisme saisonnier et d'économie présentielle ». Ce type traduit se traduit par une présence plus importante qu'ailleurs d'agriculteurs et d'exploitations agricoles, en l'occurrence de maraîchers et d'ostréiculteurs dans ce canton.

Les cantons de la Hague et l'ancien canton de Cherbourg-Octeville sud-ouest sont représentés par le type « garantie de l'emploi à niveaux de qualification variés ». Dans la Hague l'usine de retraitement des déchets nucléaires *Orano* emploie près de 5 000 salariés, cadres comme ouvriers et que dans l'ancien canton de Cherbourg-Octeville sud ouest beaucoup d'habitants travaillent dans le centre-ville de Cherbourg, ont des diplômes et un emploi stable, ce qui leur permet de vivre confortablement soit proche du centre-ville, soit dans une maison assez grande en périphérie.

Le canton de Tourlaville, aujourd'hui canton de Cherbourg-en-Cotentin 5, est caractérisé comme « Sécurité économique et soutien culturel ». Comme son nom l'indique, cela reflète une relative stabilité en raison d'un revenu médian, d'un taux d'emploi en CDI et d'un taux de scolarisation supérieurs à la moyenne nationale..

Le canton qui apparaît comme le plus fragile vis-à-vis du risque d'échec scolaire est l'ancien canton d'Équeurdreville-Hainneville, aujourd'hui Cherbourg-en-Cotentin 4, puisqu'il est catégorisé « Disparités de conditions de vie dans les grandes périphéries ». A la différence du type « précarité économique plutôt dans des communes de taille moyenne », les risques ne se cumulent pas entre eux. Ainsi, l'ancien canton d'Équeurdreville-Hainneville est surtout caractérisé par une part importante de familles monoparentales et de ménages vivant en HLM.

Par cette hétérogénéité entre risques élevés, risques mesurés et risques limités, le Cotentin se distingue des autres territoires normands. Cependant, on y retrouve les mêmes tendances que dans le reste de la France métropolitaine, exposées par les auteurs de l'« Atlas des risques sociaux d'échec scolaire » :

- les risques limités sont répandus sur le territoire mais agglomérés localement
- les risques les plus élevés sont concentrés

Ainsi, si à l'échelle de la France Métropolitaine, les risques élevés sont concentrés notamment dans l'est de la région parisienne et dans la nouvelle région des Hauts-de-France (annexe n°5), dans le Cotentin les risques les plus élevés sont concentrés dans l'ouest de Cherbourg-en-Cotentin. De même, les risques limités à l'échelle de la France Métropolitaine sont majoritaires dans les périphéries de certaines métropoles régionales telles que Rennes ou Toulouse (notamment en raison de l'aérospatial), dans le Cotentin ces risques limités sont présents dans l'ancien canton de Tourlaville et l'ancien canton de Cherbourg-Octeville sud-ouest, à savoir en périphérie, et dans le canton de La Hague, un territoire marqué par l'activité nucléaire comme la région Toulousaine l'est par l'aérospatial, dans de moindres proportions bien évidemment.



Figure 11: Le département de la Manche, et en particulier la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dans l'« Atlas des risques sociaux d'échec scolaire » (Boudesseul et al. 2016)

3) La pertinence de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

La communauté d'Agglomération du Cotentin se trouve être forte intéressante dans l'étude des inégalités d'accès au collège pour plusieurs raisons.

Première d'entre elles : la dualité⁷ entre Cherbourg-en-Cotentin et les autres communes de la périphérie et de l'espace rural. Au sein de l'agglomération, Cherbourg-en-Cotentin a un poids énorme puisque près de la moitié des habitants de la collectivité y réside (presque 80 000 sur 178 000). De ce fait, la cité des parapluies polarise un grand nombre d'activités, ce qui est controversé par certains habitants parmi les plus éloignés de Cherbourg qui s'estiment lésés au sein de l'agglomération du Cotentin. Ce sentiment part d'une crainte : se faire absorber et devenir de plus en plus dépendant de Cherbourg-en-Cotentin, et ce tout en payant des impôts locaux à l'agglomération.

Ce sentiment n'a pas forcément lieu d'être pour l'instant, et d'ailleurs il ne trouve pas actuellement une caisse de résonance importante. S'il est vrai que la Communauté d'Agglomération du Cotentin participe aux nouveaux investissements à Cherbourg-en-Cotentin, elle est maître d'ouvrage du nouveau centre aquatique de Valognes⁸. Pour palier à cela, l'agglomération a mis en place des pôles de proximité dans les locaux des anciennes communautés de communes, et installé des panneaux de signalisation dans le bourg de toutes les communes,, tout cela dans l'optique de se montrer proche de tous les habitants.

Deuxième raison : entre 2018 et 2020, le Conseil Général de la Manche réfléchissait à fermer un des trois petits collèges de l'est du Cotentin entre Guillaume Fouace à Saint-Vaast-la-Hougue, Tiphaigne de la Roche à Montebourg et Antoine de Saint-Exupéry à Sainte-Mère Église (qui ne fait pas partie de la Communauté d'Agglomération du Cotentin) La logique de cette réflexion résidait dans la concentration des moyens humains et financiers dédiés à ces collèges dans un ou plusieurs autres collèges. Finalement, aucun de ces trois collèges n'a fermé ses portes.

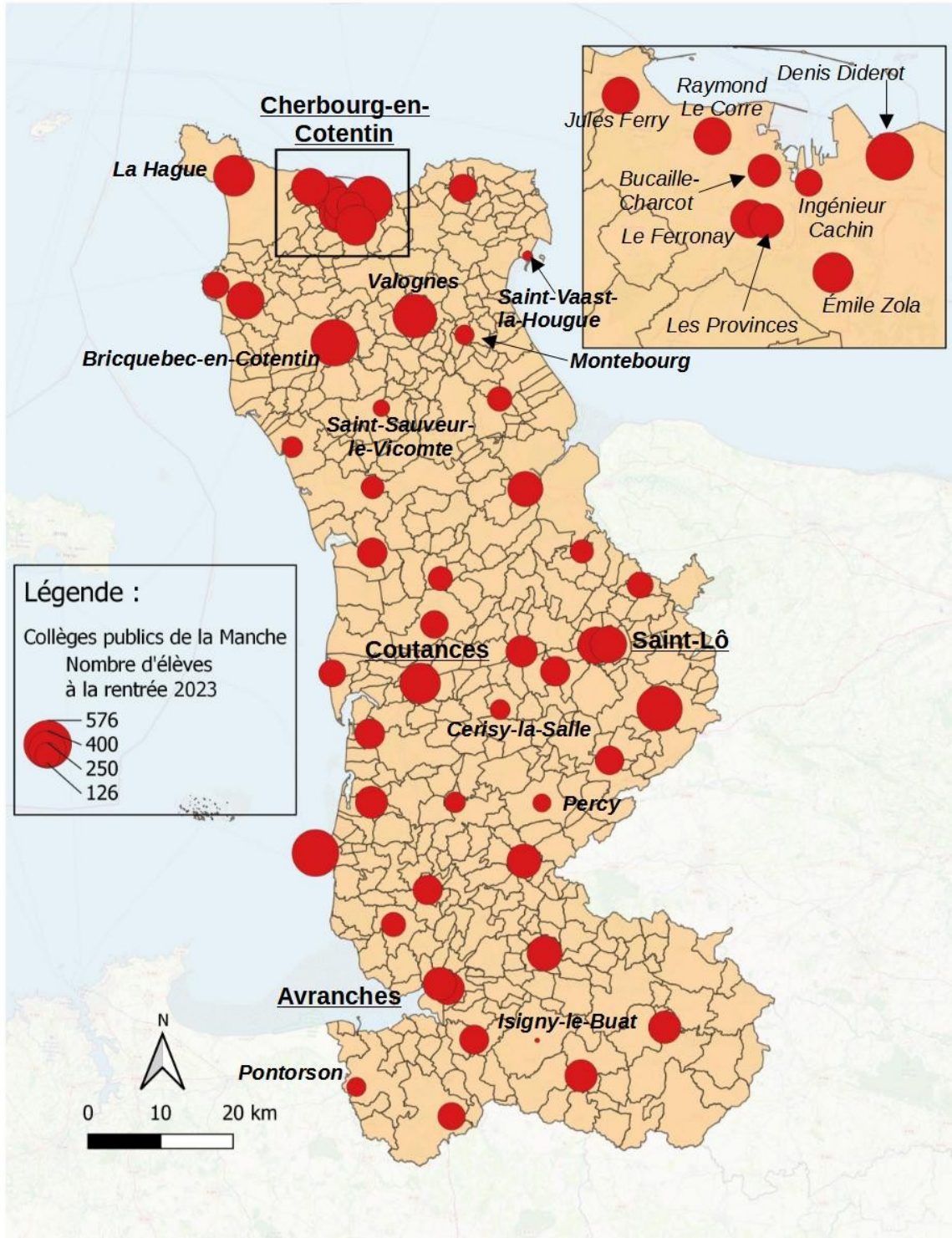
Si cette menace est temporairement écartée sur ces trois collèges, d'éventuelles modifications de la carte scolaire et la baisse démographique du nombre de collégiens que suggère l'INSEE laissent penser qu'il ne s'agit là que d'un sursis. Fin novembre 2023, *Jean Morin*, le président du Conseil Général de la Manche a déclaré dans un communiqué⁹ qu'aucun collège ne fermerait à la rentrée 2024 (figure 14). Lors de la séance du conseil départemental qui a suivi cette annonce, l'opposition a obtenu la tenue d'un débat au sujet d'éventuelles fermetures de certains collèges manchois (figure 14). Le communiqué fait référence à un « livre blanc » qui avait pour but de définir les collèges dont la pérennité est difficile à assurer. Dans l'agglomération du Cotentin, trois collèges apparaissent particulièrement menacés, il s'agit du collège Barbey d'Aurevilly situé à Saint-Sauveur-le-Vicomte, du collège Guillaume Fouace à Saint-Vaast-la-Hougue, et du collège Tiphaigne de la Roche situé à Montebourg.

7 Dualité (*Larousse*) : caractère de ce qui est double en soi ou composé de deux éléments de nature différente

8 « [Le centre aquatique de Valognes ouvrira ses portes dans les prochains mois](#) » *La Presse de la Manche*, 04/05/23, *Corine Gallier*

9 [Avenir des collèges publics manchois](#), Jean Morin, président du Département de la Manche, 26/11/2023

Les collèges publics de la Manche et leur nombre d'élèves lors de la rentrée 2023



Source : BD TOPO 2022 (IGN) ; Ministère de l'Éducation Nationale ; OSM

Réalisation : Pierre CARRÉ, UCN, UFR SEGGAT, 2023-2024, M1 GAED Territoires en Transition

Figure 12: Carte des collèges publics de la Manche à la rentrée 2023

AVENIR DES COLLÈGES PUBLICS MANCHOIS

JEAN MORIN : « NOUS AVONS FAIT LE CHOIX DE LA PROXIMITÉ »

Au nombre de 52, les collèges publics de la Manche comptaient 16 688 élèves à la rentrée 2023. Faisant le constat d'une diminution des effectifs liée à une baisse démographique, le Département avait lancé en 2021 une réflexion complémentaire sur son réseau d'établissements à la suite de la parution de son livre blanc. Un travail de fond avait alors été engagé par le Département et des temps d'échanges organisés avec les élus départementaux. Au terme de cette période d'analyse, les résultats des diagnostics ont été présentés aux élus de la majorité. Ils ont fait le choix de maintenir le réseau des collèges dans son maillage actuel de proximité.

« Élus et services du Département réfléchissent depuis longtemps à la question du réseau des collèges et ont notamment travaillé à la rédaction d'un livre blanc. Nous avons organisé des réunions thématiques avec les élus départementaux, écouté, échangé, débattu... Le constat est là : notre réseau d'établissements est riche, fort de sa diversité, mais à la fois fragile et les perspectives démographiques ne semblent pas favorables à sa pérennisation. C'est pourquoi notre engagement, relevant de nos compétences obligatoires mais aussi facultatives, est primordial. Avec l'Éducation Nationale, nous savons que c'est ensemble qu'il nous faut adapter nos moyens à la réalité des effectifs.

En l'état, nous avons par conséquent pris la décision de ne pas donner suite à une possible réforme de notre réseau de collèges, à l'heure où les Manchoises et les Manchois sont en attente d'un service au plus proche de chez eux. Nous faisons le choix de maintenir cette offre riche et dense et d'avancer à contre courant d'une tendance sociétale qui éloigne les habitants les uns des autres, qui les éloigne de chez eux. Nous faisons le choix de la ruralité, des territoires, de l'engagement de proximité, du service public au profit des jeunes du département de la Manche ».

Jean MORIN

Président du Département de la Manche

Éducation. Manche : un débat réclamé au Département sur l'avenir des collèges

L'avenir du réseau des collèges de la Manche a été évoqué ce vendredi 15 décembre 2023 lors de la séance du conseil départemental. Un débat a été obtenu par la minorité.



Avec dix signatures d'élus hors minorité, la gauche a obtenu gain de cause pour un débat sur l'avenir du réseau des collèges manchois. (©Gilles PATRY)

Figure 14: « Un débat réclamé au Département sur l'avenir des collèges » Gilles Patry, 16/12/2023, [La Presse de la Manche](#)

Troisième raison : le Cotentin comporte de réelles spécificités par rapport à d'autres territoires. D'une part parce qu'il s'agit d'un *finistère* au sens géographique du terme, c'est-à-dire étymologiquement « là où se termine la terre ». Une situation géographique qui amène énormément de contraintes au niveau de l'aménagement du territoire mais également au niveau de l'attractivité du territoire avec un éloignement important vis-à-vis des autres villes moyennes et des métropoles de Normandie et du Nord-Ouest.

L'autre principale spécificité du territoire réside dans la place qu'y occupe le nucléaire et l'influence économique, sociale, culturelle et même paysagère qu'exerce cette activité économique sur le Cotentin.

Quatrième raison : la densité importante de plusieurs collèges de proximité. Avec 18 collèges publics, c'est près d'un tiers des collèges manchois (52 au total dans le département) qui se situent dans le Cotentin. Ces collèges peuvent être catégorisés comme des « collèges de proximité » puisqu'on retrouve au minimum un collège par ancien canton électoral dans l'agglomération du Cotentin (figure 15).



Figure 15: Les collèges publics et privés sous contrat de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en 2023-2024

Chapitre 3 : Présentation du territoire étudié

1) La création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

En 2015, en application de la loi NOTRe, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale se doit de composer des EPCI¹⁰ de plus de 15 000 habitants. Le premier schéma prévoyait d'intégrer la communauté de communes de la Baie du Cotentin, à savoir la région autour de Sainte-Mère-Église et Carentan-les-Marais, pour former le « Grand Cotentin ». Finalement, la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin est restée une seule communauté de communes.

Ainsi, si la péninsule du Cotentin, au sens de la région naturelle, s'étend du sud d'une ligne imaginaire Granville-Vire, jusqu'au nord du département de la Manche, la Communauté d'Agglomération du Cotentin, elle, est issue de la fusion entre 9 communautés de communes et les deux communes nouvelles de Cherbourg-en-Cotentin et La Hague (figure 16). Il s'agit de l'intercommunalité la plus peuplée de la Manche. Avec 178 600 habitants en 2020, elle représente plus d'un tiers des habitants du département de la Manche (495 000 habitants en 2020). Par ailleurs, l'agglomération est le 4^{ème} EPCI la plus peuplée de Normandie derrière la Métropole Rouen Normandie, Le Havre Seine Métropole et Caen la mer. Au-delà de cela, avec 132 communes, la Communauté d'Agglomération du Cotentin est l'EPCI qui compte le plus de communes en Normandie, le troisième en France métropolitaine.

10 EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

Les EPCI fusionnés en 2016 pour former la Communauté d'Agglomération du Cotentin

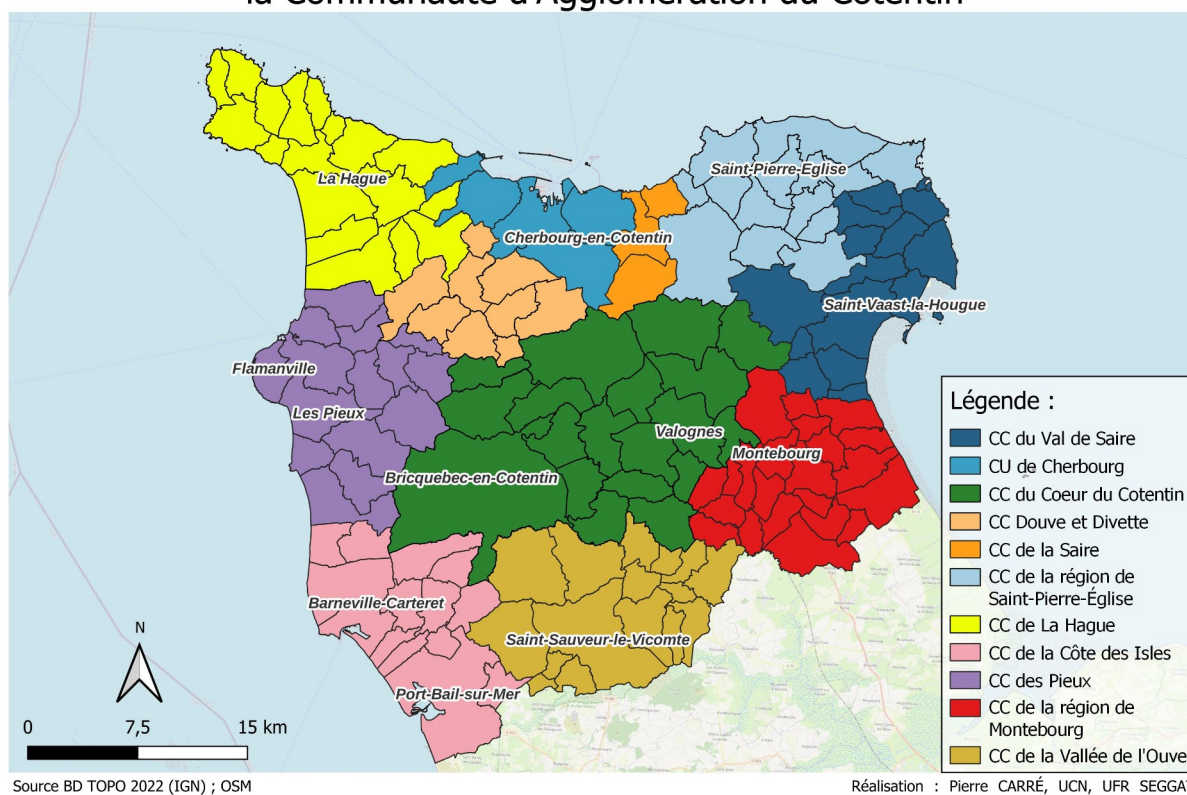


Figure 16: Les anciens EPCI ayant fusionné pour former la Communauté d'Agglomération du Cotentin

L'INSEE présente la Communauté d'Agglomération comme « un territoire aux multiples facettes » avec comme principaux points forts : l'énergie, le transport maritime et le tourisme. Le système productif du Cotentin touche au nucléaire, à l'agro-alimentaire et au tourisme. En 2014, l'INSEE dénombrait 53 900 emplois salariés en 2014 au sein de l'agglomération. Parmi eux, plus d'un sur 4 travaille dans l'industrie.

Les premiers employeurs dans l'agglomération sont l'usine de retraitement des déchets, *Orano*, avec presque 4 000 salariés à la Hague¹¹ et le centre hospitalier public du Cotentin, à Cherbourg et à Valognes. Au-delà d'*Orano*, les énergies sont le poumon économique de l'agglomération avec la centrale nucléaire de production électrique de Flamanville, centrale nucléaire vouée à se développer avec la construction d'un réacteur EPR, et la construction d'éolienne à Cherbourg-en-Cotentin par l'usine *LM Wind Power*. En outre, les exploitations agricoles qui tentent de produire de l'énergie à l'aide de la méthanisation ou des panneaux solaires, bien qu'elles restent minoritaires, commencent à apparaître depuis une dizaine d'années. L'industriel dans le Cotentin ne se résume pas à l'énergie. L'agro-alimentaire occupe une place importante dans l'emploi avec, entre autres, la coopérative des *Maîtres Laitiers du Cotentin*, ou l'entreprise ostréicole de la *SATMAR* à Gatteville-le-Phare. Enfin, l'industrie militaire fait également office de pourvoyeurs d'emploi dans l'agglomération avec l'usine de construction de sous-marins nucléaires *Naval Group* à Cherbourg-en-Cotentin. Le transport maritime est un autre élément structurant du Cotentin. Depuis le port de Cherbourg, plusieurs liaisons transmanche permettent de se rendre en Angleterre ou en Irlande. La compagnie *Brittany Ferries* relie Cherbourg à Poole quotidiennement tout au long de l'année et Cherbourg à Portsmouth quotidiennement de mai à septembre. La compagnie *Irish Ferries* conduit les voyageurs de Cherbourg à Dublin de mars à décembre trois fois par semaine alors que la compagnie *Stena Line* dessert Rosslare trois fois par semaine toute l'année. Les îles anglo-normandes sont également une destination accessible depuis le Cotentin. Le port de Diélette, au nord de Flamanville, dessert les îles d'Aurigny, de Jersey et de Guernsey, tandis que depuis Barneville-Carteret, il est possible de se rendre directement à Jersey puis indirectement à Guernesey par la suite.

Le tourisme occupe également une place importante dans le Cotentin. Il s'agit d'ailleurs d'une des compétences de la Communauté d'Agglomération et d'un des principaux objectifs fixés par le projet de territoire. Dans la présentation du projet de territoire « Le Cotentin, un territoire en commun, une ambition pour demain » réalisé par *Jeanne Loir* en 2022, l'ancien président de la Communauté d'Agglomération ne cachait pas son ambition de vouloir faire du Cotentin une « grande destination touristique européenne ». Nombre de sites et de territoires sont particulièrement reconnus pour leurs paysages uniques à l'instar de La Hague, pour leur caractère historique unique avec les tours Vauban à Saint-Vaast-la-Hougue et Tatihou ou la Cité de la Mer à Cherbourg, pour leur caractère insolite à la manière de « La maison du biscuit » à Sortosville-en-Beaumont ou plus simplement par haliotropisme¹² le long du littoral, en particulier sur la côte Ouest.

11 [Orano La Hague : suppression de 200 postes sur la période 2022-2027](#), 24/03/2022, *Le Figaro*

12 Selon le dictionnaire *Le Robert* : Déplacement de certaines populations vers des régions plus ensoleillées.

Compte tenu de toutes ces disparités au sein du territoire étudié en termes de démographie, de densité et de profil social des communes, la Communauté d'Agglomération du Cotentin sera découpée en 4 zones d'études comme l'illustre la carte ci-dessous (figure 17).

Les quatre zones d'étude

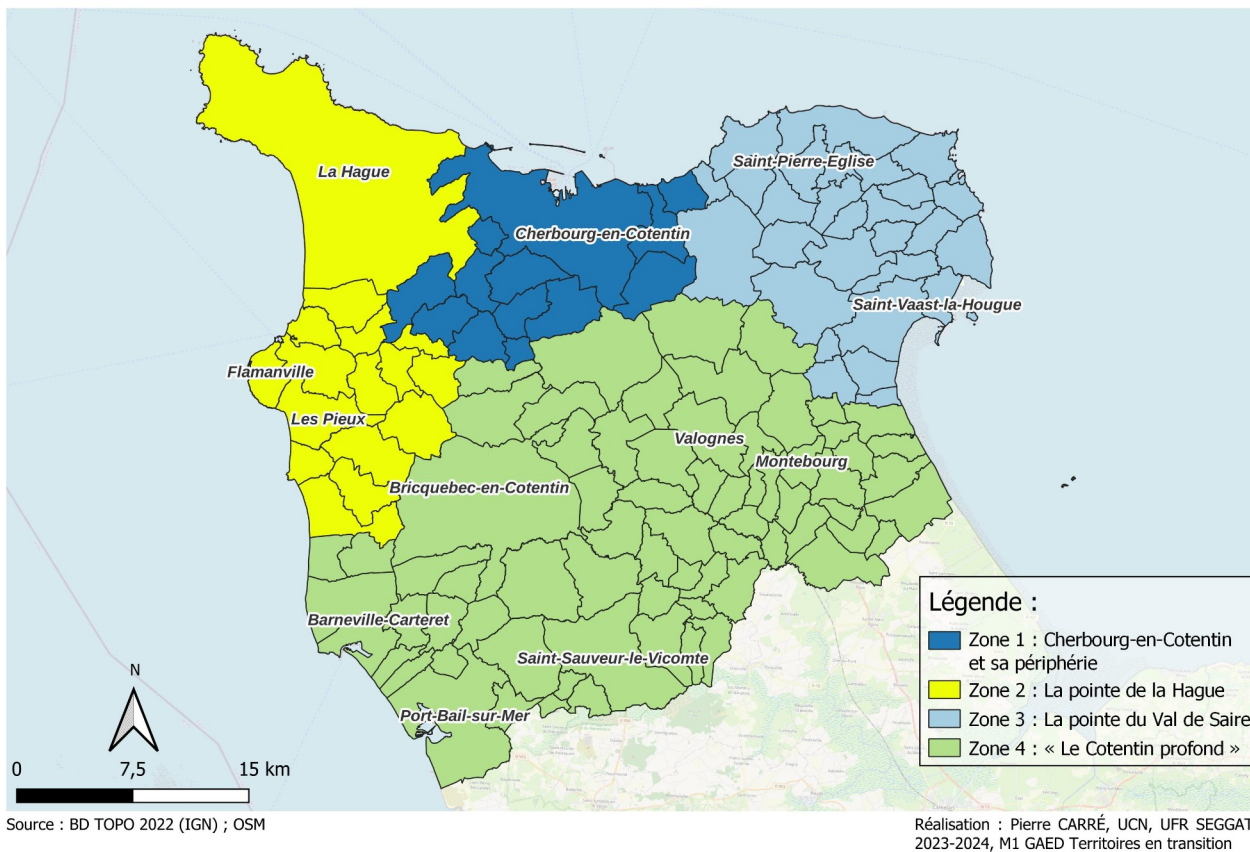


Figure 17: Le découpage du territoire étudié en quatre zones d'études

2) Le découpage du territoire étudié en quatre zones d'études

Ces quatre zones seront comparées entre elles à travers des indicateurs de démographie (nombre d'habitants, évolution annuelle du nombre d'habitants et part des moins de 15 ans dans la population), des indicateurs de densité et des indicateurs sociaux (taux de chômage, revenu moyen, part des diplômés, part des familles monoparentales et part des familles avec 3 enfants en plus).

	Cherbourg-en-Cotentin et sa périphérie	La pointe de la Hague	La pointe du Val de Saire	Le Cotentin profond	France métropolitaine
Nombre d'habitants	90 649	24 651	17 096	46 204	68 042 591
Taux d'évolution de la population entre 2014 et 2020	+ 1,18 %	- 0,06 %	- 0,26 %	- 0,43 %	+ 0,31 %
Commune la plus peuplée	78 549 (Cherbourg-en-Cotentin)	11 173 (La Hague)	1 810 (Saint-Pierre-Église)	6 822 (Valognes)	2,161 millions (Paris)
Commune la moins peuplée	567 (Saint-Martin-le-Gréard)	250 (Le Rozel)	84 (Videcosville)	16 (Taillepie)	1 (Rochefourchat dans la Drôme)
Nombre d'habitants moyen par commune	6 973	1540	589	650	1 947
Nombre d'habitants médian par commune	1 037	747	326	311	500
Part des moins de 15 ans	15,99 %	15,93 %	17,16 %	16,92 %	17,8 %
Surface (en km ²)	170	290	252	725	551 695
Densité de population (hab/km ²)	530	84	67	63	123
Densité moyenne	208	95	96	56	106
Densité minimum	54 (Le Mesnil-au-Val)	42 (Héauville)	24 (Le Vast)	7 (Taillepie)	0 (Rochefourchat dans la Drôme)
Densité maximum	1 146 (Cherbourg-en-Cotentin)	244 (Flamanville)	914 (Barfleur)	436 (Valognes)	20 359 (Paris)
Taux de chômage moyen en 2020 (en %)	5,79	6,71	7,69	6,95	12,6
Moyenne du revenu médian moyen	25 142	23 273	22 071	21 902	23 160
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés	18,23 %	22,30 %	19,81 %	20,53 %	31,6 %
Part des familles monoparentales au sein des familles avec enfants	17,17 %	14,84 %	20,82 %	18,46 %	29,2 %
Part des familles avec 3 enfants et plus de moins de 25 ans au sein des familles avec enfants	17,9 %	12,5 %	13,7 %	14,41 %	15,8 %

* 4 couleurs : vert foncé le chiffre le plus positif, vert clair le deuxième plus positif, rouge le plus négatif, orange le deuxième le plus négatif

Sources : IGN, BD TOPO 2022, Observatoire des Territoires 2020

Réalisation : Pierre Carré

Figure 18: Tableau comparatif des quatre zones d'études à travers des indicateurs démographiques et économiques

a) Cherbourg : la polarisation du Cotentin

Zone 1 : Cherbourg, la polarisation du Cotentin

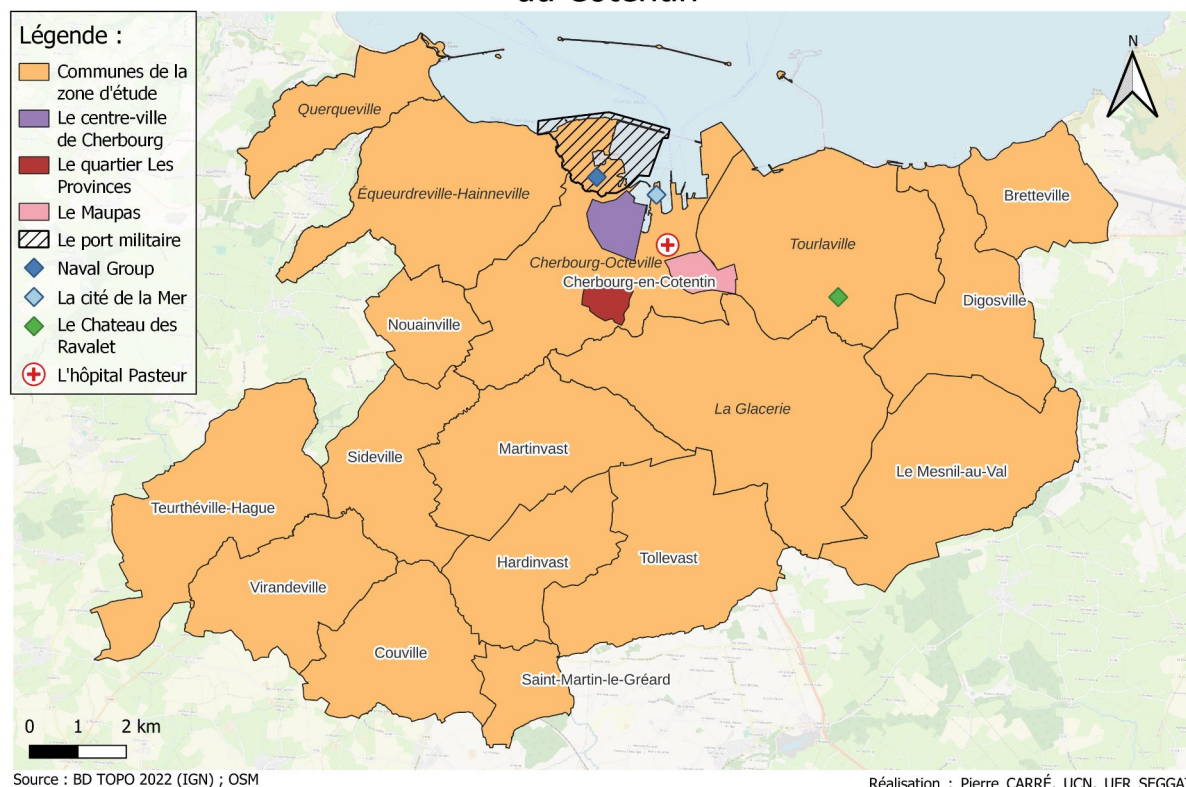


Figure 19: Carte représentant la zone d'étude de Cherbourg-en-Cotentin et sa périphérie

Cette zone est composée de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, qui comprend les anciennes communes de Querqueville, d'Équeurdreville-Hainneville, de Cherbourg-Octeville, de La Glacière et de Tourlaville mais également les communes rurales situées dans la périphérie proche et qui font partie des cartes scolaires des divers collèges de Cherbourg-en-Cotentin à savoir : Nouainville, Sideville, Teurthéville-Hague, Virandeville, Couville, Saint-Martin-le-Gréard, Hardinvast, Martinvast, Tollevast, Le Mesnil-au-Val, Digosville et Bretteville (figure 19).

Si la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin a pris ce nom en même temps que s'est créée la Communauté d'Agglomération du Cotentin, ce n'est certainement pas un hasard. Comme évoqué précédemment, avec près de 80 000 habitants en 2020, c'est près de la moitié de la population totale de la collectivité (178 600 en 2019) qui réside dans cette ville moyenne. C'est sans surprise que le siège de la collectivité se trouve à Cherbourg-en-Cotentin. Par cet écart démographique particulièrement important, Cherbourg polarise la Communauté d'Agglomération du Cotentin. En 1955, l'économiste *François Perroux*

définissait la polarisation comme la « concentration de moyens en des points de croissance dans l'espace où irradient ensemble des faisceaux d'échange »¹³.

Population au dernier recensement, 2020 (habitants) - Source : Insee, RP 1968-2020

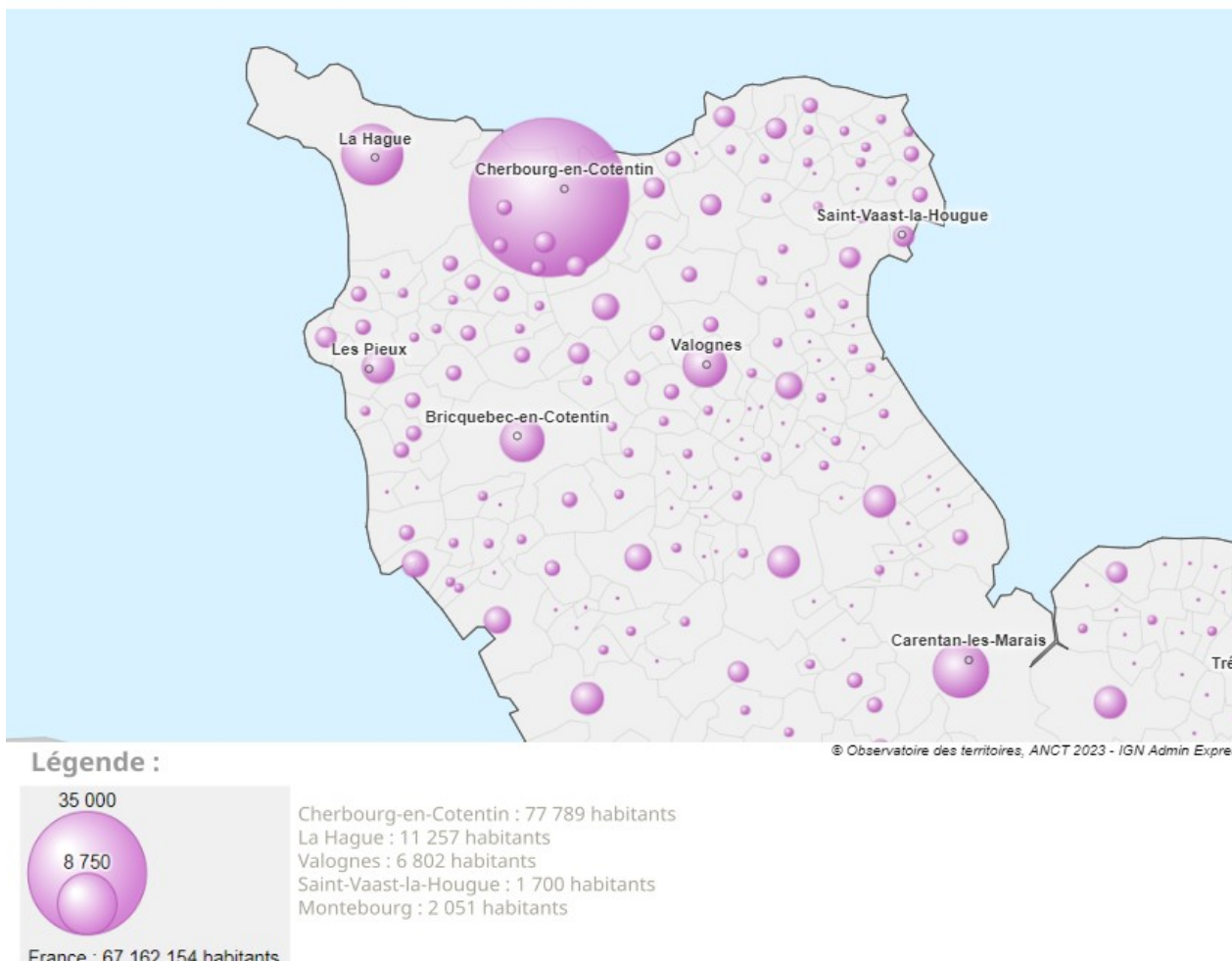


Figure 20: Nombre d'habitants par commune dans le Cotentin (Observatoire des Territoires, 2020)

La carte ci-dessus (figure 20) incarne parfaitement le poids démographique que Cherbourg-en-Cotentin occupe au sein de l'agglomération. La sphère représentant les 78 000 habitants de la ville englobe même les sphères des communes de la périphérie telles que Nouainville ou Martinvast. A titre de comparaison, la deuxième plus grosse ville de l'agglomération du Cotentin est La Hague avec 11 000 habitants, soit sept fois moins d'habitants que Cherbourg-en-Cotentin.

Évidemment, une ville avec une telle importance sur son territoire ne se distingue pas des communes voisines uniquement par sa démographie. Historiquement, depuis la guerre de Cent Ans, et encore plus depuis la construction du port militaire de Cherbourg décidée par Louis XIV et son ministre Vauban, puis réaménagée régulièrement depuis Napoléon 1^{er}, la ville est vouée à la marine nationale.

13 [Géoconfluences](#)

En 1813 le Conseil Municipal de Cherbourg avait même proposé de renommer la ville « Napoléonbourg », un projet de décret avait été rédigé par le Ministre de l'Intérieur de l'époque sans qu'il ne soit jamais signé (*Ouest France*, 18/12/2021). Une statue a plus tard été édifée dans le centre-ville de Cherbourg en 1858 en l'honneur de Napoléon 1^{er}. Aujourd'hui, le port de Cherbourg abrite l'une des trois bases navales de la Marine Nationale avec Saint-Nazaire et Toulon. L'usine *Naval Group*, spécialiste de la construction de navires de combat employait directement 2 750 salariés en 2019. En y ajoutant les sous-traitants, ce sont plus de 4 000 personnes qui sont concernées par cette industrie.

Le tourisme est également un domaine majeur de l'économie cherbourgeoise. En lien avec que nous venons d'évoquer, le tourisme historique occupe une place importante à Cherbourg avec comme étendard la *Cité de la Mer* qui a attiré 168 320 visiteurs en 2021 selon la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Ce tourisme historique augure d'autres formes de tourisms. L'Office de Tourisme du Cotentin décrit un patrimoine architectural « marqué par la reine Mathilde, Vauban, Napoléon et les années 30 ».

Quant aux communes périphériques, elles sont loin d'être dépourvues de sites touristiques, mais ces sites sont moins mis en avant que le centre-ville de Cherbourg et sont d'une certaine manière « caché » à l'instar du Château des Ravalet sur la commune déléguée de Tourlaville.

Socialement et économiquement, les communes de cette zone se caractérisent par une médiane du revenu disponible par unité de consommation supérieure à 22 700€ en 2020, une part de cadres et de professions intermédiaires supérieures dans la population supérieure à 6,1 % et un taux de chômage inférieur à 6,7 % excepté dans les communes de Cherbourg-en-Cotentin et Tollevast.

Néanmoins, derrière ces chiffres se cachent des réalités bien différentes entre les communes rurales de la périphérie proche telles que Saint-Martin-le-Gréard, des quartiers plus populaires de Cherbourg tels que le Maupas ou les Fourches-Charcot-Spanel, le quartier prioritaire des Provinces et le centre-ville de Cherbourg. Dans cette zone, se trouvent les collèges publics Jules Ferry à Querqueville, Raymond Le Corre à Équeurdreville-Hainneville, Le Ferronay et Les Provinces sur l'ancienne commune d'Octeville, La Bucaille-Charcot et Ingénieur Cachin sur l'ancienne commune de Cherbourg, Émile Zola à La Glacerie et Denis Diderot à Tourlaville mais également les collèges privés Saint-Joseph et Saint-Paul dans le centre-ville de Cherbourg.

b) La pointe de la Hague, un territoire dédié au nucléaire

Zone 2 : La pointe de la Hague, un territoire dédié au nucléaire

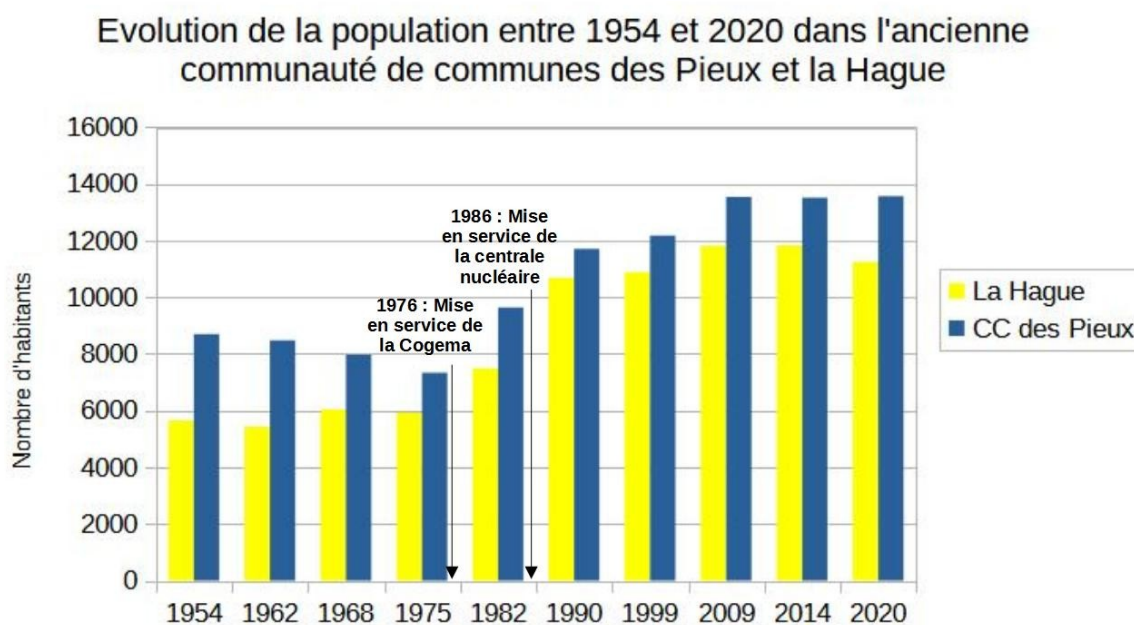


Figure 21: Carte représentant la zone d'étude de la pointe de La Hague

Cette zone regroupe la commune nouvelle de la Hague, à savoir les 19 communes associées d'Acqueville, Auderville, Beaumont-Hague, Biville, Branville-Hague, Digulleville, Eculleville, Flottemanville-Hague, Gréville-Hague, Herqueville, Jobourg, Omonville-la-Petite, Omonville-la-Rogue, Saint-Germain des Vaux, Sainte-Croix-Hague, Tonneville, Urville-Nacqueville, Vasteville, Vauville et les communes de l'ancienne communauté de communes des Pieux qui comptait donc Les Pieux, Benoîtville, Bricquebosc, Flamanville, Grosville, Héauville, Helleville, Pierreville, Le Rozel, Saint-Christophe-du-Foc, Saint-Germain-le-Gaillard, Siouville-Hague, Sotteville, Surtainville et Tréauville. Ce territoire est caractérisé par un nombre élevé de communes avec une population souvent peu nombreuse et une faible voire très faible densité de population.

L'écrasante majorité du réseau routier de cet espace est composé de routes à une voie, des routes où la circulation des bus est plus compliquée. Cela a des conséquences importantes sur les déplacements et les mobilités des habitants, notamment pour les déplacements contraints tels que se rendre à son travail ou emmener ses enfants à l'école.

Toutefois, depuis la mise en service en 1976 de l'usine de retraitement des déchets nucléaires (nommée dans un premier temps *Cogema*, puis *Areva*, et désormais *Orano*) de Beaumont-Hague qui accueille 5 000 travailleurs, ces communes ont connu un accroissement démographique assez important avec notamment l'arrivée en nombre de cadres (figure 22). Cette tendance s'est renforcée avec la mise en service à Flamanville depuis 1986 d'une centrale nucléaire de production d'électricité avec deux réacteurs. Depuis 2007, un troisième réacteur de type EPR est en construction et suscite de grands débats dans le Cotentin et même bien au-delà.



Réalisation : Pierre Carré

Figure 22: Graphique présentant l'évolution de la population entre 1954 et 2020 dans l'ancienne communauté de communes des Pieux et dans La Hague. (source : INSEE)

Ces usines ont apporté d'importantes recettes fiscales à leurs communes. En raison de cela, la commune de Beaumont-Hague s'était associée en 1977 avec ses voisines pour fonder le « District de la Hague », devenu en 2001 « Communauté de communes de la Hague » pour finalement fusionner en 2016 pour former la commune nouvelle de La Hague en égard de la loi NOTRe.

Les importantes recettes fiscales apportées par ces usines ont permis la construction d'équipements sportifs et culturels neufs et modernes, notamment à la fin des années 1990 et dans les années 2000 tels que le stade Maurice Soulage de Beaumont-Hague composé de 3 terrains de football, dont un en gazon synthétique, la médiathèque et le centre aquatique de Beaumont-Hague mais également un gymnase et un terrain de rugby en gazon synthétique à Flamanville. Des petites communes déléguées de la Hague comme Digulleville et Gréville-Hague se retrouvent pourvues d'une médiathèque.

Cette zone se caractérise par des indicateurs sociaux et économiques favorables, notamment dans la commune nouvelle de La Hague où la médiane du revenu disponible par unité de consommation est supérieure à 24 440 €, où la part des cadres et des professions intellectuelles supérieures est supérieure à 6,1 % et où la part des non-diplômés parmi les 15 ans et plus est inférieure à 23,1%. Bon nombre des communes autour des Pieux présentent des indicateurs similaires.

Par exemple, à Helleville, commune de 516 habitants, la médiane du revenu disponible par unité de consommation était de 25 800€ en 2020 alors que cette médiane en France métropolitaine est de 22 400€, et la part de 15 ans et plus non-diplômés est de 14,7 % en 2023, tandis qu'en France métropolitaine elle est de 26,5 %. Cette situation s'explique en partie par la localisation de cette commune, à une dizaine de minutes à la fois de la centrale nucléaire de Flamanville et à la fois à une quinzaine de minutes de l'usine de retraitement des déchets. Cela est illustré parfaitement par le fait que 10,6 % des Hellevillais sont recensés parmi la CSP « cadres et professions intellectuelles supérieures » quand la moyenne en France est de 9,7 %.

Néanmoins, cette zone d'étude n'est pas tout à fait homogène. A Flamanville, par exemple, le revenu médian est de 21 340€, (22 400€ en France métropolitaine) la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est de 5,1 %, soit 4 points sous la moyenne française et la part de non-diplômés est de 35,2 %, soit plus du double d'une commune comme Helleville. Ces chiffres s'expliquent en partie par la construction de l'EPR lancée depuis décembre 2007 et qui attire des ouvriers. En effet, la part des ouvriers dans la population flamanvillaise est de 16,6 % alors qu'elle est de 11,9 % en France.

Dans cette zone se situent trois collèges publics : Le Castillon aux Pieux, Lucien Goubert à Flamanville et Le Hague Dike à La Hague.

c) La pointe du Val de Saire, entre agriculture, pêche et tourisme

Zone 3 : La pointe du Val de Saire, entre classes populaires et gentrification

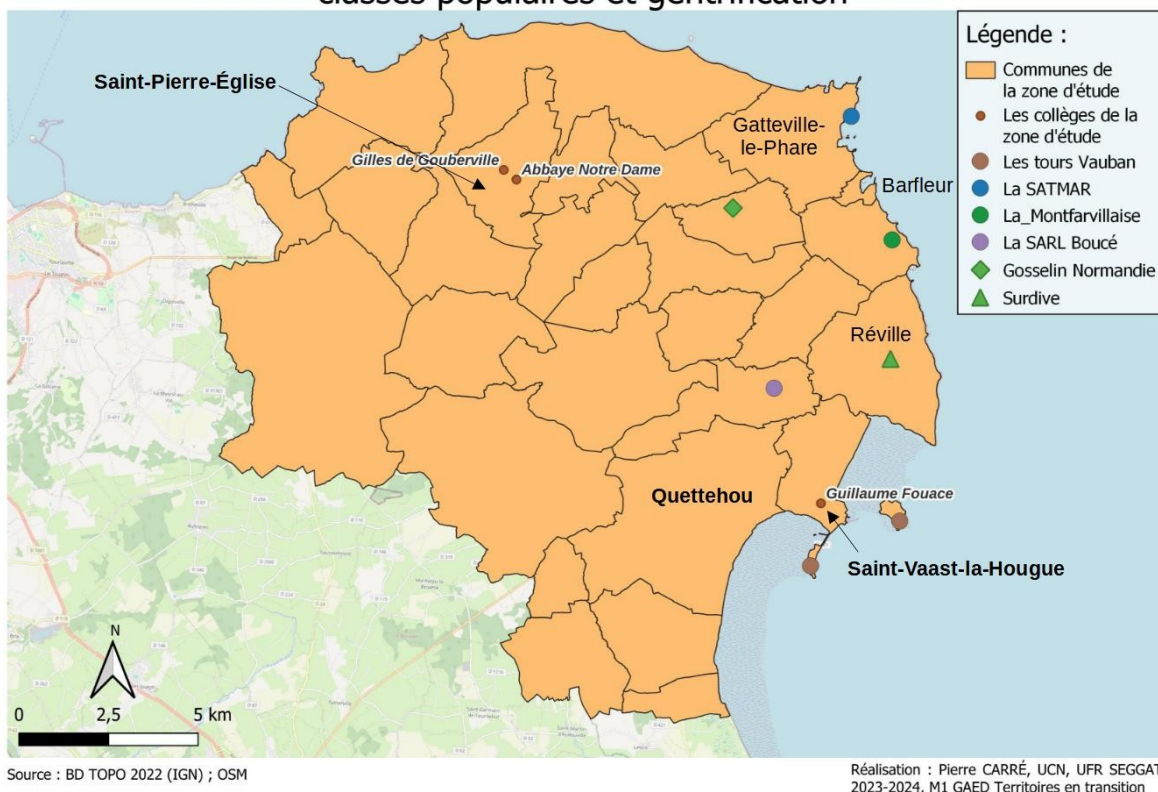


Figure 23: Carte représentant la zone d'étude de la pointe du Val de Saire

Située au nord-est du Cotentin, cette zone rassemble les communes de l'ancienne communauté de communes de Saint-Pierre-Église : Maupertus, Gonneville-le-Theil, Carneville, Fermanville, Vicq-sur-Mer, Saint-Pierre-Église, Théville, Brillevast, Teurthéville-Bocage, Le Vast, Canteloup, Clitourps, Varouville, Tocqueville, Gatteville-le-Phare, Sainte-Geneviève, Valcanville, Le Vicel et les communes de l'ancienne Communauté de Communes du Val de Saire à savoir Barfleur, Montfarville, Anneville-en-Saire, Réville, La Pernelle, Quettehou, Saint-Vaast, Videcosville, Octeville-l'Avenel, Aumeville-Lestre et Crasville. A l'instar de son homologue de la pointe de la Hague, cette zone est composée d'énormément de petites communes. Quant au réseau routier, les routes à une voie y prennent une proportion encore plus importante.

Deux agricultures sont bien implantées dans le Val de Saire : l'ostréculture et le maraîchage. Par exemple, à Sainte-Geneviève, les agriculteurs exploitants représentaient 6 % des actifs. Comme l'explique *Pierre Guillemin* dans « La politique européenne de développement rural dans la mutation des systèmes légumiers et maraîchers normands », si la Normandie est « plus connue pour ses produits laitiers et cidricoles que ses légumes », le Val de Saire est une région maraîchère (P. Guillemin, 2022).

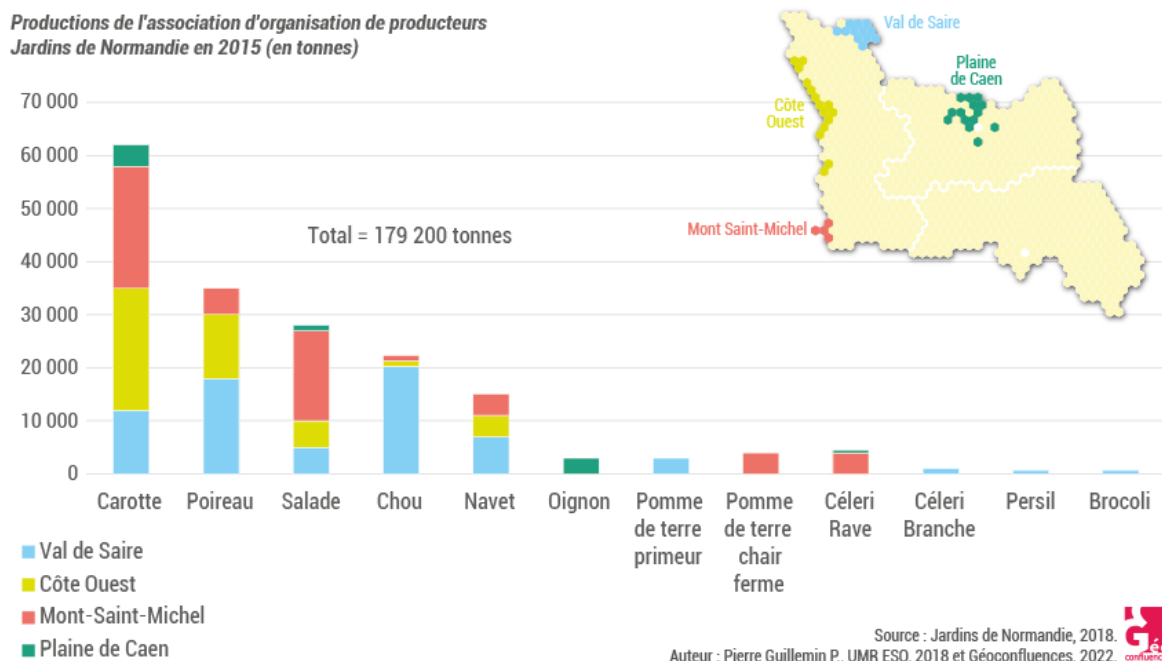


Figure 24: Les productions de l'AOP Jardins de Normandie en 2015 (Réalisé par Pierre Guillemain en 2018)

Ces deux agricultures marquent le paysage et l'économie de cette région puisque derrière les producteurs, c'est tout un système de production qui se met en place. On peut citer plusieurs expéditeurs de légumes implantés dans le Val de Saire tels que *Gosselin Normandie* à Sainte-Geneviève, *Surdive* à Réville ou encore *La Montfarvillaise* à Montfarville. Concernant l'ostréiculture, la SATMAR (Société Atlantique de Mariculture) est une éclosérie d'huîtres créée en 1972, dont le siège social est situé à Gatteville-le-Phare mais qui a également des sites en Bretagne, en Charente et dans le Languedoc.

D'autre part, très localement, certaines PME animent les communes. Par exemple à La Pernelle, la SARL Jean-Michel Boucé, spécialisée dans les travaux publics, emploie une cinquantaine de personne. De ce fait, en 2020, 25,2 % des 253 habitants de la Pernelle étaient des ouvriers, tandis que la moyenne nationale est de 11,9 %.

Les énergies occupent une place importante parmi les spécificités du Val de Saire avec la mise en service prochaine d'éoliennes en mer 32 km au large de Barfleur.

Mais c'est surtout le tourisme qui fait office de principal facteur d'attractivité dans cet espace. En 2012, Barfleur finissait en 3ème position de l'émission de France 2 « Le village préféré des français », puis en 2019, Saint-Vaast-la-Hougue inscrivait son nom au palmarès de cette émission. Bien qu'elles soient plus anecdotiques qu'autre chose, cette troisième place et cette victoire ont propulsé sur le devant de la scène le Cotentin et encore plus le Val de Saire.

[← Aller à la page régionale](#)

Saint-Vaast-la-Hougue : le village préféré des français 2019 attire les visiteurs

Publié le 01/07/2020 à 07h37 • Mis à jour le 07/07/2020 à 12h16

Écrit par L.A.



Saint-Vaast-la-Hougue, village préféré des français 2019 • © France Televisions

Figure 25: Titre d'un article de France 3 Normandie en 2020, un an après l'élection de Saint-Vaast-la-Hougue comme village préféré des français

De nombreux sites tels que les Tour Vauban de Saint-Vaast-la-Hougue et de Tatihou, inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008, l'île de Tatihou elle-même, le viaduc de Fermanville, le Cap Lévi, le phare de Gatteville et bien d'autres encore ont pu profiter d'une publicité importante.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin essaye de faire de son territoire une grande destination touristique européenne, et l'accomplissement de cet objectif passera notamment par la valorisation du Val de Saire. En effet, si historiquement la côte Ouest, et notamment la station balnéaire de Barneville-Carteret, a été plus attractive que la côte Est, cet écart est en train de se resserrer. En 2020, *Thierry Hélié*, ostréiculteur à Saint-Vaast-la-Hougue, confiait à France 3 Normandie « on a vu des gens qui traversaient le Cotentin pour venir sur la côte est, pour découvrir le village préféré des français ».



© Pierre CARRÉ, 04/01/2024

Figure 26a : Le bourg de Barfleur et son port de plaisance



Figure 26b : Le port de plaisance de Saint-Vaast-la-Hougue

Si les communes du littoral voient pour une majorité d'entre elles leur population diminuer, elles sont très attractives l'été, en témoigne le nombre croissant de résidences secondaires. Comme nous l'avons évoqué précédemment, Saint-Vaast-la-Hougue est l'étendard de ce phénomène. Les chiffres de l'*Observatoire des Territoires*¹⁴ montrent que Saint-Vaast-la-Hougue voit sa population diminuer en moyenne d'1,62 habitant chaque année entre 2014 et 2020 alors qu'on recense 3,49 résidences secondaires de plus chaque année sur la même période. A l'inverse, la commune de Clitourps voit son nombre de résidences secondaires diminuer très fortement entre 2014 et 2020 (-5,7 chaque année) et sa population augmenter d'1,97 habitant en moyenne chaque année entre 2014 et 2020. De quoi mettre en avant une corrélation : c'est dans les communes où le nombre de résidences secondaires augmente que le nombre d'habitants à l'année a tendance à le plus diminuer.

L'autre facteur d'attractivité du Val de Saire réside dans la proximité avec Cherbourg-en-Cotentin. Saint-Pierre-Église, Varouville, Théville et Brillevast sont les 4 communes qui gagnent le plus d'habitants entre 2014 et 2020 de la zone d'étude. Cela s'explique principalement par la proximité de Cherbourg-en-Cotentin. Plus on se rapproche de Cherbourg, plus le taux de chômage diminue ou plus le revenu médian disponible par unité de consommation augmente. A l'inverse, plus on s'éloigne de Cherbourg, plus la part de non-diplômés parmi les 15 ans et plus augmente. Pour illustrer l'hétérogénéité des communes de cette zone, comparons deux communes très attractives du point de vue du tourisme mais avec des profils sociaux opposés : Saint-Vaast-la-Hougue et Gatteville-le-Phare, et ce à l'aide de 3 indicateurs : la médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2020, le taux de chômage des 15 ans et plus en 2020 et la part des non-diplômés parmi les 15 ans et plus non scolarisés en 2020.

Figure 27: Tableau comparatif de Saint-Vaast-la-Hougue et Gatteville-le-Phare vis-à-vis de la moyenne nationale à partir du revenu médian, du taux de chômage et de la part de non-diplômés

	Saint-Vaast-la-Hougue	Gatteville-le-Phare	Moyenne nationale
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2020	21 400€	24 570€	22 400€
Taux de chômage des 15 ans et plus en 2020	15,7 %	9,4 %	12,6 %
Part des non-diplômés parmi les 15 ans et plus non scolarisés en 2020	41,6 %	36,3 %	26,5 %

Source : *Observatoire des Territoires*

Gatteville-le-Phare a un revenu médian et un taux de chômage plus favorable que ce qu'on observe en moyenne en France, excepté la part de non-diplômés, alors que Saint-Vaast-la-Hougue présente des indicateurs à chaque fois défavorable vis-à-vis de la moyenne nationale. Trois collèges se situent dans cette zone : le collège public Gilles de Gouberville et le collège privé de l'Abbaye à Saint-Pierre-Église ainsi que le collège Guillaume Fouace à Saint-Vaast-la-Hougue.

14 [Observatoire des Territoires](#)

d) Le « Cotentin profond » : entre éloignement et isolement

Zone 4 : « Le Cotentin profond », entre éloignement et isolement

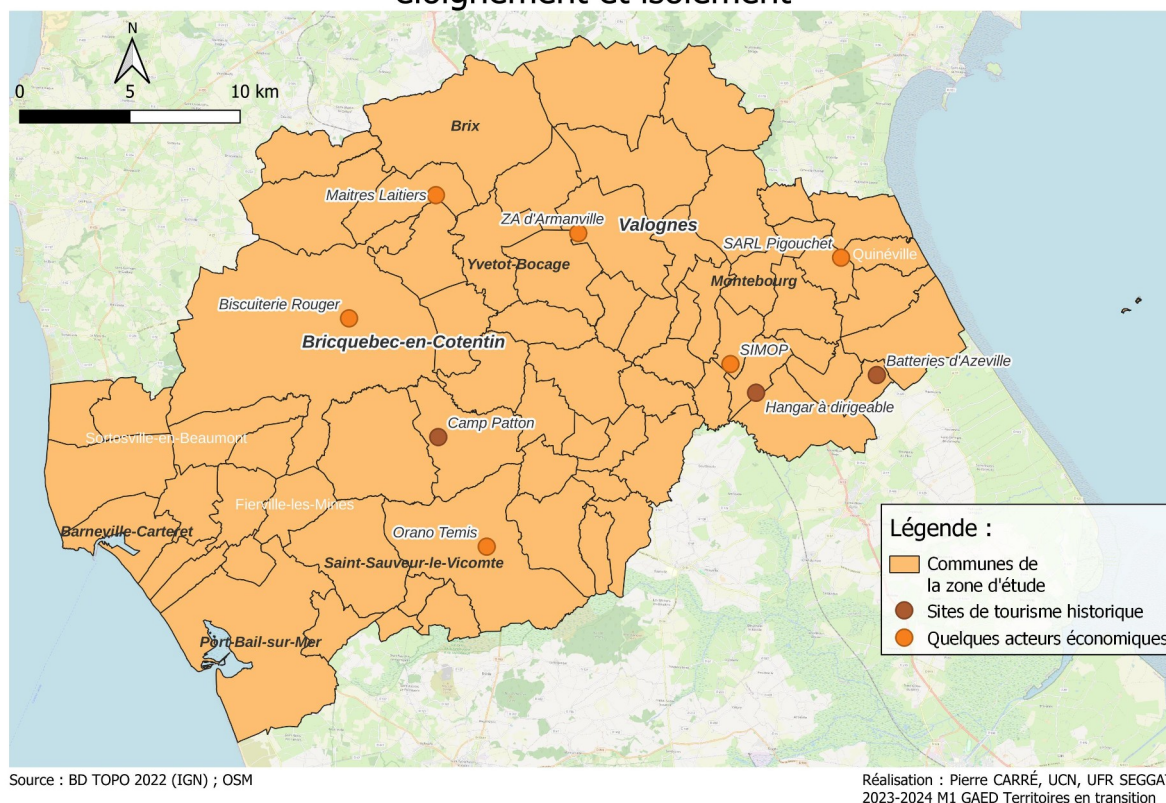


Figure 28: Carte représentant la zone d'étude du Cotentin profond

Le titre de cette zone renvoie à l'ouvrage dirigé par Roger Bétaillé paru en 1996, « *Le "rural profond" français* ». Bien que cet espace ne soit pas catégorisé comme « rural profond », « rural isolé » ou encore « hyper-rural », l'emploi, volontairement provocateur, de l'adjectif « profond » a pour but de traduire si ce n'est un isolement, un éloignement voire une certaine « déconnexion » entre les territoires de cette zone d'étude et Cherbourg-en-Cotentin.

Balayant le Cotentin entre la Côte des Isles à l'Ouest et la côte Est, en passant par la petite ville de Valognes, le « Versailles Normand », cette zone présente une multitude de contextes sociaux et spatiaux différents. Cette zone est composée de l'ancienne communauté de communes de la Côte des Isles avec comme principales communes Portbail et Barneville-Carteret, de l'ancienne communauté de communes de la Vallée de l'Ouve qui avait pour siège Saint-Sauveur-le-Vicomte, de l'ancienne communauté de communes Coeur du Cotentin (déjà le fruit d'une fusion entre l'ancienne communauté de communes de Bricquebec l'ancienne communauté de communes du bocage valognais en 2014) et de l'ancienne communauté de communes de la région de Montebourg.

Les communes de cette zone sont plus ou moins éloignées de Cherbourg. Certaines, à l’instar de Brix ou de Sottevast, qui se trouvent à moins de 20 minutes en voiture du centre-ville de Cherbourg, lorsqu’il n’y a pas d’embouteillages évidemment. De ce fait, elles constituent des cités-dortoirs, leur population continue à augmenter et elles sont peuplées par des ménages relativement jeunes. A l’opposée de cette situation, on peut trouver des communes telles que Fierville-les-Mines ou Quinéville avec une population qui ne cesse de diminuer et de prendre de l’âge.

Économiquement, beaucoup de salariés dans cette zone d’étude travaillent loin de leur domicile, dans des grosses structures telles qu’Orano, le Centre Hospitalier Public du Cotentin ou encore les Maîtres Laitiers du Cotentin. Les salariés qui habitent à proximité de leur travail sont généralement des salariés de TPE ou de PME¹⁵. Cette zone est également marquée par un nombre plus important qu’ailleurs d’agriculteurs et d’artisans.

A l’Ouest, la Côte des Isles est particulièrement attractive en période estivale. On y retrouve un petit peu la même dynamique que dans le Val de Saire, avec néanmoins une place plus importante prise par le tourisme balnéaire. Cette notoriété engendre l’arrivée de nombreux touristes estivaux qui bénéficie également à l’arrière pays. Des sites assez atypiques tels que *La Maison du Biscuit* à Sortosville-en-Beaumont ou encore le *Moulin à Vent du Cotentin* bénéficient ainsi d’un afflux de visiteurs conséquent l’été.



Figure 29: Planche photographique.

A gauche, *la Maison du Biscuit* à Sortosville-en-Beaumont. A droite le *Moulin à vent du Cotentin*, à Fierville-les-Mines

Un peu plus dans les terres, on retrouve des communes de très faibles densités plus ou moins proches de la petite ville de Bricquebec-en-Cotentin et des bourgs ruraux tels que Sottevast et Saint-Sauveur-le-Vicomte.

La commune de Bricquebec-en-Cotentin se retrouve un peu plus attractive grâce à la proximité de la laiterie des Maîtres Laitiers du Cotentin installée en 1992 à Sottevast, à quelques kilomètres au nord-est de Bricquebec. Sur le site de Sottevast, ce sont près de 500 salariés embauchés directement par la coopérative qui travaillent, auxquels il faut rajouter une centaine d’intérimaire pendant les pics de production. Si la maison mère est située à Sottevast, la coopérative dispose également de sites à Valognes, Méautis, Lessay et

15 TPE : toute petite entreprise avec moins de 11 salariés – PME : petites et moyennes entreprises (entre 11 et 250 salariés)

Toulouse. Selon les échos¹⁶, en 2019 le groupe des Maitres Laitiers du Cotentin était « constitué de 1 156 producteurs et 5 032 salariés » et avait réalisé « 1,9 milliard d’euros de chiffre d’affaires ». L’agro-alimentaire n’est pas en reste à Bricquebec-en-Cotentin puisque la biscuiterie *Sylvain Rouger*, bien plus modeste en nombre de salariés et de chiffres d’affaires que les Maitres Laitiers, y est également installée. Elle produit entre autres des tartines craquantes et des biscuits sous la marque *Biscuiterie du Cotentin*.



Figure 30: L'usine de Sottevast des Maitres Laitiers du Cotentin

16 [Les maîtres laitiers du Cotentin tournent la page Synutra](#), Philippe LEGUELTEL, 05/11/2019

L'ancienne Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve consiste en un territoire encore plus isolé, il s'agit du nord des marais du Cotentin. Économiquement, le territoire est plus orienté vers l'agriculture laitière et les toutes petites entreprises artisanales. Pour illustrer cela : dans la commune de Catteville, les agriculteurs exploitants représentent 13,7 % de la population (moyenne nationale 0,8%). Toutefois, le plus gros employeur de l'ancienne intercommunalité est *Orano Temis*, filiale d'Orano, qui dispose d'un atelier de maintenance industrielle à Saint-Sauveur-le-Vicomte depuis 2000 et emploi plus d'une centaine de salariés sur ce site. Localement, cette région est plus reconnue pour son patrimoine avec des sites historiques tels que le château de Saint-Sauveur-le-Vicomte construit au XII^{ème} siècle ou encore le mémorial Camp Patton à Néhou, en hommage au général américain débarqué en 1944.

La mairie de Saint-Sauveur-le-Vicomte tente de mettre l'accent sur le tourisme historique, avec son château et le tourisme vert avec des activités plus portées sur la nature telles que le kayak ou le canoë sur la Douve, l'accrobranche au parc *Forest Adventure* dans la forêt de Saint-Sauveur-le-Vicomte ou tout simplement la promenade pour développer son territoire. Auprès de France Bleu en 2022, l'ajointe au tourisme à la mairie, *Stéphanie Riès*, affirme que « le camping municipal [...] a enregistré 2 200 nuitées » et que « 2 666 personnes [avaient] réservé un kayak ».



Figure 31: Le château de Saint-Sauveur-le-Vicomte, construit au XII^{ème} siècle.



© Pierre CARRÉ
02/01/2024

Figure 32a : La vallée de la Douve, inondée en hiver, qui contribue à donner cette image d'isolement à Saint-Sauveur-le-Vicomte.



Figure 32b : La base de loisirs de Saint-Sauveur-le-Vicomte

On retrouve cette même situation autour de Montebourg avec un manque d'attractivité criant pour ce bourg rural et les petites communes des alentours. Les communes littorales de la région de Montebourg telles que Quinéville parviennent à être attractives l'été en attirant des vacanciers plus modestes que les communes du littoral de la côte Ouest de la Manche. Néanmoins, de septembre à mai, les touristes ne sont pas là et la commune se retrouve à moitié vide. Comme autour de Saint-Sauveur-le-Vicomte, l'attractivité de ce territoire réside dans le tourisme historique avec des sites comme *La Batterie d'Azeville* ou *La Batterie de Crisbeq*, vestiges de la seconde guerre mondiale et qui connaissent un succès important chaque année autour du 6 juin, ou encore un site comme *Le Hangar à dirigeables d'Écausseville*, construit peu avant la première guerre mondiale. Économiquement, la région de Montebourg est un territoire où l'élevage de bovins est encore important. Certaines petites et moyennes entreprises marquent ce territoire à l'instar de la *SIMOP* (Société de moulage plastique) au Ham et de la *S.A René Pigouchet* à Ozeville.

Dans cette région, les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les ouvriers et les employés. Nombre d'entre eux travaillent dans les plus gros employeurs du Cotentin tels que *Orano*, *le Centre Hospitalier Public du Cotentin*, *Les Maîtres Laitiers du Cotentin* ou encore *Naval Group*.

Ce manque d'attractivité et ce déclin de la démographie sont accompagnés par un vieillissement de la population. Tous ces facteurs mènent à une importante baisse du nombre de collégiens, notamment à Montebourg et Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A côté de cela, Valognes se distingue par une attractivité économique toujours importante qui fait d'elle une petite ville avec 7 000 habitants. Elle bénéficie également de la coopérative des Maîtres Laitiers du Cotentin qui dispose d'un site à Valognes mais également d'une importante zone d'activité, la Z.A d'Armanville. De plus, certaines communes limitrophes de Valognes telles que Yvetot-Bocage ou Saint-Joseph peuvent être caractérisées comme des « cités dortoirs » puisqu'une partie importante de leurs habitants travaillent à Cherbourg-en-Cotentin ou à *Orano*. La périurbanisation est un axe de développement économique et démographique majeur pour ces communes où des lotissements continuent à être aménagés. Bien que ces communes soient assez éloignées du lieu de travail de ces habitants, l'accès y est facilité grâce à la Nationale 13, un axe historiquement important puisqu'il permet de relier Cherbourg à Caen et à Paris. Ainsi, plusieurs petites et moyennes entreprises se sont installées dans ces communes.

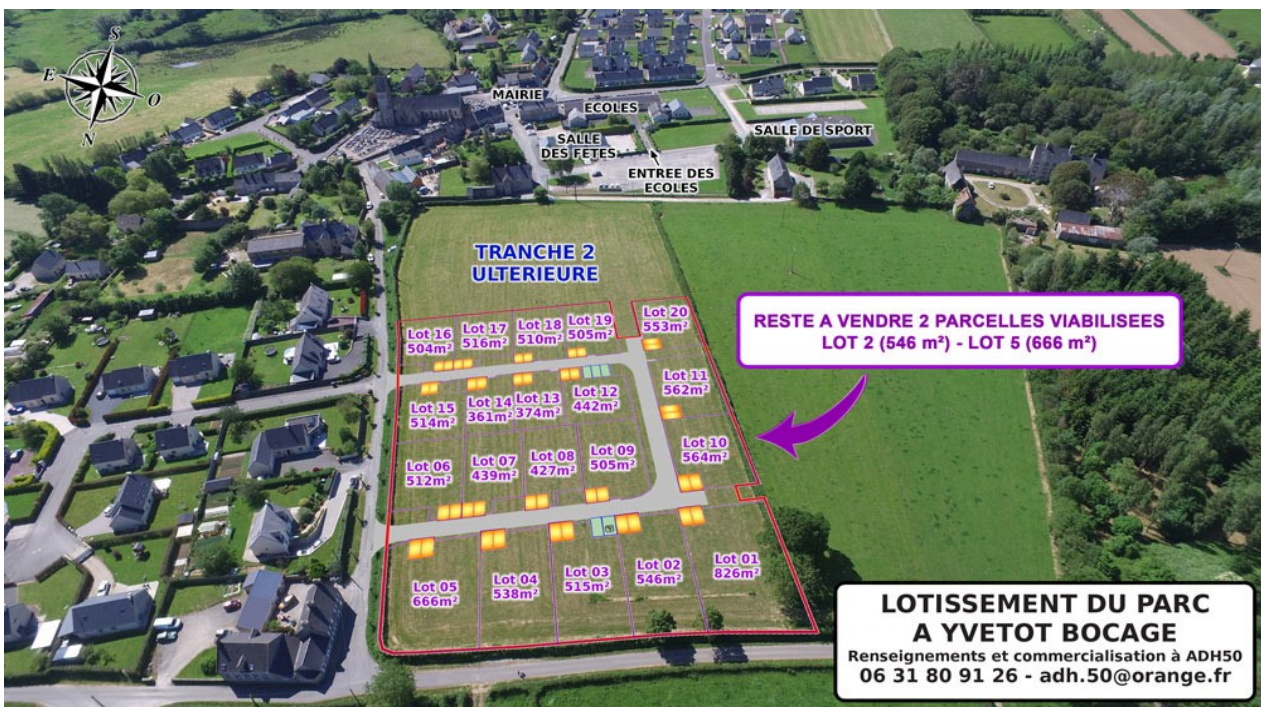


Figure 33: Annonce pour la vente de parcelles au sein d'un nouveau lotissement à Yvetot-Bocage par ADH50 (Aménagement Durable de l'Habitat)

Dans la logique de ce qui vient d'être expliqué, les indicateurs sociaux et économiques de cet espace sont variés. Globalement, le revenu médian disponible par unité de consommation est inférieur à celui de la Pointe de la Hague et de Cherbourg-en-Cotentin. Un indicateur résume l'hétérogénéité de cette zone : la part des résidences secondaires par commune. De là, deux contrastes émergent : les communes du littoral où les résidences secondaires représentent environ la moitié des logements¹⁷, et les communes dans l'arrière-pays, particulièrement les bourgs et les petites villes où les résidences secondaires représentent moins d'un quart des logements.

Dans cette zone, on retrouve plusieurs collèges publics : André Miclot à Portbail, Marcel Grillard à Bricquebec-en-Cotentin, Barbey d'Aurevilly à Saint-Sauveur-le-Vicomte, Félix Buhot à Valognes et Tiphaigne de la Roche ainsi que quelques collèges privés : l'Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, Sainte-Marie à Valognes et l'Abbaye-la-Salle de Montebourg.

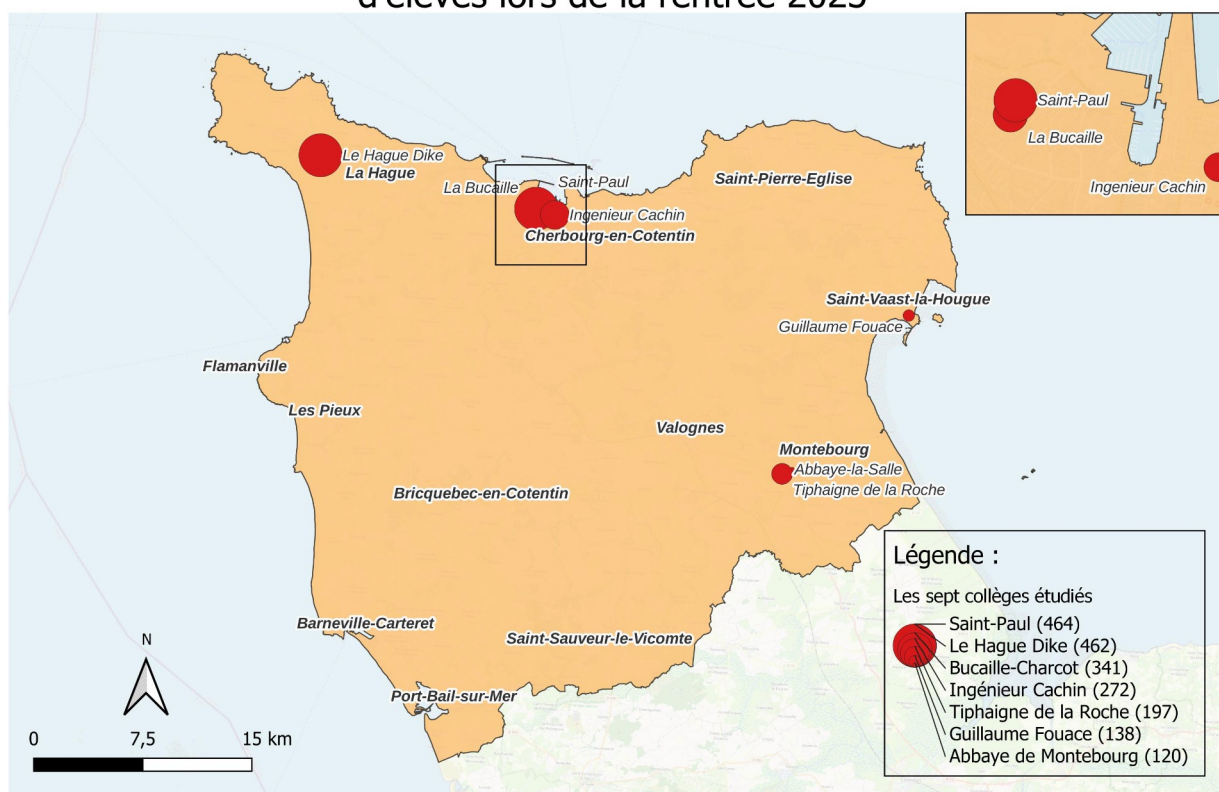
17 D'après L'Observatoire des Territoires : « [Part des résidences secondaires](#) »

3) Les sept collèges étudiés

Sept collèges ont été retenus afin de faire l'objet d'études de cas et de comparaisons. Dans la zone de Cherbourg-en-Cotentin et sa périphérie, il s'agit du collège public Bucaille-Charcot situé dans le centre-ville de Cherbourg et du collège public Ingénieur Cachin situé à proximité du centre-ville.

Dans la zone de la pointe de la Hague il s'agit du collège public Le Hague Dike situé dans la commune de La Hague. Dans la zone de la pointe du Val de Saire, il s'agit du collège public Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue. Dans la zone du Cotentin profond il s'agit du collège public Tiphaigne de la Roche situés à Montebourg.

Les sept collèges étudiés avec leur nombre d'élèves lors de la rentrée 2023



Source : BD TOPO 2022 (IGN) ; Ministère de l'Éducation Nationale ; OSM

Réalisation : Pierre CARRÉ, UCN, UFR SEGGAT, 2023-2024, M1 GAED Territoires en transition

Figure 34: Carte des sept collèges étudiés, avec le nombre d'élèves en 2023-2024

Il n'y a pas de « carte scolaire », pour les collèges privés, de ce fait ils échappent à la logique de « sectorisation » à laquelle sont soumis les collèges publics. Autrement dit, les établissements publics se retrouvent en compétition avec les établissements privés, sans que ces derniers n'obéissent aux mêmes règles (Oberti, 2007).

Marco Oberti (2007) met en avant le « développement d’une sociologie des stratégies scolaires ». Les parents les plus à l’aise socialement pratiquent de plus en plus une « logique d’évitement » qui consiste en la fuite de l’établissement du quartier car ce dernier cumule des difficultés sociales et scolaires. Cet évitement engendre un cercle vicieux avec comme conséquence le « renforcement de la différenciation sociale des établissements scolaire ». Cet évitement se réalise de deux manières. Première manière : les dérogations pour trouver des options spécifiques ou apprendre des langues rares dans un autre collège public. Marco Oberti rappelle que cette manière est révélatrice socialement puisqu’il s’agit d’une « pratique typique des classes moyennes et supérieures diplômées. Seconde manière : la scolarisation dans un établissement privé plutôt que dans un établissement public.

Une grande partie des collèges cotentinois se trouvait sous la moyenne nationale en terme de nombre d’élèves (422) lors de l’année scolaire 2021-2022. Pour comparer avec l’extrême opposé, en 2021-2022 les collèges de la Communauté d’Agglomération du Cotentin comptaient en moyenne 297 élèves alors qu’à Mayotte les collèges comptent en moyenne plus de 1 000 élèves.

Critères	Informations sur les sept collèges étudiés				
	Montebourg	La Hague	Saint-Vaast-la-Hougue	Cherbourg-en-Cotentin	
Nom	Tiphaigne de la Roche	Le Hague Dike	Guillaume Fouace	Ingénieur Cachin	La Bucaille-Charcot
Nombre d’élèves (2021-2022)	221	454	133	285	370
Nombre d’élèves en 6ème (2021-2022)	45	121	34	69	78
Nombre d’élèves en 5ème (2021-2022)	54	111	39	63	105
Nombre d’élèves en 4ème (2021-2022)	61	112	33	66	102
Nombre d’élèves en 3ème (2021-2022)	61	110	27	87	85
Résultats Brevet 2021 (% réussite - % mention)	92 – 84	91 – 73	94 – 74	84 - 75	88 – 79
Date de création du collège	1965	1983	1971	1965	Fusion en 2017
Population de la commune du collège (2015)	2082	11 257 en 2020	1828	77 789 en 2020	
Population de l’ancienne intercommunalité du collège (2014)	6865	11840	8979	80959	
Densité de population de l’ancienne intercommunalité (hab/km²)	51	80	80	1181	
Options du collège	Latin	Latin – LV1 Allemand	Latin	Kayak	Latin - 3ème langue - Sections sportives Basket / Athlétisme - LCE
Éloignement du collège par rapport à Cherbourg (en km)	30	19	31	1,4	1,4
Éloignement du collège par rapport à Cherbourg (en minutes)	38 minutes en voiture	25 minutes en voiture	45 minutes en voiture	7 minutes en voiture	6 minutes en voiture
Éléments marquants	Menacé de fermeture (2021)		Menacé de fermeture (2021) - REP	REP+	Fusion en 2017 puis fermeture du collège Charcot en 2019

Sources : Ministère de l’Éducation Nationale, La Presse de la Manche, Géoportail

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 35: Tableau d’informations sur les sept collèges étudiés (réalisation Pierre CARRÉ)

a) La Bucaille-Charcot : fusion ou absorption ?

Le collège La Bucaille-Charcot est un collège public situé à Cherbourg-en-Cotentin, dans l'ancienne commune de Cherbourg. Il se distingue vis-à-vis des autres collèges par son positionnement en centre-ville de Cherbourg. Ce collège est issu de la fusion entre l'ancien collège de La Bucaille et l'ancien collège Jean-Baptiste Charcot. Cette fusion, survenue en 2017, consistait d'abord en un collège « bi-site » avant la fermeture du site de l'ancien collège Jean-Baptiste Charcot en 2019. Le collège fusionné accueille principalement les élèves des écoles primaires Dujardin et Gibert-Zola.

Pour la rentrée 2023, le collège La Bucaille-Charcot dénombrait 350 élèves et 13 classes. Deux ans plus tôt, lors de l'année scolaire 2021-2022, il y avait 370 élèves, dont 78 6èmes, 105 5èmes, 102 4èmes et 85 3èmes, répartis dans 14 classes au collège.

Le collège propose bon nombre d'options aux élèves. En ce qui concerne les langues, l'Allemand est proposé comme première langue vivante. Il y a également la possibilité d'apprendre l'Italien en tant que deuxième langue vivante et l'option « Langues et Cultures Européennes ». Dans le cadre du programme ERASMUS, des voyages ont lieu régulièrement en Allemagne et en Espagne.

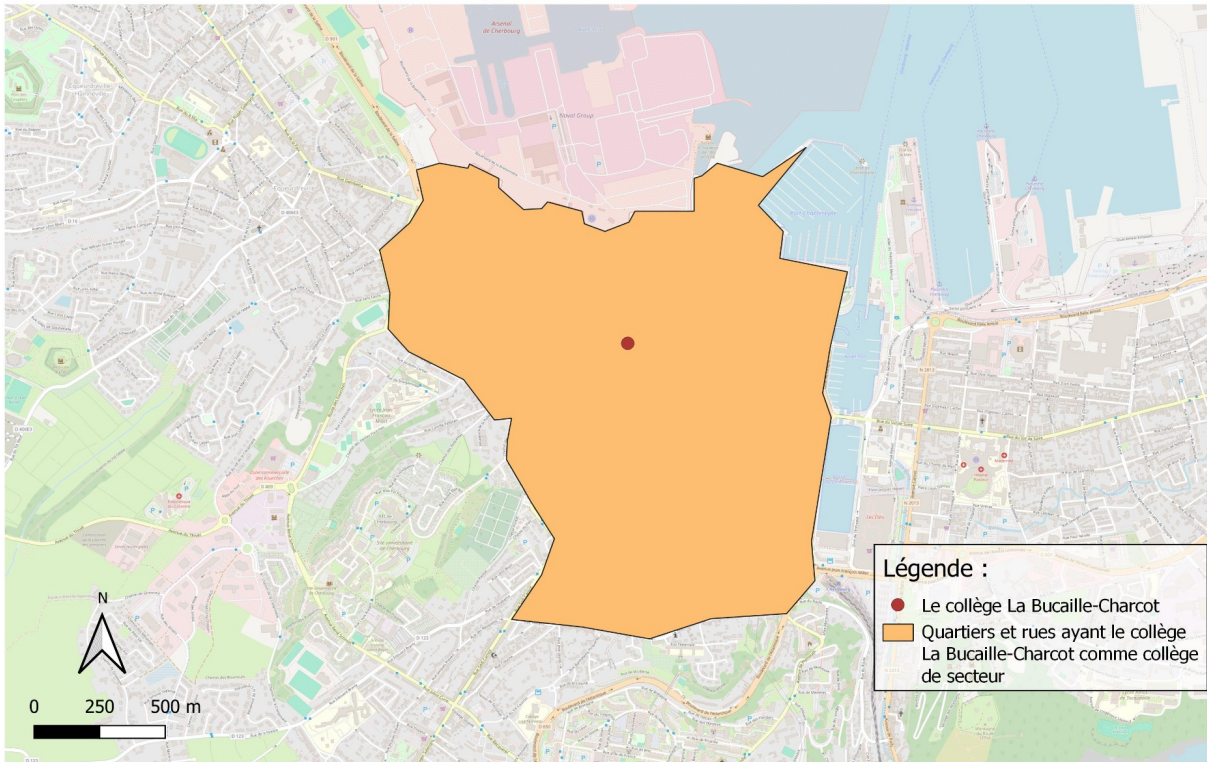
Le sport est également à l'honneur au collège La Bucaille-Charcot avec une section Basket et une section Athlétisme qui rassemblent 20 élèves chacune. Par ailleurs, des conventions sportives sont signées avec l'association « Gym2000 » pour favoriser aux élèves l'accès à la pratique de la gymnastique ou encore avec l'Aquatic Club Cherbourgeois pour la natation et avec l'Association de Sauvetage et d'Éducation à la Sécurité du Cotentin.

Quant à la culture, en plus des nombreuses sorties proposées aux élèves, les « clubs du midi » portant sur des thèmes aussi variés que le dessin, la chorale ou encore le développement durable sont au cœur de la vision de l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique est notamment composée d'un principal, d'une principale adjointe, d'une CPE, d'un adjoint-gestionnaire ou encore d'une coordinatrice du dispositif ULIS. L'équipe enseignante est, elle, composée de 27 professeurs. Au total, c'est une soixantaine de personnes qui travaille au collège.

Lors de l'année 2020-2021, selon le Ministère de l'Éducation Nationale, 88 % des élèves du collège La Bucaille-Charcot ont obtenu leur Diplôme National du Brevet, dont 79 % avec mention. Ces résultats se situent en-dessous de la moyenne manchoise (91%) et de la moyenne nationale (89,6 % dont 81,6 % avec mention) et au même niveau que la moyenne académique (88%).

Carte scolaire du collège La Buaille-Charcot en 2023



Source : BD TOPO 2022 (IGN) ; Ministère de l'Éducation Nationale

Réalisation : Pierre CARRÉ, UCN, UFR SEGGAT,
2023-2024, M1 GAED Territoires en transition

Figure 36: Carte scolaire du collège La Buaille-Charcot en 2023



© La Presse de la Manche, 21/01/2021

Figure 37: La façade du collège Buaille-Charcot (source : Conseil Départemental de la Manche)

b) Ingénieur Cachin : entre centre-ville et première couronne

Le collège Ingénieur Cachin, du nom de l'ingénieur ayant œuvré pour la construction de la rade de Cherbourg du temps de Napoléon 1^{er}, est situé à l'est du centre-ville de Cherbourg. En 2023-2024 il accueille 272 élèves. Une légère hausse depuis la rentrée 2022 où le collège comptait 261 élèves, mais la tendance du nombre d'élève est en baisse depuis 10 ans puisqu'à la rentrée 2013 le collège Ingénieur Cachin comptait 370 élèves.



Figure 38: La façade avant du collège Ingénieur Cachin (source : Conseil Départemental de la Manche)

Parmi ces 272 élèves, une grande majorité habite en ville, que ce soit dans l'ancienne commune de Cherbourg ou dans l'ancienne commune de Tourlaville. Lors d'un entretien, la principale du collège, Corinne Delfortrie expliquait « On a à peu près 1/3 des élèves qui viennent du Maupas [un quartier populaire de Cherbourg], 1/3 de Tourlaville, et 1/3 d'ailleurs dans Cherbourg ».

Carte scolaire du collège Ingénieur Cachin en 2023-2024

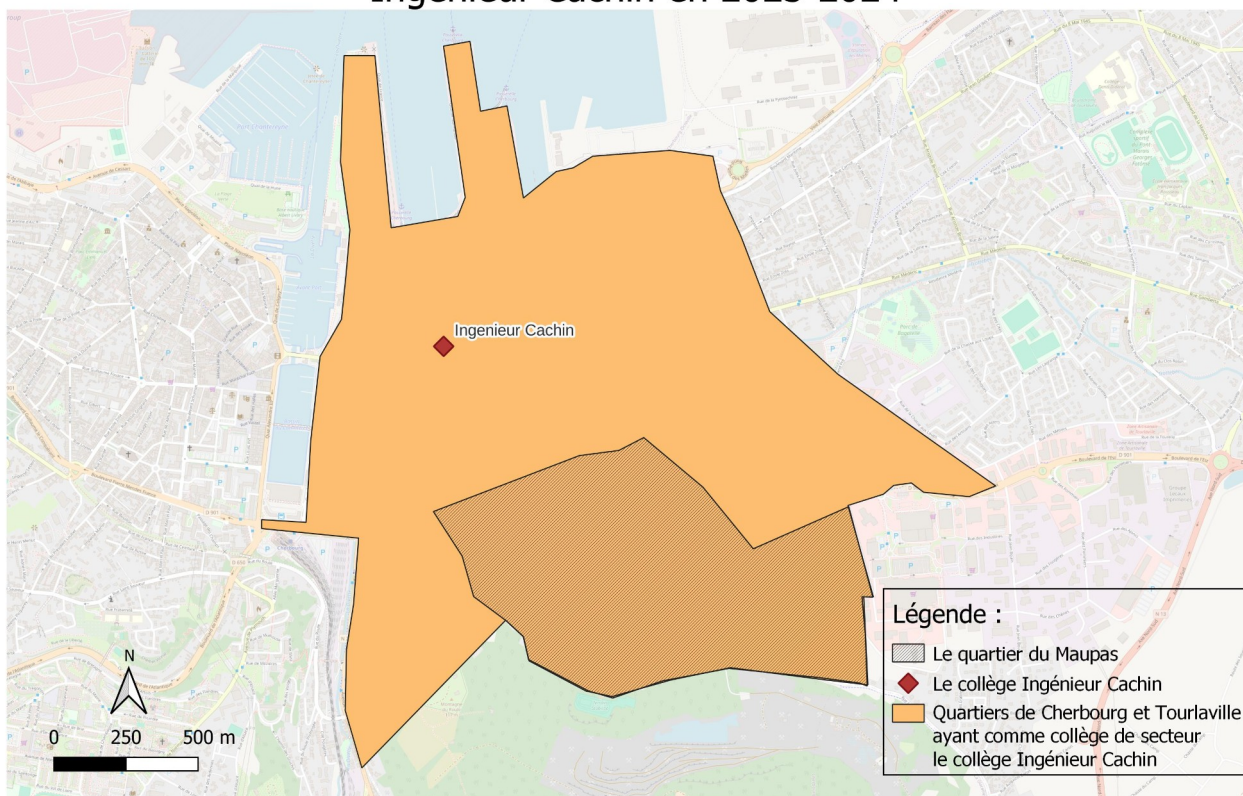


Figure 39: La carte scolaire du collège Ingénieur Cachin en 2023-2024

Le collège propose une section kayak en lien avec le club *Cotentin Kayak* situé à Tourlaville. Cette option concerne une dizaine d'élèves de chaque niveau.

A l'issue de l'année scolaire 2022-2023, 83 % des élèves du collège ont obtenu leur diplôme national du brevet. C'est sept points de moins que ce qui était attendu¹⁸.

18 La Presse de la Manche, 22/03/2024

c) Le Hague Dike : un collège rural dynamique

Le collège Le Hague Dike est un collège public situé dans la commune de la Hague, plus précisément sur l'ancienne commune de Beaumont-Hague. Le collège a été fondé en 1983. La commune nouvelle de la Hague présente une densité de population de 80 hab/km², on peut donc qualifier ce collège de « collège rural ». Le tableau ci-dessous montre l'hétérogénéité des anciennes communes de la Hague en matière de densité de population.

Carte scolaire du collège
Le Hague Dike en 2023



Source : BD TOPO 2022 (IGN) ; Ministère de l'Éducation Nationale ; OSM

Réalisation : Pierre CARRÉ, UCN, UFR SEGAT, 2023-2024 M1 GAED Territoires en transition

Figure 40: Carte scolaire du collège Le Hague Dike en 2023

Figure 41: Tableau de quelques indicateurs sur les communes de secteur

Densité moyenne	Densité médiane	Densité la plus faible	Densité la plus forte
74 hab / km ²	66 hab / km ²	11 hab / km ² (Éculleville)	174 hab / km ² (Urville-Nacqueville)

Source : IGN, BD TOPO, 2022

Le collège accueille les élèves qui viennent des écoles primaires de Beaumont-Hague, d'Auderville, d'Acqueville, d'Omonville-la-Rogue, de Gréville-Hague, de Flottemanville-Hague, de Sainte-Croix-Hague et d'Urville-Nacqueville. De ce fait, toutes les communes déléguées de La Hague ont le collège Le Hague Dike comme collège de secteur, à l'exception de Tonneville, où les adolescents ont le collège Jules Ferry de Querqueville¹⁹ comme collège de secteur.



Figure 42: La façade du collège Le Hague Dike (source : Conseil Départemental de la Manche)

19 Querqueville est une commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin

Pour la rentrée 2023, le collège comptait 463 élèves et 17 classes : 5 classes de 6ème, 4 classes de 5ème, 4 classes de 4ème et 4 classes de 3ème. Ce nombre de 463 élèves représente une hausse par rapport aux 454 élèves présents lors de la rentrée 2021-2022. Lors de cette année scolaire, le collège dénombrait 121 élèves de 6ème, 111 élèves de 5ème, 112 élèves de 4ème, 110 élèves 3ème.

L'équipe pédagogique est composée d'une principale, d'un principal-adjoint, d'un CPE, de 6 assistants d'éducation, de 3 AESH, d'une infirmière et d'une psychologue de l'Éducation Nationale. 30 professeurs donnent des cours au collège du Hague Dike.

Les élèves peuvent opter pour l'allemand comme première langue vivante en 6ème. A partir de la classe de 5ème l'option latin est également disponible. Le collège fait partie du dispositif « *Cordées de Réussite* »²⁰ avec comme thème la mer. Sur la page Facebook du collège, la découverte d'une entreprise de conchyliculture en mai 2023 par les élèves de 4ème aux côtés des 4èmes du collège d'Agon-Coutainville est mise en avant.

Plusieurs projets sont menés au collège. La direction expliquait à *Ouest France* juste avant la rentrée 2023, qu'un partenariat avec le club de football, l'ES Pointe Hague donne lieu à des classes de foot à deux fois 1h30 de pratique par semaine. Un partenariat avec l'école des arts vivants de la Hague va permettre la création d'un « orchestre à l'école » formé par 14 élèves volontaires de 4ème. D'autres partenariats existent avec Le Point du Jour et La Cité de la Mer à Cherbourg, ainsi qu'avec un centre équestre et le Pôle Nautique de la Hague par l'intermédiaire d'une activité voile. Toutes ces options et ces activités font du collège Le Hague-Dike un collège dynamique, ce qui fait presque figure d'exception pour un collège situé en milieu rural.

Lors de l'année scolaire 2022-2023, 96 % des élèves de 3ème ont obtenu leur Diplôme National du Brevet, dont 81 % avec mention. Un chiffre en progression par rapport à l'année scolaire 2021-2022 où 91 % des élèves avaient eu leur diplôme, dont 73 % avec mention.

20 Selon le Ministère de l'Éducation Nationale, « Le dispositif des Cordées de la réussite propose un accompagnement des élèves dans leur parcours d'orientation. L'objectif est d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur ».

d) Guillaume Fouace : un collège de REP dans un territoire qui se gentrifie

Le collège public Guillaume Fouace, situé à Saint-Vaast-la-Hougue, a été créé en 1971. En raison de la faible densité de population des communes faisant partie de la carte scolaire, résumée dans ce tableau ci-dessous, on peut qualifier ce collège de « collège rural ». On peut remarquer que la moitié des communes ayant comme collège de secteur ce collège ont une densité inférieure à 64 habitants au km². En France, en 2020, la densité moyenne était de 106,2 habitants au kilomètre carré.

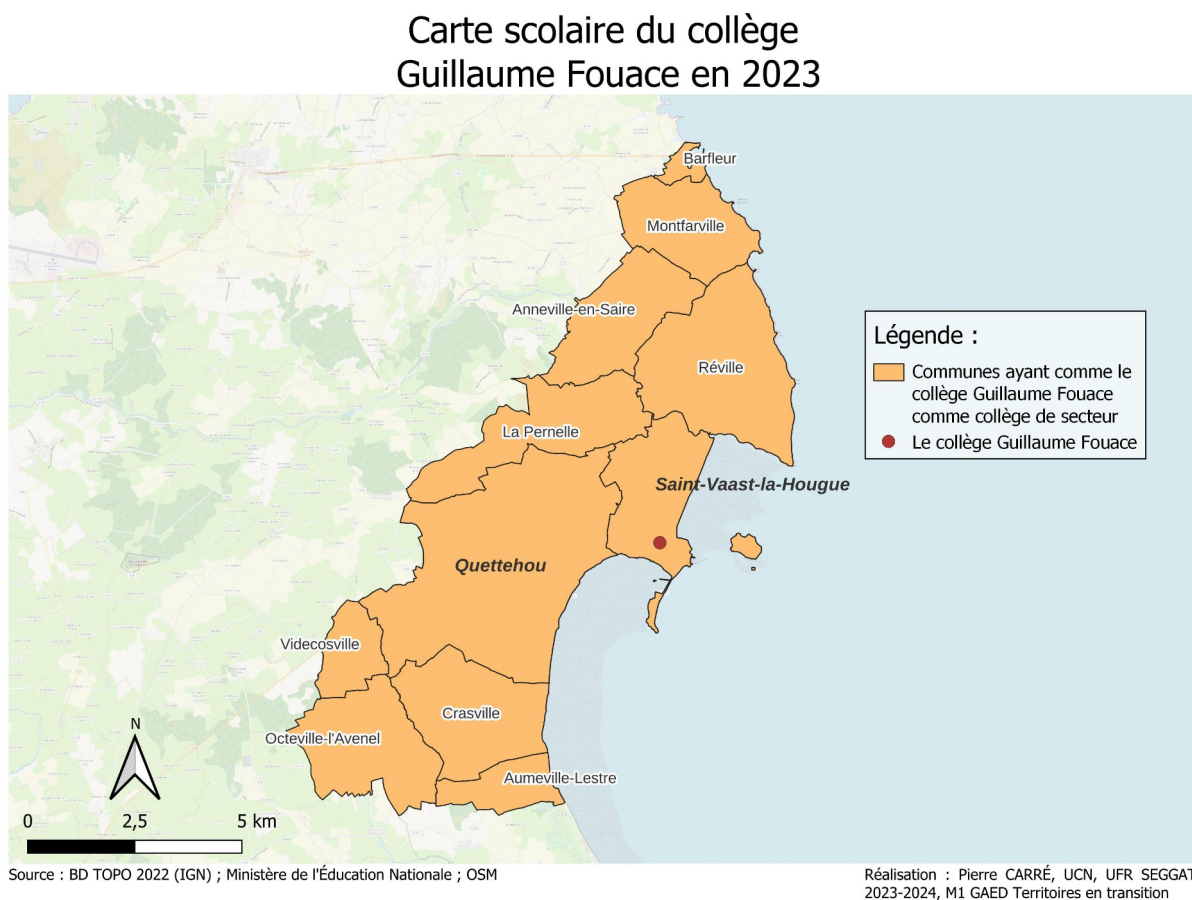


Figure 43: Carte scolaire du collège Guillaume Fouace en 2023

Figure 44: Tableau de quelques indicateurs sur les communes de secteur

Densité moyenne	Densité médiane	Densité la plus faible	Densité la plus forte
130,545 habitants / km ²	64 habitants / km ²	28 habitants / km ² (Videcosville)	559 habitants / km ² (Barfleur)

Source : IGN, BD TOPO, 2022

Le collège Guillaume Fouace accueillait lors de la rentrée 2023-2024 139 élèves, soit 6 de moins par rapport à l'année scolaire 2022-2023. Le collège compte ainsi deux classes par niveau d'environ 17 élèves chacune. Une baisse du nombre d'élèves que la principale *Christelle Maresq* justifie dans *Ouest France* par la « baisse de la démographie » mais aussi « par le fait que l'immobilier dans le secteur est très cher, ce qui n'incite pas les jeunes parents à acheter » (figure 47).

Néanmoins, ce nombre de 139 élèves reste supérieur aux 133 élèves présents lors de la rentrée 2021-2022 parmi lesquels figuraient 34 6èmes, 39 5èmes, 33 4èmes et 27 3èmes.

Le collège Saint-Vaastais fait office de collège de secteur pour les écoles primaires de Saint-Vaast-la-Hougue, de Quettehou, de Réville et de Barfleur.



Figure 45: La façade du collège Guillaume Fouace (source : Conseil Départemental de la Manche)

L'équipe pédagogique élargie est composée d'une principale, également en charge du collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg, d'une principale-adjointe, d'une CPE. L'infirmière et le Conseiller d'Orientation Pédagogique ne sont pas présents tous les jours, leur emploi du temps est partagé sur plusieurs collèges. L'équipe enseignante est constituée de 19 professeurs. Certains, comme les professeurs d'Allemand ou d'Espagnol, enseignent sur plusieurs collèges en raison du trop faible nombre d'heures à effectuer au collège. En langue les élèves n'ont quasiment aucun choix : Anglais en LV1 et Allemand ou Espagnol en LV2. La seule option disponible dans le collège est le latin.

Depuis 2015, le collège Guillaume Fouace est catégorisé comme « Réseau d'Éducation Prioritaire » par le ministère de l'Éducation Nationale en compagnie des écoles primaires et maternelles de Quettehou, de Saint-Vaast-la-Hougue, de Barfleur et de Réville. Cela permet au collège de disposer de plus de moyens humains et financiers pour mettre en place des projets pédagogiques. Ainsi, avec ces écoles primaires, le collège met en œuvre un dispositif « Construire et mobiliser des situations de référence en mathématiques : construire le nombre, au sein d'une REP, de l'école maternelle jusqu'au lycée » avec comme objectif le renforcement du niveau en mathématiques des élèves.

Selon le Ministère de l'Éducation Nationale, à l'issue de l'année scolaire 2020-2021, 94 % des 3èmes du collège Guillaume Fouace ont obtenu leur diplôme national du Brevet, dont 74 % avec mention, ce qui correspond à la moyenne nationale.

Entre 2018 et 2020, le Conseil Général de la Manche réfléchissait à fermer un des trois petits collèges de l'est du Cotentin entre Guillaume Fouace à Saint-Vaast-la-Hougue, Tiphaigne de la Roche à Montebourg et Antoine de Saint-Exupéry à Sainte-Mère Église avec comme logique la concentration des moyens humains et financiers dédiés à ces collèges dans un ou plusieurs autres collèges. Finalement, aucun de ces trois collèges n'a fermé ses portes. La principale de l'époque du collège Guillaume Fouace, *Dominique Aussant*, mettait en avant dans le journal *Ouest France* la bonne image qu'avait regagné le collège à travers le dialogue avec les familles.

e) Tiphaigne de la Roche : un petit collège rural récompensé

Le collège public Tiphaigne de la Roche, situé à Montebourg a été créé en 1965. En raison de la très faible densité de population (53 hab/km²) des communes faisant partie de la carte scolaire du collège Tiphaigne de la Roche on peut qualifier ce collège de « collège rural ».

Carte scolaire du collège
Tiphaigne de la Roche en 2023



Figure 46: La carte scolaire du collège Tiphaigne de la Roche en 2023

Figure 47: Tableau de quelques indicateurs des communes de secteur

Densité moyenne	Densité médiane	Densité la plus faible	Densité la plus forte
53 hab / km ²	35 hab / km ²	19 hab / km ² (Écausseville)	357 hab / km ² (Montebourg)

Source : IGN, BD TOPO, 2022

Lors de la rentrée 2023-2024, il accueillait 200 élèves. Une baisse par rapport à la rentrée 2021-2022 où le collège comptait 221 élèves, dont 45 en 6ème, 54 en 5ème, 61 en 4ème et 61 en 3ème. De cet fait, lors de l'année 2023-2024, le collège dispose de deux classes de chaque niveau. Le collège accueille les élèves des écoles primaires de Montebourg et du RPI de Quinéville-Saint Marcouf de l'Isle.

L'équipe pédagogique élargie est composée d'une principale qui est également en charge du collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue et d'un CPE. Il n'y a pas de principal-adjoint. L'infirmière et le Conseiller d'Orientation Pédagogique, comme pour le collège Guillaume Fouace, ne sont pas présents tous les jours au collège et sont également en poste sur d'autres collèges. L'équipe pédagogique est composée d'une vingtaine de professeurs. Certains sont aussi en poste dans d'autres collèges du Cotentin. En langue les élèves n'ont quasiment aucun choix : Anglais en LV1 et Allemand ou Espagnol en LV2. La seule option disponible dans le collège est le latin.

Lors du Diplôme National du Brevet 2020-2021, 92 % des élèves de 3ème ont obtenu leur diplôme, dont 84 % avec mention, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale.

Tout comme le collège Guillaume Fouace, entre 2018 et 2020, le collège Tiphaigne de la Roche s'est retrouvé sous la pression du Conseil Général de la Manche qui réfléchissait à fermer un des trois «petits» collèges de l'est du Cotentin. Si aucun de ces trois collèges n'a fermé ses portes, le principal danger pour le collège de Montebourg était notamment sa proximité avec Valognes. Avec la fermeture de ce collège, la carte scolaire aurait été plus « facile » à remodeler : les communes au Nord et autour de Montebourg vers Valognes ; les communes du littoral vers Saint-Vaast-la-Hougue ; les communes les plus à l'Ouest vers Saint-Sauveur-le-Vicomte et les communes les plus au Sud vers Sainte-Mère-Église. Finalement, le collège de Montebourg a réussi à se défendre en mettant en avant ses bâtiments plus récents, ses bons résultats au Brevet et la bonne entente de l'équipe pédagogique.

Plusieurs projets sont mis en place au collège : lutte contre le harcèlement avec le projet pHar, développement durable, égalité filles-garçons, théâtre ou encore orientation avec le dispositif « Les Cordées de la Réussite ».



Figure 48: La façade du collège Tiphaigne de la Roche (source : La Presse de la Manche, 15/02/2024)

En mai 2023, le collège Tiphaigne de la Roche a été classé par le Ministère de l'Éducation Nationale comme le meilleur collège public de Normandie pour préparer le Brevet. La notation portait sur un indice créé récemment par le Ministère : l'Indice de Valeur Ajoutée des Collèges²¹ qui prend en compte les résultats obtenus par les élèves au Diplôme National du Brevet selon les « conditions socio-démographiques » des élèves.



Figure 49: *Les meilleurs collèges de Normandie pour préparer le brevet, 03/04/2023, BFM Normandie*

²¹ Le ministère de l'Éducation Nationale décrit l'indice de valeur ajoutée des collèges (IVAC) comme « Une batterie d'indicateurs qui visent à évaluer l'action propre de chaque collège pour faire réussir les élèves qu'il accueille, en terme de réussite au diplôme national du brevet (DNB) et d'accompagnement tout au long de sa scolarité au collège. Ils sont calculés pour la première fois pour la session 2022 du DNB. »

4) Cinq collèges avec cinq situations différentes

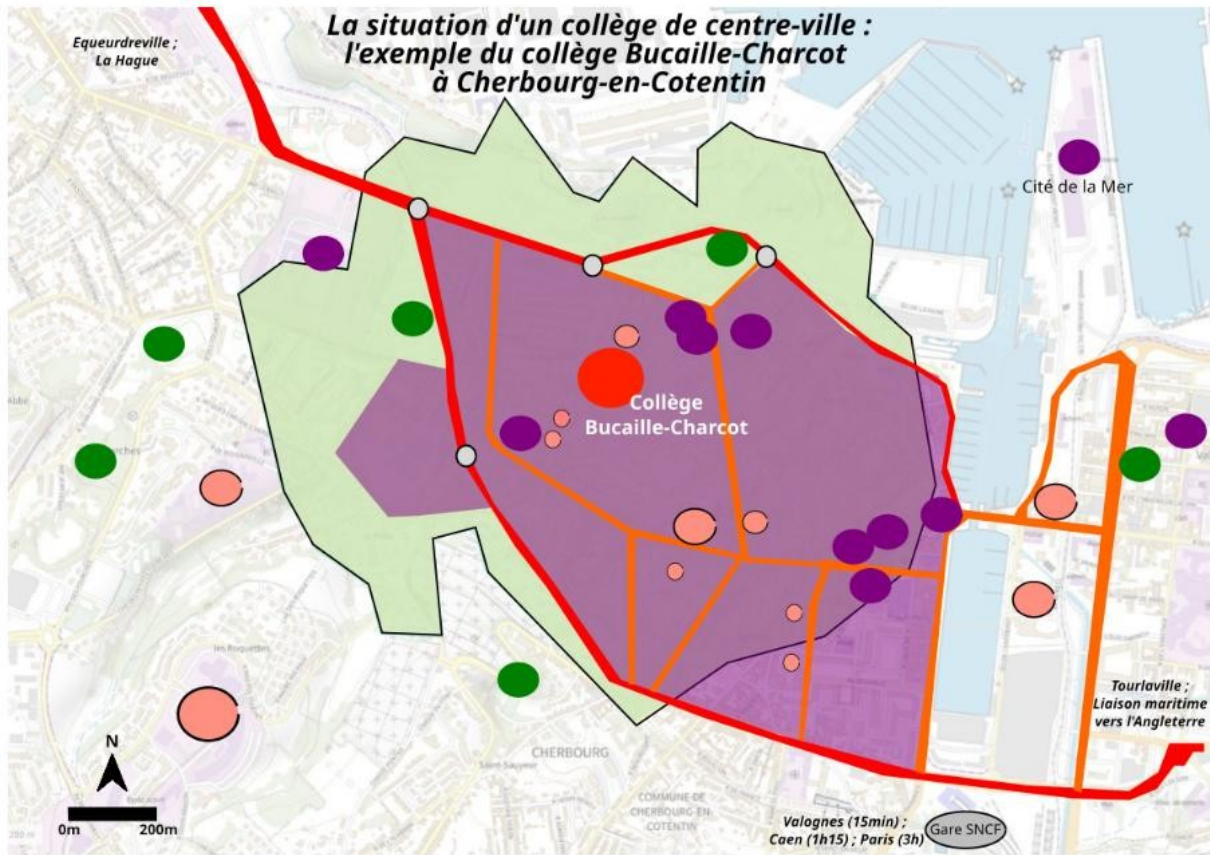
Les cinq croquis à venir résument la situation des collèges étudiés face aux équipements sportifs et culturels, ainsi que face à l'offre de formation avant le collège – école maternelle et primaire – ainsi qu'après le collège – lycée général ou professionnel, CFA, Institut Universitaire et Technologique. Apparaît alors que les collèges urbains, à plus forte raison encore le collège Bucaille-Charcot (figure 50), se trouvent à proximité immédiate d'équipements sportifs (terrains de football, gymnase, terrains de tennis...), d'équipements culturels (cinémas, musées, école de musique, théâtre...) mais aussi des écoles élémentaires, d'autres collèges – publics ou privés -, des lycées généraux ou professionnels et de l'IUT de Cherbourg. Ce qui est logique au regard de la densité de population qui nécessite de tels équipements.

A contrario, les collèges ruraux se trouvent plus éloignés de l'offre de formation. Pour les élèves du collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg et du collège Guillaume Fouace le lycée général le plus proche est le lycée Henri Cornat à Valognes. Pour les élèves du collège Le Hague Dike, le lycée général le plus proche se trouve à Cherbourg. Si les élèves de ces trois collèges veulent s'orienter vers la voie professionnelle, les lycées professionnels publics les plus proches sont situés à Cherbourg, le CFA le plus proche est à Coutances... Les élèves des collèges ruraux sont également plus éloignés des équipements sportifs et culturels. Néanmoins, il y a une distinction à opérer entre la situation du collège Le Hague Dike, celle du collège Tiphaigne de la Roche et celle du collège Guillaume Fouace.

La situation haguaise (figure 52) est particulièrement spécifique en raison du développement de ce territoire depuis la fin des années 80 grâce à l'implantation de l'usine de retraitement des déchets nucléaires qui donne des moyens aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à travers des taxes et des impôts. Premièrement, il y a un nombre conséquent d'équipements sportifs et culturels, et pas uniquement à Beaumont-Hague. Ensuite, des réseaux se sont mis en place, à l'image du réseau *Zigzag* qui rassemble les 12 médiathèques de la commune.

Dans l'ancien canton de Montebourg (figure 54), les équipements sportifs sont polarisés à Montebourg. Il n'y a que sur le littoral qu'on trouve un terrain de golf. En revanche, les équipements culturels sont tous situés dans une autre commune que Montebourg. Néanmoins, les familles du canton de Montebourg peuvent se réjouir de la proximité de la Route Nationale 13 qui leur permet d'accéder assez rapidement à Valognes et Cherbourg au nord, et à Saint-Lô et Caen au sud.

Enfin, pour les familles du collège de Saint-Vaast-la-Hougue (figure 53), l'éloignement est encore plus prégnant. Pour preuve, il a fallu réduire l'échelle du croquis afin que presque toutes les communes concernées puissent y trouver leur place. Néanmoins, les équipements sportifs fonctionnent en réseau. Par exemple, le club de football du FC Val de Saire utilise les terrains de football de Saint-Vaast-la-Hougue, de Quettehou et de Réville. Quant aux équipements culturels, ils sont particulièrement réputés. Les *Tours Vauban* sont ainsi classées au patrimoine mondial de l'UNESCO.









Légende :

 Collège Bucaille-Charcot

I. Des infrastructures qui facilitent....

 Axes routiers principaux  Axes routiers secondaires  Gare ferroviaire  Arrêts de bus BNG proches du collège

II. ...une proximité entre le quartier et les établissements scolaires

 Quartiers résidentiels proches du collège  Zone accessible en moins de 10 minutes à pied
 Ecole maternelle ou primaire  Collège privé  Lycée général et technologique ou professionnel  Institut Universitaire et Technologique

III. ...une proximité entre le collège et les équipements culturels et sportifs

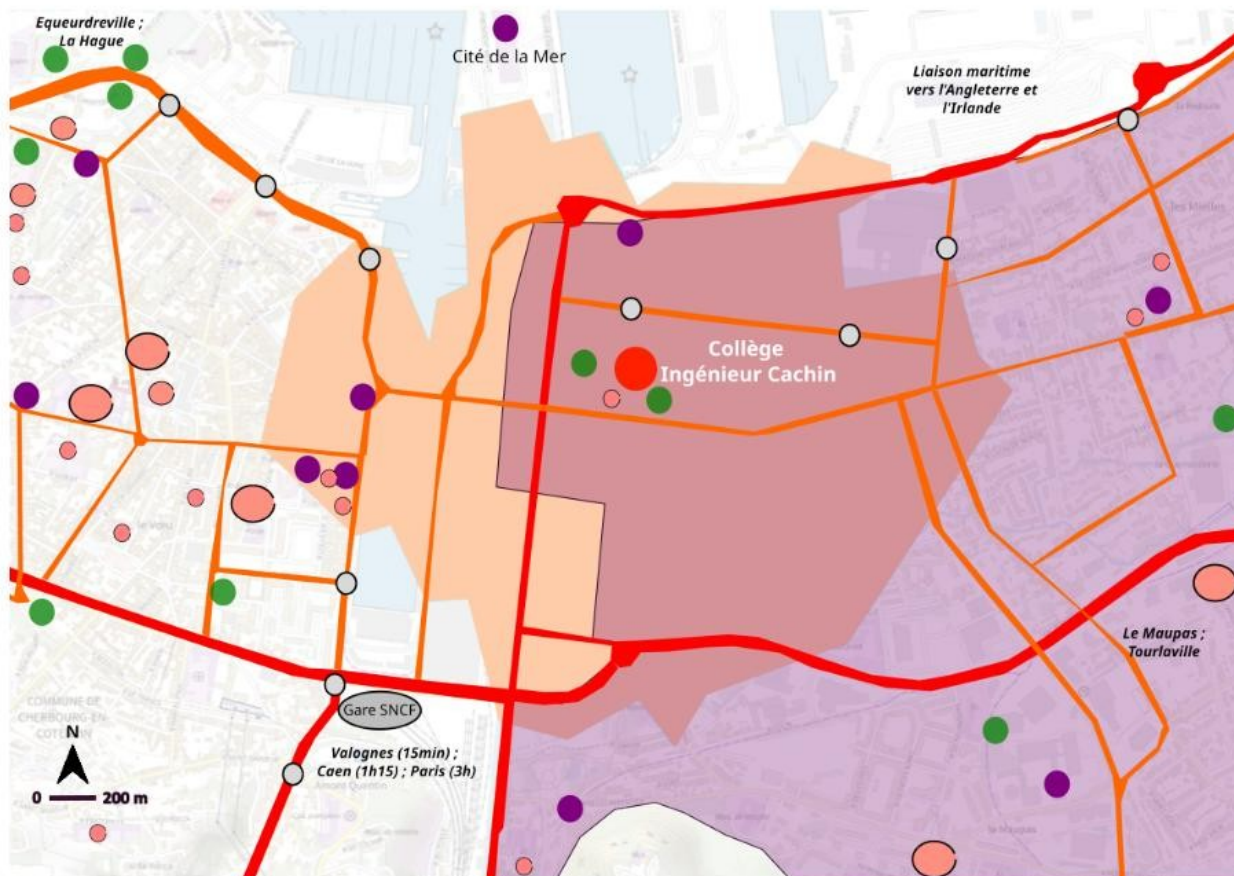
 Equipement culturel de toute gamme  Equipement sportif de toute gamme

Source : BD TOPO 2022 : Geoportail

Réalisation : Pierre CARRÉ

Figure 50: La situation d'un collège de centre-ville : l'exemple du collège Bucaille-Charcot à Cherbourg-en-Cotentin

La situation d'un collège proche du centre-ville : l'exemple du collège Ingénieur Cachin à Cherbourg-en-Cotentin









Légende :

 Collège Bucaille-Charcot



I. Des infrastructures qui facilitent....

 Axes routiers principaux  Axes routiers secondaires  Gare ferroviaire  Arrêts de bus BNG proches du collège

II. ...une proximité entre le quartier et les établissements scolaires

 Quartiers résidentiels proches du collège  Zone accessible en moins de 10 minutes à pied
 Ecole maternelle ou primaire  Collège privé  Lycée général et technologique ou professionnel  Institut Universitaire et Technologique

III. ...une proximité entre le collège et les équipements culturels et sportifs

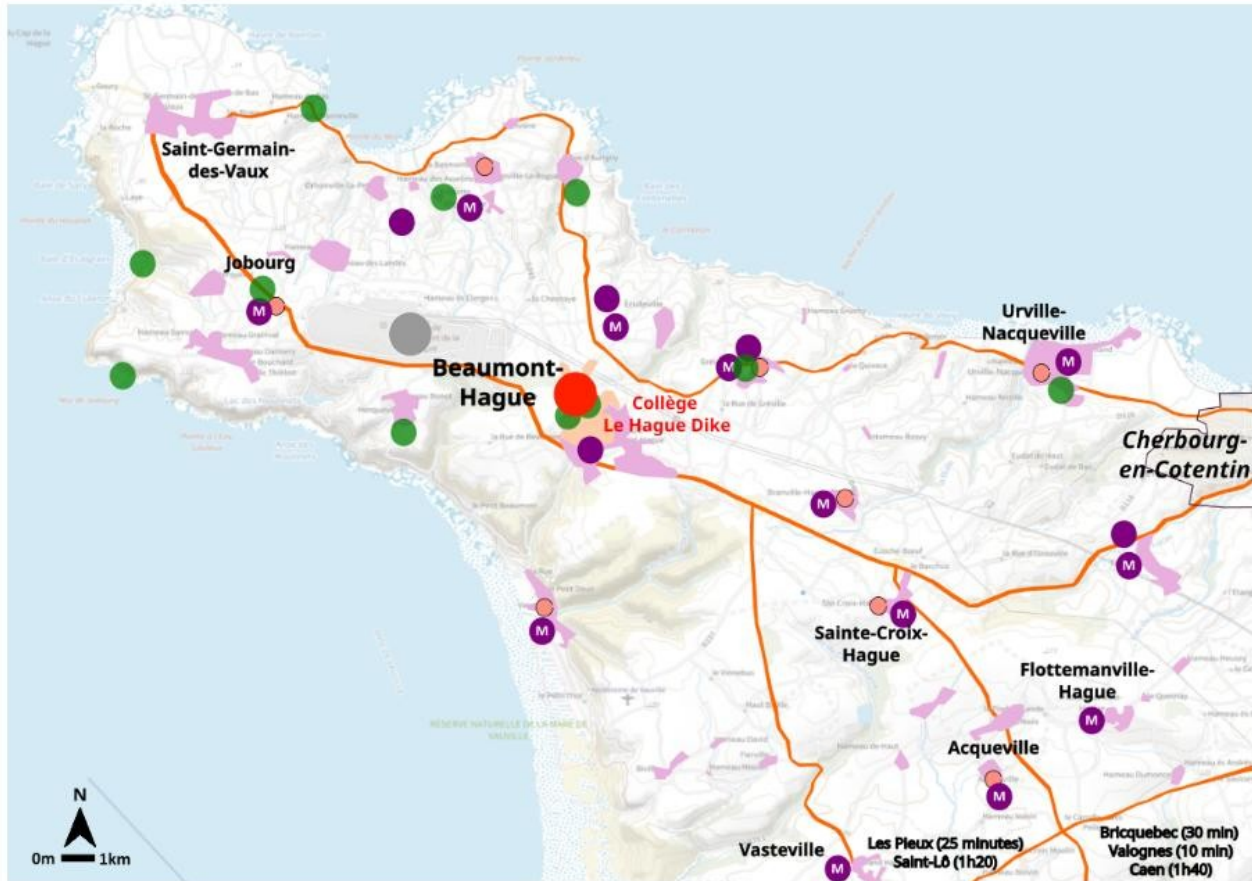
 Equipement culturel de toute gamme  Equipement sportif de toute gamme

Source : Geoportail

Réalisation : Pierre CARRÉ

Figure 51: La situation d'un collège proche du centre-ville : l'exemple du collège Ingénieur Cachin à Cherbourg-en-Cotentin

La situation d'un collège rural périphérique : l'exemple du collège Le Hague Dike (commune de La Hague)



Légende :

● Collège
Le Hague Dike

I. Des équipements et des zones d'habitats dispersés...

■ Zones d'habitats dispersés
 ● Equipements culturels
 ● Ecole élémentaire

II. ... qui fonctionnent en réseau...

M Les 12 médiathèques du réseau Zigzag
 ● Equipements sportifs (entretenus par la commune de La Hague)

III. grâce aux infrastructures apportées par l'activité économique

● L'usine de retraitement de déchets nucléaires (Orano)

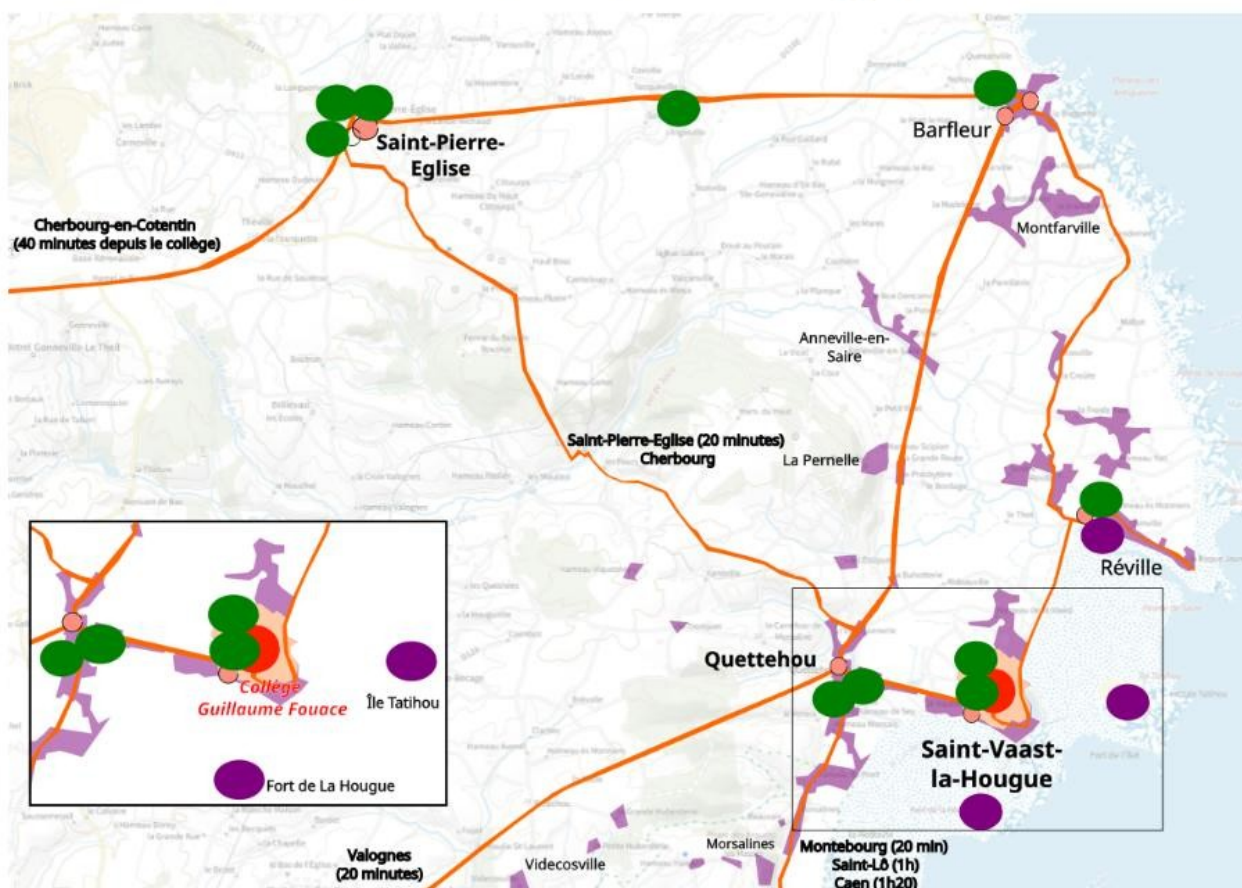
— Les routes départementales

Source : BD TOPO 2022 : Geoportail

Réalisation : Pierre CARRÉ

Figure 52: La situation d'un collège rural périphérique : l'exemple du collège Le Hague Dike, commune de La Hague

La situation d'un collège de bourg éloigné : l'exemple du collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue



Légende :

Collège Guillaume Fouace

I. Des zones d'habitats et des écoles élémentaires dispersées

Zones d'habitats dispersées qui ont le collège Guillaume Fouace comme collège de secteur

Ecole élémentaire

II. Les équipements culturels et sportifs répartis dans les bourgs de Quettehou et Saint-Vaast-la-Hougue

Equipements culturels

Equipements sportifs

Zone accessible en moins de 10 minutes à pied depuis le collège Guillaume Fouace

III. Reliés par le réseau routier mais éloignés des pôles d'activités

Route départementale

Montebourg (20 min)
Saint-Lô (1h)
Caen (1h20)

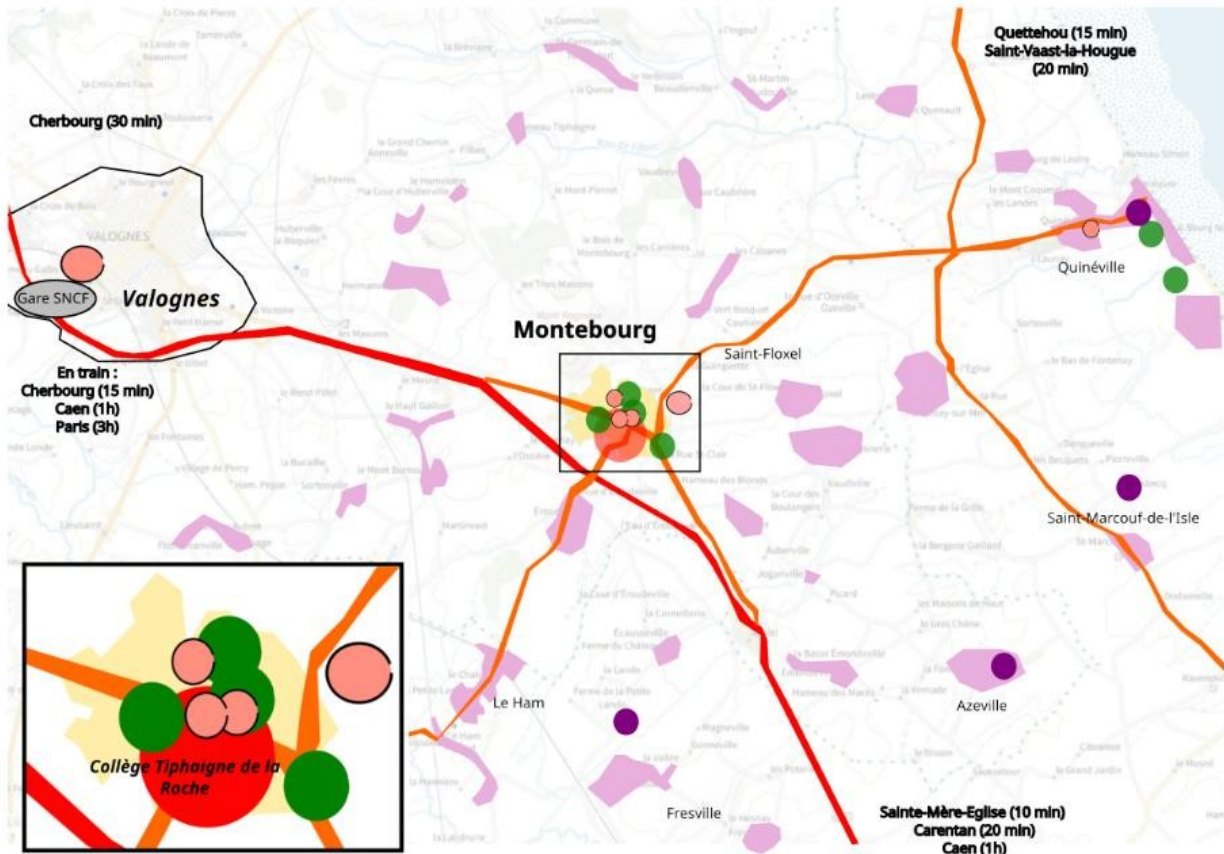
Eloignement vis-à-vis des anciens cantons voisins et des pôles d'activités

Source : BD TOPO 2022 (IGN) ; Geoportail


Réalisation : Pierre CARRÉ

Figure 53: La situation d'un collège de bourg éloigné : l'exemple du collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue



La situation d'un collège rural éloigné : l'exemple du collège Tiphaigne de la Roche à Montebourg



Légende :

 Collège Tiphaigne de la Roche

I. Des zones d'habitats et des sites culturels historiques dispersés

 Zones d'habitats dispersées  Equipements culturels

II. L'offre de formation et l'offre sportive polarisées à Montebourg

 Ecole élémentaire  Equipements sportifs

III. Des infrastructures qui relient l'ancien canton aux villes

 Route Nationale 13  Routes départementales  Gare SNCF La gare ferroviaire de Valognes (à 10 minutes en voiture)

Source : BD TOPO 2022 : Geoportail

Réalisation : Pierre CARRÉ

Figure 54: La situation d'un collège rural éloigné : l'exemple du collège Tiphaigne de la Roche à Montebourg

Partie 2 : Les situations d'inégalité d'accès au collège et aux activités sportives, culturelles et artistiques

Partie 2 : Les situations d'inégalités d'accès au collège et aux activités sportives, culturelles et artistiques

Afin de comparer les collèges et les lycées français en prenant en compte comme premier critère leur isolement, le Ministère de l'Éducation Nationale a mis en place « l'indice d'éloignement ». En Octobre 2019, la DEPP décrivait comment cet indice « mesure l'éloignement des collèges ». Ainsi, trois types de variables sont prises en compte : le profil des élèves (notamment la distance qu'ils parcourent pour se rendre au collège), l'offre de formation proposée autour du collège, ainsi que l'éloignement vis-à-vis des équipements sportifs et culturels. (DEPP n°19-36).

Indice d'éloignement des 7 collèges étudiés

Cherbourg-en-Cotentin			La Hague	Saint-Vaast-la-Hougue	Montebourg	
Bucaille-Charcot	Saint-Paul	Ingénieur Cachin	Le Hague Dike	Guillaume Fouace	Tiphaigne de la Roche	Abbaye-la-Salle
97	97	96	110	117	109	109

Lecture : Plus l'indice d'éloignement est inférieur à 100, moins l'éloignement de cet établissement est marqué. Plus l'indice d'éloignement est supérieur à 100, plus l'éloignement de cet établissement est marqué.

* Indice d'éloignement de l'année 2022

** La moyenne nationale était de 102,47

*** L'indice d'éloignement minimal était de 91 dans un collège Parisien et la valeur maximale était 254 dans un collège Guyanais

Figure 55: Indice d'éloignement des sept collèges étudiés

Pour les collèges Cherbourgeois - Bucaille-Charcot et Ingénieur Cachin – l'indice d'éloignement révèle une proximité entre ces collèges et le lieu de résidence des élèves et entre ces collèges et les équipements sportifs et culturels.

En revanche, ces valeurs traduisent un éloignement assez marqué dans les collèges ruraux de Montebourg et de La Hague puisqu'ils présentent un indice d'éloignement de 110. Cet éloignement est encore plus marqué pour le collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue, qui recense l'indice d'éloignement maximal dans la Manche (117).

Cela signifie que le trajet domicile-collège est généralement plus long, en distance, pour les élèves des collèges ruraux que pour les élèves des collèges urbains. De la même façon, les équipements sportifs et culturels sont plus éloignés pour les élèves des collèges ruraux.

Par ailleurs, les valeurs de l'indice d'éloignement montrent que l'offre de formation proposée (lycées, CFA, options au collège...) en ville est plus forte qu'autour des collèges ruraux.

Dans le Cotentin, l'éloignement vis-à-vis du centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin, principal pôle d'activité de l'agglomération, permet de comprendre à quel point les collèges étudiés sont proches ou isolés des grands équipements sportifs et culturels de l'agglomération.

L'éloignement des cinq collèges étudiés vis-à-vis du centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin en 2024

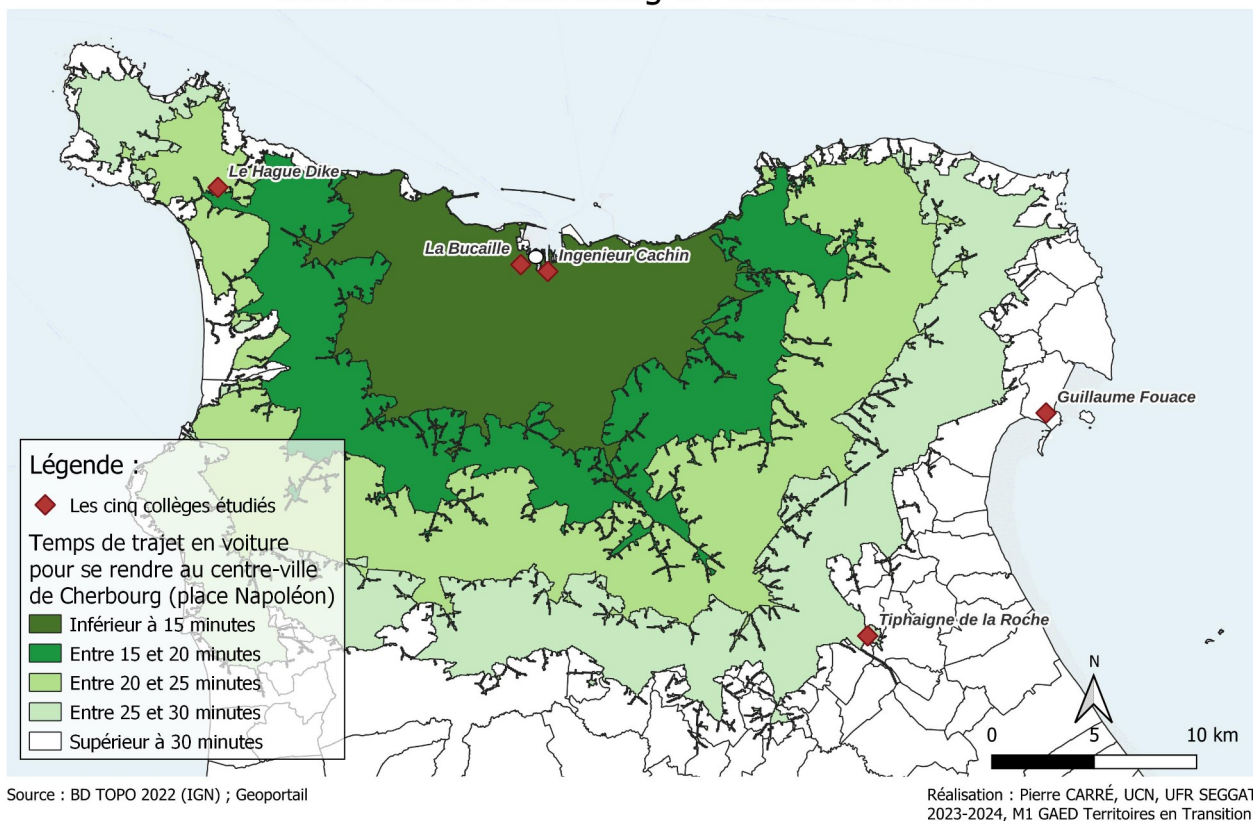


Figure 56: L'éloignement des cinq collèges étudiés vis-à-vis du centre-ville de Cherbourg

Le collège Bucaille-Charcot est situé dans le centre-ville de Cherbourg. Le collège Ingénieur Cachin est légèrement excentré, mais il reste à proximité immédiate du centre-ville de Cherbourg. Le collège Le Hague Dike est situé à une vingtaine de minutes en voiture du centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin. Le collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg s'y trouve à 30 minutes en voiture. Enfin, avec un trajet d'une durée d'environ 40 minutes, le collège étudié le plus éloigné du centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin est le collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue.

Chapitre 1 : Les situations d'inégalité d'accès au collège...

L'accessibilité aux collèges du Cotentin n'est pas la même partout, qu'il s'agisse du mode de transport utilisé par les collégiens, ou qu'il s'agisse de la durée de leur trajet. Plusieurs facteurs influent sur le trajet domicile-collège des adolescents : des facteurs géographiques, en particulier l'éloignement ou la proximité entre le domicile de l'élève et son collège, ou encore entre son domicile et un arrêt de bus, des facteurs propres à l'organisation des collèges ou à l'organisation du réseau de transport scolaire et des facteurs sociaux (niveau de revenu, nombre de voitures...).

Dans un premier temps, seront abordées les situations d'inégalités entre les 5 collèges étudiés avant d'évoquer la question des inégalités de genre dans l'accessibilité au collège.

1) Les situations d'inégalité d'accès au collège entre les 5 collèges étudiés

En octobre 2019, la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance a mis en exergue « une typologie des communes en neuf catégories [...] pour décrire le système éducatif », en reprenant le zonage en unités urbaines établi par l'INSEE. Cette typologie inclut neuf types allant de la commune rurale éloignée très peu dense à la commune urbaine très dense.

Dans l'agglomération du Cotentin, on retrouve une commune urbaine très dense : Cherbourg-en-Cotentin ; une commune urbaine dense : Valognes ; quelques petites villes comme Bricquebec-en-Cotentin ou Les Pieux ; des bourgs comme Saint-Vaast-la-Hougue ; une majorité de communes rurales périphériques peu denses telles que La Hague ; des communes rurales éloignées peu denses comme Montebourg ; ainsi que des communes rurales éloignées très peu denses.

De ce fait, parmi les collèges étudiés, les collèges Bucaille-Charcot, Saint-Paul et Ingénieur Cachin se trouvent dans la commune urbaine très dense de Cherbourg-en-Cotentin ; le collège Guillaume Fouace est situé à Saint-Vaast-la-Hougue (un bourg) ; le collège Le Hague Dike est situé dans la commune rurale périphérique peu dense de La Hague ; les collèges Tiphaigne de la Roche et l'Abbaye-la-Salle sont situés dans la commune rurale éloignée peu dense de Montebourg.

Cela permet d'apercevoir une variété de situation particulièrement intéressante en terme d'accès au collège et aux activités sportives et culturelles ainsi qu'en terme de milieux sociaux des parents.

Typologie des communes rurales et urbaines dans la Communauté d'Agglomération du Cotentin

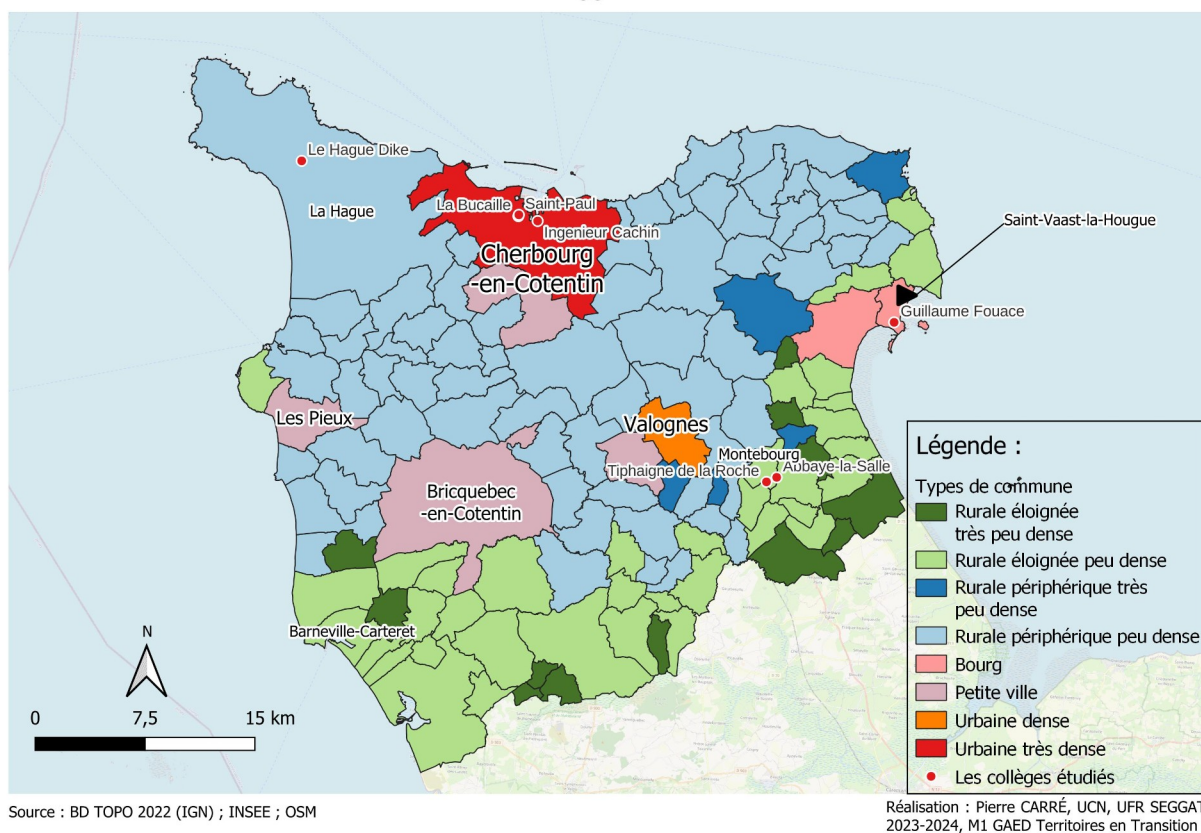


Figure 57: Typologie des communes rurales et urbaines dans la CA du Cotentin

Dès lors, il paraît judicieux de distinguer, dans un premier temps, les trois collèges situés à Cherbourg-en-Cotentin des autres collèges situés dans des communes plus rurales, avant de se pencher, dans un second temps, sur d'éventuelles différences parmi ces trois collèges situés en milieu urbain pour finir par s'intéresser à des distinctions entre ces quatre collèges plus ruraux.

a) Des situations différentes entre collèges de milieu urbain et collèges de milieu rural

Dans le but de connaître les habitudes des collégiens au cours de leur trajet, plusieurs questions leur ont été posées dans un questionnaire au sujet du mode de transport qu'ils utilisaient, du temps que durait leur trajet, à la manière dont ils estimaient leur trajet...

Plusieurs tendances se distinguent parmi les réponses des élèves interrogés au questionnaire. Premièrement, il semble clair que les familles privilégient le mode de transport le plus simple ou le plus rapide pour leurs enfants dans leur trajet au collège. De fait, dans chaque collège étudié, plus de la moitié des élèves interrogés ont un trajet d'une durée inférieure à 20 minutes.

Le mode de transport auquel les élèves ont le plus recours diffère donc selon les collèges. Les élèves des collèges Bucaille-Charcot et Ingénieur Cachin, situés à Cherbourg, se déplacent davantage à pied tandis que les élèves des collèges ruraux se déplacent avec un véhicule : le bus pour les élèves du collège Le Hague Dike et du collège Guillaume Fouace, la voiture pour les élèves du collèges Tiphaigne de la Roche.

Comparaison des modes de transport et des temps de trajet des collégiens entre leur domicile et leur collège

	Bucaille-Charcot	Ingénieur Cachin	Le Hague Dike	Guillaume Fouace	Tiphaigne de la Roche	Ensemble
Mode de transport majoritaire	Marche à pied (43%)	Marche à pied (42%)	Bus (61,3%)	Bus (41,20%)	Voiture (41,6%)	Bus (32,9%)
Temps de trajet majoritaire	Entre 10 et 20 minutes (35%)	Moins de 10 minutes (46%)	Entre 20 et 30 minutes (35,9%)	Entre 10 et 20 minutes (43,7%)	Moins de 10 minutes (49,4%)	Moins de 10 minutes (39,5%)
Proportion d'élèves qui ont un trajet supérieur à 30 minutes	16,7 %	5 %	15,6 %	5,6 %	12,7 %	11,4 %
Temps de trajet maximum	Entre 45 minutes et 1 heure (3 élèves)	Plus d'une heure (1 élève)	Entre 45 minutes et 1 heure (1 élève)	Entre 30 et 45 minutes (4 élèves)	Entre 45 minutes et 1 heure (6 élèves)	Plus d'une heure (1 élève)
Élèves qui estiment leur trajet « court »	26,9 %	34,1 %	16,7 %	29 %	40 %	30,3 %
Élèves qui estiment leur trajet « long »	10,3 %	4,5 %	5,2 %	0 %	3,7 %	4,8 %

Source : Questionnaire distribués en classe aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, MI GAED TT

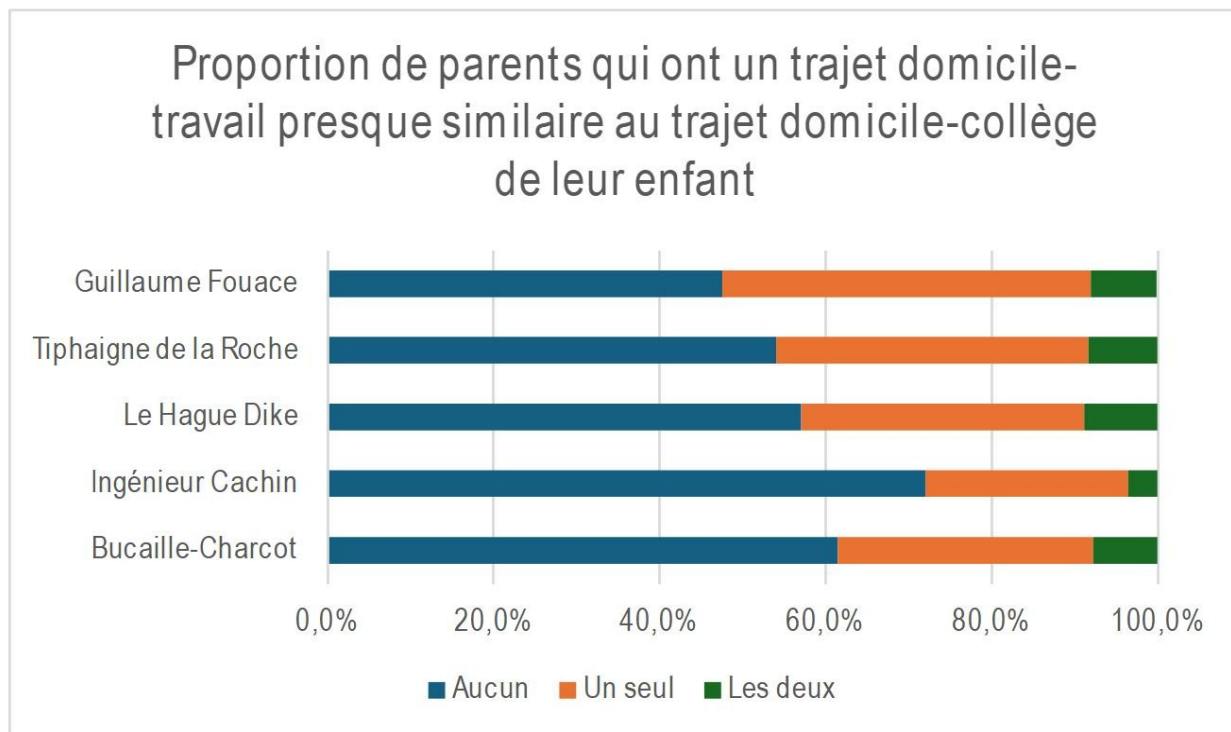
Figure 58: Comparaison des modes de transport et des temps de trajet des collégiens entre leur domicile et leur collège

Grâce à la situation de Montebourg en tant que commune rurale éloignée peu dense ainsi que sa localisation, et a fortiori celle du collège Tiphaigne de la Roche à proximité de la route Nationale 13, qui relie Montebourg à Valognes, Cherbourg et éventuellement La Hague, au nord, et à Saint-Lô et éventuellement à Caen au sud, les familles du collège Tiphaigne de la Roche peuvent mettre en place une stratégie qui a recours à la voiture pour emmener leur enfant au collège.

D'autant plus que 45,9 % des élèves de ce collège déclarent qu'au moins un de leurs deux parents ont un trajet domicile-travail (Centre Hospitalier Public du Cotentin, *Orano*, Maîtres Laitiers du Cotentin...) presque similaire à leur trajet domicile-collège.

A noter que si cette contiguïté est légèrement plus importante pour les familles de Saint-Vaast-la-Hougue, elle est légèrement moins visible dans La Hague, commune rurale périphérique peu dense, et encore moins visible à Cherbourg, commune urbaine très dense. Cela peut expliquer pourquoi les élèves des

collèges Le Hague Dike se déplacent davantage en bus qu'en voiture et pourquoi les élèves des collèges Bucaille-Charcot et Ingénieur Cachin se déplacent davantage en marchant (figure 59).



Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 59: Parents qui ont un trajet domicile-travail presque similaire au trajet domicile-collège de leur enfant

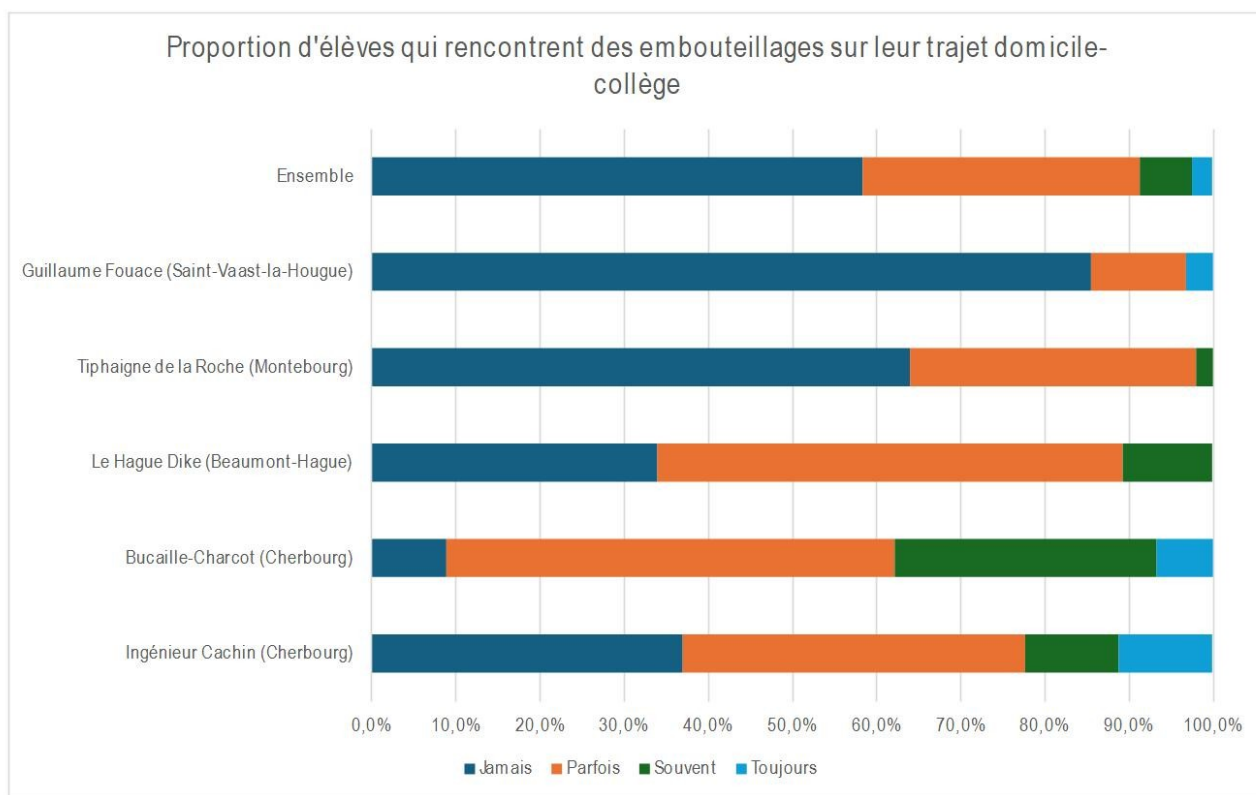
Autre dissemblance entre collèges urbains et collèges ruraux qui apparaît parmi les réponses des élèves interrogés : la proportion d'élèves qui ont un trajet supérieur à 30 minutes. Tandis qu'au collège Ingénieur Cachin, seulement 5 % des interrogés déclarent un temps de trajet qui dépasse la demie heure, au collège Tiphaigne de la Roche cette proportion s'élève à 12 % des élèves interrogés, soit le double. Même chose au collège Le Hague Dike où 15,6 % des élèves interrogés déclarent que leur trajet dure plus de 30 minutes, soit le triple cette fois-ci.

Quel que soit le collège, tous ces élèves qui déclarent avoir un trajet d'une durée de plus de 30 minutes se rendent en bus ou en navette à la demande Cap'Cotentin à leur collège.

Cela étant, si on retrouve plus d'élèves du collège de Montebourg avec un trajet supérieur à 30 minutes qu'au collège Ingénieur Cachin, un élève du collège Cachin, résidant à Fermanville - commune en dehors de la carte scolaire du collège - déclare avoir un temps de trajet qui dépasse l'heure.

Cela peut s'expliquer par la récurrence importante des embouteillages en ville et presque inexistante en milieu rural. Ainsi, comme le montre le graphique ci-dessous, si aucun élèves interrogés se déplaçant avec un véhicule dans les collèges ruraux de La Hague et de Montebourg ne déclare rencontrer « toujours ou

presque » des embouteillages sur son trajet, cette proportion s'élève à 6,7 % et 11,1 % dans les collèges Bucaille-Charcot et Ingénieur Cachin de Cherbourg (figure 60).



Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 60: Proportion d'élèves qui rencontrent des embouteillage sur leur trajet domicile-collège

Cette fréquence plus importante des embouteillages a été renforcé à Cherbourg par les travaux du BNG²². Travaux qui se déroulaient en partie à proximité immédiate des collèges Bucaille-Charcot et Ingénieur Cachin. Dans leurs réponses, trois élèves du collège Cachin voient comme principale amélioration dans leur trajet « moins de travaux » pour « qu'il n'y ait plus de bouchons » et deux élèves du collège Bucaille-Charcot évoquent « moins de bouchons » et le fait de « finir les lignes de bus » afin de ne plus rencontrer le chantier sur leur trajet.

Lorsque les élèves des collèges de La Hague, de Saint-Vaast-la-Hougue et de Montebourg rencontrent des embouteillages dans leur trajet, il s'agit généralement de ralentissements éphémères dus à un afflux de véhicules sur les routes le matin ou le soir lorsque tous les bus scolaires circulent et lorsque beaucoup de personnes arrivent ou repartent de leur lieu de travail.

La dernière différence générale dans l'accès au collège entre collèges urbains et collèges ruraux concerne les modes de transport. Dans les collèges urbains, outre la marche à pied, le moyen de transport autonome le plus privilégié est la trottinette ou le vélo. Des modes de transport qui sont moins faciles pour les élèves des collèges ruraux étant donné la distance plus grande qui sépare leur domicile et leur collège.

²² Bus Nouvelle Génération, projet mené par la ville de Cherbourg-en-Cotentin et la C.A du Cotentin

Cette distance plus longue peut alors inciter les familles des élèves des collèges ruraux à opter pour un autre moyen de transport qui offre une autonomie à l'adolescent : le scooter ou la 50cc. Ce choix du deux-roues motorisé en milieu rural est presque ancestral : dans les années 1970 ou 1980 déjà de nombreux collégiens ou lycéens se rendaient à leur établissement en mobylette, en scooter, ou encore en *Solex*.

Parmi les élèves interrogés au collège Tiphaigne de la Roche, 6,4 % d'entre eux se rendent à leur collège en deux roues motorisé, alors que ce chiffre est ultra-minoritaire dans les autres collèges puisqu'il ne dépasse pas 1 %.

Il faut cependant admettre que ce chiffre de 6,4 % est à relativiser en raison d'un biais dans l'enquête. En effet, s'il était prévu de distribuer les questionnaires à une classe de chaque niveau dans chaque collège, au collège Tiphaigne de la Roche il s'est avéré plus simple de distribuer le questionnaire à toutes les classes de 5ème, 4ème et 3ème car elles avaient toutes cours le même jour avec la même professeure d'Histoire-Géographie. De ce fait, le nombre d'élèves de 4ème et de 3ème – qui ont 14 ans ou plus, et qui par conséquent peuvent obtenir le Brevet de Sécurité Routière pour conduire un cyclomoteur - se retrouve surreprésenté parmi l'échantillon d'élèves interrogés dans ce collège.

L'utilisation de la trottinette, du vélo et des deux roues motorisés par les élèves pour se rendre au collège

	Bucaille-Charcot	Ingénieur Cachin	Le Hague Dike	Tiphaigne de la Roche	Guillaume Fouace	Ensemble
Élèves qui viennent en trottinette (en %)	5,9	14,6	0,6	0	7,7 %	5,6 %
Élèves qui viennent en vélo (en %)	3,8	10	1	3,6	5,2 %	4,6 %
Élèves qui viennent en scooter ou en 50cc (en %)	0,4	0	0,8	6,4	3,4 %	2,6 %

Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAEDTT

Figure 61: L'utilisation de la trottinette, du vélo et des deux roues motorisé par les élèves pour se rendre au collège

A travers l'étude de ces trois modes de transport, il est possible d'établir une distinction entre le collège Le Hague Dike et le collège Tiphaigne de la Roche : dans le premier, il y a très peu d'élèves qui utilisent la trottinette, le vélo ou un deux-roues motorisé, alors que dans le second si aucun élève n'utilise la trottinette, ils sont quelques uns à utiliser le vélo ou un deux-roues motorisé. Il y a également des différences des différences entre les deux collèges de Cherbourg. Les élèves du collège Ingénieur Cachin sont plus nombreux à utiliser la trottinette ou le vélo que les élèves du collège Bucaille-Charcot par exemple, c'est ce que la partie ci-dessous va approfondir.

b) Des situations différentes entre collèges de milieu urbain

Si dans les deux collèges publics cherbourgeois, on retrouve pratiquement les mêmes proportions d'élèves qui viennent au collège en marchant, ces deux collèges connaissent plusieurs différences.

Comparaison des modes de transport et des temps de trajet des collégiens entre leur domicile et leur collège

	Bucaille-Charcot	Saint-Paul*	Ingénieur Cachin
Mode de transport majoritaire	Marche à pied (43%)	Voiture ou bus	Marche à pied (42%)
Temps de trajet majoritaire	Entre 10 et 20 minutes (35%)	Autour de 10 minutes	Moins de 10 minutes (46%)
Proportion d'élèves avec un trajet au-delà de 30 minutes	16,7 %		5 %
Temps de trajet maximum	Entre 45 minutes et 1 heure (3 élèves)	50 minutes	Plus d'une heure (1 élève)
Proportion d'élèves qui estiment leur trajet « court »	26,9 %		34,1 %
Proportion d'élèves qui estiment leur trajet « long »	10,3 %		4,5 %

Source : Questionnaire distribués aux élèves en mars et avril 2024

* Pour le collège Saint-Paul, les données proviennent d'un entretien réalisé le 9 avril 2024 avec la CPE du collège

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 62: Tableau de comparaison des modes et des temps de trajet des collégiens entre leur domicile et leur collège

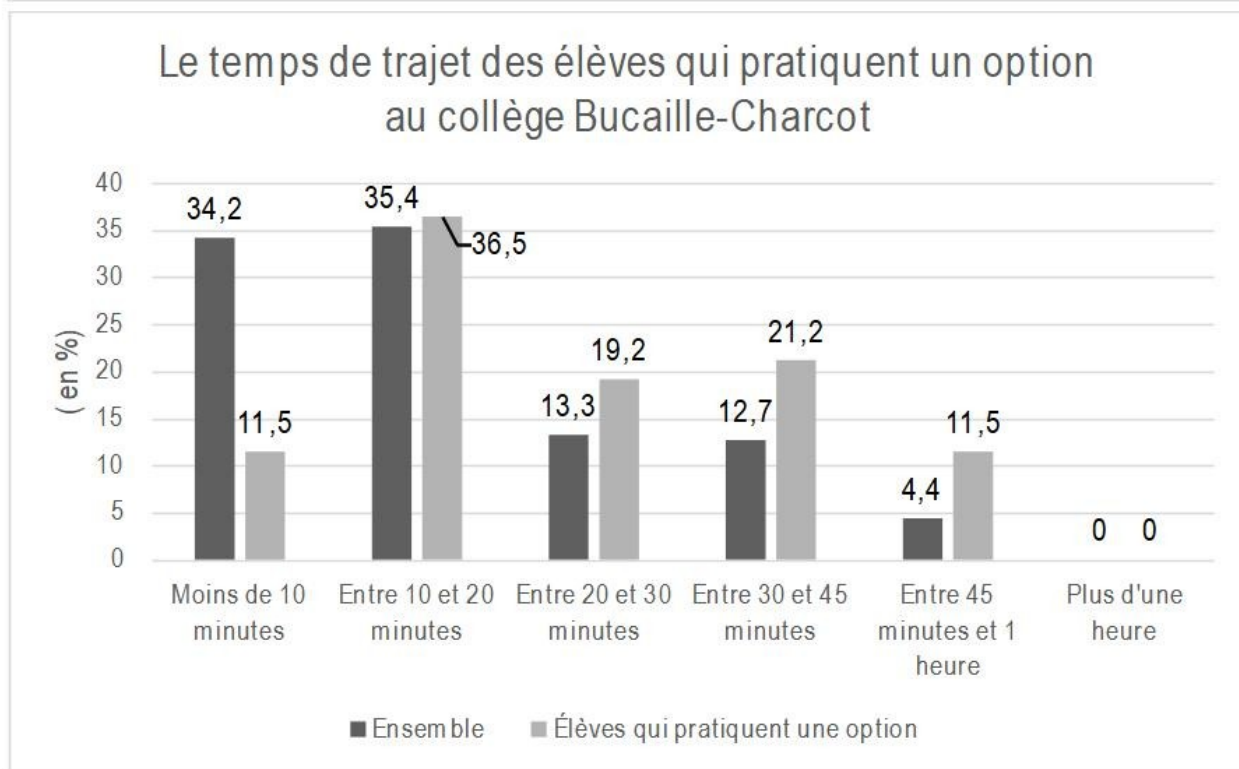
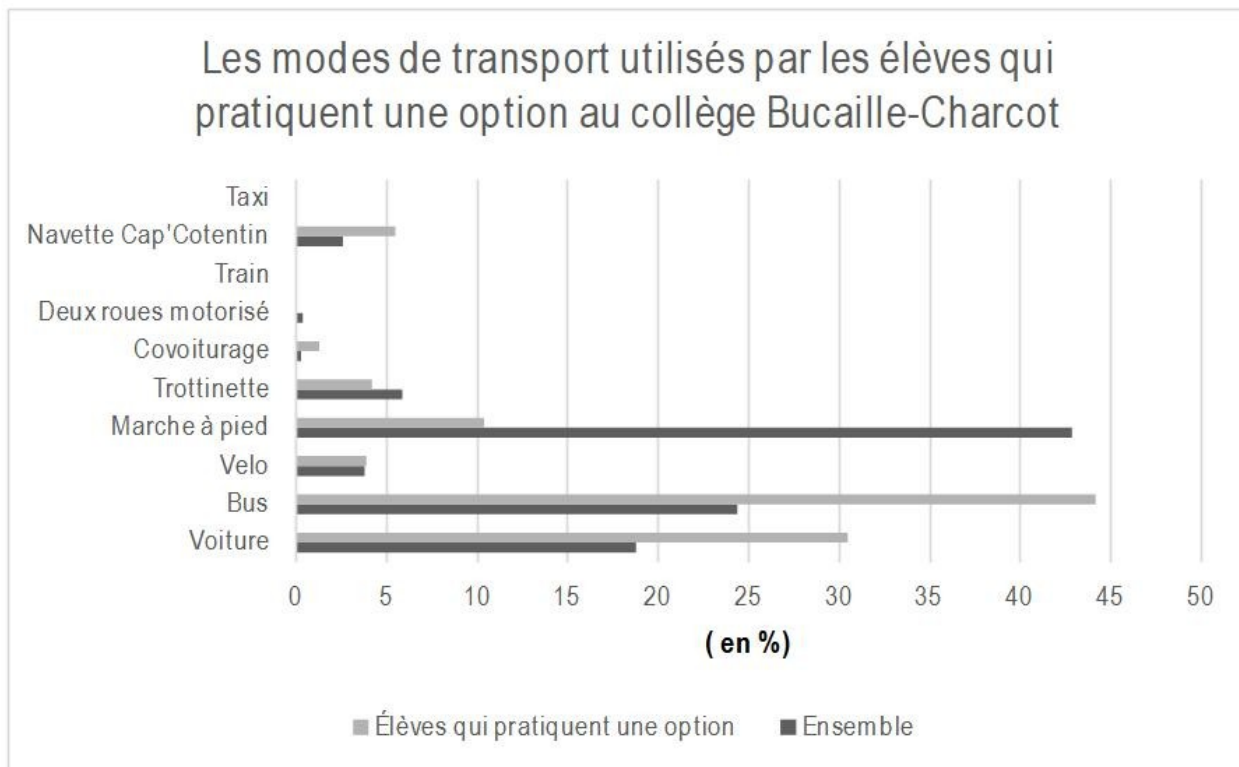
Première d'entre elles : si au collège Cachin presque la moitié des élèves ont un trajet de moins de 10 minutes, au collège Bucaille-Charcot un tiers des élèves déclarent parcourir un trajet d'une durée comprise entre 10 et 20 minutes. C'est donc sans surprise que plus d'élèves du collège Ingénieur Cachin estiment que leur trajet est « court ». Cela étant dit, une proportion légèrement plus faible d'élèves du collège Bucaille-Charcot déclarent parcourir un trajet inférieur à 10 minutes.

Deuxième différence : la part d'élèves interrogés au collège Bucaille-Charcot qui affirment parcourir un trajet de plus de 30 minutes est trois fois plus conséquente que celle du collège Ingénieur Cachin (16,7 % contre 5%). Cela est en partie dû au fait que les options du collège Bucaille-Charcot (Langues et Civilisations Étrangères, Basketball, Natation, Athlétisme) attirent des élèves en dehors du secteur de recrutement du collège. Ces élèves viennent généralement des communes-déléguées de Tourlaville, La Glacière, Équeurdreville-Hainneville et se rendent au collège en bus ou en voiture.

Une proportion bien moindre d'élèves pratiquant une option vient au collège en marchant. En revanche, ils sont bien plus nombreux au prorata à se déplacer en bus et en voiture.

Par conséquent, le temps de trajet des élèves qui étudient une option au collège Bucaille-Charcot a tendance à s'allonger. Ainsi, seulement 11,5 % des élèves interrogés pratiquant une option ont un trajet inférieur à 10 minutes (face à 34,2 % de l'ensemble des élèves) et 32,7 % des élèves d'entre eux parcourent un trajet supérieur à 30 minutes (16,5 % de l'ensemble des élèves).

Au collège Ingénieur Cachin, il n'y a qu'une seule option : l'option kayak. Dès lors, les différences de mode de déplacement et l'allongement des temps de trajet sont plutôt causés par les mobilités résidentielles, en particulier par les familles qui habitaient dans le secteur du collège et qui ont déménagé dans une commune en dehors du collège.



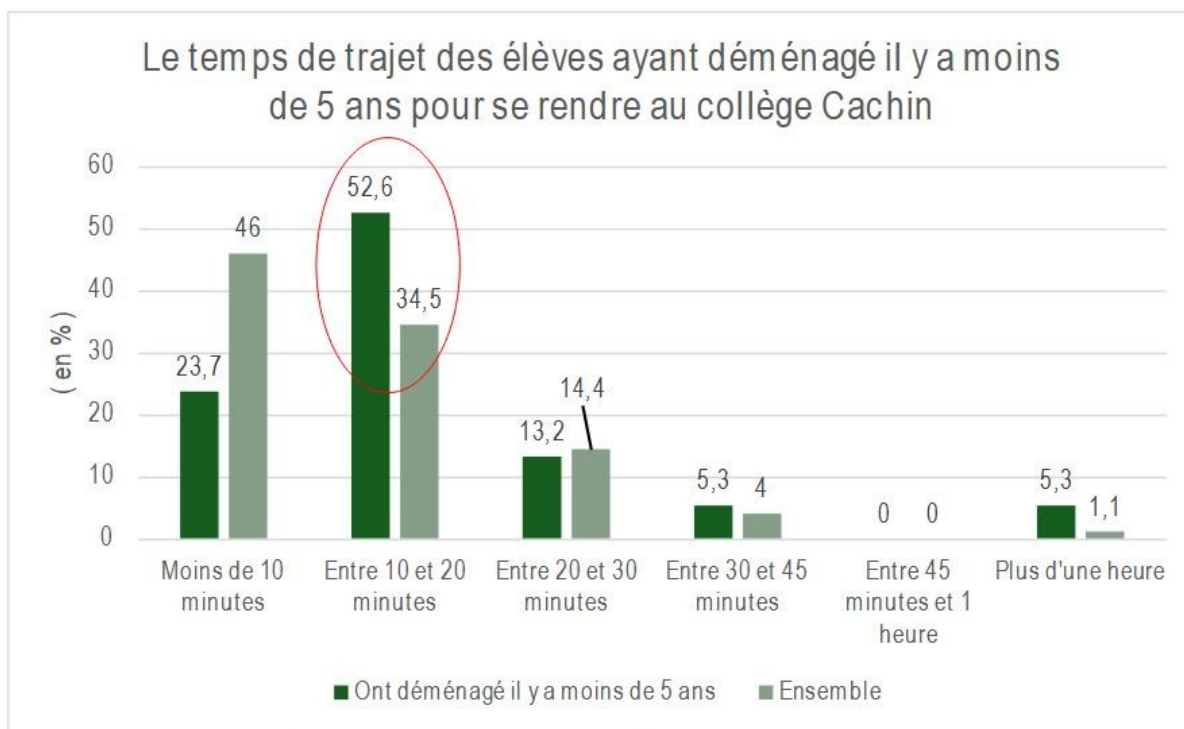
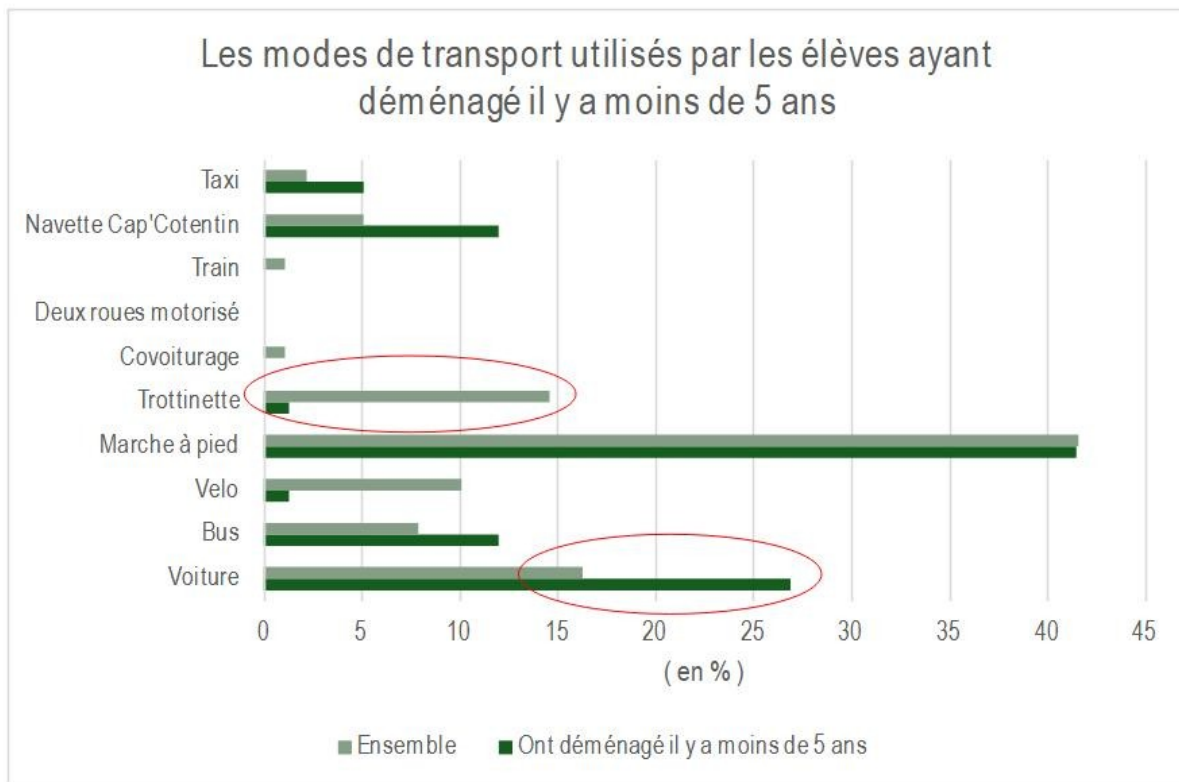
Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 63: Les modes de transport et les temps de trajet des collégiens du Bucaille-Charcot qui pratiquent des options

La voiture et le bus prennent une part plus importante dans leur déplacement aux dépens du vélo et de la trottinette. Par conséquent, le temps de trajet de ces élèves a tendance à s'allonger, même s'il reste acceptable.

Plus de la moitié des élèves ayant déménagé il y a moins de 5 ans, c'est-à-dire lorsqu'ils étaient déjà scolarisés dans une école élémentaire qui a comme collège de secteur le collège Ingénieur Cachin, ont un trajet compris entre 10 et 20 minutes et plus de 10 % d'entre eux ont un trajet supérieur à 30 minutes.



Source ; Questionnaire distribué aux élèves le 25 mars 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 64: Les modes de transport et le temps de trajet des élèves ayant déménagé il y a moins de 5 ans

c) Des situations différentes entre collèges de milieu rural

Comme cela a été évoqué précédemment à plusieurs reprises, toutes les ruralités et ainsi tous les collèges « ruraux » présentent des caractéristiques différentes. Cela est également visible à partir de la question de l'accessibilité au collège. De fait, les modes de transport et les temps de trajet sont différents pour les élèves du collège le Hague Dike dans La Hague, pour les élèves du collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue et pour les élèves du collège Tiphaigne de la Roche à Montebourg.

Comparaison des modes de transport et des temps de trajet des collégiens entre leur domicile et leur collège

	Le Hague Dike	Guillaume Fouace	Tiphaigne de la Roche	Ensemble
Mode de transport majoritaire	Bus (61%)	Bus (41,20%)	Voiture (41%)	Bus (32,9%)
Temps de trajet majoritaire	Entre 20 et 30 minutes (36%)	Entre 10 et 20 minutes (43,7%)	Moins de 10 minutes (49%)	Moins de 10 minutes (39,5%)
Proportion d'élèves avec un trajet au-delà de 30 minutes	15 %	5,6 %	15 %	11,4 %
Temps de trajet maximum	Entre 45 minutes et 1 heure	Entre 30 et 45 minutes	Entre 45 minutes et 1 heure	Plus d'une heure
Proportion d'élèves qui estiment leur trajet « court »	17 %	29 %	40 %	30,3 %
Proportion d'élèves qui estiment leur trajet « long »	5 %	0 %	4 %	4,8 %

Source : Questionnaire distribués aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, MI GAED TT

Figure 65: Comparaison des modes de transport et des temps de trajet des collégiens entre leur domicile et leur collège

Puisqu'il présente l'indice d'éloignement le plus élevé, il serait logique de penser que c'est au collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue que le trajet est le plus long pour les élèves. Or, aucun élève interrogé ne déclare parcourir un trajet de plus de 45 minutes pour s'y rendre. De plus, parmi les collèges ruraux étudiés, ce sont les élèves du collège Guillaume Fouace qui sont les moins nombreux, en proportion, à avoir un trajet de plus d'une demie-heure.

Le moyen de transport le plus utilisé par les élèves du collège Guillaume Fouace est le bus. Pourtant, le réseau de transport scolaire n'est pas forcément optimal pour les élèves (figure 66). Il n'y a que trois lignes de bus, ces trois lignes font des détours, et les arrêts de bus sont assez éloignés les uns des autres.

En entretien, *Dominique Aussant* (entretien n°1), principale de ce collège de 2017 à 2020, expliquait que pour les familles qui habitent dans des hameaux isolés « la difficulté du trajet réside entre la maison et l'arrêt de bus », un parcours qui peut, dans certains cas extrêmes, s'étaler sur plusieurs kilomètres.

La durée du trajet domicile-collège moins longue pour les élèves de ce collège que pour ceux des autres collèges s'explique alors par la commune de résidence des élèves (figure 67). Sur les 63 élèves interrogés, 18 habitent Quettehou, 15 habitent Réville et 9 habitent Saint-Vaast, soit deux tiers des élèves interrogés (42 sur 63).

L'accessibilité au collège Guillaume Fouace en voiture et en bus en 2023-2024

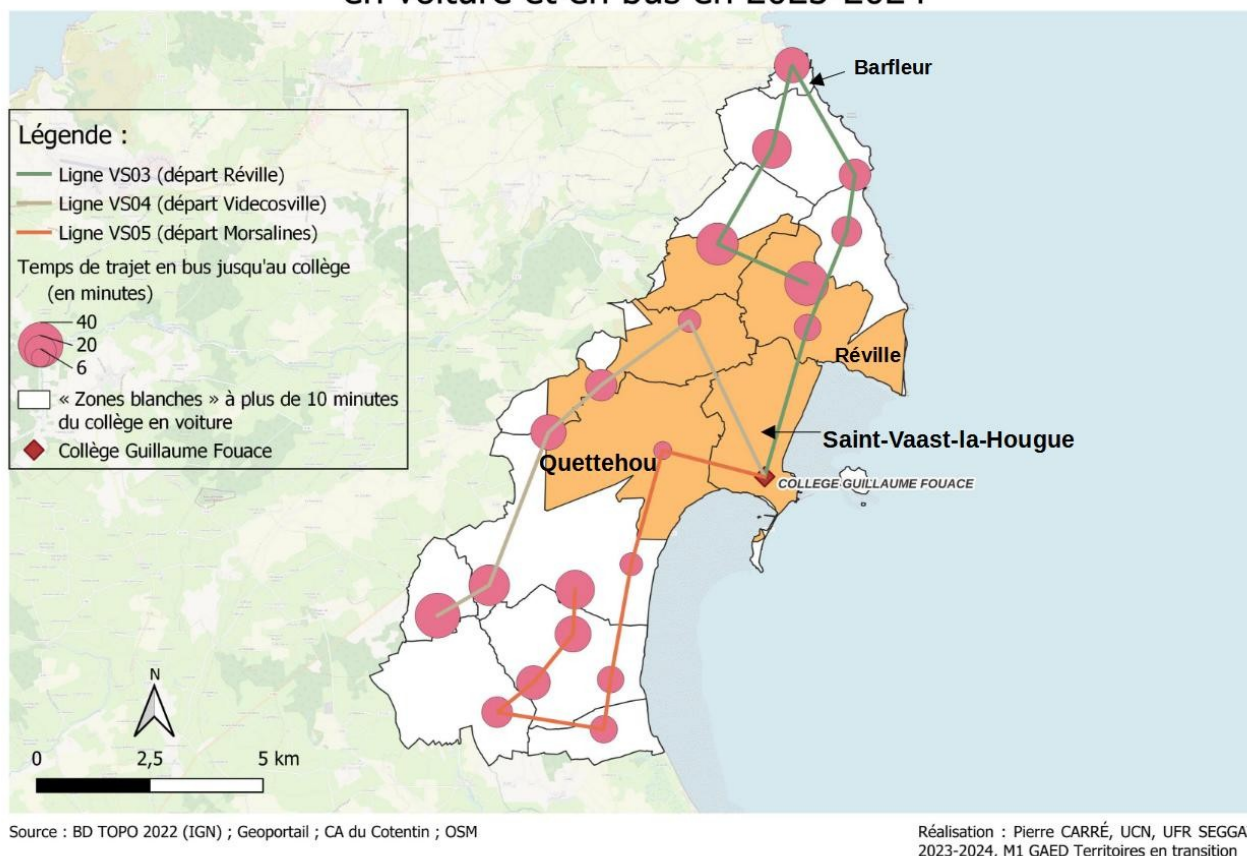
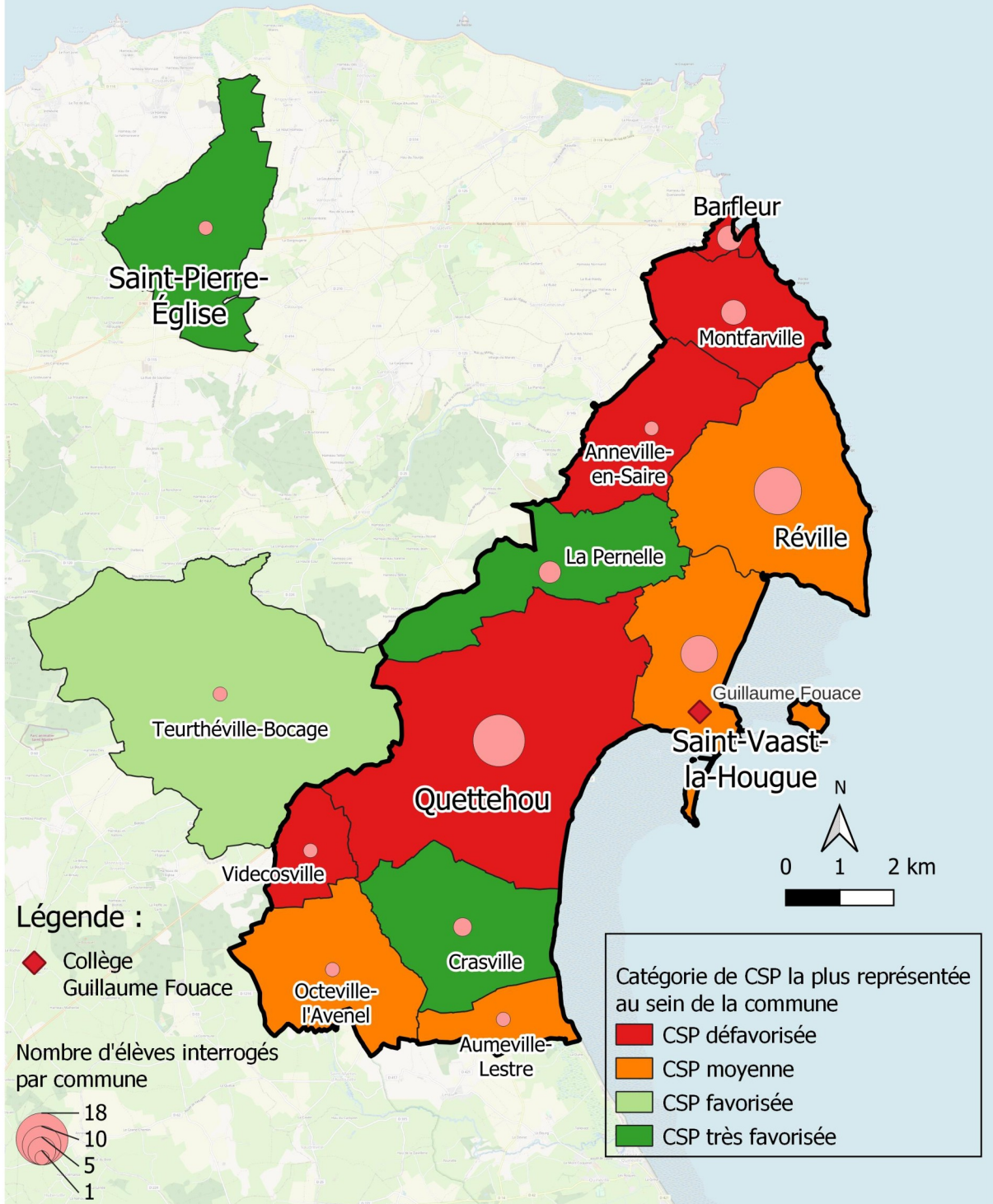


Figure 66: L'accessibilité au collège Guillaume Fouace en bus et en voiture

De plus, les élèves de ces communes sont majoritairement des enfants de classes sociales moyennes et défavorisées. Ce sont principalement ces élèves qui prennent le bus, et qui par prolongement ont un trajet qui dure entre 10 et 20 minutes, puisque les arrêts des mairies de Quettehou et de Réville sont les derniers des lignes qui se rendent au collège. Par ailleurs, les communes de Quettehou et de Réville sont reliées à Saint-Vaast-la-Hougue par une piste cyclable, ce qui permet à certains élèves de se rendre assez facilement au collège en trottinette ou en vélo. En revanche, les élèves des communes plus éloignées sont moins nombreux. De plus, ceux qui habitent Teurthéville-Bocage, La Pernelle, Saint-Pierre-Église et Crasville se rendent davantage au collège en voiture, ce qui raccourcit la durée de leur trajet.

Finalement, au collège Guillaume Fouace, en plus d'avoir une faible proportion d'élèves avec un trajet domicile-collège supérieur à 30 minutes, l'écart-type de la durée du trajet n'est pas important entre les élèves puisque plus de 8 élèves sur 10 ont un trajet inférieur à 20 minutes.

L'origine sociale et géographique des élèves interrogés au collège Guillaume Fouace (Saint-Vaast-la-Hougue)



Source : BD TOPO 2022 (IGN) ; Questionnaire distribué aux élèves en mai 2024 ; OSM

Réalisation : Pierre CARRÉ, UCN, UFR SEGGAT, 2023-2024, M1 GAED TT

Figure 67: L'origine sociale et géographique des élèves du collège Guillaume Fouace interrogés

Au collège Le Hague Dike, la proportion d'élèves qui se déplacent en bus est encore plus importante - plus de 6 élèves sur 10. Première raison à cela, beaucoup d'élèves n'habitent pas la commune du collège et par conséquent ne peuvent pas venir à pied au collège. Sur les 93 élèves interrogés dans ce collège, seulement 13 habitent l'ancienne commune de Beaumont-Hague.

Deuxième raison, les cours commencent à 9h dans ce collège, c'est-à-dire à une heure où une grande majorité de parents sont à leur travail et ne peuvent ainsi pas déposer leur enfant en voiture. Lors de leur pause méridienne les professeurs souriaient de cette situation « On est un des seuls collèges de France à faire ça ». La principale du collège, arrivée en septembre 2023 expliquait que cette ouverture à 9h était sûrement due à « l'organisation des transports scolaires ». En effet, les circuits de ramassage scolaire présentés par la Communauté d'Agglomération démontrent que le ramassage scolaire cible d'abord les élèves des différentes écoles primaires de La Hague avant de s'occuper des collégiens. Ainsi n'est-il pas surprenant de constater qu'une majorité de collégiens se rend au collège en bus.

Troisième raison, les horaires et les circuits présentés par l'agglomération paraissent attractifs pour les familles puisque le trajet le plus long (départ Auderville) présente une durée de 32 minutes. Une performance dans un territoire où toutes les routes reliant un village à un autre sont des routes sinueuses peu évidentes pour un bus.

En comparaison avec les collèges de Montebourg et de Saint-Vaast-la-Hougue, les circuits de ramassage sont plus nombreux et plus directs. Les arrêts de bus sont également plus nombreux et plus proches les uns des autres, et de ce fait il devient plus facile pour les jeunes d'utiliser le bus comme moyen de transport.

Ce recours plus important au bus pour le trajet des élèves au collège Le Hague Dike implique plusieurs conséquences. Première d'entre elles : il y a moins d'élèves haguais à avoir un trajet très court que dans les autres collèges. A titre de comparaison, si 49 % des élèves du collège Tiphaigne de la Roche interrogés déclarent avoir un trajet inférieur à 10 minutes, cela ne représente que 22 % des élèves du collège Le Hague Dike interrogés.

Seconde conséquence : quelques élèves se plaignent de leur trajet en bus. Si la proportion d'élèves qui estiment leur trajet « long » (5 % des interrogés) n'est pas énormément plus élevée que dans les autres collèges, des adjectifs péjoratifs tels que « fatigant », « ennuyant », « bruyant » reviennent de façon récurrente parmi les réponses au questionnaire. Chose plus inquiétante quant à la sérénité du trajet, quelques collégiens définissent leur trajet par « bagarre », « à l'arrêt de bus des gens se battent ».

Cependant, les élèves avec une vision positive de leur trajet ne sont pas rares non plus. Des adjectifs tels que « court », « agréable », « calme », « drôle » reviennent régulièrement lorsqu'il est demandé aux élèves de décrire leur trajet.

L'accessibilité au collège le Hague Dike en voiture et en bus en 2023-2024

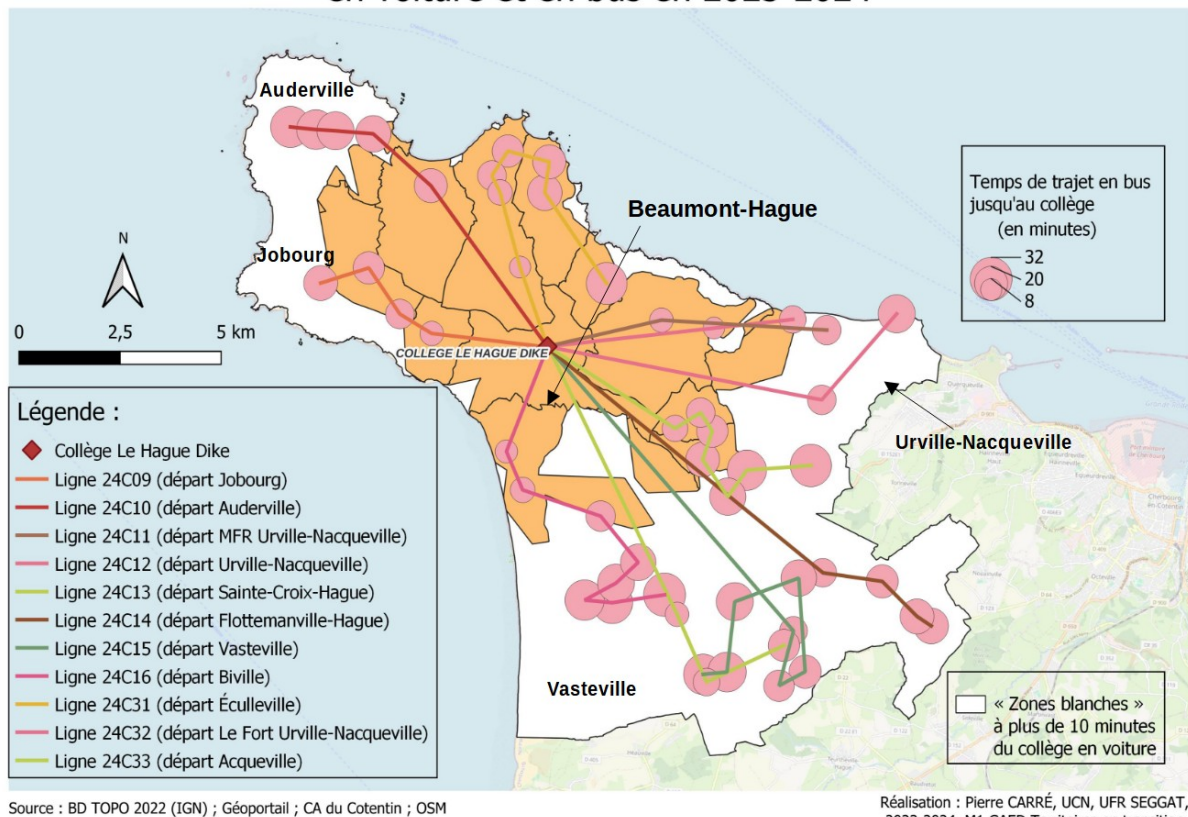


Figure 68: Carte représentant l'accessibilité au collège Le Hague Dike en voiture et en bus en 2023-2024

Troisième conséquence : les temps de trajet de chaque élève sont plus homogènes au collège Le Hague Dike que dans les autres collèges. Il a été évoqué précédemment qu'il y avait moins d'élèves à avoir un trajet très court qu'ailleurs. D'autre part, si le temps de trajet maximum est compris entre 45 minutes et 1 heure au collège Le Hague Dike, comme c'est le cas au collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg par exemple, la proportion d'élèves à déclarer un trajet de cette durée est plus élevée à Montebourg (4,7 % des interrogés) que dans La Hague (1 % des interrogés).

En d'autres termes, avec globalement moins d'élèves avec un trajet très court et moins d'élèves avec un trajet très long mais aussi une majorité des élèves à avoir un trajet compris entre 20 et 30 minutes, il n'y a pas un écart-type important dans la durée du trajet des élèves.

La situation est différente sur bien des points pour les élèves du collège Tiphaigne de la Roche. Premièrement, le mode de transport utilisé le plus par les familles est la voiture, ce qui n'est pas surprenant en milieu rural où les habitants sont dépendants de la voiture dans leurs déplacements.

Contrairement à La Hague où le réseau de circuits de ramassage scolaire est assez dense avec des circuits assez nombreux et plutôt directs, dans la région de Montebourg les circuits sont plutôt longs avec des parcours qui font des détours.

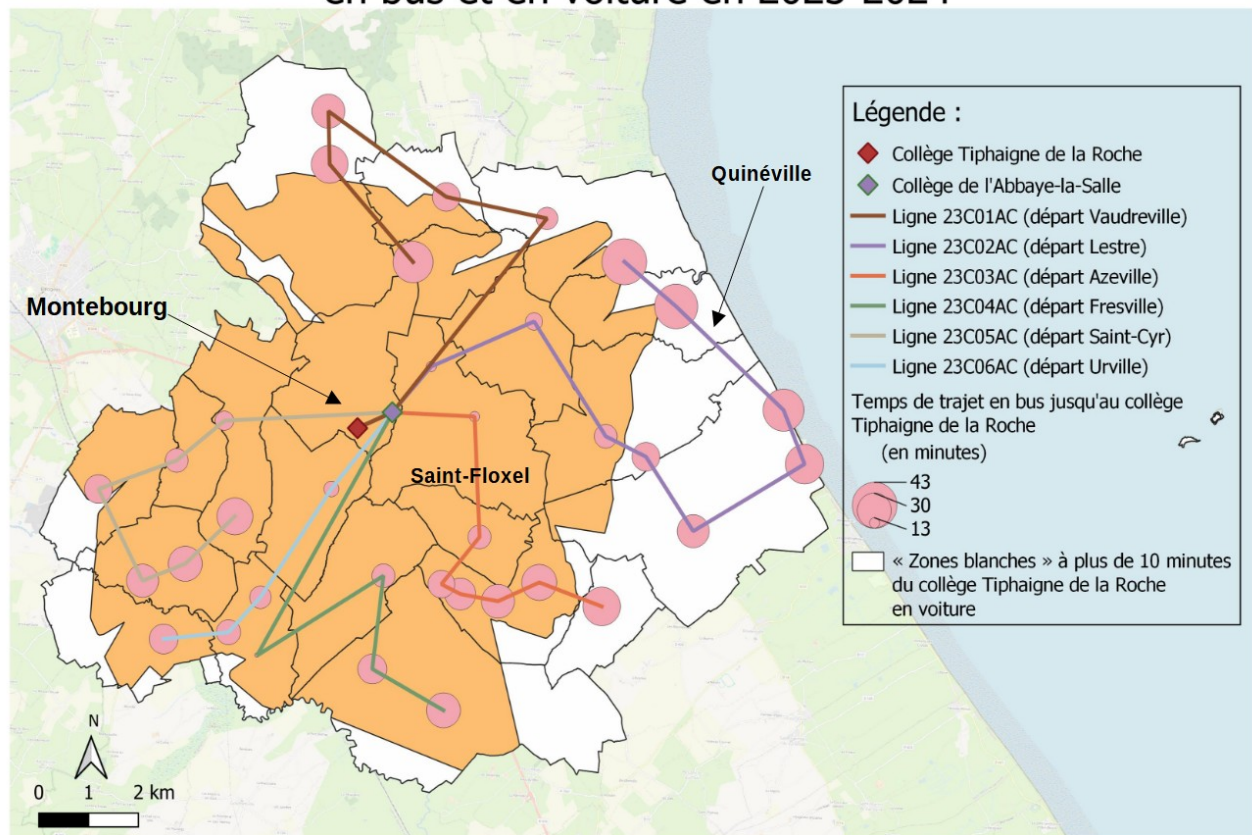
Autre point important : les arrêts de bus sont assez éloignés les uns des autres, certains élèves se retrouvent alors à devoir marcher plus d'une dizaine de minutes pour rejoindre leur arrêt de bus s'ils veulent y aller de façon autonome. Tôt le matin, de nuit et sous la pluie en hiver, il ne s'agit pas vraiment de conditions optimales pour étudier... Les jeunes pourraient éventuellement se déplacer en vélo ou en trottinette jusqu'à leur bus, mais l'immense majorité des arrêts de bus n'est pas aménagée pour cela.

De plus, ce ramassage par bus est couplé aux écoles élémentaires – publiques et privées – ainsi qu'au collège privé de l'Abbaye-la-Salle. Cette organisation du ramassage scolaire n'incite pas les collégiens et leur famille à opter pour le bus.

A cela il faut rajouter la proximité de Montebourg avec la route Nationale 13 qui permet de se rendre facilement à Valognes, à Cherbourg ou à d'autres employeurs majeurs de la région (*Les Maîtres Laitiers du Cotentin, Orano...*)

Le fait qu'à l'exception du RPI Quinéville-Saint-Marcouf sur la côte Est, il n'y ait aucune autre école élémentaire dans l'ancien canton de Montebourg est également à prendre en compte. Premièrement parce que les parents peuvent éventuellement choisir de récupérer en voiture un autre enfant plus jeune à l'école maternelle ou primaire de Montebourg par la même occasion qu'ils récupèrent leur adolescent au collège. Deuxièmement, parce que les parents peuvent prendre l'habitude d'aller chercher leur enfant en voiture pendant qu'il est à l'école maternelle ou à l'école primaire, habitude qu'ils peuvent conserver lorsque leur enfant grandit et arrive au collège.

L'accessibilité aux collèges de Montebourg en bus et en voiture en 2023-2024



Source : BD TOPO 2022 (IGN) ; Geoportail ; CA du Cotentin ; OSM

Réalisation : Pierre CARRÉ, UCN, UFR SEGGAT, 2023-2024, M1 GAED Territoires en transition

Figure 69: Carte représentant l'accessibilité aux collèges de Montebourg en bus et en voiture en 2023-2024

Tous ces éléments font que la voiture reste le mode de transport privilégié par les familles alors que le trajet domicile-collège pourraient être une opportunité d'éduquer les collégiens aux transports en commun et à avoir une réflexion sur leurs mobilités.

La voiture permet surtout à 49 % des élèves interrogés au collège de Tiphaigne de la Roche d'avoir un trajet très court d'une durée inférieure à 10 minutes. Comme le montre la carte ci-dessus, une bonne partie des communes ayant le collège Tiphaigne de la Roche comme collège de secteur peuvent y accéder en moins de 10 minutes en voiture. Il n'y a que le littoral qui se retrouve vraiment éloigné du collège avec environ 15 minutes de route en voiture.

Ces élèves qui habitent à proximité du littoral se retrouvent encore plus éloignés du collège lorsqu'ils y viennent en bus avec des trajets domicile-collège qui dépassent de manière quasiment inévitable la demie heure et qui parfois peuvent aller jusqu'à une cinquantaine de minutes.

Au-delà de cela, l'absence d'un réseau de circuits de ramassage scolaire attractif fait ressurgir d'autres inégalités sociales. Exemple qui n'existe pas dans le cas de Montebourg mais qui pourrait exister : dans quelles conditions un adolescent qui habite loin d'un arrêt de bus se rendrait-il au collège si ses parents n'avaient pas de voiture ?

Comme cela a été décrit dans la première partie de ce chapitre, 13 élèves du collège Tiphaigne de la Roche parmi les 136 interrogés déclarent se déplacer plus ou moins régulièrement en scooter ou en 50cm³. Tous ont un point commun : ils n'habitent pas la commune du collège, en l'occurrence Montebourg. De ce fait, il est compliqué pour eux d'aller au collège à pied. D'autres moyens de transport autonomes comme le vélo ou la trottinette sont également difficiles à utiliser en raison de l'absence de pistes cyclables ou de la sinuosité des routes et surtout de la distance qui sépare leur domicile du collège.

Dès lors, investir dans un cyclomoteur ou même une voiturette peut devenir une solution pour ces collégiens et leur famille. Un investissement si coûteux est sûrement réfléchi et répond à une stratégie qui dépasse le simple trajet domicile-collège. Plusieurs stratégies peuvent être mises en exergue.

Première d'entre elles : le cyclomoteur donne plus d'autonomie aux enfants de familles monoparentales ou séparées. Parmi ces 13 élèves, 2 ont des parents séparés et 3 vivent avec un seul de leurs parents. L'achat d'un deux roues motorisé permet alors à ces parents seuls de gagner du temps en se retirant la charge de transporter leur enfant.

Deuxième stratégie : acheter un véhicule de ce type est un investissement sur l'orientation scolaire après la 3ème. En effet, une grande majorité de ces collégiens pense s'orienter vers la voie professionnelle. 7 se dirigent vers l'apprentissage et 4 comptent poursuivre leurs études en seconde professionnelle. Seulement 2 pensent s'orienter vers une seconde générale et technologique. Le fait de disposer d'un moyen de transport autonome deviendra alors particulièrement intéressant pour eux et leur famille afin de se rendre à leur travail ou à leur stage. C'est principalement ce facteur qui explique pourquoi on retrouve autant d'élèves qui roulent en deux roues motorisé autour de Montebourg et aussi peu autour du collège le Hague Dike par exemple, où le taux d'orientation après la troisième vers le monde professionnel est plus faible.

Troisième stratégie : posséder un cyclomoteur permet au jeune de pratiquer une activité sportive plus facilement. En effet 7 de ces 13 élèves jouent au football, leur scooter leur permet alors de se rendre aux entraînements et aux matchs plus facilement sans que les parents n'aient à s'en occuper les soirs en semaine ou les samedi après-midi.

Quatrième stratégie : cela constitue une activité en soi pour ces jeunes. En milieu rural, il n'est pas rare d'observer le week-end des rassemblements d'adolescents qui roulent ensemble. Le scooter ou la 50cm³ devient alors pour ces jeunes un outil pour sortir de leur isolement, de leur cloisonnement, voire même un outil d'émancipation.

Il n'est d'ailleurs pas rare que ces diverses stratégies se combinent. La stratégie la plus concrète reste malgré tout la volonté d'investir pour raccourcir la durée du trajet domicile-collège. 11 de ces 13 élèves déclarent un trajet inférieur à 10 minutes lorsqu'ils utilisent un cyclomoteur. Les deux autres élèves déclarent que leur trajet est compris entre 10 et 20 minutes dans cette configuration. Ainsi, il n'est pas surprenant de constater que tous estiment que leur trajet est « court » ou « plutôt court ». Cela dit, ce moyen de transport reste extrêmement genré puisque si 12 garçons déclarent l'utiliser, c'est le cas d'une seule fille. Ce fait incite à réfléchir sur la question des inégalités de genre dans l'accessibilité au collège.

2) Existe-t-il des inégalités de genre dans l'accessibilité au collège ?

Le site *Géoconfluences* définit les inégalités de genre comme « les déséquilibres entre hommes et femmes en matière de réalisation individuelle »²³. De nombreuses études montrent que les femmes subissent des inégalités par rapport aux hommes dans de nombreux domaines tels que les inégalités salariales ou l'accès à l'emploi... Qu'en est-il dans l'accessibilité au collège ?

a) Les modes de transport « autonomes » rapides sont genrés

Pour les collégiens et les collégiennes, les modes de transport « autonome » sont les modes de transport qui ne requièrent aucun adulte. Il s'agit de la marche à pied, du vélo, de la trottinette et des deux-roues motorisés. L'adjectif rapide a été rajouté afin de distinguer la marche à pied des autres modes de transport et de regrouper derrière cette expression le vélo, la trottinette et les deux-roues motorisés.

L'écart en points de pourcentage entre filles et garçons dans l'utilisation des modes de transport autonomes rapides

	Vélo	Trottinette	Deux roues motorisé
Bucaille-Charcot	- 5,8	-5,2	- 0,8
Ingénieur Cachin	- 1	- 16,5	Aucun élève
Le Hague Dike	- 0,6	- 0,2	+ 1,6
Guillaume Fouace	- 7,3	+ 8,2 %	-6,2 %
Tiphaigne de la Roche	- 6,6	Aucun élève	- 9,8
Moyenne tous collèges confondus	- 3,5	- 7,3	- 3

Lecture : Au collège Bucaille-Charcot, la proportion de filles qui se rendent au collège en vélo est de 5,8 points de pourcentage inférieure à celle des garçons.

Source : Réponses au questionnaire distribué en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ M1 GAED TT

Figure 70: Tableau représentant l'écart en points de pourcentage entre filles et garçons dans l'utilisation des modes de transport autonomes rapides

A la vue de ce tableau, il paraît clair que le vélo, la trottinette et les cyclomoteurs sont des modes de transport « masculins ».

Le collège Le Hague Dike fait figure d'exception en raison de la surreprésentation du bus parmi les modes de transport utilisés par les élèves. Par exemple, la proportion de filles qui se rendent à ce collège en deux roues motorisé est de 1,6 point de pourcentage supérieure à celle des garçons dans ce tableau. En réalité cela représente deux filles qui se rendent au collège Le Hague Dike parfois en scooter ou en 50cc alors qu'il n'y a aucun garçon dans ce cas.

23 [D'après Géoconfluences](#)

Le vélo est un premier cas intéressant. Par exemple, au collège Tiphaigne de la Roche, aucune élève interrogée ne se déplace en vélo. Dans tous les autres collèges, il y a également plus de garçons à utiliser le vélo que de filles. Même chose pour la trottinette excepté au collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue.. Au collège Ingénieur Cachin, la proportion de filles qui se rendent au collège en trottinette est ainsi de 16,5 points de pourcentage inférieure à celle des garçons. Le cyclomoteur est également un mode de transport plus utilisé par les garçons. Des modes de transport plus simple à utiliser en ville que la voiture, encore plus lorsqu'il y a des travaux comme c'est le cas à Cherbourg depuis 2022, et plus rapide que la marche à pied.

Cette utilisation plus importante de ces modes de transport autonomes rapides par les garçons a des répercussions sur le temps de transport des élèves. En effet, quel que soit le collège, la majorité des élèves qui utilisent ces modes de transport ont un trajet très court d'une durée aux alentours de 10 minutes. Par conséquent, puisque les filles ont moins recours à ces modes de transport, il devient plus compliqué pour elles d'avoir un trajet court.

b) Les filles marchent plus que les garçons dans leur trajet au collège

Conséquence de ce non-recours des filles à ces modes de transport : si elles veulent être autonomes elles n'ont pas d'autre choix que de marcher de chez elles à leur collège.

Proportion de filles à marcher pour aller à leur collège et écart en points de pourcentage par rapport aux garçons

	Bucaille-Charcot	Ingénieur Cachin	Le Hague Dike	Guillaume Fouace	Tiphaigne de la Roche
Proportion de filles qui marchent pour se rendre au collège	50,9 %	43,8 %	6,8 %	6,7 %	22 %
Ecart en points de pourcentage par rapport aux garçons	+ 14,8	+ 3,8	- 0,7	- 7,3 %	+ 12,2

Lecture : Au collège Bucaille-Charcot, 50,9 % des filles interrogées déclarent se rendre au collège en marchant. La proportion de filles se rendant au collège à pied est de 14,8 points de pourcentage supérieure à celle des garçons.

Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ

Figure 71: Tableau représentant la proportion de filles à marcher pour aller à leur collège et l'écart en points de pourcentage par rapport aux garçons

Parmi les élèves du collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue, il est intéressant de noter que les filles marchent moins que les garçons pour se rendre à leur collège. Pourtant, elles sont un peu plus nombreuses à avoir un trajet inférieur à 10 minutes.

L'écart n'est pas particulièrement marquant au collège Le Hague Dike : la proportion de garçons à venir au collège à pied est de 0,7 point de pourcentage supérieure à celle des filles. Dans les autres collèges, il y a plus de filles qui viennent à pied que de garçons.

Si la proportion de filles venant à pied au collège Tiphaigne de la Roche est plus importante que celle des garçons cela est principalement dû à la commune de résidence des élèves interrogés. Ainsi, parmi les élèves qui déclarent habiter Montebourg - la commune du collège -, 57 % sont des filles et 32 % des filles interrogées habitent Montebourg. Dès lors, il n'est pas surprenant de voir qu'il y a plus de filles à venir au collège à pied que de garçons.

L'écart est particulièrement important au collège Bucaille-Charcot. Cependant, cela n'a pas de conséquences négatives sur le temps de trajet des filles de ce collège puisque 38,9 % des interrogées ont un trajet d'une durée inférieure à 10 minutes, soit un peu plus que les garçons.

En revanche l'écart est particulièrement impressionnant au collège Ingénieur Cachin. Si 59 % des garçons interrogés déclarent avoir un temps de trajet inférieur à 10 minutes, c'est le cas de seulement 34 % des filles interrogées, soit 25 points de pourcentage d'écart.

D'autres conséquences sont également visibles, notamment vis-à-vis de la sérénité et de la sécurité du trajet des collégiennes. Ainsi, deux élèves du collège Ingénieur Cachin déclarent avoir par moments « peur de se faire agresser » sur leur trajet et une autre élève explique qu'il y a parfois « des gens bizarre » sur son trajet. Pour faire face à cela, elles ont tendance à se regrouper pour faire leur trajet ensemble. Plusieurs élèves du collège Ingénieur Cachin expliquent qu'elles s'attendent pour marcher ensemble vers le collège.

De manière générale, la marche à pied est le mode de transport le plus sensible face à des éléments extérieurs tels que la météo (pluie, vent, grêle...), des travaux ou encore la nuit et sur certains trajets peut rapidement devenir inconfortable.

c) Les filles utilisent plus les transports en commun en milieu urbain et moins que les garçons dans les communes rurales

Deux phénomènes antagonistes s'opposent ici : dans les collèges cherbourgeois, les filles utilisent plus le bus que les garçons pour se rendre à leur collège alors que c'est l'inverse dans les collèges ruraux.

Proportion de filles à utiliser les transports en commun pour aller à leur collège et écart en points de pourcentage par rapport aux garçons

	Bucaille-Charcot	Ingénieur Cachin	Le Hague Dike	Guillaume Fouace	Tiphaigne de la Roche
Proportion de filles qui prennent le bus ou une navette Cap Cotentin pour se rendre au collège	32,2 %	16,6 %	61,6 %	49,4 %	25 %
Ecart en points de pourcentage avec les garçons	+ 9,1	+ 6,4	- 6,2	- 6,1 %	- 15,1

Lecture : Au collège Bucaille-Charcot, 32,2 % des filles interrogées déclarent se rendre au collège en bus ou avec une navette Cap Cotentin. La proportion de filles se rendant de cette manière est de 9,1 points de pourcentage supérieure à celle des garçons.

Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ

Figure 72: Proportion de filles à utiliser les transports en commun pour aller à leur collège et écart en points de pourcentage par rapport aux garçons

Parmi toutes les réponses au questionnaire, aucune élève n'explique pourquoi elle prend le bus. Il est possible de revenir sur les spécificités de ces collèges afin de tenter de répondre à cette question. En centre-ville le collège Bucaille-Charcot propose plusieurs options sportives parmi ses enseignements. Étant donné que ces sports (athlétisme, natation, basket...) sont des sports un peu plus pratiqué par les garçons. Il a été évoqué précédemment que les élèves qui venaient en bus au collège Bucaille-Charcot étaient principalement des élèves qui suivaient ces options. A partir de là, il est probable que cette forte proportion de filles à venir en bus ou navette Cap Cotentin soit due à la scolarisation de ces élèves au collège Bucaille-Charcot pour suivre ces options, bien qu'elles habitent en dehors du secteur de recrutement de ce collège.

En revanche pour les quatre autres collèges, il est envisageable que cette fréquentation du bus, plus élevée pour les collégiennes que pour les collégiens du collège Ingénieur Cachin et inversement pour les élèves des collèges Le Hague Dike, Guillaume Fouace et Tiphaigne de la Roche trouve des raisons relatives à la « sécurité », sinon à la sérénité du trajet pour les collégiennes.

Précédemment, il a été relaté que des collégiennes avaient peur ou ne se sentaient pas en sécurité lorsqu'elles se rendaient à pied au collège Ingénieur Cachin. Il est imaginable de supposer qu'ayant

connaissance de cela, d'autres élèves et d'autres familles décident d'opter pour le bus comme moyen de transport.

En ce qui concerne les élèves du collège Le Hague Dike, du collège Guillaume Fouace et du collège Tiphaigne de la Roche la situation est différente du collège Ingénieur Cachin. Si les filles ont moins recours que les garçons au bus ou aux navettes Cap Cotentin, cela se compense par une utilisation accrue à la voiture. Il est concevable que les parents décident de développer leur fille en voiture au collège afin de leur éviter d'avoir à marcher du domicile jusqu'à l'arrêt de bus par exemple ou encore que les parents soient moins enclins à laisser leur fille attendre dans un arrêt de bus isolé, encore plus lorsque certains élèves relatent des violences à leur arrêt de bus.

Toujours est-il que cette stratégie a des conséquences positives sur le temps de trajet des collégiennes du collège Tiphaigne de la Roche puisqu'elles sont un peu plus nombreuses (54,4 % des interrogées) à connaître un trajet inférieur à 10 minutes que les garçons (45,7 % des interrogés).

Au cours de ce premier chapitre, il a été vu que les modes de transport utilisés par les élèves pour se rendre à leur collège pouvaient être différents selon leur environnement. Par conséquent, la durée de leur trajet varie selon leur moyen de transport.

Premièrement, il y a une différence entre les collèges situés en ville et les collèges situés en milieu rural. En ville, les élèves utilisent plutôt des modes de transport simples tels que la marche à pied, le vélo, la trottinette.

Dans les communes rurales, les élèves ont plus besoin d'un véhicule pour se rendre à leur collège en raison de l'éloignement entre leur domicile et leur collège. Lorsque les parents peuvent les déposer en voiture au collège, la durée de leur trajet est (très) courte. Emmener son enfant au collège en voiture surgit comme une opportunité pour les parents pour lesquels le collège se situe sur leur trajet domicile-travail.

En revanche, lorsque ces élèves prennent le bus pour se rendre à leur collège, la durée de leur trajet s'allonge inévitablement.

En outre, des difficultés qui n'existent pas à la campagne apparaissent en ville. C'est le cas des embouteillages et de la congestion du trafic automobile à Cherbourg-en-Cotentin.

Deuxièmement, les collèges situés en milieu urbain présentent des contextes différents. Au collège Bucaille-Charcot, le trajet est en moyenne plus long qu'au collège Ingénieur Cachin en raison d'options qui attirent des élèves qui résident en dehors du secteur de recrutement du collège.

Au collège Ingénieur Cachin, lorsque les élèves déclarent un temps de trajet long, il peut s'agir également d'élèves hors-secteur qui viennent suivre l'option kayak. Cependant, étant donné qu'il s'agit de la seule option proposée par ce collège, les élèves qui subissent un long temps de trajet domicile-collège sont ceux qui ont déménagé il y a moins de 5 ans et qui avaient commencé leur scolarité dans le secteur de recrutement du collège.

Troisième point, les collèges situés dans des communes rurales connaissent des situations différentes. Au collège Le Hague Dike, en raison du début des cours à 9h le matin, 6 élèves sur 10 se rendent au collège en bus. Dès lors, la durée du trajet s'allonge. Néanmoins, c'est dans ce collège que le temps de trajet domicile-collège est le plus homogène entre tous les élèves interrogés.

Au collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg, le moyen de transport le plus utilisé est la voiture. Pour ceux qui viennent au collège en voiture, la durée du trajet domicile-collège est généralement autour de 10 minutes. Dans ce collège, la proportion d'élèves à se déplacer en scooter ou en 50cm³ est plus élevée qu'ailleurs, et ce en raison de plusieurs stratégies (autonomie, orientation après la 3ème, activité...).

Il a également été constaté dans ce premier chapitre que l'accessibilité au collège n'échappait pas aux inégalités de genre.

En effet, les moyens de transport sont utilisés selon des logiques genrées. Ceux dits « autonomes et rapides » que sont le vélo, la trottinette et le cyclomoteur sont des moyens de transport utilisés en majorité par les garçons. Étant donné que ces modes de transport permettent généralement d'accéder au collège en moins de 10 minutes, le temps de trajet des filles a tendance à s'allonger par rapport aux garçons.

D'autre part, puisqu'elles ont moins recours à ces moyens de transport, si elles veulent être autonomes, les filles doivent se rendre à leur collège à pied. Cela a également tendance à rallonger la durée de leur trajet domicile-collège.

Enfin, il a été observé qu'en milieu urbain les filles utilisaient plus le bus que les garçons. Au collège Bucaille-Charcot, il est imaginable que cela soit la conséquence des options qui attirent plus de filles de communes hors secteur que de garçons. Au collège Ingénieur Cachin, la cause semble plutôt être une question de sérénité et de sécurité du trajet plus importante en bus qu'à pied.

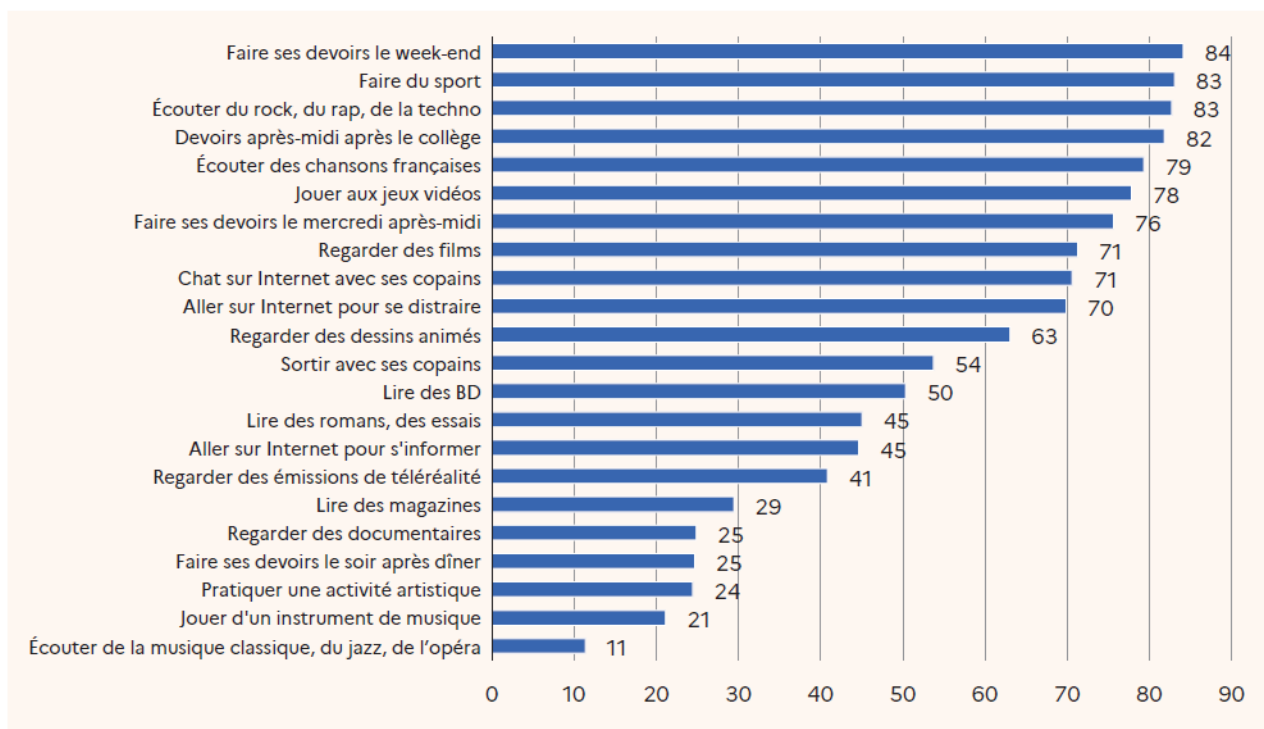
En milieu rural, la tendance est inverse, les filles utilisent moins le bus que les garçons. Il semble qu'une fois encore cela soit dû à des questions de sécurité.

Par cela, l'accessibilité au collège est différente selon le contexte urbain ou rural du collège, selon l'environnement autour du collège, selon l'organisation de ce collège, selon l'organisation du transport scolaire... L'accessibilité au collège subit également la conséquence des inégalités de genre dans la société puisque les filles ont moins accès à des moyens de transport autonome rapide, cela se ressent particulièrement en milieu urbain.

Qu'en est-il de l'accessibilité aux ressources sportives et culturelles pour les élèves de ces collèges ?

Chapitre 2 : Les situations d'inégalité d'accès aux ressources culturelles et sportives

La vie des adolescents ne se résume pas à l'univers scolaire. En novembre 2022, *Meriam Barhouni* et *Jean-Paul Caille* avaient recensé pour la Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance du Ministère de l'Éducation Nationale les activités des collégiens durant leur temps libre en 2019.



1. Au moins une fois par semaine (sauf pratique d'un instrument ou d'une activité artistique et devoirs).

Lecture : 84 % des collégiens travaillent pour le collège le week-end et 83 % font du sport au moins une fois par semaine en dehors du collège.

Champ : France métropolitaine, collégiens entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011.

Source : DEPP-INJEP, panel d'élèves recruté en 2011, enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège.

Réf. : *Note d'Information*, n° 22.35. DEPP

Figure 73: Activités régulières des collégiens pendant leur temps libre (d'après Barhouni et Caille, 2022)

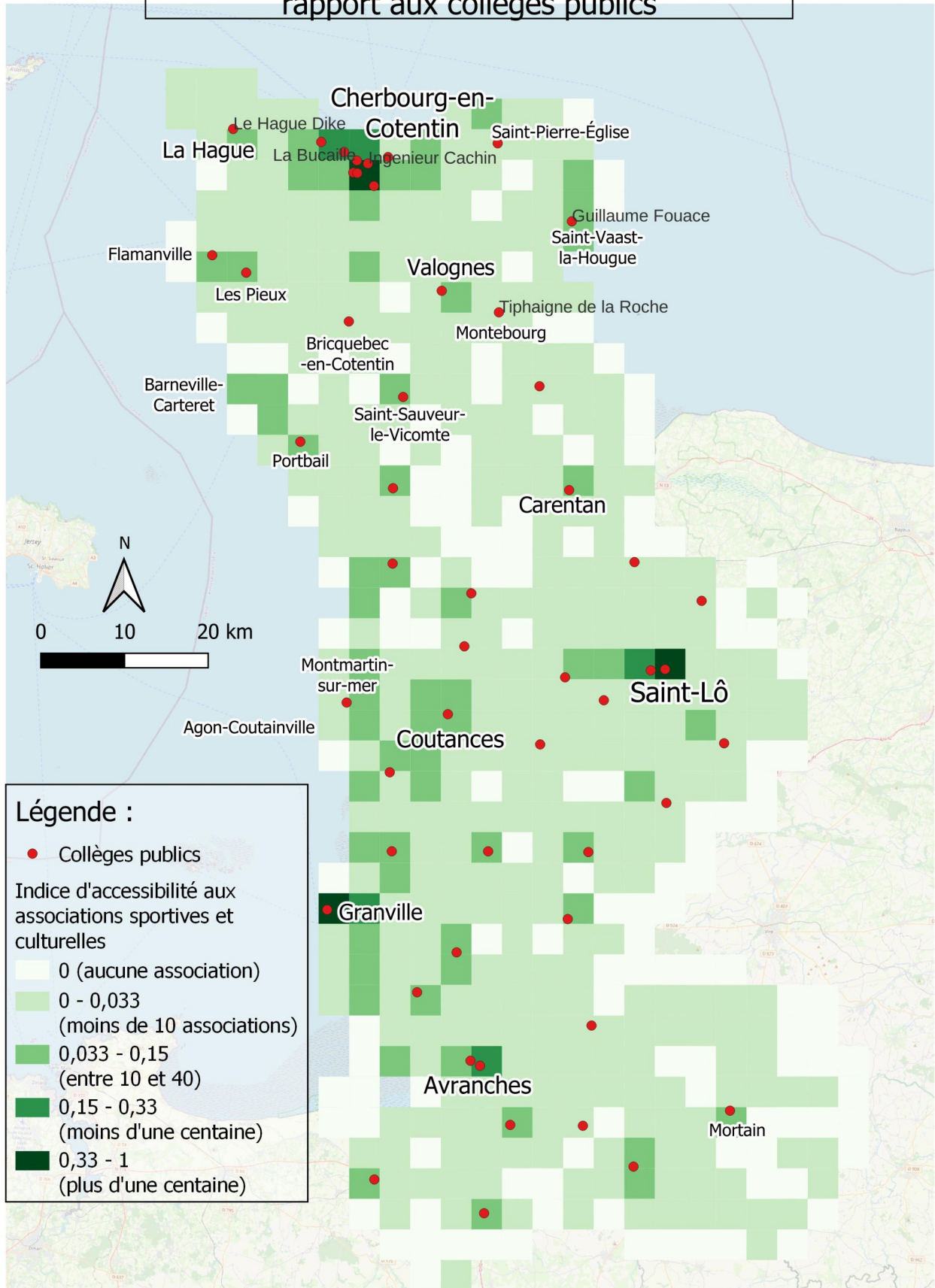
Les auteurs observent que « les activités scolaires comptent pour 3 des 7 activités les plus fréquentes ». Ils notent également que « les collégiens consacrent, en 2019, une large part de leur temps libre à des activités (sport, musique, jeux vidéos, films, Internet...) qui constituent autant de gros dénominateurs communs à leur génération ». Qu'en est-il des collégiens interrogés ?

1) La répartition de l'offre sportive et fréquentation par les collégiens interrogés

Jacques Malet expose que « La contribution associative à la cohésion sociale est multiple : les associations entretiennent les réseaux de relations au sein de la commune, favorisant la connaissance de l'autre et l'apprentissage de la vie collective, elles contribuent à faire des communes des lieux où il fait bon vivre, animés, conviviaux, riches de possibilités, où chacun peut s'impliquer. En tant que porteurs d'un large projet collectif, dépassant les projets individuels, elles contribuent à la reconnaissance de la commune comme « groupe social autonome et durable », qu'il est possible d'investir positivement pour l'avenir. Elles accompagnent les changements sociaux, permettant ainsi aux communes d'évoluer avec leur temps » (*Malet, 2009*).

L'indice d'accessibilité aux associations sportives et culturelles rapporte un réseau d'associations sportives et culturelles plutôt dense dans la Manche, encore plus à Saint-Lô, préfecture du département, Cherbourg-en-Cotentin, ville la plus peuplée du département et Granville, en raisons de toutes les associations reliées au carnaval de la cité corsaire. En outre, toutes les mailles où sont situées un collège public recensent également au moins quelques associations.

Indice d'accessibilité aux associations sportives et culturelles dans la Manche en 2024 par rapport aux collèges publics

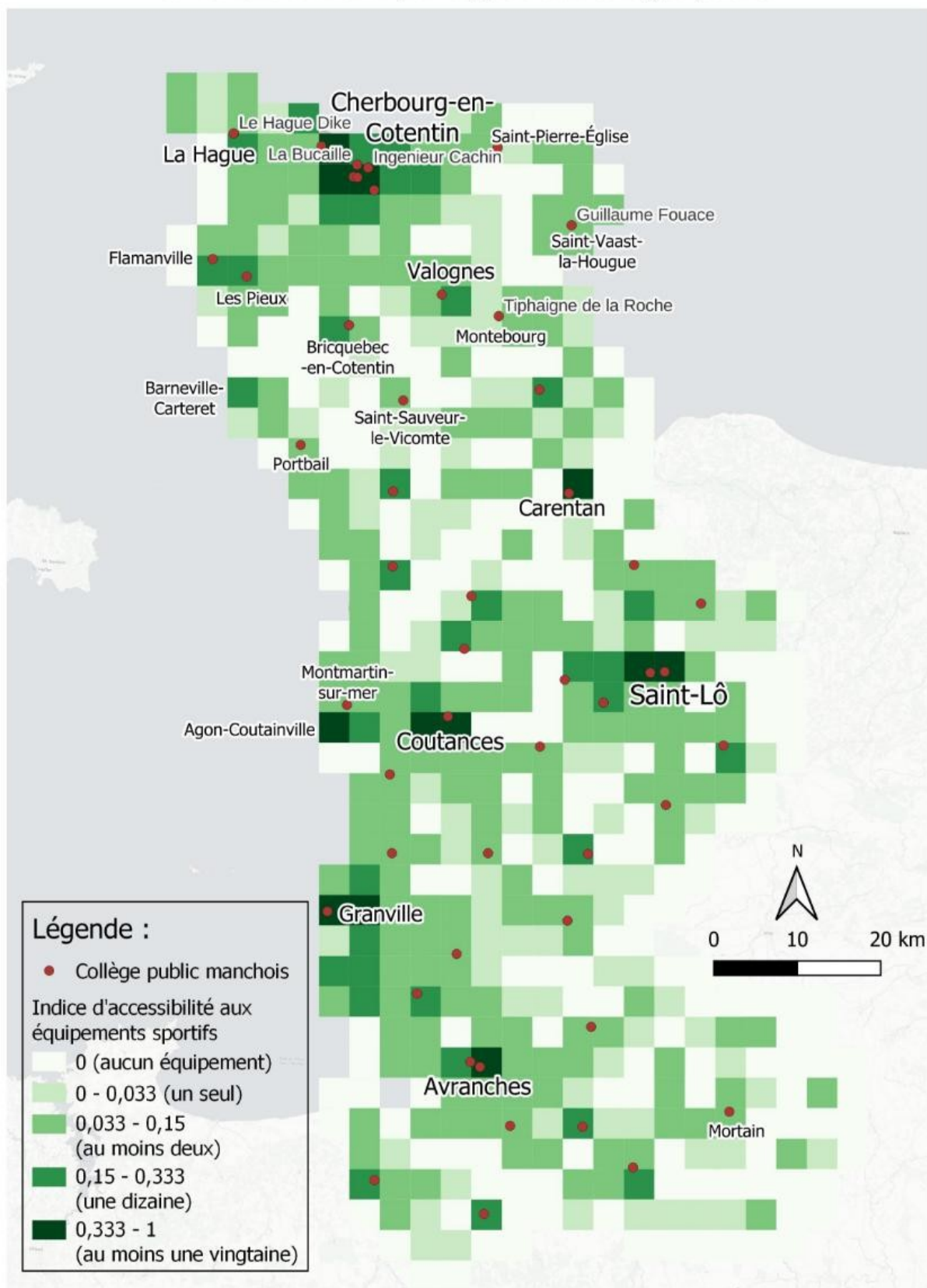


Source : BD TOPO 2022 (IGN) ; Associations inscrites au Journal Officiel ; OSM

Réalisation : Pierre CARRÉ, UCN, UFR SEGGAT, M1 GAED TT, 2023-2024

Figure 74: Indice d'accessibilité aux associations sportives et culturelles

Indice d'accessibilité aux équipements sportifs dans la Manche en 2024 par rapport aux collèges publics



Source : BD TOPO 2022 (IGN) ; OSM

Réalisation : Pierre CARRÉ, UCN, UFR SEGGAT, M1 GAED Territoires en transition, 2023-2024

Figure 75: L'indice d'accessibilité aux équipements sportifs dans la Manche en 2024, avec les collèges publics manchois

a) L'accessibilité aux équipements sportifs dans la Manche

Ces deux indices représentent la densité d'équipements sportifs au sein d'une maille de 3,6km². D'abord, les équipements sportifs ont été agrégés au sein de chaque maille. Ainsi, c'est un score maximal de 40 qui a été obtenu dans la maille qui contient le centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin. Afin de se référer à ce plafond, les scores de tous les autres mailles ont été divisés par 40.

Cet indice d'accessibilité aux équipements sportifs permet d'avoir un premier point de vue sur la répartition géographique des équipements sportifs. Ressort d'abord le fait qu'il n'y a aucune maille sans équipement sportif qui contient un collège. C'est l'effet inverse qui est mis en évidence : dès qu'il y a un collège, il y a au minimum deux équipements sportifs dans un rayon de 3,6km².

Par extension, lorsqu'en ville, notamment à Cherbourg-en-Cotentin, plusieurs collèges sont situés proches les uns des autres dans la même maille, le nombre d'équipements sportifs autour va être élevé et l'offre sportive s'en retrouve plus dense.

En milieu rural, si quelques équipements sportifs sont situés à proximité du collège, presque à chaque fois des mailles autour ne contiennent aucun équipement sportif. Symbole d'une concentration des équipements sportifs dans les chefs-lieu des anciens cantons. Cela s'observe encore plus dans les zones rurales éloignées du département : les marais de Carentan ; le sud du bocage saint-lois ; le mortainais ; l'ouest du Val de Saire.

Parmi ces zones, deux sont situées dans l'agglomération du Cotentin : l'ouest du Val de Saire et les marais de Saint-Sauveur – inclus dans ceux de Carentan. D'ailleurs, Saint-Sauveur-le-Vicomte illustre parfaitement cette situation avec une maille qui contient le collège et au moins deux équipements sportifs et des mailles qui ne contiennent aucun équipement sportif autour.

Il s'agit du même cas de figure pour Montebourg et Saint-Vaast-la-Hougue, légèrement moins visible en raison des équipements sportifs situés sur les communes du littoral.

Pour autant, il n'est pas rare de voir autour des collèges des mailles qui comptent un ou deux équipements sportifs. En effet, même certaines communes rurales éloignées peuvent compter un terrain de tennis ou un terrain de football – plus ou moins entretenus. Plus récemment, les skatepark et les city-stade se sont déployés dans des communes rurales.

Ce phénomène du terrain de tennis et du terrain de football par bourg résulte d'une politique menée dans les années 1970 et 1980 et est encore plus marqué dans les communes du littoral, ces équipements étant mis principalement à disposition des touristes estivaux.

Certaines spécificités sont visibles sur le littoral. En effet, si les communes de Portbail et de Montmartin-sur-Mer accueillent bien un collège, ce ne sont pas les communes de leur canton qui contiennent

le plus d'équipements sportifs. Ce sont alors les stations balnéaires de Barneville-Carteret et de Agon-Coutainville qui concentrent l'offre sportive.

Agon-Coutainville se détache d'ailleurs comme étant l'une des communes les mieux fournies en équipements sportifs. La plateforme *eTerritoire*²⁴ dénombre 18 équipements dans la commune : 3 terrains de tennis, 1 terrain de football, 1 terrain de rugby, 2 centres équestre, 1 terrain de golf, 2 boulodromes, 1 espace de baignade, 1 espace de sports nautiques, 1 salle spécialisée, 1 plateau multi-sport en extérieur, 1 gymnase, 1 skatepark, 1 salle de combat et 1 salle de remise en forme.

Enfin, il est également possible de remarquer que les périphéries des villes moyennes sont bien pourvues en équipements sportifs. Autour de Saint-Lô, Cherbourg, Avranches, Coutances et Granville, très peu de mailles ne contiennent aucun équipement sportif.

Même chose pour la zone de la Hague, représentée par les communes de Flamanville, Les Pieux et La Hague. Comme évoqué dans la partie qui présentait le territoire étudié, ces communes connaissent un dynamisme depuis l'installation de la centrale nucléaire de Flamanville et l'usine de retraitement des déchets dans La Hague.

Tous les anciens cantons Manchois se retrouvent ainsi un minimum équipés en équipements sportifs. Tous dénombrent plusieurs terrains de football, plusieurs terrains de football et souvent plusieurs skatepark. Les gymnases et salles de sports plus spécialisées (dojos, salles de tennis de table...) sont également répartis dans tous les cantons. La carte ci-dessous montre comment la présence d'un collège structure l'offre sportive et la distribution des équipements sportifs sur le territoire.

Après avoir vu la répartition de l'offre sportive, place maintenant à la diversité de cette offre sportive. Les territoires sont-ils égaux face à cela ?

24 [Les équipements sportifs de la commune d'Agon-Coutainville](#)

b) La diversité de l'offre sportive

Dans ces zones où les équipements sportifs sont plus denses et plus nombreux, il est imaginable de croire que l'offre sportive est plus diversifiée.

Ainsi, aux questions « Pratiques-tu une activité sportive ? Si oui, laquelle ? », les 136 élèves du collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg interrogés citent 15 activités sportives, soit un taux de 11 % par élève. Lorsque cette même question est posée à 79 élèves du collège Bucaille-Charcot, 18 activités sportives sont citées malgré une différence de 57 élèves interrogés en moins. Même chose pour les élèves du collège Ingénieur Cachin qui citent 19 activités sportives malgré le fait qu'ils soient moins nombreux à avoir été interrogés vis-à-vis des élèves du collège Tiphaigne de la Roche.

Chose intéressante dans la Hague, les 97 élèves du collège Le Hague Dike à avoir été interrogés citent 23 activités sportives différentes, soit un taux de 23,7 % par élève. plus que dans les autres collèges. Cela est principalement dû à deux facteurs : d'abord la quantité des équipements sportifs dans cette commune et surtout leur qualité. Ces équipements, dans leur quasi totalité, ont été installé ou réaménagé dans les années 1980 lorsque l'usine de retraitement des déchets a été mise en place. Depuis, ils sont régulièrement renouvelés.

Deuxième facteur : la proximité avec l'ouest de Cherbourg-en-Cotentin, notamment les communes déléguées de Querqueville et Equeurdreville-Hainneville. Une élève de ce collège parmi ses réponses au questionnaire déclare « faire du skate à Cherbourg ».

Les activités sportives pratiquées par les collégiens

	Bucaille-Charcot	Ingénieur Cachin	Le Hague Dike	Guillaume Fouace	Tiphaigne de la Roche
Nombre d'élèves interrogés	79	89	97	63	136
Proportion d'élèves qui ne pratiquent aucune activité sportive régulière	25,6 %	28,6 %	19,8 %	47 %	35,5 %
Proportion de filles qui ne pratiquent aucune activité sportive régulière	21,1 %	33,3 %	22,9 %	73,3 %	47,3 %
Nombre d'activités sportives citées	18	19	23	14	15
Taux d'activités sportives citées par élève	22,8 %	21,3 %	23,7 %	22,2 %	11 %
Activité sportive la plus citée (en %)	Basket (24,4%)	Football (16,5%)	Football (22,8%)	Football (16,7%)	Football (39%)

Lecture : Parmi les 79 élèves du collège Bucaille-Charcot interrogés, 25,6 % ne pratiquent aucune activité sportive régulière.

Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ M1 GAED TT

Figure 76: Tableau représentant les activités sportives pratiquées par les collégiens selon leur collège

Ce n'est donc pas un hasard si c'est au collège Le Hague Dike que la proportion d'élèves interrogés déclarant ne pratiquer aucune activité sportive régulière est la plus faible. D'autant plus que les installations sont majoritairement situées sur l'ancienne commune de Beaumont-Hague, où se trouve également le collège. Trajet domicile-collège et « domicile-activité sportive » deviennent alors souvent similaires.

Au collège Tiphaigne de la Roche, en revanche, la proportion d'élèves à ne pratiquer aucune activité sportive est nettement plus élevée avec plus d'un tiers des élèves. Si, comme à Beaumont-Hague, la majorité des installations sportives sont situées sur la même commune que le collège, en l'occurrence Montebourg, leur nombre moins élevé et leur moins bonne qualité a tendance à moins attirer les jeunes.

Cette situation est encore plus accentuée à Saint-Vaast-la-Hougue. Presque la moitié des élèves interrogés ne pratiquent aucune activité sportive. Pourtant, les équipements sportifs sont moins polarisés à Saint-Vaast-la-Hougue qu'ils ne le sont à Montebourg ou à Beaumont-Hague puisque les communes de Quettehou, de Réville et de Barfleur disposent de certains équipements sportifs. De plus, ces équipements fonctionnent en réseau, à l'image du club de football du FC Val de Saire, issu de la fusion des clubs de Saint-Vaast-la-Hougue, de Quettehou et de Réville et qui utilise les terrains de football de ces trois communes.

Cette propension des élèves sairois à ne pratiquer aucune activité sportive peut poser problème. En entretien, la principale-adjointe du collège Guillaume Fouace déclarait : « On a des élèves qui restent enfermés dans leur chambre oui c'est vrai. Mais ceux qui nous inquiètent le plus, ça va peut-être vous surprendre, c'est ceux qui sont le plus mobile. Ils vont traîner à Cherbourg le mercredi après-midi pour faire des rencontres... C'est inquiétant parce qu'on est qu'au collège... S'il se passe quelque chose c'est compliqué en terme de responsabilité » (entretien n°7).

Dans les deux collèges cherbourgeois, la proportion d'élèves qui ne pratiquent aucun sport régulièrement est autour d'1 collégien sur 4. Proportion légèrement plus élevée au collège Ingénieur Cachin où les élèves vivent généralement entre le centre-ville de Cherbourg et le centre-ville de l'ancienne commune de Tourlaville. Un entre-deux qui crée une situation où il n'y a pas d'équipement sportif à proximité immédiate du collège Ingénieur Cachin.

Si parmi les élèves du collège Ingénieur Cachin, du collège Le Hague Dike et du collège Tiphaigne de la Roche il y a moins de garçons que de filles à déclarer ne pratiquer aucune activité sportive, c'est l'inverse au collège Bucaille-Charcot. Principale raison à cela, la variété du nombre de sports disponibles à Cherbourg permet aux filles de trouver une activité qui leur plaît. Des sports considérés comme plutôt féminins comme la danse, l'équitation et la gymnastique, des sports tels que le badminton, la boxe, la course le handball, le tennis, le tir à l'arc ou encore le volley-ball sont pratiqués par des collégiennes du collège Bucaille-Charcot mais par aucun collégien.

Par ailleurs, il n'y a qu'au collège Bucaille-Charcot que le football n'est pas l'activité sportive la plus pratiquée par les élèves, il s'agit du basket. Il est possible que cela ne représente pas véritablement le collège puisque parmi les classes de chaque niveau interrogées, il y avait une classe qui comptait dans ses rangs des élèves qui suivent l'option basket proposée par le collège.

Néanmoins, le fait que dans ce collège ce soit le basket le sport le plus pratiqué par les élèves atteste de la diversité de l'offre sportive facilement accessible pour les élèves.

Pour les élèves du collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue, ces deux derniers points évoqués sont aux antipodes de la situation du collège Bucaille-Charcot. 73 % des collégiennes interrogées déclarent ne pratiquer aucune activité sportive régulière et le football reste le sport le plus pratiqué par les élèves. En entretien, la principale-adjointe du collège témoignait « je pense que c'est compliqué d'être une fille ici... le mercredi après-midi on voit parfois des filles qui restent assises devant le collège. »

Même chose dans de moindres proportions au collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg. 47,3 % des collégiennes interrogées déclarent ne pratiquer aucune activité sportive et 39 % des élèves interrogés déclarent jouer au football. Ces chiffres témoignent d'une offre sportive moins diverse autour de Saint-Vaast-la-Hougue et de Montebourg. Toutefois, en scrutant de plus près les sports pratiqués par les élèves, des « spécificités » locales apparaissent. L'exemple de Montebourg est une nouvelle fois assez parlant. Derrière le football, deux sports sont représentés : l'équitation et le tir à l'arc.

En 2023, l'équitation était le troisième sport le plus pratiqué par les français derrière le football et le tennis et le premier sport pratiqué par les femmes²⁵. Le tir à l'arc en revanche est un sport nettement moins pratiqué par les français (75 000 licenciés en 2023²⁶). Toutefois, le dynamisme du club de tir à l'arc de Montebourg peut attirer des licenciés. L'année dernière, ce club avait glané 7 médailles au championnat de Normandie²⁷.

25 [Le Monde, 27/10/2023](#)

26 [Fédération Française de Tir à l'Arc](#)

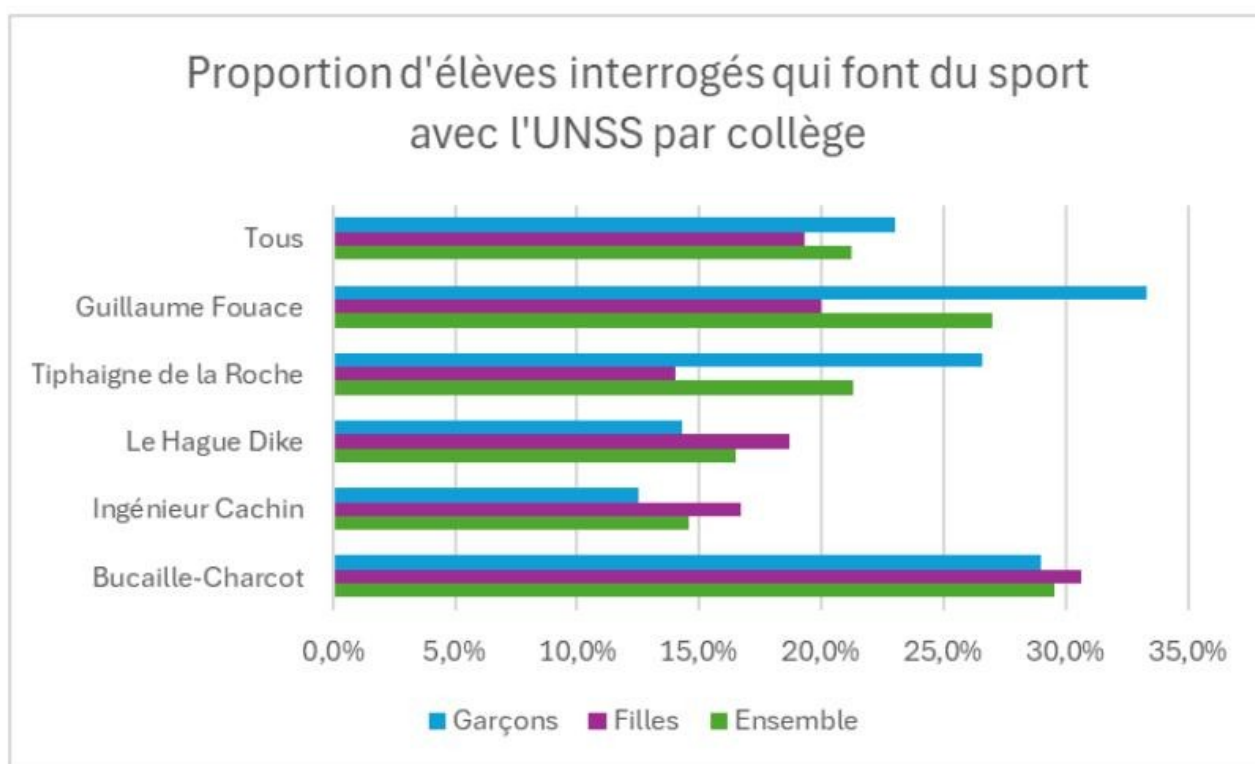
27 [Site de la SAEL Montebourg](#)

c) Le collège pour combler ce manque ?

Il existe des structures à l'intérieur des collèges pour permettre aux jeunes de pratiquer des activités sportives sans passer par un club, c'est notamment le cas de l'UNSS²⁸.

Sur son site officiel, l'UNSS décrit ces missions : « son objet est d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré. »

En pratique, elle peut par exemple permettre de faire découvrir certains sports, voire même le sport d'une manière générale, aux collégiens en les rendant plus accessibles géographiquement et financièrement et moins contraignant en temps pour les parents.



Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ M1 GAED TT

Figure 77: Proportion d'élèves interrogés qui font du sport l'UNSS par collège

Des différences dans les pratiques du sport avec l'UNSS en fonction du collège et du genre apparaissent assez nettement à la vue de ce graphique. Au collège Bucaille-Charcot près d'un élève interrogé sur 3 fait du sport avec l'UNSS. Cela peut s'expliquer par le plus grand nombre de professeurs d'EPS dans ce collège que dans les autres qui permet de proposer plus d'activités.

Cette proportion descend autour d'un élève sur 5 au collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg et au collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue. Enfin, au collège Le Hague Dike et au collège Ingénieur Cachin, environ 15 % des élèves interrogés sont inscrits à l'UNSS.

28 [Union Nationale du Sport Scolaire](#)

Dans ces deux collèges, ainsi qu'au collège Bucaille-Charcot, il y a un peu plus de filles que de garçons à déclarer pratiquer une activité sportive avec l'UNSS. A contrario, au collège Tiphaigne de la Roche et au collège Guillaume Fouace, l'écart entre filles et garçons inscrits à l'UNSS est assez important avec respectivement 12 et 13 points de pourcentage de différence.

Pour mesurer le rôle que joue l'UNSS dans le rapport au sport des collégiens il est plus intéressant de se pencher sur la proportion d'élèves qui pratiquent des activités sportives mais qui ne font pas partie d'un club de sport.

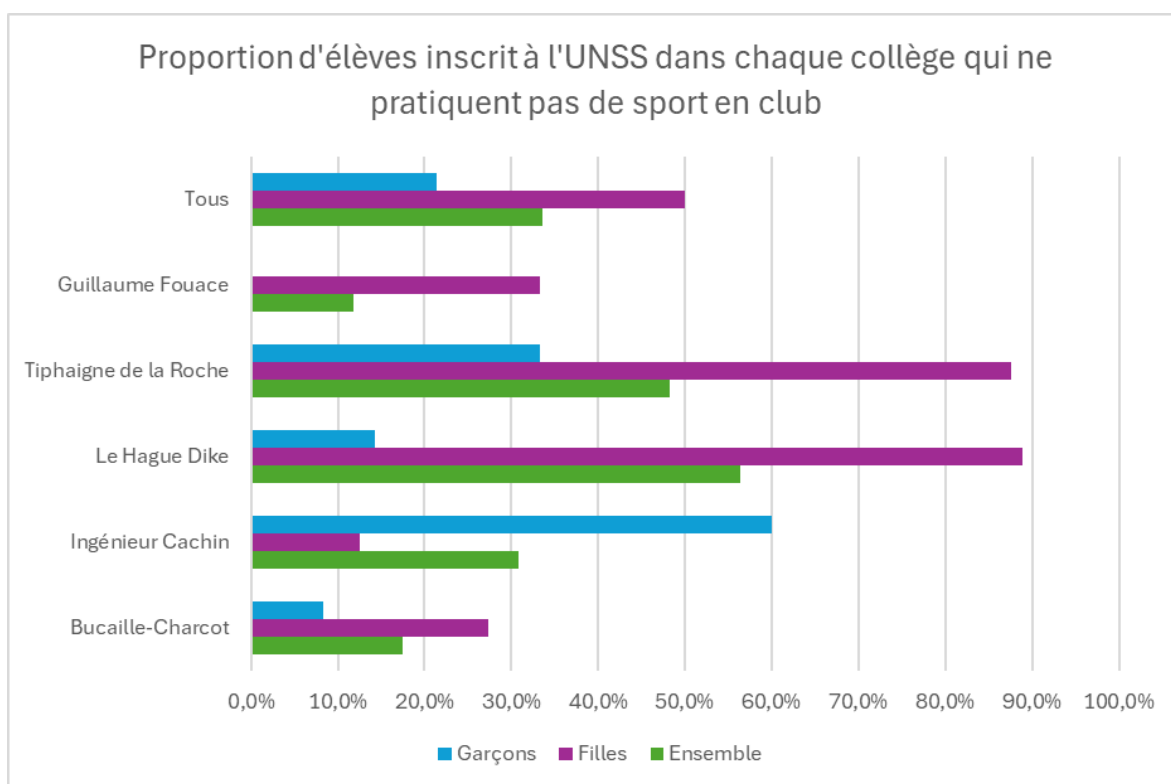


Figure 78: Proportion d'élèves inscrits à l'UNSS qui ne pratiquent aucun sport en club

Si le collège Bucaille-Charcot présente la proportion la plus élevée d'élèves inscrits à l'UNSS, il s'agit également du collège qui attire en proportion le moins d'élèves qui ne pratiquent pas de sport en club.

En revanche, c'est au collège Le Hague Dike que cette proportion est la plus élevée. 56,3 % des élèves qui déclarent pratiquer un sport avec l'UNSS déclarent également ne pas être inscrits dans un club de sport. Dans une moindre proportion c'est la même chose pour 48,3 % des élèves inscrits à l'UNSS au collège Tiphaigne de la Roche de Monteboug ainsi que pour un tiers des élèves inscrits à l'UNSS au collège Guillaume Fouace. Ainsi, dans les collèges ruraux, l'UNSS permet aux élèves parfois plus éloignés des associations sportives ou pour qui s'y inscrire est trop contraignant.

Cette tendance est encore plus vérifiable pour les filles. Près de 9 adolescentes sur 10 inscrites à l'UNSS dans les collèges Le Hague Dike et Tiphaigne de la Roche ne font pas partie d'une autre association sportive. Dans une proportion plus faible le même phénomène est observable au collège Bucaille-Charcot.

Au collège Guillaume Fouace, cette tendance est encore plus marquée : si tous les garçons inscrits à l'UNSS déclarent également être inscrits en club, la moitié des filles inscrites à l'UNSS ne sont pas inscrites dans un club. En revanche, la tendance est inverse au collège Ingénieur Cachin. Seulement 12,5 % des inscrites à l'UNSS ne pratiquent pas de sport dans une association tandis que 6 garçons inscrits à l'UNSS sur 10 se trouvent dans cas de figure, plus que dans tout autre collège.

Le collège peut également être un facilitateur d'accès vers les associations sportives. C'est le cas notamment des collèges qui proposent des sections sportives.

Au collège Bucaille-Charcot, les options proposées (athlétisme, basket, natation) sont toutes mises en place avec les clubs de Cherbourg. Même chose pour l'option kayak au collège Ingénieur Cachin, installée en lien avec le club de kayak de Colignon.

Par ailleurs, la CPE du collège Bucaille-Charcot explique qu'un éducateur de la ville de Cherbourg-en-Cotentin vient tous les midis pour proposer des activités aux élèves du collège qui mangent à la cantine. Au-delà de l'animation de la pause méridienne, son rôle peut également être de guider les jeunes vers des associations (entretien n°3).

Dans la Hague, le collège Le Hague Dike travaille beaucoup avec des associations sportives telles que l'école de voile d'Urville-Nacqueville et l'écurie de Sainte-Croix-Hague. La classe foot proposée aux élèves de chaque niveau est encadrée par les professeurs d'EPS du collège ainsi que par des éducateurs du club de foot de l'ES Pointe Hague, le club de football de Beaumont-Hague.

2) L'offre culturelle est polarisée dans les (petites) villes

Si les activités sportives occupent une place importante dans la vie des adolescents (figure 76), c'est également le cas des activités culturelles. Si certaines activités ne requièrent pas la présence d'équipements, écouter de la musique par exemple, d'autres demandent des structures et des installations, jouer de la musique par exemple.

L'INSEE recense les équipements sportifs et culturels dans la Base Permanente des Équipements²⁹. Elle distingue trois gammes d'équipements :

- la gamme de proximité, qui, dans le domaine culturel compte principalement les bibliothèques et médiathèques mais aussi dans le domaine sportif les boulodromes, terrains de tennis, terrains de grands jeux, salles multi-sports
- la gamme intermédiaire qui ne compte aucun équipement culturel mais plutôt des équipements sportifs tels que les bassins de natation, les pistes d'athlétisme, terrains de roller, de skate, de vélo bicross ou encore les salles de sport
- la gamme supérieure plus composée d'équipements culturels tels que les cinémas, les expositions et médiations culturelles, les arts du spectacle, mais aussi les parcours sportifs et de santé

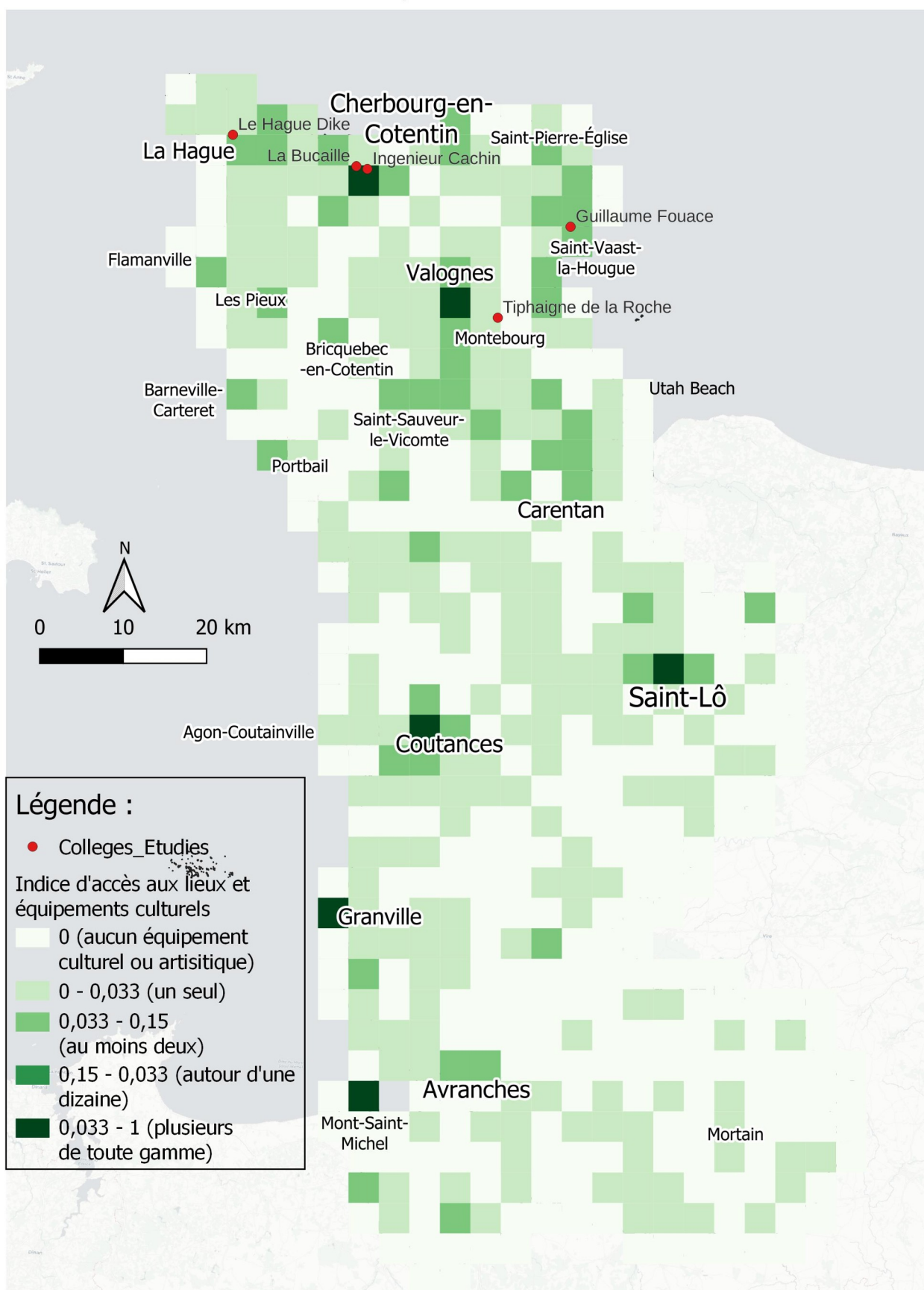
De fait, l'INSEE classe plutôt les équipements sportifs dans la gamme de proximité et la gamme intermédiaire. En sous-titre cela signifie que ces équipements sont plus facilement accessibles que les équipements culturels qui hormis la bibliothèque sont classés dans la gamme supérieure.

Le Ministère de la Culture propose également un recensement des équipements culturels grâce à sa « Base des lieux et équipement culturels », surnommée « Basilic ». Il est expliqué que cette base de données est « réalisée par agrégation de différentes sources : bases de la direction générale des patrimoines et de l'architecture, de la direction générale de la création artistique, de la direction générale des médias et des industries culturelles, de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, du Centre national du cinéma et de l'image animée, du Centre national du livre, du Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre (Artcena), de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie. »

Grâce à toutes ces informations, il a été possible de créer un indice d'accessibilité aux équipements culturels et artistiques dans la Manche en 2024, de la même manière que les indices d'accès aux enseignements secondaires (figure 9), d'accès aux associations sportives et culturelles (figure 74) et d'accès aux équipements sportifs (figure 75). Dans cet indice, le poids des équipements a été pondéré selon les gammes définies par l'INSEE. Ainsi, une bibliothèque se voyait attribuer une valeur de 1 tandis qu'une salle de spectacle, un cinéma ou encore une exposition se voyait attribuer une valeur de 10. Trois situations différentes apparaissent : des petites villes multi-équipées, des anciens-cantons équipés un minimum d'une bibliothèque et certains territoires plus équipés qu'on pourrait le penser en raison de certaines spécificités.

29 [La base permanente des équipements](#) constituée par l'INSEE a pour objectif de « proposer annuellement une base d'équipements finement localisés construite à partir de sources administratives diverses ».

Indice d'accessibilité aux lieux et équipements culturels et artistiques dans la Manche en 2024



Source : BD TOPO 2022 (IGN) ; Base des lieux et équipements culturels (Basilic), Ministère de la Culture ; OSM

Réalisation : Pierre CARRÉ, UCN, UFR SEGGAT, M1 GAED TT, 2023-2024

Figure 79: Indice d'accessibilité aux lieux et équipements culturels et artistiques dans la Manche en 2024

a) Le « multi-équipement » des villes

A l'exception de la maille du Mont-Saint-Michel, toutes les mailles qui contiennent plusieurs lieux et équipements culturels sont situées dans les villes peuplées de 80 000 à 7 000 habitants : Saint-Lô, centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin, Coutances, Granville et Valognes.

Dans le Cotentin, Cherbourg-en-Cotentin et dans une moindre mesure Valognes polarisent les équipements culturels. Des territoires tels que l'ancien canton de Montebourg et l'ancien canton de Saint-Vaast-la-Hougue se retrouvent avec assez peu de lieux et d'équipements culturels par rapport à ces deux villes.

Cette distribution différente des équipements culturels se ressent dans les réponses des élèves enquêtés. Globalement, les élèves des collèges ruraux, qui disposent de moins d'équipements culturels à proximité, pratiquent moins d'activités culturelles.

Les activités culturelles et artistiques des collégiens enquêtés

	Bucaille-Charcot	Ingénieur Cachin	Le Hague Dike	Guillaume Fouace	Tiphaigne de la Roche	Ensemble
Proportion d'élèves interrogés qui ne pratiquent aucune activité culturelle	28,7 %	27,8 %	33,1 %	38,1 %	41,8 %	44,2 %
Activité la plus pratiquée	Écouter de la musique (35,2%)	Écouter de la musique (32,5%)	Écouter de la musique (30,8%)	Écouter de la musique (52,4%)	Écouter de la musique (30,9%)	Écouter de la musique (44,2%)
Deuxième activité la plus pratiquée	Jouer de la musique (10,2%)	Jouer de la musique (13,5%)	Jouer de la musique – Photographie (7,5%)	Aller au cinéma (11,1%)	Peinture 7,3 %	Jouer de la musique (11,1%)
Proportion d'élèves qui pratiquent plusieurs activités culturelles	26,9 %	31,5 %	20,6 %	23,8 %	18,9 %	22,7 %

Lecture : 28,7 % des élèves du collège Bucaille-Charcot interrogés déclarent ne pratiquer aucune activité culturelle.

Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ MI GAED IT

Figure 80: Les activités culturelles des collégiens selon leur collège

Écouter de la musique est l'activité la plus pratiquée par les élèves interrogés et ce dans des proportions semblables dans tous les collèges avec près d'un élève interrogé sur trois dans chaque collège, sauf au collège Guillaume Fouace où cette proportion dépasse 1 élève interrogé sur 2.

En revanche, les collèges étudiés présentent des contrastes concernant la deuxième activité culturelle pratiquée par les élèves. 10,2 % et 13,5 % des élèves interrogés déclarent jouer de la musique dans les collèges Bucaille-Charcot et Ingénieur Cachin de Cherbourg-en-Cotentin. Au collège Le Hague Dike, jouer de la musique arrive à égalité avec la photographie. Au collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg, la

peinture est la deuxième activité la plus pratiquée par les élèves interrogés. Enfin, au collège Guillaume Fouace, la deuxième activité culturelle la plus pratiquée par les élèves est d'aller au cinéma grâce à la présence du cinéma *Le Richelieu* à Réville.

Enfin, la proportion d'élèves qui pratiquent plusieurs activités culturelles est plus élevée au collège Bucaille-Charcot, et encore plus au collège Ingénieur Cachin, que dans les trois autres collèges. Cela apparaît comme une conséquence du « multi-équipement » des villes. Serait-ce également la conséquence d'un sous-équipement culturel des espaces ruraux ?

b) Des spécificités dans la Manche et dans le Cotentin

En se référant à l'indice d'accessibilité aux équipements culturels, plusieurs spécificités sont remarquables. Par exemple, les littoraux se retrouvent assez bien pourvus en lieux et en équipements culturels. Dans le sud-manche, le Mont-Saint-Michel se démarque. La sous-préfecture Avranches ne se trouve pas particulièrement bien dotée en lieux et équipements culturels. Toutefois, ces équipements culturels restent polarisés en ville puisque c'est à Granville qu'il y en a en quantité plus importante.

Dans le Cotentin, en prenant en compte la population, la situation prend une tournure à celle du sud-manche. La carte ci-dessous représente le nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme supérieur par canton pour 10 000 habitants. Avec ce critère supplémentaire, Cherbourg n'apparaît plus comme le territoire le mieux doté en équipements culturels.

Il s'agit alors des cantons de Saint-Vaast-la-Hougue, de La Hague et des Pieux qui apparaissent comme les mieux dotés avec plus d'1,50 équipement pour 10 000 habitants. Ces cantons ont un point commun : une grande partie de leur territoire est située sur le littoral mais surtout il s'agit de territoires qui ont bénéficié des retombées économiques du nucléaire pour les cantons de La Hague et des Pieux.

A ces équipements, il est possible d'ajouter des lieux et des sites naturels tels que les Tours Vauban à Saint-Vaast-la-Hougue classées au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dès lors, l'expression « balnéo-tropisme des ressources et des activités culturelles et artistiques » est envisageable.

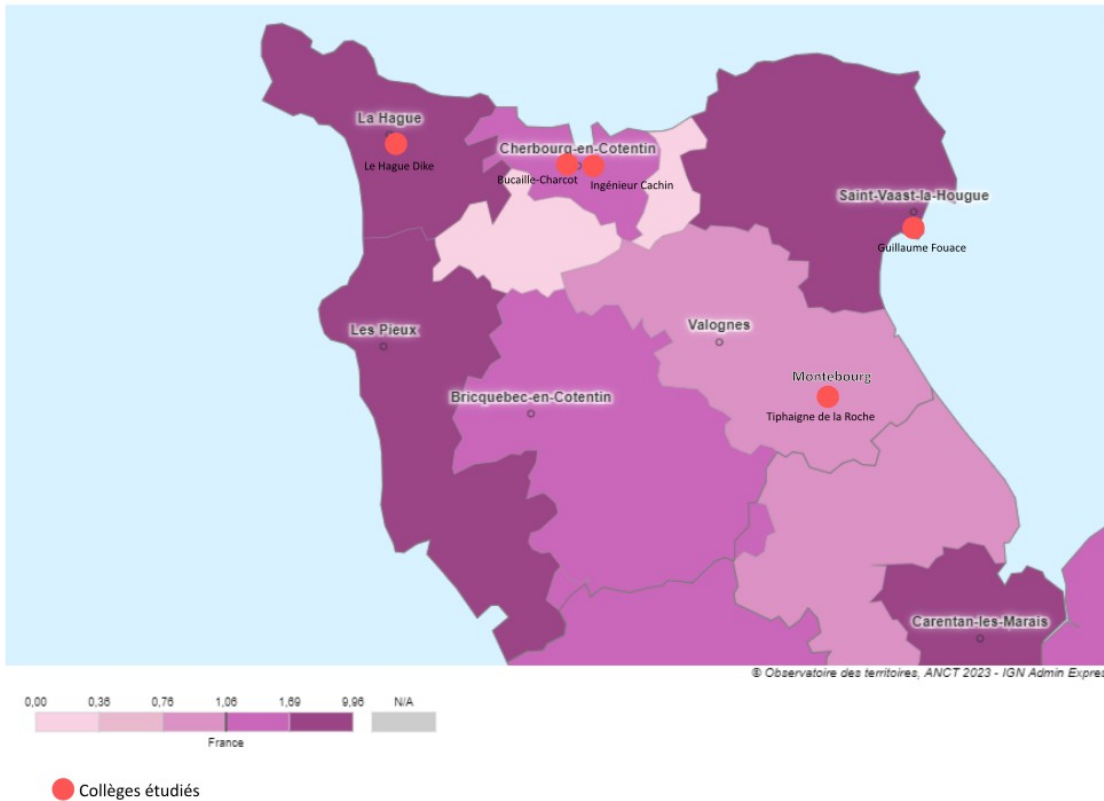


Figure 81: Nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme supérieure par canton pour 10 000 habitants en 2020 par l'Observatoire des Territoires

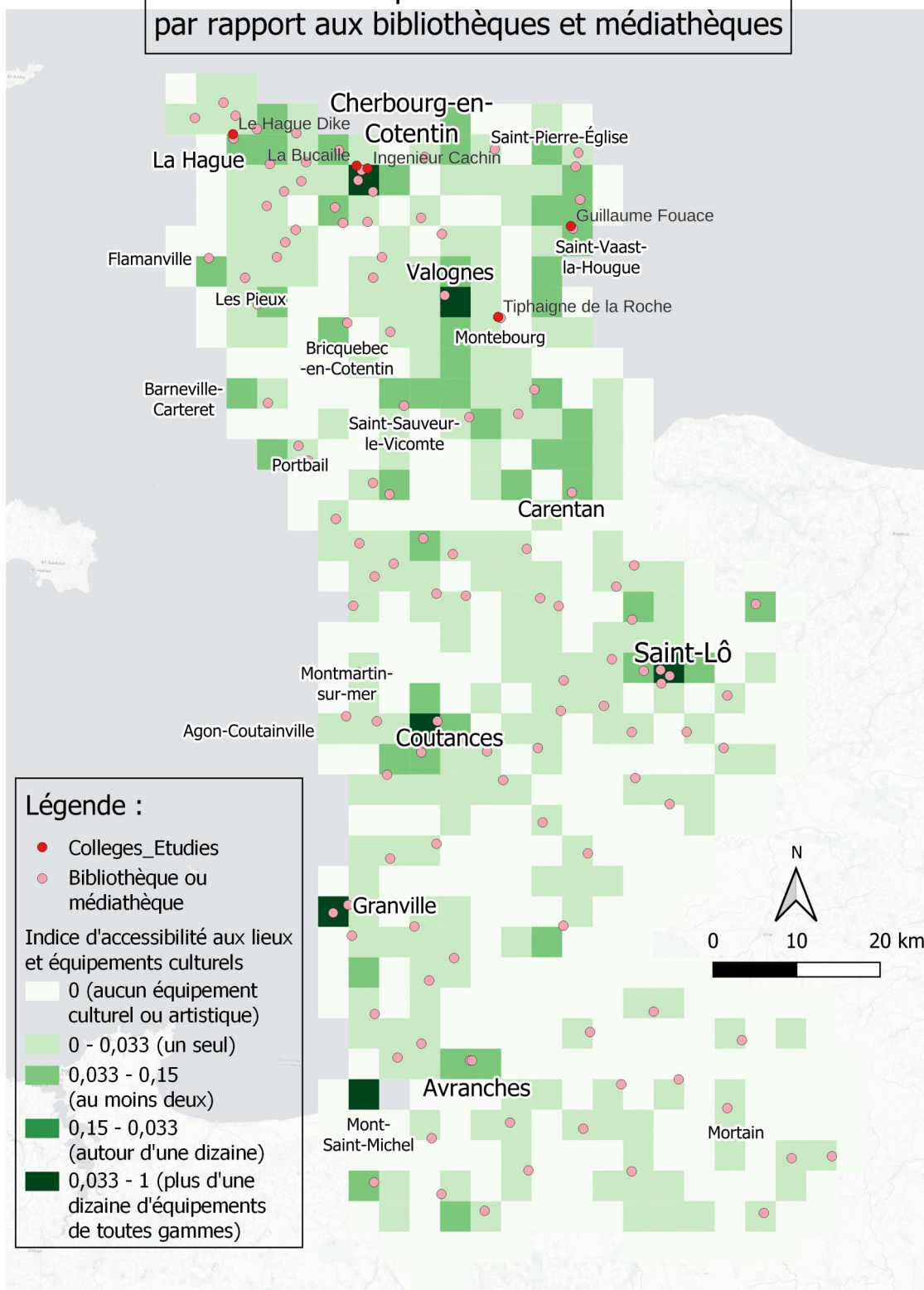
Au-delà de l'attrait du littoral, la Hague présente une autre spécificité. En effet, les revenus, notamment les retombées fiscales d'*Orano*, dont ont bénéficié l'ancien district de la Hague, puis la communauté de communes de La Hague, et désormais la commune unifiée de La Hague ont permis d'investir dans énormément d'équipements à l'instar des médiathèques rassemblées dans le réseau *Zigzag* et qui a été évoqué précédemment.

<h2>MÉDIATHÈQUES DU RÉSEAU ZIGZAG</h2> <h3>Horaires d'ouverture à compter du 04 septembre 2023</h3>		
ACQUEVILLE Jeu. : 15h - 18h30 Sam. : 10h - 12h30	BEAUMONT-HAGUE Mar. : 15h - 18h30 Mer. : 10h - 18h30 Sam. : 10h - 12h30 14h - 17h30	DIGULLEVILLE Lun. : 15h - 18h30 Mer. : 15h - 18h30 Jeu. : 15h - 18h30 Sam. : 10h - 12h30
FLOTTEMANVILLE-HAGUE Mer. : 10h - 12h30 Ven. : 15h - 18h30 Sam. : consulter notre site internet zigzag.fr	GRÉVILLE-HAGUE Mer. : 10h - 12h30 Jeu. : 15h - 18h30	JOBOURG Mar. : 15h - 18h30 Mer. : 10h - 12h30 Ven. : 15h - 18h30 Sam. : 10h - 12h30
SAINTE-CROIX-HAGUE Mar. : 15h - 18h30 Ven. : 15h - 18h30 Sam. : consulter notre site internet zigzag.fr	TONNEVILLE Mar. : 15h - 18h30 Mer. : 15h - 18h30 Jeu. : 15h - 18h30 Sam. : 10h - 12h30	LE TOURP Du mardi au dimanche : 14h - 18h
URVILLE-NACQUEVILLE Permanence en mairie déléguée Ven. : 14h - 17h30 Sam. : 10h - 12h00	VASTEVILLE Lun. : 15h - 18h30 Mer. : 10h - 18h30 Sam. : 10h - 12h30	VAUVILLE Mer. : 15h - 18h30 Sam. : 10h - 12h30

Figure 82: Les horaires d'ouverture des 12 médiathèques qui font partie du réseau ZigZag, sur le site officiel

Par ailleurs, si 7,5 % des élèves interrogés au collège Le Hague Dike déclarent régulièrement prendre des photos, proportion bien plus importante que dans les autres collèges, la proximité avec le Nez de Jobourg, l'Anse de Vauville ou encore les falaises de Landemer joue certainement un rôle. En outre, les activités des jeunes sont influencées par leur environnement et leur contexte géographique.

Indice d'accessibilité aux lieux et équipements culturels et artistiques dans la Manche en 2024 par rapport aux bibliothèques et médiathèques



Source : BD TOPO 2022 (IGN) ; Base des lieux et équipements culturels (Basilic), Ministère de la Culture ; OSM

Réalisation : Pierre CARRÉ, UCN, UFR SEGGAT, M1 GAED TT, 2023-2024

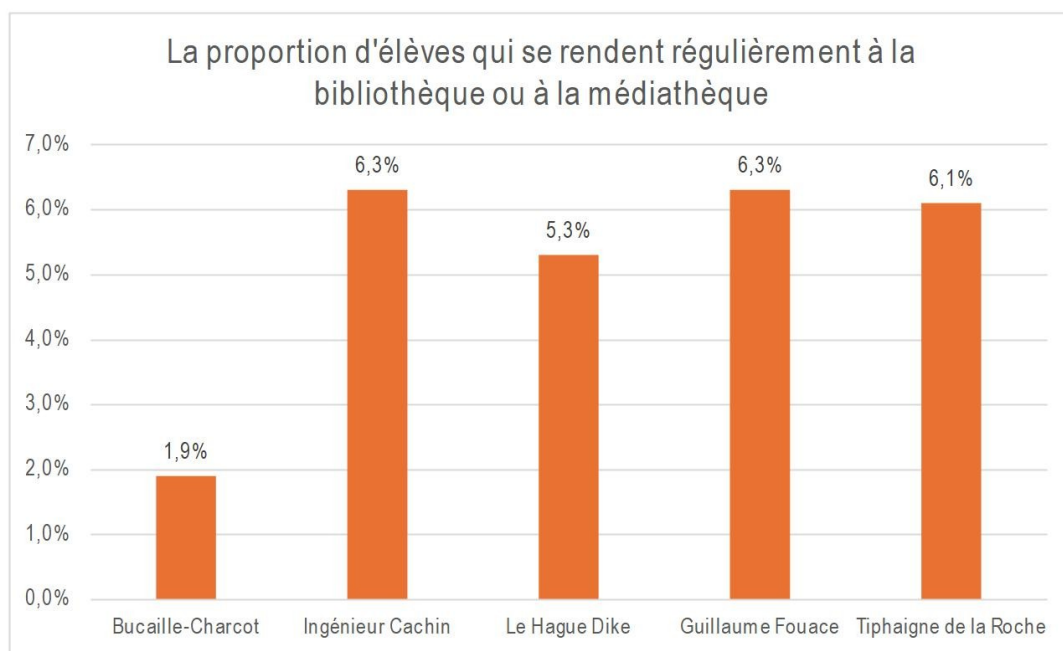
Figure 83: Indice d'accessibilité aux lieux et équipements culturels et artistiques dans la Manche en 2024 par rapport aux bibliothèques et médiathèques

c) Les anciens cantons sont équipés au minimum d'une bibliothèque ou médiathèque

Dans tout le département, le réseau de bibliothèque ou de médiathèque est relativement assez dense. Ainsi, chaque ancien-canton, à partir desquels a été construite la sectorisation des collèges dispose d'au moins une bibliothèque ou d'une médiathèque.

Dans le Cotentin, c'est toujours à Cherbourg-en-Cotentin, et encore plus dans le centre-ville, qu'il y a le plus de bibliothèque. A contrario, des anciens chefs-lieu de canton comme Saint-Sauveur-le-Vicomte et Montebourg se retrouvent isolés avec une seule bibliothèque ou médiathèque dans leur ancien canton.

Toutefois ce n'est pas parce que c'est à Cherbourg qu'on retrouve le plus de bibliothèques et de médiathèques que c'est également là-bas que les collégiens s'y déplacent le plus.



Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 84: La proportion d'élèves qui se rendent régulièrement à pied ou à la médiathèque parmi les élèves interrogés

En effet, la fréquentation des bibliothèques et médiathèques diffère dans les deux collèges cherbourgeois. Au collège Bucaille-Charcot, seulement 1 élève interrogé déclare se rendre régulièrement dans une bibliothèque ou une médiathèque tandis qu'ils sont 8 élèves dans cette situation parmi les interrogés au collège Ingénieur Cachin.

Parmi les élèves du collège Le Hague Dike et les élèves du collège Tiphaigne de la Roche interrogés, la proportion de jeunes à fréquenter une bibliothèque ou une médiathèque se rapproche de celle des élèves du collège Ingénieur Cachin.

Pourtant, ces deux collèges ne sont pas situés dans le même contexte vis-à-vis de ces points de lecture. Pour les élèves du collège Tiphaigne de la Roche, parmi toutes les communes de la carte scolaire, il n'y a qu'à Montebourg qu'ils peuvent trouver une médiathèque. L'autre bibliothèque ou médiathèque la plus proche se trouve à Valognes.

La Hague connaît une situation différente. Le réseau de bibliothèque et de médiathèque y est plus dense avec 12 médiathèques au sein de la commune, pourtant la proportion d'élèves à s'y rendre n'est pas plus élevée qu'ailleurs.

Finalement, les espaces ruraux se retrouvent globalement moins bien dotés en équipements culturels que les villes. Cependant, il faut souligner que certains espaces ruraux comme La Hague, grâce à des moyens financiers particulièrement importants, et plus généralement les littoraux se retrouvent bien dotés en équipements culturels en regard du nombre d'habitants.

Dans ce second chapitre, il a été vu dans un premier temps que les équipements étaient majoritairement situés à proximité des collèges. Par prolongement, en ville le réseau d'équipements sportifs est dense en milieu urbain et assez lâche en milieu rural. Le littoral présente une situation particulière en raison de leur attractivité lors de la saison estivale. Cette situation est symbolisée par Agon-Coutainville qui recense des terrains de tennis, un terrain de golf, un espace de baignade ou encore un espace de sports nautiques.

L'offre sportive se trouve donc plus diversifiée en ville et sur les littoraux, en atteste le nombre et le taux d'activités sportives citées par élève dans chaque établissement. Au regard de ces éléments, le collège Tiphaigne de la Roche se trouve défavorisé par rapport aux autres.

L'offre culturelle, elle, est encore plus polarisée dans les villes que l'offre sportive. L'indice d'accessibilité aux lieux et équipements culturels dans la Manche en 2024 met en avant que toutes les mailles qui contiennent plusieurs lieux et équipements culturels sont situés dans les villes.

Des spécificités subsistent dans le Cotentin où grâce aux retombées économiques de l'activité du nucléaire les cantons de La Hague et des Pieux se retrouvent particulièrement bien équipés.

Néanmoins, les espaces ruraux ne sont pas totalement délaissés au niveau des équipements culturels : tous les anciens cantons électoraux sont équipés au minimum d'une bibliothèque ou d'une médiathèque.

Il a été vu au cours de ces deux premiers chapitres les inégalités d'accès d'un point de vue presque strictement géographique et à travers l'opposition proximité ou éloignement entre le domicile du jeune et de son collège, ou entre son domicile et les activités sportives et culturelles. Mais d'autres facteurs sociaux entrent en jeu dans l'accessibilité au collège et l'accessibilité aux ressources culturelles et sportives.

Chapitre 3 Les inégalités d'accès au collège et aux activités sportives, culturelles et artistiques se cumulent avec d'autres inégalités sociales

En 2020, dans son livre « *Les inégalités scolaires* », Georges Felouzis rappelait que « les moins dotés sur le plan scolaire, ceux qui n'obtiennent pas de diplôme ou seulement le brevet des collèges ne se distinguent pas de manière aléatoire parmi les jeunes. Ils sont massivement issus de milieux défavorisés au niveau socio-économique et culturel ». De nombreuses études confirment que le profil socio-culturel des parents, la structure familiale et les conditions de logement ont une incidence majeure dans la réussite scolaire ou non des enfants (Felouzis, 2020). Ces mêmes facteurs jouent-ils un rôle dans l'accessibilité au collège ?

1) L'accessibilité au collège et aux activités sportives et culturelles par l'étude des catégories socio-professionnelles

Pour ses études, la DEPP regroupe les professions et catégories socio-professionnelles (PCS) en quatre catégories :

- la catégorie très favorisée qui comprend cadres supérieurs, chefs d'entreprise et professeurs des écoles
- la catégorie favorisée avec les autres professions intermédiaires
- la catégorie moyenne qui intègre les employés, les agriculteurs, les artisans et les commerçants
- la catégorie défavorisée qui comprend les ouvriers et les inactifs. (DEPP, 2016)

Au sein du questionnaire distribué aux élèves, afin de classer les élèves selon ces quatre catégories de PCS, il leur était demandé le métier de leur père et de leur mère. Par la suite, la réponse de l'élève était classée selon ces quatre catégories.

Pour vérifier la fiabilité de cette méthode, il a fallu s'appuyer sur les chiffres officiels que les collèges étudiés ont communiqué. Ainsi, certaines catégories se retrouvent surestimées dans certains collèges. Par exemple, beaucoup d'élèves du collège Le Hague Dike ont indiqué que l'un des parents travaillaient à l'usine de retraitement de déchets nucléaires *Orano*. Partant du principe que les adolescents avaient plutôt tendance à répondre « chef à Orano » lorsque leur parent était cadre et « Orano » lorsque celui-ci était ouvrier, le nombre d'ouvriers parmi les parents d'élèves s'est retrouvé surestimé et par conséquent la catégorie « défavorisée » également.

Par ailleurs, les enfants issus de catégories défavorisées ont plus tendance que les autres à ne pas renseigner le métier de leurs parents. Cela explique pourquoi les catégories défavorisées sont sous-représentées parmi les réponses au questionnaire.

**Les catégories de profession et catégorie-socioprofessionnelle
relevées dans les questionnaires par rapport aux données fournies
par les collèges étudiés**

Collège Bucaille-Charcot

	Catégorie défavorisée	Catégorie moyenne	Catégorie favorisée	Catégorie très favorisée
Officiel	30,9 %	22,3 %	15,4 %	29 %
Questionnaire	22,8 %	38 %	8,9 %	15,2 %
Écart en points de pourcentage	- 8,1	+ 16,3	- 6,5	- 13,8

Non renseignée : 15,2 %

Collège Ingénieur Cachin

	Catégorie défavorisée	Catégorie moyenne	Catégorie favorisée	Catégorie très favorisée
Officiel	49,5 %	17,9 %	11,8 %	19,7 %
Questionnaire	29,2 %	40,4 %	10,1 %	11,2 %
Écart en points de pourcentage	- 20,3	+ 22,5	- 1,7	- 8,5

Non-renseignée : 9 %

Collège Le Hague Dike

	Catégorie défavorisée	Catégorie moyenne	Catégorie favorisée	Catégorie très favorisée
Officiel	31,5 %	26,6 %	21,9 %	19,9 %
Questionnaire	38,1 %	28,9 %	17,5 %	13,4 %
Écart en points de pourcentage	+ 6,6	+ 2,3	- 4,4	- 6,5

Non-renseignée : 2,1 %

Collège Tiphaigne de la Roche

	Catégorie défavorisée	Catégorie moyenne	Catégorie favorisée	Catégorie très favorisée
Officiel	47,5 %	29 %	11,5 %	5 %
Questionnaire	46,3 %	39,7 %	2,9 %	9,6 %
Écart en points de pourcentage	- 1,2	+ 10,7	- 8,6	+ 4,6

Non-renseignée : 1,5 %

Collège Guillaume Fouace

	Catégorie défavorisée	Catégorie moyenne	Catégorie favorisée	Catégorie très favorisée
Officiel	56,7 %	28,4 %	5 %	8,5 %
Questionnaire	46,7 %	35,5 %	6,4 %	4,8 %
Écart en points de pourcentage	-10	+ 7,1	+1,4	- 3,7

Non-renseignée : 6,4 %

Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ MI GAED TT

Figure 85: Les catégories de profession et catégorie-socioprofessionnelle relevées dans les questionnaires par rapport aux données fournies par les collèges étudiés

a) La moitié des enfants de CSP très favorisées ont un trajet domicile-collège inférieur à 10 minutes

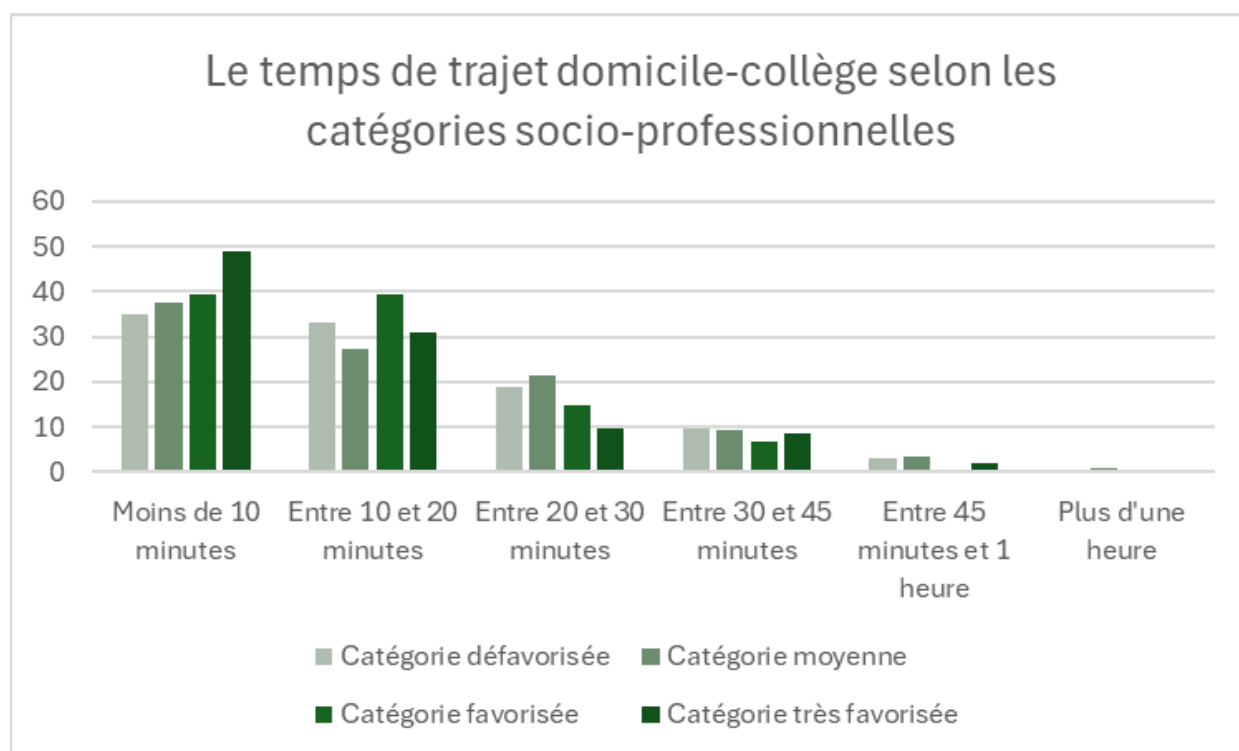


Figure 86: Le temps de trajet domicile-collège selon les catégories socio-professionnelles

48,9 % : c'est la proportion d'élèves issus de classes très favorisées qui déclare un trajet pour se rendre à son collège en moins de 10 minutes.

Selon les collèges, l'écart entre la proportion d'élèves issus de familles défavorisées qui ont un trajet inférieur à 10 minutes, et celle d'élèves issus de familles très favorisées à avoir un trajet très court peut croître ou diminuer.

Cette disparité est particulièrement marquée au collège Bucaille-Charcot où seulement 27,8 % des élèves défavorisés déclarent se rendre à leur collège en moins de 10 minutes, tandis que 62,5 % des élèves issus de catégories très favorisées déclarent effectuer leur trajet en moins de 10 minutes.

Au collège Ingénieur Cachin et au collège Tiphaigne de la Roche, c'est quasiment la même proportion d'élèves issus de CSP défavorisées qui ont un trajet inférieur à 10 minutes : respectivement 41,7 % et 42,6 % et d'élèves très favorisés : 55 % et 61,5 %. A noter qu'au collège Ingénieur Cachin, ce sont les élèves de la catégorie moyenne qui représentent la plus faible proportion d'élèves avec un trajet inférieur à 10 minutes.

Le collège Le Hague Dike de Beaumont-Hague présente la situation opposée : ce sont généralement les élèves dont les parents font partie des CSP très favorisées qui ont le plus long temps de trajet. Une situation due à la commune de résidence des élèves.

La carte ci-après (figure 87) illustre bien que les communes où vivent les élèves les plus favorisés sont situées soit au sud de Beaumont-Hague - c'est notamment le cas des communes de Vasteville, Acqueville et Flottemanville-Hague – soit au nord – à l'instar de Gréville-Hague et Urville-Nacqueville. Il s'agit là de communes assez éloignées du collège Le Hague Dike en voiture en raison de routes sinueuses.

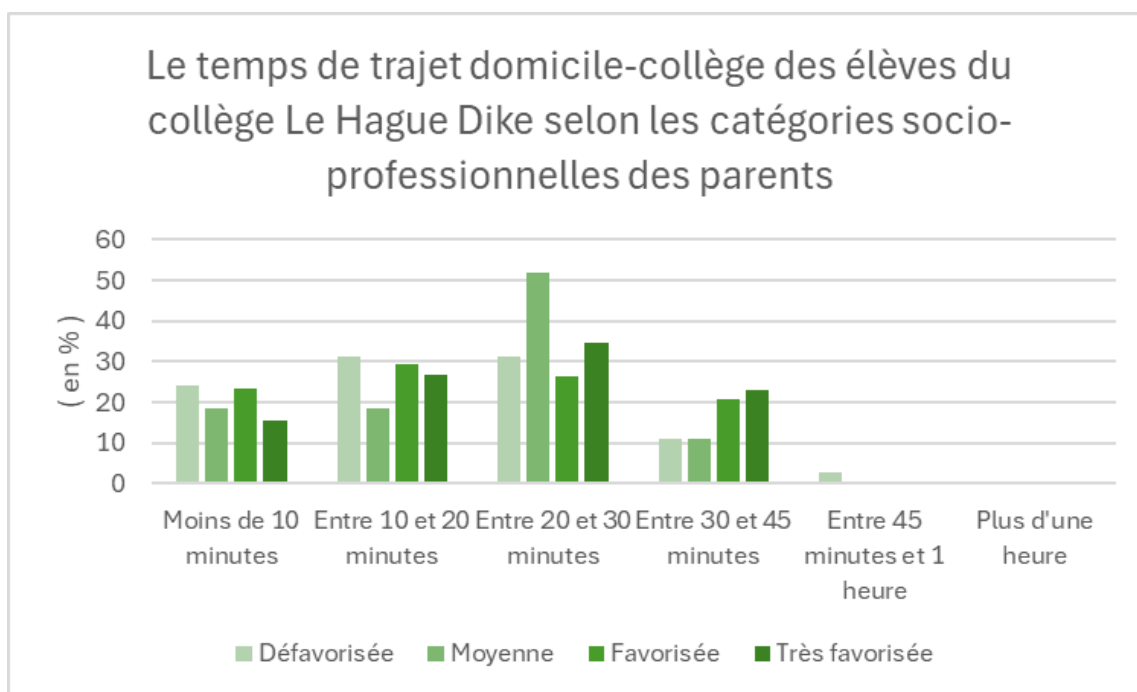
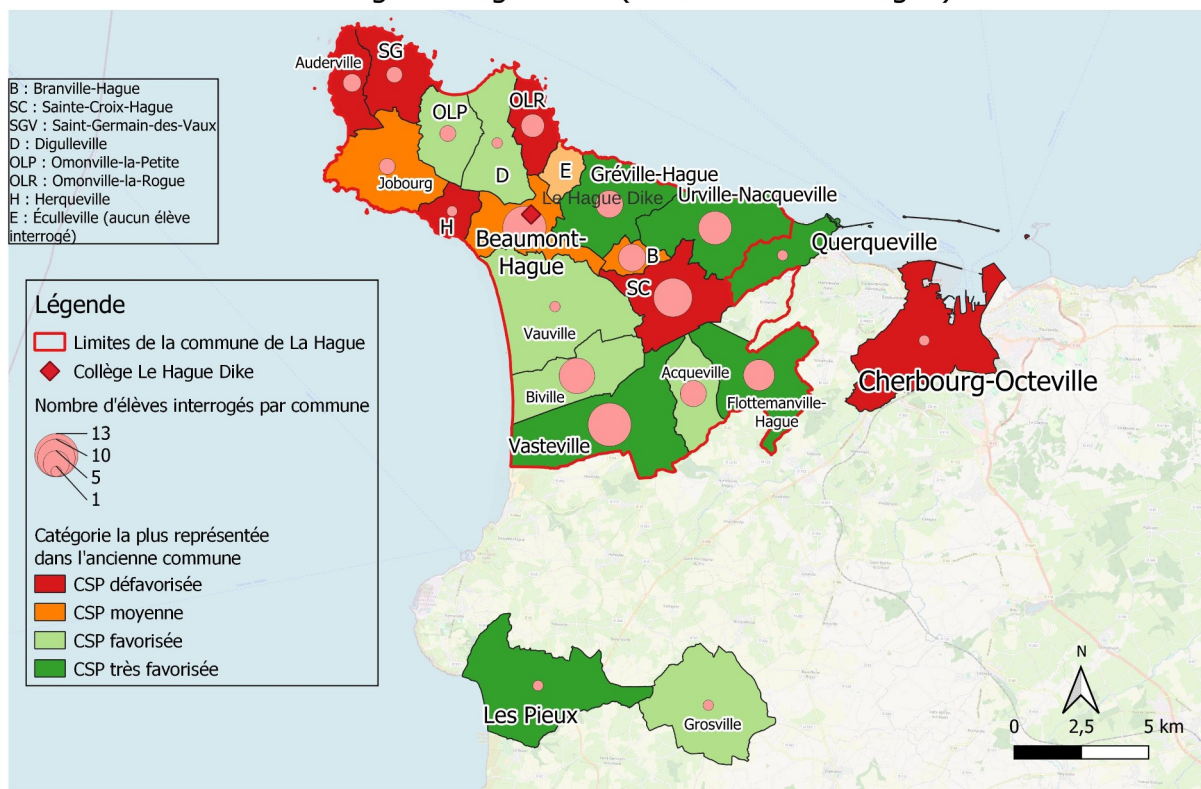


Figure 87: Le temps de trajet domicile-collège des élèves du collège Le Hague Dike selon les CSP des parents

Quant aux élèves des familles plus défavorisées, ils habitent plutôt des anciennes communes limitrophes de Beaumont-Hague - à l'image d'Herqueville et Omonville-la-Rogue – ou des communes situées sur des routes plus importantes qui relient notamment l'usine *Orano* à Cherbourg : c'est le cas de Branville-Hague et de Sainte-Croix-Hague. Cependant, cette situation n'est pas manichéenne : la majorité des élèves qui habitent Auderville ou Saint-Germain-des-Vaux cumulent le fait d'être issus de familles défavorisées mais aussi d'être particulièrement éloignés de Beaumont-Hague.

L'origine sociale et géographique des élèves interrogés au collège Le Hague Dike (commune de La Hague)



Source : BD TOPO 2022 (IGN) ; Questionnaire distribué aux élèves en Avril 2024 ; OSM

Réalisation : Pierre CARRÉ, UCN, UFR SEGGAT, 2023-2024, M1 GAED TT

Figure 88: L'origine sociale et géographique des élèves interrogés au collège Le Hague Dike

b) Les enfants de classes défavorisées sont plus nombreux à ne pratiquer aucun sport

Seconde corrélation qui peut être établie à partir de l'utilisation des catégories socio-professionnelles : les enfants de classes défavorisées sont en proportion plus nombreux à ne pratiquer aucun sport que les enfants de catégories moyennes qui eux même sont plus nombreux en proportion à ne pratiquer aucun que les enfants des catégories favorisées et ainsi de suite...

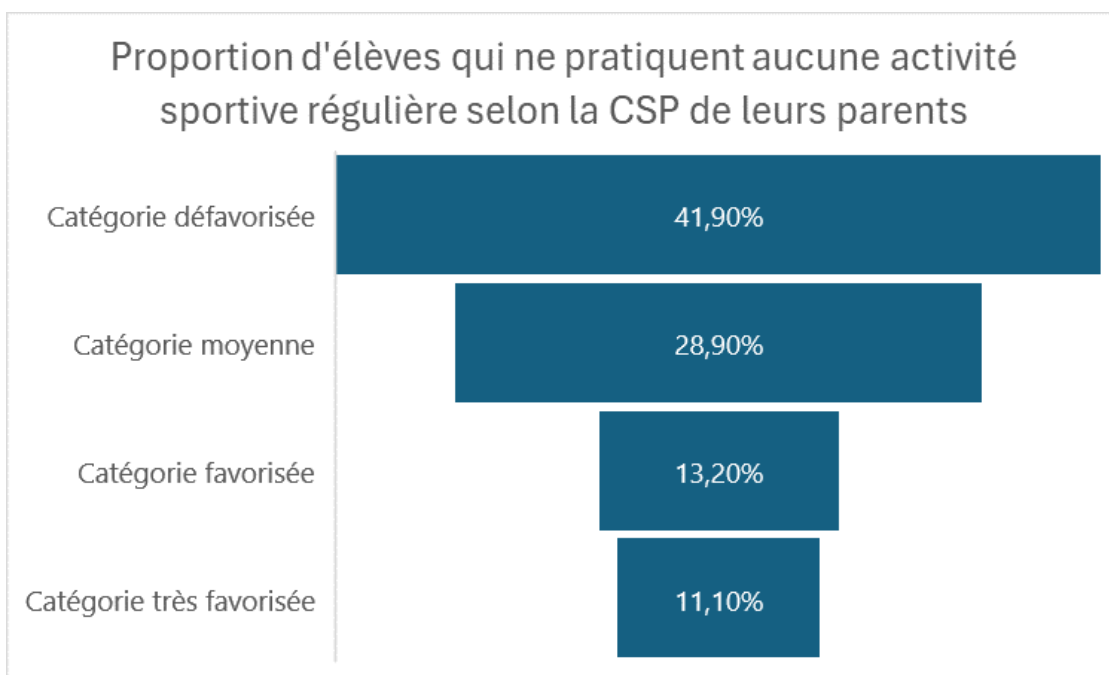


Figure 89: La proportion d'élèves qui ne pratiquent aucune activité sportive régulière selon la CSP de leurs parents

Au-delà de cette pratique des activités sportives qui a tendance à être descendante selon la CSP des parents quantitativement, les sports pratiqués ne sont pas les mêmes entre catégories de CSP. Effectivement, le nombre de sports pratiqués par chaque catégorie diffère selon les catégories.

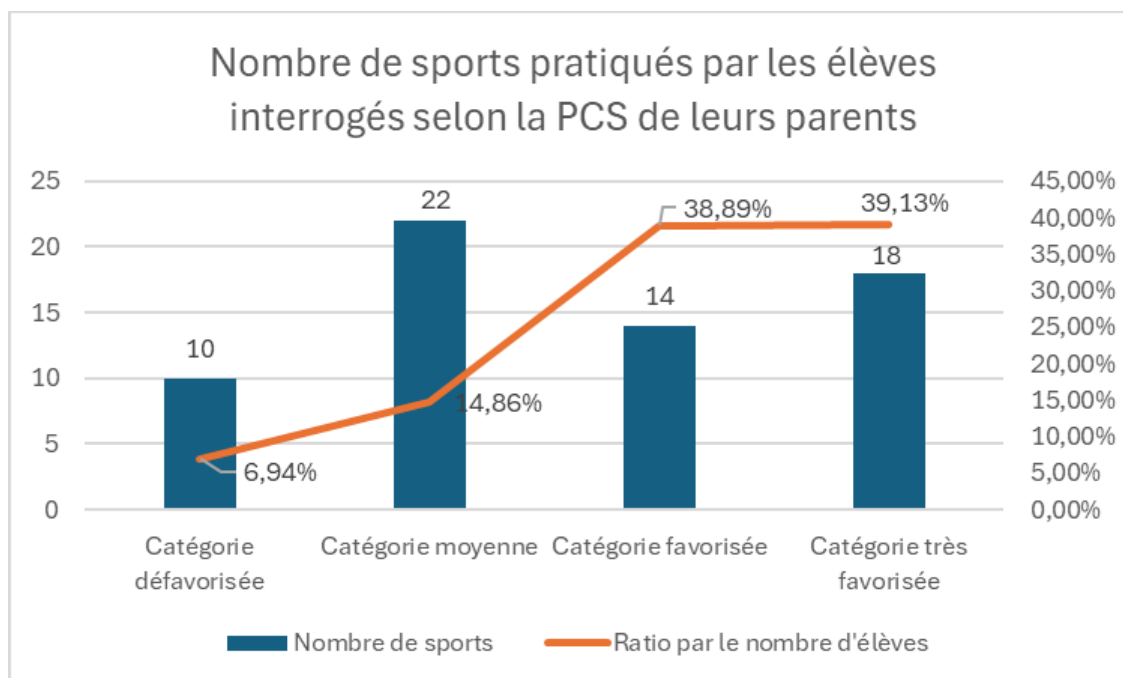


Figure 90: Le nombre de sports pratiqués par les élèves interrogés selon la PCS de leurs parents

Le « ratio par le nombre d'élèves » représente le nombre d'activités sportives citées par les élèves divisé par le nombre d'élève interrogé.

A première vue de ce graphique, il est imaginable de penser que ce sont les enfants des catégories moyennes qui connaissent la plus grande variété d'activités sportives. Ce serait oublier qu'ils représentent 148 des 405 élèves interrogés.

Afin d'évaluer la diversité des sports pratiqués par les élèves selon la PCS de leurs parents, le « ratio nombre de sports par nombre d'élèves » paraît plus adapté. Dès lors, une nouvelle corrélation apparaît : les élèves issus de familles favorisées et très favorisées pratiquent plus d'activités sportives différentes que les élèves issus des catégories moyennes et défavorisées.

D'autre part, les enfants de catégories sociales très favorisées sont en proportion plus nombreux à pratiquer plusieurs activités sportives que les autres.

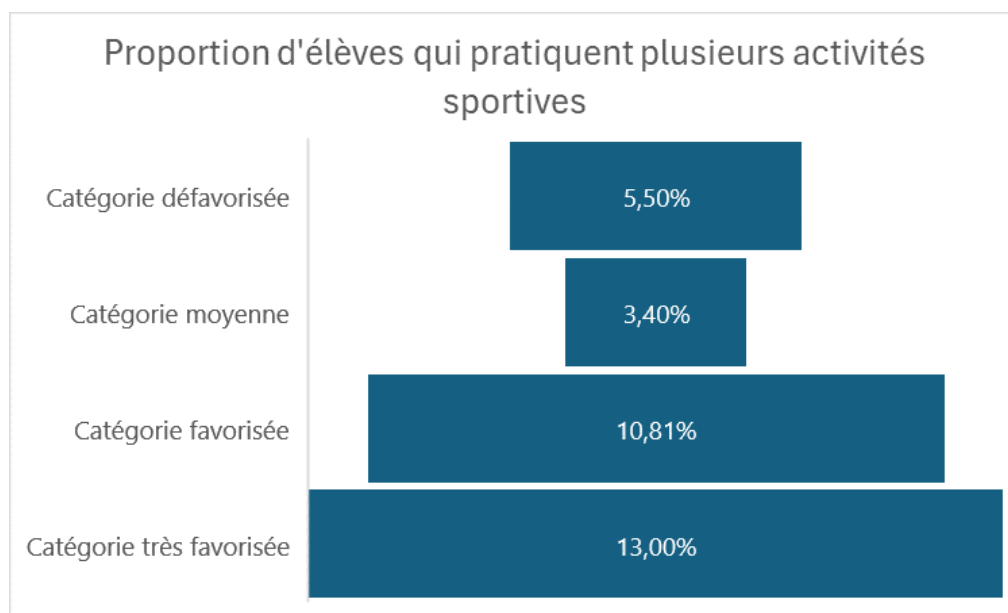


Figure 91: La proportion d'élèves qui pratiquent plusieurs activités sportives

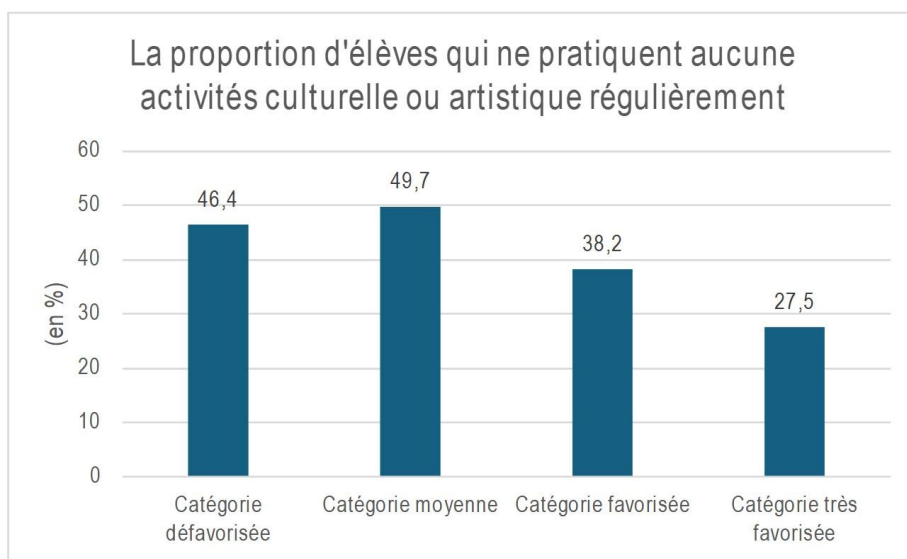
Enfin, si le football reste le sport le plus pratiqué par les élèves interrogés, quelle que soit la catégorie socio-professionnelle de leurs parents, certains sports sont pratiqués plus par des enfants de catégories favorisées et pas par des enfants de catégories défavorisées et inversement.

Par exemple, aucun élève issu d'une famille défavorisée ne pratique ni le tennis ni le tir à l'arc tandis que 6,7 % des élèves issus de catégories très favorisées pratiquent ces deux activités.

Globalement, les enfants de catégories sociales favorisées et très favorisées ont accès à une plus grande variété d'activités sportives que les enfants de catégories moyennes et défavorisées. S'agit-il de la même situation au sujet des activités culturelles et artistiques ?

c) Presque la moitié des enfants de catégories sociales moyennes et défavorisées déclarent ne pratiquer aucune activité culturelle régulière

Au sujet des activités culturelles, l'écart entre catégories sociales est encore plus flagrant : presque la moitié des élèves des catégories moyennes et défavorisées ne pratiquent aucune activité culturelle ou artistique régulière. Cette proportion diminue d'environ 10 points de pourcentage pour les enfants de catégorie favorisée, et d'une nouvelle fois 10 points de pourcentage pour les enfants de catégories très favorisées.

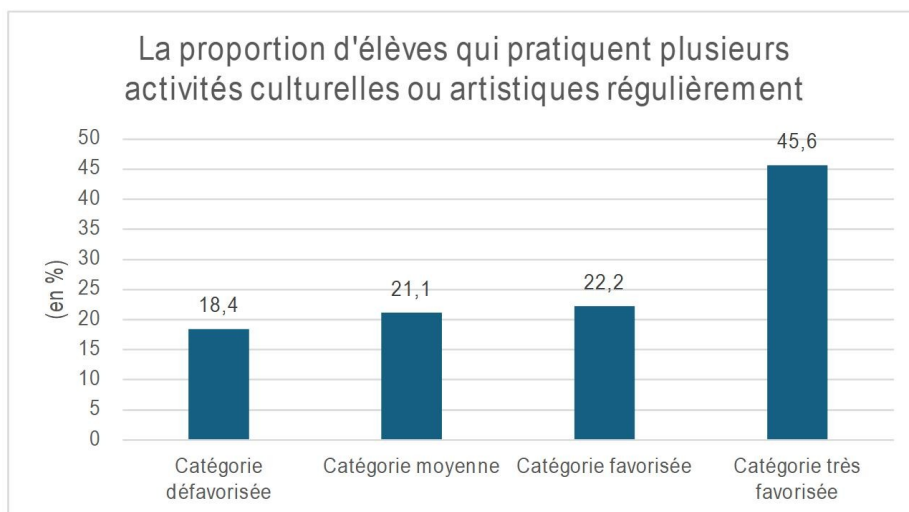


Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 92: La proportion d'élèves qui ne pratiquent aucune activité culturelle ou artistique régulière

Par prolongement, la proportion d'élèves qui pratiquent plusieurs activités culturelles et artistiques régulièrement est également plus élevée parmi les enfants de classes favorisées que parmi les enfants des autres catégories sociales. La proportion est même 2 fois supérieure pour ces enfants que pour ceux des autres classes.



Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 93: La proportion d'élèves qui pratiquent plusieurs activités culturelles ou artistiques régulièrement

A ce titre, l'exemple du théâtre est particulièrement frappant : aucun élève issu des classes défavorisées ne pratique cette activité, tandis que 7,3 % des enfants des catégories très favorisées y jouent.

2) L'accessibilité au collège au regard des structures familiales et des conditions de logement

a) Les familles séparées et monoparentales ont tendance à vivre en appartement dans la commune du collège

Les structures familiales (si les parents vivent ensemble ou non, le nombre de frères et sœurs) et les conditions de logement (avoir une chambre seul pour travailler par exemple) peuvent dégrader les conditions de réalisation du travail scolaire d'un élève (G. Felouzis, 2020). Première entrée dans l'analyse des structures familiales : l'accessibilité au collège est-elle la même pour les enfants issus de familles monoparentales ou séparées ?

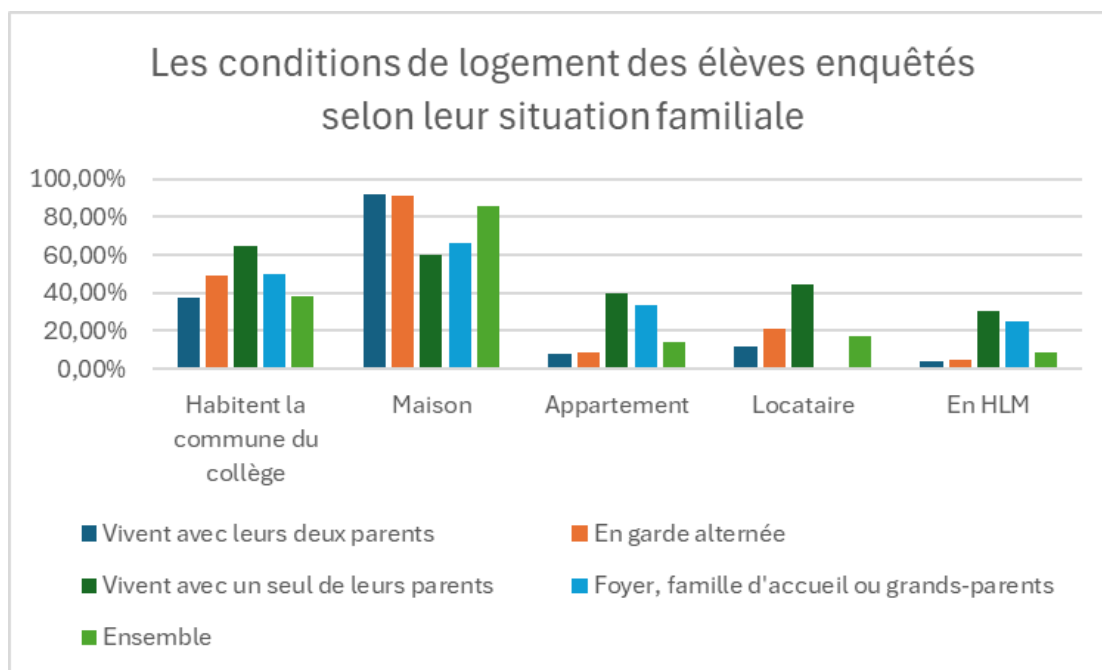


Figure 94: Les conditions de logement des élèves enquêtés selon leur situation familiale

Les enfants de familles monoparentales sont en proportion les plus nombreux à habiter la commune du collège. Ils sont également ceux qui habitent le plus en appartement, et par prolongement ceux qui habitent le moins en maison. Leurs parents sont également plus souvent locataires et vivent plus souvent en HLM. Les conditions de logement sont ainsi la conséquence des structures familiales.

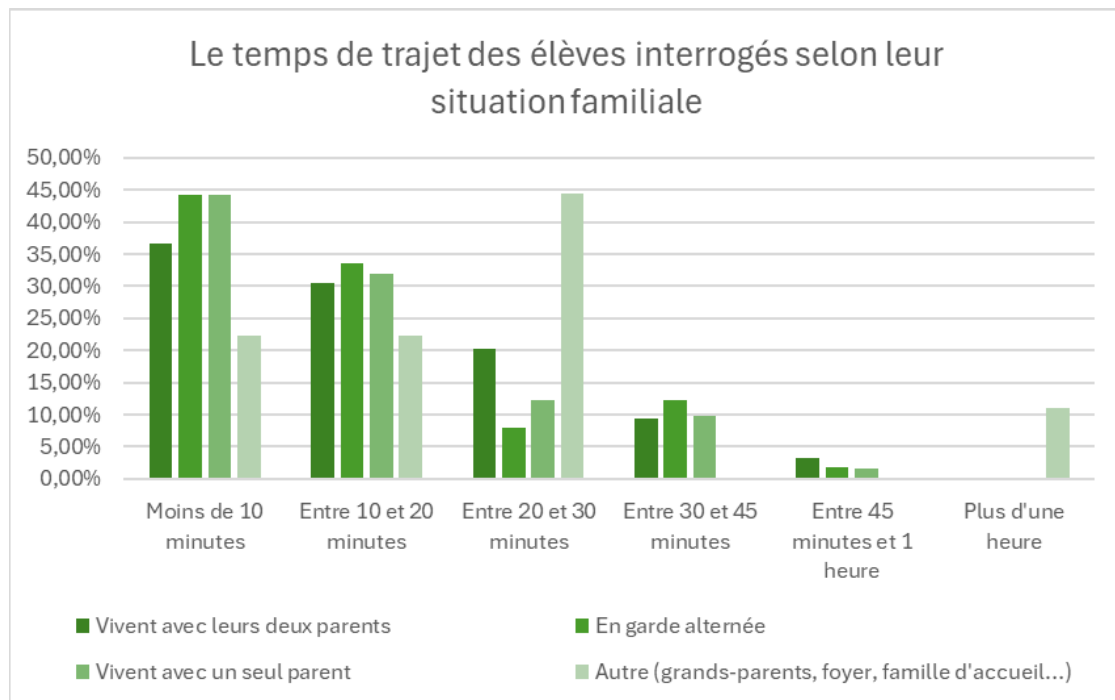


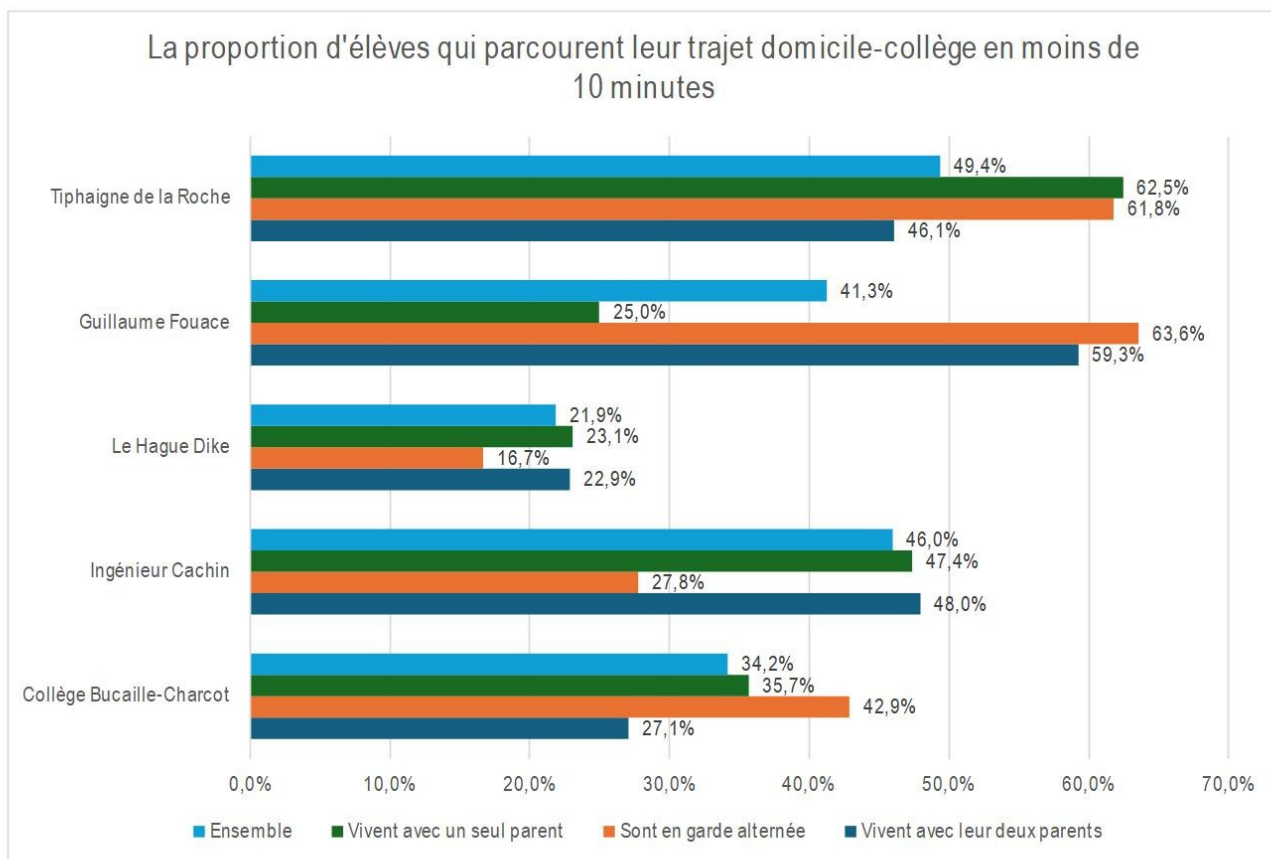
Figure 95: Le temps de trajet des élèves interrogés selon leur situation familiale

Cette situation va avoir comme principale conséquence un trajet domicile-collège plus court pour les élèves qui vivent avec un seul de leurs parents et pour les enfants en garde alternée.

Cette situation est particulièrement accentuée parmi les élèves du collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg où plus de 60 % des élèves qui vivent avec un seul de leurs parents ou sont en garde alternée ont un trajet inférieur à 10 minutes pour se rendre au collège tandis que c'est le cas de seulement 46 % des élèves qui vivent avec leurs 2 parents.

La première explication à cela est une raison pratique : les enfants qui vivent en garde alternée résident à deux adresses différentes, parfois une de ces deux adresses se trouve hors secteur scolaire, il devient donc moins intéressant pour eux de prendre le bus. Par prolongement, leurs parents vont plus avoir tendance à les emmener au collège en voiture plutôt qu'en bus.

Deuxième explication possible : les familles monoparentales habitent plutôt dans la commune de Montebourg. Le maire de la commune confirme « Beaucoup de familles vivent à Montebourg, c'est possible que ce soit plus facile de vivre à Montebourg. On arrive dans nos bourgs ruraux, avec des emplois d'aide à la personne notamment, à s'en sortir » (entretien n°9).



Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 96: Proportion d'élèves qui parcourent leur trajet domicile-collège en moins de 10 minutes

Dans les trois autres collèges, la proportion d'élèves qui vivent avec leurs deux parents et qui ont un trajet très court, est similaire à la proportion d'élèves qui vivent avec un seul parent et qui ont un trajet inférieur à 10 minutes.

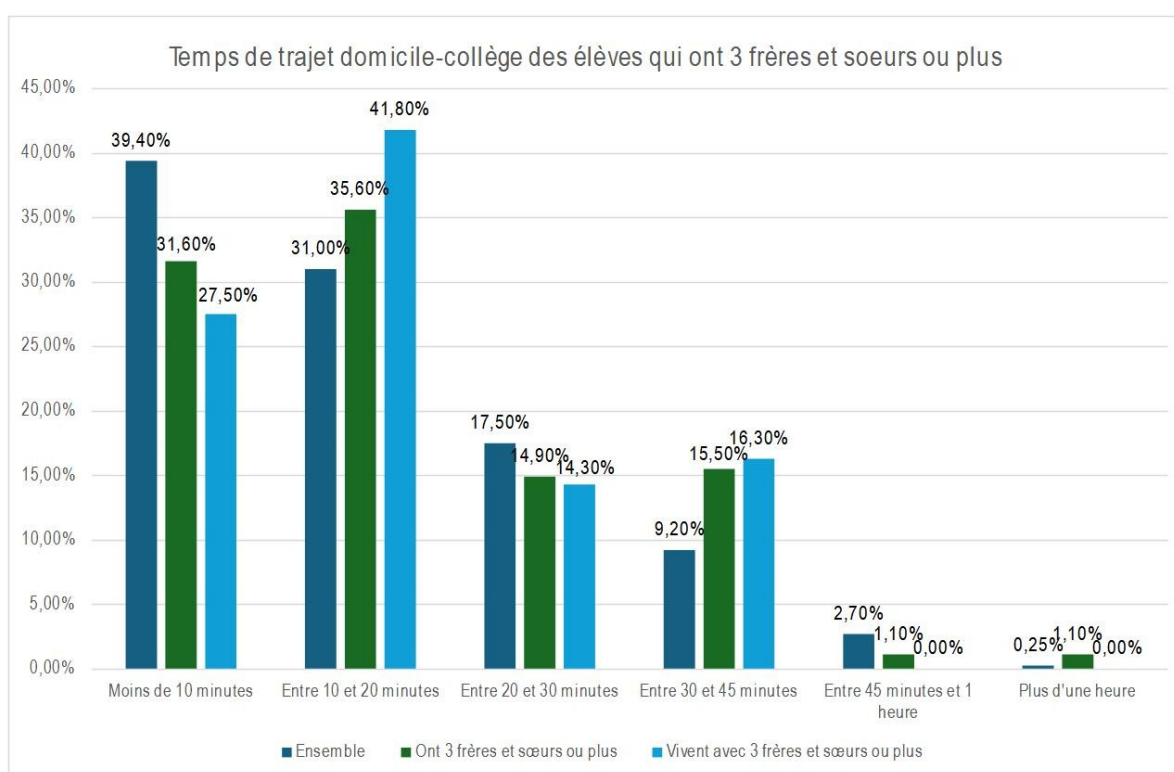
Au collège Bucaille-Charcot ce sont les collégiens en garde alternée qui, en proportion, sont ceux qui ont le trajet le plus court, principalement grâce à la localisation du collège en centre-ville, proche de nombreux appartements. En revanche, au collège Ingénieur Cachin, les adolescents en situation de garde alternée sont, en proportion, les moins nombreux à avoir un trajet inférieur à 10 minutes..

Enfin, c'est au collège Le Hague Dike qu'il y a le moins de différence entre les adolescents selon leur situation familiale. Comme évoqué précédemment, c'est principalement dû au fait qu'une majorité d'élèves se rendent au collège Le Hague Dike en bus, seulement 21 % d'entre eux ont un trajet inférieur à 10 minutes.

b) Le trajet est plus long pour les familles nombreuses

Second facteur à prendre en compte au moment d'analyser les structures familiales : le nombre de frères et sœurs des élèves interrogés. L'INSEE considère que les familles nombreuses sont celles qui comprennent 3 enfants ou plus³⁰. Afin de mettre en exergue ces familles nombreuses plus facilement, il a été ici choisi de prendre en considération les familles de 4 enfants ou plus.

Plusieurs études que la réussite scolaire est plus difficile à atteindre pour les élèves qui ont 3 frères et sœurs ou plus. En ce qui concerne l'accessibilité au collège, y a-t-il des différences pour ces élèves par rapport aux autres ?



Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 97: Le temps de trajet domicile-collège des élèves qui ont 3 frères et sœurs ou plus

Ce graphique met en évidence que les élèves qui ont 3 frères et sœurs ou plus, et a fortiori les élèves qui vivent avec 3 frères et sœurs ou plus ont un temps de trajet plus long. Ils sont moins nombreux à avoir un trajet inférieur à 10 minutes, et plus nombreux à avoir un trajet compris entre 30 et 45 minutes. Il est possible d'expliquer cela par le fait que leurs parents ont moins de temps pour s'occuper d'eux et donc ne peuvent pas les emmener en voiture. En campagne, ces enfants se retrouvent alors contraints de prendre le bus.

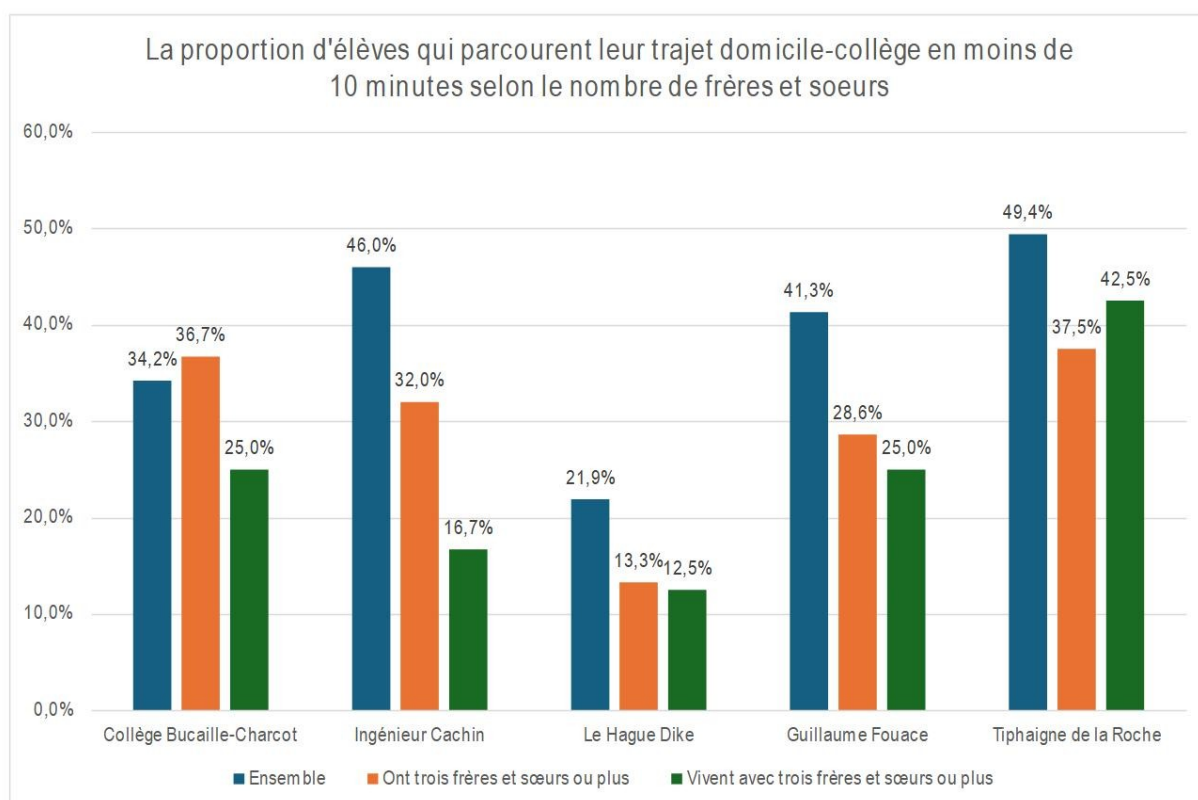
Ces écarts sont plus ou moins marqués selon les collèges. Au collège Bucaille-Charcot, la proportion d'élèves qui ont trois frères et sœurs ou plus qui se rendent à leur collège en moins de 10 minutes est même

30 [Définition de famille nombreuse par l'INSEE](#)

supérieure à la proportion de tous les élèves qui déclarent parcourir leur trajet domicile-collège en moins de 10 minutes.

Cependant, dans les autres collèges il y a de vraies différences entre la proportion de tous les élèves qui se rend à son collège en moins de 10 minutes et la proportion d'élèves qui ont 3 frères et sœurs ou plus, ou qui vivent avec eux.

C'est au collège Ingénieur Cachin que cette situation est la plus marquée. Si parmi tous les élèves, un peu plus de 40 % des élèves se rend au collège en moins de 10 minutes, cette proportion descend à un peu plus de 30 % pour les élèves qui ont 3 frères et sœurs ou plus et même sous les 20 % pour les élèves qui vivent avec 3 frères et sœurs ou plus.



Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

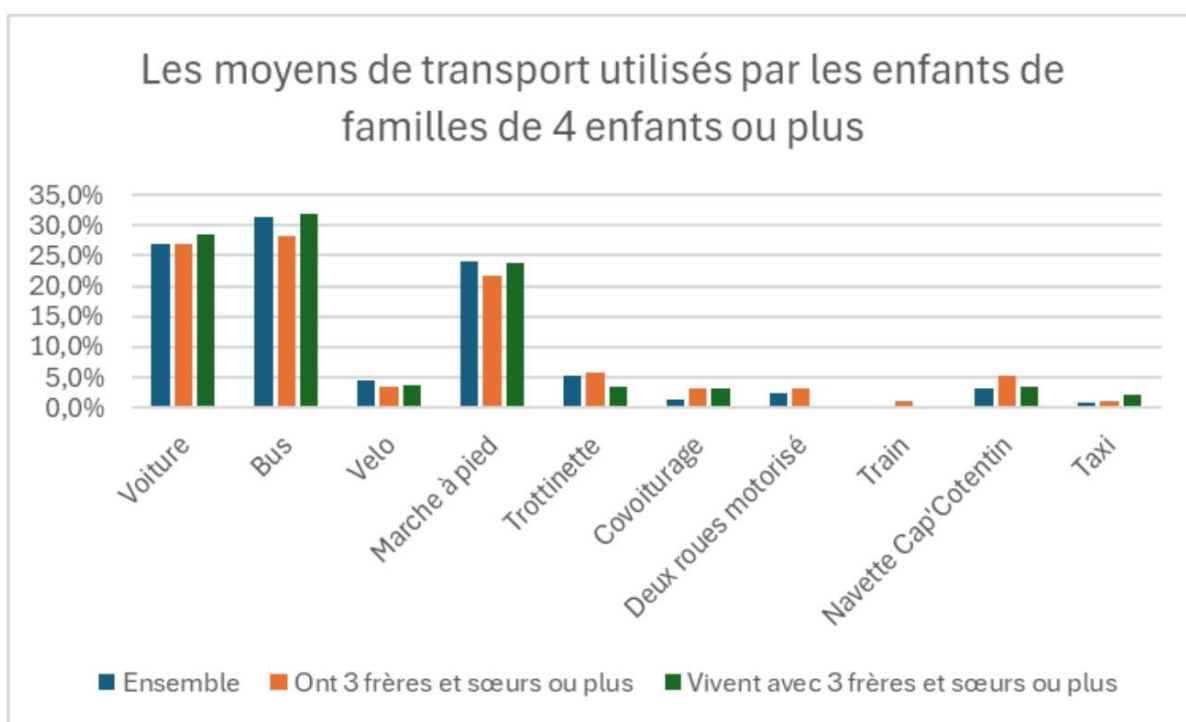
Figure 98: Proportion d'élèves qui parcourent leur trajet domicile-collège en moins de 10 minutes

L'allongement du temps de trajet pour ces jeunes issus de familles nombreuses ne trouve pas tout à fait sa source dans leur lieu de résidence. En effet, ils ont tendance, légèrement plus que les autres, à habiter la commune du collège. Leur trajet devrait s'en trouver plus court. Soit dit en passant, ces enfants habitent plus que les autres dans des logements sociaux.

Cette augmentation du temps de trajet pour les enfants de familles nombreuses trouve plutôt sa cause dans les moyens de transport employés par ces familles, et notamment dans leur utilisation.

Les réponses au questionnaire montrent que les enfants qui ont - ou qui vivent avec - 3 frères et sœurs ou plus, se déplacent autant en voiture, voire plus, que les autres.

Les modes de transport rapides en milieu urbain que sont le vélo et la trottinette sont également moins employés par les adolescents issus de familles nombreuses. Ils marchent également moins que les autres. Néanmoins, globalement, il y a peu de différences dans les modes de transports selon le nombre de frères et sœurs.



Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 99: Les moyens de transport utilisés par les enfants de familles de quatre enfants ou plus pour se rendre à leur collège

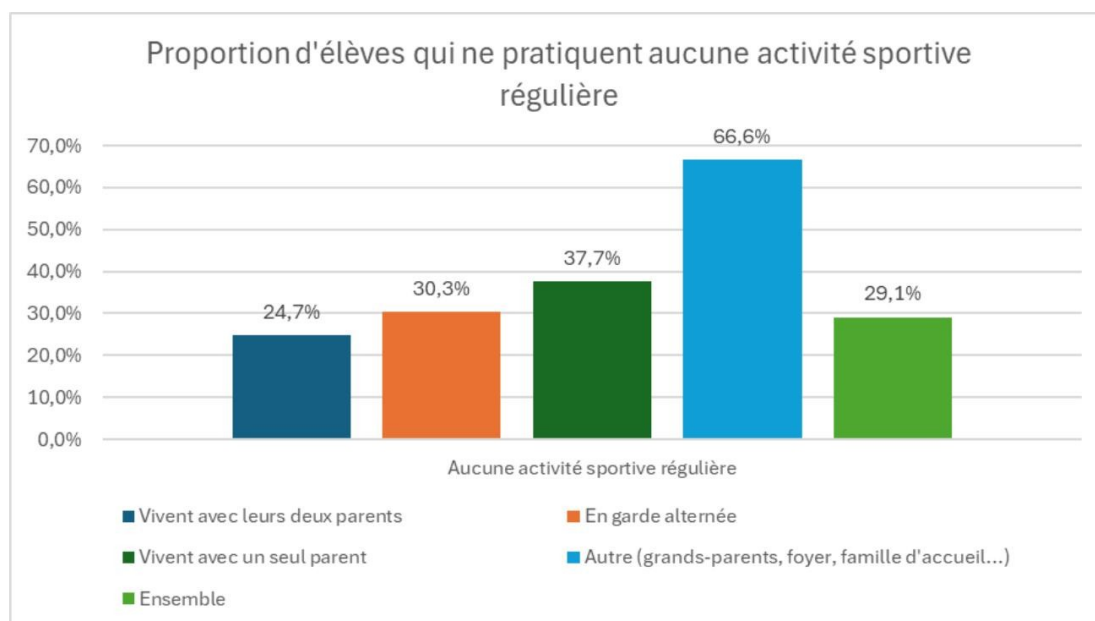
C'est l'utilisation des moyens de transport par ces familles qui a plutôt tendance à allonger la durée du trajet des collégiens. Par exemple, au collège Bucaille-Charcot, 35 % des élèves qui ont trois frères et sœurs ou plus se rendent à leur collège en bus. Dans le centre-ville de Cherbourg, se déplacer en bus est beaucoup plus long que se déplacer en vélo, en trottinette ou même à pied.

3) L'accessibilité aux activités sportives et culturelles en fonction des structures familiales et des conditions de logement

a) Les enfants de familles monoparentales et de familles séparées pratiquent moins d'activités sportives

S'ils ont un temps de trajet plus court pour se rendre à leur collège, les enfants qui vivent dans des familles séparées, dans des familles monoparentales, et encore plus ceux qui ne vivent avec aucun de leurs parents, sont en proportion plus nombreux à ne pratiquer aucune activité sportive régulière.

Cela peut s'expliquer de plusieurs manières. Concernant les familles séparées, puisque les deux parents sont plus ou moins éloignés l'un de l'autre, il n'est pas facile d'inscrire son enfant dans une association sportive et qu'il s'y rende régulièrement.



Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

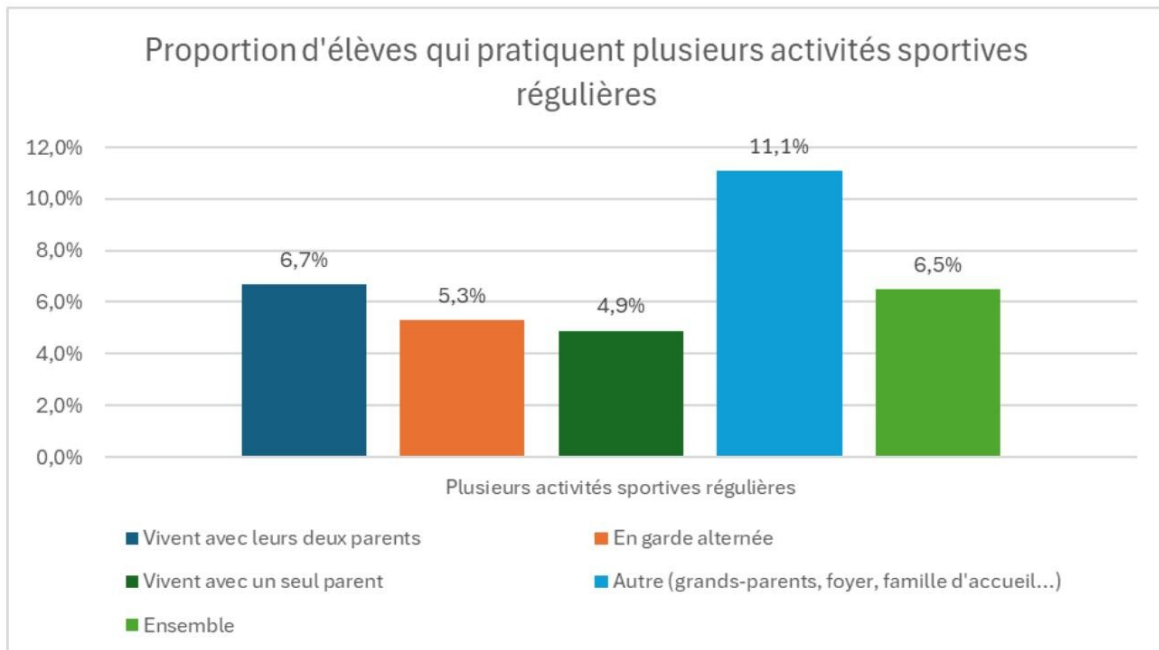
Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 100: La proportion d'élèves qui ne pratiquent aucune activité sportive régulière

Pour les familles monoparentales, le parent isolé a moins le temps d'emmener son enfant à des activités sportives. Pour les enfants qui vivent avec leurs grands-parents, dans un foyer, ou dans une famille d'accueil, la situation est encore plus compliquée, et la mobilité pour se rendre à des activités est encore plus faible.

De la même manière, les enfants de familles monoparentales et de familles séparées sont également moins nombreux à pratiquer plusieurs activités sportives. En revanche, les enfants qui vivent en famille d'accueil ou avec leurs grands parents sont plus nombreux, en proportion, à pratiquer plusieurs activités sportives, à être poly-actifs. Il s'agit d'un trompe l'oeil dû à l'effet du nombre : seulement deux élèves sur les neufs qui se déclarent dans ce cas, déclarent pratiquer plusieurs activités sportives régulières.

b) Les enfants de familles monoparentales et de familles séparées pratiquent plus d'activités culturelles

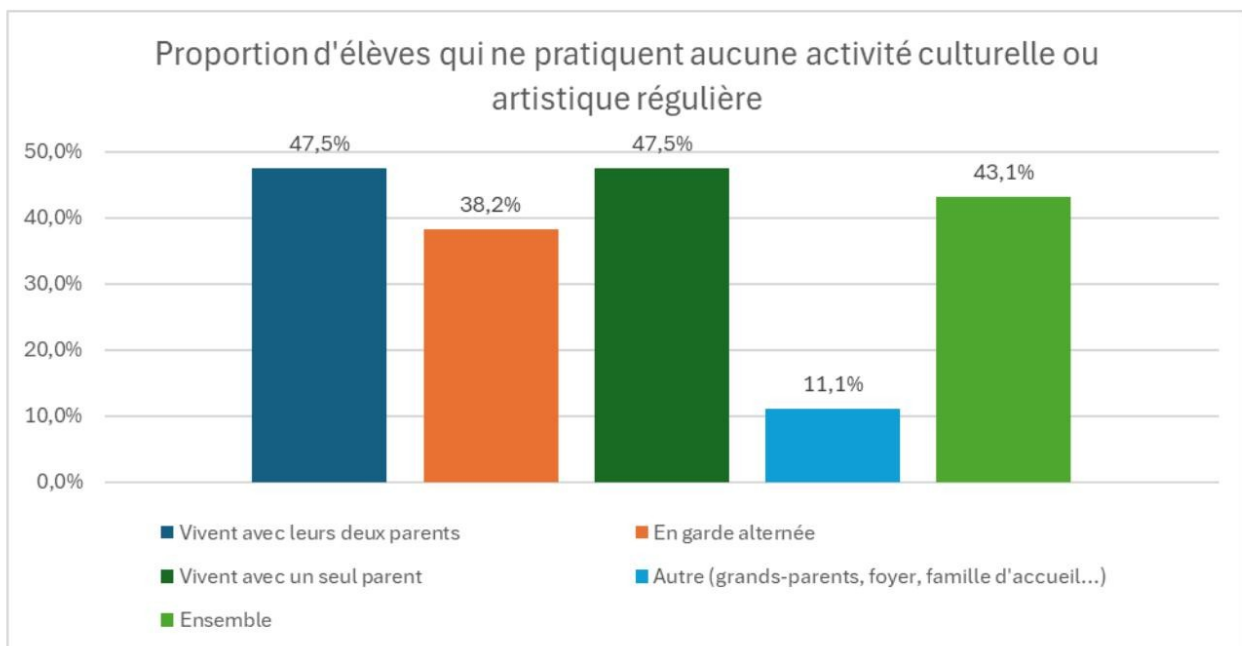


Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 101: La proportion d'élèves qui pratiquent plusieurs activités sportives régulières

Pour autant, si les enfants de familles séparées et de familles monoparentales pratiquent moins d'activités sportives que les autres, ils pratiquent plus d'activités culturelles. Effectivement, parmi les réponses au questionnaire, en proportion, moins d'enfants qui vivent alternativement chez leurs deux parents déclarent ne pratiquer aucune activité culturelle que ceux qui vivent avec leurs deux parents.



Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 102: Proportion d'élèves qui ne pratiquent aucune activité culturelle ou artistique régulière

Les enfants de familles monoparentales sont en proportion plus nombreux à pratiquer plusieurs activités culturelles ou artistiques de façon régulière que les enfants qui vivent avec leurs deux parents. Plus de la moitié des enfants qui ne vivent pas avec leurs parents (5 sur 9) pratiquent plusieurs activités culturelles ou artistiques régulières.

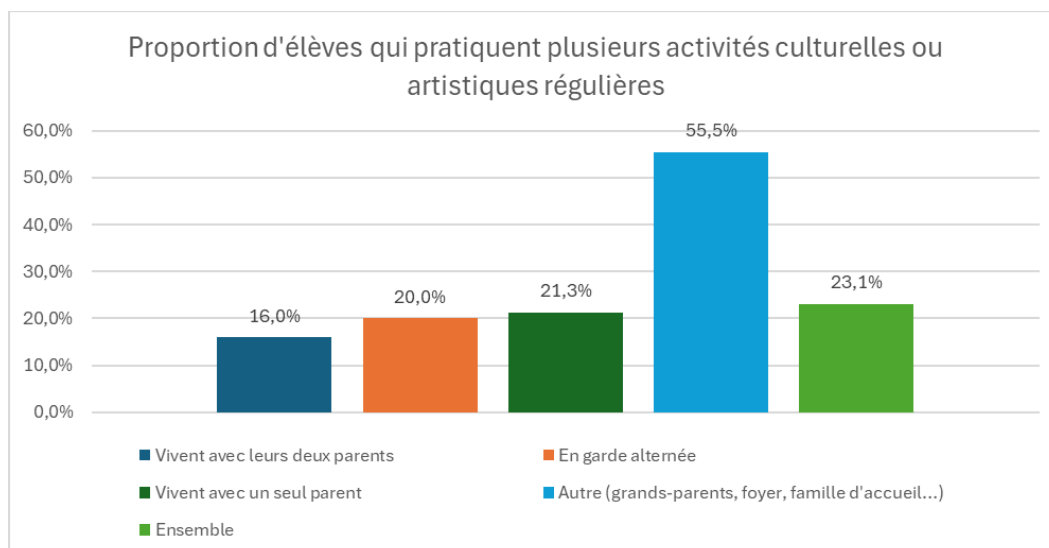
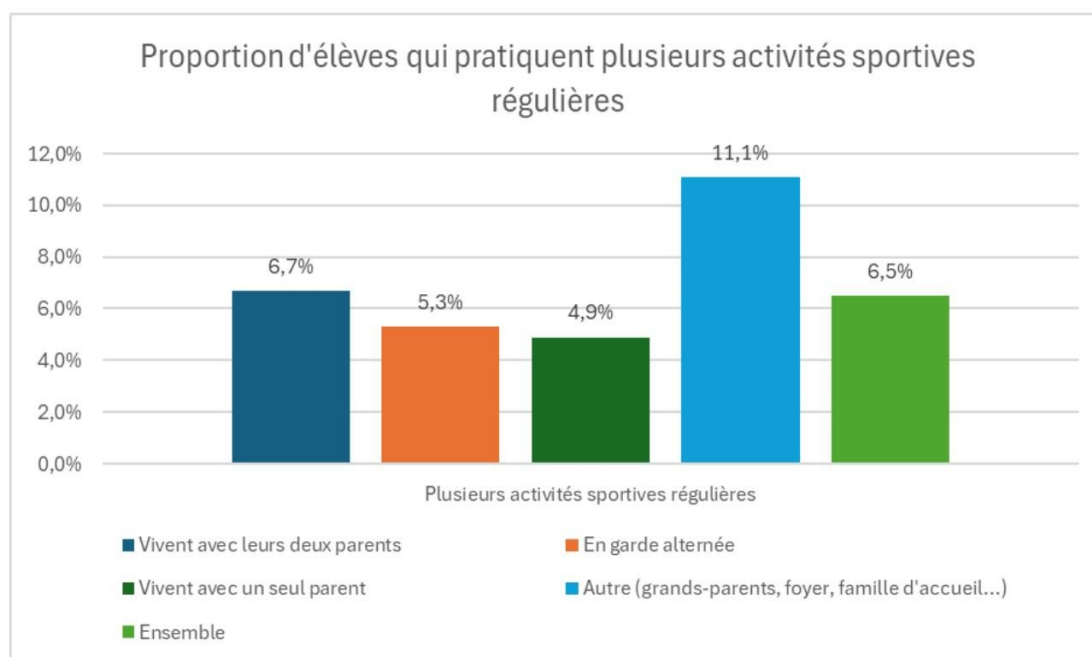


Figure 103: Proportion d'élèves qui pratiquent plusieurs activités culturelles ou artistiques régulières

Les enfants qui ont une situation familiale compliquée sont, en proportion, ceux qui écoutent le plus de la musique régulièrement. Pour ces enfants, écouter de la musique est plus facile que pratiquer d'autres activités : cela ne demande qu'un téléphone portable, une connexion à Internet et des écouteurs... Ils peuvent ainsi le faire seuls, et dans presque n'importe quel environnement, autant chez un de leur parent, que chez l'autre.



Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

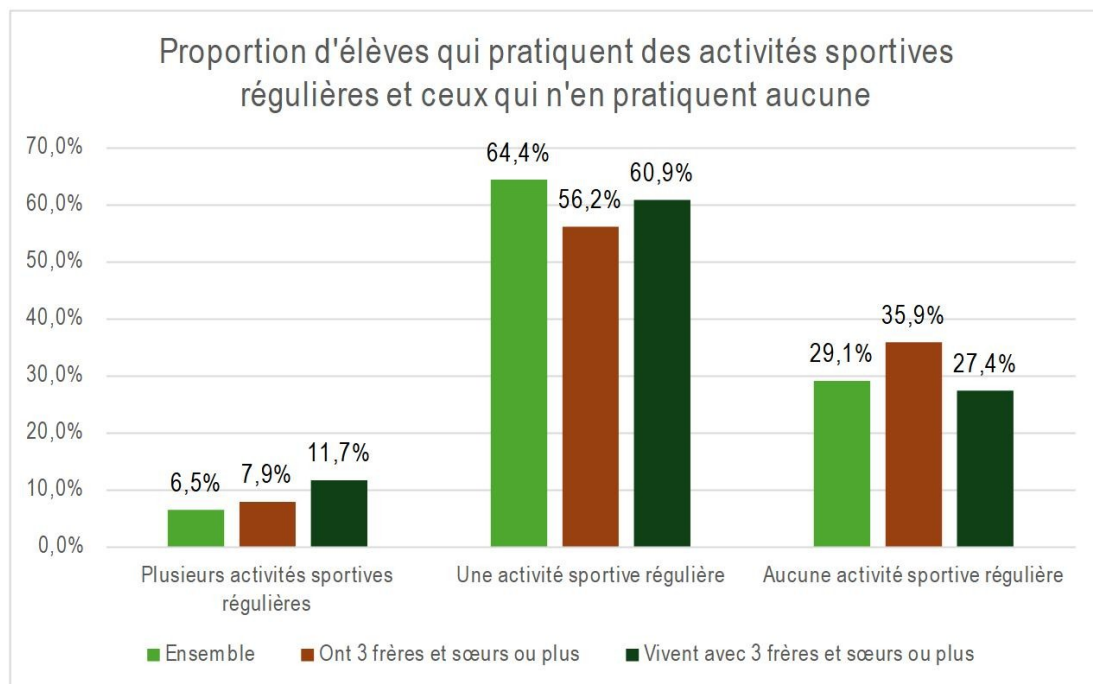
Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 104: Proportion d'élèves qui écoutent de la musique régulièrement

c) Les enfants des familles nombreuses pratiquent plus d'activités sportives que les autres mais moins d'activités

Pour rappel, les enfants des familles nombreuses ont un trajet domicile-collège globalement un peu plus long que les autres. Toutefois, ils ne pratiquent pas forcément moins d'activités sportives.

Une fois encore, la distinction entre ceux qui ont trois frères et sœurs et ceux qui vivent avec est déterminante.



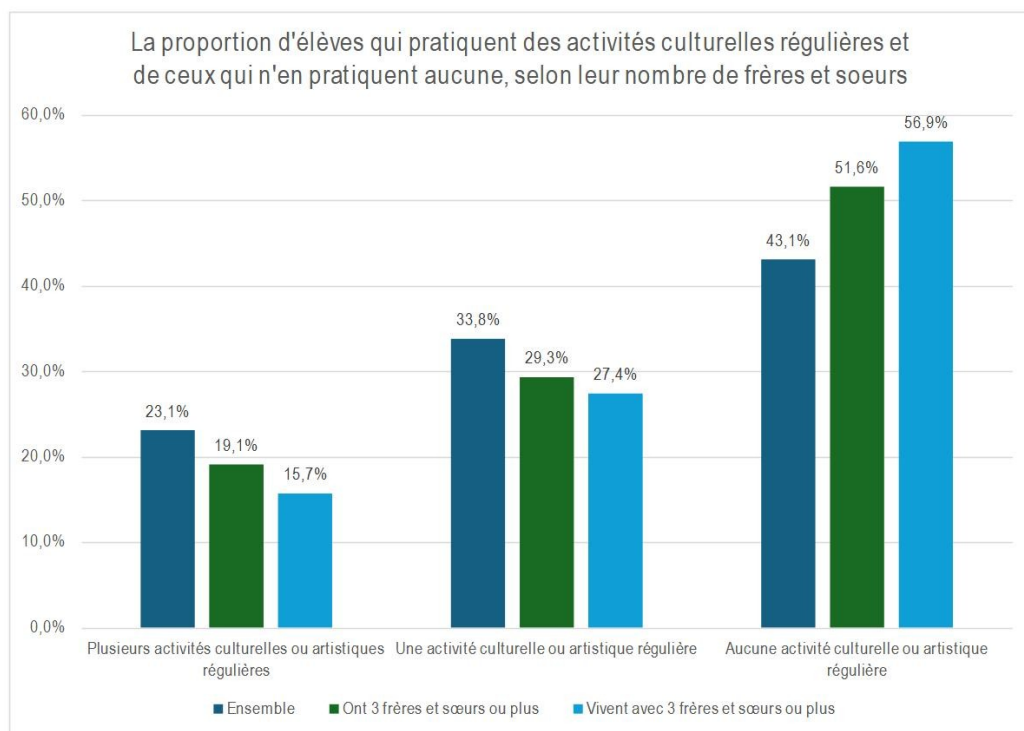
Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 105: Proportion d'élèves qui pratiquent des activités sportives régulières et ceux qui n'en pratiquent pas selon leur nombre de frères et sœurs

Ce graphique montre d'abord que les enfants qui ont trois frères et sœurs ou plus, ainsi que ceux qui vivent avec trois frères et sœurs ou plus sont, en proportion, plus nombreux que les autres à pratiquer plusieurs activités sportives.

La moitié droite du graphique expose une différence entre les élèves qui ont au moins trois frères et sœurs et ceux qui vivent avec. En effet, ceux qui ont trois frères et sœurs ou plus sont, en proportion, plus nombreux à ne pratiquer aucune activité sportive régulière que ceux qui vivent avec trois frères et sœurs ou plus. Les enfants de ces familles nombreuses, s'ils ont tendance à pratiquer plus de sport que les autres quand ils vivent avec 3 frères et sœurs ou plus, ont également tendance à pratiquer moins d'activités culturelles. En effet, plus de la moitié des enfants de familles nombreuses ne pratiquent aucune activité culturelle ou artistique régulièrement. Un écart conséquent par rapport à l'ensemble des élèves interrogés. La proportion d'enfants de familles nombreuses qui pratiquent plusieurs activités culturelles ou artistiques régulières est également plus faible que la proportion de l'ensemble des élèves enquêtés.



Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 106: La proportion d'élèves qui pratiquent des activités culturelles ou artistiques régulières et ceux qui n'en pratiquent aucune, selon leur nombre de frères et sœurs

Les enfants des familles nombreuses sont également légèrement moins nombreux à écouter de la musique régulièrement : c'est le cas de 41,6 % des élèves interrogés qui ont au moins 3 frères et sœurs, de 39,2 % des élèves enquêtés qui vivent avec au moins 3 frères et sœurs tandis que parmi l'ensemble des élèves interrogés, quelle que soit leur situation familiale, 42,9 % des élèves déclarent écouter de la musique régulièrement.

Finalement, en reliant les structures familiales et les conditions de logement des élèves enquêtés, apparaissent des situations distinctes entre les enfants qui vivent dans des familles séparées, ceux qui vivent dans des familles monoparentales, ceux qui ont une famille nombreuse et ceux qui vivent au sein d'une famille nombreuse. Les enfants qui ont des parents séparés et vivent chez l'un puis chez l'autre en alternance ont souvent un trajet domicile-collège plus court, pratiquent moins d'activités sportives mais plus d'activités culturelles que les autres enfants.

Les enfants qui ne vivent qu'avec un seul de leurs parents sont, en proportion, plus nombreux à avoir un trajet domicile-collège court, et à pratiquer des activités culturelles - telles qu'écouter de la musique - et artistiques régulièrement. En revanche, ils pratiquent moins d'activités sportives régulières que les autres. Les enfants qui ont au moins trois frères et sœurs ont un trajet plus long que les autres pour se rendre à leur collège. Ils pratiquent plus d'activités sportives que les autres, mais moins d'activités culturelles. Ce constat est légèrement différent pour les enfants qui vivent avec au moins trois de leurs frères et sœurs. S'ils ont également un trajet un peu plus long que les autres pour se rendre à leur collège, ils pratiquent encore plus d'activités sportives, et encore moins d'activités culturelles que les autres.

Conclusion :

L'accessibilité au collège et aux activités sportives et culturelles n'est pas égale pour tous les collégiens. D'abord selon le collège fréquenté, il s'agit, pour ainsi dire, d'inégalités à l'échelle « inter-collèges ».

Les élèves des collèges urbains – Bucaille-Charcot et Ingénieur Cachin dans le cas de Cherbourg – sont plus autonomes dans leur trajet au collège. Le mode de transport majoritaire dans ces collèges est la marche à pied. Dès lors, le trajet domicile-collège est nettement inférieur en distance en milieu urbain.

Les familles des élèves des collèges ruraux cherchent également à avoir le trajet le plus rapide, sinon le plus simple pour leurs enfants. Le mode de transport majoritaire est la voiture dans les collèges Tiphaigne de la Roche, situé à Montebourg, et le bus pour les élèves du collège Guillaume Fouace, à Saint-Vaast-la-Hougue.

Les élèves du collège Le Hague Dike utilisent majoritairement le bus pour se rendre à leur collège. Et ce, en raison du début des enseignements à 9h le matin.

L'indice d'éloignement proposé par la *DEPP* en 2019 propose une approche synthétique de la situation de ces collèges vis-à-vis du lieu de résidence de leurs élèves, des équipements sportifs et culturels et de l'offre de formation. L'analyse spatiale dans un premier temps a permis d'apporter de la nuance et de la profondeur pour comprendre ce qu'il y a derrière l'indice d'éloignement : distance domicile-collège, éloignement vis-à-vis des autres établissements scolaires, vis-à-vis des équipements sportifs et culturels.

Après avoir passé en revue les inégalités « inter-collèges » grâce à l'analyse spatiale, l'enquête quantitative par questionnaire a permis de mettre en exergue des inégalités « intra-collèges ». Omniprésentes dans toute la société, les inégalités de genre et d'autres inégalités sociales sont visibles dans l'accessibilité au collège et aux activités sportives et culturelles.

En effet, les réponses au questionnaire montrent que, dans presque chaque collège étudié, les filles ont généralement un trajet domicile-collège qui dure plus longtemps. La raison à cela se trouve dans les modes de transport employés par les garçons et par les filles. Les modes de transport « rapides et autonomes » que sont le vélo, la trottinette et le deux-roues motorisé sont encore genrés, plus souvent utilisés par les garçons. La quasi-totalité des élèves qui ont recours à ces modes de transport parcourent leur trajet en moins de 10 minutes. En ville les filles se déplacent plus à pied et en bus que les garçons, des modes de transport plus lents. Par conséquent, leur trajet pour se rendre au collège s'allonge en durée.

Des inégalités entre enfants de différentes catégories socio-professionnelles ont également été mises en avant. La moitié des enfants dont les parents font partie des catégories socio-professionnelles très favorisées (cadres supérieurs et professeurs) déclarent parcourir leur trajet domicile-collège en moins de 10 minutes. Il n'y a qu'au collège Le Hague Dike que les enfants de classes très favorisées ont un trajet plus long que les autres.

En outre, au sein de chaque collège étudié, les enfants des CSP très favorisées pratiquent plus d'activités sportives et culturelles que les autres.

Inversement, les enfants des classes défavorisées pratiquent moins d'activités sportives et jusqu'à la moitié d'entre eux ne pratiquent aucune activité culturelle. Le premier facteur à cela est le manque de moyens financiers.

Il a également été vu au cours de ce chapitre que la structure familiale avait d'abord des conséquences sur les conditions de logement. Ces deux difficultés sociales se renforcent et se cumulent : par exemple, les enfants des familles nombreuses – 4 enfants ou plus – ont un trajet plus long pour se rendre à leur collège que l'ensemble des élèves interrogés. Ils pratiquent également moins d'activités culturelles mais plus d'activités sportives.

A contrario, les enfants dont les parents sont séparés ont tendance à avoir un temps de trajet plus réduit que les autres pour se rendre à leur collège et à pratiquer plus d'activités culturelles. En revanche, ils pratiquent moins d'activités sportives.

Dans son ouvrage « *L'école dans la ville : ségrégation, mixité, carte scolaire* », Marco Oberti dressait un constat similaire : « un niveau élevé de ressources économiques, culturelles et sociales garantit non seulement l'accès aux meilleurs ressources scolaires mais aussi extrascolaires » (Oberti, 2007).

In fine, l'accessibilité au collège et aux activités sportives et culturelles est le fruit de plusieurs facteurs. Dans un premier temps, un facteur géographique, c'est-à-dire la distance entre le domicile et le collège ou l'activité sportive ou culturelle.

Dans un second temps des facteurs sociaux : inégalités de genre, inégalités de revenus...

Dans un dernier temps, un facteur d'organisation des collèges et des réseaux autour de ces collèges. Par exemple, au collège Le Hague Dike, le début des cours à 9h ainsi que la densité du réseau de ramassage scolaire incite les familles à opter pour la solution du bus pour le trajet domicile-collège de leur enfant.

Après avoir disserté des situations d'inégalités d'accès au collège et aux activités sportives et culturelles, il est temps de réfléchir aux conséquences que peuvent avoir ces inégalités.

Partie 3 :

**Les conséquences de ces inégalités
d'accès au collège**

Partie 3 : Les conséquences de ces inégalités d'accès au collège et aux activités sportives et culturelles...

Après avoir vu les situations d'inégalités d'accès au collège et aux activités sportives, il est temps maintenant de réfléchir à leurs conséquences. Trois domaines vont être distingués : la vie extrascolaire - à savoir les activités sportives, culturelles et artistiques – la vie au collège – notes, temps accordé aux devoirs et orientation après la 3ème – et la santé, le bien-être des jeunes – nombre de repas, sommeil, fatigue et temps d'écran.

Afin de définir ces conséquences, il sera régulièrement fait référence au modèle des « capacités » mis en avant par *Amartya Sen* et *Martha Nussbaum*.

L'Institut *Lethica*³¹ de l' Université de Strasbourg définit les « capacités » comme « l'ensemble des choix de vie, réellement possible, qui s'offrent à un individu [en associant la liberté de choisir et la liberté de réaliser concrètement cette vie choisie] ».

D'autres notions et d'autres concepts seront abordés. C'est le cas de la mobilité sociale, que l'OCDE définit comme le changement d'une personne de statut socio-économique par rapport à ses parents (il s'agit de la mobilité intergénérationnelle) ou au cours de sa vie (la mobilité intragénérationnelle). De plus, « la mobilité sociale va de pair avec l'égalité des chances : elle indique dans quelle mesure les individus ont les mêmes chances de réussir dans la vie, quel que soit le milieu socio-économique de leurs parents, leur sexe, leur âge, leur orientation sexuelle, leur race, leur appartenance ethnique, leur lieu de naissance ou autres particularités indépendantes de leur volonté »³².

Au cours de cette troisième partie, le premier chapitre abordera les conséquences du trajet domicile-collège sur la vie des élèves en dehors du collège. Le second chapitre concernera les conséquences du trajet domicile-collège sur le rôle d'élève des adolescents. Le troisième chapitre traitera des conséquences que le trajet domicile-collège peut augurer sur la santé et le bien-être des élèves.

31 [Définition des « capacités » par l'Institut Lethica](#)

32 [Définition de la mobilité sociale sur le site officiel de l'OCDE](#)

Chapitre 1 : Les conséquences de la durée du trajet domicile-collège sur la vie en dehors du collège

En 2021, grâce à une enquête portant sur l'accessibilité aux services sportifs et culturels dans des Zones Urbaines Sensibles (ZUS), *Christophe Gibout* a mis en avant que « l'accessibilité à des services de proximité spatiale est un facteur explicatif contrasté d'injustice sociale ».

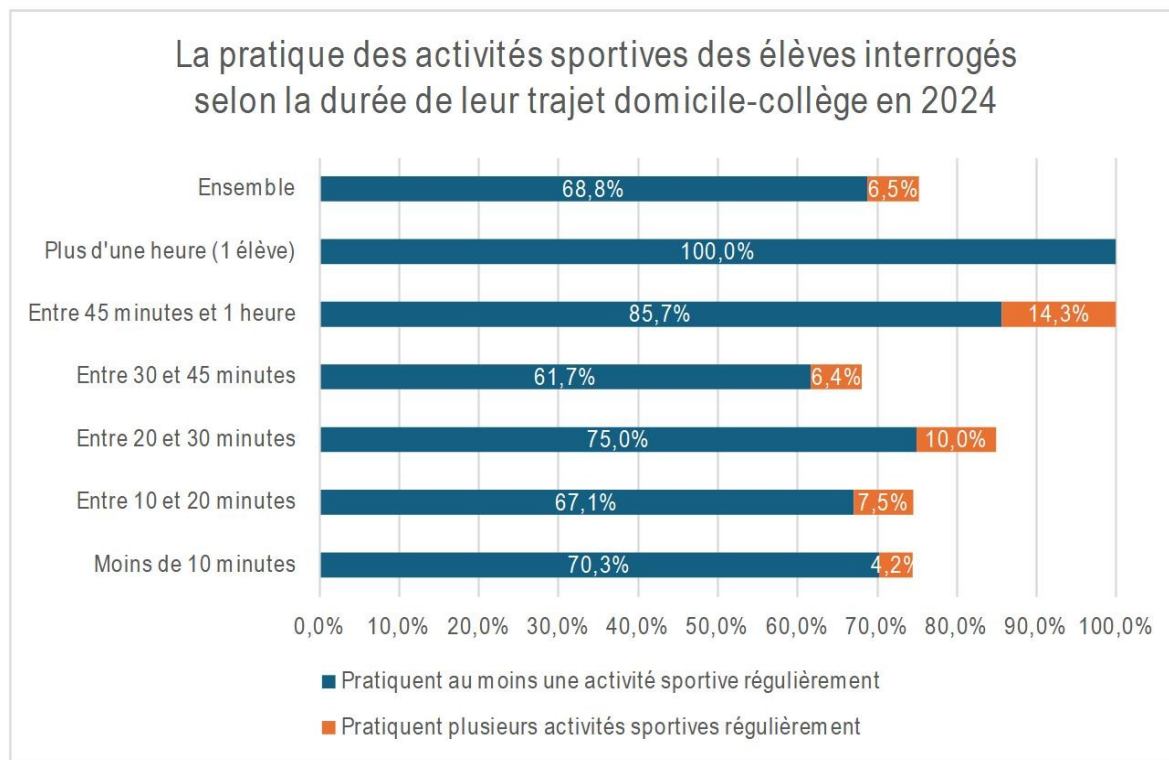
Dans un premier temps, le sociologue détaille comment « l'injustice sociale [est] générée par la distribution spatiale des services de proximité » : l'intégration sociale est freinée si les services sont exclusivement proches (*Gibout, 2021*).

Christophe Gibout mobilise ensuite la modèle des « capacités » façonné par *Amartya Sen* et *Martha Nussbaum* et prend donc un exemple qu'il a rencontré pendant son enquête : « si pour accéder à la pratique du football ou de la boxe, un jeune doit disposer d'un moyen de locomotion et/ou d'une licence sportive onéreuse pour lui ou sa famille, alors on peut dire que la relégation sociale affecte la capacité des résidents de ces quartiers à accéder à un service sportif », dans ce cas c'est la dimension géographique qui fait obstruction à la capacité des individus concernés.

Autre exemple, une famille calaisienne – l'enquête portait sur une ZUS de Calais - pour qui une licence de sport à 5€ est inaccessible financièrement, voit sa *capabilité* entravée, ici par une dimension financière (*Gibout, 2021*).

Aucun des cinq collèges étudiés au cours de ce mémoire ne se situe dans une zone urbaine sensible. Tout de même, est-il possible de voir dans la durée du trajet domicile-collège un facteur qui pourrait réduire la *capabilité*, sinon l'accessibilité, aux activités sportives et culturelles pour les élèves concernés ?

1) L'accès aux activités sportives par l'étude du temps de trajet domicile-collège



Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 107: La pratique des activités sportives des interrogés selon la durée de leur trajet

a) En proportion, les élèves les plus nombreux à faire du sport sont ceux qui ont un long trajet domicile-collège

Parmi l'ensemble des élèves, ce sont ceux qui ont un trajet d'une durée comprise entre 45 minutes et 1 heure qui sont les plus nombreux, en proportion, à pratiquer au moins une activité sportive.

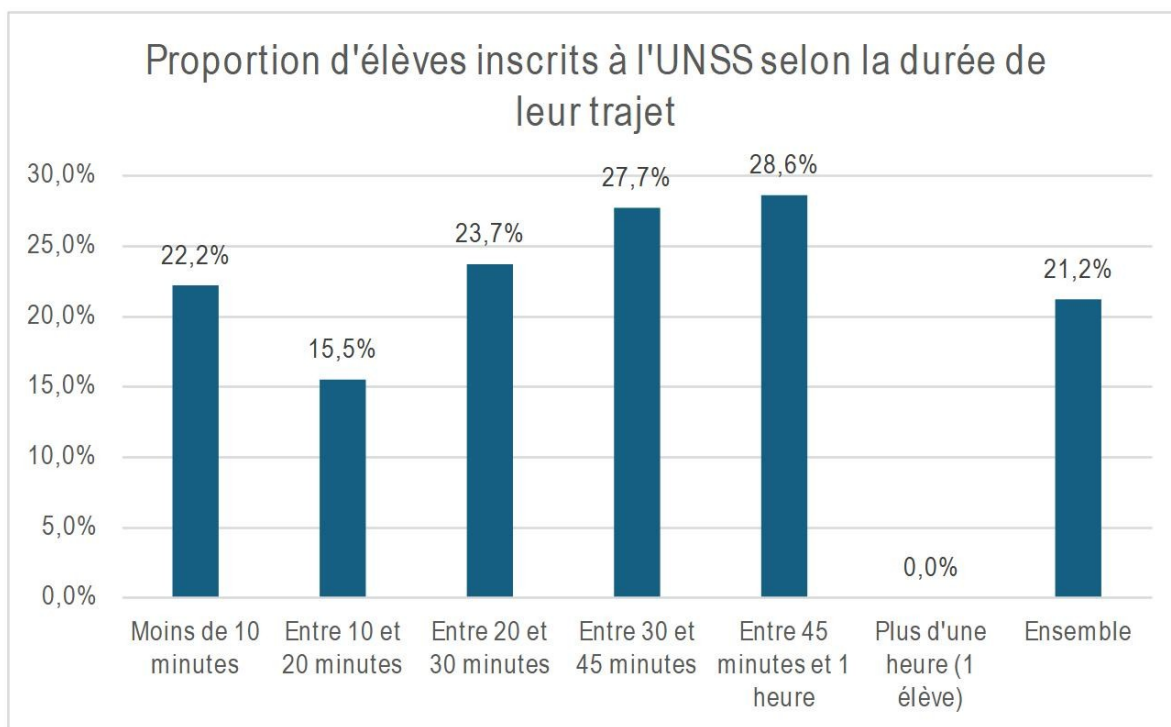
Il y a plusieurs raisons à cela. D'abord une raison arithmétique : parmi tous les élèves interrogés dans les cinq collèges étudiés, il n'y a qu'un seul élève élève qui déclare parcourir son trajet domicile-collège en plus d'une heure. De la même manière, seulement 14 élèves interrogés déclarent se rendre à leur collège entre 45 minutes et 1 heure.

Ainsi, un élève parmi ces 14 prend une proportion plus importante dans cette catégorie que dans une catégorie où il y a plus d'élèves. Dès lors, les proportions évoluent, dans un sens comme dans l'autre, plus rapidement et les écarts se creusent plus facilement.

Deuxième raison à cela, parmi ces 14 élèves, il y a 4 élèves du collège Bucaille-Charcot – soit 28 % des élèves de cette catégorie - qui y sont scolarisés pour pratiquer une option sportive. A noter que 2 de ces 4 élèves déclarent ne pas être inscrits à l'association sportive du collège.

A ce propos, troisième raison : plus le temps de trajet s'allonge, plus la proportion d'élèves inscrits à l'UNSS augmente. En effet, la proportion la plus faible d'élèves inscrits à l'UNSS est celle des élèves qui ont un trajet compris entre 10 et 20 minutes. Par la suite, plus la durée du trajet augmente, plus la proportion d'élèves inscrits à l'UNSS augmente également.

De cette manière, l'UNSS accomplit une de ses missions : rendre accessible le sport aux élèves pour qui l'accès aux activités sportives est contraignant géographiquement.



Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 108: La proportion d'élèves inscrits à l'UNSS selon la durée de leur trajet

Pourtant, il subsiste un paradoxe lorsque la pratique des activités sportives des élèves interrogés est mise en perspective avec la durée de leur trajet domicile-collège : si les plus nombreux, en proportion à faire du sport sont les élèves avec un très long temps de trajet - supérieur à 45 minutes – les élèves qui font le moins de sport sont ceux qui ont un trajet domicile-collège d'une durée comprise entre 30 et 45 minutes (figure 107).

b) En proportion, les élèves qui pratiquent le moins d'activités sportives sont ceux qui ont un trajet domicile-collège d'une durée comprise entre 30 et 45 minutes

Comment interpréter cela ? Premièrement, il faut préciser que cette situation n'est pas la même dans tous les collèges. Dans les collèges de Cherbourg, la proportion d'élèves dont le trajet dure plus d'une demie heure est plus élevée que celle de l'ensemble des élèves de ces collèges interrogés.

En revanche, il y a une vraie corrélation dans les collèges ruraux entre durée du temps de trajet et pratique des activités sportives (figure 109).

L'écart est particulièrement important parmi les élèves du collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue. Une nouvelle fois, la première raison à cet important écart – 28 points de pourcentage – est l'arithmétique : seulement 4 élèves de ce collège qui ont une pratique sportive régulière déclarent avoir un trajet domicile-collège d'une durée comprise entre 30 et 45 minutes.

Toutefois, ce faible échantillon d'élèves avec cette durée de trajet dans ce collège Guillaume Fouace traduit une vraie tendance puisqu'au collège Le Hague Dike de Beaumont-Hague et au collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg – deux autres collèges ruraux – l'écart se creuse également entre l'ensemble des élèves interrogés et ceux qui ont un long trajet quant à la pratique des activités sportives, dans des proportions bien plus faibles qu'au collège Guillaume Fouace.

Élèves dont le trajet domicile-collège dure entre 30 et 45 minutes et qui pratiquent au moins une activité sportive régulière par rapport à l'ensemble des élèves interrogés

	Bucaille-Charcot	Ingénieur Cachin	Le Hague Dike	Guillaume Fouace	Tiphaigne de la Roche
Trajet domicile-collège entre 30 et 45 minutes	81,8 %	75 %	75 %	25 %	42,9 %
Ensemble des élèves interrogés	78,9 %	71,4 %	80,2 %	53 %	58,2 %
Écart en points de pourcentage	+ 2,9	+ 3,6	-5,2	-28	- 15,3

Lecture : 81,8 % des élèves du collège Bucaille-Charcot dont le trajet domicile-collège dure entre 30 et 45 minutes pratiquent au moins une activité sportive régulière. C'est le cas de 78,9 % des élèves interrogés dans ce collège. L'écart est donc de +2,9 points de pourcentage.

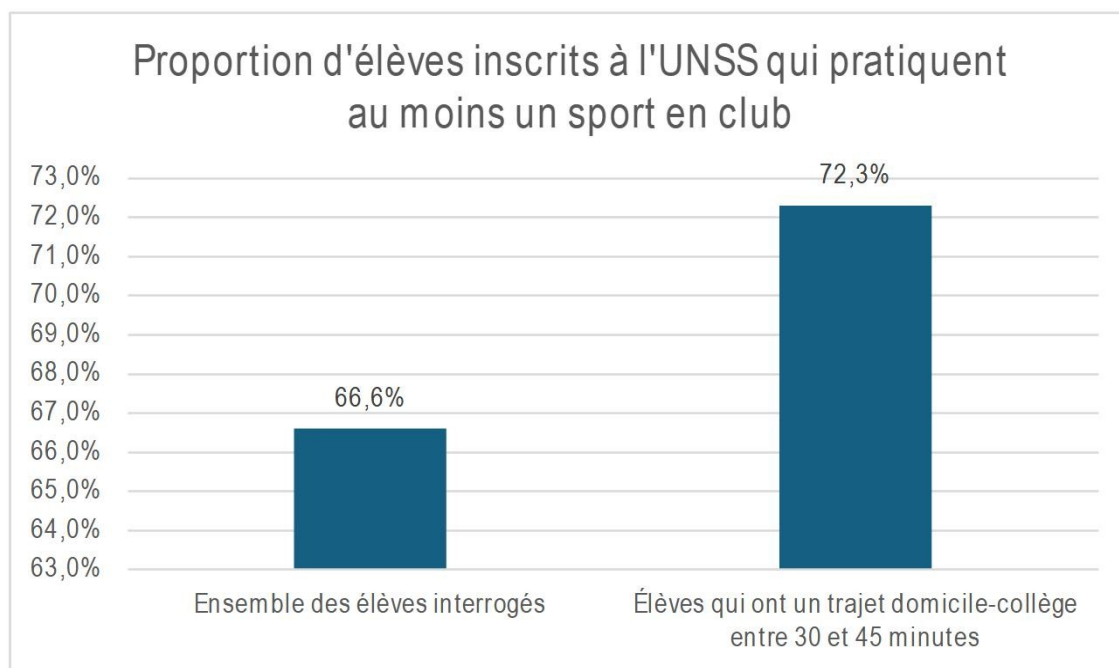
Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 109: La proportion d'élèves dont le trajet domicile-collège dure entre 30 et 45 minutes et qui pratiquent au moins une activité sportive régulière par rapport à l'ensemble des élèves interrogés par collège

Précédemment, il a été vu que plus le trajet était long, plus la proportion d'élèves inscrits à l'UNSS augmentait. Or, s'il y a plus d'élèves, en proportion, à avoir un trajet qui dure entre 30 et 45 minutes et à être inscrits à l'association sportive de leur collège, leur proportion à pratiquer du sport en club en plus de l'UNSS est également plus élevée que celle de l'ensemble des élèves.

Cela signifie que, globalement, l'UNSS attire les élèves qui ont un long temps de trajet domicile-collège, et qui, généralement, pratiquent déjà au moins un sport en club (plus de 7 sur 10).



Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 110: La proportion d'élèves inscrits à l'UNSS qui pratiquent au moins un sport en club

c) La pratique du sport est perçue différemment selon les classes sociales

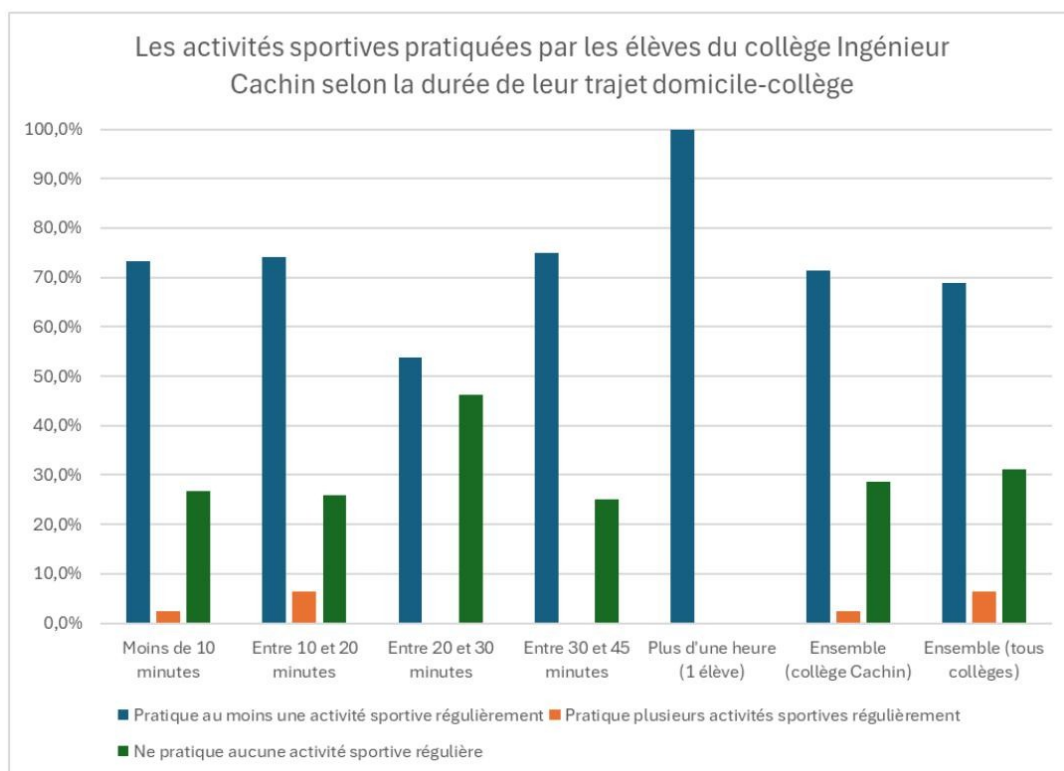
Pour rappel, dans la partie 2 de ce mémoire de recherche, il a été montré que plus de 4 enfants issus de catégories socio-professionnelles défavorisées sur 10 ne pratiquent aucune activité sportive régulière alors que ce n'est le cas que de 1 enfant de catégories socio-professionnelles sur 10. De plus, il avait été vu que les enfants des catégories socio-professionnelles moyennes et défavorisées avaient globalement un trajet domicile-collège un peu plus long que les autres.

Au-delà de cette plus grande propension des familles de CSP très favorisées à faire pratiquer une activité sportive ou plus à l'heure, la pratique du sport est perçue différemment selon la position de chacun dans l'espace social. Au micro de *France Culture*, le sociologue *Bernard Lahire*, explique que les familles de CSP favorisées perçoivent le sport comme un moyen de transmettre les valeurs de la compétition à leur enfant – se surpasser, faire les efforts pour être le meilleur... Des valeurs qui font partie de la « pédagogie invisible » transmise à leurs enfants et qui les initient au fonctionnement du système scolaire. A l'opposé, les classes moyennes ont une autre vision des activités sportives « la compétition on en veut pas, on préfère que notre enfant soit heureux ». (*Lahire*, 2019)

Pour illustrer ce propos en revenant vers les cinq collèges étudiés, il est possible de se tourner vers le collège Ingénieur Cachin où les 13 élèves qui ont un trajet domicile-collège d'une durée comprise entre 20 et

30 minutes se révèlent être ceux qui cumulent des difficultés sociales. Leurs parents sont tous issus de catégories socioprofessionnelles moyennes ou défavorisées, 60 % d'entre eux déclarent vivre en HLM, 1 élève vit en foyer et 3 vivent dans des familles monoparentales.

Ainsi, même si ce ne sont pas eux qui sont les plus éloignés géographiquement du collège, les élèves qui mettent entre 20 et 30 minutes pour se rendre au collège Ingénieur Cachin sont les plus nombreux, en proportion, à ne pratiquer aucune activité sportive régulière (figure 111).



Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 111: Les activités sportives pratiquées par les élèves du collège Ingénieur Cachin interrogés, selon la durée de leur trajet domicile-collège

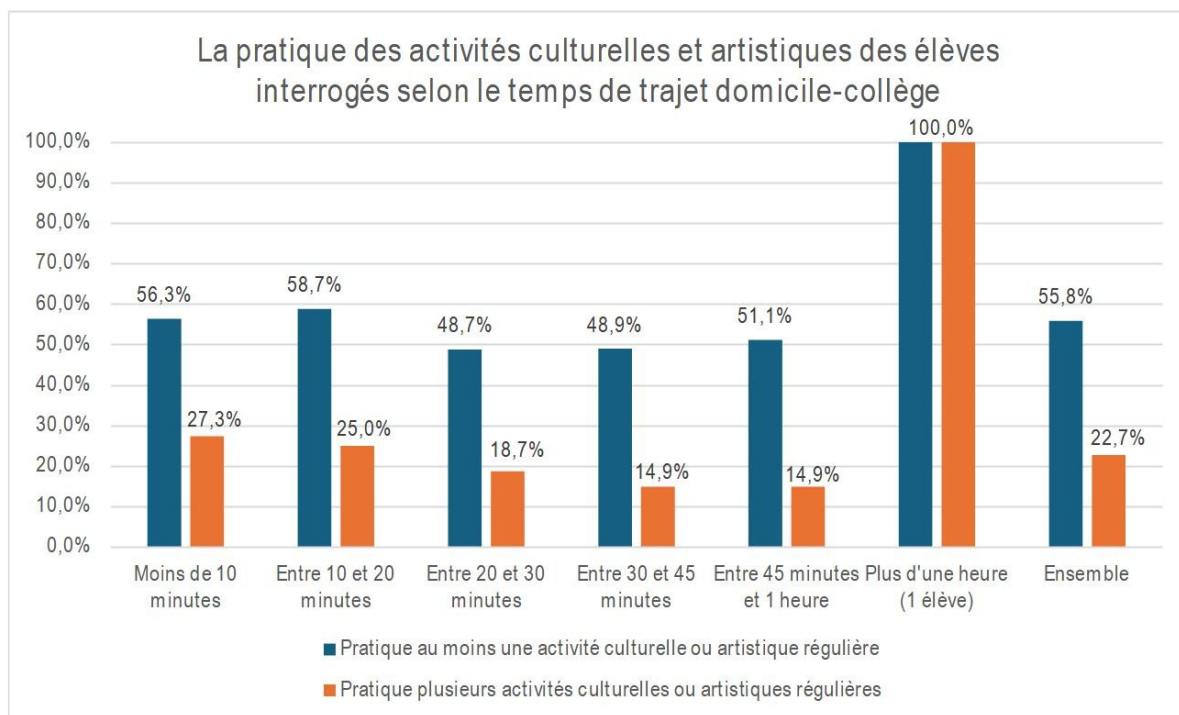
En gardant l'exemple du collège Ingénieur Cachin, il est également possible de constater que le temps de trajet domicile-collège influence la pratique des activités sportives des élèves : aucun élève dont le trajet est supérieur à 20 minutes ne pratique plusieurs activités sportives régulières.

Premier enseignement qu'il est possible de déduire de cette situation : cumulé à des difficultés sociales importantes, le trajet domicile-collège, une fois qu'il dépasse un certain seuil – ici 20 minutes – réduit l'accessibilité des jeunes aux activités sportives.

Cette combinaison d'un temps de trajet, qui commence à être plutôt long, avec une accumulation de difficultés sociales – santé, logement, intégration... - explique pourquoi les élèves qui effectuent leur trajet domicile-collège entre 20 et 30 minutes sont ceux qui pratiquent le moins d'activités sportives, alors que d'autres élèves, dont le trajet domicile-collège dure plus longtemps, sont plus nombreux en proportion à pratiquer au moins une activité sportive.

2) L'accès aux activités culturelles et artistiques par l'étude du temps de trajet domicile-collège

Les pratiques culturelles sont-elles aussi influencées par le trajet domicile-collège ? Vis-à-vis de la pratique des activités sportives, d'autres tendances se dégagent...



Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 112: La pratique des activités culturelles et artistiques des élèves interrogés selon le temps de trajet domicile-collège

a) En proportion, les élèves qui pratiquent le plus d'activités culturelles et artistiques sont ceux dont le trajet dure moins de 20 minutes

Pour rappel, dans la partie 2 de ce mémoire de recherche, il avait été montré que les élèves des collèges de Cherbourg – Bucaille-Charcot et Ingénieur Cachin – pratiquent plus d'activités culturelles que les élèves des collèges ruraux.

A la vue du graphique ci-dessus (figure 112), une corrélation claire apparaît : la proportion d'élèves « multiculturels », ceux qui pratiquent plusieurs culturelles ou artistiques, chute lorsque la durée du trajet domicile-collège s'accroît. Il y a notamment un écart de sept points de pourcentage entre la proportion d'élèves dont le trajet dure entre 10 et 20 minutes qui pratiquent plusieurs activités culturelles et artistiques et les élèves dont le trajet dure entre 20 et 30 minutes.

Il est possible également de remarquer que les élèves dont le trajet domicile-collège est inférieur à 20 minutes sont plus nombreux, en proportion, à pratiquer au moins une activité culturelle. Toutefois, ce phénomène n'est pas vérifié dans tous les collèges étudiés (figure 113).

En effet, à l'exception des élèves du collège Guillaume Fouace, tous les élèves dont le trajet domicile-collège est d'une durée inférieure à 10 minutes et qui pratiquent au moins une activité culturelle présentent une proportion plus faible que l'ensemble des élèves de leur collège.

Les écarts en points de pourcentage sont plus ou moins élevés. Si au collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg il y a moins d'un point de pourcentage d'écart entre les élèves qui ont un trajet domicile-collège très court et l'ensemble des élèves interrogés concernant la pratique d'au moins une activité culturelle, au collège Bucaille-Charcot de Cherbourg cet écart monte à 23 points de pourcentage.

Au sujet des élèves dont le trajet domicile-collège dure entre 10 et 20 minutes, une nouvelle fois des différences apparaissent entre les collèges. Les élèves des collèges Ingénieur Cachin Bucaille-Charcot et Le Hague Dike – qui, soit dit en passant, sont les collèges les plus proches des équipements culturels – dont le trajet dure entre 10 et 20 minutes pratiquent plus d'activités culturelles que les élèves de ces collèges dont le trajet dure moins de 10 minutes. Inversement, dans les collèges plus éloignés des équipements culturels – Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue et Tiphaigne de la Roche de Montebourg – les élèves dont le trajet est compris entre 10 et 20 minutes sont moins nombreux, en proportion, à pratiquer au moins une activité culturelle que les élèves dont le trajet est inférieur à 10 minutes.

La pratique des activités culturelles par les élèves dont le trajet domicile-collège dure moins de 20 minutes par collège

	Bucaille-Charcot	Ingénieur Cachin	Le Hague Dike	Guillaume Fouace	Tiphaigne de la Roche
Proportion d'élèves dont le trajet est inférieur à 10 minutes qui pratiquent au moins une activité culturelle	48,1 %	63,4 %	43,5 %	80,8 %	48,6 %
Ensemble des élèves interrogés	71,3 %	72,2 %	54,6 %	61,9 %	49,3 %
Écart en points de pourcentage	- 23,2	- 8,8	- 10,9	+ 18,8	- 0,7
Proportion d'élèves dont le trajet dure entre 10 et 20 minutes qui pratiquent au moins une activité culturelle	76,7 %	67,7 %	57,1 %	50 %	45,5 %
Ensemble des élèves interrogés	71,3 %	72,2 %	54,6 %	61,9 %	49,3 %
Écart en points de pourcentage	+ 5,4	- 4,5	+ 2,5	- 11,9	- 3,8

Lecture : 48,1 % des élèves du collège Bucaille-Charcot dont le trajet dure moins de 10 minutes pratiquent au moins une activité culturelle. C'est 23,2 points de pourcentage de moins que la proportion de l'ensemble des élèves interrogés dans ce collège, 71,3 %.

Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

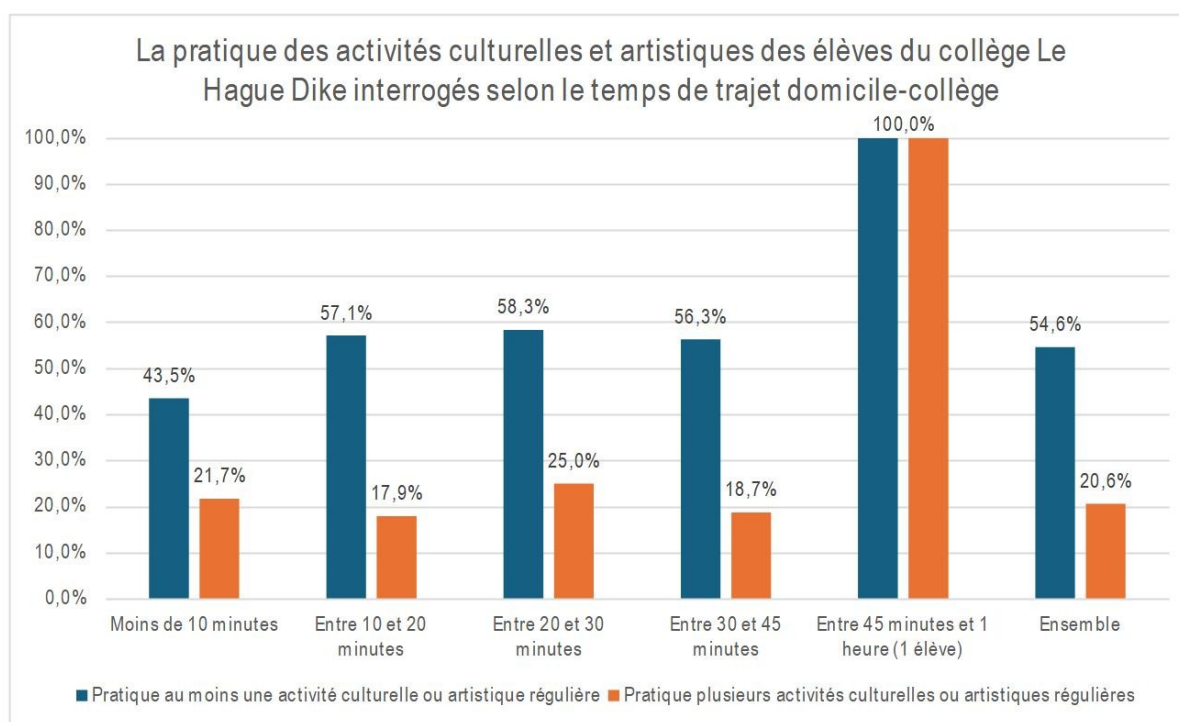
Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED IT

Figure 113: La pratique des activités culturelles par les élèves dont le trajet domicile-collège dure moins de 20 minutes par collège

A noter que le collège Le Hague Dike se distingue : ce sont les élèves qui parcourent leur trajet domicile-collège en moins de 10 minutes qui sont les moins nombreux, en proportion, à pratiquer au moins une activité culturelle. Autrement, les écarts sont très restreints entre les catégories de temps de trajet pour les élèves de ce collège : 57,1 % des élèves dont le trajet domicile-collège dure entre 10 et 20 minutes et 56,3 % des élèves qui se rendent au collège entre 30 et 45 minutes.

Il est intéressant de noter que dans La Hague, les élèves issus de familles « moyennes » ou « défavorisées » habitent en partie à Beaumont-Hague ou dans une commune associée limitrophe (rappel figure 88).

Néanmoins, cette homogénéité des proportions d'élèves à pratiquer au moins une activité culturelle ou artistique quelle que soit la durée de leur trajet domicile-collège est également en partie due à la densité, la quantité et la qualité des équipements culturels dans la Hague – école de musique, réseau de 12 médiathèques, sites culturels... Ainsi, une nouvelle fois, le développement économique de La Hague grâce au nucléaire se fait ressentir positivement sur les pratiques culturelles extra-scolaires des élèves (figure 114).



Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 114: Les activités culturelles et artistiques des élèves du collège Le Hague Dike selon la durée de leur trajet domicile-collège

b) Plus la durée du trajet s'allonge, plus la proportion d'élèves qui pratiquent plusieurs activités culturelles décroît

Deuxième constat réalisable à partir de la figure 112 : en proportion, les élèves qui pratiquent le moins plusieurs activités culturelles sont ceux dont le trajet dure entre 20 et 45 minutes.

Première explication à cela : de la même manière qu'il vient d'être démontré que les élèves les plus éloignés des équipements culturels sont moins nombreux à pratiquer au moins une activité culturelle, ils sont également moins nombreux, au prorata, à pratiquer plusieurs activités culturelles.

Seconde explication : il y a plus d'enfants de familles nombreuses parmi ceux qui ont un trajet d'une durée supérieure à 20 minutes. Pour rappel, dans le chapitre 3 de la partie 2, il avait été exposé que ces enfants de familles nombreuses pratiquent moins d'activités culturelles que les autres.

Ainsi, parmi les 5 élèves qui déclarent mettre entre 30 et 45 minutes pour se rendre à leur collège et qui vivent avec plus de 3 frères et sœurs, aucun ne pratique une activité culturelle régulière. A titre de comparaison, parmi les 6 élèves dont le trajet domicile-collège dure moins de 10 minutes et qui vivent avec plus de 3 frères et sœurs, la moitié pratique une activité culturelle. 8 des 13 élèves (61%) dont le trajet pour aller au collège dure entre 10 et 20 minutes et qui vivent avec plus de 3 frères et sœurs pratiquent au moins une activité culturelle régulière.

Cette comparaison démontre que pour les familles nombreuses, un trajet domicile-collège plus court peut faciliter la pratique d'activités culturelles.

c) Les activités culturelles sont pratiquées différemment selon les classes sociales

Pour rappel, dans la partie 2, il a été avancé que les enfants de catégories socio-professionnelles défavorisées pratiquent moins d'activités culturelles et artistiques. Au-delà de cette pratique moins élevée des activités culturelles et artistiques par les classes défavorisées, ce ne sont pas les mêmes activités culturelles et artistiques qui sont pratiquées selon les différentes classes sociales.

Dès la fin des années 1970, *Pierre Bourdieu* exposait dans *La Distinction* que « l'accès à certaines pratiques culturelles [telles que le théâtre, le musée, les galeries] est inégal selon les classes sociales ».

Depuis, ce modèle de la distinction a été approfondi (*Glevarec et Pinet, 2013*) : « l'axe de la stratification sociale des pratiques culturelles demeure premier dans la structuration sociale des pratiques culturelles, le second, chez *Pierre Bourdieu* celui de la différenciation selon le rapport des possessions culturelles ou économiques, est dorénavant un axe de l'âge. »

En suivant cette idée, les pratiques culturelles des adolescents sont d'abord orientées par la position sociale de leur famille, puis par les codes, les habitudes, les préférences culturelles de leur génération.

Sur l'antenne de *France Culture*, en 2019, *Bernard Lahire* apportait une nouvelle nuance au modèle de la distinction : « l'espace social est un *continuum*, il vaut mieux penser en terme d'espace social différencié plutôt qu'en classes sociales purement séparées ». Il développait ensuite que le rapport au langage et à l'écrit est différencié selon le milieu social, en raison de la transmission à l'intérieur des familles du capital culturel. Une transmission qui s'effectue au sein des familles notamment par les activités culturelles pratiquées par les enfants. (*Lahire, 2019*)

Pour analyser ces théories, il est nécessaire d'observer les réponses des élèves interrogés. Comme pour l'exemple des activités sportives dans le chapitre précédent, il est possible de se tourner à nouveau vers le Ingénieur Cachin. Pour rappel, dans ce collège, les élèves dont le trajet domicile-collège dure entre 20 et 30 minutes cumulent des difficultés sociales – catégories socio-professionnelles des parents, familles monoparentales, logement en HLM...

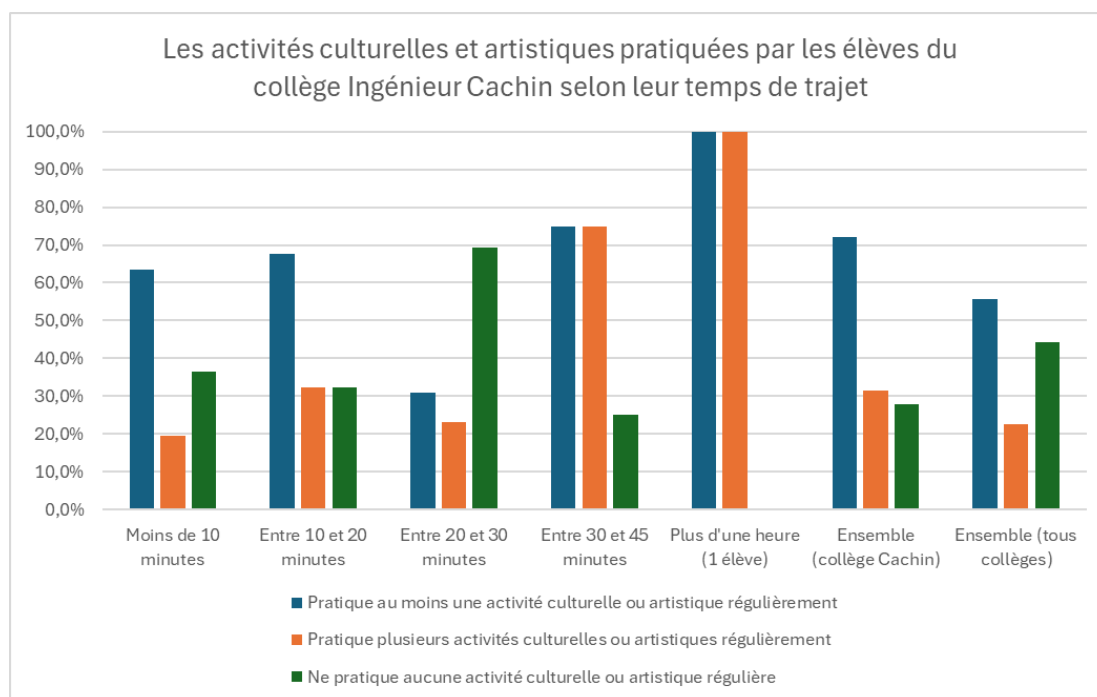


Figure 115: Les activités culturelles et artistiques pratiquées par les élèves du collège Ingénieur Cachin selon leur temps de trajet

Une nouvelle fois, ces 13 élèves se démarquent comme étant les plus nombreux, en proportion, à ne pratiquer aucune activité culturelle. Pour appuyer les propos des sociologues cités précédemment, il faut noter que aucun de ces 13 élèves ne déclare se rendre au cinéma ou au théâtre. Pourtant, ce ne sont pas ces équipements qui manquent à proximité du collège Cachin...

In fine, il est possible de retenir, comme pour les activités sportives, que lorsque le temps de trajet domicile-collège dépasse un certain seuil et qu'il est cumulé à des difficultés sociales, il constitue un frein à la pratique des activités culturelles.

Au cours de ce chapitre, il a d'abord été démontré que le trajet domicile-collège influence les pratiques des activités sportives des élèves. En effet, si la proportion d'élèves qui pratiquent au moins une activité sportive la plus élevée est celle des élèves dont le trajet est supérieur à 45 minutes, il s'agit d'un trompe-l'œil. La première cause à cela est arithmétique, la deuxième est la raison de pourquoi ces élèves ont un long trajet (au collège Bucaille-Charcot il s'agit d'élèves qui viennent pour suivre une option sportive), la troisième est la proportion des élèves inscrits à l'UNSS qui croît avec le temps de trajet.

Il a ensuite été signalé que les élèves les moins nombreux, en proportion, à pratiquer une activité sportive sont ceux dont le trajet dure entre 30 et 45 minutes, même si tous les collèges ne sont pas dans ce cas de figure.

Quant à la pratique des activités culturelles, de la même manière que pour les activités sportives, il a été montré que plus le temps de trajet domicile-collège s'allongeait, plus la proportion d'élèves à pratiquer une activité culturelle, et encore plus à pratiquer plusieurs activités culturelles, diminuent.

D'abord en raison de l'éloignement de ces élèves vis-à-vis des équipements culturels, ensuite parce que ces élèves au temps de trajet plus long sont plus souvent des enfants de familles nombreuses.

Il a également été souligné que les activités sportives et les activités culturelles n'étaient pas perçues de la même manière selon les classes sociales, tel que l'explique *Bernard Lahire*. Ainsi, si les familles de CSP favorisées voient le sport comme un moyen d'amener leur enfant vers les valeurs de la compétition, les familles des classes moyennes perçoivent plutôt le sport comme un loisir. (*Lahire, 2019*)

Les approches de quelques sociologues ont également été mobilisées au sujet des pratiques culturelles. Dès *Pierre Bourdieu*, il a été mis en exergue que les pratiques culturelles et les activités culturelles et artistiques n'étaient pas les mêmes selon le milieu social de chaque famille.

Ainsi, en joignant tous ces travaux de sociologues au travail de *Christophe Gibout* – évoqué en introduction de ce chapitre – il a été possible de se pencher tout particulièrement sur une situation assez parlante parmi les réponses des élèves du collège Ingénieur Cachin interrogés.

Effectivement, même si ce collège ne se situe pas en Zone Urbaine Sensible à l'image des territoires de recherche de *Christophe Gibout*, sa carte scolaire comprend le quartier prioritaire de la ville « Maupas – Hautmarais – Brèche du Bois ».

En outre, les élèves qui ont un trajet domicile-collège d'une durée comprise entre 20 et 30 minutes pour se rendre à ce collège sont des élèves qui cumulent plusieurs difficultés sociales : catégories socioprofessionnelles des parents, conditions de logement, situation familiale...

Leurs réponses au questionnaire sont sans appel : il s'agit des élèves les plus nombreux, en proportion, à ne pratiquer aucune activité sportive et à ne pratiquer aucune activité culturelle ou artistique. Pourtant, les équipements sportifs et culturels ne sont pas particulièrement éloignés du collège Ingénieur Cachin, ni du quartier du Maupas.

Dès lors, en partant de l'exemple de ces élèves, il est possible d'affirmer que lorsque sa durée dépasse un certain seuil – qui peut varier – et qu'il est conjugué à une accumulation de difficultés sociales, le trajet domicile-collège peut constituer un obstacle à la pratique des activités sportives et culturelles.

En d'autres termes, des conditions difficiles d'accès au collège peuvent compliquer l'accessibilité à des activités sportives, culturelles ou artistiques.

Pour reprendre le modèle des *capabilités* mis en place par *Amartya Sen* et *Martha Nussbaum*³³ : lorsqu'un trajet domicile-collège s'allonge et qu'il s'additionne à une accumulation de difficultés sociales, il peut avoir comme effet de réduire les *capabilités* des adolescents concernés à pratiquer des activités sportives et des activités culturelles ou artistiques.

Désormais, après avoir abordé les conséquences que peut avoir le temps de trajet domicile-collège dans la vie des élèves en dehors du collège, il est temps de réfléchir aux conséquences que le trajet domicile-collège peut avoir sur le rôle d'élève.

33 Définition du concept des « capabilités » page 146

Chapitre 2 : Les conséquences de ces inégalités d'accès au collège et aux activités sportives et culturelles sur le rôle d'élève

Au-delà de l'influence qu'il peut avoir dans la vie des élèves en dehors du collège, le temps de trajet domicile-collège intervient-il sur leur rôle d'élève ? Par rôle d'élève, il est entendu leurs leçons, leurs notes, et leurs idées d'orientation après la troisième.

Afin de mesurer cela, le modèle des « capacités » développé par *Amartya Sen* et *Martha Nussbaum* sera de nouveau mobilisé. Dans un premier temps, il sera vu si le temps de trajet domicile-collège diminue les « capacités » des élèves dans la réalisation de leurs devoirs.

Dans un second temps, une réflexion sur la manière dont le trajet domicile-collège a des effets dans les notes qu'obtiennent les élèves au collège sera proposée.

Enfin, dans un troisième temps, l'analyse sera portée sur la manière dont le trajet domicile-collège agit sur l'orientation des collégiens après la classe de 3ème.

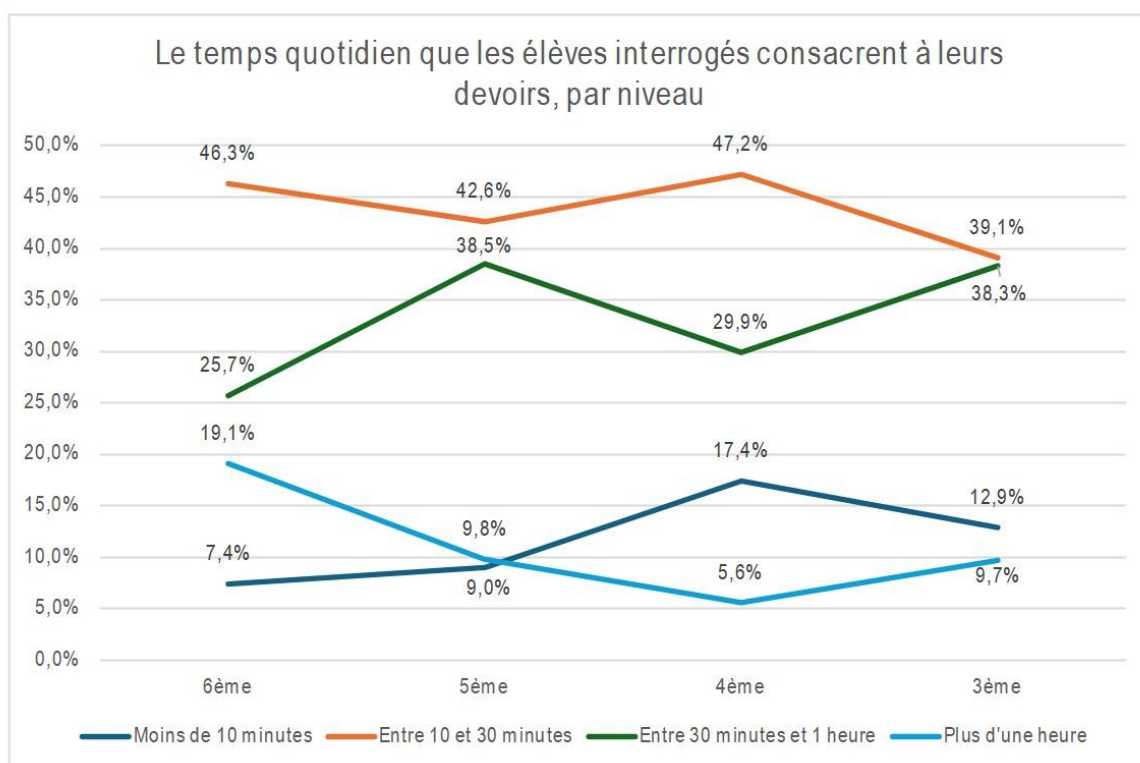
1) Le trajet domicile-collège agit sur le temps que les élèves accordent à leurs devoirs

De manière arithmétique : une journée dure 24h, plus le trajet domicile-collège occupe du temps parmi ces 24 heures, moins l'adolescent aura de temps à accorder à d'autres activités. Dans le chapitre précédent, il a été vu que, globalement, les élèves dont le trajet domicile-collège est long, pratiquent moins d'activités sportives et culturelles. Est-ce la même chose pour le temps qu'ils accordent à leurs devoirs ?

a) Les élèves de 6ème accordent plus de temps à leurs devoirs

Près d'un élève de 6ème sur 5 passe plus d'une heure par jour à faire ses leçons. Au fil de la scolarité, les élèves accordent légèrement moins de temps à la réalisation de leurs leçons. Plusieurs raisons à cela : manque de temps, manque d'envie – la flemme revient régulièrement comme raison -, la fatigue, s'occuper des frères et sœurs, aider les parents, sentiment d'échec face aux exercices, manque d'aide, ou encore sentiment de ne pas avoir besoin de s'y éterniser...

Entre la 4ème et la 3ème, le temps accordé aux devoirs par les élèves repart à la hausse, certainement en raison de l'échéance du brevet à la fin de l'année scolaire.



Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 116: Le temps accordé par jour des élèves interrogés à leurs devoirs, selon leur niveau

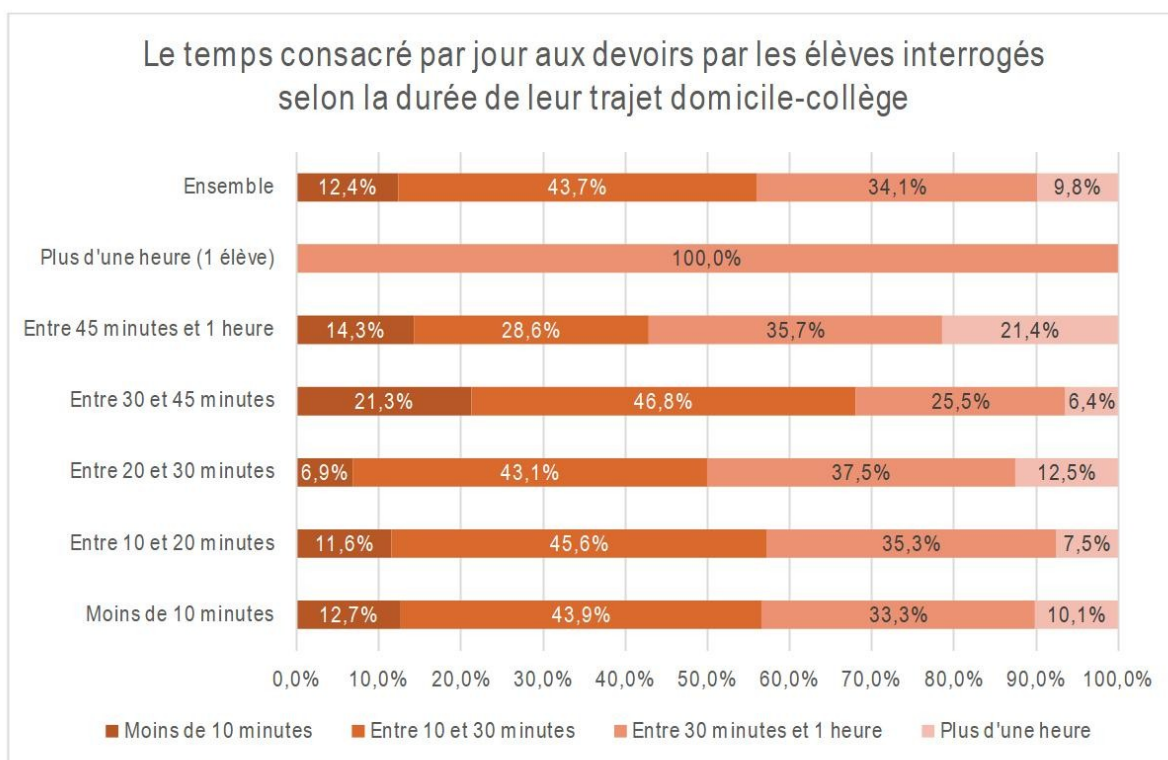
Cette plus grande propension des 6èmes à occuper plus de leur temps à leurs devoirs impose un biais à l'enquête lorsqu'il s'agit de comparer les collèges étudiés sur ce point. En effet, au collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg, pour des raisons d'organisation, le questionnaire a été distribué à deux classes de 5ème, de 4ème et de 3ème mais à aucune de 6ème. Par conséquent, aucun élève de 6ème n'y a été interrogé.

Au collège Bucaille-Charcot, parmi les 79 élèves interrogés, se trouvent seulement 8 élèves de 6ème. Une nouvelle fois, cela est dû à des raisons d'organisation et afin de faciliter la transmission du questionnaire dans ces collèges, en dérangeant le moins possible ces collèges.

b) Le temps de trajet domicile-collège n'a pas les mêmes effets sur le temps que les élèves consacrent à leurs devoirs selon les collèges

Tous collèges, et tous niveaux confondus, ce sont les élèves dont le trajet est compris entre 45 minutes et 1 heure qui sont les plus nombreux, en proportion, à consacrer plus de 30 minutes par jour à leurs devoirs (57,4%).

Pourtant, les élèves qui ont un trajet domicile-collège compris entre 30 et 45 minutes et entre 45 minutes et 1 heure sont, en proportion, plus nombreux que les autres à consacrer moins de 10 minutes par jour à leurs devoirs.



Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 117: Le temps consacré aux devoirs par les élèves interrogés, selon la durée de leur trajet

Afin d’y voir plus clair, opposer deux catégories dans chaque collège peut être intéressant : ceux qui accordent moins d’une demie heure à leurs devoirs par jour, et ceux qui y accordent plus d’une demie heure.

Deux tendances parmi les cinq collèges étudiés. Pour les élèves des collèges Bucaille-Charcot, Ingénieur Cachin et Le Hague Dike, la proportion d’élèves qui accordent plus d’une demie heure par jour à leurs devoirs est globalement croissante avec la durée du trajet domicile-collège.

Dans ces trois collèges, les élèves dont le trajet dure entre 20 et 30 minutes sont plus nombreux, en proportion, à occuper plus de 30 minutes par jour à la réalisation de leurs devoirs que les élèves dont le trajet dure moins de 10 minutes.

A noter également qu’au-delà d’une demie heure de trajet, dans ces trois collèges, la proportion d’élèves qui consacrent plus de 30 minutes à leurs leçons diminue pour ceux dont le trajet dure entre 30 et 45 minutes, avant de repartir à la hausse pour les élèves des collèges Bucaille-Charcot et Le Hague Dike dont le trajet dure entre 45 minutes et 1 heure.

A l’opposé, les élèves des collèges Guillaume Fouace et Tiphaigne de la Roche ont tendance à accorder moins de temps à leurs devoirs lorsque leur trajet s’allonge. Par exemple, la proportion d’élèves à réaliser leurs devoirs en plus de 30 minutes est trois fois plus faible chez les élèves du collège Guillaume Fouace dont le trajet dure entre 20 et 30 minutes par rapport à ceux dont le trajet dure moins de 10 minutes.

A noter que pour ces deux collèges, la proportion d'élèves à accorder plus de 30 minutes à leurs leçons augmente chez la catégorie d'élèves dont le trajet est le plus long, à l'instar des exemples précédemment cités des collèges Bucaille-Charcot et Le Hague Dike.

**Proportion d'élèves qui accordent plus de 30 minutes à leurs devoirs
selon la durée du trajet domicile-collège, par collège**

Durée du trajet	Ensemble	Bucaille-Charcot	Ingénieur Cachin	Le Hague Dike	Guillaume Fouace	Tiphaigne de la Roche
Moins de 10 minutes	43,1 %	54 %	37,5 %	45,6 %	50 %	41,1 %
Entre 10 et 20 minutes	42,8 %	43,3 %	43,3 %	48,2 %	46,4 %	37,7 %
Entre 20 et 30 minutes	50 %	66,6 %	46,2 %	55,6 %	16,6 %	38,5 %
Entre 30 et 45 minutes	31,9 %	54,5 %	0 %	37,5 %	25 %	28,6 %
Entre 45 minutes et 1 heure	57,1 %	60 %	Aucun élève	100 %	Aucun élève	55,5 %
Plus d'une heure	100 %	Aucun élève	100 %	Aucun élève	Aucun élève	Aucun élève

Lecture : 43,1 % des élèves interrogés dont le trajet est inférieur à 10 minutes accordent plus de 30 minutes à leurs devoirs.

Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

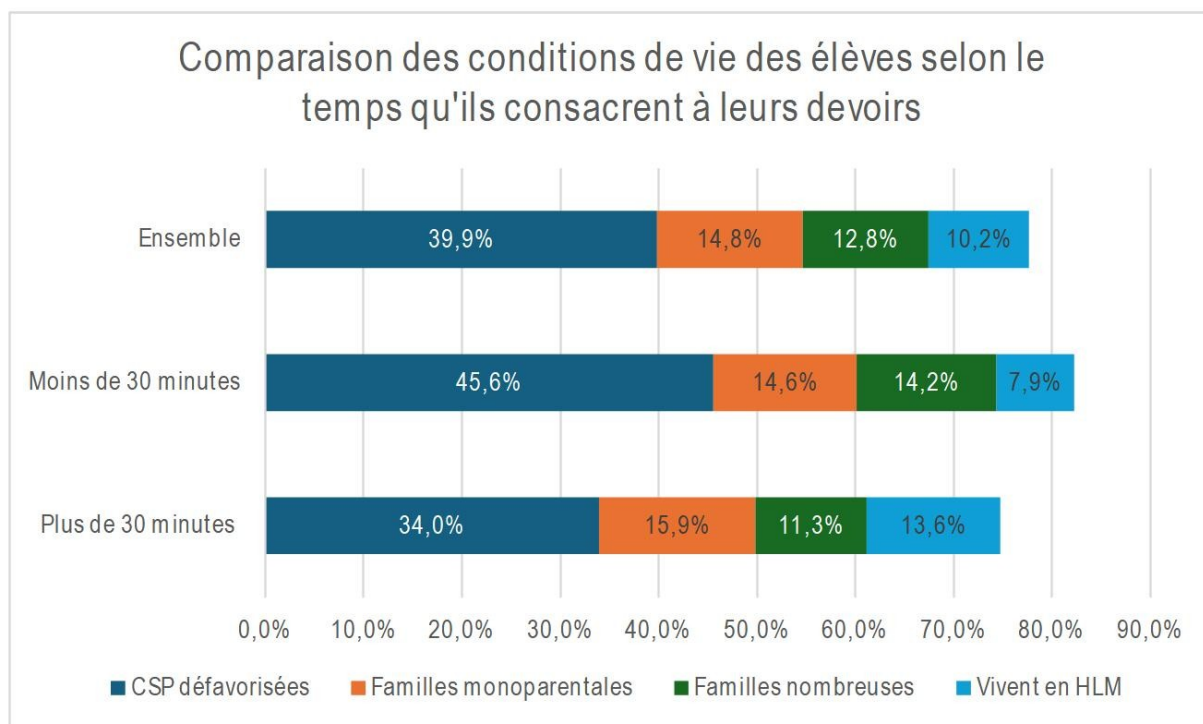
Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 118: La proportion d'élèves qui accordent plus de 30 minutes à leurs devoirs par jour selon la durée du trajet domicile-collège, par collège

Ainsi, si la durée du trajet domicile-collège influence différemment le temps consacré aux devoirs par les élèves selon leur collège, il est imaginable de penser que des facteurs sociaux agissent plus directement.

c) Les difficultés sociales ont des répercussions sur le temps consacré aux devoirs

Pour rappel, les facteurs sociaux qui ont le plus d'effets dans la scolarité des élèves sont le milieu socio-culturel de la famille de l'élève, la structure familiale et les conditions de logement dans lesquelles il vit. Ces facteurs agissent-ils directement sur le temps que les élèves interrogés accordent à leurs devoirs ?



Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 119: Comparaison des conditions de vie des élèves selon le temps qu'ils consacrent à leurs devoirs

En opposant les élèves qui accordent plus d'une demie heure par jour à leur devoirs et ceux qui y accordent moins d'une demie heure, émerge le fait que les élèves qui passent moins d'une demie heure par jour sont ceux dont les parents sont le plus souvent issus de catégories socio-professionnelles défavorisées, l'écart est de 11,6 points de pourcentage par rapport aux élèves qui accordent plus d'une heure quotidienne à leurs devoirs. Ils se révèlent également être plus fréquemment issus de familles nombreuses.

En revanche, ils se révèlent être moins nombreux à être issus de familles monoparentales et à vivre en HLM que les autres élèves.

Pour se rendre compte de la puissance des facteurs sociaux sur la manière dont les élèves font leur devoir, il devient plus intéressant de se pencher particulièrement sur les élèves qui accordent moins de 10 minutes à leurs devoirs (figure 120).

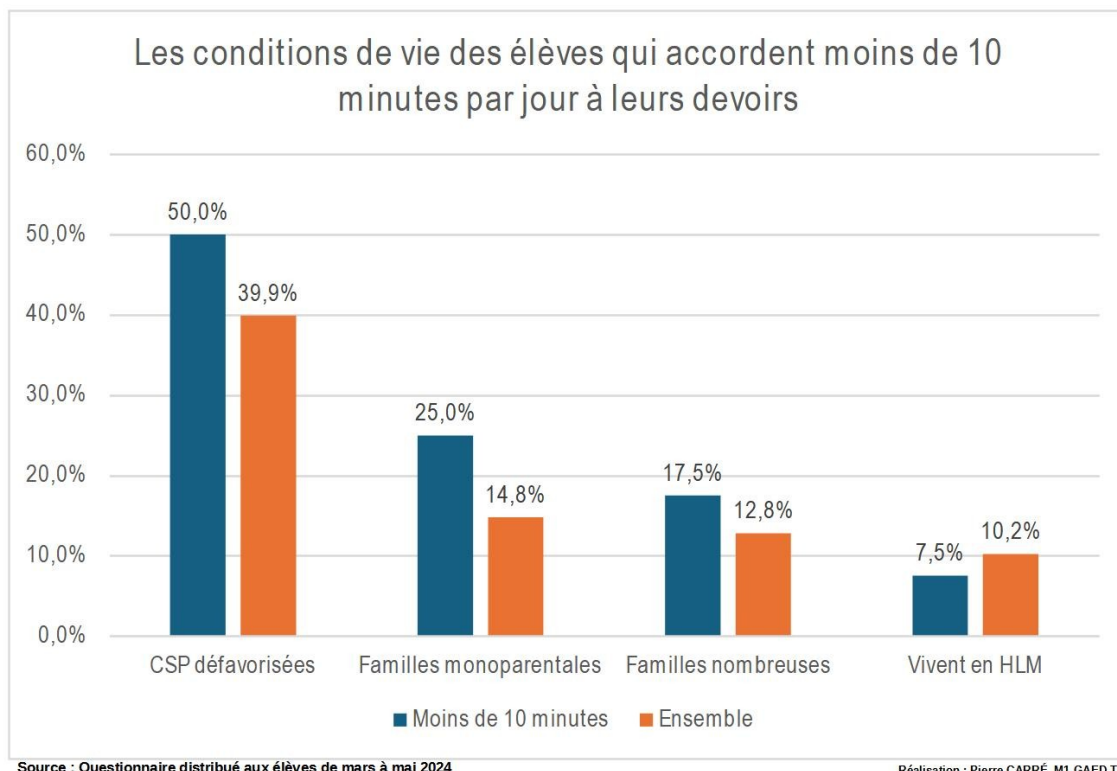


Figure 120: Les conditions de vie des élèves qui accordent moins de 10 minutes par jour à leurs devoirs

Parmi les élèves qui accordent moins de 10 minutes par jour à leurs leçons, les enfants de CSP défavorisées et de familles nombreuses se retrouvent encore plus nombreux, en proportion, que parmi ceux qui occupent moins d'une demie heure à leurs leçons.

Ils se retrouvent également plus nombreux, en proportion, à être issus de familles monoparentales – plus de 10 points de pourcentage d'écart. Autrement dit, ils sont encore plus nombreux, au prorata, à cumuler les difficultés sociales. Par contre, une fois encore, ils sont moins nombreux à vivre en HLM.

Lorsqu'il est demandé à ces élèves pourquoi ils ne consacrent pas plus de temps à leurs leçons, nombre d'entre eux répondent qu'ils ont « autre chose à faire » - 53 % - ou qu'ils n'ont « pas besoin de plus de temps » - 45 %. D'un autre côté, ils sont quelques uns à déclarer « s'occuper de [leur] petit frère ou petite sœur » - 8 % - ou à « aider [leurs] parents » - 12 %. Cela montre de manière explicite comment les difficultés sociales de ces familles agissent sur le temps que les enfants consacrent à leurs devoirs.

Ainsi, de la même manière que pour les activités sportives et culturelles, lorsque la durée du temps de trajet dépasse un certain seuil et que s'y rajoutent plusieurs difficultés sociales, les élèves accordent généralement moins de temps à leurs devoirs, : leur « capacité » à réaliser leurs devoirs diminue.

Cette diminution du temps accordé aux devoirs peut avoir plusieurs conséquences sur le rôle de collégien de ces adolescents, à commencer par l'obtention de moins bonnes notes que les autres.

2) Le trajet domicile-collège a un effet sur la moyenne générale des élèves

11,5 % des élèves qui accordent moins de 10 minutes à leurs devoirs ont une moyenne générale inférieure à 8, alors qu'il ne s'agit que de 2,9 % de l'ensemble des élèves interrogés. Cela atteste, sans grande surprise, que le temps que les collégiens accordent à leurs devoirs affecte directement leurs notes.

Ainsi, puisque le temps de trajet domicile-collège a une relative incidence sur le temps accordé aux devoirs, il a également un effet sur les notes qu'obtiennent les élèves.

Le trajet domicile-collège agit-il par d'autres manières sur la moyenne générale des élèves ?

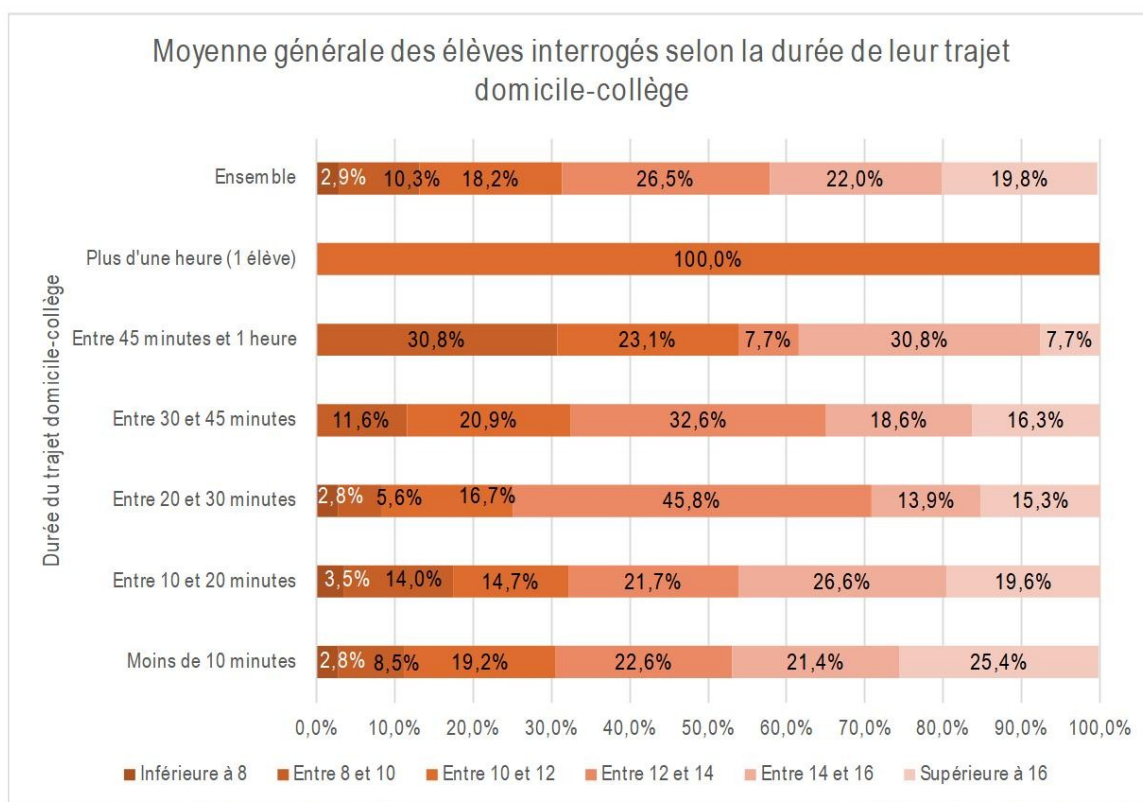


Figure 121: La moyenne générale des élèves interrogés selon la durée de leur trajet domicile-collège

a) En proportion, les élèves les plus nombreux à avoir une moyenne générale supérieure à 16 sont ceux dont le trajet domicile-collège dure moins de 10 minutes

Parmi l'ensemble des élèves interrogés, un quart de ceux dont le trajet dure moins de 10 minutes déclare avoir une moyenne générale supérieure à 16 (25,4%). Cette proportion diminue déjà de 6 points de pourcentage lorsque le trajet domicile-collège dure entre 10 et 20 minutes (19,6%).

Les élèves dont le trajet domicile-collège dure entre 20 et 30 minutes et les élèves dont il est d'une durée comprise entre 30 et 45 minutes présentent une proportion relativement similaire d'élèves qui déclarent une moyenne générale supérieure à 16 – respectivement 15,3 % et 16,3 %. Ce sont les élèves dont le trajet dure entre 45 minutes et 1 heure qui sont les moins nombreux en proportion à indiquer obtenir une moyenne générale supérieure à 16 : 7,7 % soit 8 points de pourcentage de moins que les élèves dont le trajet domicile-collège dure entre 30 et 45 minutes.

A l'opposé, la proportion d'élèves qui déclarent avoir une moyenne inférieure à 10 augmente avec le temps de trajet : si 11,3 % des élèves dont le trajet domicile-collège dure moins de 10 minutes déclarent que leur moyenne générale est inférieure à 10, c'est le cas de 30,8 % des élèves dont le trajet dure entre 45 minutes et 1 heure, soit une proportion presque trois fois plus grande.

Autrement dit, la proximité domicile-collège favorise la réussite scolaire. Toutefois, ce constat mérite d'être nuancé et précisé selon les cinq collèges étudiés.

Proportion d'élèves dont la moyenne générale déclarée est supérieure à 16 selon la durée de leur trajet, par collège

	Bucaille-Charcot	Ingénieur Cachin	Le Hague Dike	Guillaume Fouace	Tiphaigne de la Roche
Élèves qui ont un trajet inférieur à 10 minutes	25,9 %	35,3 %	23,5 %	26,9 %	21,1 %
Élèves qui ont un trajet supérieur à 30 minutes	0 %	20 %	21,4 %	25 %	13 %
Écart en points de pourcentage	+ 25,9	+ 15,3 %	+ 2,1	+ 1,9	+ 8,1
Ensemble	15,8%	23,7 %	22,2	22,6 %	17,4 %
Écart en points de pourcentage entre trajet inférieur à 10 minutes et l'ensemble	+ 11,9	+ 11,6	+ 1,3	+ 4,3	+ 3,7
Écart en points de pourcentage entre trajet supérieur à 30 minutes et l'ensemble	-15,8	- 3,7	- 0,8	+ 2,4	- 4,4

Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Proportion d'élèves dont la moyenne générale déclarée est inférieure à 10 selon la durée de leur trajet, par collège

	Bucaille-Charcot	Ingénieur Cachin	Le Hague Dike	Guillaume Fouace	Tiphaigne de la Roche
Élèves qui ont un trajet inférieur à 10 minutes	11,1 %	11,8 %	17,7 %	3,8 %	12,7 %
Élèves qui ont un trajet supérieur à 30 minutes	37,5 %	20 %	7,1 %	0 %	13 %
Écart en points de pourcentage	- 26,4	- 8,2	+ 10,6	+ 3,8	- 0,3
Ensemble	19,8 %	17,1 %	11,1 %	6,4 %	12,1 %
Écart en points de pourcentage entre trajet inférieur à 10 minutes et l'ensemble	- 8,7	- 5,3	+ 6,6	- 2,6	+ 0,6
Écart en points de pourcentage entre trajet supérieur à 30 minutes et l'ensemble	+ 17,7	+ 2,9	- 4	- 6,4	+ 0,9

Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 122: Comparaison entre collèges des moyennes générales supérieures à 16 et inférieures à 10 des élèves interrogés selon la durée de leur trajet domicile-collège

Dans les cinq collèges étudiés, les élèves dont le trajet dure moins de 10 minutes sont à chaque fois, en proportion, plus nombreux à indiquer que leur moyenne est supérieure à 16 que ceux dont le trajet est supérieur à 30 minutes.

L'écart est particulièrement important dans les collèges de Cherbourg. Au collège Bucaille-Charcot, aucun élève dont le trajet domicile-collège est supérieur à 30 minutes n'a une moyenne supérieure à 16. Par conséquent, l'écart est de 25,9 points de pourcentage en leur défaveur vis-à-vis des élèves dont le trajet dure moins de 10 minutes. Cet écart est de 15,3 points de pourcentage au collège Ingénieur Cachin, et beaucoup plus faible pour les collèges ruraux.

Pour rappel, c'est au collège Le Hague Dike que les temps de trajet domicile-collège sont les plus homogènes entre les élèves³⁴. Une nouvelle fois, il est possible de constater que les écarts entre temps de trajet différents et moyenne générale au-dessus de 16 sont assez minces.

A noter que le collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue se distingue des autres sur ce sujet puisque, si la proportion d'élèves qui se rend au collège en moins de 10 minutes à obtenir une moyenne générale supérieure à 16 est plus élevée que la proportion de l'ensemble des élèves, c'est également le cas de celle des élèves dont le trajet dure plus d'une demie-heure.

Au sujet des élèves en difficulté scolaire – avec des moyennes générales inférieures à 10 -, les mêmes phénomènes sont visibles.

A nouveau, c'est au collège Bucaille-Charcot que les écarts sont le plus marquant. La proportion d'élèves dont le trajet est supérieur à 30 minutes et dont la moyenne ne dépasse pas 10 est trois fois plus élevée que celle des élèves dont le temps de trajet est inférieur à 10 minutes. Au collège Ingénieur-Cachin la proportion d'élèves qui ont moins de 10 de moyenne générale et dont le trajet domicile-collège dure plus d'une demie-heure est presque doublée vis-à-vis de ceux dont le trajet est inférieur à 10 minutes.

Dans les collèges ruraux, il est moins clair que les élèves à plus d'une demie heure se retrouvent comme étant les plus nombreux à se trouver en difficulté scolaire. Au collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg, l'écart n'est même pas de 1 point de pourcentage entre ceux qui ont un trajet très court avec une moyenne générale inférieure à 10 et ceux qui ont un plus long trajet pour venir au collège.

Au collège Le Hague Dike, ce sont les élèves les plus proches – en temps - du collège qui sont les plus nombreux, en proportion, à obtenir des notes en-dessous de 10. Enfin, aucun élève du collège Guillaume Fouace dont le trajet domicile-collège dure plus de 30 minutes ne déclare que sa moyenne générale est inférieure à 10. Les élèves dont le trajet est inférieur à 10 minutes présentent également une proportion moindre à déclarer cela que l'ensemble des élèves interrogés.

34 [p. x]

Pourtant, dans ce collège, sur les 63 élèves interrogés, les 3 élèves qui déclarent avoir une moyenne inférieure à 8, et donc à se trouver dans de grandes difficultés scolaires, se rendent au collège en moins de 10 minutes. Ces trois élèves proviennent d'un milieu social défavorisé.

Plus globalement, parmi tous les élèves enquêtés, 12 indiquent une moyenne générale inférieure à 8. Tous ont comme point commun d'aller à leur collège en moins d'une demie-heure.

Ces derniers exemples démontrent bien que, même si la durée du trajet domicile-collège a un effet sur les notes obtenues par les élèves, d'autres facteurs contribuent à placer les élèves en situation de difficulté scolaire. Quels facteurs ? Les pages suivantes répondront à cette question.

b) Les élèves en difficultés scolaires pratiquent moins d'activités sportives et culturelles

En 2009, les médecins du sport et en santé publique *Patrick Laure* et *Caroline Binsinger* avaient cherché à mesurer « les effets à long terme d'une pratique physique et sportive extrascolaire sur les performances académiques au collège, selon que cette pratique soit régulière, irrégulière ou absente ». De ce travail, ils en ont conclu que « la pratique d'une activité physique et sportive chez les adolescents mériterait d'être largement encouragée compte tenu de ses effets bénéfiques non seulement sur la santé, mais aussi sur les performances académiques » (*Laure et Binsinger, 2009*).

En mettant en perspective la moyenne générale des élèves enquêtés avec les activités sportives qu'ils pratiquent, impossible de contredire leur conclusion : plus la moyenne générale diminue, plus la proportion d'élèves qui pratiquent une activité culturelle décroît (figure 123). Même chose au sujet des activités sportives (figure 124).

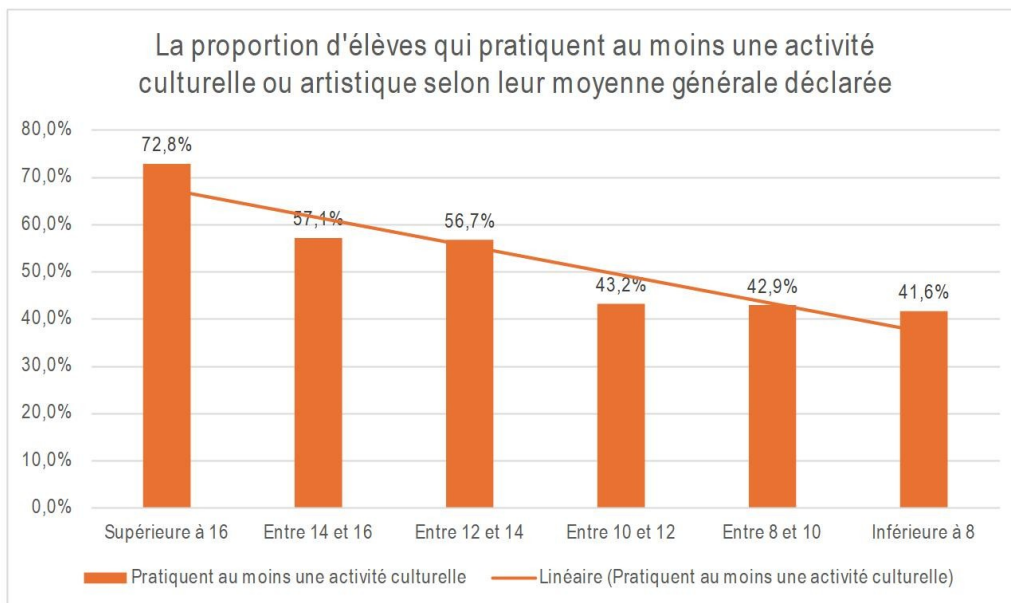


Figure 123: La proportion d'élèves qui pratiquent au moins une activité culturelle selon leur moyenne générale

Concernant les élèves dont la moyenne est inférieure à 8, la corrélation entre absence d'activités sportives et difficultés scolaires est sans appel : aucun de ces 12 élèves n'indique pratiquer une activité sportive régulière.

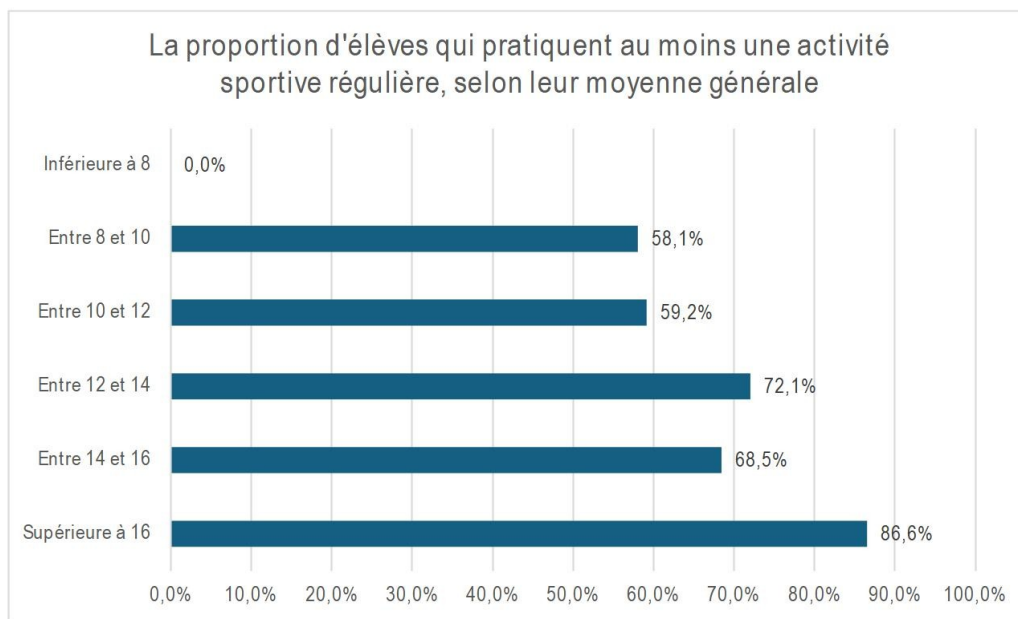


Figure 124: La proportion d'élèves qui pratiquent au moins une activité sportive régulière, selon leur moyenne générale

Pour rappel, dans le premier chapitre de cette partie, il a été démontré que lorsque le temps de trajet domicile-collège dépassait un certain seuil et qu'il était combiné à des difficultés sociales, il réduisait les « capacités » dans la pratique des activités sportives et culturelles.

Il vient d'être mesuré que l'absence, sinon l'insuffisance, d'activités sportives ou culturelles avaient des effets négatifs sur les notes que les adolescents obtiennent au collège. Plus largement, des facteurs sociaux agissent directement sur les résultats scolaires des collégiens.

c) Les élèves en difficulté scolaire accumulent des difficultés sociales

Le sociologue *Georges Felouzis* rappelle que « les enquêtes internationales PISA montrent un accroissement du déterminisme social [...] confirmant les observations obtenues sur des données scolaires françaises ». (*Felouzis*, 2020). Dès les années 1960, *Pierre Bourdieu* et *Jean-Claude Passeron* expliquait que c'était l'école qui reproduisait les inégalités sociales en amplifiant les inégalités culturelles par des jugements scolaires – notes, appréciations, culture scolaire, langage et vocabulaire des enseignants, redoublement, orientation... - qui cristallisent ces inégalités.

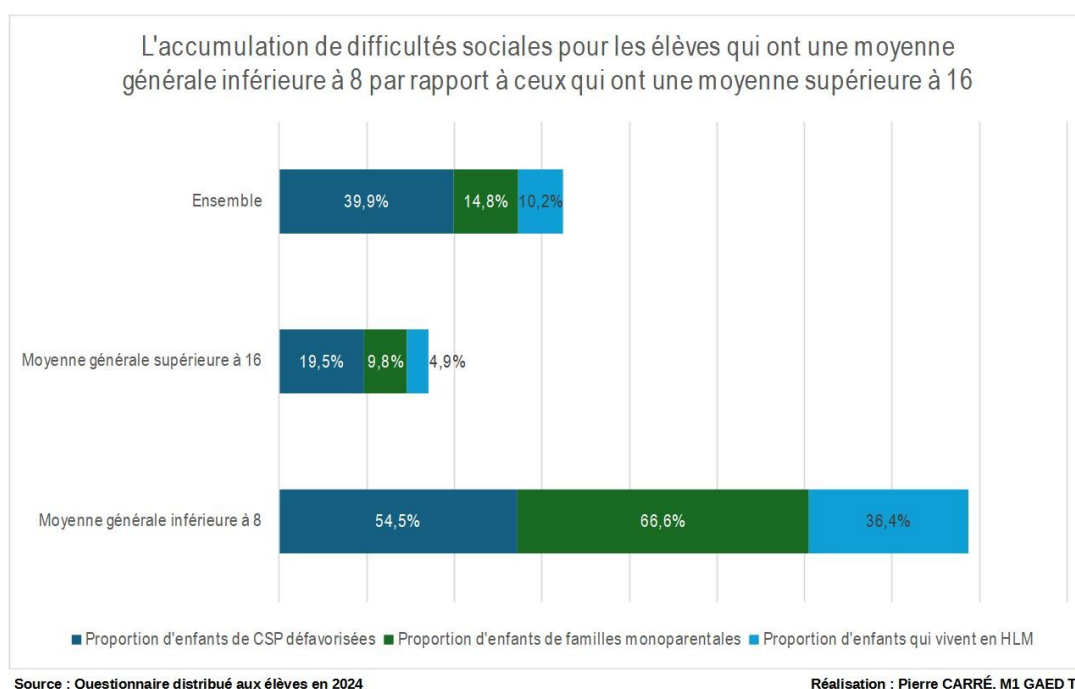


Figure 125: L'accumulation de difficultés sociales pour les élèves qui ont une moyenne générale inférieure à 8

La proportion d'élèves qui déclarent une moyenne générale inférieure à 8 et qui sont enfants de CSP défavorisées (54,5 %) est presque trois fois plus élevée que celle des enfants des élèves qui déclarent une moyenne générale supérieure à 16 et dont les parents font partie d'une CSP défavorisées. La proportion d'élèves issus de familles monoparentales est également 9 fois plus élevée chez ceux qui déclarent une moyenne inférieure à 8 (66,6%) que chez ceux qui indiquent obtenir une moyenne générale supérieure à 16 (9,8%). Ainsi, si le temps de trajet domicile-collège a une influence sur les notes des élèves, d'autres facteurs sociaux ont également leur incidence. A l'instar de ce qui a été exposé pour les activités sportives et culturelles, lorsque la durée du trajet pour se rendre au collège dépasse un certain seuil, et que des difficultés sociales viennent s'y additionner, les « capacités » scolaires des élèves s'en trouvent réduites.

D'abord parce que leur « capacité » à faire leurs devoirs s'en trouve réduite. Ensuite, parce que leur milieu socio-culturel, leur « capital culturel » ne leur permet pas de comprendre les codes de l'école – vocabulaire, consignes, énoncés des évaluations ou sens des programmes scolaires - aussi bien que les enfants dont les familles sont mieux placées dans l'espace social. (*Lahire*, 2019).

3) Le trajet domicile-collège influence l'orientation

Après le collège, trois voies principales s'ouvrent aux collégiens : la seconde générale et technologique – qui mène à un baccalauréat général ou technologique et généralement une poursuite des études dans le supérieur en BUT ou en licence -, la seconde professionnelle – qui mène à un baccalauréat professionnel puis possiblement à un BTS - et le certificat d'aptitude professionnelle – qui qualifie d'ouvrier ou d'employé qualifié mais laisse entrevoir plus difficilement une poursuite d'étude (un BTS par exemple).

a) Plus l'indice d'éloignement du collège est élevé, plus le taux d'orientation vers les filières professionnelles est élevé

Pour rappel, l'indice d'éloignement est un indice synthétique instauré par le Ministère de l'Éducation Nationale afin de rendre compte de l'éloignement entre le domicile des élèves et le collège ; de l'offre de formation proposée autour du collège ; et de l'éloignement du collège vis-à-vis des équipements sportifs et culturels (DEPP n°19-36). Plus son score est élevé, plus l'éloignement de l'établissement est important.

Quant à l'indice de positionnement social (IPS), il s'agit également d'un indicateur synthétique mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale afin de « rendre compte de la composition sociale d'un établissement ». Il est réalisé « à partir des valeurs de référence des catégories socio-professionnelles des parents ou du parent de l'élève » (DEPP n°23-16). Plus son score est faible, plus les élèves qui cumulent des difficultés sociales sont nombreux au sein de l'établissement.

A l'échelle nationale, l'indice d'éloignement « discrimine nettement les collèges, notamment en matière de poursuite d'études, puisque plus ceux-ci sont éloignés et moins l'orientation vers la seconde générale et technologique est fréquente » (Caro et al. 2021). Cette tendance se confirme pour les cinq collèges étudiés (figure 126).

L'indice d'éloignement, l'indice de position sociale et le taux d'orientation après la 3ème dans chaque filière

	Cherbourg-en-Cotentin		La Hague	Saint-Vaast-la-Hougue	Montebourg
	Bucaille-Charcot	Ingénieur Cachin	Le Hague Dike	Guillaume Fouace	Tiphaigne de la Roche
Indice d'éloignement (moyenne nationale : 102)	97	96	110	117	109
Indice de position sociale (IPS) (moyenne nationale : 105)	115	97	109	95	96
Taux d'orientation vers la seconde générale et technologique en 2023 (questionnaire)	69,6 %	52,4 %	49,2 %	30,5 %	44,3 %
Taux d'orientation vers la seconde professionnelle en 2023 (questionnaire)	21,7 %	28,6 %	25,4 %	39,1 %	26,5 %
Taux d'orientation vers un CAP en 2023 (questionnaire)	8,7 %	19 %	25,4 %	30,4 %	29,2 %

Source : Ministère de l'Éducation Nationale ; Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, MI GAED TT

Figure 126: L'indice d'éloignement, l'indice de position sociale et le taux d'orientation après la 3ème dans chaque filière par collège

Le collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue présente l'indice d'éloignement le plus élevé et l'IPS le plus faible parmi les 5 collèges étudiés. De fait, il est possible de constater qu'il s'agit du collège où la proportion d'élèves à penser s'orienter vers une voie professionnelle est la plus élevée.

Parmi les quatre autres collèges, il est possible de former deux paires. Le collège Bucaille-Charcot et le collège Le Hague Dike ont tous deux des IPS au-dessus de la moyenne nationale mais l'indice d'éloignement du collège Le Hague Dike est supérieur à celui du collège Bucaille-Charcot. De fait, les élèves du collège Le Hague Dike se dirigent plus vers filières professionnelles que ceux du collège Bucaille-Charcot, l'écart est de 20 points de pourcentage !

Le collège Ingénieur Cachin et le collège Tiphaigne de la Roche présentent tous deux un IPS semblable mais le collège Tiphaigne de la Roche a un indice d'éloignement bien plus élevé. Une fois encore, c'est dans le collège dont l'indice d'éloignement est le plus élevé qu'il y a le plus d'élèves qui se dirigent vers la voie professionnelle après la 3ème.

A noter qu'il n'y a qu'au collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg qu'il y a plus d'élèves qui indiquent vouloir aller en CAP qu'en seconde professionnelle. Il est possible d'expliquer cette situation par le tissu économique du canton, composé majoritairement de TPE et de PME, notamment dans les domaines de l'artisanat et du petit commerce.

En comparant les collèges Le Hague Dike et Tiphaigne de la Roche, qui présentent un indice d'éloignement proche, mais un IPS nettement plus élevé pour le collège Le Hague Dike, il est visible que la position sociale des familles jouent aussi un petit rôle dans l'orientation après la 3ème (figure 126).

Ces chiffres confirment que, plus que la position sociale, l'éloignement joue un rôle prépondérant dans l'orientation des élèves vers les filières professionnelle. En se penchant strictement sur la durée du trajet domicile-collège, il est possible de constater qu'il y a une corrélation directe entre le temps de trajet et les choix d'orientation après la 3ème.

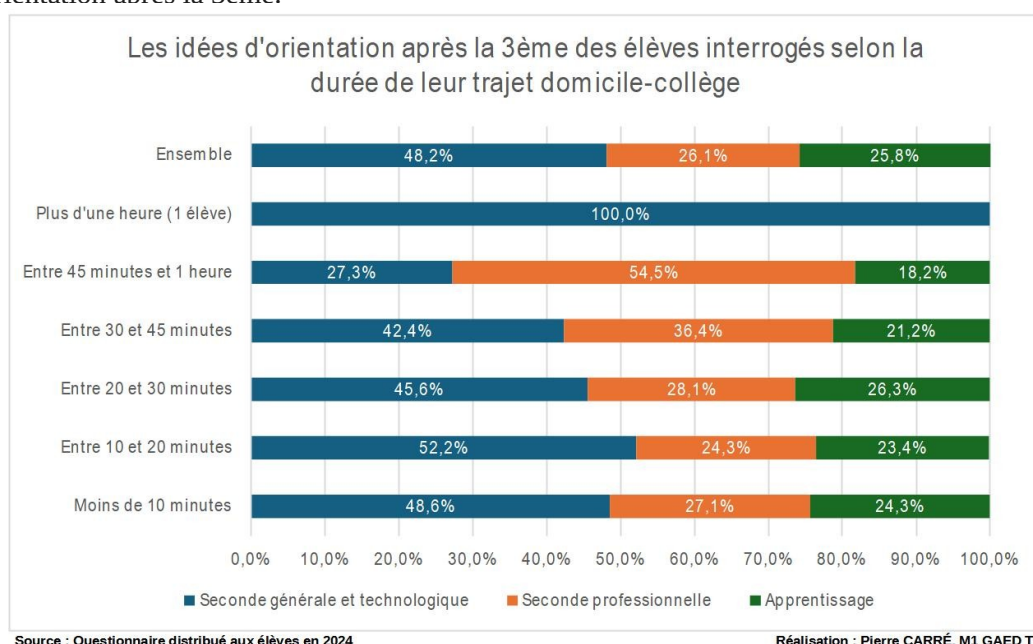


Figure 127: Les idées d'orientation après la 3ème des élèves interrogés selon la durée de leur trajet domicile-collège

Dès que la durée du trajet domicile-collège dépasse 20 minutes, la proportion d'élèves à penser s'orienter vers une seconde générale et technologique diminue. Par exemple, la proportion d'élèves dont le trajet dure entre 10 et 20 minutes qui pensent s'orienter vers une seconde générale et technologique est deux fois plus élevée que celle des élèves dont le trajet dure entre 45 minutes et 1 heure. Par répercussion la proportion d'élèves à s'orienter vers les filières professionnelles augmente (figure 127).

A l'échelle du Pays Roannais, dans le département de la Loire, *Romain Guillemard* a exploré la question de la poursuite des études supérieures après le baccalauréat pour les élèves ruraux. Il explique d'abord que « l'offre de formation peut être déterminante dans l'orientation supérieure pour des élèves ruraux ». Lorsque l'offre de formation se trouve être trop éloignée, l'ambition scolaire peut s'en trouver limitée car la distance à parcourir requiert des sacrifices – notamment économiques , « sacrifices croissants avec la distance domicile-établissement ».

Par la suite, l'auteur met en avant que « les stéréotypes sur les espaces ruraux sont intériorisés par les habitants (dont les jeunes). Par conséquent, ces stéréotypes donnent un « sentiment d'illégitimité » aux élèves, ce qui leur apporte « une faible appétence pour les filières générales » (*Guillemard, 2021*).

Autrement dit, certains stéréotypes propres aux espaces ruraux, concomitants à l'éloignement, limitent la mobilité sociale des élèves.

b) L'éloignement au collège accentue la reproduction sociale et produit même de la mobilité sociale descendante

En 1964, toujours au sein de leur ouvrage « *Les héritiers* », Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron ont mis en avant la théorie de la reproduction sociale. Elle consiste en le maintien de la même position sociale d'une génération à la suivante. En haut de l'espace social, cette reproduction sociale s'accomplit par la « transmission d'un patrimoine matériel ou immatériel » ; en bas de l'espace social, elle est effectuée par l'absence de capitaux – culturels, économique, social et symbolique – à transmettre. (Bourdieu et Passeron, 1964)

Dans des termes plus simples, la reproduction sociale pourrait être dépeinte comme l'incarnation en sociologie du proverbe « Tel père, tel fils ».

En 2004, Yvette Grelet, dans la revue *Formation Emploi*, écrivait « il semble bien que les mécanismes de reproduction sociale, s'ajustant aux spécificités des systèmes éducatif et productif locaux, s'exercent selon un schéma circulaire. Le statut des parents et l'environnement socio-géographique contribuent à modeler le capital de formation avec lequel les jeunes sortant de second cycle vont se présenter sur le marché du travail. A nouveau, l'économie et la structure productive du territoire vont agir sur le volume et la nature des emplois disponibles et tendre à rapprocher la position des enfants de celle de leurs parents ». (Grelet, 2004)

Qu'en est-il des élèves interrogés ? Il faut d'abord remarquer que le temps de trajet domicile-collège freine la mobilité sociale ascendante. En effet, ce sont les élèves des collèges dont l'indice d'éloignement est le plus faible, qui sont les plus nombreux, en proportion, à vouloir exercer un métier de cadre ou de profession intellectuelle supérieure. A titre d'exemple, la proportion d'élèves à indiquer vouloir devenir cadre supérieur est presque 2,5 fois plus importante au collège Bucaille-Charcot (48,8%) qu'au collège Tiphaigne de la Roche (20,7%).

Il est possible d'expliquer cela par un effet de lieu de résidence : les familles dont les parents font partie d'une CSP très favorisée habitent plus en ville qu'en milieu rural. Par prolongement, leurs enfants fréquentent plutôt des collèges de centre-ville ou à proximité du centre-ville, c'est-à-dire des collèges qui dont l'indice d'éloignement est faible, en l'occurrence le collège Bucaille-Charcot et Ingénieur Cachin de Cherbourg-en-Cotentin.

Deuxième explication plausible : étant donné que les enfants de CSP très favorisée fréquentent plutôt des collèges de ville, les enfants d'autres catégories de CSP deviennent leurs pairs. De fait, ces derniers s'intéressent au métier de leurs parents et peuvent alors avoir l'idée d'exercer un métier de CSP très favorisée. Il s'agirait alors d'un effet positif de mixité sociale. Il est possible de constater cela au collège Bucaille-Charcot et au collège Le Hague Dike où, respectivement, 33,3 % et 24,1 % des enfants de CSP défavorisées déclarent vouloir pratiquer un métier de cadre ou de profession intellectuelle supérieure.

La proportion d'élèves qui veulent pratiquer un métier de cadre ou de profession intellectuelle supérieure selon leur collège et la catégorie de CSP de leurs parents

	Bucaille-Charcot	Ingénieur Cachin	Le Hague Dike	Guillaume Fouace	Tiphaigne de la Roche	Ensemble
Indice d'éloignement	97	96	110	117	109	Moyenne nationale : 102
Ensemble	48,8 %	40,4 %	33,8 %	22,7 %	20,7 %	32,3 %
Taux d'enfants de CSP très favorisées qui souhaitent pratiquer un métier de cadre ou PIS	100 %	75 %	37,5 %	Aucun élève	37,5 %	52,6 %
Taux d'enfants de CSP favorisées qui souhaitent pratiquer un métier de cadre ou PIS	57 %	50 %	50 %	50 %	50 %	54,2 %
Taux d'enfants de CSP moyennes qui souhaitent pratiquer un métier de cadre ou PIS	40 %	41,6 %	33,3 %	27,7 %	20 %	36,5 %
Taux d'enfants de CSP défavorisées qui souhaitent pratiquer un métier de cadre ou PIS	33,3 %	15,8 %	24,1 %	13 %	12,2 %	21,8 %

Lecture : 48,8 % des élèves du collège Bucaille-Charcot interrogés et qui ont une idée de métier veulent exercer un métier de cadre ou de profession intellectuelle supérieure.

Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 128: La proportion d'élèves qui veulent pratiquer un métier de cadre ou de profession intellectuelle supérieure selon leur collège et la catégorie de CSP de leurs parents

L'origine sociale de ces élèves reste primordiale dans l'idée – il est compliqué de parler de choix à cet âge - de métier des collégiens. Ainsi, si plus de la moitié des enfants de CSP très favorisées souhaitent exercer un métier de cadre ou PIS, ce n'est le cas de seulement 1 enfant de CSP défavorisées sur 5.

Toutefois, selon les collèges, les idées de métier vont totalement changer. L'exemple du collège Bucaille-Charcot est particulièrement intéressant vis-à-vis des autres collèges. Par exemple, la proportion d'élèves qui veulent devenir cadres supérieurs y est deux fois plus élevée que dans les collèges Guillaume Fouace et Tiphaigne de la Roche de Saint-Vaast-la-Hougue et Montebourg.

Encore plus flagrant : il y a plus d'élèves, en proportion, issus de CSP moyennes à vouloir devenir cadre supérieur du collège Bucaille-Charcot que d'enfants de catégories de CSP très favorisées des collèges Le Hague Dike et Tiphaigne de la Roche.

Par ailleurs, la reproduction sociale est clairement visible au collège Bucaille-Charcot : l'intégralité des enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures indiquent vouloir devenir à leur tour des cadres supérieurs.

Les enfants qui veulent pratiquer un métier de la même catégorie socio-professionnelle que ceux de leurs parents, selon la durée de leur trajet domicile-collège

	Enfants de catégories de CSP très favorisées	Enfants de catégories de CSP favorisées	Enfants de catégories de CSP moyennes	Enfants de catégories de CSP défavorisées	Ensemble
Moins de 10 minutes	64,3 %	70 %	44,4 %	17 %	35,1 %
Entre 10 et 20 minutes	61,5 %	57,1%	39,5 %	25 %	43 %
Entre 20 et 30 minutes	66,6 %	50 %	24 %	33,3 %	39,2 %
Entre 30 et 45 minutes	66,6 %	50 %	46,1 %	63,4 %	50 %
Entre 45 minutes et 1 heure	0 %	Aucun élève	80 %	100 %	63,6 %

Lecture : 64,3 % des enfants de cadres supérieurs dont le trajet domicile-collège dure moins de 10 minutes veulent devenir à leur tour des cadres supérieurs

Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 129: Les enfants qui veulent pratiquer un métier de la même catégorie socio-professionnelle que ceux de leurs parents, selon la durée de leur trajet domicile-collège

Quelle que soit la durée de leur trajet pour venir au collège, les enfants de cadres supérieurs envisagent en majorité de devenir à leur tour des cadres supérieurs. Il n’y a qu’un élève dont le trajet est compris entre 45 minutes et 1 heure qui n’envisage pas cette option au moment de répondre au questionnaire.

La proportion d’enfants de CSP à vouloir devenir à leur tour des cadres moyens diminue à chaque fois selon le trajet. Malgré cela, la moitié d’entre eux, pour lesquels le trajet dure entre 30 et 45 minutes, envisagent de devenir à leur tour des cadres moyens.

En ce qui concerne les enfants de CSP moyennes, leur propension à vouloir exercer un métier de CSP moyenne diminue d’abord jusqu’aux élèves qui ont un trajet compris entre 20 et 30 minutes avant de remonter jusqu’à atteindre 4 élèves sur 5 pour ceux dont le trajet domicile-collège dure entre 45 minutes et 1 heure. A noter que presque la totalité des fils d’agriculteurs interrogés déclarent vouloir devenir à leur tour agriculteur, ou du moins exercer un métier en lien avec le monde agricole.

Enfin, les enfants de CSP défavorisées dont le trajet domicile-collège dure moins de 10 minutes sont assez nombreux à envisager un métier qui leur permettrait une ascension sociale – plus de 8 sur 10 d’entre eux indiquent une autre réponse qu’ouvrier. En revanche, plus le trajet domicile-collège s’allonge, plus ils sont nombreux, en proportion, à déclarer vouloir devenir ouvrier. Il est possible de justifier cela par un effet de lieu de résidence des familles d’ouvriers. Par exemple, dans La Hague les enfants de CSP défavorisées viennent parfois de communes telles qu’Auderville, soit les plus éloignées du collège Le Hague Dike.

Plus globalement, toutes origines sociales confondues, plus le temps de trajet domicile-collège s'allonge, plus la proportion d'élèves qui indiquent vouloir pratiquer un métier de la même catégorie de CSP que leurs parents augmente. Autrement dit, plus le trajet s'allonge, plus la reproduction sociale augmente.

Cette reproduction sociale se vérifie particulièrement en bas de l'échelle social : une majorité d'enfants de CSP défavorisées dont le trajet dure plus d'une demie heure n'envisage pas autre chose que de devenir ouvrier. De plus, ce sont les élèves défavorisés des collèges les plus éloignés qui sont les moins nombreux, en proportion, à ne serait-ce qu'envisager de devenir cadre supérieur. La mobilité sociale ascendante est alors freinée.

Si les élèves les plus éloignés de leurs collèges se dirigent plus vers les filières professionnelles et envisagent moins une ascension sociale, peut-on pour autant parler d'élèves « décrocheurs » ?

c) Le temps de trajet domicile-collège agit sur le risque de décrochage scolaire

Le ministère de l'Éducation Nationale définit le décrochage scolaire comme « le processus qui conduit en jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme »³⁵.

Plusieurs facteurs liés aux conditions de vie peuvent amener au décrochage scolaire : niveau de revenu, chômage et précarité de l'emploi, niveau de diplôme des parents, vivre dans une famille monoparentale, dans une famille nombreuse, ou encore les conditions de logement.

Pour rappel³⁶, au sein de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, le canton le plus vulnérable face au risque de décrochage scolaire est le canton de Cherbourg-en-Cotentin 4, à l'extrême ouest de la ville – commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville. Aucun des cinq collèges étudiés n'en fait partie.

Le collège Bucaille-Charcot et le collège Ingénieur Cachin font partie du premier canton de Cherbourg-en-Cotentin, caractérisé comme risque assez élevé de « précarité économique ». Les collèges Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue et Tiphaigne de la Roche de Montebourg font partie de cantons qui présentent un risque mesuré de « qualification industrielle traditionnelle dans les petites communes rurales ». Enfin le canton de La Hague, où est implanté le collège Le Hague Dike présente un risque limité avec le type « garantie de l'emploi à niveaux de qualification variés » (*Boudesseul et al.*, 2016).

Ainsi, parmi les 5 collèges étudiés, les deux collèges cherbourgeois sont ceux dont le canton est le plus vulnérable face au risque de décrochage scolaire. Cela rejoint ce qui a été évoqué précédemment : les élèves du collège Ingénieur Cachin dont le trajet dure entre 20 et 30 minutes rencontrent plusieurs difficultés sociales et voient leurs « capacités » scolaires réduites. Par conséquent le risque de décrochage scolaire est plus élevé pour ces élèves.

35 [Définition obtenue depuis le site de l'Académie de Guadeloupe](#)

36 Cf Partie 1, p. 19-21

Afin de se pencher sur le risque de décrochage scolaire dans la Communauté d'Agglomération du Cotentin (figure 130) à l'échelle de la commune, cinq indicateurs ont été retenus :

- les communes dont la part de HLM louées vides est au-dessus de la moyenne nationale (14,7 %)
- les communes dans le dernier quartile du revenu disponible médian par unité de consommation (20 590 €)
- les communes qui font partie du dernier quartile du taux de chômage (au-dessus de 12,6 %)
- les communes qui font partie du dernier quartile de la part de familles monoparentales (> 29,2%)
- les communes qui font partie du dernier quartile de la part de non-diplômés parmi les 15 ans et plus non scolarisés (au-dessus de 31,7 %).

Il faut d'abord noter que par sa taille et son hétérogénéité sociale, il est difficile d'étudier la commune de Cherbourg-en-Cotentin, même si elle cumule des difficultés sociales liées aux conditions de logements et aux familles nombreuses.

En revanche, par son rayonnement économique, Cherbourg crée de bonnes conditions sociales pour les communes périphériques. En effet, en partant du centre-ville de Cherbourg, les premières communes à cumuler plusieurs difficultés sociales sont Valognes et Saint-Pierre-Église.

Par réciprocity, les communes de la périphérie proche de Cherbourg – encore plus à l'Ouest – ne rencontrent majoritairement aucune difficulté sociale.

De manière générale, les communes qui accumulent deux ou trois difficultés sociales sont des chefs lieux de canton – presque tous ont une part de HLM louées vides supérieures à la moyenne nationale, par exemple – ou des petites communes parmi les plus éloignées de Cherbourg-en-Cotentin.

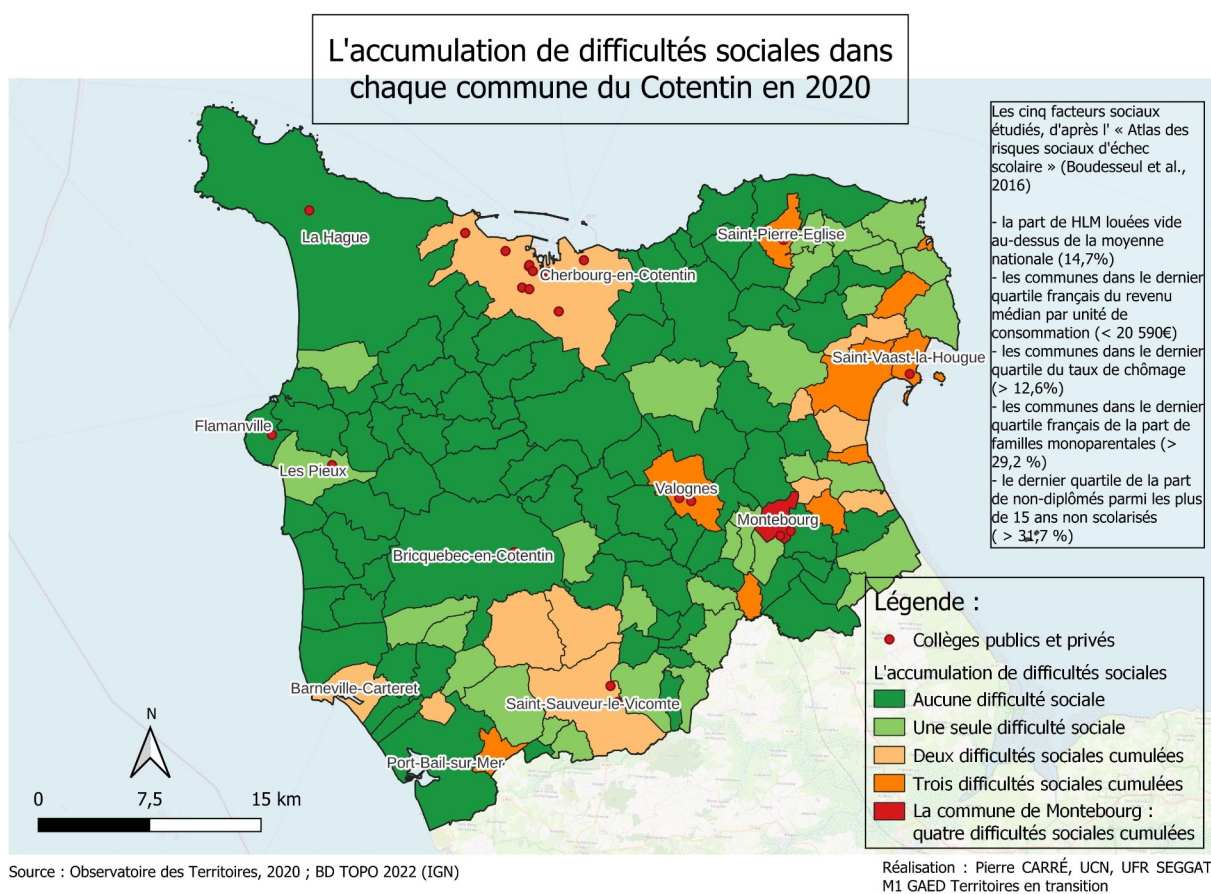


Figure 130: L'accumulation de difficultés sociales dans chaque commune du Cotentin en 2020

Il s'agit de communes généralement situées sur le littoral, telles que Barneville-Carteret ou Saint-Vaast-la-Hougue ou limitrophes d'un autre EPCI, à l'image de Saint-Sauveur-le-Vicomte. A noter que les communes de la côte Est sont plus nombreuses à cumuler des difficultés sociales que les communes de la côte Ouest. Principale raison à cela : la présence d'*Orano* et de la centrale nucléaire de Flamanville à l'Ouest qui sont d'importants pourvoyeurs d'emploi dans la région. La commune de Monteclair est la seule de l'agglomération à cumuler quatre difficultés sociales : logements en HLM, revenu médian, familles monoparentales et part de non-diplômés.

Au-delà d'être les plus vulnérables face au risque de décrochage scolaire, les communes éloignées de Cherbourg sont également souvent celles dont la part de jeunes non insérés (ni emploi, ni scolarisés) et la part de 20-24 ans sans diplôme sont les plus élevées (figure 131). C'est le cas, par exemple, de Barneville-Carteret, ou encore de la commune de Lestre qui se trouve à la fois dans le dernier quartile concernant la part de jeunes non insérés et dans le dernier quartile français au sujet de la part de 20-24 ans non-diplômés.

Il est possible d'observer une seconde situation : les communes dont les jeunes s'en sortent le moins bien sont majoritairement situées loin d'un collège. Ainsi, il n'y a que la commune de Monteclair – qui cumule quatre difficultés sociales – qui compte un collège et où la part de 20-24 ans non-diplômés est élevée.

De nombreuses communes où la part de jeunes non-insérés est élevée, ou où la part de 20-24ans non-diplômés est élevée, sont situées – en partie ou intégralement - à plus de 10 minutes d’un collège public. Surtainville, Breuille, Le Vicel, Barfleur... les exemples ne manquent pas. Si 10 minutes représentent un trajet court, faut-il encore que ce trajet soit effectué en voiture. Avec d’autres modes de transport, motorisés ou pas, ce trajet s’allonge.

De plus, aucune commune du nord-ouest du Cotentin ne sont concernées par ces deux indicateurs. Une fois de plus, la proximité avec Cherbourg et la présence d’Orano et de la centrale nucléaire de Flamanville sont les raisons de cette réussite scolaire des jeunes et dans leur insertion professionnelle.

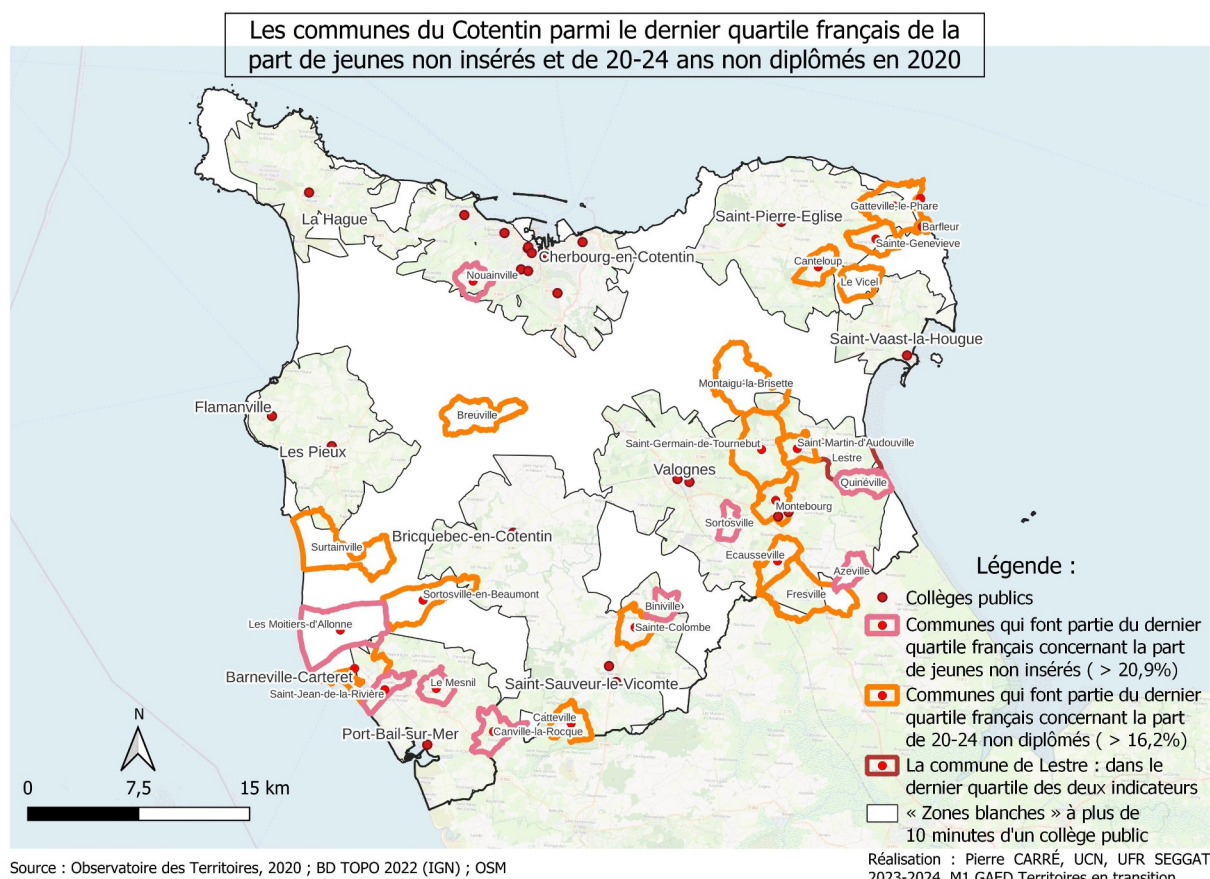


Figure 131: Les communes du Cotentin parmi le dernier quartile français de la part de jeunes non insérés et 20-24 ans non diplômés en 2020

Ainsi, l’éloignement au collège accentue le risque de ne pas obtenir un diplôme et le risque de ne pas être inséré, ni professionnellement, ni scolairement. Cela rejoint les propos de géographes ayant travaillé sur l’accessibilité aux établissements scolaires : la « propension [est] plus forte au décrochage dans les espaces les moins urbanisés et donc sous faible influence urbaine » (Caro et al. 2021).

Au cours de ce chapitre, il a premièrement été montré que le trajet domicile-collège agit sur le temps que les collégiens accordent à leurs devoirs. La corrélation n'est pas forcément visible puisque, quel que soit le collège, ce sont avant tout les élèves de 6èmes qui accordent le plus de temps à leurs leçons. Ensuite, parce que selon le collège, les élèves ne subissent pas autant l'allongement de leur trajet.

Ce sont donc des facteurs sociaux qui agissent plus directement sur le temps que les élèves consacrent à leurs devoirs. Parmi les élèves qui accordent moins de 10 minutes par jour à leurs leçons, les enfants de CSP défavorisées, les enfants de familles monoparentales et de familles nombreuses sont surreprésentés.

A partir de là, il est possible d'affirmer que la « capacité » des élèves à faire leurs devoirs diminue lorsque la durée du trajet domicile-collège dépasse un certain seuil – souvent entre 20 et 30 minutes – et que des difficultés sociales viennent s'y ajouter.

Par la suite, il a été constaté que le trajet domicile-collège a un effet sur les notes qu'obtiennent les élèves. D'abord parce que les élèves en grande difficulté scolaire occupent généralement moins de temps à la réalisation de leurs devoirs. Ensuite parce que ce sont les élèves dont le trajet est le plus court qui sont les plus nombreux, en proportion, à obtenir les meilleurs notes.

Toutefois, d'autres facteurs influencent la moyenne générale des élèves interrogés : les élèves qui pratiquent moins d'activités sportives et culturelles et les élèves qui accumulent des difficultés sociales se retrouvent plus fréquemment que les autres en difficultés scolaires. Une nouvelle fois, lorsque la durée du trajet pour se rendre au collège dépasse ce seuil de 20 ou 30 minutes, et que des difficultés sociales viennent s'y associer, les « capacités » scolaires des élèves s'en trouvent réduites.

Dans un troisième temps, il a été remarqué que le trajet domicile-collège a des conséquences sur l'orientation des collégiens après la classe de 3ème. D'abord parce que ce sont les collèges dont l'indice d'éloignement est le plus élevé qui présentent les proportions d'élèves s'orientant vers les filières professionnelles les plus élevées. Ensuite parce qu'il y a une corrélation directe entre le temps de trajet et l'orientation après la 3ème : plus le trajet s'allonge, plus la proportion d'élèves à se diriger vers une seconde générale et technologique diminue.

Il a également été démontré que l'éloignement au collège accentue la reproduction sociale et peut même produire de la mobilité sociale descendante. Premier constat : ce sont les élèves dont les collèges présentent l'indice d'éloignement le plus élevé qui sont les plus nombreux, en proportion, à vouloir exercer un métier de cadre supérieur. Second constat : quelle que soit la durée du trajet pour venir au collège, une majorité d'enfants de cadres supérieurs envisage de devenir des cadres supérieurs.

Pour les enfants dont les parents ne sont pas des cadres supérieurs, plus le temps de trajet domicile-collège s'allonge, plus ils sont nombreux, en proportion, à indiquer vouloir pratiquer un métier de la même catégorie de CSP que leurs parents augmente : plus le trajet s'allonge, plus la reproduction sociale augmente.

Enfin, il a été observé que les communes les plus vulnérables face au risque de décrochage scolaire, et qui comptent le plus de 20-24ans non-diplômés, étaient, dans le Cotentin, fréquemment des communes, d'abord éloignées de Cherbourg-en-Cotentin, mais aussi des communes éloignées des collèges.

Pour revenir à nouveau vers le concept d'*Amartya Sen* : le trajet domicile-collège, conjugué à des difficultés sociales, réduit les « capacités » des élèves dans leur quête de diplômes, si primordiaux lors de l'entrée dans la vie active.

Après avoir réfléchi aux conséquences du trajet domicile-collège sur la vie des collégiens en dehors du collège puis sur leur rôle d'élève, il est désormais temps de se pencher sur la manière dont ce trajet peut affecter leur santé, ou du moins leur bien-être.

Chapitre 3 : Les conséquences du trajet domicile-collège sur la santé et le bien-être des collégiens

Afin de mesurer les conséquences de la durée du trajet domicile-collège sur la santé et le bien-être des collégiens, trois critères ont été retenus : l'alimentation, les écrans et le sommeil. Il s'agit de trois critères qui constituent des besoins primordiaux pour des collégiens et qui peuvent constituer des risques majeurs sur leur santé si ces besoins ne sont pas satisfaits.

Dans un premier temps, il sera détaillé comment la durée du trajet domicile-collège influence le nombre de repas que mangent les collégiens par jour. Dans un second temps, il sera observé de quelle manière le temps de trajet domicile-collège agit sur le temps que les élèves occupent sur les écrans par jour en dehors du collège. Enfin, dans une troisième partie, le rôle du trajet domicile-collège sur l'heure à laquelle les élèves se couchent sera étudié.

1) Un élève interrogé sur 5 mange deux repas ou moins par jour

Le site *Doctissimo*³⁷ explique que « tout comportement alimentaire restrictif est à éviter pendant l'adolescence sous peine de perturber la croissance ». Pourtant, tous collèges confondus, environ 20 % des élèves interrogés indiquent manger deux repas ou moins par jour. Dans un premier temps, seront abordées les recommandations alimentaires pour les adolescents. Dans un second temps, il sera observé quels sont les adolescents qui mangent le moins. Enfin, dans un troisième temps, la manière dont le temps trajet domicile-collège agit sur le nombre de repas des élèves sera exposée.

a) Les recommandations alimentaires pour les adolescents

Lors de l'adolescence, le PNNS³⁸ recommande quatre repas par jour, en insistant sur l'importance du goûter l'après-midi afin de répondre à la demande croissante d'énergie lors de l'adolescence.

Le site de l'assurance maladie *ameli.fr*³⁹ relève qu'il est fréquent que les comportements alimentaires des jeunes soient bousculés à l'adolescence. « La construction de la personnalité des adolescents et les changements du corps lors de l'installation de la puberté vont souvent de pair avec une remise en question de sa façon de se nourrir et de prendre ses repas. Les adolescents sautent des repas, les prennent à l'extérieur, en collectivité ou avec des amis, font un régime, éliminent certains aliments, grignotent. »

37 Selon le site Internet de [Doctissimo](#)

38 PNNS : Programme National Nutrition Santé, mis en place en 2001 par le Ministère de la Santé

39 [L'Assurance Maladie en ligne](#)

Or, « les comportements en matière d'alimentation sont susceptibles d'être influencés par des facteurs de différents niveaux : ceux qui relèvent de l'individu (sexe, âge, facteurs psychologiques, croyances et connaissances, valeurs, etc.), les facteurs interpersonnels et relevant du micro-environnement (facteurs familiaux, entourage social, nature des aliments disponibles dans l'environnement des jeunes, que ce soit à la maison, à l'école ou dans les *fast-foods*, etc.), et ceux relevant du macro-environnement (statut socio-économique, politiques nutritionnelles, système scolaire, pratiques commerciales des industries agroalimentaires, médias, etc.) » (*Escalon et Beck*, 2013).

Bousculer ses habitudes alimentaires lors de l'adolescence peut potentiellement mener à un trouble du comportement alimentaire. Ces troubles du comportement alimentaire « apparaissent généralement à l'adolescence et concernent majoritairement les femmes ». Ils mènent à plusieurs maladies : anorexie, boulimie, anémie⁴⁰ hyperphagie, potomanie...⁴¹

Sans aller jusque là, manger moins de trois repas par jour à l'adolescence mène à une baisse d'énergie, des problèmes des croissances et contribue à augmenter la fatigue et à nuire à la concentration⁴².

Ainsi, si « le rythme des repas répond à nos besoins biologiques, mais aussi à nos habitudes sociales et culturelles. En France, la vie familiale et scolaire entraîne une organisation en trois repas par jour chez les adultes, auxquels s'ajoute le goûter chez les enfants et les adolescents » (PNNS), le temps de trajet domicile-collège peut-il perturber cette organisation ?

40 [L'Assurance Maladie en ligne](#)

41 Selon le site Internet des cliniques [Inicea](#)

42 [ANEB Québec](#)

b) Les garçons sont plus nombreux que les filles à prendre 4 repas par jour

Les habitudes alimentaires des jeunes sont fortement imprégnées de facteurs socio-économiques, le genre est un de ces facteurs considérables (Escalon et Beck, 2013). Qu'en est-il des élèves interrogés ?

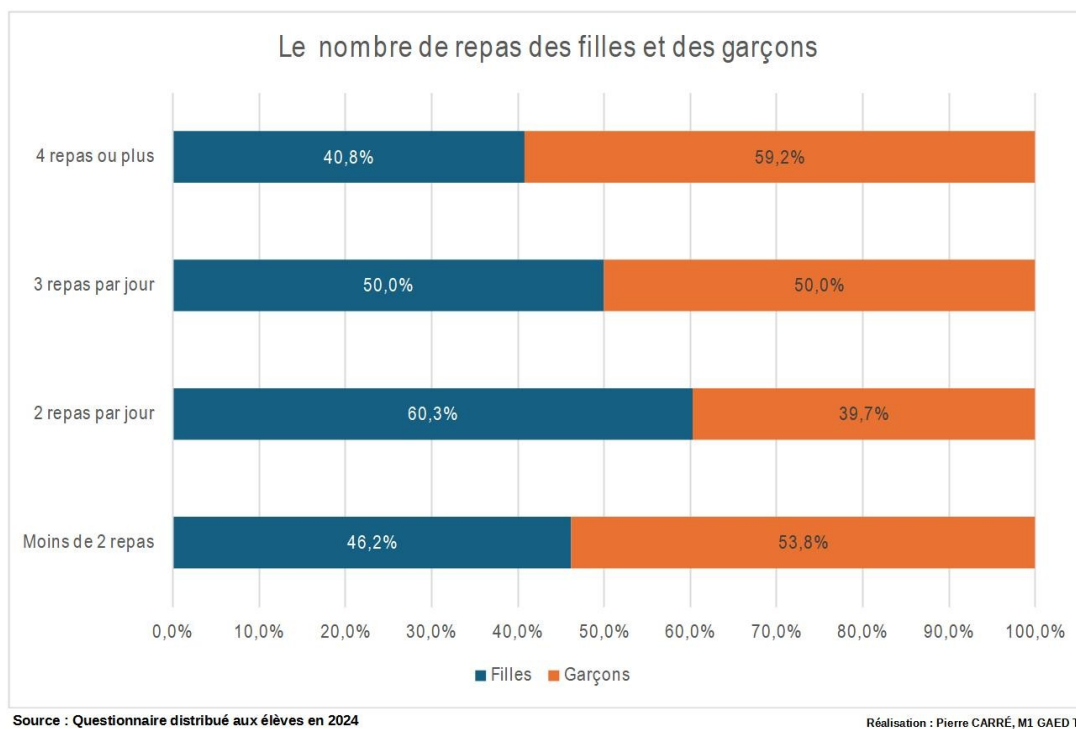


Figure 132: Le nombre de repas des filles et des garçons

Près de six collégiens interrogés mangent 4 repas ou plus par jour, quand c'est le cas d'à peine quatre collégiennes. Puisqu'il y a autant de filles que de garçons à manger trois fois par jour, par prolongement les filles sont plus nombreuses à manger deux repas par jour que les garçons (figure 132).

Quant aux 13 élèves interrogés qui mangent moins de deux repas par jour, y sont recensés 6 filles et 7 garçons. Il est ainsi possible de supposer que ce sont des difficultés sociales qui sont la cause de cette sous-alimentation.

Et pour cause, parmi les 13 élèves qui indiquent manger moins de deux fois par jour, 3 n'ont pas renseigné le métier de leurs parents, 6 ont des parents dont la catégorie socio-professionnelle est catégorisée défavorisée, et 4 dont elle est catégorisée moyenne.

Parmi les élèves qui mangent deux repas par jour, près de 9 sur 10 sont aussi des enfants de CSP défavorisées ou moyennes (figure 133).

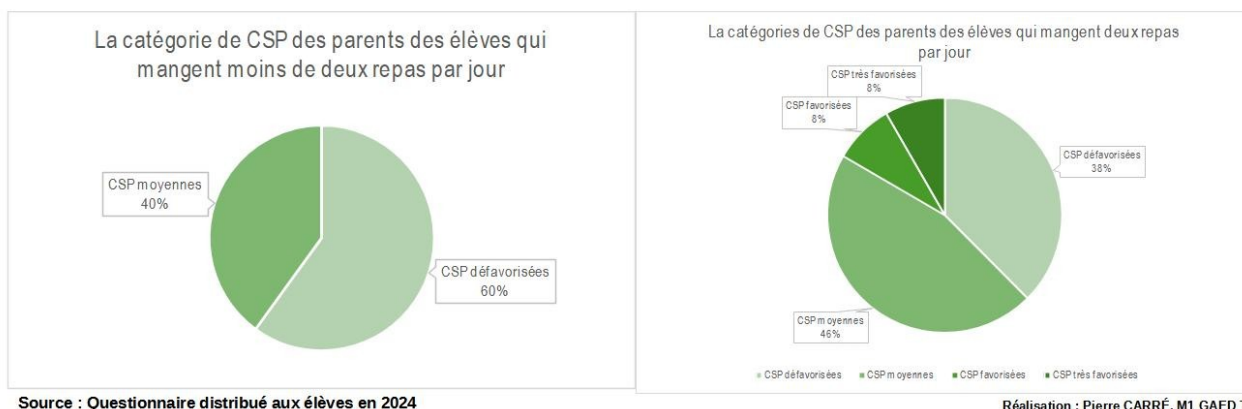


Figure 133: La catégorie de CSP des parents des élèves mangent deux repas ou moins par jour

c) Près de 30 % des élèves dont le trajet domicile-collège dure plus d'une demie heure mangent deux repas par jour ou moins

Au-delà des caractéristiques sociales, le trajet domicile-collège a-t-il une influence sur le nombre de repas des élèves ?

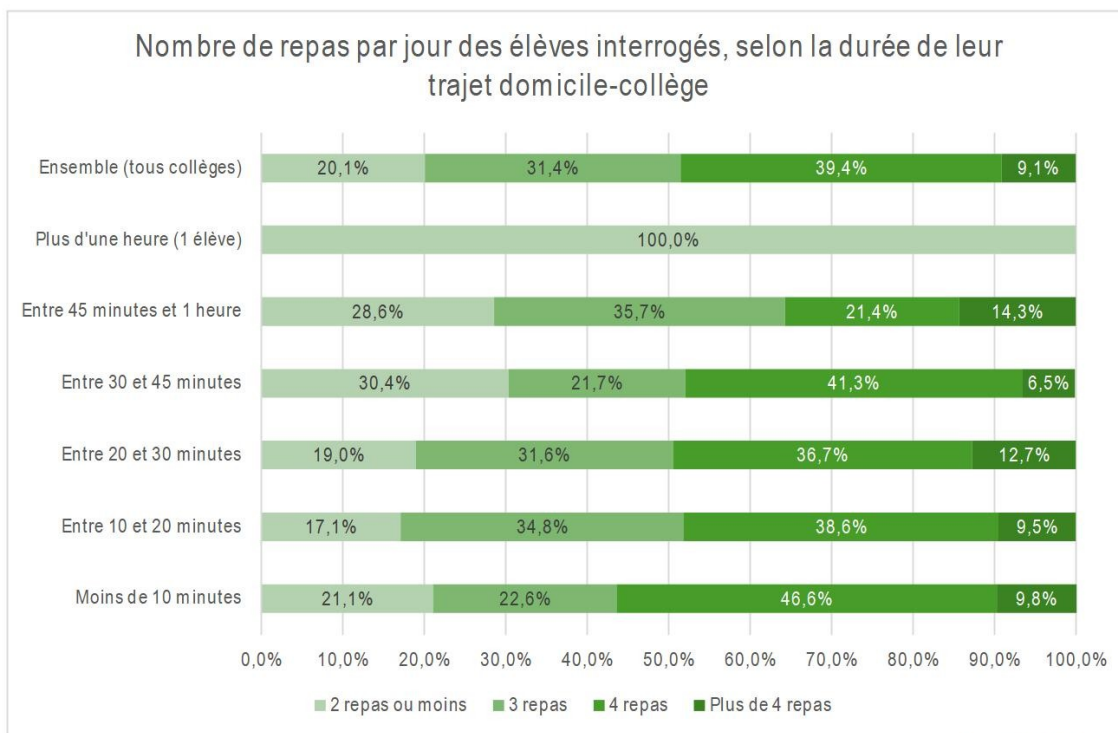


Figure 134: Le nombre de repas par jour des élèves interrogés, selon la durée de leur trajet domicile-collège

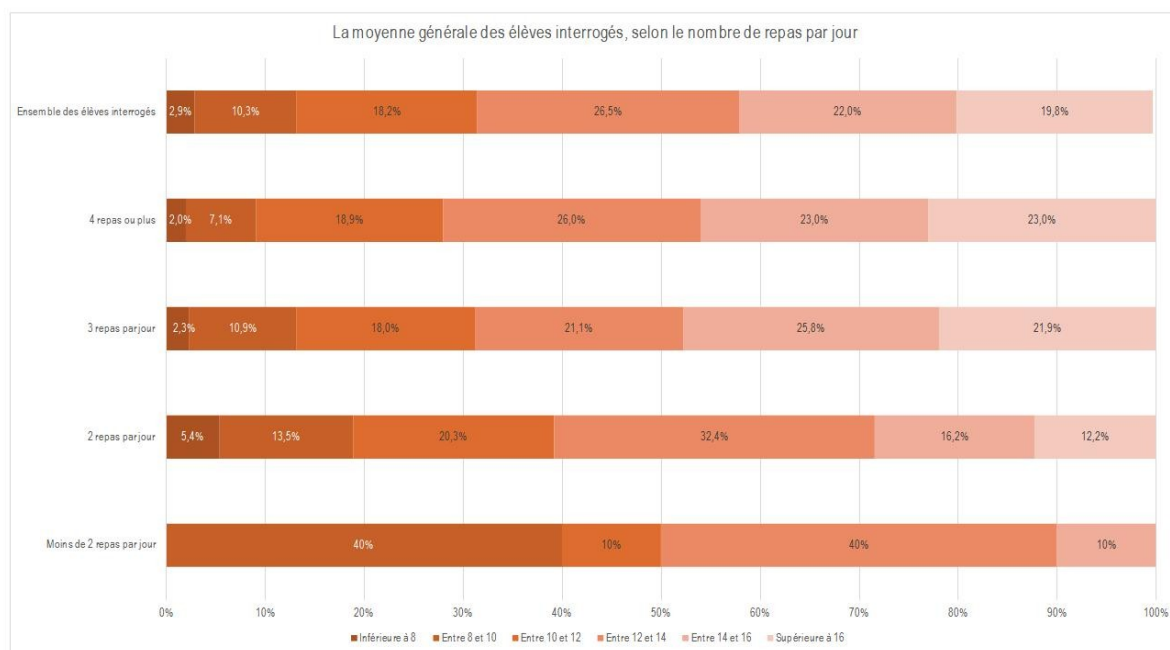
En mettant en perspective le nombre de repas que les élèves mangent par jour avec leur temps de trajet, apparaît le fait que ce sont les élèves dont le trajet dépasse une demie heure qui sont les plus nombreux, en proportion, à manger deux repas ou moins par jour (figure 134).

A l’opposé, plus de la moitié des élèves dont le trajet dure moins de 10 minutes mangent quatre repas par jour ou plus (53,4%). Ainsi, une corrélation claire se manifeste entre allongement du temps de trajet et diminution du nombre de repas par jour. Il est possible de trouver deux explications à cela. D’abord, le manque de temps : plus un élève passe de temps dans les transports, moins il a de temps pour manger un petit-déjeuner ou un goûter. Deuxièmement le lieu de résidence des enfants de CSP défavorisées, souvent éloignées du collège.

Précédemment, il a été vu tout ce que la sous-alimentation pouvait engendrer pour un adolescent sur sa santé, il est également possible de percevoir des conséquences directes sur les notes qu’obtiennent les élèves. Plus le nombre de repas par jour diminue, plus la proportion d’élèves en difficulté scolaire – moyenne inférieure à 10 – augmente. Parmi les 13 élèves qui mangent moins de deux repas par jour : 3 n’indiquent pas leur moyenne générale, 4 indiquent une moyenne entre 8 et 10, 1 indique une moyenne entre 10 et 12, 4 indiquent une moyenne entre 12 et 14 et 1 élèves indique une moyenne comprise entre 14 et 16 (figure 135).

A l’opposé, si 2 % des élèves qui mangent 4 repas ou plus ont une moyenne inférieure à 8, ils ne sont au total que 9,1 % à obtenir une moyenne générale inférieure à 40, soit quatre fois moins que les élèves qui mangent moins de deux repas par jour et deux fois moins que les élèves qui mangent deux repas par jour.

Une fois de plus, pour en revenir au modèle des « capacités » d’Amartya Sen, lorsque le trajet domicile-collège dépasse un certain seuil, et que s’y adjoint des difficultés sociales – niveau de diplôme et de revenu des parents, situation familiale et conditions de logement – les « capacités » des élèves à bien se nourrir diminuent.



Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

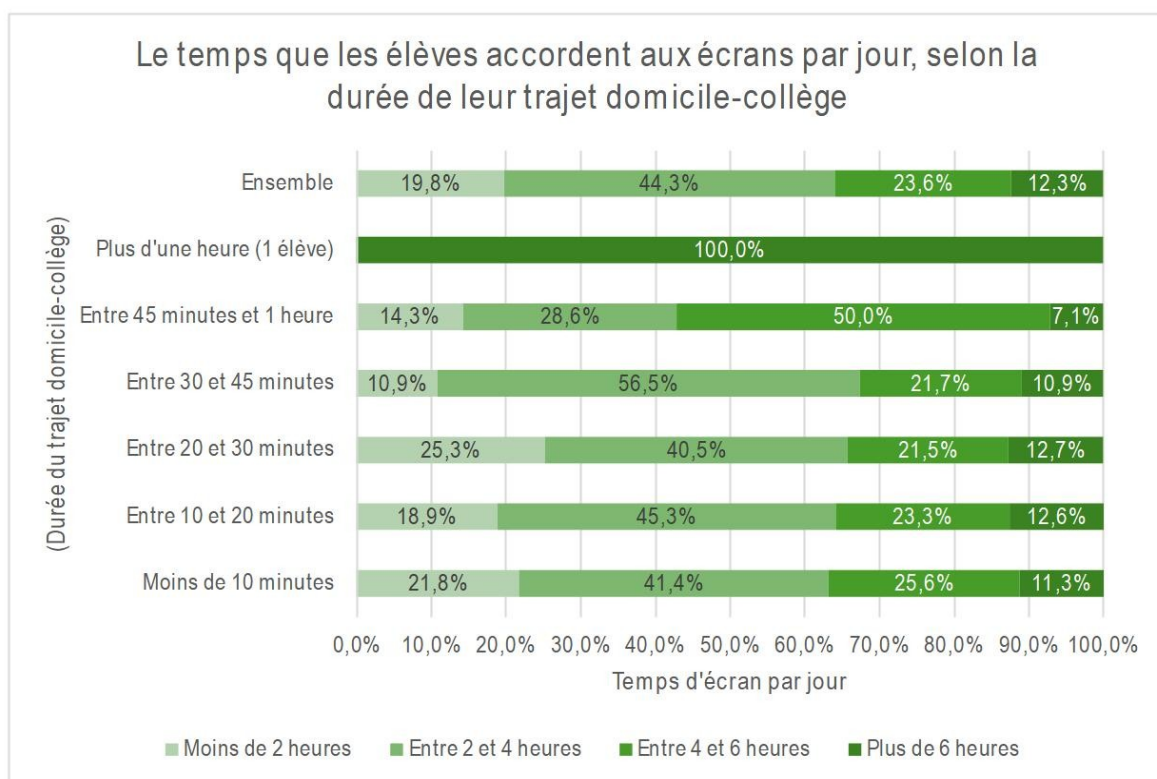
Figure 135: La moyenne générale des élèves interrogés selon le nombre de repas par jour

2) Plus d'un élève interrogé sur 10 occupe plus de 6h par jour sur les écrans

Selon, la *Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives* (MILDECA), un adolescent ne devrait pas occuper plus de deux heures par jour sur les écrans.⁴³

En réalité, une majorité des adolescents ne suit pas ces recommandations. Plus de 8 élèves interrogés sur 10 dépassent cette limite.

a) Les élèves dont le trajet domicile-collège est long occupent plus de temps sur les écrans



Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 136: Le temps que les élèves accordent aux écrans par jour, selon la durée de leur trajet domicile-collège

En comparant le temps que les élèves passent sur les écrans selon la durée de leur trajet domicile-collège, il est possible d'observer que jusqu'à 45 minutes, plus le temps de trajet augmente, plus la proportion d'élèves qui occupent entre 4h et 6h ou plus de 6h par jour diminue.

En revanche, 57,1 % des élèves dont le trajet dure entre 45 minutes et 1 heure occupent plus de 4h par jour sur les écrans et la seule élève qui indique avoir un trajet domicile-collège de plus d'une heure indique également occuper plus de 6h par jour sur les écrans.

43 [MILDECA](#)

Toutefois, ces observations diffèrent selon les collèges. D'abord, la proportion d'élèves qui consacrent plus de quatre heures par jour sur les écrans est très différente selon les collèges. Dans les collèges Bucaille-Charcot, du centre-ville de Cherbourg et Le Hague Dike, cette proportion est d'1 élève sur 4 ou légèrement plus. Elle monte à plus d'un tiers des élèves au collège Ingénieur Cachin (situé à proximité du centre-ville de Cherbourg) et atteint presque la moitié des élèves des collèges Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue et Tiphaigne de la Roche de Montebourg (figure 136).

L'évolution de cette proportion selon la durée du trajet domicile-collège varie également selon les collèges étudiés. Parmi les élèves des collèges Ingénieur Cachin, du collège Le Hague Dike et du collège Guillaume Fouace, il est possible de constater que, une fois passé un certain seuil, la proportion d'élèves à accorder plus de quatre heures par jour aux écrans décroît. Pour les élèves du collège Ingénieur Cachin et du collège Le Hague Dike, ce seuil est de 30 minutes ; pour les élèves du collège Guillaume Fouace ce seuil est de 20 minutes.

L'explication majeure semble être que les élèves qui rentrent plus tôt chez eux disposent de plus de temps libre. Un temps libre qu'ils occupent sur les écrans – téléphone, console de jeux, ordinateur...

Les réponses des élèves des collèges Bucaille-Charcot et Tiphaigne de la Roche témoignent d'un autre phénomène : ce sont les élèves dont le trajet est le plus court et ceux dont le trajet est le plus long qui occupent le plus de temps sur les écrans. Par exemple, au collège Bucaille-Charcot, ce sont les élèves dont le trajet dure entre 10 et 20 minutes qui sont les moins nombreux, en proportion, à occuper plus de 4 heures par jour sur les écrans ; au collège Tiphaigne de la Roche, ce sont les élèves dont le trajet est compris entre 20 et 30 minutes. Par la suite, lorsque la durée du trajet augmente, la proportion d'élèves qui accordent plus de 4 heures par jour aux écrans augmente (figure 137).

**La proportion d'élèves qui s'occupent plus de quatre heures par jour sur les écrans,
selon la durée de leur trajet domicile-collège et leur collège**

Durée du trajet domicile-collège	Bucaille-Charcot	Ingénieur Cachin	Le Hague Dike	Guillaume Fouace	Tiphaigne de la Roche
Ensemble	28 %	35,6 %	25 %	45,2 %	49,7 %
Moins de 10 minutes	32 %	30 %	36,3 %	42,3 %	41,1 %
Entre 10 et 20 minutes	23,2 %	36,6 %	14,3 %	50 %	47,7 %
Entre 20 et 30 minutes	33,3 %	38,5 %	30,5 %	40 %	38,5 %
Entre 30 et 45 minutes	40 %	25 %	25 %	25 %	42,8 %
Entre 45 minutes et 1 heure	60 %	Aucun élève	0 %	Aucun élève	55,5 %
Plus d'une heure	Aucun élève	100 %	Aucun élève	Aucun élève	Aucun élève

Lecture : 32 % des élèves du collège Bucaille-Charcot dont le trajet domicile-collège dure moins de 10 minutes occupent plus de 4h par jour sur les écrans.

Source : Questionnaire distribué aux élèves en 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 137: La proportion d'élèves qui passent plus de quatre heures par jour les écrans, selon la durée de leur trajet domicile-collège et leur collège

Dans ces deux collèges, ce sont les élèves dont le trajet est compris entre 45 minutes et 1 heure qui sont les plus nombreux, en proportion, à accorder plus de quatre heures par jour aux écrans. Cette récurrence s'explique par la manière dont les collégiens s'occupent pendant leur trajet lorsqu'il est long.

4 des 5 élèves du collège Bucaille-Charcot dont le trajet dure entre 45 minutes et 1 heure déclarent être principalement « sur leur téléphone » au cours de leur trajet. Même chose pour 8 des 9 élèves du collège Tiphaigne de la Roche dont le trajet domicile-collège dure entre 45 minutes et 1 heure.

La question de la place des écrans, notamment chez les jeunes, divise les chercheurs entre ceux qui y voient d'abord un accès simplifié aux savoirs et aux divertissements et ceux qui y voient un risque de sédentarité, de cloisonnement, d'enfermement des jeunes. « Il est difficile de trancher radicalement quant à la nécessité ou non d'éviter d'exposer les enfants aux écrans » (Borst, 2019).

b) Les écrans, un accès aux techno-cultures pour tous ?

Des activités comme la télévision, les jeux vidéos ou les réseaux sociaux peuvent être perçues comme une accumulation d'heures passées devant les écrans. « Certaines émissions de télévision ou certains jeux vidéos peuvent avoir des effets néfastes sur la santé ou le développement cérébral, mais d'autres peuvent aussi stimuler et renforcer les capacités des enfants et des adolescents qui les regardent ou s'y adonnent » (Borst, 2019).

Pour rappel, 44 % des élèves interrogés indiquent écouter de la musique régulièrement. Loin du tourne-disque ou du walkman, c'est par streaming et par Internet que les jeunes écoutent de la musique. Même chose pour les films et les séries, tout est accessible facilement avec le streaming et le numérique. « La consommation s'émancipe des grilles des diffuseurs professionnels, par le replay, le streaming ou le téléchargement », menant à une individualisation de la consommation culturelle (Détrez et Octobre, 2023).

L'enquête « *Pratiques culturelles* », réalisée en 2018 par le service statistique ministériel de la Culture (DEPS)⁴⁴ atteste que le numérique occupe une part majeure essentielle dans les activités culturelles des adolescents. Le numérique a amené des pratiques culturelles « omnivores » chez les adolescents, c'est-à-dire des pratiques particulièrement variées grâce au numérique (Détrez et Octobre, 2023).

Ce presque « tout-numérique » peut être désigné par le néologisme conçu par René Berger « technoculture », présentant une « culture en train de se constituer à la faveur de l'hybridation entre la tradition "humaniste" liée aux médias classiques et la techno-communication liés au développement des nouvelles technologies » (Berger et Ghernaoui-Hélie, 2010).

De cette manière, les activités culturelles des adolescents sur les écrans « sont passées du régime médiatique ou multi-médiatique (celui de la télévision de flux et des jeux vidéos par exemple) à un régime technoculturel » où les appareils mobiles aux multiples fonctionnalités entre information et communication – à l'instar du smartphone - ont remplacés les appareils fixes voués à une fonction précise – la télévision par câble par exemple – (Détrez et Octobre, 2023).

Les technocultures ont apporté trois transformations majeures dans les pratiques culturelles des individus, et notamment dans celles des plus jeunes. D'abord, elles ont conduit à une abondance, à un « hyper-choix » : le nombre de vidéos consultables et de sujets traités – actualité, divertissement, sport, musique... - sur *Youtube* est incalculable (Détrez et Octobre, 2023). Même chose quant aux films et aux séries sur des plateformes telles que *Netflix* ou quant aux musiques sur *Spotify* ou *Deezer*.

Ensuite, avec la « consom-action », « les actes de consommation sont inséparables d'actes de production de contenus » : rassemblés en communauté(s), les amateurs de jeux vidéos, par exemple, s'affranchissent des limites et élaborent des *database*, des *uploads*, qui contribuent à faire évoluer le jeu

44 6ème enquête sur les [pratiques culturelles des français](#), parue en 2018, menée auprès d'un échantillon de plus de 9 200 personnes.

vidéo en question (*Détrez et Octobre*, 2023). Et cela, à la manière de l'encyclopédie libre *Wikipedia* ou encore du projet collaboratif de cartographie *OpenStreetMap*.

Enfin, les techno-cultures, par leur universalité, leur transversalité à travers le monde, « sonnent la victoire de la globalisation tant par la circulation des produits que par les communs que certaines consommations créent chez les jeunes du monde entier (*Détrez et Octobre*, 2023).

Ces transformations ont-elles conduit à « un idéal libertaire » qui n'introduit aucune hiérarchie et où les écarts géographiques, culturels, sociaux et genrés ont disparu ? Dans un premier temps, le prolongement des inégalités d'équipement et d'accès au haut débit porte à penser que non (*Détrez et Octobre*, 2023).

Le syndicat mixte « *Manche Numérique* » prévoit de déployer la fibre optique dans l'intégralité du département de la Manche au plus tard au premier semestre de l'année 2026.

Pour l'instant, ce sont principalement les villes – dans le Cotentin : Cherbourg et Valognes, depuis 2022 –, les bourgs ruraux (Saint-Vaast-la-Hougue, Quettehou ou Montebourg par exemple) et les territoires les développés économiquement – typiquement la Hague, équipée depuis 2017 – qui se trouvent être les mieux équipés pour accéder à Internet. Ailleurs, un faible nombre de communes rurales très peu denses sont équipées de la fibre optique⁴⁵.

Concrètement, cela signifie que presque la totalité des élèves du collège Le Hague Dike ont un accès fibré à Internet depuis 2017, qu'une immense majorité des collèges cherbourgeois disposent également d'un accès fibré à Internet depuis 2022, que les collégiens qui habitent Montebourg, Quettehou ou Saint-Vaast-la-Hougue en disposent également, mais que les élèves qui résident dans les petites communes rurales, eux ne disposent pas de cet accès fibré à Internet.

Cet inégal accès à la fibre optique consiste en ce qu'il est possible de nommer une « fracture de l'accès ». Le confinement de 2020 a fait voler en éclats l'hypothèse selon laquelle les jeunes, puisqu'ils sont plus équipés et plus présents sur les réseaux sociaux que les plus âgés, disposeraient tous du même accès à Internet : « certaines franges de la population, géographiquement et / ou socialement stratifiée, ne peuvent pas mettre en place les mêmes rapports aux usages » (*Détrez et Octobre*, 2023).

Précédemment, il a été exposé qu'en proportion, les élèves les plus nombreux à consacrer plus de quatre heures par jours aux écrans, étaient scolarisés au collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue et surtout au collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg. Autrement dit, ce sont dans les collèges où les fractures d'accès à Internet sont susceptibles d'être les plus marquées, qu'il y a les proportions les plus élevées d'élèves qui passent beaucoup de temps sur les écrans. De plus, ces deux collèges sont ceux qui disposent le moins d'activités et d'équipements culturels autour d'eux.

45 [Site internet](#) du syndicat mixte « *Manche Numérique* »

La manière dont a été conçu le questionnaire – sans demander ce que les élèves faisaient lorsqu'ils étaient connectés à un écran – ne permet pas de l'affirmer avec certitude, néanmoins, il est imaginable de penser que les élèves qui ont un accès plus réduit à Internet (sans fibre optique) ont des activités moins variées sur les écrans : les temps de (télé)chargement sont plus longs, les coupures plus fréquentes, etc.

Cette diversité moins étoffée d'activités pratiquées sur les écrans mènent aux deux autres fractures identifiées par les sociologues *Christine Détrez* et *Sylvie Octobre* :

- la fracture des usages, qui consiste en « un décalage entre un usage de pur divertissement et un usage plus large d'appréhension des contenus et usages culturels, réflexifs et critiques »
- la fracture des compétences, qui « concerne le réinvestissement des compétences numériques, du champ du loisir dans d'autres champs et fait passer des compétences liées au style de vie (des loisirs, des choix électifs, du ludique) aux exigences de la vie sociale » (*Détrez et Octobre, 2023*).

Ainsi, les élèves qui se trouvent défavorisés vis-à-vis de l'accès à Internet sont plus susceptibles que les autres d'avoir des usages des écrans de « pur divertissement » et de réinvestir plus difficilement leurs compétences numériques dans des domaines autres que les loisirs.

De fait, bien que les techno-cultures soient en théorie accessibles à tous, dans la pratique, avec la croissante « hyper-connexion des jeunes, le fait de ne pas être connecté (ou mal connecté) devient de plus en plus excluant » (*Détrez et Octobre, 2023*).

Il faut également noter que les pratiques culturelles des adolescents, même si elles sont bien plus individualisées en raison des techno-cultures, restent, en grande partie, influencée par le profil socio-culturel des jeunes et de leur famille. Les plus favorisés, économiquement et culturellement, arrivent plus facilement à varier les usages des écrans – entre divertissement et apprentissages -, et à réinvestir leurs compétences numériques dans leur travail scolaire.

A l'opposé, « les jeunes les moins favorisés connaissant des difficultés familiales et scolaires sont également des "décrocheurs" sur le plan des techno-cultures » (*Détrez et Octobre, 2023*).

Précédemment, il a été démontré que les élèves qui rencontrent des difficultés sociales (profil socio-culturel des parents, structure familiale, conditions de logement...) ont un trajet domicile-collège plus long, pratiquent moins d'activités sportives, culturelles ou artistiques, accordent moins de temps à leurs leçons, obtiennent de moins bonnes notes au collèges et sont plus sensibles face au risque de décrochage scolaire.

A cette liste - déjà conséquente - , s'ajoute donc des difficultés d'accès aux écrans, des usages moins diversifiés (et notamment moins tournés vers les apprentissages), et des difficultés à réutiliser leurs compétences numériques, en raison d'une moins bonne « préparation » face aux écrans.

Cette moins bonne préparation vis-à-vis des écrans a-t-elle des conséquences sur leur santé, leur bien-être ?

c) Les écrans, « une question de civilisation et de société ? »

En janvier 2024, le président Emmanuel Macron a confié à la « commission ‘écrans’ », coprésidée par l’addictologue *Amine Benyamina* et la neurologue *Servane Mouton*, la réalisation d’un rapport « pour éloigner nos enfants des écrans »⁴⁶.

29 propositions telles que « pas d’écran avant 6 ans », « pas de téléphone portable avant 11 ans », « pas d’Internet avant 15 ans » émanent de ce rapport. *Amine Benyamina* explique « Internet est arrivé très vite et nous avons mis du temps pour se rendre compte qu’à travers ce qu’il nous propose, il y a aussi des risques et des dommages. Il faut réfléchir pour limiter certaines choses, et notamment sur nos enfants qui sont quand même les citoyens de demain. C’est une question de civilisation et de société » (RTL, 2024)

Pourquoi aller jusqu’à parler de « question de civilisation et de société » ? Parce que ces chercheurs considèrent que passer plus de temps qu’il ne faudrait sur les écrans augmentent le risque de sédentarité et peut même mener à des comportements violents. Ce ne sont pas directement les écrans qui « créent la violence » mais « l’exposition à la violence, via les médias, quels qu’ils soient, peut favoriser les comportements violents par l’augmentation des pensées agressives, des sensibilisations à la violence, etc. » (RTL, 2024)

Les coprésidents de cette « commission écrans » font valoir le « droit à la déconnexion » des jeunes, et notamment des collégiens, vis-à-vis de leurs obligations scolaires. Ils demandent l’inaccessibilité à *Pronote*⁴⁷ entre 19h et 7h30 : « les élèves peuvent recevoir aujourd’hui, en permanence, des informations sur les devoirs qu’ils vont faire, sur les notes qui ont été mises [...] ils vont consulter de façon parfois compulsive, la nuit, quand ils se réveillent, ces informations. Donc, il s’agit de reconnaître qu’eux aussi ont le droit, quand ils sont chez eux, à être chez eux, et pas à l’école » (RTL, 2024).

Cette mesure permettrait, selon ses concepteurs, de réduire en partie l’anxiété des adolescents. Les réseaux sociaux sont également considérés comme des « facteurs de risque » de dépression ou d’anxiété.

Ces chercheurs déterminent d’autres effets négatifs augurés par les écrans, notamment des risques de sédentarité, d’obésité ou de myopie considérablement augmentés (RTL 2024).

En mettant en perspective la moyenne générale des élèves avec le temps qu’ils occupent sur les écrans par jour en dehors du collège, une corrélation apparaît : plus ils passent de temps sur les écrans, plus la moyenne générale des élèves diminue. Ainsi, 1 seul des 52 élèves (1,9 %) qui passent plus de 6 heures par jour sur les écrans obtient une moyenne générale supérieure à 16. A titre de comparaison, c’est le cas de 23 des 92 élèves qui accordent moins de deux heures par jour aux écrans.

Ce sont également les élèves qui occupent plus de 6 heures par jour sur les écrans qui se retrouvent le plus en difficulté scolaire - dont la moyenne est inférieure à 10 – et en grandes difficultés scolaires – moyenne générale inférieure à 8 (figure 138).

46 RTL, 30/04/2024

47 Pronote est un logiciel de gestion de vie scolaire, par l’intermédiaire duquel les professeurs, les élèves et les parents peuvent communiquer

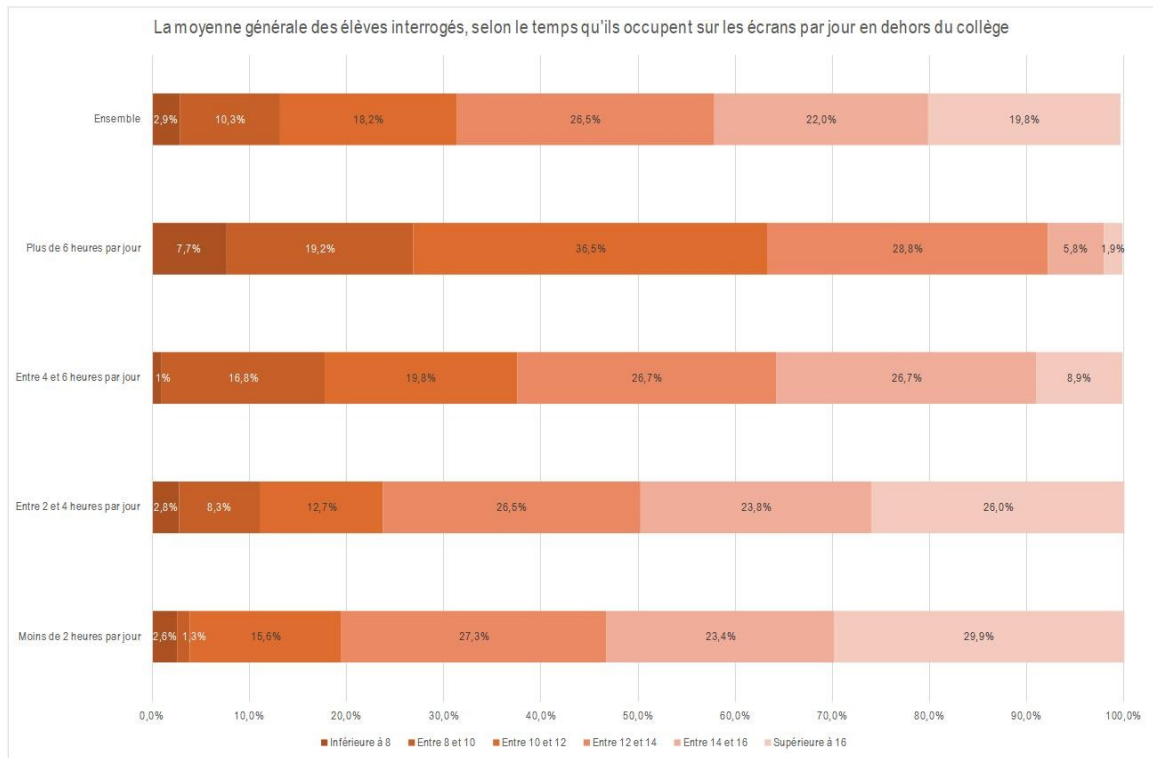


Figure 138: La moyenne générale des élèves interrogés, selon le temps qu'ils occupent par jour en dehors du collège

En 2020, des chercheurs ont tenté d'associer les temps d'écran avec un autre sujet épineux entre parents et adolescents. Leur conclusion « montre une association entre un temps d'écran plus long et une durée de sommeil plus courte chez les jeunes collégiens âgés de 11 à 12 ans » (Messadi et al. 2020). Le rapport établi par la « commission écrans » met également en avant un lien entre temps passé sur les écrans et qualité du sommeil (RTL, 2024).

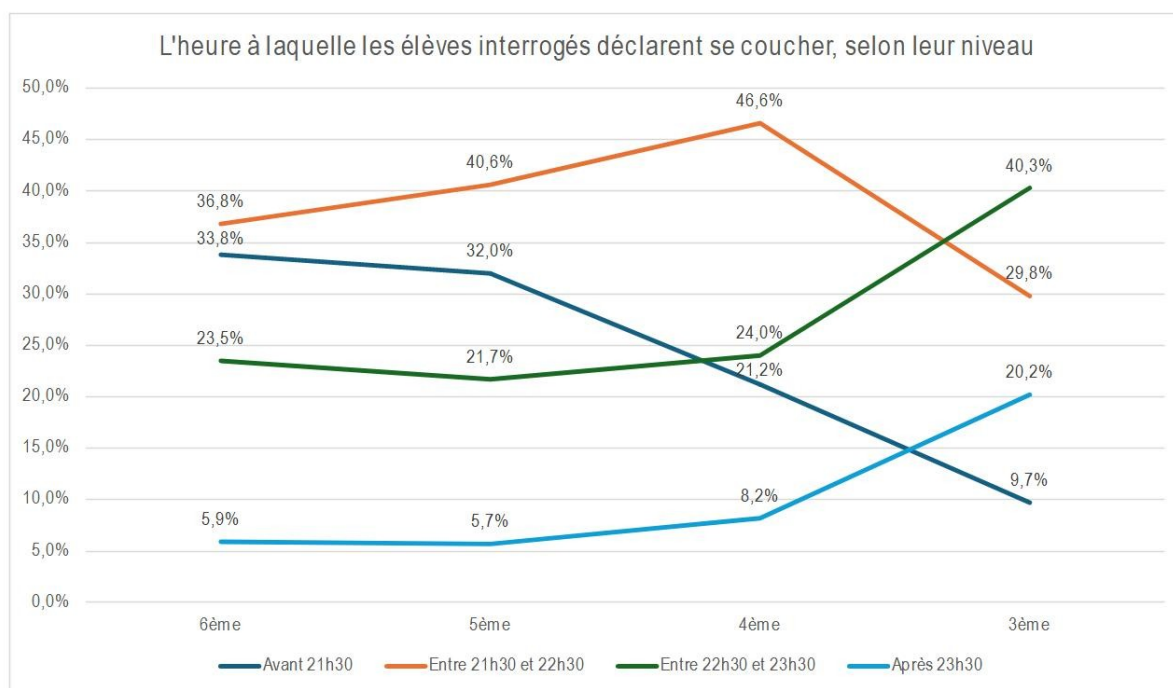
Est-il possible d'établir un lien entre temps de trajet domicile-collège, heure de coucher et fatigue chez les élèves enquêtés ?

3) 4 élèves interrogés sur 10 vont se coucher après 22h30

Alors que l'organisation *France Assos Santé* explique que « les collégiens ne devraient pas s'endormir après 22h », tous collèges confondus, 38,1 % des élèves interrogés déclarent se coucher après 22h30. Quels sont les principaux facteurs qui influencent les élèves dans l'heure où ils vont se coucher ?

a) Les élèves de 6ème se couchent plus tôt que les autres

Avant la durée du trajet domicile-collège, il est nécessaire de voir si d'autres facteurs ont un effet sur l'heure où les élèves se couchent. Premier d'entre eux : le niveau, et par prolongement l'âge, des élèves. Afin de mesurer cela, il faut se pencher sur l'heure à laquelle les élèves se couchent, selon leur niveau.

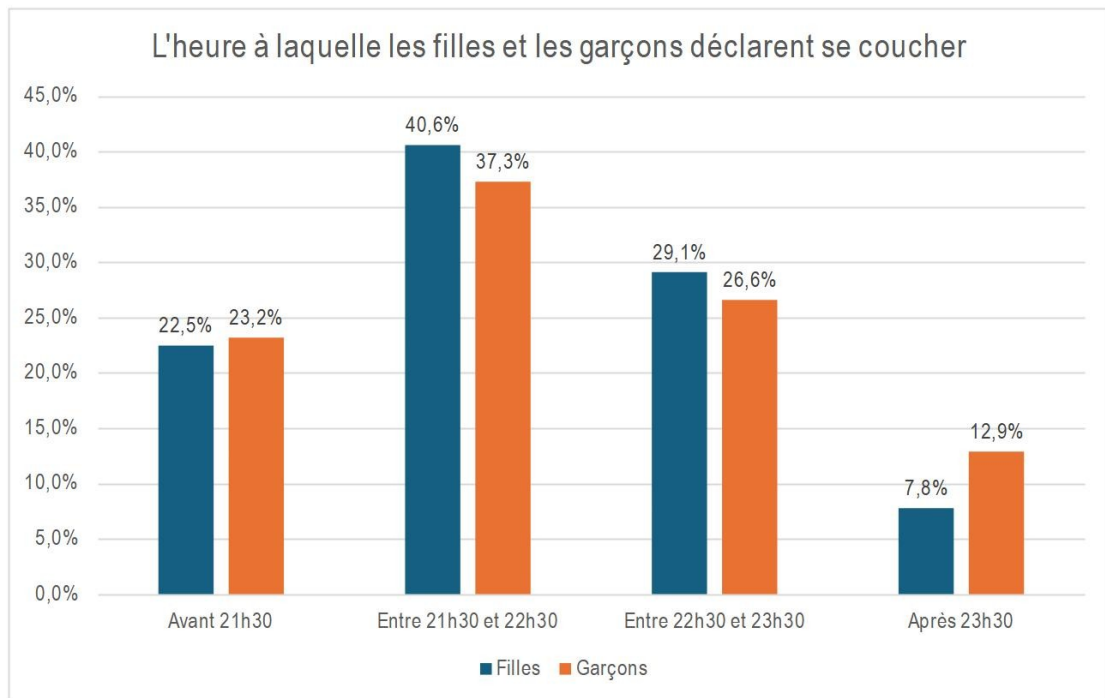


Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 139: L'heure à laquelle les élèves se couchent selon leur niveau

De manière générale, les 6èmes sont les plus nombreux, en proportion, à se coucher avant 21h30 (33,8%). Ils présentent également la plus faible proportion d'élèves à se coucher après 23h30 (5,9%). Par la suite, plus les élèves avancent dans leur scolarité, plus la proportion d'élèves qui se couchent avant 21h30 diminue (courbe bleue foncée) et plus la proportion d'élèves qui se couchent après 23h30 augmente (courbe verte foncée). Si l'âge a un effet sur l'heure à laquelle les élèves se couchent, c'est également le cas du genre, dans de moindres proportions. Ainsi, en proportion, les filles sont légèrement moins nombreuses à se coucher avant 21h30 que les garçons (moins d'un point de pourcentage d'écart) et légèrement plus nombreuses à se coucher entre 21h30 et 22h30 (3,3 points de pourcentage d'écart) et entre 22h30 et 23h30 (2,5 points de pourcentage d'écart) (figure 139).



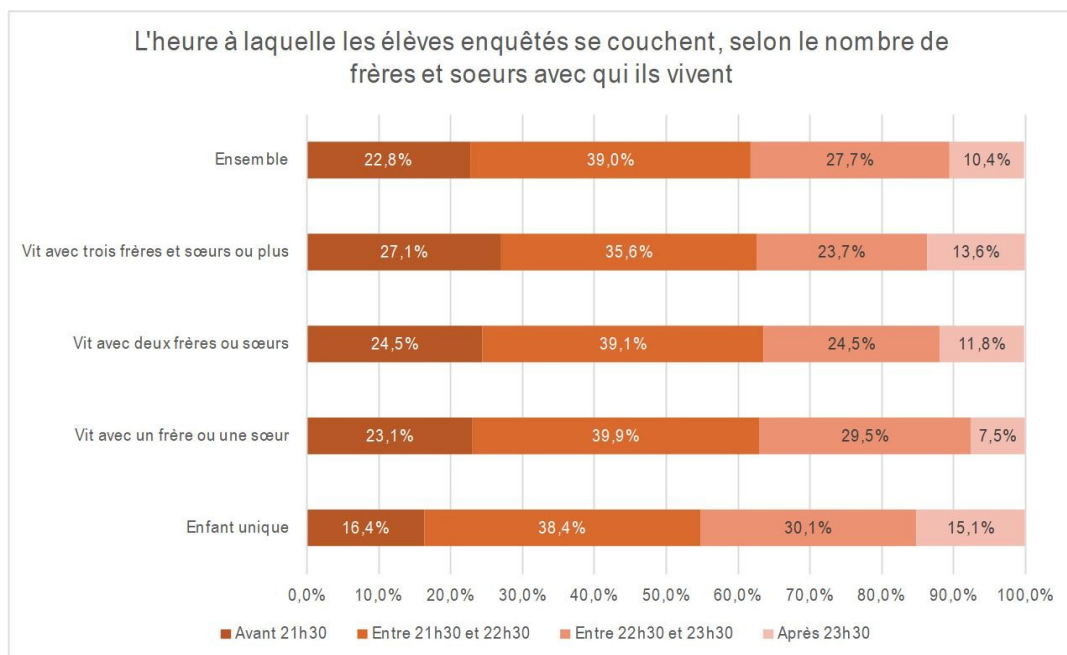
Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 140: L'heure à laquelle les filles et les garçons déclarent se coucher

Un autre facteur influence l'heure à laquelle les élèves se couchent : le nombre de frères et sœurs qui vivent avec les élèves enquêtés. Les élèves qui vivent sans frère ni sœur se démarquent comme étant les plus nombreux, en proportion, à se coucher tard : 34 des 73 élèves dans ce cas (45,6 %) se couchent après 22h30 et 15,1 % d'entre eux (11 sur 73) après 23h30.

Il est possible d'expliquer cela par une attitude plus « permissive » des parents lorsqu'ils n'ont qu'un seul enfant à gérer.



Source : Questionnaire distribué aux élèves entre mars et mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 141: L'heure à laquelle les élèves se couchent, selon le nombre de frères et sœurs avec qui ils vivent

D'autres facteurs tels que la catégorie de CSP des parents, le fait de vivre en appartement ou en maison, la pratique ou non d'activités sportives ou culturelles ont été analysés mais rien de significatif quant à l'heure de coucher des élèves n'a pu être extrait à partir de ces facteurs.

Ainsi, le niveau, et par conséquent l'âge, des élèves se révèle être le premier facteur influençant l'heure de coucher des élèves. D'autres facteurs, liés à la situation scolaire des élèves peuvent être définis.

b) Les élèves ne se couchent pas à la même heure selon le collège où ils sont scolarisés et la durée de leur trajet domicile-collège

Il est d'abord possible de remarquer des différences entre collèges. Autour de 4 élèves sur 10 interrogés aux collèges Ingénieur Cachin, Tiphaigne de la Roche, et plus encore au collège Guillaume Fouace déclarent se coucher après 22h30. Dans ces trois collèges, les cours commencent à 8h30 le matin. Étant donné que les cours commencent à 9h au collège Le Hague Dike, il serait logique de penser que les élèves de ce collège se couchent plus tard que les autres. Il n'en est rien puisque c'est dans ce collège que la proportion d'élèves qui se couchent après 22h30 est la plus faible (figure 142).

La proportion d'élèves qui se couchent après 22h30, selon la durée de leur trajet domicile-collège et leur collège

Durée du trajet domicile-collège	Bucaille-Charcot	Ingénieur Cachin	Le Hague Dike	Guillaume Fouace	Tiphaigne de la Roche	Ensemble
Ensemble	32,5 %	42 %	30,9 %	46 %	40,1 %	38,4 %
Moins de 10 minutes	29,6 %	39 %	30,4 %	46,4 %	45,9 %	40,4 %
Entre 10 et 20 minutes	24,1 %	33,3 %	35,7 %	50 %	28,9 %	33,9 %
Entre 20 et 30 minutes	24,9 %	53,9 %	27,8 %	16,6 %	30,8 %	31,3 %
Entre 30 et 45 minutes	54,6 %	75 %	75 %	50 %	42,8 %	44,6 %
Entre 45 minutes et 1 heure	60 %	Aucun élève	0 % (1 élève)	Aucun élève	55,5 %	57,1 %
Plus d'une heure (1 élève)	Aucun élève	100 %	Aucun élève	Aucun élève	Aucun élève	100 %

Lecture : 32,5 % des élèves du collège Bucaille-Charcot interrogés déclarent se coucher après 22h30.

Source : Questionnaire distribué aux élèves de mars à mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 142: La proportion d'élèves qui se couchent après 22h30, selon la durée de leur trajet domicile-collège et leur collège

Parmi l'ensemble des élèves interrogés, 40 % de ceux dont le trajet domicile-collège dure moins de 10 minutes se couchent après 22h30. Cette proportion diminue lorsque la durée du trajet augmente jusqu'à 30 minutes avant d'augmenter fortement lorsque le trajet dépasse une demie heure.

Aux collèges Bucaille-Charcot et Tiphaigne de la Roche, cette tendance est similaire à celle de l'ensemble des élèves interrogés. Au collège Ingénieur Cachin, c'est une fois que le trajet dure plus de 20 minutes que la proportion d'élèves qui se couchent après 22h30 augmente sensiblement (20 points d'écart de pourcentage).

Il est plus compliqué d'établir un lien entre durée du trajet domicile-collège et heure de coucher pour les élèves du collège le Hague Dike. Chaque catégorie est plus ou moins proche d'une proportion de 30 %, excepté les élèves dont le trajet domicile-collège dure entre 30 et 45 minutes. 12 des 16 élèves concernés déclarent se coucher entre 22h30 et 23h30.

Même chose au collège Guillaume Fouace où environ la moitié des élèves interrogés déclare se coucher après 22h30 à l'exception des élèves dont le trajet dure entre 20 et 30 minutes (1 élève sur 6).

Il est possible d'expliquer pourquoi les élèves dont le trajet dure moins de 10 minutes se couchent plus tard que les autres par la proximité (en temps) entre leur domicile et le collège. Un élève dans ce cas peut facilement être amené à penser « pas besoin de me coucher tôt, je pars tard demain matin pour aller au collège ». Il est possible que les élèves dont le trajet dure entre 10 et 30 minutes et leur famille soient plus consciencieux vis-à-vis de se coucher assez tôt.

Quant aux élèves dont le trajet domicile-collège dure plus d'une demie heure, l'explication pourrait se trouver dans l'heure à laquelle les élèves rentrent. Environ un tiers des élèves dont le trajet dure plus de 30 minutes rentrent chez eux entre 17h30 et 18h (19 sur 59, 32 %) et 10 % d'entre eux indiquent rentrer chez eux après 18h (6 sur 59).

Ces élèves qui rentrent tard chez eux disposent de moins de temps libre une fois rentrés chez eux que les autres. 10 des 61⁴⁸ élèves dont le trajet est supérieur à 30 minutes déclarent ne « jamais avoir de temps libre » lorsqu'ils sont chez eux (16%) et 14 d'entre eux indiquent « avoir du temps libre moins de la moitié de la semaine » (23%).

Ainsi, puisqu'ils ont moins de temps libre chez eux, afin de faire leurs leçons, pratiquer leurs loisirs ou simplement de se détendre chez eux, il est possible d'imaginer que ces élèves choisissent de se coucher plus tard.

Les élèves se couchent donc à une heure différente selon leur niveau et selon la durée de leur trajet, quelles conséquences de cette heure de coucher tardive ont pu être observées au cours de cette enquête ?

48 Certains élèves n'ont pas répondu à toutes les questions, en raison de cela, sur un même échantillon, le dénominateur peut être différent.

c) 1 élève qui se couche après 23h30 sur 5 est en difficulté scolaire

Afin d'estimer les conséquences de se coucher tardivement, sur le plan scolaire, l'indicateur qui paraît le plus adéquat paraît être la moyenne générale des élèves.

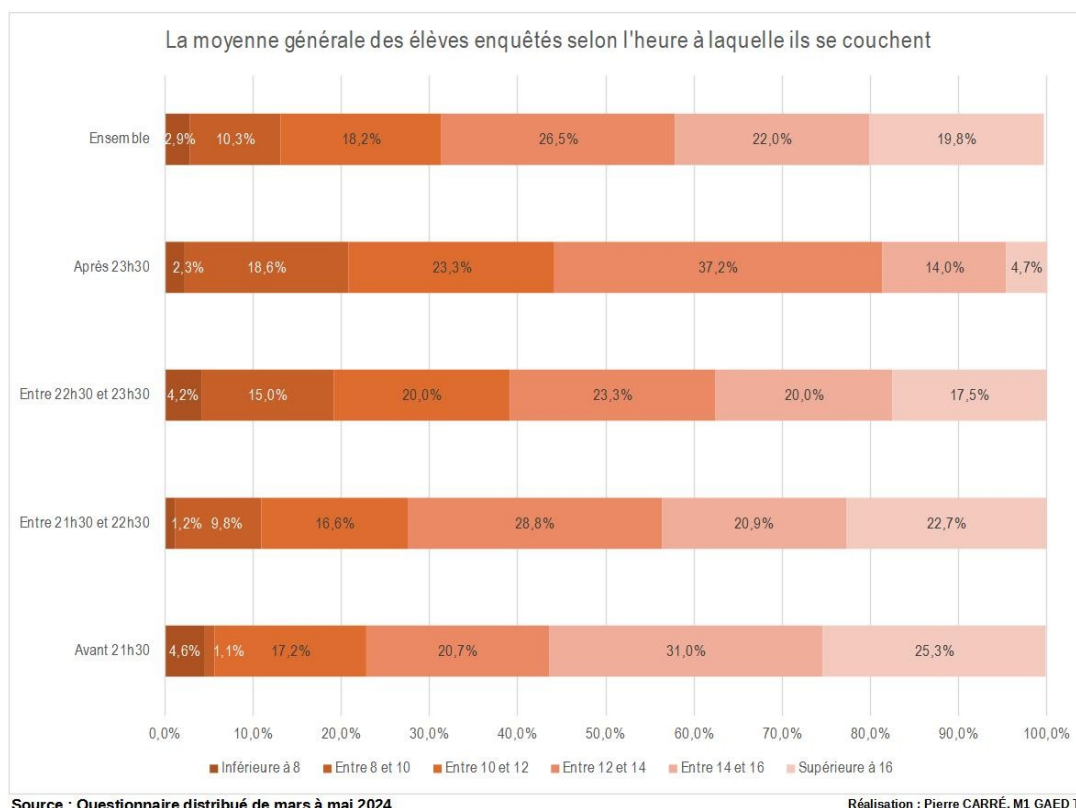


Figure 143: La moyenne générale des élèves, selon l'heure à laquelle ils se couchent

A l'instar de ce qui a été observé à travers d'autres indicateurs (temps de trajet, la pratique ou non des activités sportives et des activités culturelles, nombre de repas...) l'heure à laquelle les élèves se couchent influence les notes qu'ils obtiennent au collège (figure 143).

D'un côté, plus les élèves se couchent tard, plus la proportion d'élèves qui obtiennent une moyenne générale supérieure à 16 diminue. Ainsi, la proportion d'élèves qui se couchent avant 21h30 qui obtiennent une moyenne générale supérieure (25,3%) est 5 fois plus élevée que celle des élèves qui se couchent après 23h30 (4,7%).

D'un autre côté, plus les élèves se couchent tard, plus ils sont nombreux, en proportion, à obtenir une moyenne générale inférieure à 10, et donc en difficulté scolaire. Effectivement, si seulement 5,7 % des élèves qui se couchent avant 21h30 déclarent une moyenne en-dessous de 10, c'est le cas 20,9 % des élèves qui se couchent après 23h30, soit une proportion presque 4 fois plus élevée. Cette corrélation rejoint les conclusions de chercheurs qui ont découvert, en 2015, une association entre manque de sommeil et résultats scolaires en baisse chez des collégiens d'Île de France (Cabrera et al., 2015).

Au cours de ce chapitre, plusieurs conséquences du temps de trajet sur la santé et le bien-être des collégiens ont été abordées.

Concernant, l'alimentation, alors que le Ministère de la Santé – par l'intermédiaire du PNNS⁴⁹ - recommande quatre repas par jour lors de l'adolescence, une majorité d'élèves ne mange pas ces quatre repas quotidiens. Il y a même 20 % des élèves interrogés qui mangent deux repas par jour ou moins.

Le temps de trajet domicile-collège est un des facteurs qui peut mener à des troubles du comportement alimentaire et donc potentiellement à une baisse d'énergie, des problèmes des croissances et contribue à augmenter la fatigue à nuire à la concentration et potentiellement à des maladies telles que l'anorexie, la boulimie... Dans le domaine scolaire, il a été exposé que les élèves qui mangent deux repas par jour ou moins obtenaient de moins bonnes notes à l'école.

Au sujet du temps que les élèves occupent sur les écrans, il a été démontré que ce sont les élèves dont le trajet domicile-collège dure plus de 45 minutes qui sont les plus nombreux, en proportion, à consacrer plus de quatre heures par jour aux écrans. Il a ensuite été développé que les écrans pouvaient à la fois être un accès aux techno-cultures, et à la fois avoir des effets négatifs sur la santé des adolescents.

Les élèves qui rencontrent des difficultés sociales – conditions de logement, niveau de revenu - ou qui habitent dans des hameaux qui ne bénéficient pas de la fibre optique n'ont pas le même accès aux écrans que les autres. Ainsi, s'ils passent autant de temps, voire plus, que les autres sur les écrans, il est possible de supposer que leurs activités sont moins variées et plus tournées vers les divertissements. Par conséquent, il est imaginable de penser qu'ils ont un accès plus restreint aux techno-cultures.

Néanmoins, puisqu'ils occupent autant de temps, sinon plus, que les autres élèves sur les écrans, ils sont aussi sensibles que les autres élèves aux effets négatifs des écrans : risques de sédentarité, d'obésité, de myopie accrus ou encore exposition à la violence... Grâce aux réponses des élèves enquêtés, il a également été possible de démontrer que plus les élèves accordaient de temps aux écrans, plus leur moyenne générale diminuait.

Enfin, il a été montré que si le niveau était un facteur qui déterminait en partie l'heure à laquelle se couche les élèves – plus ils sont jeunes, plus ils se couchent tôt et inversement -, la durée du trajet domicile-collège agissait également sur l'heure où les élèves allaient se coucher. Globalement, ce sont les élèves qui se rendent à leur collège en moins de 10 minutes et ceux dont le trajet domicile-collège dure plus d'une demie heure qui se couchent le plus tard.

Cette heure de coucher plus tardive a des conséquences pour les élèves sur le plan scolaire. Les élèves qui se couchent avant 21h30 sont les plus nombreux, en proportion à décrocher une moyenne générale supérieure à 16, et les moins nombreux, en proportion, à se trouver en difficulté scolaire – moyenne générale inférieure à 10, et inversement parmi les élèves qui se couchent après 23h30.

49 voir p.x

Conclusion

Au cours de cette troisième partie, les conséquences du trajet domicile-collège dans la vie extrascolaire, dans la vie scolaire puis sur la santé et le bien-être des collégiens ont été exposées.

En dehors du collège, il a été montré que les élèves les moins nombreux, en proportion, à pratiquer au moins une activité sportive et à pratiquer au moins une activité culturelle, sont ceux dont le trajet dure entre 30 et 45 minutes, même si tous les collèges ne sont pas dans ce cas de figure.

Il a également été souligné que les activités sportives et les activités culturelles n'étaient pas perçues de la même manière selon les classes sociales, tel que l'explique *Bernard Lahire*. Ainsi, si les familles de CSP favorisées voient le sport comme un moyen d'amener leur enfant vers les valeurs de la compétition, les familles des classes moyennes perçoivent plutôt le sport comme un loisir. (*Lahire, 2019*)

Ainsi, en associant les réponses des élèves enquêtés et les travaux de plusieurs sociologues, il a été possible de revenir vers le modèle des « capacités » mis en place par *Amartya Sen* et *Martha Nussbaum*. Lorsque le trajet domicile-collège dépasse un certain seuil, généralement entre 20 et 30 minutes, et que plusieurs difficultés sociales s'y accumulent (conditions de logement, niveau de revenu...), les *capacités* des jeunes concernés à pratiquer des activités sportives et des activités culturelles ou artistiques.

La durée du trajet domicile-collège agit également sur le temps que les élèves consacrent à leurs leçons. Toutefois, des facteurs sociaux tels que la catégorie de CSP des parents, le fait de vivre avec ses deux parents ou dans une famille monoparentale ainsi que le fait de vivre dans une famille nombreuse ou non, ont un effet plus direct sur le temps que les élèves vont pouvoir consacrer à leurs devoirs.

Il a également été constaté que le trajet domicile-collège a un effet sur la moyenne générale qu'obtiennent les collégiens. D'abord parce que les élèves en grande difficulté scolaire occupent généralement moins de temps à la réalisation de leurs devoirs. Ensuite parce que ce sont les élèves dont le trajet est le plus court qui sont les plus nombreux, en proportion, à obtenir les meilleures notes.

Par la suite, il a été remarqué une corrélation directe entre le temps de trajet et l'orientation après la 3ème : plus le trajet s'allonge, plus la proportion d'élèves à se diriger vers une seconde générale et technologique diminue. De plus, il a été exposé que l'éloignement au collège accentue la reproduction sociale et peut même produire de la mobilité sociale descendante et que les communes les plus vulnérables face au risque de décrochage scolaire, et qui comptent le plus de 20-24ans non-diplômés, étaient, dans le Cotentin, fréquemment des communes, d'abord éloignées de Cherbourg-en-Cotentin, mais aussi des communes éloignées des collèges.

Pour se porter à nouveau vers le concept d'*Amartya Sen*, le trajet domicile-collège, conjugué à des

difficultés sociales, réduit les « capacités » des élèves à réaliser de la meilleure manière possible leurs devoirs, ainsi que leurs « capacités » à obtenir les meilleures notes. Par conséquent, ce sont leurs « capacités » à décrocher des diplômes, presque indispensables lors de l'entrée dans la vie active, qui sont altérées.

Enfin, il a été démontré que la durée du trajet domicile-collège empêchait certains élèves de manger quatre repas par jour. Le temps de trajet domicile-collège est un des facteurs qui peut mener à des troubles du comportement alimentaire, et par prolongement à des problèmes de croissance, à un manque d'énergie, et potentiellement à des maladies telles que l'anorexie, la boulimie... Il est également intéressant de noter que les élèves qui mangent deux repas ou moins par jour obtiennent, généralement, de moins bonnes notes au collège.

Les élèves dont le trajet domicile-collège dure plus de 45 minutes qui sont les plus nombreux, en proportion, à consacrer plus de quatre heures par jour aux écrans. Il a ensuite été développé que les écrans pouvaient à la fois être un accès aux techno-cultures, et à la fois avoir des effets négatifs sur la santé des adolescents. Néanmoins, l'accès aux techno-cultures est parfois freiné pour les élèves qui ne disposent pas de la fibre optique, les communes rurales très peu denses sont souvent dans ce cas de figure. Pour les adolescents qui résident dans ces communes, sans aucune certitude, il est imaginable de penser que leurs activités sur les écrans sont moins variées que les élèves qui ont un meilleur accès à Internet.

En revanche, ils sont autant exposés aux risques que peuvent provoquer les écrans : sédentarité, obésité, myopie, exposition à la violence... En outre, plus les élèves occupent de temps sur les écrans, moins leur moyenne générale est élevée.

La durée du trajet domicile-collège agit également sur l'heure à laquelle les élèves se couchent. De manière générale, ce sont les élèves qui se rendent à leur collège en moins de 10 minutes et ceux dont le trajet domicile-collège dure plus d'une demie heure qui se couchent le plus tard. Cela a des conséquences dans la scolarité les élèves : les plus nombreux, en proportion, à être en situation de difficulté scolaire sont ceux qui se couchent après 23h30.

Ainsi, un temps de trajet domicile-collège de plus de 30 minutes peut avoir des conséquences sur la santé et le bien-être d'un collégien, et ce dans plusieurs domaines : alimentation, exposition aux écrans, qualité du sommeil. Ces contrariétés provoquées, en partie, par la durée du trajet domicile-collège affectent la scolarité des élèves, elles réduisent leurs « capacités » scolaires. Il a été choisi de prendre en compte la moyenne générale des élèves enquêtés pour en rendre compte.

Par prolongement, ces conséquences dans la santé et le bien-être des élèves ont des répercussions sur les choix d'orientation des élèves, et même sur le risque de décrochage scolaire, de la même manière que ce qui a été approfondi dans le chapitre 2.

Après avoir détaillé les conséquences que peut provoquer la durée du trajet domicile-collège, il est temps d'étudier les perspectives d'avenir autour de la question de l'accessibilité au collège.

Partie 4 :

**Quelles perspectives d'accès au collège
dans l'agglomération du Cotentin ?**

Chapitre 1 : Les collèges structurent le territoire et contribuent au développement local

Après avoir vu quelles étaient les situations d'inégalité d'accès au collège, et quelles pouvaient être leurs conséquences et leurs répercussions pour les collégiens, il est temps désormais de s'intéresser aux perspectives qui peuvent découler de ce sujet. Le développement local, « c'est tout à la fois des politiques publiques (aide aux entreprises, aux créateurs d'activités, construction et entretien des réseaux de transport, de télécommunication, etc.), des décisions stratégiques (s'implanter dans une nouvelle région, investir dans la formation professionnelle, développer des recherches en partenariat avec une université, etc.) et un travail de mise en réseaux » (*B. Pecqueur, 1994*).

Ce premier chapitre vise à définir comment les collèges structurent le territoire et contribuent au développement local. Dans un premier temps, il sera vu que les collèges structurent le territoire en bassins de vie. Dans un second temps, la manière dont le réseau de collèges et de lycées définit le rôle des petites villes et des bourgs ruraux sera abordée. Dans un troisième temps, il sera déterminé comment les collèges peuvent influencer les autres services publics de la commune ou du canton.

1) Les collèges structurent le territoire en bassins de vie

a) Dans la Manche, les 52 collèges couvrent les 54 anciens cantons électoraux

L'encyclopédie libre *Wikimanche*⁵⁰, grâce à plusieurs sources d'archive du 19^{ème} et 20^{ème} siècle, retrace l'histoire des collèges dans le département. En 1843, il n'y avait que 7 collèges dans le département, ils étaient localisés à Avranches, Cherbourg, Coutances, Mortain, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-Lô et à Valognes. Ces sept communes se distinguent encore aujourd'hui puisque ce sont les seules, avec les communes de Granville et Carentan, qui disposent d'au moins un lycée public général⁵¹.

Au cours d'un entretien, *Jean-Pierre Mauquest*, le maire de Montebourg, explique que la politique « 1 canton – 1 collège » est une politique menée par *Léon Jozeau-Marigné*, président du conseil général de la Manche de 1968 à 1988 (entretien n°9). Cette politique a donc été menée avant la loi de décentralisation menée en 1985. Celle-ci confère au Conseil Général – devenu Conseil Départemental – la compétence de gestion des collèges : entretiens des bâtiments, dotations de fonctionnement, dépenses d'investissement...

Au fil du temps, cette politique « 1 collège par canton » s'est heurtée à la baisse de la démographie et au vieillissement de la population. Dans le sud-manche « les petits effectifs des collèges publics de Saint-

50 « Enseignement secondaire dans la Manche » par l'encyclopédie libre *Wikimanche*

51 Voir « Indice d'accessibilité aux enseignements primaires et secondaires dans la Manche », figure 9

Pois et Juivigny-le-Tertre ont débouché sur la fusion de ces deux établissements en 1996, suivie de leur fermeture en 2010⁵², comme celle du collège Pierre-Mottier du Teilleul »¹. Par la suite, ce sont les collèges Charcot, situé en centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin, d'abord fusionné avec le collège La Bucaille en 2017, puis désaffecté en 2019⁵³, et le collège Victor Hugo de Sourdeval⁵⁴, en 2021, qui ont vu leurs portes fermer. En 2024, le département de la Manche recense 52 collèges pour 54 anciens cantons.

Pour rappel, au cours de la partie 2 – concernant les situations d'inégalités aux activités sportives -, il a été démontré que dans un rayon de 3,6km² autour de chaque collège se trouvaient au moins deux équipements sportifs⁵⁵. Il en va de même pour d'autres équipements et des services.

L'échelle du canton n'a pas été choisie au hasard par *Léon Jozeau-Marigné*. Le canton, à une époque où les EPCI⁵⁶ n'existaient pas se trouvaient être un bon compromis entre l'échelle de la commune – trop fine -et l'échelle du département – trop large. Il en a été de même pour d'autres services publics de proximité : caisses du trésor public, bureaux de poste, gendarmeries...

Depuis la loi NOTRe⁵⁷ de 2015 les anciens chefs-lieux de canton abritent les « Maisons de Services au Public » (MSAP) où sont rassemblés des services publics tels que La Poste, les caisses d'assurance vieillesse, d'assurance maladie, des allocations familiales, la Mutualité sociale agricole, France Travail... Ces maisons de services au public sont censées être accessibles à moins 30 minutes en voiture pour chaque citoyen (*Doré, 2019*). Désormais, ces MSAP se dénomment « *France Services* ».

L'indicateur des niveaux de centres d'équipements et de services consiste en une typologie des communes de France selon cinq niveau de centralités d'équipements et de service :

- les communes non pôle qui possèdent moins d'une dizaine d'équipements et de services
- les centres locaux d'équipements et de services qui comprennent une offre restreinte d'une douzaine d'équipements : coiffeur, école élémentaire, restaurant, boulangerie, artisans du bâtiment)
- les centres intermédiaires qui recensent une trentaine d'équipements et de services (offre de soin de premier recours complète, activité commerciale renforcée...)
- les centres structurants qui disposent d'une quarantaine d'équipements, certains essentiels, d'autres qui ne sont pas utilisés quotidiennement (services de santé et commerces plus spécialisés)
- les centres majeurs qui proposent les services les plus rares (spécialités hospitalières, services d'aide social aux personnes fragiles, des tribunaux, des sites universitaires, des grands équipements sportifs et culturels...)

Les communes non centre sont les plus nombreuses au sein de l'agglomération du Cotentin. Ce sont toutes des petites communes rurales qui, à de rares exceptions, dénombrent moins de 1 000 habitants. Aucune de ces communes ne dispose d'un collège. Les centres locaux d'équipements et de services sont généralement des communes qui recensent entre 1 000 et 2 000 habitants, à l'exception de Flamanville. Il se

52 [Ouest France, 02/07/2010](#)

53 [Ouest France, 22/01/2019](#)

54 [Ouest France, 13/06/2021](#)

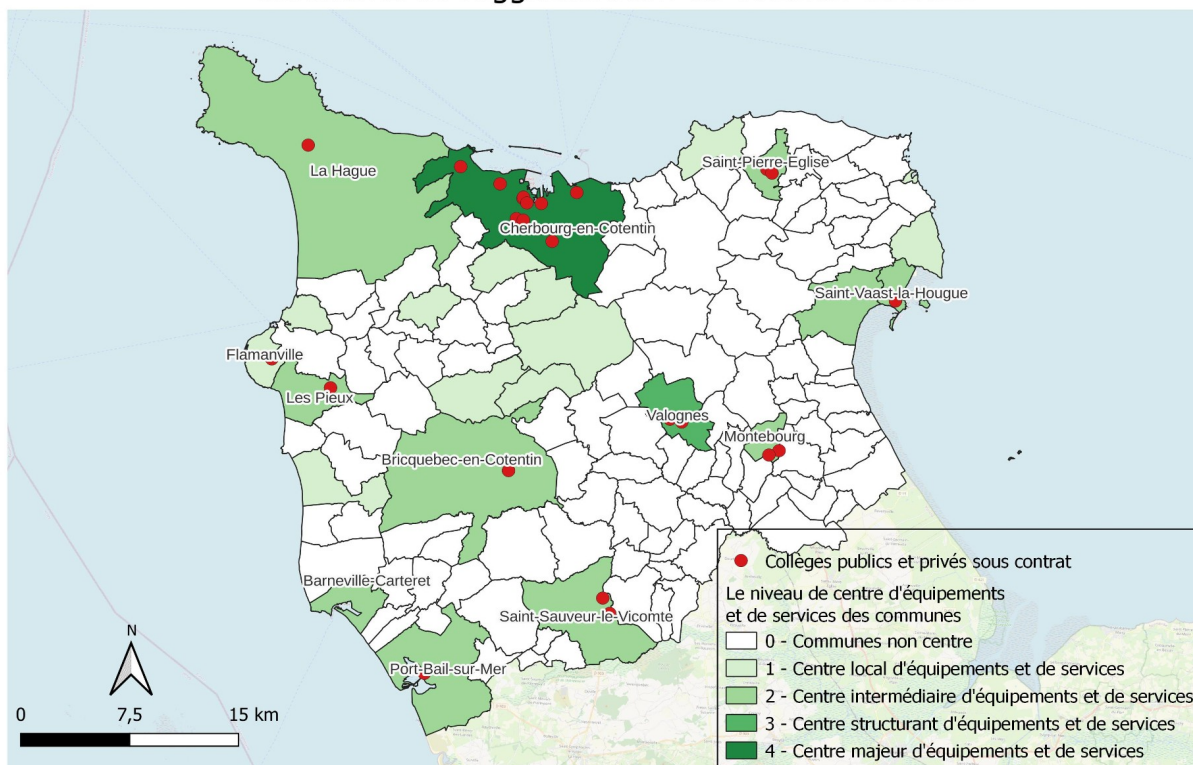
55 Cf « Indice d'accessibilité aux équipements sportifs dans la Manche en 2024 » p.78

56 Établissement public de coopération intercommunale

57 Loi sur la « Nouvelle Organisation Territoriale de la République », promulguée le

trouve également que Flamanville est la seule de ces communes à disposer d'un collège. Cette faible offre d'équipements autour du collège Flamanvillais s'explique par le fait que le chef-lieu de ce canton soit la commune de Les Pieux.

Le niveau de centre d'équipements et de services des communes de l'agglomération du Cotentin en 2021



Source : BD TOPO 2022 (IGN) ; Observatoire des Territoires (2021) ; OSM

Réalisation : Pierre CARRÉ, UCN, UFR SEGGAT, 2023-2024, M1 GAED Territoires en transition

Figure 144: Le niveau de centre d'équipements et de services des communes de l'agglomération du Cotentin en 2021

Les centres intermédiaires d'équipements et de services, mis à part Barneville-Carteret et Quettehou (à l'ouest de Saint-Vaast-la-Hougue), sont tous des communes qui disposent d'un collège public. Autrement dit, cette catégorie rassemble tous les chefs lieux de canton. Dans certains cantons, il est possible de retrouver deux centres intermédiaires, à l'instar de Barneville-Carteret et Port-Bail-sur-Mer dans le canton de Portbail. Dans le Cotentin, une seule commune est classée comme centre structurant d'équipements et de services : Valognes. Des équipements tels qu'un hôpital, un lycée général, une gare y sont présents. Ces équipements sont disponibles nulle part ailleurs dans le Cotentin, excepté dans la ville de Cherbourg.

Cherbourg-en-Cotentin est d'ailleurs classée comme un centre majeur d'équipements et de services. Avec 80 000 habitants, il est logique que ce soit la commune la mieux dotée en équipements et en services du Cotentin. En plus des neuf collèges publics et privés sous contrat, des lycées généraux, publics et privés, des lycées professionnels, un lycée maritime ainsi que de nombreuses écoles élémentaire y sont présents. Des équipements majeurs comme le Centre Hospitalier Public du Cotentin, des centres commerciaux ou encore des salles de spectacles spécialisées y sont installés.

b) Le trajet domicile-collège est une dimension majeure de l'espace-vécu des collégiens et de leur famille

Un espace de proximité se met en place autour de l'école, du collège et parfois même du lycée, pour les jeunes et leur famille, au sein duquel ils peuvent « glaner des renseignements dans les lieux à proximité de l'école. » Les commerces, le voisinage, les associations, l'espace public ou encore les assistantes maternelles qui font partie de cet espace de proximité « permettent des échanges informels et rapides au cours desquels les représentations se construisent » (Y. Jean, 2007).

De cette manière, les établissements scolaires créent un « effet de lieu » qui structure le territoire à proximité par l'intermédiaire de lieux de construction de la réalité sociale. Selon la taille de l'établissement et des habitudes sociales, « la vie sociale est plus ou moins ouverte ou sélective » (Y. Jean, 2007).

Cet espace de proximité peut être relié au concept « d'espace vécu » mis en exergue par *Armand Frémont* dans les années 1970. Si l'espace de vie peut être défini comme « l'aire géographique des pratiques sociales d'une personne », l'espace vécu est défini comme « l'ensemble des lieux fréquentés par l'individu mais aussi des interrelations sociales qui s'y nouent et les valeurs psychologiques qui y sont projetées et perçues » (A. Frémont, 1976). Pour les élèves interrogés il est possible de prendre l'exemple de Cherbourg-en-Cotentin où le centre-ville est assez attractif pour les collégiens, ainsi que pour le reste de la population, le centre-commercial des *Éléis* est attractif pour certains collégiens qui s'y rendent le mercredi après-midi tandis que le quartier du Maupas est répulsif pour les collégiens qui n'y habitent pas.

Pour les collégiens et leur famille, le trajet domicile-collège est une dimension de l'espace vécu. Ce trajet domicile-collège se déroule dans une aire géographique, généralement plus le trajet est long plus cette aire est longue. Des interactions sociales y ont lieu : les élèves peuvent discuter entre eux ou avec leurs parents, par exemple. Des valeurs psychologiques (insécurité, ennui, peur, angoisse...) y sont projetées et perçues : qu'il s'agisse des élèves du collège Le Hague Dike qui voient des « bagarres » aux arrêts de bus et qui trouvent cela drôle ou qu'il s'agisse des élèves du collège Ingénieur Cachin, qui habitent dans le quartier du Maupas à Cherbourg, et qui ont « peur de se faire agresser » lorsqu'elles vont au collège ou en reviennent.

Le trajet domicile-collège, par sa dimension d'espace vécu, peut créer chez les jeunes un sentiment d'appartenance. C'est encore plus vrai dans les territoires les plus isolés, que ce soit socialement ou géographiquement. Lors d'un entretien, la principale adjointe du collège Guillaume Fouace, *Christine Dolley*, expliquait que lors des portes ouvertes du collège il y avait plus d'anciens 3ème qui revenaient saluer leurs anciens professeurs, que de futurs élèves de 6ème, « il y a quand même un sentiment d'appartenance ici ».

D'autres espaces liés au collège font partie de l'espace vécu des collégiens : les abords du collège, les voyages scolaires (tous les collèges étudiés se rendent en Allemagne ou à Paris régulièrement), ou encore les sorties culturelles au théâtre, à des sites touristiques tels que le Mont-Saint-Michel, etc.

2) Le réseau de collèges et de lycées définit le rôle des petites villes et des bourgs ruraux

a) Le collège est un pilier de l'économie résidentielle

Deux définitions de l'économie résidentielle se distinguent. Celle de l'INSEE d'un côté et celle de l'économiste *Laurent Davezies* de l'autre.

L'INSEE sépare l'économie en deux sphères : la sphère pré-sentielle et la sphère productive :

- la sphère pré-sentielle regroupe « les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidents ou touristes. »

- la sphère productive rassemble « les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. »

Pour l'INSEE, l'économie résidentielle est donc une partie de la sphère pré-sentielle. Elle peut être définie comme l'ensemble des activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidant sur un territoire⁵⁸.

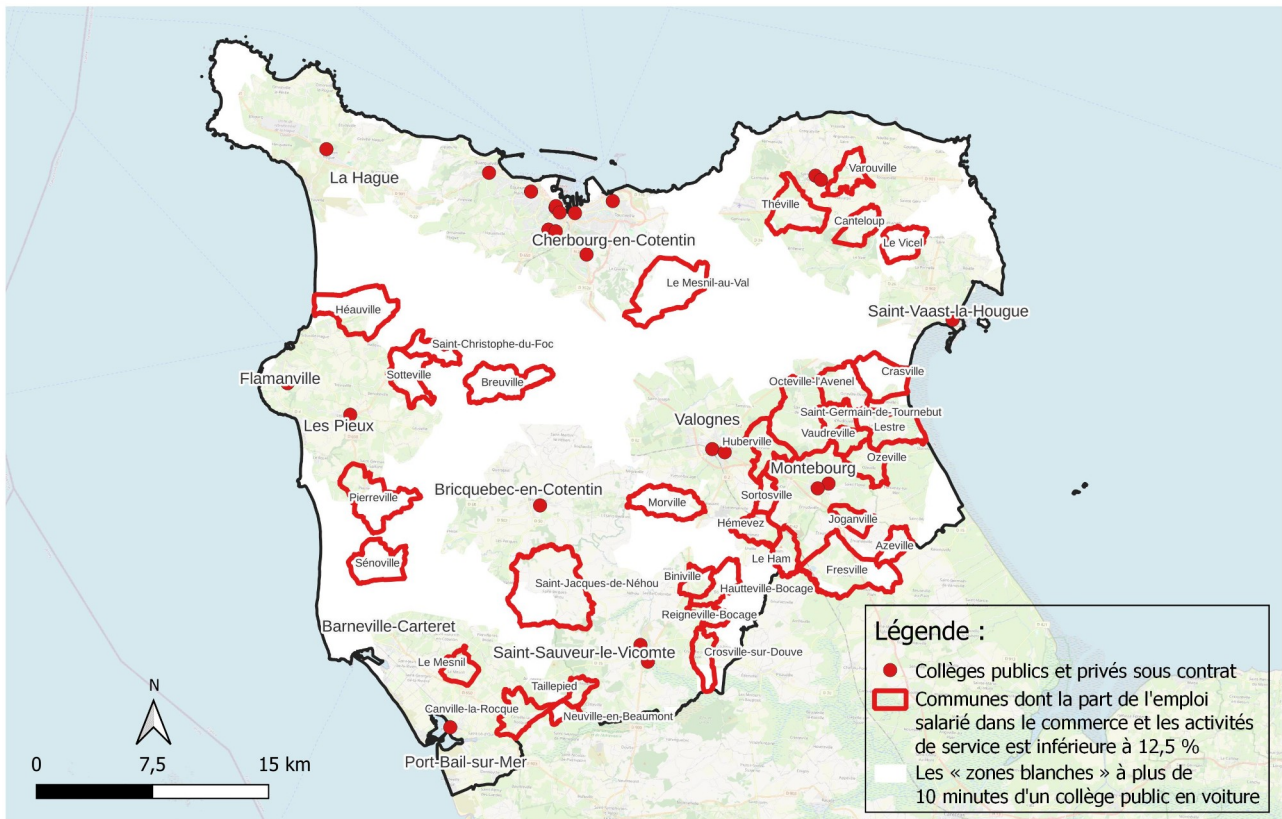
Pour *Laurent Davezies*, l'économie résidentielle désigne « l'offre territoriale vis-à-vis d'agents résidents inactifs sur le territoire : retraités, touristes, actifs employés ailleurs ». Elle se mesure en montants monétaires (*Davezies*, 2008).

Ici, ce sera plutôt la définition de l'INSEE qui sera retenue afin de mesurer à quel point le collège est un pilier de l'économie résidentielle. Afin de rendre compte de la manière dont la présence d'un collège a un effet positif sur l'économie résidentielle, bien qu'il ne soit pas idéal pour incarner l'économie résidentielle, l'indicateur mobilisé sera la part de l'emploi salarié dans le commerce et les activités de services - le rapport entre les emplois salariés dans le commerce et les activités de services et l'emploi salarié total.

Les communes où la part de l'emploi salarié dans le commerce et les activités de services est inférieure à 12,5 % - 1 sur 8 – seront mises en perspective avec les « zones blanches », les zones situées à plus de 10 minutes en voiture d'un collège public.

58 Définition de « [sphère économique](#) » par l'INSEE

Les communes du Cotentin dont la part de l'emploi salarié dans le commerce et les activités de service est inférieure à 12,5 % en 2023



Source : BD TOPO 2022 (IGN) ; Observatoire des Territoires et ANCT 2023, OSM

Réalisation : Pierre CARRÉ, UCN, UFR SEGGAT, 2023-2024, M1 GAED Territoires en transition

Figure 145: Les communes du Cotentin dont la part de l'emploi salarié dans le commerce et les activités de service est inférieure à 12,5% en 2023

Premier constat qui permet d'affirmer que les collèges agissent sur l'économie résidentielle : dans toutes les communes du Cotentin qui disposent d'un collège, la part de l'emploi salarié dans le commerce et les activités de service est supérieure à 50 %.

Ensuite, les communes dont la part de l'emploi salarié dans le commerce et les activités de services est inférieure à 12,5 % sont majoritairement éloignées des collèges publics. Elles sont une majorité à être situées, totalement ou en partie, dans une « zone blanche » à plus de 10 minutes d'un collège.

Les communes du canton de Montebourg sont particulièrement nombreuses se trouver dans cette situation : Hémévez, Le Ham, Fresville, Azeville, Ozeville, Sortosville, Vaudreville, Saint-Germain-de-Tournebut... dans toutes ces communes moins d'un emploi salarié sur huit se trouve dans le commerce et les activités de services.

Ainsi, les actifs qui habitent loin des collèges – qui sont en partie des parents d'élèves – ont plus tendance à avoir un emploi relevant de la sphère productive. Les agriculteurs et les ouvriers sont surreprésentés dans ces communes.

b) L'influence d'un collège sur la vie économique et associative de sa commune

Si les collèges structurent leur territoire en bassin de vie, leur influence est encore plus directe et encore plus visible sur leur commune d'implantation, encore plus lorsqu'il s'agit de communes rurales. Le collège est un équipement qui fait partie des « besoins essentiels de la population d'un territoire ». La population dispose alors de services et d'une gamme de commerces plutôt large (*Hilal, 2007*).

Rencontrés à l'occasion d'entretiens, le maire de Montebourg, la conseillère départementale du canton Valognes-Montebourg, et la maire-adjointe de Saint-Vaast-la-Hougue ont bien conscience de cette influence. Lorsqu'il leur ait demandé à quoi pourrait ressembler l'avenir de leur commune sans collège, ils pensent tout de suite aux effets négatifs que pourraient rencontrer les commerçants.

Le maire de Montebourg, *Jean-Pierre Mauquest*, avance que « Pour les communes de notre taille, il faut garder les écoles. Les parents et les enfants peuvent consommer ici. » Derrière ce terme « consommer », ce sont à la fois des producteurs de biens alimentaires qui sont visés (boulangers, bouchers, etc.) mais aussi des producteurs de services marchands tels que des salons de coiffures, la pharmacie, l'auto-école... « Une fermeture pourrait avoir des conséquences sur l'auto-école, les élèves iraient à Valognes je pense oui » (entretien n°9).

La conseillère départementale du canton de Valognes-Montebourg, *Christèle Castelein* ajoute : « Un collège ça joue beaucoup sur l'attractivité d'un territoire. Lorsque des familles veulent s'installer, elles se questionnent d'abord sur les écoles, les collèges, il faut que ce soit pratique pour eux d'y accéder ».

Elle voit également dans la gestion des gymnases, et notamment leur entretien, un problème qui pourrait surgir si le collège Tiphaigne de la Roche venait à disparaître « On a des gymnases actuellement, si on perd le collège, qu'on perd des habitants etc. est-ce qu'on aura assez de financements pour l'entretien ? ». Le collège lui-même pourrait devenir problématique à gérer « Si on ferme le collège, qu'est-ce qu'on va en faire ? Pour l'instant les collèges qui ont été fermés, ce sont des friches aujourd'hui »(entretien n°11).

La maire-adjointe de Saint-Vaast-la-Hougue, *Brigitte Léger-Lepaysant*, se trouve sur la même longueur d'ondes : « les commerçants seraient parmi les premiers touchés ». Elle avertit du risque pour un bourg comme Saint-Vaast-la-Hougue exclusivement une commune dédiée au tourisme si le collège venait à fermer ses portes : « On risque de faire des villes littorales des réserves touristiques » (entretien n°10).

Selon elle, les conséquences dépasserait Saint-Vaast-la-Hougue, « il y aurait des incidences dans tout le Val de Saire ». Outre les répercussions sur la vie économique du canton, en particulier les commerçants, la vie associative du canton seraient bouleversées. « Il y aurait certainement des grosses conséquences pour les associations, parce que ces associations reposent sur des bénévoles, si on a plus que des touristes dans la commune, ça va être plus dur de trouver des bénévoles. Dans le Val de Saire, tout ce qui est sportif et culturel

est relié au monde associatif ». Toutefois, les répercussions seraient moins visibles que sur l'activité économique du canton : « Je pense pas que les familles de Saint-Vaast, Réville, Quettehou, même si les enfants vont au collège à Saint-Pierre, qu'ils arrêteront de jouer au foot dans la commune à côté de chez eux quand même ».

Au-delà de l'influence de la présence d'un collège sur la vie économique et associative de la commune, les élus voient surtout un signal envoyé aux habitants vis-à-vis de leurs services publics, en particulier les écoles.

3) L'influence du collège sur les services publics de la commune et du canton

a) « Pourquoi mettre ses enfants à l'école de la commune s'il n'y a plus de collège ? »

Outre les répercussions que la fermeture d'un collège aurait sur les commerces, sur les artisans de la commune, les élus craignent surtout d'éventuelles conséquences sur les écoles élémentaires de leurs communes. *Jean-Pierre Mauquest*, le maire de Montebourg interroge « Pour mettre ses enfants à l'école de la commune s'il n'y a plus de collège ? » (entretien n°9)

L'effet craint est alors de voir des familles, avec des enfants en âge d'être scolarisés, renoncer à s'installer à Montebourg ou dans le canton en raison de la perte d'une offre scolaire de proximité. La conséquence serait une accélération du vieillissement de la population et une baisse démographique encore plus significative qu'aujourd'hui. *Christèle Castelein*, conseillère départementale du canton Valognes-Montebourg opine « c'est clair que ça accélère le vieillissement de la population » (entretien n°11).

A Montebourg, cette crainte est renforcée par la fermeture d'une classe à l'école primaire publique de Montebourg. « On a 53 CM2 qui partent en 6ème, mais on a pas 53 grandes sections qui arrivent, donc l'Inspection a acté la fermeture » indique le maire. La commune essaye alors d'envoyer des signaux positifs vers les familles qui voudraient s'installer dans le canton : en janvier 2024 un « pôle petite enfance » a vu le jour dans la commune afin d'y accueillir des enfants en dehors du temps scolaire (garderie, centre aéré, etc.).

Montebourg est loin d'être la seule commune manchoise concernée par ces fermetures de classe en élémentaire. Lors de la présentation de la carte scolaire des écoles publiques pour 2024-2025 par l'Inspecteur Académique, 44 fermetures de classe ont été annoncées⁵⁹. A l'opposé, seulement trois ouvertures définitives ont été annoncées.

Pour rappel, la Manche compte 54 anciens cantons électoraux, par conséquent ces fermetures de classe concernent pratiquement tous les cantons du département, que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain.

Il a souvent été évoqué au cours de ce mémoire que le territoire de La Hague se distinguait comme un territoire particulièrement dynamique, malgré cela, le RPI⁶⁰ Acqueville-Vasteville est également visé par une fermeture de classe.

La maire-adjointe de Saint-Vaast-la-Hougue voit également le collège comme un facteur d'attractivité pour le Val de Saire : « On ne peut pas attirer des familles si on n'offre pas aux parents la possibilité de les garder jusqu'à la 3ème » (entretien n°10). Dans ce canton, les écoles font partie, avec le

59 La Presse de la Manche, 07/02/2024

60 RPI : regroupement pédagogique intercommunal

collège Guillaume Fouace, d'un réseau d'éducation prioritaire (REP) ce qui permet d'avoir des effectifs d'une quinzaine d'élèves dans chaque classe de la petite section à la 3ème.

Pour autant, l'école élémentaire de Réville s'est vu menacer de la fermeture d'une classe en février 2024, avant que les syndicats ne parviennent à faire changer d'avis l'inspecteur académique⁶¹.

Outre, les conséquences sur l'éducation des enfants dans de moins bonnes conditions (davantage d'élèves dans chaque classe notamment) des conséquences sont visibles dans l'aménagement de la commune, voire du canton où sont situés ces écoles primaires. « L'école primaire est, dès le début, objet d'une double finalité : d'une part, une finalité éducative, elle doit permettre de favoriser l'égalité des chances, une des valeurs de la République, et c'est également un lieu de la socialisation ; d'autre part, une finalité d'aménagement du territoire, sa localisation participe à structurer l'organisation des campagnes » (Y. Jean, 2007).

b) A Montebourg, la cantine du collège approvisionne les écoles élémentaires du canton

L'organisation des écoles maternelles et primaires du canton de Montebourg présentent une particularité : les repas du midi sont cuisinés à la cuisine du collège Tiphaigne de la Roche. Même la cantine de l'école élémentaire privée *Notre-Dame des Anges* est approvisionnée par la cuisine centrale du collège.

Pour le maire de Montebourg, cette organisation est un plus pour le collège et les écoles. « Le fait que la restauration soit gérée par les 22 communes du canton, c'est un plus pour nous, et je pense que les parents et les élèves en sont satisfaits. C'est quelque chose qui fonctionne. Ça met en avant la proximité, il est hors-de-question de la transférer au département. En plus ça permet de faire manger des produits locaux ».

Cette gestion de la restauration par les 22 communes du canton dure depuis longtemps, elle est ancrée dans les esprits des élus, des parents et des élèves. Pourtant, « si le collège ferme, la gestion de la restauration scolaire ne serait plus viable » indique le maire. Une baisse de la qualité des repas et une hausse des prix pourraient être à craindre si cette gestion venait à s'arrêter. Derrière cela, ce serait la disparition d'un service public de proximité : les repas seraient préparés dans une cuisine centrale à Cherbourg, les distances vis-à-vis de l'école primaire s'allongeraient.

Jean-Pierre Mauquest résume : « ça fait partie du détricotage des services publics auquel on assiste aujourd'hui et ça, ça attaque la vie de la commune finalement » (entretien n°9).

Christèle Castelein, conseillère départementale du canton Valognes-Montebourg perçoit plutôt cette gestion comme un argument contre le collège Tiphaigne de la Roche : « la cuisine centrale c'est historique bon, mais ça peut jouer en notre défaveur parce qu'il n'y a pas d'agent du département » (entretien n°11).

61 [La Manche Libre, 14/02/2024](#)

c) Maintenir une offre sociale de proximité comme fondement du contrat social

Lors d'un rapport au Sénat, intitulé « Les nouveaux territoires de l'Éducation », les sénateurs *Laurent Laffon* (Union Centriste) et *Jean-Yves Roux* (Parti Radical de Gauche) affirmaient « le maintien d'une offre scolaire de proximité doit demeurer au fondement de notre contrat social » (Rapport au Sénat n°19-43).

Pour définir ce terme « contrat social », le magazine *Alternatives Économiques* retourne quelques siècles en arrière et se penche d'abord vers *Jean-Jacques Rousseau* (*Du contrat social*, 1762) avant de préciser qu'aujourd'hui « le terme de contrat social désigne plutôt le contenu des engagements de la collectivité à l'égard de l'ensemble des membres de la société »⁶². Le propos des sénateurs devient alors plus clair : les pouvoirs publics se doivent de fournir à chaque élève une école, un collège proche de son domicile.

Christèle Castelein relève d'ailleurs « dans les textes [du conseil départemental] c'est marqué qu'un élève ne doit pas passer plus de 50 minutes par jour en bus » (entretien n°11).

Le sociologue *Marco Oberti* parle lui de « cohésion sociale ». Selon lui, de cette dernière, découle la cohésion nationale en France « le modèle français implique de garantir la même égalité des chances pour tous, quelle que soit sa place sur le territoire ». Vis-à-vis d'un pays fédéral comme les États-Unis « la France apparaît moins comme une agrégation d'espaces sociaux, ethniques et spatiaux relativement indépendants et beaucoup plus comme une société nationale » (*M. Oberti*, 2007).

Autrement dit, pour que la cohésion nationale soit pérenne en France, il est nécessaire que la cohésion sociale soit intense, que le contrat social soit respecté. Pour garantir cela, il est primordial que les inégalités sociales, culturelles, économiques, territoriales se transforment le moins possible en inégalités scolaires, que peu d'individus ne se sentent discriminés, sans ascension sociale possible et sans sentiment de déclassement. Ce sentiment de déclassement évoqué, peut être défini comme une mobilité sociale descendante intergénérationnelle, c'est-à-dire la perte d'une position sociale : « les classes moyennes se sentant irrésistiblement précarisées et les classes populaires risquant chaque jour davantage de venir gonfler les rangs des "exclus" » (*C. Peugny*, 2008).

Or, il a déjà été évoqué au cours de ce mémoire que plus les rapports PISA⁶³ défilent, plus il apparaît que « la France est le pays de l'OCDE où les inégalités sociales dans l'effet scolaire sont les plus fortes » (*Agnès Florin* au CNETCO, 2022).

Par prolongement, c'est de cet aspect que relève une des nécessités de maintenir une offre scolaire de proximité : garantir, sinon proposer, aux français de la cohésion nationale territorialement.

62 Alternatives Économiques, [dictionnaire en ligne](#)

63 PISA : Programme International pour le Suivi des Acquis, ensemble d'études menées par l'OCDE visant à mesurer les performances des systèmes éducatifs

Au cours de ce chapitre, il a d'abord été démontré que les collèges structurent le territoire en bassins de vie de plusieurs manières. D'abord, parce que historiquement depuis les années 1960 et 1970, la politique du Conseil Général de la Manche – devenu Conseil Départemental – a été d'assigner un collège dans chaque canton manchois, majoritairement dans les chefs-lieux de canton. Par la suite, des équipements, sportifs et culturels, ont également été installés dans ces chefs-lieux de canton, où étaient installés les collèges.

Ensuite, le fait que le trajet domicile-collège constitue une dimension de l'espace-vécu des collégiens et de leur famille agit comme un effet structurant du territoire en bassin de vie.

Par la suite, il a été mis en avant que le réseau de collèges et de lycées définit le rôle des petites villes et des bourgs ruraux. Dans un premier temps parce que le collège est un pilier de l'économie résidentielle. A titre d'exemple, il a été vu que les communes dont la part de l'emploi salarié dans le commerce et les activités de service est inférieure à 12,5 % sont fréquemment des communes éloignées des collèges.

Dans un second temps, parce que le collège influence la vie économique et associative de la commune : économistes, géographes et élus s'accordent pour dire que le collège est un facteur d'attractivité pour les communes et les bassins de vie.

Dans une troisième partie, il a été vu que le collège a un effet sur les autres services publics de la commune et du canton. D'abord parce qu'il influence directement le nombre d'élèves inscrit dans les écoles primaires de secteur.

Ensuite parce que son organisation, et sa connexion aux écoles primaires et maternelles du canton peuvent produire elles-mêmes un service de proximité, à l'instar de la cuisine centrale située au collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg.

Enfin, il a été vu que l'offre de scolaire de proximité pouvait être un moyen de soutien à la cohésion nationale, en refoulant le sentiment de discrimination, le sentiment d'abandon, le sentiment de déclassement que peuvent parfois ressentir des individus en situation de mobilité sociale descendante.

Après avoir vu comment les collèges structurent le territoire et contribuent au développement local, il est temps de se questionner sur la manière dont le sujet de l'accessibilité au collège est abordé par les différentes collectivités et les différents acteurs.

Chapitre 2 : Gouvernance et jeux d'acteurs dans la gestion des collèges manchois

« Mille-feuille administratif », « dégraisser le mammouth »... les expressions ne manquent pas pour réprocher l'enchevêtrement de collectivités territoriales et de services déconcentrés de l'État dans la gestion d'un énorme réseau d'établissements scolaires et de personnels très nombreux.

Pour le géographe rural *Yves Jean*, « le maillage scolaire est l'héritage, depuis les années 1950, des décisions et des relations entre l'Éducation Nationale et les pouvoirs locaux » (*Y. Jean*, 2007).

D'autres géographes rajoutent un troisième type d'acteurs : les élèves et leurs familles. Ces derniers n'ont pas la même vision sur le collège et le territoire : « l'accessibilité aux établissements dans le territoire scolaire » prime sur le reste. Pour les acteurs de l'Éducation Nationale, « le respect de la réglementation, de la législation nationale est premier ». Quand aux élus des collectivités locales, ils « se focalisent en premier sur l'égalité, l'équité des citoyens face au service public » (*P. Caro et al.*, 2006).

Dans une tribune parue dans le quotidien *Le Monde*, des soutiens d'Emmanuel Macron lors de la précédente élection présidentielle dénonçait « la balkanisation des responsabilités » qui attribue la gestion des écoles primaires aux communes, la gestion des collèges au département, la gestion des lycées à la région et l'affectation des professeurs au Ministère de l'Éducation Nationale (*Le Monde*, 26/07/2023).

Qu'en est-il de la gestion des collèges manchois et plus particulièrement des collèges du Cotentin ? Dans un premier temps, le rôle du Ministère de l'Éducation Nationale sera étudié, avant d'aborder celui du Conseil Départemental puis de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Dans un second temps, il sera montré comment les collèges représentent un enjeu électoral dans la Manche.

1) Une confrontation entre différentes échelles et différents acteurs

Pour les cinq collèges sur lesquels ce mémoire se focalise, outre les élèves et leur famille, trois acteurs principaux participent à la gestion des collèges et leur accessibilité : le Ministère de l'Éducation Nationale et ses services déconcentrés, le Conseil Départemental de la Manche et la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Cette partie tend à mettre en exergue les compétences, le rôle et les volontés de ces trois acteurs.

a) Le Ministère de l'Éducation Nationale, « le système de la calculette » pour gérer les collèges ?

Les collèges n'appartiennent pas au Ministère de l'Éducation Nationale, néanmoins, le Ministère et ses services déconcentrés ont une forte influence quant à l'accessibilité au collège – ainsi qu'aux autres établissements scolaires – puisqu'ils sont chargés de l'affectation des élèves du primaire et du secondaire. Autrement dit, une de leurs missions est de procéder à l'affectation des élèves et d'accorder, ou non, les dérogations aux secteurs scolaires⁶⁴.

Une mise en place de cette sectorisation qui tourne trop souvent à « une vision mathématique », regrette la conseillère départementale du canton du Val de Saire, *Brigitte Léger-Lepaysant*, « il faut qu'on sorte du système de la calculette » (entretien n°10).

Une manière de faire les choses qui dure depuis plusieurs décennies a remarqué le géographe rural *Yves Jean* pour qui la circulaire du 28 juillet 1964 - qui recommande de fermer les classes ou les écoles de moins de 16 élèves - « marque une rupture dans la politique éducative de l'État par le choix du critère du nombre d'élèves par école, qui remplace celui d'une école par commune. L'ampleur des fermetures qui eurent lieu de 1964 à 1968 (plus de 20 000) illustre le changement de paradigme de l'État qui privilégie l'abaissement des coûts au détriment de l'intérêt pédagogique » (*Y. Jean*, 2007).

Une des autres compétences du Ministère de l'Éducation Nationale et de ses services déconcentrés réside dans l'affectation des professeurs et du personnel éducatif. Lorsque cette mission s'accompagne de cette volonté d'abaisser les coûts décrite par *Yves Jean*, les établissements scolaires publics se retrouvent en compétition entre eux, en raison de la compression du personnel. Les collèges Tiphaigne de la Roche de Montebourg et Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue ont incarné cela lors de cette année scolaire 2023-2024 : *Christèle Maresq* était la principale de ces deux collèges à la fois, épaulée par *Christine Dolley* comme principale-adjointe dans le collège Saint-Vaastais mais sans adjoint au collège Tiphaigne de la Roche.

Ces deux missions ne sont pas les seules pour le Ministère (définition des diplômes, des programmes, des contenus des enseignements...) et lorsque les ministres changent si régulièrement (4 lors

64 Secteurs scolaires : Aussi appelés « sectorisation » ou « carte scolaire », il s'agit de l'affectation pour chaque adresse d'une école primaire, d'un collège et d'un lycée général public

des deux dernières années), il paraît compliqué d’entrevoir un cap clair et positif dans la réalisation des différentes missions du Ministère.

Devant le Conseil Économique, Social et Environnementale, le géographe social, *Olivier David* regrettait cette instabilité au Ministère et dans les réformes de ce dernier. Sa première préconisation dans l’optique de diminuer les inégalités scolaires est « un cadre politique plutôt stable dans le domaine de l’éducatif, du scolaire. Aujourd’hui, on trouve que les rythmes des réformes des changements politiques sont quand même assez raccourcis, ce qui fait que ça ne permet pas à l’ensemble des acteurs d’être dans un cadre serein et stabilisé pour vraiment agir efficacement sur ce qui cause les inégalités et répondre de façon adaptée aux enjeux éducatifs pour les enfants et les jeunes du pays » (*P. Caro et O. David*, CESE, 2023).

En juillet 2023, au cours d’un rapport devant le Sénat, trois sénateurs expliquaient de leur côté que le financement des réformes réalisées par le Ministère de l’Éducation Nationale était établi par le Ministère lui-même par l’intermédiaire de la dotation horaire globale attribuée aux établissements. En raison de leur effectif plus réduit, « les petits établissements scolaires ont des marges quasi-inexistantes » et ne peuvent pas s’adapter aux politiques nationales ou académiques. De cette manière, « se créent des inégalités entre les établissements disposant de marges pour mettre en œuvre ces réformes décidées en haut-lieu et ceux qui ont une dotation horaire globale trop faible pour le faire (Rapport au Sénat n°884).

Les petits collèges ne sont pas les seuls à souffrir de la politique d’austérité, du moins de diminution des coûts, de l’Éducation Nationale. Ayant travaillé sur la manière dont la ségrégation urbaine se transforme en ségrégation scolaire, le sociologue *Marco Oberti* désigne la manière dont les services déconcentrés du Ministère affectent les élèves, et notamment accordent les dérogations aux secteurs scolaires comme l’un des facteurs de ce phénomène : « la différenciation sociale des collèges, liée au profil social des secteurs scolaires finit par consolider une "hiérarchie" des établissements publics qui tend à les "spécialiser" ». Une spécialisation qui s’accomplit par les options que proposent ces collèges aux élèves. Dans les collèges « populaires », la tendance est à proposer des options sociales tandis que dans les collèges « élitistes » les options consistent en une offre linguistique plus riche : « la ségrégation urbaine s’est traduite par une concentration des élèves défavorisés dans des établissements qui tendaient à se spécialiser dans l’accueil de ce public » (*M. Oberti*, 2007).

b) La gestion des collèges est une compétence du Conseil Départemental

Depuis le 1^{er} janvier 1986, à la suite de plusieurs lois de décentralisation, la gestion des collèges est confiée aux départements, ils sont ainsi propriétaires des collèges. Au-delà de cette propriété, les départements se doivent de s’occuper de la (re)construction, de l’extension, des réparations et du

fonctionnement des collèges. Par ailleurs, ils sont en charge de l'acquisition et de la maintenance des infrastructures et des équipements, du renouvellement des biens mobiliers⁶⁵...

La loi du 13 août 2004 au sujet des libertés et responsabilités locales désigne des compétences annexes aux collèges telles que l'entretien général et technique, la restauration, la gestion des agents techniques, le contrôle des actes budgétaires⁶⁶...

Cette décentralisation des compétences a été grandement pointée du doigt depuis sa mise en place, encore plus au sujet de l'Éducation Nationale. Par exemple, en 2005, un rapport devant l'Assemblée Nationale porté par *Frédéric Reiss* décrit que « la décentralisation a entraîné de fortes disparités régionales, notamment dans l'orientation après la 3ème (rapport à l'Assemblée Nationale n° 2085). Exemple de ces disparités : la Normandie, et a fortiori le Cotentin, se trouvent « en sous-résultat et en sous-mobilité sociale » rappelle *Dominique Aussant* (entretien n°1).

L'ancienne principale du collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue – ainsi que de plusieurs autres collèges et lycées du Cotentin – avance également son point de vue sur le rôle du Ministère de l'Éducation Nationale, par l'intermédiaire de ses services déconcentrés et du Département : « l'État impose au DASEN de fermer des collèges, ce que refuse le Département » (entretien n°1).

En réponse à cette volonté de fermeture de collèges de la part de l'État, le département de la Manche a établi un « livre blanc » faisant état de la situation des collèges manchois et qui pointe douze collèges « en situation de fragilité, dont six pourraient être fermés, à plus ou moins long terme, pour des raisons démographiques » (*La Presse de la Manche, Gilles Patry, 16/12/2023*).

Comme cela a déjà été expliqué au cours de ce mémoire, le collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue et le collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg font partie de ces six collèges. La raison évoquée est leur nombre d'élèves qui se trouve sous la barre des 200 élèves en cette année scolaire 2023-2024, même si le collège Tiphaigne de la Roche en compte exactement 200. Pour *Christèle Castelein*, conseillère départementale du canton Valognes-Montebourg, s'il y a un seuil à fixer avant de fermer un collège, il se trouve plutôt autour d'une soixantaine d'élèves, d'une classe par niveau, plutôt qu'à 200 élèves. « J'y suis franchement opposée [à la fermeture du collège Tiphaigne de la Roche]. On ne décide pas de manière mathématique de la fermeture d'un collège (entretien n°11).

Son homologue *Brigitte Léger-Lepaysant*, conseillère départementale du canton de Saint-Vaast-la-Hougue, se trouve sur la même longueur d'onde : « la vision sur les collèges uniquement par les chiffres est une erreur. L'Éducation Nationale c'est une grosse machine, pas simple, ils gèrent la carte scolaire et les profs. On sent bien que les lignes sont difficiles à faire bouger, le Ministère a des répercussions sur les

65 Site de l'Éducation Nationale : [le rôle des collectivités territoriales dans le service public de l'Éducation](#)

66 Site du Département de la Manche : [la gestion des collèges, une compétence départementale](#)

décisions du Conseil Départemental. L'Éducation Nationale a une vision mathématique, le Conseil Départemental a tendance à suivre cette tendance (entretien n°10).

Cet enchevêtrement que pointe la conseillère départementale est aussi une préconisation dans la lutte contre les inégalités scolaires pour *Olivier David* : « Il nous semble important aujourd'hui de coordonner ces politiques territoriales entre la politique nationale et les politiques déployées dans les différents territoires. Car si on ne fait pas cette coordination, on prend le risque d'avoir des effets contraires dans les choix politiques qui sont portés par les différentes collectivités à côté des politiques nationales. C'est ce qu'on appelle "l'inter-territorialité" » (*P. Caro et O. David, CESE, 2023*).

Ainsi, si les services déconcentrés de l'Éducation Nationale et les conseil départemental mènent une politique différente sur la gestion des collèges, un troisième acteur s'occupe des transports, et par conséquent des transports scolaires...

c) La gestion des transports est une compétence de la région ou de l'EPCI

La Communauté d'Agglomération du Cotentin est un établissement public de coopération intercommunal fondé le 1^{er} janvier 2017 à la suite de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Cette agglomération rassemble les anciennes Communautés de Communes du Coeur du Cotentin, de la Région de Montebourg, de la Vallée de l'Ouve, de la Côte des Isles, des Pieux, de Douve et Divette, de La Saire, de Saint-Pierre-Eglise et du Val de Saire et les deux communes nouvelles Cherbourg-en-Cotentin et La Hague. Avec 129 communes, il s'agit de la troisième plus vaste collectivité de France et de la quatrième agglomération de Normandie avec 185 000 habitants⁶⁷.

Le projet de territoire de l'agglomération « Le Cotentin, un territoire en commun, une ambition pour demain » s'appuie sur quatre piliers : attractivité, services publics, transition et solidarité (*Jeanne Loir, 2022*). Ces quatre piliers ne sont pas définis au hasard, ils représentent les compétences dont disposent la Communauté d'Agglomération : des compétences obligatoires (développement économique et promotion du tourisme, urbanisme et aménagement de l'espace...), des compétences optionnelles (construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, par exemple) et des compétences facultatives telles que la gestion et l'organisation des transports et des mobilités, et par prolongement des circuits scolaires.

De ce fait, la Communauté d'Agglomération du Cotentin joue un rôle dans l'accessibilité au collège sur son territoire. Dans les Communautés de Communes voisines (Baie du Cotentin à Carentan et Côte Ouest Centre Manche à La Haye), c'est la région qui dispose de la compétence d'organisation des transports. Cette gestion des transports sur des territoires parfois proches géographiquement par deux collectivités différentes et qui ne perçoivent pas leur territoire de la même manière suscite des mises en place différentes du réseau de

67 Site officiel de la Communauté Agglomération du Cotentin

transport. Pour la région Normandie, les territoires de la Communauté de Communes Baie du Cotentin ou de la Communauté de Communes Ouest Centre Manche ne sont que des communautés de communes parmi d'autres à gérer. La Communauté d'Agglomération du Cotentin, elle, s'occupe uniquement de son territoire, et de connecter celui-ci aux territoires limitrophes et aux autres centres d'activité économique proche : Saint-Lô, Caen et Paris, principalement.

Dans un article paru en août dans le journal local *La Presse de la Manche*, le vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, *Arnaud Catherine*, présentait les projets de la collectivité en matière de transports et de mobilités. Le réseau de bus était particulièrement mis en avant entre la fin des travaux du BNG (Bus Nouvelle Génération) à Cherbourg-en-Cotentin, et le prolongement de certaines lignes existantes : « jamais le territoire n'aura été aussi bien desservi en transports en commun qu'à partir de 2024, année où l'on va atteindre le « réseau cible » sur lequel on travaille depuis plusieurs années » (article du 23/08/2023). A titre d'exemple, la ligne D qui reliait le centre-ville de Cherbourg et Valognes a été prolongée jusqu'à Montebourg – et par conséquent au collège Tiphaigne de la Roche. De même, la ligne F qui reliait le centre-ville de Cherbourg aux bourgs de la côte Ouest du Cotentin (Les Pieux, Barneville-Carteret, Portbail) desservira également Valognes en passant par l'ancien chef-lieu de canton Saint-Sauveur-le-Vicomte ainsi que des petites communes du littoral telles que Saint-Georges-de-la-Rivière et Saint-Jean-de-la-Rivière.

David Alexandre, directeur transports et mobilités de la Communauté d'Agglomération du Cotentin résume « L'agglomération est organisatrice des mobilités, [entre autres] on met en place les systèmes de transport scolaire pour les collégiens ». L'agglomération du Cotentin apparaît donc surtout comme un acteur de l'accessibilité aux collèges cotentinois : « Les collèges n'ont pas un rôle important dans la mise en place du BNG puisque c'est surtout des collèges de proximité où les élèves se déplacent à pied, par contre les lycées sont pris en compte dans les fiches horaires. Avant on avait aussi les bus scolaires "domino" mais ils ont été supprimé à cause de la législation. Étant donné que c'était des bus scolaires, il fallait qu'il y ait des ceintures pour chaque élève » (entretien n°8).

Par cette organisation des transports scolaires, l'agglomération du Cotentin se retrouve concernée par les décisions du département et de l'Inspection Académique au sujet des établissements scolaires « Si un collège est supprimé, on doit proposer quelque chose, mais c'est plus sur les RPI qu'on est mobilisés, on doit assurer les navettes entre les communes du RPI » explique *David Alexandre*.

Les deux conseillères départementales interrogées perçoivent différemment cette répartition de la compétence transport à l'agglomération du Cotentin. Pour *Brigitte Léger-Lepaysant* « la réflexion sur les collèges se heurte au temps de transport, on a pas de connaissance dessus puisque c'est l'Agglomération qui s'en occupe » (entretien n°10).

Son homologue du canton Valognes-Montebourg, *Christèle Castelein*, voit plutôt d'un bon œil la gestion communautaire des transports : « C'est beaucoup plus facile de discuter avec le Cotentin, c'est plutôt un avantage que ce soit eux qui s'occupent des transports plutôt que la Région. Eux ils ouvrent des lignes, alors que la région, elle, elle a plus tendance à fermer des lignes » (entretien n°11).

2) Les collèges manchois : un sujet électoral

Dans le cadre des élections départementales, un binôme composé d'une femme et d'un homme est élu au scrutin majoritaire à deux tours tous les six ans. La dernière élection départementale a eu lieu en 2021, lors de cette dernière, la conseillère départementale du canton du Val de Saire, *Brigitte Léger-Lepaysant* se souvient que la question des collèges allait être particulièrement importante pendant le mandat 2021-2027 : « Au moment de la campagne, on savait que ce serait un sujet brûlant pendant le mandat » (entretien n°10).

La principale-adjointe du collègue Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue, *Christine Dolley*, a un avis bien tranché sur la question des fermetures de collèges dans la Manche. Selon elle, aucun collège ne sera fermé d'ici la mandature « La question de la fermeture c'est un peu électoral, ça permet aux conseillers départementaux de montrer qu'ils veulent faire des économies sur le service public. C'est un sujet qui a été lancé pendant une mandature mais qui ne sera pas fini avant. En plus, qui aura le courage de fermer un collège ? C'est compliqué comme décision à prendre » (entretien n°7).

a) La position des partis politiques et des syndicats de l'éducation locaux

A la fin de l'année 2023, le président du conseil départemental de la Manche, *Jean Morin*, a annoncé qu'« aucun collège ne fermera ses portes par manque d'effectif à la rentrée 2024-2025 »⁶⁸. Cette annonce a suscité de vives réactions chez les conseillers départementaux d'opposition, les syndicats de l'Éducation et certains représentants de partis politiques...

La position des partis politiques locaux et des syndicats de l'éducation sur d'éventuelles fermetures de collèges

	Proposition	Verbatim
Majorité départementale	- maintien du réseau actuel des collèges pour garantir la proximité du service public	« Nous faisons le choix de maintenir cette offre riche et dense et d'avancer à contre courant d'une tendance sociétale qui éloigne les habitants les uns des autres, qui les éloigne de chez eux. Nous faisons le choix de la ruralité, des territoires, de l'engagement de proximité, du service public au profit des jeunes du département de la Manche ».
Groupe de la gauche sociale et écologiste	- un débat ouvert pour préparer le regroupement des collèges pour qu'ils aient plus de moyens	« Nous ne sommes pas là pour être les fossoyeurs de collèges, mais il faut avoir une vision à long terme pour un maillage cohérent, à l'échelle du territoire. La taille des collèges a un impact sur les moyens alloués. Or, la proximité sans moyens va à l'encontre de l'égalité des chances ».
Syndicat SNES-FSU	- maintien du réseau actuel des collèges pour que les personnels des collèges puissent travailler sereinement	« Il était temps de clarifier la position du conseil départemental afin d'en finir avec les rumeurs et de permettre aux personnels des collèges de travailler sereinement. »
Coordinateur départemental des Écologistes de la Manche (EELV)	- maintien du réseau actuel des collèges de proximité pour diminuer le nombre d'élèves par classe	« Les partisans du regroupement, outre l'argument économique, pointent la situation difficile des professeurs de plus en plus en postes partagés entre plusieurs collèges. Ils oublient qu'en Europe, seule la France n'a pas profité de la baisse démographique pour diminuer ses effectifs par classe ».

Source : Articles de la Presse de la Manche entre novembre 2023 et février 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 146: La position des partis politiques locaux et des syndicats de l'éducation sur d'éventuelles fermetures de collèges

Plusieurs acteurs se rejoignent sur une idée : maintenir le réseau actuel de collèges dans le département. Les syndicats d'enseignants, à l'image du syndicat SNES-FSU⁶⁹, explique que ce communiqué du conseil départemental soulage les professeurs, CPE et autres personnels de collège, sans développer plus sa vision du sujet auprès du quotidien régional *La Presse de la Manche* (article du 30/11/2023).

Quelques mois plus tard, toujours dans ce même journal, le coordinateur départemental des Écologistes de la Manche, *Guillaume Hédouin*, détaillait sa position vis-à-vis du sujet. Lui aussi se dit opposé à des fermetures, et invoque comme première conséquence l'allongement du temps de transport. De plus, des fermetures de collèges pourraient accroître la défiance des habitants des cantons qui seraient touchés : « fermer un établissement scolaire, c'est aussi fermer un service public et contribuer un peu plus au sentiment de déclassement des populations rurales touchées ». D'autres arguments en faveur du maintien du nombre actuel de collèges sont précisés : « les écologistes sont favorables au maintien des petits collèges ruraux à taille humaine dont la qualité de l'enseignement a fait ses preuves [...] favoriser l'écomobilité et la vie dans les campagnes » (article du 10/02/2024, *La Presse de la Manche*).

Enfin, si c'est le président du Conseil Départemental, *Jean Morin*, qui a annoncé cette décision au nom de la majorité départementale, afin de maintenir un réseau de collèges de proximité, cinq élus de cette majorité se sont joints à l'opposition « sociale et écologiste » afin d'obtenir 18 signataires pour réclamer un débat ouvert sur les collèges. Ce débat a été obtenu, il a eu lieu le 2 février 2024 et il a mis en avant que la question de la fermeture des collèges transgressait les alliances et les frontières politiques.

b) « Le réseau des collèges dans la Manche fissure l'unité de la majorité départementale »

Le maire de Montebourg, *Jean-Pierre Mauquest*, résume « un maire, ou un conseiller départemental, qu'il soit de droite ou de gauche, il n'a pas intérêt à ce que son collège ferme ». Pourtant, si le débat sur les collèges a pu être entamé, c'est parce que des conseillers départementaux sont, plus ou moins ouvertement, favorable à une refonte du réseau actuel de collèges dans la Manche. Pour la conseillère départementale du canton du Val de Saire, *Brigitte Léger-Lepaysant*, « il n'y a pas la même approche entre les élus de la ville et les élus de la campagne. En ville, si un collège ferme, il n'y a que quelques rues de différence. Après, quand on a fermé le collège Charcot (en centre-ville de Cherbourg), les gens l'ont quand même très mal vécu » (entretien n°10). Au sein de ce mémoire, ces deux types d'espaces ont été étudiés avec des collèges ruraux tels que le collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg et des collèges urbains tels que le collège Bucaille-Charcot situé dans le centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin.

69 SNES-FSU : Syndicat national des enseignements de second degré – Fédération syndicale unitaire

Dans un article du 2 janvier 2024, où le journal *La Presse de la Manche* décrit les collèges comme l'un des sujets les plus importants de l'année au niveau du département, le sous-titre est explicite : « Le réseau des collèges dans la Manche fissure l'unité de la majorité départementale ». La raison à cela, la convergence de cinq conseillers départementaux de la majorité départementale aux élus de l'opposition afin de demander un débat public au sujet du devenir des collèges manchois.

Cette opposition entre élus dont le canton dispose d'un gros collège et ceux dont le canton dispose d'un collège de moins de 200 élèves reprend d'abord une opposition entre bords politiques. D'abord parce que les neufs conseillers départementaux qui font partie du groupe de la gauche sociale et écologiste sont issus de cantons qui disposent, soit de plusieurs collèges, soit de gros collèges : 8 sont élus dans un canton de Cherbourg et une conseillère représente le canton des Pieux.

Ensuite, parce que les élus non apparentés à un groupe, qui se sont alliés au groupe de la gauche sociale et écologiste sont également issus de cantons où se trouvent des collèges avec un nombre d'élèves nettement supérieur à 200 élèves : deux conseillers sont élus dans le canton de Coutances, deux dans le canton de la Hague, et un dans le canton des Pieux.

Enfin, les cinq conseillers départementaux de la majorité départementale qui se sont joints à l'opposition pour demander un débat sur les collèges sont, une fois encore, des représentants de cantons qui recensent des collèges avec un effectif conséquent. Deux sont conseillers départementaux du canton de Mortain, une conseillère a été élue dans le canton de Bréhal, et une conseillère a été élue dans le canton de Bricquebec. Seule exception à cette liste, le conseiller départemental du canton de Pontorson, dont le collège compte 193 élèves, s'est joint à la minorité départementale afin d'obtenir un débat sur l'avenir des collèges (article de *La Presse de la Manche*, 02/01/2024).

Christèle Castelein explique cette approche différente entre conseillers départementaux qui sont sûrs de ne pas voir de collège fermer dans leur canton et ceux qui en sont moins sûrs par la répartition du budget que le Conseil Départemental attribue à chaque collège, « au sein de la majorité départementale, il y a eu une cassure entre les représentants des gros collèges et ceux qui ne représentent pas des gros collèges. Ceux dont le collège a plus de 200, 300 élèves, ils savent que si des collèges ferment, les leurs auront plus de moyens. L'approche territoriale n'est pas la même non plus » (entretien n°11).

Si le Conseil Départemental mène actuellement une politique de « garant de la proximité » selon la majorité départementale, ou une politique « d'immobilisme » selon l'opposition, qu'en est-il des conseils départementaux voisins, et notamment des anciens département bas-normand : l'Orne et le Calvados.

c) La position des conseils départementaux voisins

« Doit-on prendre exemple sur le département voisin du Calvados qui impose des temps de transport inacceptables pour des enfants de 11 ans ? » posait *Guillaume Hédouin*, le coordinateur départemental des Écologistes de la Manche, dans les colonnes du quotidien *La Presse de la Manche* en début d'année 2024 (article de *La Presse de la Manche*, 10/02/2024).

Dans le Calvados, le collège « Les sources d'Aure » situé dans la commune nouvelle de Caumont-sur-Aure illustre ces propos. Par exemple, si des collégiens habitent Cahagnolles, et si ces collégiens veulent se rendre à leur collège en bus – ou ne peuvent pas faire autrement – ils doivent parcourir leur trajet en bus en 1h10.

1361 - CAUMONT L'EVENTE

ALLER

Transporteurs Itinéraires Services			1 1361A1
CP	Commune	Point d'arrêt	ImMjv--
14240	AURSEULLES	SAINT-GERMAIN-D'ECTOT_Bourg	06:30
		TORTEVAL-QUESNAY_Les veys	06:35
		TORTEVAL-QUESNAY_Chateau	06:37
		TORTEVAL-QUESNAY_Les essarts	06:40
		TORTEVAL-QUESNAY_Bois l'abbe	06:42
		TORTEVAL-QUESNAY_La renaudiere	06:47
		TORTEVAL-QUESNAY - Route de balleroy	06:49
14490	CAHAGNOLLES	La baratterie	06:50
		Cahagnolles	06:55
14240	AURSEULLES	TORTEVAL-QUESNAY_Moulin	07:03
		TORTEVAL-QUESNAY_Aux landais	07:04
		TORTEVAL-QUESNAY_Ruisseau aux adams	07:05
		TORTEVAL-QUESNAY_Tournebride	07:07
14240	CAUMONT-SUR-AURE	PARFOURU-L'ECLIN_ancienne ecole	07:09
		PARFOURU-L'ECLIN_Le presbytere	07:10
		LIVRY_Les fouqueries 2	07:12
14240	AURSEULLES	TORTEVAL-QUESNAY_Mairie	07:17
		SAINT-GERMAIN-D'ECTOT_Bourg	07:25
		SAINT-GERMAIN-D'ECTOT_La coudraie	07:37
14240	CAUMONT-SUR-AURE	LIVRY_La Menardiere	07:42
		LIVRY_Saint sulpice	07:43
		LIVRY_Les Landes	07:47
		LIVRY_Briquessard	07:50
		LIVRY_Le repas	07:52
		CAUMONT-L'EVENTE_College	08:00

Figure 147: Fiche horaire du trajet en bus des élèves qui habitent les communes de Aurseulles et Cahagnolles pour se rendre au collège Les Sources d'Aure à Caumont-sur-Aure en 2023-2024 (source NOMAD)

D'autres collèges calvadosiens se trouvent dans cette même situation, il s'agit principalement de collèges ruraux à l'image du collège La Mine du Mollay-Littry, où les élèves qui habitent la commune de Castillon ont un trajet en bus de 1h25 pour se rendre à leur collège⁷⁰ ! Ces longs trajets sont la conséquence d'une politique de mutualisation des collèges dans le Calvados depuis plusieurs années. Entre 2009 et 2016, quatre collèges avaient été fermés, principalement dans des villes⁷¹. Depuis, des collèges ont été fermés à Port-en-Bessin, à Colombelles et plus récemment à Vire⁷².

Dans le département de l'Orne, la position du conseil départemental est plutôt similaire à celle du conseil départemental de la Manche, l'objectif est de maintenir le réseau de collèges actuel malgré une baisse démographique du nombre de collégiens. Un rapport de force se met en place entre le Ministère de l'Éducation Nationale et le département : tandis que le second souhaite maintenir ce réseau de collèges, le premier ferme des classes et diminue les moyens des collèges. De cette manière 4 classes de collèges ornaïens vont fermer leurs portes lors de la rentrée 2024-2025⁷³.

70 Source : Cartographie interactive du réseau NOMAD

71 France 3 Normandie : « [Le conseil départemental du Calvados souhaite fermer les collèges de Colombelles et Port-en-Bessin](#) »

72 [France Bleu](#) : « [Les élus du Calvados confirment la fermeture en 2024 du collège Val-de-Vire](#) »

73 Communiqué du président du Conseil Départemental de l'Orne, le 15 février 2024

Plusieurs acteurs jouent donc un rôle dans l'accessibilité au collège. Trois acteurs se distinguent :

- le ministère de l'Éducation Nationale et ses services déconcentrés, qui affectent les professeurs et le personnel éducatif dans chaque collège. Depuis quelques années, une politique de diminution des coûts est menée dans l'Éducation Nationale, le géographe rural *Yves Jean* parle même de « changement de paradigme de l'État » depuis la circulaire du 28 juillet 1964 qui préconise la fermeture des écoles et des classes de moins de 16 élèves (*Y. Jean*, 2007).
- le conseil départemental de la Manche, qui depuis le 1^{er} janvier 1986 est en charge de la gestion des collèges manchois et qui essaye de mener une politique « de proximité » en tentant de maintenir le réseau actuel des collèges.
- la Communauté d'Agglomération du Cotentin, elle, est en charge des transports et des mobilités. Par conséquent, c'est à elle de proposer des circuits de ramassage scolaire pour les établissements du Cotentin. Étant donné que les collégiens de Cherbourg-en-Cotentin se déplacent davantage à pied, cette présence de l'Agglomération est encore plus visible dans les espaces ruraux.

Les collèges manchois constituent un sujet électoral. Dans un premier temps parce qu'il s'agit d'un sujet sur lesquels les différents mouvements politiques qui briguent des sièges au Conseil Départemental, ainsi que les syndicats d'enseignants, se sont prononcés sur ce sujet lorsque le président du Conseil Départemental a annoncé qu'il n'y aurait aucune fermeture de collège lors de la rentrée 2024.

Dans un second temps parce que ce sujet divise les élus au-delà de leur appartenance politique. Ainsi, alors que l'opposition de la gauche sociale et écologiste a demandé l'ouverture d'un débat au Conseil Départemental au sujet du devenir des collèges, elle a été rejoint par des élus-non apparentés ainsi que par cinq élus de la majorité départementale.

Dans un troisième temps, le regard a été porté sur la manière dont les départements voisins gèrent leurs collèges. Dans le Calvados, la politique menée vise à mutualiser les collèges. Cela entraîne un allongement conséquent du temps de trajet, allant parfois au-delà d'une heure de trajet entre l'arrêt de bus et le collège. Dans l'Orne, la politique menée ressemble à celle du conseil départemental de la Manche. Néanmoins, des conflits apparaissent avec les services déconcentrés de l'Éducation Nationale, qui décident régulièrement de fermer des classes. Lors de la rentrée 2024-2025, il est prévu que quatre collèges se retrouvent avec une classe en moins que lors de cette année.

Après s'être intéressé à tous les acteurs qui gravitent autour du sujet, le chapitre suivant se penchera sur la manière dont il est possible d'améliorer l'accessibilité au collège.

Chapitre 3 : Améliorer l'accessibilité au collège pour garantir la justice spatiale

La justice spatiale est une notion de géographie qui a émergé dans un premier temps grâce au philosophe *John Rawls* dans son ouvrage « *Théorie de la justice* » paru en 1971. Dans un second temps, c'est le géographe *David Harvey* qui s'est emparé de cette notion avant que *Alain Reynaud* ne l'importe en France avec « *Société, espace et justice : inégalités régionales et justice socio-spatiale* » en 1981.

La justice spatiale peut être définie comme une « composante de la justice » qui consiste, entre autres, « à corriger les injustices spatiales, à mettre en cohérence l'organisation du territoire avec un projet plus juste, à agir directement sur les lieux pour agir indirectement sur les humains ».

Ces travaux autour de la notion de justice spatiale ont donné lieu en 2008 à la revue éponyme : « *Justice Spatial / Spacial Justice* », créée en 2008 par *Philippe Gervais-Lambony*⁷⁴.

Au sein de cette revue, *Edward Soja* définit la justice spatiale « Au sens le plus élargi, le terme de justice (ou d'injustice) spatiale met intentionnellement l'emphase sur les aspects spatiaux ou géographiques de la justice et de l'injustice. Pour commencer, cela signifie prendre en considération tout ce qui touche à la distribution équitable et juste dans l'espace des ressources socialement valorisées et des possibilités de les exploiter » (*E. Soja*, 2009).

Pour les géographes qui ont travaillé sur les risques de décrochage scolaire, « la justice spatiale [...] interroge des dimensions politiques et spatiales de justice à travers la continuité de l'État, de l'éducation et des politiques dans l'espace tout en prenant en compte le ressenti et le vécu des habitants » (*P. Caro et al*, 2021). Ainsi, quel est le rapport entre inégalité d'accès au collège et justice spatiale ?

Dans un premier temps, le contexte de baisse démographique des collégiens dans la Manche sera étudié. Dans un second temps, les risques d'une fermeture de collège(s) dans les cantons ruraux seront évoqués avant de se pencher sur la manière dont l'accessibilité au collège peut être améliorée.

Autrement dit, au cours de ce chapitre il sera vu que la diminution du nombre de collégiens a globalement un effet négatif sur le trajet domicile-collège : la gentrification des littoraux éloigne les locaux de certains chefs-lieu de canton – Saint-Vaast-la-Hougue par exemple –, par conséquent leurs enfants se trouvent plus éloignés de leur collège, ce qui crée des inégalités et peut être vécu comme une injustice spatiale.

74 « Justice spatiale » dans le glossaire du site [Géoconfluences](#)

1) Un contexte de baisse démographique du nombre de collégiens dans la Manche

a) Près de 4 manchois sur 10 auront plus de 60 ans en 2030

Le 15 mars dernier, le quotidien *Ouest France* relatait dans le cadre de la première journée de l'Union départementale des CCAS⁷⁵ que « 150 000 personnes manchoises âgées de plus de 60 ans vivaient en 2017 dans le département de la Manche soit 30 % de la population. Cette proportion pourrait atteindre 38,1 % en 2030 » (*Ouest France*, 15/03/2024).

Ce vieillissement de la population a pour conséquence une diminution du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés, d'abord dans les écoles élémentaires, ensuite dans les collèges, puisque généralement ce sont les parents âgés entre 45 et 55 ans qui ont des enfants en âge d'être scolarisés au collège.

Part des 65 ans et plus, 2020 (%) - Source : Insee, RP 1968-2020

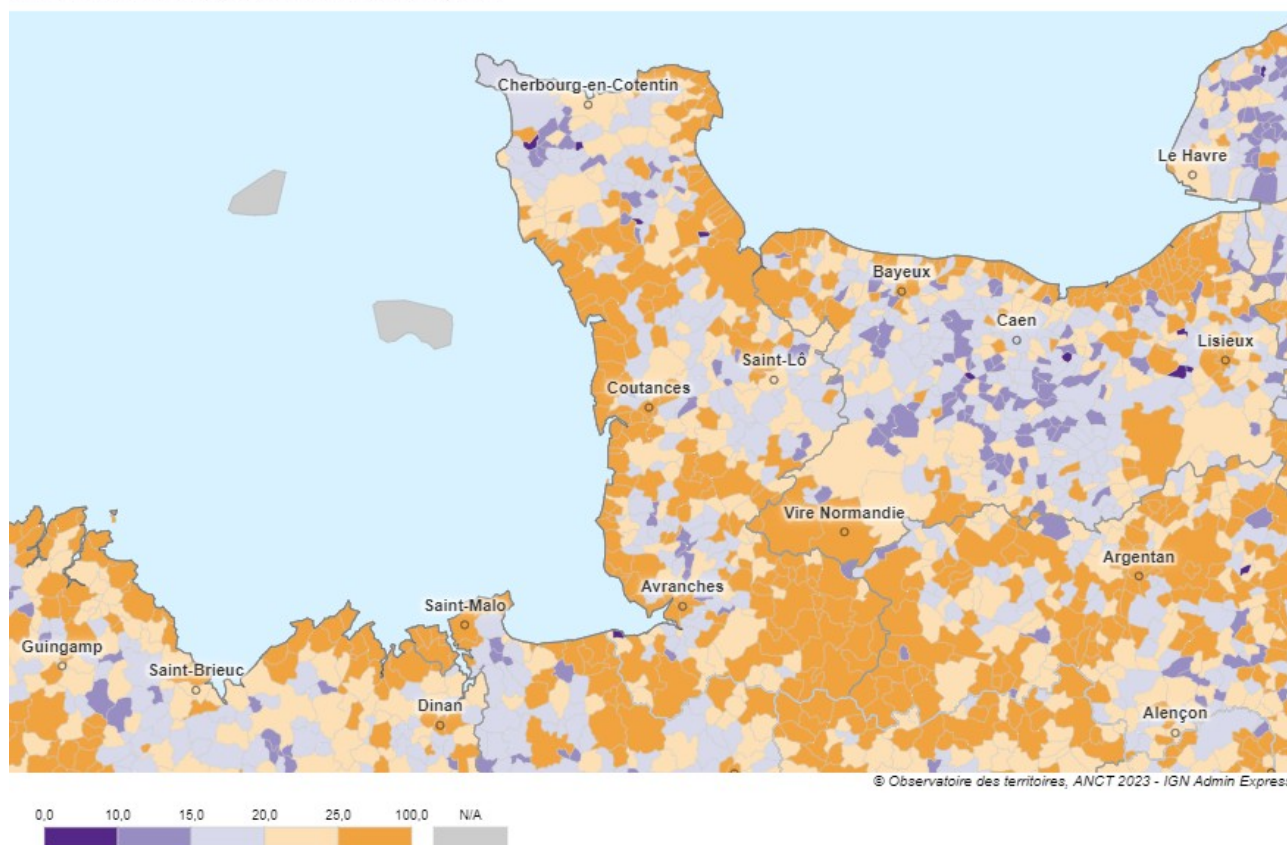


Figure 148: La part des 65 ans et plus en 2020 par commune, dans le département de la Manche

75 CCAS : Centres communaux d'action sociale

Le périurbain proche de Cherbourg-en-Cotentin et de la Hague apparaît comme le seul territoire où quelques communes - telles que Martinvast, Bricquebosc ou encore Breuville – comptent moins de 15 % de personnes de plus de 65 ans parmi leur population.

Trois secteurs apparaissent comme particulièrement marqués par vieillissement de la population : le Mortanais au sud-est du département ; une majorité des communes de la côte ouest du département ; et les communes de la côte est, de Utah Beach à la pointe du Val de Saire.

Le canton de Montebourg est un des plus touchés par ce vieillissement de la population. Le maire, *Jean-Pierre Mauquest*, en est bien conscient : « On a une baisse de la population tout simplement, les jeunes partent ailleurs, c'est ça le problème. Ça engendre un vieillissement de la population » (entretien n°9).

Ainsi, les dispositions que prennent les services déconcentrés du Ministère de l'Éducation Nationale – fermetures de classes et d'écoles élémentaires - ne tombent pas du ciel et répondent à la réalité de la baisse du nombre d'élèves. Ce que les élus remettent en cause, c'est que ces choix risquent de renforcer le vieillissement de la population. *Christèle Castelein* affirme « C'est clair que [la fermeture d'un collège] ça accélère le vieillissement de la population. [...] Les familles qui ont des enfants, lorsqu'elles veulent s'installer quelque part, elles regardent d'abord s'il y a une école maternelle, une école primaire et un collège pas très loin. » (entretien n°11).

Le vieillissement de la population n'est pas le seul facteur de la baisse démographique dans la Manche, l'autre facteur déterminant est la gentrification de certains territoires, un phénomène qui accentue également le vieillissement de la population : « [le vieillissement de la population] se trouve amplifié sous l'effet de migration des retraités vers les littoraux » (*Loew-Turbout*, 2002).

b) « On ressemble de plus en plus à un arrondissement parisien » : quand la gentrification accentue le vieillissement de la population

Il est possible de définir la gentrification comme un processus « d'embourgeoisement d'un espace populaire qui passe par la transformation de l'habitat, des commerces ou de l'espace public. Il s'agit d'une transformation sociale qui se traduit par une transformation matérielle et symbolique de l'espace. C'est aussi un processus d'appropriation d'un espace populaire par des groupes sociaux généralement issus des classes moyennes et supérieures et, parallèlement, une dépossession des habitants des classes populaires. » (*A. Clerval*, 2024).

Cela fait dire à *Christine Dolley*, la principale-adjointe du collège Guillaume Fouace que « Depuis le COVID, un saint-vaastais ne peut plus se loger à Saint-Vaast. Les prix de l'immobilier ont énormément augmenté, on ressemble de plus en plus à un arrondissement parisien ». La maire-adjointe de Saint-Vaast-la-

Hougue abonde « Le COVID a beaucoup changé les choses. Même les pêcheurs et les ostréiculteurs n’habitent plus Saint-Vaast » (entretien n°10).

La part des résidences secondaires est effectivement particulièrement importante : 41 % des logements de la commune sont des résidences secondaires. Saint-Vaast-la-Hougue se trouve être l’étendard de cette gentrification du littoral (figure 2).

Si les retombées économiques sont importantes pour ces communes, la conseillère départementale du canton, *Brigitte Léger-Lepaysant*, craint que la fermeture du collège amènerait « le risque de faire des villes littorales des réserves touristiques. Le collège est un élément structurant de la proximité. Fermer un collège reviendrait à "désaménager" notre territoire » (entretien n°10).

Part des résidences secondaires, 2020 (%) - Source : Insee, RP 1968-2020

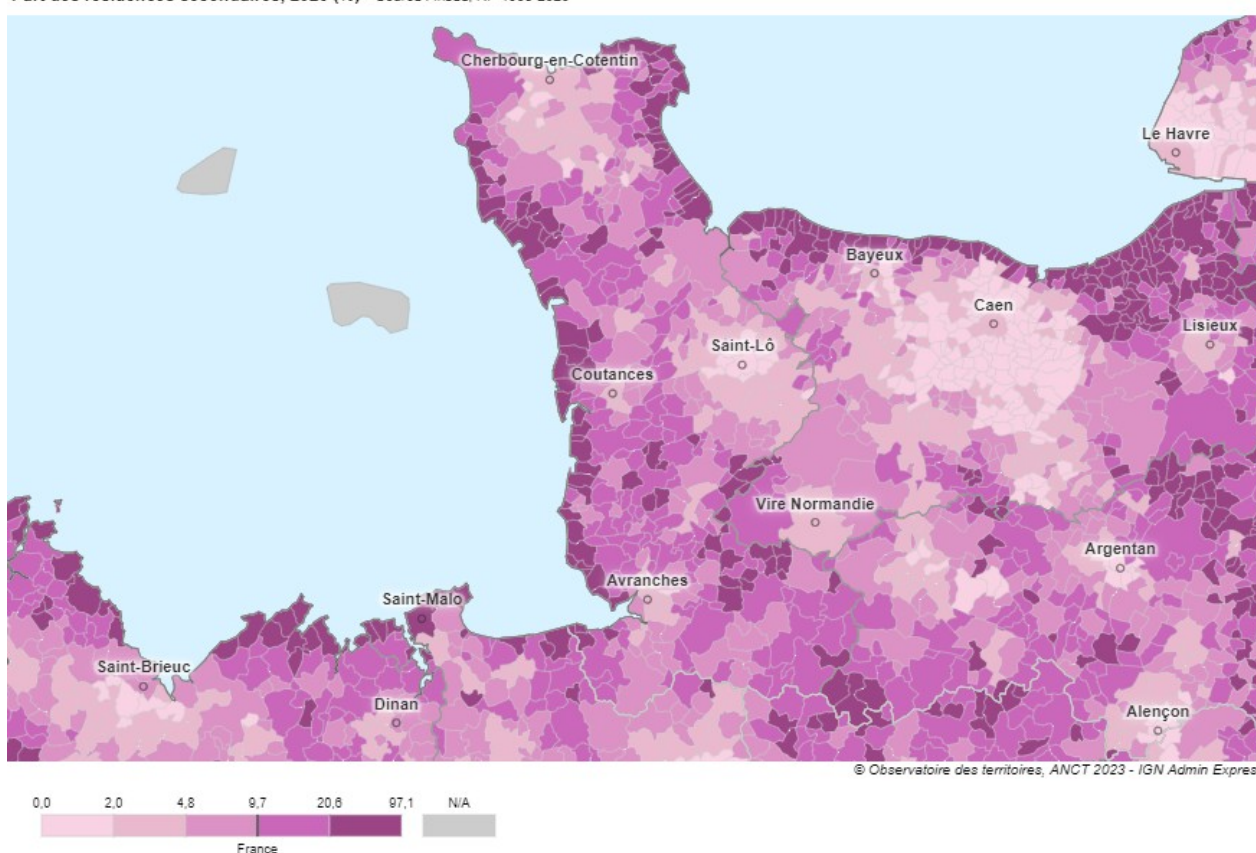


Figure 149: La part des résidences secondaires de chaque commune en 2020

Il est possible de parler de gentrification dans le Val de Saire puisque dans les quatre communes du Val de Saire dont l’*Observatoire des Territoires* dispose de la part d’allocataires au RSA, toutes se situent au-dessus de la moyenne nationale en 2021. La proportion d’allocataires du RSA est au moins trois fois plus élevée que la moyenne nationale pour Réville, et même six fois plus élevée à Quettehou. C’est d’ailleurs en raison, en partie, de ce facteur que le collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue est classée « Réseau d’Éducation Prioritaire ».

Part d'allocataires du RSA en 2021 par commune

Moyenne nationale	Quettehou	Saint-Vaast-la-Hougue	Montfarville	Réville
4,6 %	26,3 %	24,7 %	13,4 %	12,3 %

Source : Observatoire des Territoire

Réalisation : Pierre Carré, M1 GAED TT

Figure 150: La part d'allocataires du RSA en 2021 par commune, dans le Val de Saire

Ainsi, sur ce territoire où vivent des populations défavorisées socialement, des catégories socio-professionnelles bien plus aisées, généralement des cadres supérieurs, ou des cadres à la retraite, qui vivent dans des métropoles régionales ou en région parisienne achètent une résidence secondaire dans le Val de Saire, a fortiori à Saint-Vaast-la-Hougue ou Barfleur. Selon l'INSEE, le parc de logements de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue est composé à 41,1 % de résidences secondaires⁷⁶.

Il est alors possible de parler de ségrégation résidentielle, c'est-à-dire une « séparation entre les groupes sociaux dans l'espace urbain, soit spontanée, soit orientée par le pouvoir politique » (*É. Dorrier-Apprill, 2001*).

Selon *Edward Soja*, la ségrégation résidentielle peut être un facteur de premier ordre d'injustice spatiale (*E. Soja, 2009*). Pour symboliser cela, il est possible de prendre l'exemple des vides-greniers. En 2022, le quotidien *Ouest France* s'était rendu à une braderie organisée par le comité des fêtes de Saint-Vaast-la-Hougue. Deux catégories de visiteurs se distinguent : les locaux qui vendaient ou achetaient des articles afin de réaliser des économies. Le quotidien rapportait l'exemple d'une jeune mère de famille de 22 ans qui expliquait « Je suis sans emploi et nous n'avons qu'un salaire qui tombe chaque mois. J'aimerais aller dans des magasins pour habiller mes enfants mais on n'a pas le budget. Quand je vois des vêtements à 2 ou 3 €, je saute dessus ».

A l'opposé, deux femmes expliquent « On vient pour trouver des décorations pour la résidence secondaire. Si l'on peut trouver des affaires vintage, on prend pour le fun » (*Ouest France, 03/07/2022*).

⁷⁶ Comparateur de territoires par l'INSEE : [Saint-Vaast-la-Hougue](#)

2) Les risques engendrés par la fermeture d'un collège

Les parties deux et trois de ce mémoire tendaient à démontrer toutes les situations d'inégalités d'accès au collège dans la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Il est question ici de rassembler toutes les informations qui ont été obtenues et de les mettre en perspective avec une situation où un collège fermerait. Il est d'abord important de rappeler que parmi les cinq collèges étudiés, le collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue recense 147 élèves et le collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg compte 200 élèves. Par cela, ils apparaissent comme les deux collèges les plus vulnérables face à la menace de « mutualisation » du réseau de collèges.

a) Sans collège à Saint-Vaast-la-Hougue, les saint-vaastais auraient presque 30 minutes de trajet en voiture pour se rendre au collège le plus proche

Le conseiller départemental du canton Valognes-Montebourg, *Jacques Coquelin*, rappelait devant le Conseil Départemental : « si nos prédécesseurs ont voulu un collège par canton, c'est bien pour que nos enfants ne passent pas trop de temps sur la route » (*La Presse de la Manche*, 03/02/2024).

Les collégiens et leur famille seraient les premiers impactés par la fermeture d'un collège. Afin d'évaluer le temps dont pourrait durer leur trajet domicile-collège, il a été possible – grâce au site *Geoportail* - d'établir à partir de chaque arrêt de bus relié au collège Guillaume Fouace ou au collège Tiphaigne de la Roche, le deuxième collège le plus proche en voiture.

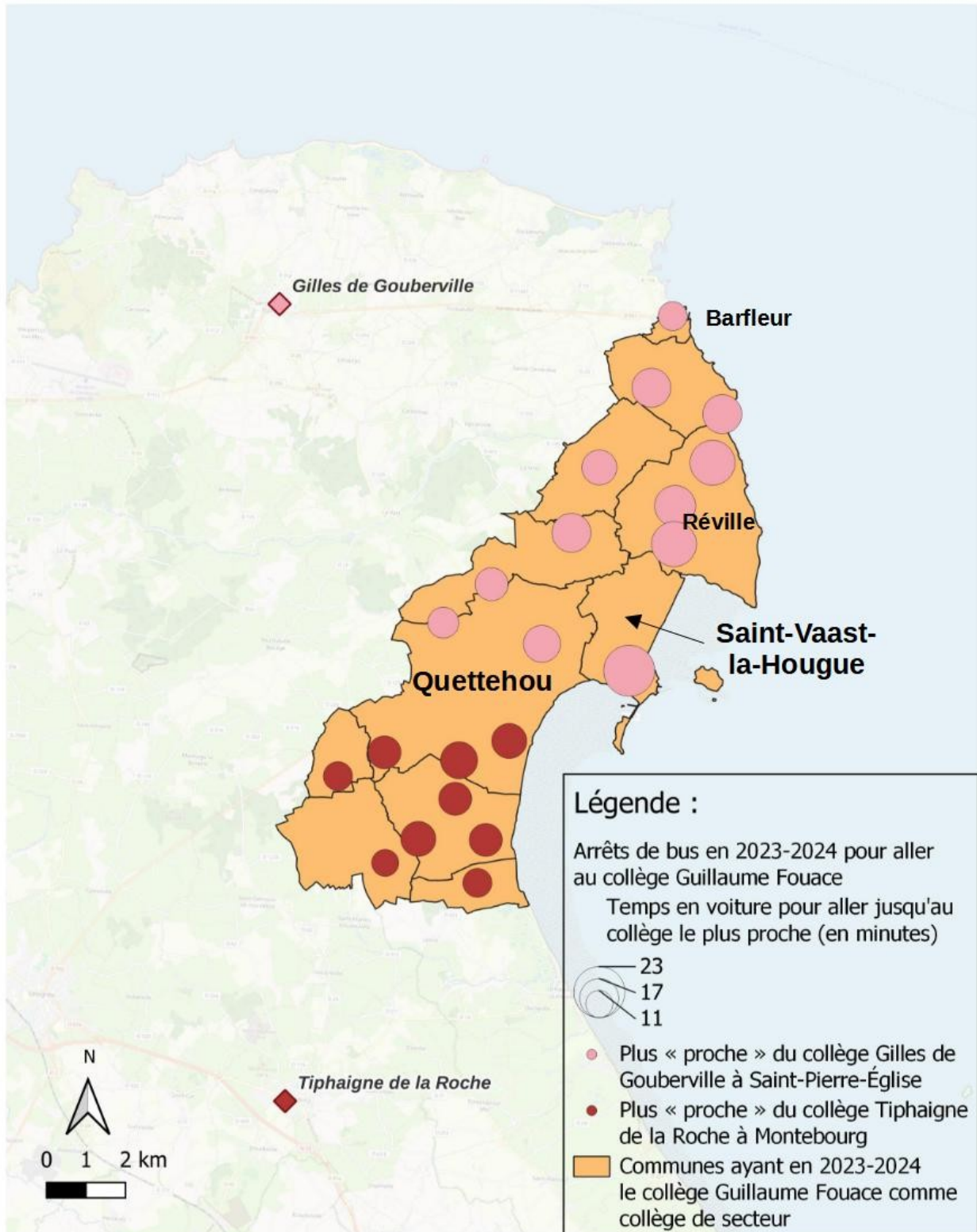
Dans le Val de Saire, deux collèges se situent à proximité des arrêts de bus. Au nord, le collège le plus « proche » est le collège Gilles de Gouberville, situé à Saint-Pierre-Église. Au sud, le collège le plus « proche » se trouve être le collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg.

La durée du trajet domicile-collège en voiture s'étendrait alors d'une dizaine de minutes pour les arrêts de bus les plus proches de Saint-Pierre-Église et de Montebourg jusqu'à 23 minutes pour les élèves de Saint-Vaast-la-Hougue qui se situent légèrement plus proche de Saint-Pierre-Église.

Pour les élèves du collège Tiphaigne de la Roche, trois collèges pourraient être leur « nouveau collège de proximité » dans l'hypothèse où le collège de Montebourg fermerait ses portes. A l'ouest et au nord du canton, le collège le plus proche serait le collège Félix Buhot de Valognes. Au nord-est du canton, pour les élèves qui habitent Lestre et Vaudreville, le collège le plus proche serait le collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue. Pour les élèves qui habitent au sud du canton, le collège le plus proche serait le collège Antoine de Saint-Exupéry situé à Sainte-Mère-Église.

La durée du trajet domicile-collège serait légèrement moins conséquente pour les familles du canton de Montebourg avec une marge allant de 8 minutes à 18 minutes.

Où pourraient aller les collégiens en cas de fermeture du collège Guillaume Fouace ?



Source : BD TOPO 2022 (IGN) ; CA du Cotentin ; Geoportail ; Ministère de l'Éducation Nationale

Réalisation : Pierre CARRÉ, UCN, UFR SEGGAT, 2023-2024, M1 GAED Territoires en transition

Figure 151: Où iraient les élèves du collège Guillaume Fouace si leur collège fermait ?

Où pourraient aller les collégiens en cas de fermeture du collège Tiphaigne de la Roche ?

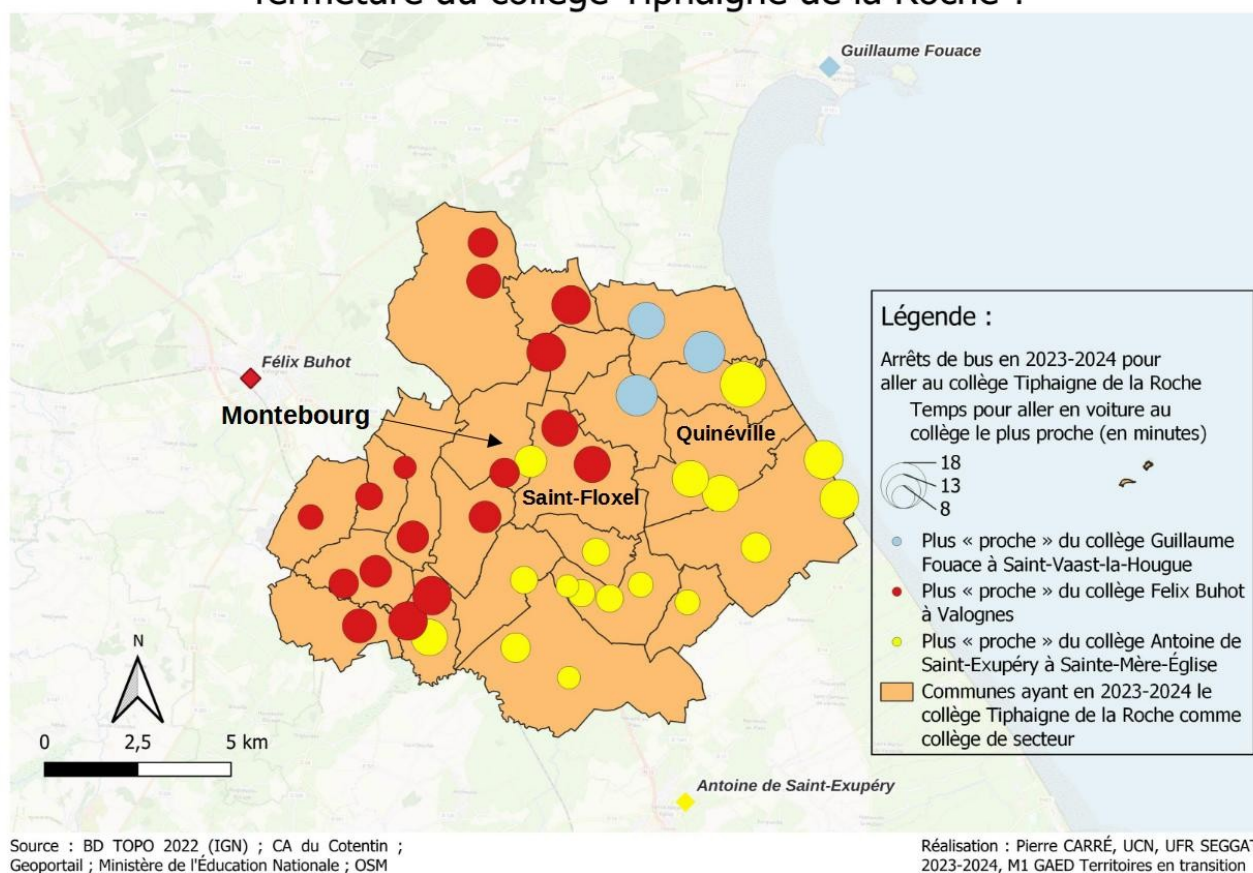


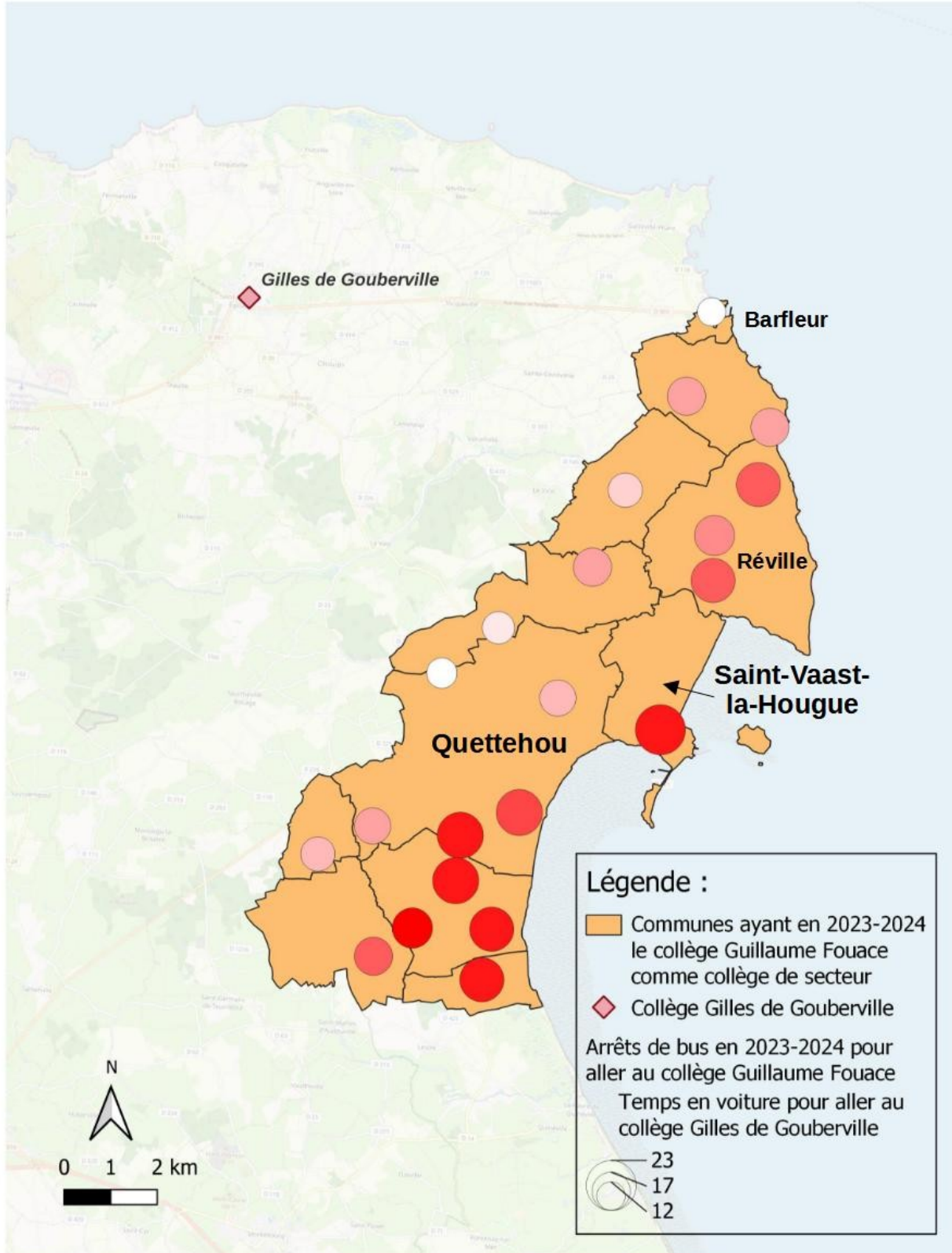
Figure 152: Où pourraient aller les collégiens en cas de fermeture du collège Tiphaigne de la Roche ?

Il est important de souligner que ces trajets sont estimés en utilisant la voiture et non le bus. Il est imaginable de penser qu'un trajet domicile-collège en bus peut être multiplié par trois et pourrait monter jusqu'à une heure pour les élèves de Saint-Vaast-la-Hougue qui se rendrait au collège à Saint-Pierre-Église.

Pour approfondir cette analyse spatiale, la carte suivante propose une simulation de la durée du trajet domicile-collège pour les élèves du collège Guillaume Fouace s'il était décidé que la carte scolaire de ce collège était intégralement mutualisée à celle du collège Gilles de Gouberville de Saint-Pierre-Église. Autrement dit, si l'intégralité des élèves du Val de Saire avait comme collège de secteur le collège Gilles de Gouberville de Saint-Pierre-Église.

La durée du trajet domicile-collège irait alors de 12 minutes jusqu'à 23 minutes pour les élèves les plus éloignés de Saint-Pierre-Église.

Temps d'accès en voiture au collège Gilles de Gouberville



Source : BD TOPO 2022 (IGN) ; CA du Cotentin ; Geoportail ; Ministère de l'Éducation Nationale ; OSM

Réalisation : Pierre CARRÉ, UCN, UFR SEGGAT, 2023-2024, M1 GAED Territoires en transition

Figure 153: Le temps d'accès en voiture pour aller au collège Gilles de Gouberville depuis chaque arrêt de bus

La dernière étape de cette analyse spatiale consistait à rendre compte de l'accessibilité pour les élèves du collège Guillaume Fouace dans le cas où leur collège, ainsi que le collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg seraient fermés.

Le collège le plus proche pour les familles du sud du canton serait alors le collège Félix Buhot de Valognes avec environ 15 minutes de route en voiture.

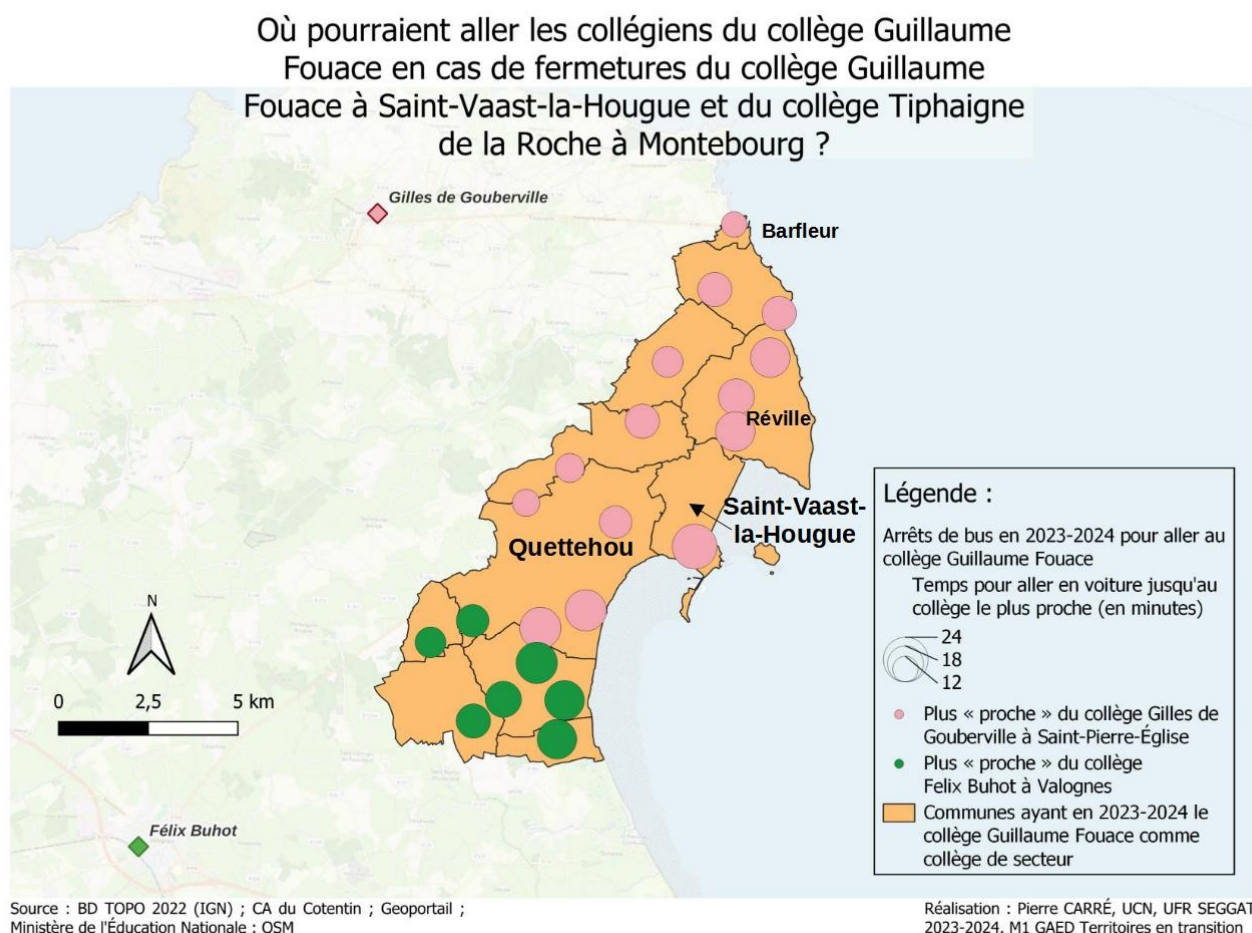


Figure 154: Où pourraient aller les collégiens du collège Guillaume Fouace en cas de fermetures du collège Guillaume Fouace à Saint-Vaast-la-Hougue et du collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg

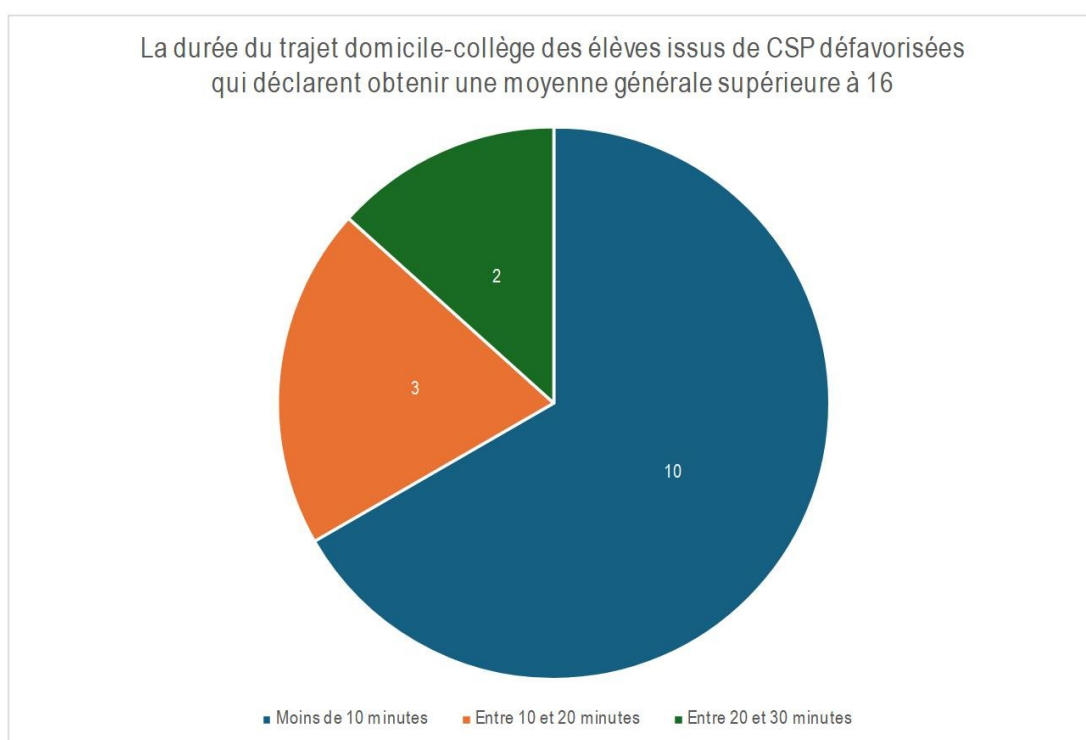
Dans ces deux cantons, les élèves qui se trouveraient être les plus éloignés de leur nouveau collège seraient les élèves qui résident à proximité du littoral. Pour rappel, dans les parties précédentes de ce mémoire, il a été démontré que ces communes de la côte est étaient celles qui étaient les plus vulnérables face au risque de décrochage scolaire, à l'instar de Lestre⁷⁷ qui se trouve dans le dernier quartile national en égard de la part de jeunes non insérés et de 20-24 ans non diplômés.

Que pourrait-il se passer pour les élèves de cette commune si le trajet domicile-collège venait à se rallonger encore ?.

⁷⁷ Cf. partie 3, chapitre 2, page 29

b) Tous les enfants de CSP défavorisées qui déclarent avoir une moyenne générale supérieure à 16 ont un trajet domicile-collège de moins de 30 minutes

Pour rappel, plus le temps de trajet domicile-collège s’allonge, plus la proportion d’élèves qui obtiennent une moyenne supérieure à 16 diminue. Pour les enfants de classes de CSP défavorisées, un trajet domicile-collège de plus de 30 minutes est une véritable « barrière » à l’obtention de très bonnes notes au collège : aucun de ceux dont le trajet domicile-collège dure plus de 30 minutes ne déclare avoir une moyenne générale supérieure à 16. 10 des 15 enfants de CSP défavorisées qui obtiennent une moyenne générale supérieure à 16 – soit deux tiers d’entre eux – affirment se rendre à leur collège en moins de 10 minutes.



Source : Questionnaire distribué aux élèves entre mars et mai 2024

Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 155: La durée du trajet domicile-collège des élèves issus de CSP défavorisées qui déclarent obtenir une moyenne générale supérieure à 16

Ainsi, il est possible d’établir que le trajet domicile-collège est un obstacle à la réussite scolaire des élèves, encore plus pour les élèves déjà défavorisées au regard du niveau socio-culturel de leurs parents. Comme il a déjà été démontré au cours de ce mémoire, lorsque le trajet domicile-collège dépasse un certain seuil et que s’y ajoute des difficultés sociales, les « capacités » scolaires des élèves s’en trouvent réduites.

Dès lors, si un collège venait à être supprimé et que le temps de trajet domicile-collège s’allonge de manière importante, il y a fort à parier que ces élèves et leur famille pourrait le ressentir comme une « injustice spatiale ». Encore plus dans le Val de Saire, où nombre d’enfants de catégories de CSP défavorisées vivent à Quettehou ou Saint-Vaast-la-Hougue et ont actuellement un trajet domicile-collège de moins de 10 minutes.

c) L'approche systémique pour définir les risques que pourrait engendrer la fermeture d'un collège

Comme cela l'a déjà été évoqué précédemment, dans la Manche deux collèges ont fermé il y a peu de temps : le collège Victor Hugo de Sourdeval en 2021 et le collège Charcot en centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin en 2019.

La conseillère départementale *Christèle Castelein* se souvient du moment où le conseil départemental a pris la décision de fermer le collège de Sourdeval : « Sourdeval tout le monde était contre... mais à un moment donné on peut plus lutter. A 60 élèves, on peut plus lutter. » (entretien n°11).

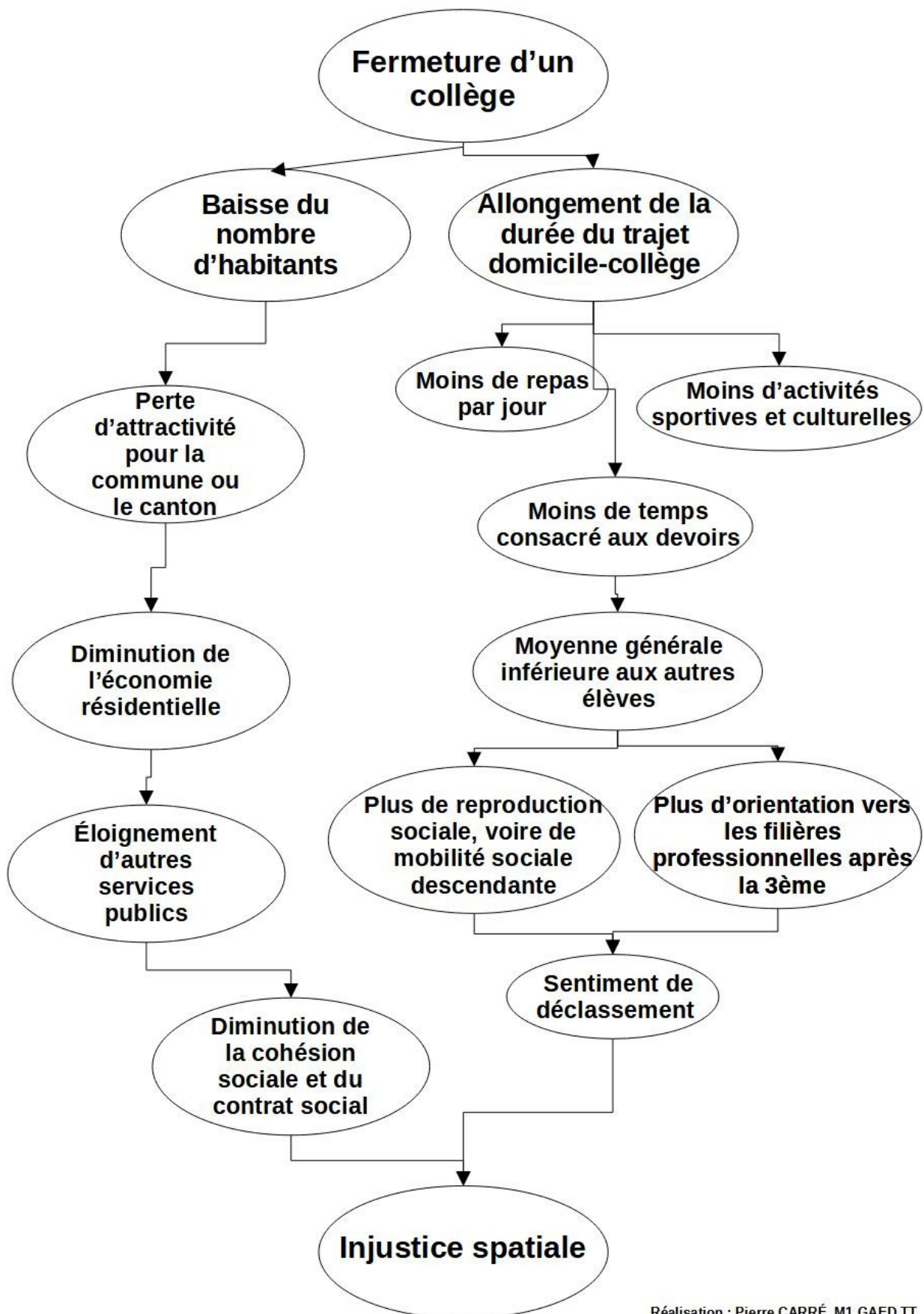
Lorsque la fermeture du collège Victor Hugo de Sourdeval a été annoncée, *Ouest France* s'est déplacé dans le bourg afin d'interroger des parents, des habitants, des commerçants à ce sujet. Leur première inquiétude se tourne vers une diminution d'habitants, la mère d'une élève de CP de l'école primaire de Sourdeval explique que quand sa fille sera en âge d'aller au collège, elle préférera « déménager et habiter près d'un collège public ».

D'autres s'inquiètent pour les élèves : « Ils vont aller où les élèves ? Sans doute à Mortain : c'est le collège de la Manche le plus proche. Les gamins devront se lever plus tôt le matin. Ou alors les gens déménagent et Sourdeval perdra des habitants » expose un habitant. Un second habitant de la commune explique : « Pour les élèves de Sourdeval, aller au collège de Mortain, ça veut dire des transports en plus, des journées plus longues ».

Une mère d'enfants de l'école maternelle et de l'école primaire se montre plus fataliste : « Pour l'instant, ils sont encore petits mais, après, ils vont aller où ? A Mortain ? Il faudra qu'ils se lèvent plus vite, qu'ils prennent le bus. Si on n'a pas le choix, on n'a pas le choix. »

Enfin, les locaux ont porté leurs inquiétudes sur l'attractivité de Sourdeval. Un habitant explique : « Cette fermeture, ce n'est pas bon du tout. Pour l'instant, le bourg ça va, mais ça peut se dégrader très vite ; Tout s'en va, tout se désagrège ». Un couple de charcutiers-traiteurs espère que les familles ne quitteront pas la commune mais se dirigeront vers le privé : « Pour l'attractivité de la commune, mieux vaudrait que les élèves aillent dans le privé. On a beaucoup de clients de Mortain, Tinchebray et d'ailleurs qui trouvent que notre bourg est attractif. On a beaucoup de commerces ici : quatre boulangeries, deux supérettes, une poissonnerie, un boucher et deux fleuristes... » (*Ouest France*, 13/06/2021).

Afin de démontrer plus clairement comment la fermeture d'un collège pourrait créer de l'injustice spatiale, il est possible de faire appel à l'approche systémique. La notion de système apparaît après la deuxième guerre mondiale et prend de l'ampleur avec l'informatique. Dans « *La Théorie générale des systèmes* », *Ludwig Von Bertalanffy* décrit le système comme un ensemble d'éléments identifiables interdépendants avec des limites et des objectifs. Le schéma ci-dessous résume donc, à travers l'approche systémique, comment la fermeture d'un collège pourrait créer de l'injustice spatiale.



Réalisation : Pierre CARRÉ, M1 GAED TT

Figure 156: De la fermeture d'un collège à l'injustice spatiale

Ce schéma résume comment la fermeture d'un collège pourrait créer de l'injustice spatiale via deux voies différentes. La première voie est celle du « désaménagement du territoire » pour reprendre les mots de *Brigitte Léger-Lepaysant* (entretien n°10). La fermeture d'un collège provoquerait une baisse du nombre d'habitants dans la commune ou dans le canton concerné. De fait, ce canton ou cette commune perdrait de l'attractivité économiquement. L'économie résidentielle diminuerait pour laisser éventuellement place à une économie plus tournée vers le tourisme. La conseillère départementale du canton du Val de Saire évoque « le risque de faire des communes littorales des réserves touristiques » (entretien n°10).

Par la suite d'autres services publics, en particulier les écoles élémentaires, risqueraient de disparaître dans ces cantons, Comme cela a été évoqué à la fin du chapitre 1 de cette partie, la cohésion sociale et le « contrat social » s'en trouveraient affaiblis. C'est alors là que l'injustice spatiale voit le jour. La déclaration d'une habitante de Sourdeval témoigne d'un fatalisme face à l'injustice spatiale engendrée par la fermeture du collège « Si c'est comme ça, c'est comme ça... » (*Ouest France*, 13/06/2021).

La deuxième voie concerne les élèves, et par prolongement leur famille. Au cours de la partie précédente, il a été vu que l'allongement de la durée du trajet domicile-collège amenait pouvait amener à moins d'activités sportives et culturelles, à moins de repas par jouer et à moins de temps consacré aux devoirs. Par prolongement, la moyenne générale déclarée par les élèves qui ont un long temps de trajet domicile-collège est plus basse que les autres. Ils sont moins nombreux à avoir plus que 16 de moyenne générale et plus nombreux à avoir moins que 10.

Par conséquent, ces élèves dont le temps de trajet domicile-collège est plus long s'orientent plus vers les filières professionnelles après la 3ème que les autres. Ils sont également plus nombreux à indiquer vouloir pratiquer un métier de la même catégorie de CSP que leurs parents.

Ces deux facteurs peuvent créer un sentiment de déclassement pour ces élèves et leur famille qui peuvent se dire « on a fait ce qu'on a pu, mais on n'a pas réussi ». L'injustice spatiale peut alors être vécue comme une injustice spatiale « pourquoi ici on est contraint à avoir un long temps de trajet pour aller au collège, pour aller aux activités sportives et culturelles, alors que, eux, là-bas, non ».

Après avoir vu les risques que pourraient engendrer une ou plusieurs fermetures de collèges, ou sinon une moins bonne accessibilité au collège il est temps maintenant de réfléchir à la manière dont le collège pourrait être plus facilement accessible.

3) Comment améliorer l'accessibilité au collège ?

a) Dans le cadre du changement climatique, le besoin d'une transition énergétique ?

De nombreux changements climatiques sont visibles par rapport au climat du passé, c'est ce que montre le 5ème rapport d'évaluation du GIEC *Éléments physiques du climat* :

- réchauffement de l'atmosphère (+1°C entre 1901 et 2012) et des océans
- fonte des glaces et des neiges
- hausse du niveau des mers (+20cm depuis 1900).

Si les changements peuvent être dus à des processus internes naturels, à des forçages naturels, ici, l'influence humaine est évidente. En effet, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère a augmenté de 20 % depuis 1958 et de 40 % depuis 1750 et la première révolution industrielle.

A ce rythme d'émission de GES, on assisterait à une augmentation des températures aux alentours de 4°C d'ici la fin du siècle, la fonte des glaces s'accroîtrait et le niveau des mers pourrait augmenter de 60cm.

Par son positionnement géographique proche du littoral, le département de la Manche et a fortiori le Cotentin sont des territoires particulièrement sensibles face au changement climatique. Dans son analyse des enjeux de vulnérabilités au changement climatique, la Communauté d'Agglomération du Cotentin pointe sept vulnérabilités : celle de la façade littorale avec l'érosion des côtes et la submersion marine ; celle de la ressource en eau ; celle de la biodiversité ; celle des activités économiques, notamment agricoles et halieutiques ; celle du cadre bâti et des infrastructures ; et celle de la population, notamment dans le domaine de la santé avec une augmentation des risques de maladies respiratoires et d'allergies.

De ce fait, la Communauté d'Agglomération du Cotentin doit nécessairement prendre en compte le changement climatique dans toutes les actions qu'elle entreprend et par conséquent dans sa politique de transports et de mobilités à travers notamment la promotion des mobilités douces. « On envisage une transition énergétique, il s'agit de la troisième phase de développement de Cap Cotentin » explique *David Alexandre*, le directeur Transports et Mobilités de la CAC, « je ne peux pas trop en dire plus elle doit passer en Juin ».

Certains aménagements ont déjà été réalisés par l'agglomération ou sont en cours de préparation afin de promouvoir les mobilités douces dans l'intercommunalité. Outre les travaux sur Cherbourg-en-Cotentin qui doivent permettre à partir de l'été 2024 de circuler plus facilement en bus, à pied et en vélo dans la ville, des stations intermodales vont être mises en place dans chaque ancien chef-lieu de canton. « Il y en aura une par pôle de proximité, elles comprendront un arrêt de bus, un abri pour les vélos, des vélos en libre service et un véhicule en auto-partage. Les quatre premières seront installées normalement en 2026 à Bricquebec, Valognes, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Martinvast ».

Cette stratégie de transition énergétique est d'ores et déjà contrainte par les normes et notamment celle de l'Union Européenne « On est contraints par l'Union Européenne, elle va exclure le biogaz par exemple. Toutes les nouvelles acquisitions à partir de 2035 doivent se faire avec zéro émissions, et dès 2030 on va être fortement réduit. Donc nécessairement on va se tourner vers l'électrique » (entretien n°8).

Pour réaliser cette transition énergétique vers les transports électriques, l'agglomération du Cotentin dispose d'un atout de taille en la présence de la centrale nucléaire de Flamanville, qui ouvre son nouveau réacteur EPR en 2024. Pour le maire de Montebourg, la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin est en partie due à la centrale nucléaire de Flamanville et à l'usine de retraitement des déchets nucléaires de La Hague : « Sur le fond, Cherbourg voulait la CAC pour récupérer les retombées du nucléaire », avant d'ajouter « on peut dire merci à notre ancien maire de Cherbourg, ancien premier ministre, [Bernard Cazeneuve] il a joué un rôle là-dedans. » (entretien n°9). Toujours est-il que pour *David Alexandre*, « l'EPR apporte un apport financier important pour l'agglomération. On va rentrer dans une autre ère, mais pas forcément pour les mobilités. Nous notre budget il a déjà fortement augmenté avec les travaux du BNG » (entretien n°8).

Première piste afin de mener cette transition énergétique par le prisme de l'accessibilité au collège : rendre les déplacements des collégiens plus doux à travers les mobilités actives et partagés.

b) Favoriser les mobilités actives et partagés pour s'adapter au changement climatique

Au collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg, dans la salle des professeurs, le professeur d'EPS expliquait « On nous incite à travers le projet *Moby* à développer la pratique du vélo pour que les élèves puissent venir au collège, et dans le même temps on nous augmente les contraintes lorsqu'on veut organiser un évènement avec l'UNSS où les élèves roulent en vélo ».

Le programme *Moby* dont il est ici question, est un programme national d'éco-mobilité scolaire, géré par l'entreprise CO2 qui a pour objectif d'élaborer des Plans de Déplacements Établissements Scolaires (PDES). Ces PDES analysent à l'échelle de l'établissement scolaire les déplacements de tous les acteurs imaginables (élèves, professeurs, personnel, livraisons...) dans l'optique d'identifier de potentiels leviers afin de modifier leurs déplacements, et de notamment diminuer le nombre de trajets effectués en voiture individuelle. Ainsi, un plan d'action est élaboré pour chaque établissement qui coopère autour de trois axes : « proposer des solutions de report modal, créer ou améliorer des infrastructures pour rendre les abords de l'établissement plus sécurisés et plus agréables et développer ou renforcer la culture de l'écomobilité aux usagers »⁷⁸.

Ce programme est basé sur un sondage réalisé par l'institut IPSOS auprès de parents d'élèves intitulé « Les parents et les transports domicile-établissement scolaire » publié en septembre 2023. Il en ressort que

78 <https://www.moby-ecomobilite.fr>

les principaux obstacles à la mobilité active sont le manque de sécurité pour 55 % des parents interrogés, les longues distances pour 44 % d'entre eux et les conditions météo pour un tiers des interrogés. A l'opposé 49 % des parents interrogés citent « limiter les émissions de CO2 et la pollution » comme principale motivation au recours à la mobilité active et 44 % citent « encourager la dépense physique des élèves ».

Pour ces parents, les principales mesures qui encouragerait le recours aux mobilités douces dans la réalisation du trajet domicile-établissement sont la gratuité des transports scolaires (citée par 45 % des parents), la sécurisation des espaces piétons (41%) ou encore l'aménagement des pistes cyclables (36%)⁷⁹.

Lorsqu'il leur est demandé par questionnaire « Avez-vous une idée pour améliorer le trajet de votre ou vos enfants au collège ? » la position des 138 parents d'élèves interrogés était assez tranchée. D'un côté, une majorité d'entre eux répond « non », une part importante se montre satisfaite du trajet actuel de son enfant. Mais il y a également une part non négligeable de parents qui revendique des idées d'amélioration. Ces améliorations portent principalement sur les circuits de ramassage de bus, souvent estimé trop long et pas assez direct ou avec des arrêts de bus trop loin du domicile, mais aussi sur la volonté d'installer des pistes cyclables pour que leur enfant puisse se déplacer jusqu'au collège en vélo ou en trottinette.

Une réponse indique par exemple : « pas de piste cyclable. route Herqueville-beaumont hague trop dangereuse pour le laisser partir en vélo. Dommage car seulement 4 km ».

Le projet *Moby* a été mis en place dans quelques territoires, les derniers exemples disponibles sont l'école élémentaire d'Aventignan et la métropole de Toulouse. Ces deux exemples présentent des situations complètement opposées entre une commune des Hautes-Pyrénées de 200 habitants situées en zone de montagne et la cinquième aire urbaine de France.

A Aventignan, bien que ce soit particulièrement difficile à mettre en place, un challenge d'écomobilité scolaire de deux semaines est parvenu à inciter les élèves à utiliser des modes de transport actifs (principalement la marche et le vélo) ou partagés (le bus ou le covoiturage).

Dans la métropole toulousaine, des groupes WhatsApp ont été mis en place afin que les parents puissent « échanger autour de leurs trajets ⁸⁰».

Ces échanges autour du trajet domicile-établissement, outre l'aspect pratique qui permet de se déplacer plus économiquement, et plus écologiquement à plusieurs, créé un lien entre les enfants, entre les familles qui réalisent ce trajet. Autrement dit, le trajet domicile-établissement, réalisé grâce à un mode de transport partagé, peut susciter de la cohésion sociale. Comment associer cette transition énergétique, réalisée à travers un changement de mode de transport utilisé par les collégiens, à une cohésion sociale entre tous les acteurs concernés : élèves, parents, professeurs, personnel, élus...

79 « [Les parents et les transports domicile – établissement scolaire](#) », sondage réalisé par l'IFOP en 2020

80 [Les actualités du programme Moby](#)

c) Introduire une gouvernance participative afin de faire du trajet domicile-collège un vecteur de cohésion sociale ?

Si l'agglomération du Cotentin dispose de la compétence mobilités et transports, ainsi que de moyens financiers importants pour mettre en place une politique qui facilite l'accessibilité au collège avec des modes de transport plus respectueux de l'environnement et qui émettent moins de CO₂, un cadre plus participatif qui inclut d'autres acteurs tels que le département, les communes, les établissements scolaires, mais aussi les élèves et leurs familles serait intéressant à voir.

Le sondage réalisé par IPSOS mentionné précédemment relevait que « 74 % des parents interrogés étaient volontaires pour participer à des concertations » pour l'amélioration des déplacements autour de l'établissement scolaire. Associer des représentants de parents d'élèves aux projets, ou du moins aux réunions qui portent sur l'accessibilité au collège pourrait être une piste afin d'améliorer le trajet domicile-collège des élèves.

Ces parents pourraient être des « relais » au sein de chaque établissement qui pourraient transmettre aux élèves et aux familles, en plus des professeurs et du personnel de l'établissement. Il est même possible d'imaginer la même chose au niveau des élèves : des délégués qui participeraient à l'élaboration de l'accessibilité au collège et qui expliquerait les mesures prises. Ces participations de tous les acteurs de l'établissement seraient encadrées et guidées par des professionnels de l'aménagement qui travaillent au sein de la commune ou de l'intercommunalité. Autrement dit, intégrer les élèves et les parents permettrait de mettre en place une gouvernance participative autour de la question de l'accessibilité au collège.

La gouvernance participative peut être définie comme les processus et les structures de prise de décision publique qui font intervenir des acteurs qui ne sont pas normalement chargés de la prise de décision (*Newig et al.*, 2018).

Parmi les principales raisons de mettre en place une gouvernance participative, il est possible de retenir « répondre aux déficits de démocratie représentative » (*Kübler et al.*, 2020).

Alors que lors des dernières élections départementales de 2021, seulement un tiers des inscrits avaient voté lors des deux tours du scrutin, mettre en place une gouvernance participative au sujet d'une des compétences les plus visibles pour les manchois, l'accessibilité au collège, permettrait éventuellement de susciter un engouement auprès des électeurs.

A noter que cette participation de seulement 32 % des inscrits aux élections départementales est à prendre avec précaution puisque le scrutin s'est déroulé alors que la crise sanitaire du Covid-19 était toujours d'actualité, ce qui a possiblement pu empêcher quelques habitants de se déplacer vers les urnes.

Le trajet domicile-collège est un sujet du quotidien des élèves et de leur famille, notamment en raison de la place qu'il occupe dans leur « espace vécu » - « l'ensemble des lieux fréquentés par l'individu mais aussi des interrelations sociales qui s'y nouent et les valeurs psychologiques qui y sont projetées et perçues » (A. Frémont, 1976). Il est donc possible d'imaginer, à l'instar de ce que le projet *Moby* avait mis en place dans la métropole toulousaine, à travers la mise en place de groupes *WhatsApp*, de mettre en place une plateforme où les familles pourraient, au moins, échanger et dialoguer sur ce sujet. Cette plateforme favoriserait les rencontres entre élèves et entre familles, quelle que soit leur origine sociale, ces rencontres et ces échanges créeraient un lien social qui pourrait faire progresser la cohésion sociale.

De plus, les transports en commun sont vecteurs de « cohésion sociale et territoriale » (Dansart et Maulat, 2022). Si les usagers se voient et se rencontrent les uns les autres, quelle que soit leur origine sociale, une mixité sociale se crée et de cette manière renforce la cohésion sociale.

Dans l'agglomération caennaise, le tramway a été mis en place, entre autres, pour renforcer la cohésion sociale en reliant les quartiers d'habitat social au centre-ville (J-M. Fournier, 2023). Dans l'agglomération du Cotentin le territoire est plus étendu mais l'une des missions réside dans la mise en place de la connexion entre « l'habitat dispersé qui fait partie de notre patrimoine » (entretien n°11) à chaque ancien chef-lieu de canton, et par conséquent à chaque collège ou presque. La justice spatiale en sortirait alors gagnante.

Ainsi, dans un contexte de diminution du nombre de collégien qui tend à s'accroître, en raison du vieillissement de la population manchoise, parfois accentué localement par un phénomène de gentrification, la justice spatiale n'est pas facile à discerner. Étant donné que la ségrégation résidentielle et l'éloignement aux services publics ne cessent de croître, c'est plutôt un sentiment « d'injustice spatiale » qui monte chez les habitants.

La fermeture d'un collège ne ferait qu'amplifier ce sentiment chez les habitants de la commune ou du canton concerné. Premièrement parce que le temps de trajet domicile-collège augmenterait de manière importante. Les élèves qui habiteraient Saint-Vaast auraient par exemple au moins 30 minutes de voiture pour se rendre dans leur collège le plus proche si le collège Guillaume Fouace venait à fermer.

Or, les réponses au questionnaire montrent que tous les élèves issus de catégories de CSP défavorisées qui parviennent à obtenir une moyenne générale supérieure à 16 sont des élèves qui se rendent au collège en moins de 30 minutes. Deux tiers d'entre eux se rendent même à leur collège en moins de 10 minutes. Un allongement du trajet domicile-collège constituerait alors un obstacle de plus pour ces élèves issus de catégories de CSP défavorisées dans leur parcours scolaire, ce que eux et leur famille pourrait vivre comme une injustice spatiale.

Ainsi, par deux voies différentes, la fermeture d'un collège peut mener à l'injustice spatiale. D'un côté en agissant négativement sur la réussite scolaire des élèves par l'allongement du trajet domicile-collège. D'un autre côté en créant une perte d'attractivité pour la commune et le canton concerné qui mènerait à un accroissement de l'éloignement entre les habitants et les services publics.

Plusieurs pistes sont envisageables afin d'améliorer l'accessibilité au collège. D'abord, il est important de noter que le changement climatique est à prendre en compte. Une transition énergétique et une bifurcation vers les mobilités douces sont presque indispensables. La Communauté d'Agglomération du Cotentin, par son économie tournée vers les énergies (EPR, éoliennes en mer...) et les moyens financiers qu'apportent des acteurs tels que *Naval Group*, *Orano*, et la centrale nucléaire de Flamanville, apparaît comme un territoire où une « électrification » des transports peut être plus facile à mettre en place qu'ailleurs.

Dans ce contexte de changement climatique et alors que le Cotentin est particulièrement concerné par des risques littoraux, se tourner vers les mobilités actives et les mobilités partagées semble judicieux. Les parents interrogés sont nombreux à penser à des pistes cyclables lorsqu'il leur est demandé s'ils ont des idées pour améliorer le trajet domicile-collège de leur enfant.

L'introduction d'une gouvernance participative peut alors paraître appropriée au sujet de l'accessibilité au collège. Il est possible d'évoquer plusieurs arguments pour défendre cette gouvernance participative : une plus grande probabilité que les aménagements satisfassent les usagers, une réponse au manque de confiance en la démocratie représentative, une amélioration de la cohésion sociale et par conséquent une justice spatiale plus marquée.

Conclusion

In fine, les collèges structurent le territoire en bassins de vie de plusieurs manières. Premièrement parce que le trajet domicile-collège, et le collège en lui même constitue une dimension de l'espace vécu des collégiens et de leur famille. Le réseau de collèges et de lycées définit le rôle des petites villes et des bourgs ruraux. Ce sont des piliers de l'économie résidentielle et des facteurs d'attractivité pour les communes et les bassins de vie. La présence d'un collège agit également sur les autres services publics de la commune et du canton.

Une offre scolaire de proximité peut être un moyen de soutien à la cohésion nationale, en refoulant le sentiment discrimination, le sentiment d'abandon, le sentiment de déclassement, d'injustice spatiale que peuvent parfois ressentir des individus en situation de mobilité sociale descendante.

Plusieurs acteurs jouent un rôle dans l'accessibilité au collège, il s'agit principalement du ministère de l'Éducation Nationale et ses services déconcentrés, du conseil départemental de la Manche et de la collectivité en charge des transports et des mobilités, en l'occurrence la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Le réseau de collèges manchois constitue un sujet électoral. Il s'agit d'un sujet sur lesquels les différents mouvements politiques qui briguent des sièges au Conseil Départemental, ainsi que les syndicats d'enseignants, se sont tous prononcés sur ce sujet lorsque le président du Conseil Départemental a annoncé qu'il n'y aurait aucune fermeture de collège lors de la rentrée 2024. Ce sujet divise les élus au-delà de leur appartenance et des frontières politiques.

Dans un contexte de baisse démographique des collégiens qui tend à s'accroître, en raison du vieillissement de la population manchoise, parfois accentué localement par un phénomène de gentrification, la justice spatiale n'est pas facile à discerner.

Étant donné que la ségrégation résidentielle et l'éloignement aux services publics ne cessent de croître, c'est plutôt un sentiment « d'injustice spatiale » qui monte chez les habitants. La fermeture d'un collège ne ferait qu'amplifier ce sentiment chez les habitants de la commune ou du canton concerné.

Ainsi, par deux voies différentes, la fermeture d'un collège peut mener à l'injustice spatiale. D'une part en ayant des effets néfastes sur la réussite scolaire des élèves en raison de l'allongement de leur trajet domicile-collège. D'autre part, via une perte d'attractivité pour la commune et le canton concerné qui mènerait à un accroissement de l'éloignement entre les habitants et les services publics.

Dans l'idée d'améliorer l'accessibilité au collège, il est primordial de prendre en compte le changement climatique pour s'orienter vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement. L'hypothèse d'une gouvernance participative de l'accessibilité au collège permettrait d'associer les élèves et les parents et de décider collectivement de la manière dont la justice spatiale serait alors garantie pour tous.

Conclusion générale

Pour rappel, cinq hypothèses ont été présentés au début de ce mémoire :

- Une grande majorité de collégiens fréquente le collège de secteur et a un trajet inférieur à 30 minutes pour s'y rendre
- Les collégiens vivent de la même façon, quel que soit leur collège ou leur lieu de résidence
- Il y a des inégalités de temps de transport entre les collégiens, elles sont plus ou moins amplifiées selon leur lieu de résidence et leur profil socio-culturel
- Ces inégalités de temps de transport ont des conséquences sur les notes au collège et les choix d'orientation après la 3ème
- Ces inégalités de temps de transport ont des conséquences directes sur les pratiques et les activités des collégiens durant leur temps libre.

L'enquête menée, à travers l'analyse spatiale et la méthode mixte composée d'un questionnaire distribué aux élèves et aux parents et d'entretiens réalisés avec des principaux, principaux adjoints et CPE des établissements étudiés, des élus et des techniciens, au cours de ce mémoire a permis de répondre à ces cinq hypothèses.

1) Une grande majorité de collégiens fréquente le collège de secteur et a un trajet inférieur à 30 minutes pour s'y rendre

Cette hypothèse se vérifie dans les cinq collèges étudiés. Les élèves dont le trajet domicile-collège dure plus d'une demie heure sont minoritaires dans chaque collège, dans des proportions différentes. A titre d'exemple, il y a une part très faible d'élèves interrogés au collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue dont le trajet domicile-collège dépasse plus d'une demie heure alors que cette part est nettement plus élevée au collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg. Les familles optent en majorité pour le mode de transport le plus rapide pour que leur enfant se rende au collège : en milieu rural la voiture ; en milieu urbain le vélo ou la trottinette.

2) Les collégiens ne vivent pas de la même façon selon leur collège ou leur lieu de résidence

Par la proximité ou l'éloignement de leur collège vis-à-vis des équipements sportifs et des équipements culturels, les collégiens ont des activités et des pratiques différentes. Les adolescents qui vivent à proximité de leur collège, par prolongement, vivent à proximité de ces équipements. Ainsi, ils sont plus nombreux, en proportion, à pratiquer des activités sportives et culturelles que les élèves qui sont éloignés de

leur collège. De plus, l'offre sportive et l'offre culturelle sont plus riches et plus diverses en ville, en l'occurrence dans le centre-ville de Cherbourg dans le Cotentin, que dans les anciens chefs lieu de canton, et encore plus que dans les petites communes rurales.

Par conséquent, selon qu'ils habitent en centre-ville de Cherbourg, à proximité du centre-ville, dans une petite ville ou un bourg périphérique ou dans une petite commune rurale très peu dense, les collégiens n'ont pas les mêmes activités et pas les mêmes pratiques culturelles et sportives.

3) Les inégalités de temps de trajet domicile-collège sont plus ou moins amplifiées selon le lieu de résidence et le profil socio-culturel des collégiens

En milieu rural, certaines familles ne peuvent pas emmener régulièrement leur enfant au collège en voiture, alors celui-ci s'y rend en bus et le trajet domicile-collège s'allonge. En milieu urbain, certains élèves se déplacent plutôt à pied qu'en vélo ou en trottinette, là encore le trajet domicile-collège s'allonge. Il s'agit principalement d'enfants de catégories de CSP moyennes ou défavorisées.

Il a été observé que ce sont surtout des collégiennes en ville qui se déplacent à pied. Ce phénomène résulte d'inégalités de genre. Les modes de transport autonomes rapides – vélo, trottinette, deux roues motorisé – sont plus fréquemment utilisés par des garçons que par des filles. Par conséquent, les filles marchent plus que les garçons, cela peut mener à des problèmes de sécurité aux abords de leur trajet domicile-collège. Deux élèves de 6ème du collège Ingénieur Cachin interrogées indiquent « avoir peur de se faire agresser » au cours de leur trajet.

4) Les inégalités de temps de trajet domicile-collège ont des conséquences sur les notes et l'orientation après la 3ème

L'enquête par questionnaire a permis d'établir un lien entre augmentation durée du trajet domicile-collège et diminution de la proportion d'élèves à déclarer une moyenne générale supérieure à 16. Lorsque le trajet domicile-collège dépasse un certain seuil – 20 ou 30 minutes – et que s'y additionne des difficultés sociales, les « capacités » scolaires des élèves diminuent.

Il a également été constaté que plus le temps de trajet est long, plus les élèves sont nombreux, en proportion, à s'orienter vers des filières professionnelles. Ce phénomène est encore plus visible dans les collèges ruraux. Par ailleurs, un long trajet domicile-collège constitue un obstacle à la mobilité sociale ascendante intergénérationnelle et favorise la reproduction sociale, voir même la mobilité sociale descendante. Ainsi, alors qu'en France la cohésion nationale repose sur l'égalité des chances (*M. Oberti*, 2007), des services publics de proximité, encore plus des établissements scolaires, sont nécessaires au maintien du contrat social et afin de tendre vers la justice spatiale.

5) Les inégalités de temps de trajet domicile-collège ont des conséquences sur les activités sportives et culturelles des élèves

Enfin, il a été observé parmi les réponses au questionnaire que plus le trajet domicile-collège s'allonge, plus la proportion d'élèves qui pratiquent au moins une activité sportive diminue. Même chose au sujet des activités culturelles. Par la suite, il a été vu que cette moins grande propension à pratiquer des activités culturelles ou des activités sportives était concomitant à une baisse des notes des collégiens mais aussi à des conséquences sur leur santé et leur bien être avec l'augmentation du temps passé sur les écrans, une heure de coucher plus tardive ainsi qu'un nombre de repas journalier insuffisant.

Ce mémoire a permis de dépasser la dichotomie entre accessibilité aux services publics de milieu urbain et de milieu rural en étudiant à la fois un collège de centre-ville comme le collège Bucaille-Charcot, un collège proche du centre-ville tel que le collège Ingénieur Cachin, un collège de commune rurale périphérique périphérique comme le collège Le Hague Dike, un collège de commune rurale éloignée tel que le collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg et un collège de bourg littoral comme le collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue.

Avec plus de temps disponible, il aurait été possible de s'intéresser à d'autres collèges manchois, d'élargir ce sujet à un territoire similaire – par exemple le département des Charentes-Maritimes - de rencontrer d'autres acteurs tels que des parents d'élève, des chauffeurs de bus... ou encore de mettre en perspective les inégalités d'accessibilité au collège avec les inégalités d'accès à d'autres services, la santé par exemple.

Bibliographie

Ouvrages, rapports et articles scientifiques

(Boudesseul et al., 2016) *Atlas des risques sociaux d'échec scolaire: l'exemple du décrochage, France métropolitaine et DOM.* . (2ème édition augmentée). Céreq.

Barhoumi, M. et Caille, J.-P. (2022). *Les six manières dont les collégiens occupent leur temps libre.* Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. <https://www.education.gouv.fr/les-six-manieres-dont-les-collegiens-occupent-leur-temps-libre-343600>

Berger, R. et Ghernaouti-Hélie, S. (2010). *Technocivilisation.* EPFL Press.

Bihl, A. et Pfefferkorn, R. (2008). I. Le champ des inégalités (p. 8-29). La Découverte. <https://www.cairn.info/le-systeme-des-inegalites--9782707152206-p-8.htm>

Blanc, M., Schmitt, B. et Ambiaud, E. (2007). Orientation économique et croissance locale de l'emploi dans les bassins de vie des bourgs et petites villes. *Economie et statistique*, 402(1), 57-74. <https://doi.org/10.3406/estat.2007.7100>

Borst, G. (2019). Écrans et développement de l'enfant et de l'adolescent. *Futuribles*, 433(6), 41-49. <https://doi.org/10.3917/futur.433.0041>

Bourdieu, P. et Passeron, J.-C. (1964). *Les héritiers: les étudiants et la culture* (Repr). Éd. de Minuit.

Briot, N. (2023). *Méthodes mixtes en géographie.* <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/mixtes-methodes>

Bruneau, C. (2019). Favoriser les activités associatives des élèves. *L'école des parents*, 632(3), 50-52. <https://doi.org/10.3917/epar.632.0050>

Cabrera, J.-P., Gauriau, C. et Leger, D. (2015). Temps de sommeil et résultats scolaires chez des collégiens d'Île-de-France. *Médecine du Sommeil*, 12(1), 49. <https://doi.org/10.1016/j.msom.2015.01.082>

Caro, P. (2020). *Fractures scolaires et inégalités de financement, d'accès aux établissements et de dotation en postes.*

Caro, P., Checcaglini, A. et Lepetit, A. (2021a). Chapitre 14. L'accessibilité aux établissements scolaires : les injustices spatiales en cartes, un levier pour les politiques de lutte contre le décrochage ? Dans T. Aguilera, F. Artioli, L. Barrault-Stella, E. Hellier et R. Pasquier (dir.), *Les*

cartes de l'action publique (p. 321-342). Presses universitaires du Septentrion.

<https://doi.org/10.4000/books.septentrion.127302>

Caro, P., Checcaglini, A. et Lepetit, A. (2021b). L'accessibilité aux établissements scolaires : les injustices spatiales en cartes, un levier pour les politiques de lutte contre le décrochage ? (p. 321).

Presses Universitaires du Septentrion. <https://shs.hal.science/halshs-03539470>

Caro, P., Faivre, E. et Grosjean, F. (2006). La territorialisation des politiques scolaires : l'exemple des collèges du bassin de Gap: *Annales de géographie*, n° 650(4), 434-448.

<https://doi.org/10.3917/ag.650.0434>

Cayouette-Remblière, J. et Moulin, L. (2019). Comment évoluent les inégalités de performances scolaires au collège ? Un suivi longitudinal des élèves entre la 6e et la 3e. *Population*, 74(4),

551-586. <https://doi.org/10.3917/popu.1904.0551>

Chapelon, L. (2004, 7 mai). Accessibilité. *HyperGeo*. <https://hypergeo.eu/accessibilite/>

Charon, J.-M. (1996). Journalisme et sciences sociales. Proximités et malentendus. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 9(36), 16-32. <https://doi.org/10.3406/polix.1996.1977>

Clerval, A. (2024). *Gentrification* [Terme]. Géoconfluences. École normale supérieure de Lyon.

<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/gentrification>

Davezies, L. (2008). Il y a économie résidentielle et économie résidentielle... *Pour*, 199(4), 50-52.

<https://doi.org/10.3917/pour.199.0050>

Dejardin, O., Guillot, F. et Launay, L. (2021). Construire un indice d'accessibilité aux soins de premier recours en France métropolitaine : l'indice SCALE. Dans *Semaine Data-SHS*. Plateforme universitaire de données de Caen.

<https://hal.science/hal-04132629>

Détrez, C. (2017). Les pratiques culturelles des adolescents à l'ère du numérique : évolution ou révolution ? *Revue des politiques sociales et familiales*, 125(1), 23-32.

<https://doi.org/10.3406/caf.2017.3240>

Détrez, C. et Octobre, S. (2023). Chapitre 7 : Les écrans sont responsables d'une inculture adolescente. Dans *Les enfants et les écrans* (p. 99-110). Retz.

<https://doi.org/10.3917/retz.cordi.2023.01.0099>

de Verdalle, L., Vigour, C. et Le Bianic, T. (2012). S'inscrire dans une démarche comparative.

Enjeux et controverses. *Terrains & travaux*, 21(2), 5-21. <https://doi.org/10.3917/tt.021.0005>

Doré, G. (2019). Géographie inégalitaire des services publics et aménagement du territoire.

Population & Avenir, 745(5), 4-8. <https://doi.org/10.3917/popav.745.0004>

Dorier-Apprill, E. (dir.). (2001). *Vocabulaire de la ville: notions et références*. Temps.

Dubet, F. (2019). Inégalités scolaires : structures, processus et modèles de justice. Le débat en France au cours des cinquante dernières années. *Revue européenne des sciences sociales*, 57-2(2), 111-136. <https://doi.org/10.4000/ress.5736>

Dubet, F. et Duru-Bellat, M. (2004). Qu'est-ce qu'une école juste ? *Revue française de pédagogie*, 146(1), 105-114. <https://doi.org/10.3406/rfp.2004.3099>

Escalon, H. et Beck, F. (2013). Les jeunes et l'alimentation. Des comportements sexués, évoluant avec l'âge et socialement marqués. *Agora débats/jeunesses*, 63(1), 113-127. <https://doi.org/10.3917/agora.063.0113>

Felouzis, G. (2020). Chapitre II. Comment mesurer les inégalités scolaires ? (vol. 2e éd., p. 19-42). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/les-inegalites-scolaires--9782715403536-p-19.htm>

Fournier. (2023). Les enjeux urbains et sociaux du tramway. *Atlas social de Caen*. <https://doi.org/10.48649/asdc.1169>

Frémont, A. (1976). *La région, espace vécu*. Presses universitaires de France.

Géhin, E. (1980). Bourdieu Pierre, La distinction, critique sociale du jugement. *Revue française de sociologie*, 21(3), 439-444.

Géoconfluences. (2023, mai). *Inégalités de genre (indicateurs)* [Terme]. Géoconfluences. École normale supérieure de Lyon. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/inegalites-de-genre>

Gibout, C. (2021). *Justice sociale vs justice spatiale, ou le paradoxe de l'accessibilité aux services de proximité*.

Glevarec, H. et Pinet, M. (2013). Principes de structuration des pratiques culturelles : stratification et âge. Une révision du modèle de La Distinction. *Revue européenne des sciences sociales*, 51-1(1), 121-152. <https://doi.org/10.4000/ress.2341>

Grelet, Y. (2004). La reproduction sociale s'inscrit dans le territoire. *Formation Emploi*, 87(1), 79-98. <https://doi.org/10.3406/forem.2004.1672>

Guillemard, R. (2021, février). *Espaces ruraux, inégalités scolaires et stéréotypes de lieux en France, le cas du Roannais (Loire)* [Document]. Géoconfluences. École normale supérieure de Lyon. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/geographie-espaces-scolaires/geographie-de-l-ecole/espaces-ruraux-orientation-scolaire>

Guillemin, P. (2022, septembre). *La politique européenne de développement rural dans la mutation des systèmes légumiers et maraîchers normands* [Document]. Géoconfluences. École normale supérieure de Lyon. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers->

[regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/politique-ue-developpement-rural-legumes-normandie](#)

Guillerm, M., Givord, P., Murat, F. et Monso, O. Education & Formations : Massification scolaire et mixité sociale : n° 91 - sept 2016. article 02, Comment mesurer la ségrégation dans le système éducatif ? : une étude de la composition sociale des collèges français / Pauline Givord, Marine Guillerm, Olivier Monso, Fabrice Murat. Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Paris.

<https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/13304/education-formations-massification-scolaire-et-mixite-sociale-n-91-sept-2016-article-02-comment-mesu>
septembre 2016.

Hilal, M. (2007). Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petites villes. *Economie et statistique*, 402(1), 41-56. <https://doi.org/10.3406/estat.2007.7099>

Kübler, D., Rochat, P. E., Woo, S. Y. et van der Heiden, N. (2020). Renforcer la gouvernabilité plutôt qu'approfondir la démocratie : les raisons qui amènent les gouvernements locaux à introduire la gouvernance participative. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 86(3), 427-444. <https://doi.org/10.3917/risa.863.0427>

Launay, L., Guillot, F., Gaillard, D., Medjkane, M., Saint-Gérand, T., Launoy, G. et Dejardin, O. (2019). Methodology for building a geographical accessibility health index throughout metropolitan France. *PLOS ONE*, 14(8), e0221417. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0221417>

Laure, P. et Binsinger, C. (2009). L'activité physique et sportive régulière : un déterminant des résultats scolaires au collège. *Science & Sports*, 24(1), 31-35. <https://doi.org/10.1016/j.scispo.2008.05.001>

Le rural profond français. (1995). SEDES.

Loew-Turbout, F. (2002). Vieillir en bord de mer : Quand vieillissement de la population rime avec arrivées de populations âgées. <https://doi.org/10.3406/htn.2002.2804>

Malet, J. (2009). Les associations, source de vitalité du milieu rural ? *Pour*, 201(2), 97-102. <https://doi.org/10.3917/pour.201.0097>

Messaadi, N., Bayen, S., Beghin, L., Lefebvre, J.-M., Colleau, S., Deken, V., Cottencin, O., Quersin, F., Descamps, A. et Vanhelst, J. (2020). Associations entre les temps d'écran et les habitudes de sommeil chez des jeunes collégiens. *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, 68(3), 179-184. <https://doi.org/10.1016/j.respe.2020.05.001>

Mingat, A. et Ogier, C. (1994). Éléments pour une réflexion nouvelle sur l'école primaire en milieu rural. *Savoir éducation formation*, 6(1), 111-125.

- Newig, J., Challies, E., Jager, N. W., Kochskaemper, E. et Adzersen, A. (2018). The Environmental Performance of Participatory and Collaborative Governance: A Framework of Causal Mechanisms. *Policy Studies Journal*, 46(2), 269-297. <https://doi.org/10.1111/psj.12209>
- Oberti, M. (2007). *L'école dans la ville: ségrégation, mixité, carte scolaire*. Sciences po, les presses.
- Oberti, M. (2023). *Les inégalités éducatives*. CNRS Éditions.
<https://books.openedition.org/editionscnrs/https://books.openedition.org/editionscnrs/57673>
- Observatoire des Inégalités. (s. d.). *Qu'est-ce qu'une inégalité ?* Observatoire des inégalités. Récupéré le 27 janvier 2024 de <https://www.inegalites.fr/Qu-est-ce-qu-une-inegalite>
- Pecqueur, B. (1994). *Le développement local: mode ou modèle?* Syros.
- Pellouet, C. (2017). *L'implication des associations au sein des établissements scolaires*.
- Peugny, C. (2008). L'expérience du déclassement. *Agora débats/jeunesses*, 49(3), 50-58.
<https://doi.org/10.3917/agora.049.0050>
- Pumain, D. et Saint-Julien, T. (1998). L'analyse spatiale : 1. Localisations dans l'espace. Dans *Analyse spatiale et géographie humaine : deux nouveaux manuels* (p. 370). Armand Colin.
https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1998_num_27_4_1197
- Soja, E. (2009). La ville et la justice spatiale. *Justice spatiale / Spatial justice*.
<https://www.jssj.org/article/la-ville-et-la-justice-spatiale/>
- Souames, M., Brun, P. et Losfeld, P. (2005). Surpoids et régime alimentaire chez l'adolescent : étude dans les collèges du département des Hauts-de-Seine. *Archives de Pédiatrie*, 12(10), 1540-1543. <https://doi.org/10.1016/j.arcped.2005.03.059>
- Talandier, M. et Jousseume, V. (2013). Les équipements du quotidien en France : un facteur d'attractivité résidentielle et de développement pour les territoires ? *Noréis. Environnement, aménagement, société*, (226), 7-23. <https://doi.org/10.4000/norois.4525>

Articles de presse

Alternatives Économiques. (2023, 26 août). *Mon école va craquer !* Alternatives Economiques.

<https://www.alternatives-economiques.fr/ecole-va-craquer/00107916>

AMELINE, L. (2023, 4 septembre). *Manche. Une rentrée scolaire 2023 placée sous le signe de la*

« sérénité ». actu.fr. https://actu.fr/societe/manche-une-rentree-scolaire-2023-placee-sous-la-signe-de-la-serenite_60038502.html

BANCAUD, D. (2016, 27 septembre). *Six pistes pour rendre l'école française moins inégalitaire.*

www.20minutes.fr. <https://www.20minutes.fr/societe/1931103-20160927-six-pistes-rendre-ecole-francaise-moins-inegalitaire>

BANCAUD, D. (2017, 2 octobre). *Cantines scolaires: Les inégalités sont aussi dans l'assiette.*

www.20minutes.fr. <https://www.20minutes.fr/societe/2143215-20171002-cantines-scolaires-inegalites-aussi-assiette>

CAILLAUD, S. (2018, 4 décembre). *Fermeture du collège Charcot à Cherbourg : une motion des parents.* Ouest-France.fr § Cherbourg-en-Cotentin.

<https://www.ouest-france.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin-50100/fermeture-du-college-charcot-cherbourg-une-motion-des-parents-6109263>

France 3 Normandie. (2020, 1^{er} juillet). *Saint-Vaast-la-Hougue : le village préféré des français 2019 attire les visiteurs.* France 3 Normandie.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/manche/village-prefere-francais-2020-saint-vaast-hougue-attend-son-successeur-stephane-bern-1848618.html>

GALL, A. L. (2019a, 22 janvier). *Fermeture de Charcot à Cherbourg. Des collégiens dénoncent le manque d'information.* Ouest-France.fr § Cherbourg-en-Cotentin.

<https://www.ouest-france.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin-50100/fermeture-de-charcot-cherbourg-des-collegiens-denoncent-le-manque-d-information-6188802>

GALL, C. C. et A. L. (2019b, 18 janvier). *Fermeture du collège Charcot à Cherbourg : l'opposition quitte la session du conseil départemental.* Ouest-France.fr § Cherbourg-en-Cotentin.

<https://www.ouest-france.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin-50100/fermeture-du-college-charcot-cherbourg-l-opposition-quitte-la-session-du-conseil-departemental-6179718>

GALLIER, C. (2023, 4 mai). *Cotentin. Le centre aquatique de Valognes ouvrira au public dans les prochains mois.* actu.fr. https://actu.fr/normandie/valognes_50615/cotentin-le-centre-aquatique-de-valognes-ouvrira-au-public-dans-les-prochains-mois_59428015.html

Hamouda, L. B. (2023, 9 juin). *Observatoire des inégalités : « La pauvreté scolaire ».* *Le Café*

pédagogique. <https://www.cafepedagogique.net/2023/06/09/observatoire-des-inegalites-la-pauvrete-scolaire/>

HOULETTE, T. (2022, 1^{er} décembre). *Éducation. Vers une nouvelle répartition des collégiens dans la Manche en 2024 ?* actu.fr. https://actu.fr/normandie/carentan-les-marais_50099/education-vers-une-nouvelle-repartition-des-collegiens-dans-la-manche-en-2024_55628638.html

KEMPF, C. (2023, 3 septembre). *Rentrée scolaire. Montebourg : les effectifs sont stables au collège Tiphaigne-de-la-Roche.* actu.fr. https://actu.fr/normandie/montebourg_50341/renree-scolaire-montebourg-les-effectifs-sont-stables-au-college-tiphaigne-de-la-roche_60033668.html

La Manche Libre. (s. d.-a). *Montebourg. C'est le meilleur collège public de Normandie.* lamanchelibre.fr. Récupéré le 31 octobre 2023 de <https://www.lamanchelibre.fr/actualite-1057336-montebourg-c-est-le-meilleur-college-public-de-normandie>

La Manche Libre. (s. d.-b). *Montebourg. Le collège Tiphaigne de la Roche accueille 200 élèves.* lamanchelibre.fr. Récupéré le 31 octobre 2023 de <https://www.lamanchelibre.fr/actualite-1077242-montebourg-le-college-tiphaigne-de-la-roche-accueille-200-eleves>

La Presse de la Manche. (2021, 1^{er} septembre). *Cherbourg : un nouveau principal pour le collège Bucaille-Charcot.* actu.fr. https://actu.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin_50129/cherbourg-un-nouveau-principal-pour-le-college-bucaille-charcot_44514038.html

La Presse de la Manche. (2022, 31 août). *Cotentin. Dans ce collège, ouverture d'une nouvelle classe pour la rentrée scolaire.* actu.fr. https://actu.fr/normandie/montebourg_50341/cotentin-dans-ce-college-ouverture-d-une-nouvelle-classe-pour-la-renree-scolaire_53445614.html

La Presse de la Manche. (2023a, 4 septembre). *Cotentin. Une nouvelle principale fait sa rentrée dans ce collège.* actu.fr. https://actu.fr/normandie/la-hague_50041/cotentin-une-nouvelle-principale-fait-sa-renree-dans-ce-college_60037394.html

La Presse de la Manche. (2023b, 29 novembre). *Éducation. Pas de fermetures de collèges programmées en 2024 par le Département.* actu.fr. https://actu.fr/normandie/saint-lo_50502/education-pas-de-fermetures-de-colleges-programmees-en-2024-par-le-departement_60393785.html

LAUTROU, K. (2020, 4 février). *Les travaux se terminent au collège Bucaille-Charcot de Cherbourg-en-Cotentin - France Bleu.* ici, par France Bleu et France 3 § Infos. <https://www.francebleu.fr/infos/education/les-travaux-se-terminent-au-college-bucaille-charcot-de-cherbourg-en-cotentin-1580838293>

LAVALLEY, J. (2019, 4 février). *Naval Group va recruter 300 personnes à Cherbourg cette année.* actu.fr. https://actu.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin_50129/naval-group-va-recruter-300-personnes-cherbourg-cette-annee_21268079.html

Le Figaro. (2022, 24 mars). *Orano La Hague: suppression de 200 postes sur la période 2022-2027.* Le Figaro § Flash Eco. <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/orano-la-hague-suppression-de-200-postes-sur-la-periode-2022-2027-20220324>

Le Monde. (2023, 26 juillet). *Aménagement du territoire : « Les bassins de vie pour réconcilier les Français avec leurs services publics »*.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/07/26/amenagement-du-territoire-les-bassins-de-vie-pour-reconcilier-les-francais-avec-leurs-services-publics_6183465_3232.html

LECHERBONNIER, S. et POMMIERS, É. (2023a, 11 juin). L'école mauvaise élève face au changement climatique. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/06/11/comment-la-france-peut-elle-s-adapter-a-un-rechauffement-climatique-de-4-c_6177144_3244.html

LECHERBONNIER, S. et POMMIERS, É. (2023b, 5 décembre). Gabriel Attal annonce les mesures de son « choc des savoirs » aux enseignants. *Le Monde.fr*.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/12/05/gabriel-attal-annonce-les-mesures-de-son-choc-des-savoirs-aux-enseignants_6203998_3224.html

LEGRAND, K. (2020, 5 février). *Val de Saire : la directrice l'assure, « la rumeur de fermeture du collège est complètement levée »*. actu.fr.

https://actu.fr/normandie/saint-vaast-la-hougue_50562/val-saire-directrice-lassurance-rumeur-fermeture-college-est-completement-levee_31229565.html

LEGUELTEL, P. (2019, 5 novembre). *Les Maîtres Laitiers du Cotentin tournent la page Synutra*.

Les Echos § PME Régions. <https://www.lesechos.fr/pme-regions/normandie/les-maitres-laitiers-du-cotentin-tournent-la-page-synutra-1145576>

LUCOT, S. (2022, 31 août). *Cherbourg. « Une situation inacceptable » : une centaine de professeurs du réseau d'éducation prioritaire mobilisée*. actu.fr.

https://actu.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin_50129/cherbourg-une-situation-inacceptable-une-centaine-de-professeurs-du-reseau-d-education-prioritaire-mobilisee_53466661.html

MARIE-MAGDELEINE, L. (2021, 10 septembre). *Cap Cotentin. « Notre priorité pour cette rentrée, c'était de lancer le réseau »*. Ouest-France.fr § Cherbourg-en-Cotentin. <https://www.ouest-france.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin-50100/cap-cotentin-notre-priorite-pour-cette-rentree-c-etait-de-lancer-le-reseau-a85ad938-1222-11ec-b833-99ca1e7b742e>

MASSIEU, J.-P. (2023a, 25 mars). *Cotentin. Cet établissement d'enseignement général et agricole se développe*. actu.fr. https://actu.fr/normandie/montebourg_50341/cotentin-cet-etablissement-d-enseignement-general-et-agricole-se-developpe_58400701.html

MASSIEU, J.-P. (2023b, 17 octobre). *Cotentin. Pour assurer la sûreté dans les transports, les forces de l'ordre viennent en appui*. actu.fr. https://actu.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin_50129/cotentin-pour-assurer-la-surete-dans-les-transport-les-forces-de-l-ordre-viennent-en-appui_60218132.html

MICHEL, É. (2021a). « La Manche a perdu 4 400 collégiens en vingt ans ». *Ouest-France*, Granville_9.

MICHEL, É. (2021b, 13 juin). À Sourdeval, « cela faisait des années qu'on entendait parler de la fermeture du collège ». Ouest-France.fr § Sourdeval.

<https://www.ouest-france.fr/normandie/sourdeval-50150/a-sourdeval-cela-faisait-des-annees-qu-on-entendait-parler-de-la-fermeture-du-college-a8c11810-c9e8-11eb-8e38-166f650b804e>

MICHEL, É. (2021c, 13 juin). Manche. Un plan du Département pour préparer l'avenir des collèges publics. Ouest-France.fr § Manche.

<https://www.ouest-france.fr/normandie/manche/manche-un-plan-du-departement-pour-preparer-l-avenir-des-colleges-publics-aaabb726-c9fb-11eb-8e38-166f650b804e>

Moniteur, L. (2019). Les collèges fermés se préparent un nouvel avenir.

<https://www.lemoniteur.fr/article/les-colleges-fermes-se-preparent-un-nouvel-avenir.2017950>

Ouest France. (2020). Le collège retrouve des élèves et ne ferme pas. *Ouest-France*, Saint-Lô_16.

Ouest France. (2021). Une motion pour défendre le collège et La Poste. *Ouest-France*, Saint-Lô_17.

Ouest France. (2022, 6 octobre). Caen-la-Mer. Une nouvelle station biogaz pour les bus Twisto.

<https://www.ouest-france.fr/normandie/caen-14000/caen-la-mer-une-nouvelle-station-biogaz-pour-les-bus-twisto-54d43f1a-457b-11ed-8c28-88bd89a03c81>

Ouest-France. (2019, 26 mars). Cherbourg. Parents et enseignants du collège des Provinces

dénoncent la baisse des moyens. Ouest-France.fr § Cherbourg-en-Cotentin. [https://www.ouest-](https://www.ouest-france.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin-50100/cherbourg-parents-et-enseignants-du-college-des-province-s-denoncent-la-baisse-des-moyens-6280383)

[france.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin-50100/cherbourg-parents-et-enseignants-du-college-des-province-s-denoncent-la-baisse-des-moyens-6280383](https://www.ouest-france.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin-50100/cherbourg-parents-et-enseignants-du-college-des-province-s-denoncent-la-baisse-des-moyens-6280383)

Ouest-France. (2022, 3 juillet). Dans le Val-de-Saire, avec la hausse des prix, on se tourne vers les

braderies. Ouest-France.fr § Saint-Vaast-la-Hougue. [https://www.ouest-france.fr/normandie/saint-](https://www.ouest-france.fr/normandie/saint-vaast-la-hougue-50550/dans-le-val-de-saire-avec-la-hausse-des-prix-on-se-tourne-vers-les-braderies-4d808d1c-f865-11ec-9ec6-a8f52a82e934)

[vaast-la-hougue-50550/dans-le-val-de-saire-avec-la-hausse-des-prix-on-se-tourne-vers-les-braderies-4d808d1c-f865-11ec-9ec6-a8f52a82e934](https://www.ouest-france.fr/normandie/saint-vaast-la-hougue-50550/dans-le-val-de-saire-avec-la-hausse-des-prix-on-se-tourne-vers-les-braderies-4d808d1c-f865-11ec-9ec6-a8f52a82e934)

Ouest-France. (2023a, 3 septembre). Pour la rentrée au collège La Salle de Montebourg, ouverture d'une deuxième classe de 5e. Ouest-France.fr § Montebourg.

<https://www.ouest-france.fr/normandie/montebourg-50310/pour-la-rentree-au-college-la-salle-de-montebourg-ouverture-dune-deuxieme-classe-de-5e-daf98ad4-4910-11ee-a42c-fb885807f66a>

Ouest-France. (2023b, 3 septembre). Pour la rentrée, une nouvelle principale au collège Le Hague

Dike, de Beaumont-Hague. Ouest-France.fr § La Hague. [https://www.ouest-france.fr/normandie/la-](https://www.ouest-france.fr/normandie/la-hague-50440/pour-la-rentree-une-nouvelle-principale-au-college-le-hague-dike-de-beaumont-hague-720467b6-4a27-11ee-a6a5-859a1de996c4)

[hague-50440/pour-la-rentree-une-nouvelle-principale-au-college-le-hague-dike-de-beaumont-hague-720467b6-4a27-11ee-a6a5-859a1de996c4](https://www.ouest-france.fr/normandie/la-hague-50440/pour-la-rentree-une-nouvelle-principale-au-college-le-hague-dike-de-beaumont-hague-720467b6-4a27-11ee-a6a5-859a1de996c4)

Ouest-France. (2023c, 5 septembre). Le collège de Saint-Vaast-la-Hougue accueille 139 élèves pour

la rentrée. Ouest-France.fr § Saint-Vaast-la-Hougue. [https://www.ouest-france.fr/normandie/saint-](https://www.ouest-france.fr/normandie/saint-vaast-la-hougue-50550/le-college-de-saint-vaast-la-hougue-accueille-139-eleves-pour-la-rentree-a081dfec-4bb7-11ee-b625-09c8dfac813)

[vaast-la-hougue-50550/le-college-de-saint-vaast-la-hougue-accueille-139-eleves-pour-la-rentree-a081dfec-4bb7-11ee-b625-09c8dfac813](https://www.ouest-france.fr/normandie/saint-vaast-la-hougue-50550/le-college-de-saint-vaast-la-hougue-accueille-139-eleves-pour-la-rentree-a081dfec-4bb7-11ee-b625-09c8dfac813)

Ouest-France. (2023d, 1^{er} décembre). *Manche. L'opposition réagit à la non-fermeture de collèges.*

Ouest-France.fr § Saint-Lô. <https://www.ouest-france.fr/normandie/saint-lo-50000/manche-lopposition-reagit-a-la-non-fermeture-de-colleges-ca9e6086-8f62-11ee-8501-b685221e4696>

PATRY, G. (2023a, 17 janvier). *Le Département de la Manche lance un plan d'accessibilité vélo, quinze collèges mobilisés.* actu.fr. https://actu.fr/planete/ecomobilite/le-departement-de-la-manche-lance-un-plan-d-accessibilite-velo-quinze-colleges-mobilises_56602732.html

PATRY, G. (2023b, 18 décembre). Politique. Lors de son bilan de mi-mandat, Saint-Lô exprime sa volonté d'avoir plus de proximité. *La Presse de la Manche.* https://actu.fr/normandie/saint-lo_50502/politique-lors-de-son-bilan-de-mi-mandat-saint-lo-exprime-sa-volonte-d-avoir-plus-de-proximite_60458467.html

Pinabel, M. (2023, 26 septembre). *Des parents s'agacent des transports scolaires du réseau Cap Cotentin.* actu.fr. https://actu.fr/societe/des-parents-s-agacent-des-transport-scolaires-du-reseau-cap-cotentin_60128097.html

Sénécal, É. (2023, 23 août). *Le Cotentin bientôt mieux desservi en transports en commun, voici ce qui va changer.* actu.fr. https://actu.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin_50129/le-cotentin-bientot-mieux-desservi-en-transport-s-en-commun-voici-ce-qui-va-changer_59994262.html

SÉNÉCAL, É. (2023, 2 septembre). *Rentrée scolaire. À Cherbourg-en-Cotentin, une nouvelle CPE et des nouveaux profs dans ce collège.* actu.fr. https://actu.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin_50129/rentree-scolaire-a-cherbourg-en-cotentin-une-nouvelle-cpe-et-des-nouveaux-profs-dans-ce-college_60029537.html

SudOuest. (2023, 5 décembre). *Classement Pisa 2023 : la France 23e, le niveau des élèves dégringole en mathématiques et en lecture.* SudOuest.fr.

<https://www.sudouest.fr/politique/education/classement-pisa-2023-la-france-23e-enregistre-une-baisse-historique-en-mathematiques-singapour-en-tete-17709538.php>

VARIN, M. (s. d.-a). *Montebourg. A la découverte de l'établissement La Salle.* lamanchelibre.fr.

Récupéré le 31 octobre 2023 de <https://www.lamanchelibre.fr/actualite-1049443-montebourg-a-la-decouverte-de-l-etablissement-la-salle>

VARIN, M. (s. d.-b). *Montebourg. Ouverture d'une seconde classe de 5e au collège et d'un nouveau BTS.* lamanchelibre.fr. Récupéré le 31 octobre 2023 de

<https://www.lamanchelibre.fr/actualite-1076020-montebourg-ouverture-d-une-seconde-classe-de-5e-au-college-et-d-un-nouveau-bts>

Rapport du Sénat

Rapport n° 43 (2019-2020) de MM. Laurent LAFON et Jean-Yves ROUX, fait au nom de la mission d'information¹, déposé le 9 octobre 2019 <https://www.senat.fr/rap/r19-043/r19-043-syn.pdf>

Conseil départemental de la Manche

Conseil départemental de la Manche. (s. d.-a). *Annonce sur l'avenir des collèges publics manchois.*

Manche.fr. Récupéré le 14 décembre 2023 de <https://www.manche.fr/espace-presse/annonce-sur-lavenir-des-colleges-publics-manchois/>

Conseil départemental de la Manche. (s. d.-b). *Appel d'offre : Déploiement du programme savoir rouler à vélo dans les collèges privés et publics de la manche - 29/lml/980817 - 2023.* Récupéré le

14 décembre 2023 de <https://www.francemarches.com/appel-offre/29lml980817-2023-deploiement-programme-savoir>

Radio et télévision

7 jours sur la planète. (2019, 18 septembre). *Les inégalités à l'école | Bernard Lahire.*

https://www.youtube.com/watch?v=f_5TI6HzzhE

CNESCO. (2022, 9 décembre). *Conclusion de la 1ère journée - Agnès Florin - CC évaluation en classe - 23 novembre.* <https://www.youtube.com/watch?v=tOlcH0tFt8M>

Dansart, G. et Maulat, J. (2022, 29 novembre). *Ecologie, cohésion sociale et territoriale : les transports publics, un carrefour politique.* France Culture § Info.

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-invite-e-des-matins/ecologie-cohesion-sociale-et-territoriale-les-transports-publics-un-carrefour-politique-2417902>

France Culture. (2019, 2 septembre). *De la lutte des classes à l'école, avec le sociologue Bernard Lahire.* https://www.youtube.com/watch?v=g_fzdAa1eJ8

France Culture. (2022, 9 juin). *Géographie du décrochage scolaire.* Dans *France Culture.*

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/geographie-a-la-carte/geographie-du-decrochage-scolaire-9732816>

France Inter. (2024, 12 février). *Égalité des chances à l'école : peut-on encore croire en la méritocratie ?* https://www.youtube.com/watch?v=GCDGe7W_VNY

Le dessous des cartes - ARTE. (2023, 6 décembre). *Classement PISA : le savoir, un enjeu géopolitique ?* <https://www.youtube.com/watch?v=LzJ9LPsJxJM>

RTL. (2024, 30 avril). *Pas d'écran avant 3 ans, et déconseillé avant 6 ans.*

<https://www.youtube.com/watch?v=2NGg859PYn4>

INSEE

INSEE. (2019, février). *Les collégiens de la Manche : quelles perspectives démographiques à l'horizon 2035 ? - Insee Analyses Normandie - 56.* <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3715007>

Annexes

Annexe n°1 : Début du questionnaire distribué aux élèves



Questionnaire accessibilité au collège et vie du collégien

Bonjour, je suis en Master 1 de Géographie, Aménagement, Environnement et Développement parcours territoires en transition à l'Université de Caen. Dans ce cadre, j'effectue un mémoire de recherche sur les inégalités d'accès au collège dans le Cotentin. C'est pour cela que je vous transmets ce questionnaire afin d'obtenir des éléments pour ma recherche. Ce questionnaire est anonyme et vous prendra entre 5 et 10 minutes pour le remplir. Entoure ta réponse quand il y a un tiret, écris sur les pointillés quand tu en as besoin.

A. Le trajet au collège :

1) Pourquoi as-tu choisi ce collège ?

- c'est le collège le plus proche
- j'ai voulu faire une option :
- mes parents ne travaillent pas loin, dans ce cas où ?
- j'avais des problèmes dans une autre école primaire ou un autre collège
- l'image du collège m'a attiré ou a attiré ma famille
- je suis allé en SEGPA ou en ULIS
- autre :

Annexe n°2 : Entretien (n°1) avec *Dominique Aussant*

(ancienne principale du collège Guillaume Fouace et d'autres établissements)

- « L'État impose au DASEN de fermer des collèges, ce que refuse le Département. Ce qu'il faut savoir c'est que l'Académie de Normandie est en sous-résultat et en sous-mobilité sociale ».
- « A Saint-Vaast, j'ai l'exemple d'une famille dans le Val de Saire qui n'aurait pas de voiture. La difficulté du trajet résidait entre la maison et l'arrêt de bus. Lors de sorties extrascolaires, il fallait parfois aller chercher l'élève en voiture chez lui. Les plus fragiles socialement sont ceux qui habitent dans des hameaux, sans voiture ou alors avec une vieille voiture. ».

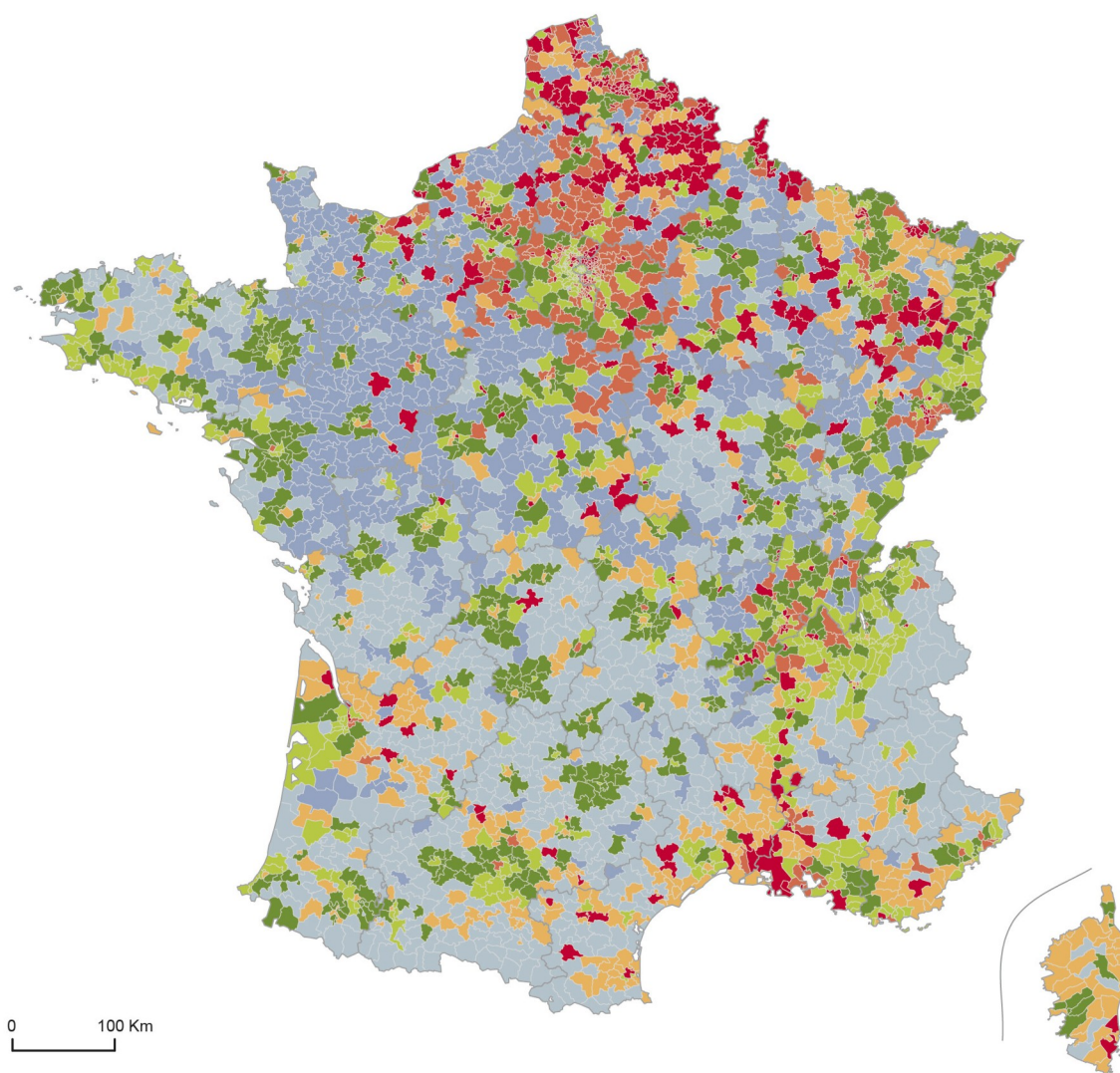
Tableau synthèse des entretiens avec les principaux, principaux-adjoints et CPE des collèges étudiés (annexe n°3)

Nom	Poste	Trajet au collège	Vie des collégiens	Activités	Profil de la commune	Autre
<u>Entretien n°2</u> : Anthony BOULAIRE	CPE Tiphaigne de la Roche	« Les élèves viennent en bus et en voiture principalement. Certains viennent en scooter ou en vélo. Très peu viennent à pied » « Ceux qui viennent en bus ont parfois jusqu'à 40 minutes de bus le matin et le soir. »	« Je n'ai pas vu d'espaces aux abords du collège où les collégiens se rassemblent. C'est possible qu'ils se voient ailleurs dans Montebourg mais je ne sais pas où.» « Il peut y avoir des riverains qui se plaignent du passage ou du bruit, mais rien n'est remonté jusqu'au personnel du collège. »	« Beaucoup font du sport dans les clubs de Montebourg, du foot, du tennis, de la danse... Quelques uns vont à Valognes »	- 47,5 % de CSP défavorisés - 29 % de CSP moyennes - 11,5 % de CSP favorisés - 5 % de CSP très favorisés - 10 élèves issus de familles monoparentales sur 200 élèves (5%)	- ne ressent pas forcément la menace de la fermeture - qualité et bonne entente de l'équipe enseignante et pédagogique
<u>Entretien n°3</u> : Émilie LEGUEST	CPE Bucaille-Charcot	« Ici la plupart des élèves viennent à pied. Ceux qui viennent en bus c'est surtout ceux qui ont des dérogations pour la LCE et les sections sportives et qui viennent d'Octeville ou de La Glacière, il y en a 12 en tout sur 344 élèves. Il y en a une petite dizaine qui vient en vélo et autour de 15 qui viennent en trottinette. Même le personnel vient surtout en vélo parce que c'est compliqué de se garer ».	« Là le collège il est cloisonné, il y a 4 murs bien haut donc ils sortent et puis direct on les voit plus. Mais ils vont souvent aux Éléis [centre commercial] le mercredi après-midi, certains vont à la maison pour tous. C'est à 15-20 minutes à pied. Des fois on les voit à la supérette d'en face ».	« Beaucoup font du sport, du foot, du basket, de l'athlé, de la natation... Le midi on a Bruno de la ville de Cherbourg qui vient faire des activités. Il fait le lien avec les associations. On travaille avec les associations pour les sections sportives, et aussi avec la Maison pour tous et Flora Tristan pour la citoyenneté ».	« On a autant de très favorisés que de très défavorisés, il y a une grosse hétérogénéité, c'est tout l'un ou tout l'autre, alors qu'avant c'était surtout des catégories très favorisées ». « On a beaucoup de familles monoparentales, de mamans seules ». - 29 % de cadres -30 % d'ouvriers et d'inactifs	« Il y a des familles qui partent à Saint-Paul, mais c'est surtout la population qui change ». « Ça se ressent sur le comportement. Souvent, ceux qui sont difficiles, ils ont une maman seule, qui a une situation pas facile. Donc forcément, il va faire des conneries aux Éléis... »
<u>Entretien n°4</u> : Corinne DELFOTRIE	Principale Ingénieur Cachin	« Les élèves viennent très majoritairement à pied. Cet hiver il y en a un peu plus qui étaient déposés en voiture par leurs parents à cause des travaux. »	« Le mercredi après-midi, je pense que beaucoup de collégiens vont du côté des Éléis ou dans le centre grâce à la passerelle. »	« On a une section kayak en lien avec le club de Collignon donc on en voit beaucoup qui font du kayak. On en a d'autres qui font du foot, de l'athlétisme etc. dans des clubs de Cherbourg et Tourlaville. »	« On a un peu près 1/3 des élèves qui viennent du Maupas, 1/3 qui viennent d'ailleurs dans Cherbourg et 1/3 de Tourlaville. On se partage presque la moitié de Tourlaville avec le collège Diderot. »	- grosse influence des travaux sur le trajet des collégiens entre leur domicile et le collège
<u>Entretien n°5</u> : Mme LEBRETON	CPE Collège Saint-Paul	« Les élèves viennent surtout en voiture et en bus. Quelques uns viennent en vélo mais pas forcément à pied. Le temps de trajet va jusqu'à 50 minutes pour ceux qui viennent de La Hague. »	« Soit les élèves sont déposés en voiture devant le collège, soit ils viennent en bus, on ne les voit pas en dehors du collège. »	« Beaucoup d'élèves pratiquent des activités sportives. Ceux qui habitent Cherbourg sont inscrits dans des associations du centre-ville. Ceux qui ne sont pas de Cherbourg sont inscrits dans des clubs de leur commune.		« Les travaux pour le BNG ont beaucoup modifié leurs déplacements. »
<u>Entretien n°6</u> : Caroline BOISBOURDAIN / Peggy LAMOTTE	Principale / Secrétaire Collège Le Hague Dike	« Les élèves viennent majoritairement en bus. Je pense que c'est dû à notre organisation. Les cours commencent à 9h le matin ici.	« Beaucoup font du sport dans les associations de la Hague, quelques uns vont à Cherbourg. Le collège travaille avec une écurie à Sainte-Croix-Hague, l'école de voile à Urville-Nacqueville. On est aussi en partenariat avec l'Espace Culturel et l'École de Musique de Beaumont.		- 141 de CSP défavorisées - 119 moyennes - 98 favorisées - 89 très favorisées	
<u>Entretien n°7</u> : Christine DOLLEY	Principale-adjointe Collège Guillaume Fouace	« Les élèves viennent surtout en voiture. Certains élèves qui habitent Réville ou Quettehou viennent en trottinette ou en vélo grâce à la piste cyclable. Plutôt les garçons en vélo et les filles en trottinette. »	« Ici on est surtout sur de la pêche et du foot. Je pense que c'est compliqué d'être une fille ici, elles n'ont rien à faire... Certaines vont quand même faire de la boxe, du foot ou du judo. Ceux qui m'inquiètent le plus, ça va peut être vous paraître bizarre, mais c'est ceux qui sont le plus mobiles. C'est ceux qui prennent le bus le mercredi après-midi pour aller tout seuls à Cherbourg faire des rencontres. C'est inquiétant parce qu'on est qu'au collège, s'il se passe quelque chose c'est compliqué en terme de responsabilité ».	« Le foot c'est principalement dans le Val de Saire. Mais plusieurs élèves vont faire du judo jusqu'à Bricquebec. Ceux qui font de la musique vont jusqu'à Valognes. Ça commence à faire un bout. Mais il y a aussi beaucoup de covoiturage entre les familles pour les activités périscolaires»	-56,7 % de CSP défavorisées - 28,4 % de CSP moyennes - 5 % de CSP favorisées - 8,5 % de CSP très favorisées « On a 30 % de boursiers parce que jusqu'ici il fallait faire la demande. Maintenant ça va être automatique et les chiffres peuvent monter énormément ». « On ressemble de plus en plus à un arrondissement parisien. Un Saint-Vaastais ne peut plus se loger à Saint-Vaast. Les couples qui vivent ensemble habitent plutôt dans les petits villages. Les personnes seules sont plus sur Quettehou, Saint-Vaast, Réville et Morsalines. Nos élèves qui habitent Saint-Vaast sont soit à la caserne, c'est les enfants de gendarme, soit en logements sociaux. »	« L'année prochaine, on a seulement 32 élèves qui vont arriver en 6ème. D'un certain côté heureusement qu'on est classés éducation prioritaire, ça nous permet d'avoir deux classes par niveau. Je pense pas que le collège soit menacé de fermeture avant 2027, c'est surtout par électoralisme que le sujet de la fermeture a été mis en avant, mais qui aura le courage de fermer un collège ? » « Nos élèves maintenant viennent plus des écoles de Quettehou et de Réville que de Saint-Vaast. J'ai des parents qui m'ont appelé pour demander si le collège fermait.»

Entretiens avec des élus et des techniciens des collectivités (annexe n°4)

Numéro d'entretien et acteur interrogé	Verbatim				Autres thèmes
	La mission de service public	La baisse démographique	Importance d'un collège pour sa commune et son canton	Les relations avec d'autres acteurs	
<p><u>Entretien n° 8</u> : David Alexandre, directeur transports et mobilités, CA du Cotentin</p>	<p>« Nous on est en charge de l'organisation des mobilités. A Cherbourg, on a pas un rôle majeur dans l'accès au collège puisqu'on a surtout des collèges de quartier. » « On met en place les systèmes de transport scolaire pour les collégiens avec trois élèves minimum par point d'écart ». « Avant, il y avait les "bus domino", des bus scolaires qui circulaient dans Cherbourg. Mais ils ont été supprimés car la législation oblige un minimum de places assises avec des ceintures ».</p>			<p>« C'est compliqué quand on veut faire des aménagements. Le mobilier urbain, comme les abris bus appartiennent aux communes par exemple. » « Quand on supprime un collège, on doit proposer quelque chose. Mais pour l'instant on est plus concernés par les RPI, l'agglomération doit assurer les navettes avec les communes. »</p>	<p><u>Transition énergétique</u> : « On prévoit d'installer des stations intermodales, avec du bus, des abris vélos, des vélos en libre service et un véhicule en auto partage pour que les familles suppriment leur deuxième véhicule, pour associer tout l'écosystème local. Le but ce serait d'en avoir une par pôle de proximité. Pour le reste je peux pas en dire plus on a une stratégie qui doit passer en juin. On envisage une transition énergétique. ».</p>
<p><u>Entretien n°9</u> : Jean-Pierre Mauquest, maire de la commune de Montebourg</p>	<p>« Le détricotage des services publics attaque la vie de la commune. L'ancien président du conseil général, Léon Jozeau-Marigné a voulu mettre en place la politique "1 canton – 1 collège". Le problème c'est qu'il y a de moins en moins de monde dans la Manche. » « Pour tous les services publics, on a un budget à gérer mais on peut pas tout rentabiliser, on peut pas rentabiliser de l'éducation. La priorité c'est pas les finances dans l'enseignement ».</p>	<p>« On a une baisse de la démographie tout simplement. Ça engendre un vieillissement de la population. » « Les jeunes partent ailleurs, c'est ça le problème. On n'a pas de moyen direct d'attirer des jeunes. On peut diriger là-dessus mais c'est très limité. On fait des lotissements, on essaye d'apporter des services, c'est pour ça qu'on a fait un pôle enfance. Le collège c'est essentiel de le garder, même si c'est pour 200-210 élèves. »</p>	<p>« Même si on a pas la compétence, maintenir le collège fait partie de la vie d'une commune, si les jeunes partent ailleurs pour le collège, ils iront ailleurs pour tout. Pour les communes de notre taille, il faut garder les écoles, les parents et les enfants peuvent consommer ici. » « On a une particularité ici, c'est que c'est nous qui gérons la restauration scolaire, la cuisine centrale est située au collège. Ça met en avant la proximité et c'est un plus pour nous. Si le collège ferme, ce ne sera plus viable. »</p>	<p><u>Avec l'Éducation Nationale</u> : « Le ministère donne tant de postes, l'Inspecteur les répartit. En février, quand la fermeture d'une classe a été réalisée, on nous a dit "c'est peut être passager, s'il faut rouvrir une classe, on le fera". Mais si on a une classe de plus à Montebourg, c'est qu'il y en a une en moins ailleurs. C'est peu réjouissant parce que c'est de l'Éducation pas de la marchandise. » <u>Avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin</u> : « L'effet de la création de la CAC, ça a permis d'avoir des finances plus larges, de compenser les baisses de dotations de l'État, mais pour les toutes petites communes c'est difficile de s'y retrouver. Il y a un grand nombre de communes dans l'agglomération, et il y a une différence entre communes riches comme La Hague et des communes pauvres comme Montebourg, entre les communes rurales comme Montebourg et urbaines comme Cherbourg. Quand Digulleville, se réunissait en conseil, ils avaient trois budgets d'avance. Aujourd'hui, toutes ces communes doivent travailler ensemble ».</p>	<p>« Sur le fond, c'est Cherbourg qui voulait la CAC pour récupérer les tombées du nucléaire. Merci à notre ancien maire de Cherbourg, notre ancien premier ministre, il a joué un rôle là-dedans. »</p>
<p><u>Entretien n°10</u> : Brigitte Léger-Lepaysant, maire-adjointe de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue et conseillère départementale du canton du Val de Saire</p>	<p>« Les menaces de fermetures de collège, ça fait partie de toutes les décisions prises sur les services publics. C'est un très mauvais signe pour les territoires. »</p>	<p>« La baisse démographique au collège est inévitable parce qu'on perd des habitants dans le Val de Saire, la population vieillit. » « Même les pêcheurs et les ostréiculteurs n'habitent plus Saint-Vaast. On risque de faire des villes littorales des réserves touristiques. Le covid a changé beaucoup de choses ».</p>	<p>« Le collège est un élément structurant de la proximité. Fermer un collège serait "désaménager" notre territoire. On ne peut pas attirer des familles si on offre pas aux parents la possibilité de garder leurs enfants jusqu'à la 3ème ». « Fermer le collège, ce serait enlever une institution du paysage. C'est la pérennité des écoles qui est en jeu et ce serait un tsunami territorial. Il y aurait des incidents sur tout le val de Saire, notamment pour les commerces et certainement de grosses conséquences pour les associations. »</p>	<p><u>Avec l'Éducation Nationale</u> : « L'Éducation Nationale a une vision mathématique sur les collèges, le conseil départemental a tendance à suivre cette vision chiffrée. Le collège de Saint-Vaast a été construit il y a 50 ans pour accueillir jusqu'à 400 élèves. La vision de l'école n'est plus la même. Quand on fait le ratio coûts de fonctionnement par nombre d'élèves, on crève tous les plafonds ». <u>Avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin</u> : « La réflexion sur les collèges se heurte au temps de transport, on a pas de connaissance là-dessus. »</p>	<p>« Ce n'est pas la même approche entre élus de ville et élus de la campagne. Fermer un établissement scolaire, de toute façon c'est difficile, encore plus en tissu rural. » « Il faut qu'on ne pratique pas le système de la calculette ». « Certains pensent que des plus gros collèges permettraient d'avoir plus d'enseignements pour les élèves. On peut réussir sa vie sans faire du japonais en 6ème. »</p>
<p><u>Entretien n°11</u> : Christèle Castelein, maire de Saint-Cyr, conseillère départementale du canton Valognes-Montebourg, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin</p>	<p>« Le département a élaboré des projets pour éventuellement fermer des collèges. Personnellement, je suis farouchement opposée à la fermeture du collège. On ne décide pas de manière mathématique de la fermeture d'un collège ».</p>	<p>« C'est clair que ça accélère le vieillissement de la population. »</p>	<p>« On va avoir un gros problème d'attractivité, lorsqu'elles veulent s'installer quelque part, les familles se questionnent d'abord sur les écoles et sur les collèges ». « Quand un bourg-centre ou qu'une petite ville n'a plus de collège, économiquement ça devient compliqué pour les comemrces. »</p>	<p><u>Avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin</u> : « Je trouve que c'est beaucoup plus facile de discuter avec le Cotentin, c'est plutôt un avantage que ce soit eux qui s'occupent des transports. Eux ils ouvrent des lignes alors que la Région a plutôt tendance à en fermer ». <u>Au sein du conseil départemental</u> : « Au sein de la majorité départementale, il y a eu une cassure entre les représentants des gros collèges et qui n'ont pas de gros collège. Sourdeval tout le monde était contre... mais à un moment donné, à 60 élèves, on ne peut plus lutter ».</p>	<p>« On a des gymnases, est-ce qu'on aura assez de financements pour les entretenir si on n'a plus de collège ? » « Ce qui me dérange, c'est qu'on n'impose pas les mêmes choses aux collèges privés et aux collèges publics ».</p>

Carte de France métropolitaine des zones à risques d'échec scolaire (annexe n°5) (Boudesseul et al., 2016)



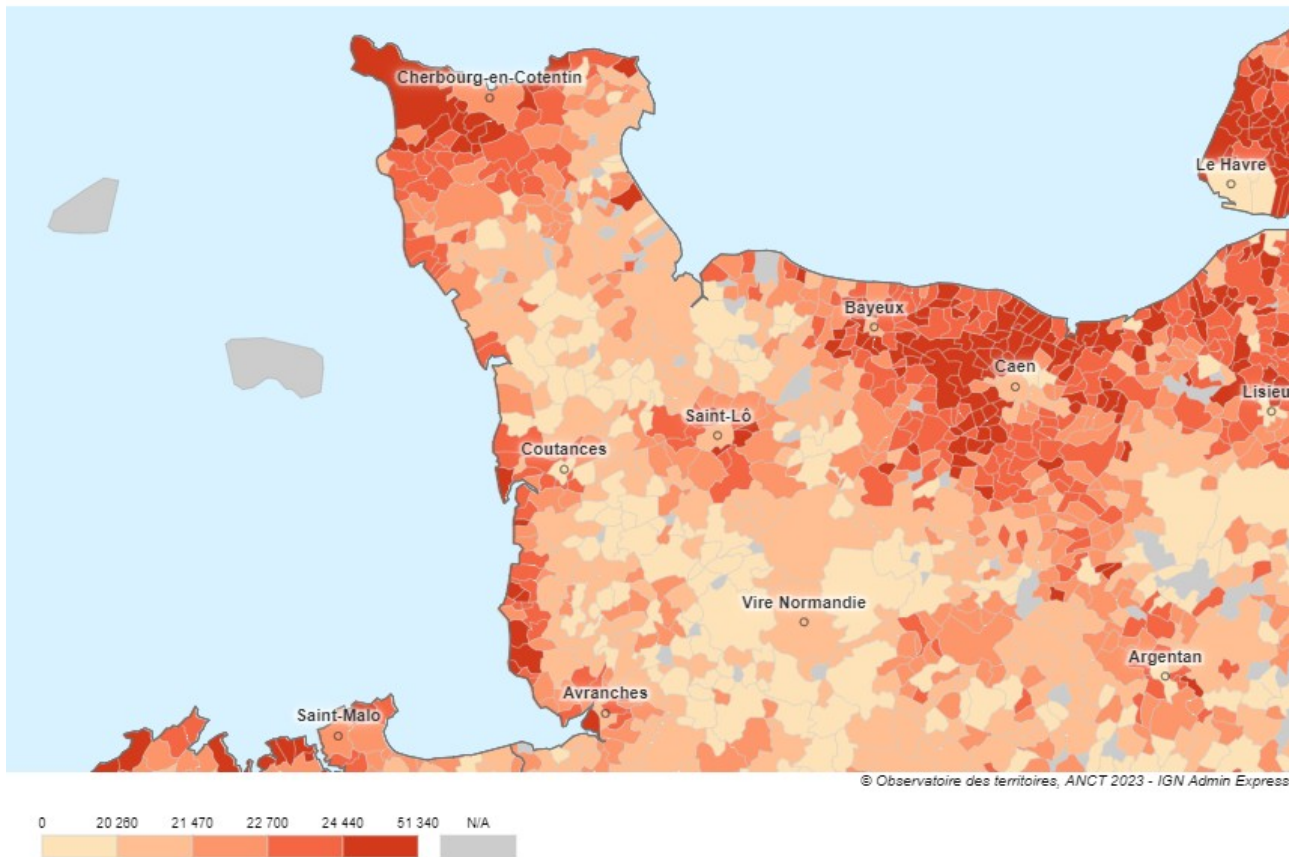
Source : INSEE, RP 2011, Revenus fiscaux localisés. Calcul et cartographie : Céreq - ESO CNRS, Caen.

LES ZONES À RISQUES D'ÉCHEC SCOLAIRE

- Cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain
- Disparités de conditions de vie dans les grandes périphéries
- Précarité économique plutôt dans des communes de taille moyenne
- Qualification industrielle traditionnelle dans les petites communes rurales
- Milieu rural isolé, de tourisme saisonnier et d'économie présentielle
- Sécurité économique et soutien culturel
- Garantie de l'emploi à niveaux de qualification variés

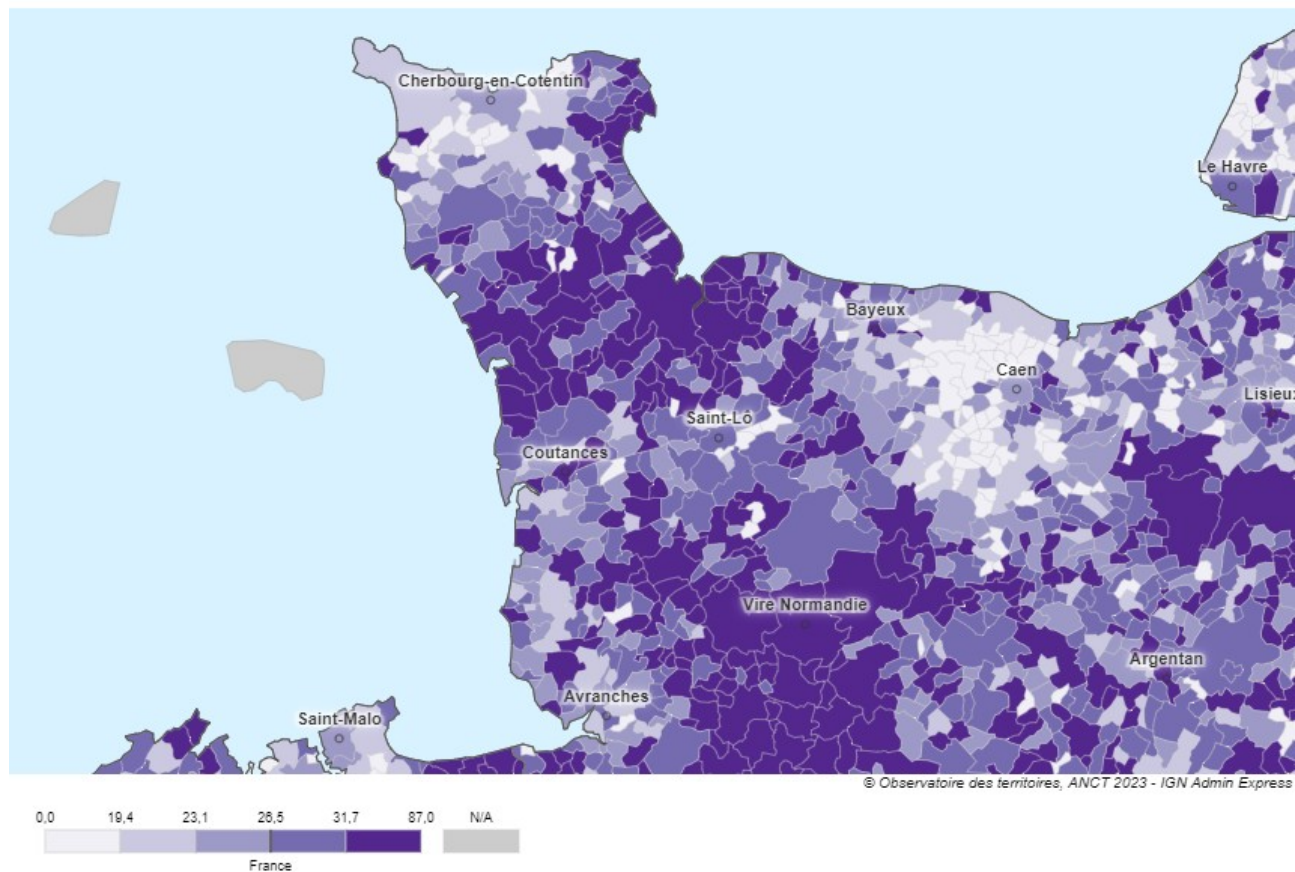
La médiane du revenu disponible par unité de consommation par commune en 2020 (annexe n°6)

Médiane du revenu disponible par UC, 2020 (euros) - Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), 2020



La part des non diplômés parmi les 15 ans et plus non scolarisés par commune en 2020 (annexe n°7)

Part des non diplômés parmi les 15 ans et plus non scolarisés - Ensemble, 2020 (%) - Source : Insee, RP 2009-2014-2020



Le taux de chômage des 15 ans et plus par commune en 2019 (annexe n°8)

Taux de chômage des 15 ans et plus (RP), 2019 (%) - Source : Insee, RP 1975-2018

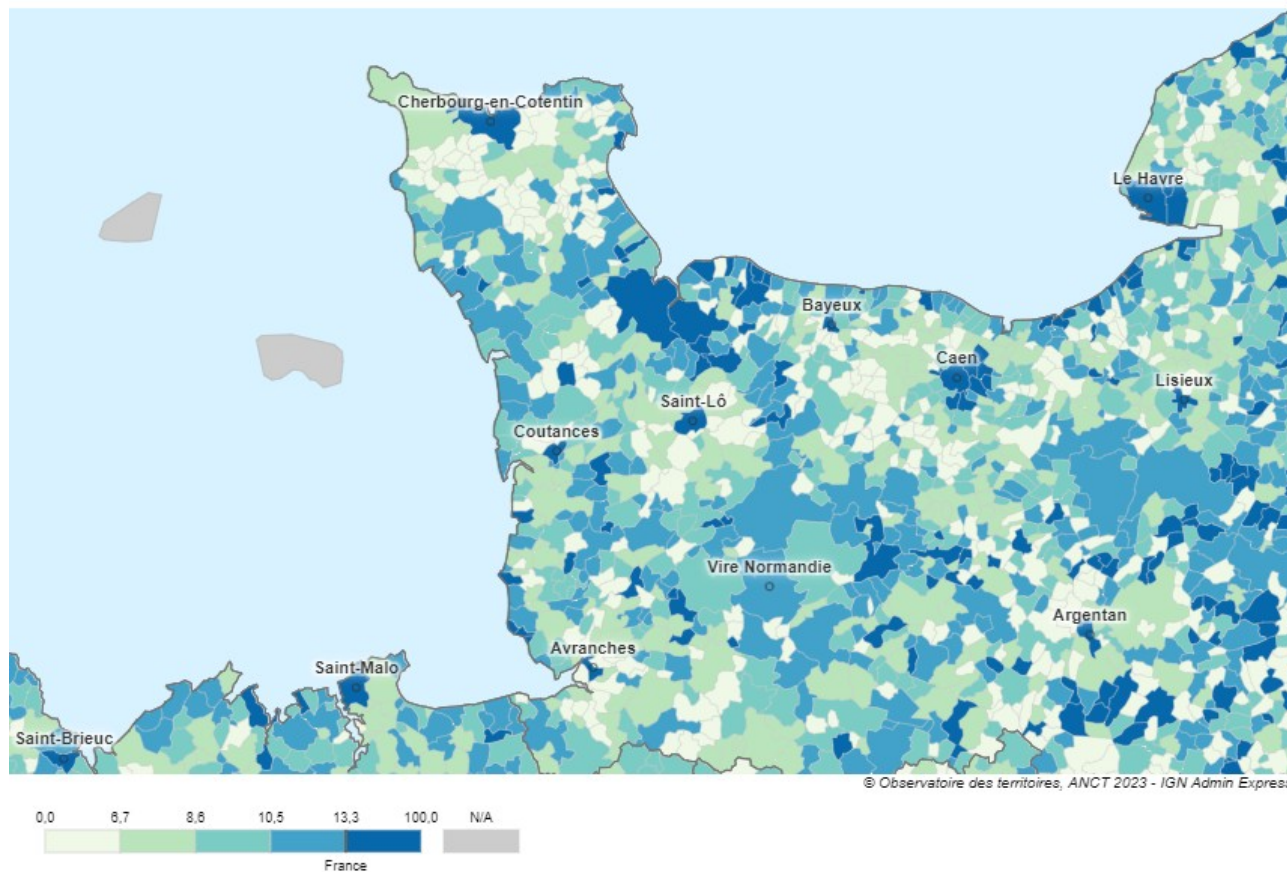


Table des figures

Index des figures

Figure 1: L'emboîtement d'inégalités sociales, scolaires et produites différemment.....	6
Figure 2: La Une du journal quotidien La Presse de La Manche le mardi 2 janvier 2024.....	7
Figure 3: Problématisation du sujet.....	9
Figure 4: Schéma du protocole de recherche.....	11
Figure 5 : L'emboîtement de plusieurs échelles étudiées dans cette recherche.....	15
Figure 6: Schéma de chercheurs évoqués au cours de ce mémoire.....	17
Figure 7: Article issu de La Presse de la Manche le 14 décembre 2023.....	19
Figure 8: Schéma de la démarche de réalisation du projet de recherche.....	20
Figure 9: L'indice d'accessibilité aux enseignements primaires et secondaires dans la Manche en 2023.....	21
Figure 10: Typologie des risques d'échec scolaire (par Boudesseul et al. en 2016).....	23
Figure 11: Le département de la Manche, et en particulier la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dans l' « Atlas des risques sociaux d'échec scolaire » (Boudesseul et al. 2016).....	25
Figure 12: Carte des collèges publics de la Manche à la rentrée 2023.....	27
Figure 13: Communiqué de presse du Président du Département de la Manche, Jean Morin.....	28
Figure 14: « Un débat réclamé au Département sur l'avenir des collèges » Gilles Patry, 16/12/2023, La Presse de la Manche.....	29
Figure 15: Les collèges publics et privés sous contrat de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en 2023-2024.....	30
Figure 16: Les anciens EPCI ayant fusionné pour former la Communauté d'Agglomération du Cotentin.....	32
Figure 17: Le découpage du territoire étudié en quatre zones d'études.....	34
Figure 18: Tableau comparatif des quatre zones d'études à travers des indicateurs démographiques et économiques.....	35
Figure 19: Carte représentant la zone d'étude de Cherbourg-en-Cotentin et sa périphérie.....	36
Figure 20: Nombre d'habitants par commune dans le Cotentin (Observatoire des Territoires, 2020).....	37
Figure 21: Carte représentant la zone d'étude de la pointe de La Hague.....	39
Figure 22: Graphique présentant l'évolution de la population entre 1954 et 2020 dans l'ancienne communauté de communes des Pieux et dans La Hague. (source : INSEE).....	40
Figure 23: Carte représentant la zone d'étude de la pointe du Val de Saire.....	42
Figure 24: Les productions de l'AOP Jardins de Normandie en 2015 (Réalisé par Pierre Guillemain en 2018).....	43
Figure 25: Titre d'un article de France 3 Normandie en 2020, un an après l'élection de Saint-Vaast-la-Hougue comme village préféré des français.....	44
Figure 26b : Le port de plaisance de Saint-Vaast-la-Hougue.....	45
Figure 27: Tableau comparatif de Saint-Vaast-la-Hougue et Gatteville-le-Phare vis-à-vis de la moyenne nationale à partir du revenu médian, du taux de chômage et de la part de non-diplômés. .	46
Figure 28: Carte représentant la zone d'étude du Cotentin profond.....	47
Figure 29: Planche photographique.....	48
Figure 30: L'usine de Sottevast des Maîtres Laitiers du Cotentin.....	49
Figure 31: Le château de Saint-Sauveur-le-Vicomte, construit au XIIème siècle.....	50
Figure 32b : La base de loisirs de Saint-Sauveur-le-Vicomte.....	51

Figure 33: Annonce pour la vente de parcelles au sein d'un nouveau lotissement à Yvetot-Bocage par ADH50 (Aménagement Durable de l'Habitat).....	53
Figure 34: Carte des sept collèges étudiés, avec le nombre d'élèves en 2023-2024.....	54
Figure 35: Tableau d'informations sur les sept collèges étudiés (réalisation Pierre CARRÉ).....	55
Figure 36: Carte scolaire du collège La Bucaille-Charcot en 2023.....	57
Figure 37: La façade du collège Bucaille-Charcot (source : Conseil Départemental de la Manche).	57
Figure 38: La façade avant du collège Ingénieur Cachin (source : Conseil Départemental de la Manche).....	58
Figure 39: La carte scolaire du collège Ingénieur Cachin en 2023-2024.....	59
Figure 40: Carte scolaire du collège Le Hague Dike en 2023.....	60
Figure 41: Tableau de quelques indicateurs sur les communes de secteur.....	60
Figure 42: La façade du collège Le Hague Dike (source : Conseil Départemental de la Manche)..	61
Figure 43: Carte scolaire du collège Guillaume Fouace en 2023.....	63
Figure 44: Tableau de quelques indicateurs sur les communes de secteur.....	63
Figure 45: La façade du collège Guillaume Fouace (source : Conseil Départemental de la Manche)	64
Figure 46: La carte scolaire du collège Tiphaigne de la Roche en 2023.....	66
Figure 47: Tableau de quelques indicateurs des communes de secteur.....	66
Figure 48: La façade du collège Tiphaigne de la Roche (source : La Presse de la Manche, 15/02/2024).....	67
Figure 49: Les meilleurs collèges de Normandie pour préparer le brevet, 03/04/2023, BFM Normandie.....	68
Figure 50: La situation d'un collège de centre-ville : l'exemple du collège Bucaille-Charcot à Cherbourg-en-Cotentin.....	70
Figure 51: La situation d'un collège proche du centre-ville : l'exemple du collège Ingénieur Cachin à Cherbourg-en-Cotentin.....	71
Figure 52: La situation d'un collège rural périphérique : l'exemple du collège Le Hague Dike, commune de La Hague.....	72
Figure 53: La situation d'un collège de bourg éloigné : l'exemple du collège Guillaume Fouace de Saint-Vaast-la-Hougue.....	73
Figure 54: La situation d'un collège rural éloigné : l'exemple du collège Tiphaigne de la Roche à Montebourg.....	74
Figure 55: Indice d'éloignement des sept collèges étudiés.....	76
Figure 56: L'éloignement des cinq collèges étudiés vis-à-vis du centre-ville de Cherbourg.....	77
Figure 57: Typologie des communes rurales et urbaines dans la CA du Cotentin.....	79
Figure 58: Comparaison des modes de transport et des temps de trajet des collégiens entre leur domicile et leur collège.....	80
Figure 59: Parents qui ont un trajet domicile-travail presque similaire au trajet domicile-collège de leur enfant.....	81
Figure 60: Proportion d'élèves qui rencontrent des embouteillages sur leur trajet domicile-collège.	82
Figure 61: L'utilisation de la trottinette, du vélo et des deux roues motorisé par les élèves pour se rendre au collège.....	83
Figure 62: Tableau de comparaison des modes et des temps de trajet des collégiens entre leur domicile et leur collège.....	84
Figure 63: Les modes de transport et les temps de trajet des collégiens du Bucaille-Charcot qui pratiquent des options.....	85
Figure 64: Les modes de transport et le temps de trajet des élèves ayant déménagé il y a moins de 5 ans.....	86
Figure 65: Comparaison des modes de transport et des temps de trajet des collégiens entre leur domicile et leur collège.....	87

Figure 66: L'accessibilité au collège Guillaume Fouace en bus et en voiture.....	88
Figure 67: L'origine sociale et géographique des élèves du collège Guillaume Fouace interrogés...	89
Figure 68: Carte représentant l'accessibilité au collège Le Hague Dike en voiture et en bus en 2023-2024.....	91
Figure 69: Carte représentant l'accessibilité aux collèges de Montebourg en bus et en voiture en 2023-2024.....	93
Figure 70: Tableau représentant l'écart en points de pourcentage entre filles et garçons dans l'utilisation des modes de transport autonomes rapides.....	95
Figure 71: Tableau représentant la proportion de filles à marcher pour aller à leur collège et l'écart en points de pourcentage par rapport aux garçons.....	96
Figure 72: Proportion de filles à utiliser les transports en commun pour aller à leur collège et écart en points de pourcentage par rapport aux garçons.....	98
Figure 73: Activités régulières des collégiens pendant leur temps libre (d'après Barhoumi et Caille, 2022).....	101
Figure 74: Indice d'accessibilité aux associations sportives et culturelles.....	103
Figure 75: L'indice d'accessibilité aux équipements sportifs dans la Manche en 2024, avec les collèges publics manchois.....	104
Figure 76: Tableau représentant les activités sportives pratiquées par les collégiens selon leur collège.....	107
Figure 77: Proportion d'élèves interrogés qui font du sport l'UNSS par collège.....	110
Figure 78: Proportion d'élèves inscrits à l'UNSS qui ne pratiquent aucun sport en club.....	111
Figure 79: Indice d'accessibilité aux lieux et équipements culturels et artistiques dans la Manche en 2024.....	114
Figure 80: Les activités culturelles des collégiens selon leur collège.....	115
Figure 81: Nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme supérieure par canton pour 10 000 habitants en 2020 par l'Observatoire des Territoires.....	117
Figure 82: Les horaires d'ouverture des 12 médiathèques qui font partie du réseau ZigZag, sur le site officiel.....	118
Figure 83: Indice d'accessibilité aux lieux et équipements culturels et artistiques dans la Manche en 2024 par rapport aux bibliothèques et médiathèques.....	119
Figure 84: La proportion d'élèves qui se rendent régulièrement à pied ou à la médiathèque parmi les élèves interrogés.....	120
Figure 85: Les catégories de profession et catégorie-socioprofessionnelle relevées dans les questionnaires par rapport aux données fournies par les collèges étudiés.....	123
Figure 86: Le temps de trajet domicile-collège selon les catégories socio-professionnelles.....	124
Figure 87: Le temps de trajet domicile-collège des élèves du collège Le Hague Dike selon les CSP des parents.....	125
Figure 88: L'origine sociale et géographique des élèves interrogés au collège Le Hague Dike.....	126
Figure 89: La proportion d'élèves qui ne pratiquent aucune activité sportive régulière selon la CSP de leurs parents.....	127
Figure 90: Le nombre de sports pratiqués par les élèves interrogés selon la PCS de leurs parents.	127
Figure 91: La proportion d'élèves qui pratiquent plusieurs activités sportives.....	128
Figure 92: La proportion d'élèves qui ne pratiquent aucune activité culturelle ou artistique régulière.....	129
Figure 93: La proportion d'élèves qui pratiquent plusieurs activités culturelles ou artistiques régulièrement.....	130
Figure 94: Les conditions de logement des élèves enquêtés selon leur situation familiale.....	131
Figure 95: Le temps de trajet des élèves interrogés selon leur situation familiale.....	132

Figure 96: Proportion d'élèves qui parcourent leur trajet domicile-collège en moins de 10 minutes	133
Figure 97: Le temps de trajet domicile-collège des élèves qui ont 3 frères et soeurs ou plus	134
Figure 98: Proportion d'élèves qui parcourent leur trajet domicile-collège en moins de 10 minutes	135
Figure 99: Les moyens de transport utilisés par les enfants de familles de quatre enfants ou plus pour se rendre à leur collège	136
Figure 100: La proportion d'élèves qui ne pratiquent aucune activité sportive régulière	137
Figure 101: La proportion d'élèves qui pratiquent plusieurs activités sportives régulières	138
Figure 102: Proportion d'élèves qui ne pratiquent aucune activité culturelle ou artistique régulière	138
Figure 103: Proportion d'élèves qui pratiquent plusieurs activités culturelles ou artistiques régulières	139
Figure 104: Proportion d'élèves qui écoutent de la musique régulièrement	139
Figure 105: Proportion d'élèves qui pratiquent des activités sportives régulières et ceux qui n'en pratiquent pas selon leur nombre de frères et soeurs	140
Figure 106: La proportion d'élèves qui pratiquent des activités culturelles ou artistiques régulières et ceux qui n'en pratiquent aucune, selon leur nombre de frères et soeurs	141
Figure 107: La pratique des activités sportives des interrogés selon la durée de leur trajet	147
Figure 108: La proportion d'élèves inscrits à l'UNSS selon la durée de leur trajet	148
Figure 109: La proportion d'élèves dont le trajet domicile-collège dure entre 30 et 45 minutes et qui pratiquent au moins une activité sportive régulière par rapport à l'ensemble des élèves interrogés par collège	149
Figure 110: La proportion d'élèves inscrits à l'UNSS qui pratiquent au moins un sport en club	150
Figure 111: Les activités sportives pratiquées par les élèves du collège Ingénieur Cachin interrogés, selon la durée de leur trajet domicile-collège	151
Figure 112: La pratique des activités culturelles et artistiques des élèves interrogés selon le temps de trajet domicile-collège	152
Figure 113: La pratique des activités culturelles par les élèves dont le trajet domicile-collège dure moins de 20 minutes par collège	153
Figure 114: Les activités culturelles et artistiques des élèves du collège Le Hague Dike selon la durée de leur trajet domicile-collège	154
Figure 115: Les activités culturelles et artistiques pratiquées par les élèves du collège Ingénieur Cachin selon leur temps de trajet	157
Figure 116: Le temps accordé par jour des élèves interrogés à leurs devoirs, selon leur niveau	161
Figure 117: Le temps consacré aux devoirs par les élèves interrogés, selon la durée de leur trajet	162
Figure 118: La proportion d'élèves qui accordent plus de 30 minutes à leurs devoirs par jour selon la durée du trajet domicile-collège, par collège	163
Figure 119: Comparaison des conditions de vie des élèves selon le temps qu'ils consacrent à leurs devoirs	164
Figure 120: Les conditions de vie des élèves qui accordent moins de 10 minutes par jour à leurs devoirs	165
Figure 121: La moyenne générale des élèves interrogés selon la durée de leur trajet domicile-collège	166
Figure 122: Comparaison entre collèges des moyennes générales supérieures à 16 et inférieures à 10 des élèves interrogés selon la durée de leur trajet domicile-collège	168
Figure 123: La proportion d'élèves qui pratiquent au moins une activité culturelle selon leur moyenne générale	171

Figure 124: La proportion d'élèves qui pratiquent au moins une activité sportive régulière, selon leur moyenne générale.....	171
Figure 125: L'accumulation de difficultés sociales pour les élèves qui ont une moyenne générale inférieure à 8.....	172
Figure 126: L'indice d'éloignement, l'indice de position sociale et le taux d'orientation après la 3ème dans chaque filière par collège.....	173
Figure 127: Les idées d'orientation après la 3ème des élèves interrogés selon la durée de leur trajet domicile-collège.....	174
Figure 128: La proportion d'élèves qui veulent pratiquer un métier de cadre ou de profession intellectuelle supérieure selon leur collège et la catégorie de CSP de leurs parents.....	177
Figure 129: Les enfants qui veulent pratiquer un métier de la même catégorie socio-professionnelle que ceux de leurs parents, selon la durée de leur trajet domicile-collège.....	178
Figure 130: L'accumulation de difficultés sociales dans chaque commune du Cotentin en 2020.....	181
Figure 131: Les communes du Cotentin parmi le dernier quartile français de la part de jeunes non insérés et 20-24 ans non diplômés en 2020.....	182
Figure 132: Le nombre de repas des filles et des garçons.....	187
Figure 133: La catégorie de CSP des parents des élèves mangent deux repas ou moins par jour.....	188
Figure 134: Le nombre de repas par jour des élèves interrogés, selon la durée de leur trajet domicile-collège.....	188
Figure 135: La moyenne générale des élèves interrogés selon le nombre de repas par jour.....	189
Figure 136: Le temps que les élèves accordent aux écrans par jour, selon la durée de leur trajet domicile-collège.....	190
Figure 137: La proportion d'élèves qui passent plus de quatre heures par jour les écrans, selon la durée de leur trajet domicile-collège et leur collège.....	192
Figure 138: La moyenne générale des élèves interrogés, selon le temps qu'ils occupent par jour en dehors du collège.....	197
Figure 139: L'heure à laquelle les élèves se couchent selon leur niveau.....	198
Figure 140: L'heure à laquelle les filles et les garçons déclarent se coucher.....	199
Figure 141: L'heure à laquelle les élèves se couchent, selon le nombre de frères et soeurs avec qui ils vivent.....	199
Figure 142: La proportion d'élèves qui se couchent après 22h30, selon la durée de leur trajet domicile-collège et leur collège.....	200
Figure 143: La moyenne générale des élèves, selon l'heure à laquelle ils se couchent.....	202
Figure 144: Le niveau de centre d'équipements et de services des communes de l'agglomération du Cotentin en 2021.....	209
Figure 145: Les communes du Cotentin dont la part de l'emploi salarié dans le commerce et les activités de service est inférieure à 12,5% en 2023.....	212
Figure 146: La position des partis politiques locaux et des syndicats de l'éducation sur d'éventuelles fermetures de collèges.....	225
Figure 147: Fiche horaire du trajet en bus des élèves qui habitent les communes de Aurseulles et Cahagnolles pour se rendre au collège Les Sources d'Aure à Caumont-sur-Aure en 2023-2024 (source NOMAD).....	228
Figure 148: La part des 65 ans et plus en 2020 par commune, dans le département de la Manche.....	232
Figure 149: La part des résidences secondaires de chaque commune en 2020.....	234
Figure 150: La part d'allocataires du RSA en 2021 par commune, dans le Val de Saire.....	235
Figure 151: Où iraient les élèves du collège Guillaume Fouace si leur collège fermait ?.....	237
Figure 152: Où pourraient aller les collégiens en cas de fermeture du collège Tiphaigne de la Roche ?.....	238

Figure 153: Le temps d'accès en voiture pour aller au collège Gilles de Gouberville depuis chaque arrêt de bus.....	239
Figure 154: Où pourraient aller les collégiens du collège Guillaume Fouace en cas de fermetures du collège Guillaume Fouace à Saint-Vaast-la-Hougue et du collège Tiphaigne de la Roche de Montebourg.....	240
Figure 155: La durée du trajet domicile-collège des élèves issus de CSP défavorisées qui déclarent obtenir une moyenne générale supérieure à 16.....	241
Figure 156: De la fermeture d'un collège à l'injustice spatiale.....	243

Tables des matières

Remerciements.....	2
Sommaire.....	3
Partie 1 :.....	10
Questionnements, définition de la méthodologie et du territoire étudié.....	10
Chapitre 1 : Définition de la méthodologie.....	11
1) L'analyse spatiale : cerner le territoire et le sujet.....	12
2) La méthode mixte : un travail de terrain entre quantitatif et qualitatif.....	12
3) L'approche comparative.....	14
4) La recherche bibliographique.....	16
5) La revue de presse.....	18
6) La démarche de réalisation du projet de recherche.....	20
Chapitre 2 : Justification du territoire étudié.....	21
1) Un indice pour mesurer l'accessibilité aux enseignements primaires et secondaires dans la Manche.....	21
2) Le risque de décrochage scolaire dans l'agglomération du Cotentin.....	23
3) La pertinence de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.....	26
Chapitre 3 : Présentation du territoire étudié.....	31
1) La création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.....	31
2) Le découpage du territoire étudié en quatre zones d'études.....	35
a) Cherbourg : la polarisation du Cotentin.....	36
b) La pointe de la Hague, un territoire dédié au nucléaire.....	39
c) La pointe du Val de Saire, entre agriculture, pêche et tourisme.....	42
d) Le « Cotentin profond » : entre éloignement et isolement.....	47
3) Les sept collèges étudiés.....	54
a) La Bucaille-Charcot : fusion ou absorption ?.....	56
b) Ingénieur Cachin : entre centre-ville et première couronne.....	58
c) Le Hague Dike : un collège rural dynamique.....	60
d) Guillaume Fouace : un collège de REP dans un territoire qui se gentrifie.....	63
e) Tiphaigne de la Roche : un petit collège rural récompensé.....	66
4) Cinq collèges avec cinq situations différentes.....	69
Partie 2 : Les situations d'inégalités d'accès au collège et aux activités sportives, culturelles et artistiques.....	76
Chapitre 1 : Les situations d'inégalité d'accès au collège.....	78
1) Les situations d'inégalité d'accès au collège entre les 5 collèges étudiés.....	78
a) Des situations différentes entre collèges de milieu urbain et collèges de milieu rural...	79
b) Des situations différentes entre collèges de milieu urbain.....	84
c) Des situations différentes entre collèges de milieu rural.....	87
2) Existe-t-il des inégalités de genre dans l'accessibilité au collège ?.....	95
a) Les modes de transport « autonomes » rapides sont genrés.....	95
b) Les filles marchent plus que les garçons dans leur trajet au collège.....	96
c) Les filles utilisent plus les transports en commun en milieu urbain et moins que les garçons dans les communes rurales.....	98
Chapitre 2 : Les situations d'inégalité d'accès aux ressources culturelles et sportives.....	101
1) La répartition de l'offre sportive et fréquentation par les collégiens interrogés.....	102

a) L'accessibilité aux équipements sportifs dans la Manche.....	105
b) La diversité de l'offre sportive.....	107
c) Le collège pour combler ce manque ?.....	110
2) L'offre culturelle est polarisée dans les (petites) villes.....	113
a) Le « multi-équipement » des villes.....	115
b) Des spécificités dans la Manche et dans le Cotentin.....	116
c) Les anciens cantons sont équipés au minimum d'une bibliothèque ou médiathèque.	120
Chapitre 3 Les inégalités d'accès au collège et aux activités sportives, culturelles et artistiques se cumulent avec d'autres inégalités sociales.....	122
1) L'accessibilité au collège et aux activités sportives et culturelles par l'étude des catégories socio-professionnelles.....	122
a) La moitié des enfants de CSP très favorisés ont un trajet domicile-collège inférieur à 10 minutes.....	124
b) Les enfants de classes défavorisées sont plus nombreux à ne pratiquer aucun sport..	126
c) Presque la moitié des enfants de catégories sociales moyennes et défavorisées déclarent ne pratiquer aucune activité culturelle régulière.....	129
2) L'accessibilité au collège au regard des structures familiales et des conditions de logement	131
a) Les familles séparées et monoparentales ont tendance à vivre en appartement dans la commune du collège.....	131
b) Le trajet est plus long pour les familles nombreuses.....	134
3) L'accessibilité aux activités sportives et culturelles en fonction des structures familiales et des conditions de logement.....	137
a) Les enfants de familles monoparentales et de familles séparées pratiquent moins d'activités sportives.....	137
b) Les enfants de familles monoparentales et de familles séparées pratiquent plus d'activités culturelles.....	138
c) Les enfants des familles nombreuses pratiquent plus d'activités sportives que les autres mais moins d'activités.....	140
Conclusion :	142
Partie 3 :	144
Les conséquences de ces inégalités d'accès au collège.....	144
Chapitre 1 : Les conséquences de la durée du trajet domicile-collège sur la vie en dehors du collège.....	146
1) L'accès aux activités sportives par l'étude du temps de trajet domicile-collège.....	147
a) En proportion, les élèves les plus nombreux à faire du sport sont ceux qui ont un long trajet domicile-collège.....	147
b) En proportion, les élèves qui pratiquent le moins d'activités sportives sont ceux qui ont un trajet domicile-collège d'une durée comprise entre 30 et 45 minutes.....	149
c) La pratique du sport est perçue différemment selon les classes sociales.....	150
2) L'accès aux activités culturelles et artistiques par l'étude du temps de trajet domicile-collège.....	152
a) En proportion, les élèves qui pratiquent le plus d'activités culturelles et artistiques sont ceux dont le trajet dure moins de 20 minutes.....	152
b) Plus la durée du trajet s'allonge, plus la proportion d'élèves qui pratiquent plusieurs activités culturelles décroît.....	155
c) Les activités culturelles sont pratiquées différemment selon les classes sociales.....	156
Chapitre 2 : Les conséquences de ces inégalités d'accès au collège et aux activités sportives et culturelles sur le rôle d'élève.....	160

1) Le trajet domicile-collège agit sur le temps que les élèves accordent à leurs devoirs.....	160
a) Les élèves de 6ème accordent plus de temps à leurs devoirs.....	160
b) Le temps de trajet domicile-collège n'a pas les mêmes effets sur le temps que les élèves consacrent à leurs devoirs selon les collèges.....	161
c) Les difficultés sociales ont des répercussions sur le temps consacré aux devoirs.....	164
2) Le trajet domicile-collège a un effet sur la moyenne générale des élèves.....	166
a) En proportion, les élèves les plus nombreux à avoir une moyenne générale supérieure à 16 sont ceux dont le trajet domicile-collège dure moins de 10 minutes.....	167
b) Les élèves en difficultés scolaires pratiquent moins d'activités sportives et culturelles.....	170
c) Les élèves en difficulté scolaire accumulent des difficultés sociales.....	172
3) Le trajet domicile-collège influence l'orientation.....	173
a) Plus l'indice d'éloignement du collège est élevé, plus le taux d'orientation vers les filières professionnelles est élevé.....	173
b) L'éloignement au collège accentue la reproduction sociale et produit même de la mobilité sociale descendante.....	176
c) Le temps de trajet domicile-collège agit sur le risque de décrochage scolaire.....	179
Chapitre 3 : Les conséquences du trajet domicile-collège sur la santé et le bien-être des collégiens.....	185
1) Un élève interrogé sur 5 mange deux repas ou moins par jour.....	185
a) Les recommandations alimentaires pour les adolescents.....	185
b) Les garçons sont plus nombreux que les filles à prendre 4 repas par jour.....	187
c) Près de 30 % des élèves dont le trajet domicile-collège dure plus d'une demie heure mangent deux repas par jour ou moins.....	188
2) Plus d'un élève interrogé sur 10 occupe plus de 6h par jour sur les écrans.....	190
a) Les élèves dont le trajet domicile-collège est long occupent plus de temps sur les écrans.....	190
b) Les écrans, un accès aux techno-cultures pour tous ?.....	193
c) Les écrans, « une question de civilisation et de société ? ».....	196
3) 4 élèves interrogés sur 10 vont se coucher après 22h30.....	198
a) Les élèves de 6ème se couchent plus tôt que les autres.....	198
b) Les élèves ne se couchent pas à la même heure selon le collège où ils sont scolarisés et la durée de leur trajet domicile-collège.....	200
c) 1 élève qui se couche après 23h30 sur 5 est en difficulté scolaire.....	202
Conclusion.....	204
Partie 4 :.....	206
Quelles perspectives d'accès au collège dans l'agglomération du Cotentin ?.....	206
Chapitre 1 : Les collèges structurent le territoire et contribuent au développement local.....	207
1) Les collèges structurent le territoire en bassins de vie.....	207
a) Dans la Manche, les 52 collèges couvrent les 54 anciens cantons électoraux.....	207
b) Le trajet domicile-collège est une dimension majeure de l'espace-vécu des collégiens et de leur famille.....	210
2) Le réseau de collèges et de lycées définit le rôle des petites villes et des bourgs ruraux...	211
a) Le collège est un pilier de l'économie résidentielle.....	211
b) L'influence d'un collège sur la vie économique et associative de sa commune.....	213
3) L'influence du collège sur les services publics de la commune et du canton.....	215
a) « Pourquoi mettre ses enfants à l'école de la commune s'il n'y a plus de collège ? ».	215
b) A Montebourg, la cantine du collège approvisionne les écoles élémentaires du canton.....	216

c) Maintenir une offre sociale de proximité comme fondement du contrat social.....	217
Chapitre 2 : Gouvernance et jeux d'acteurs dans la gestion des collèges manchois.....	219
1) Une confrontation entre différentes échelles et différents acteurs.....	220
a) Le Ministère de l'Éducation Nationale, « le système de la calculette » pour gérer les collèges ?.....	220
b) La gestion des collèges est une compétence du Conseil Départemental.....	221
c) La gestion des transports est une compétence de la région ou de l'EPCI.....	223
2) Les collèges manchois : un sujet électoral.....	225
a) La position des partis politiques et des syndicats de l'éducation locaux.....	225
b) « Le réseau des collèges dans la Manche fissure l'unité de la majorité départementale »	226
c) La position des conseils départementaux voisins.....	228
Chapitre 3 : Améliorer l'accessibilité au collège pour garantir la justice spatiale.....	231
1) Un contexte de baisse démographique du nombre de collégiens dans la Manche.....	232
a) Près de 4 manchois sur 10 auront plus de 60 ans en 2030.....	232
b) « On ressemble de plus en plus à un arrondissement parisien » : quand la gentrification accentue le vieillissement de la population.....	233
2) Les risques engendrés par la fermeture d'un collège.....	236
a) Sans collège à Saint-Vaast-la-Hougue, les saint-vaastais auraient presque 30 minutes de trajet en voiture pour se rendre au collège le plus proche.....	236
b) Tous les enfants de CSP défavorisées qui déclarent avoir une moyenne générale supérieure à 16 ont un trajet domicile-collège de moins de 30 minutes.....	241
c) L'approche systémique pour définir les risques que pourrait engendrer la fermeture d'un collège.....	242
3) Comment améliorer l'accessibilité au collège ?.....	245
a) Dans le cadre du changement climatique, le besoin d'une transition énergétique ?.....	245
b) Favoriser les mobilités actives et partagées pour s'adapter au changement climatique.	246
c) Introduire une gouvernance participative afin de faire du trajet domicile-collège un vecteur de cohésion sociale ?.....	248
Conclusion.....	251
Conclusion générale.....	252
Bibliographie.....	255
Annexes.....	266
Table des figures.....	273
Tables des matières.....	279